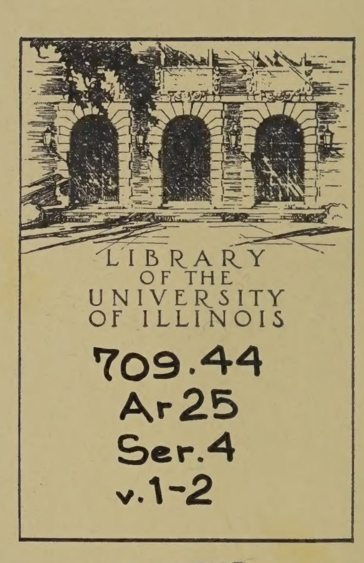




ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME I[er]



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

1907

ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME I[er]



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

1907

LETTRES INÉDITES D'ARTISTES

DU XVIIIe SIÈCLE.

Nous réunissons ici les lettres inédites d'un certain nombre de peintres, de sculpteurs et d'architectes du XVIII[e] siècle dont les originaux sont conservés dans les cartons des Archives nationales ou ont figuré dans diverses collections d'autographes. Notre projet, remontant aux premières années de la Société de l'histoire de l'Art français, était de former un recueil spécial de correspondances dans le genre du *Carteggio* de Gaye ou des volumes publiés par Jay en 1817 et par Campori en 1866. Il en fut question lors des premières réunions des membres de la Société vers 1875. Depuis cette époque, nous avions profité de toutes les occasions d'enrichir cet *Epistolario*. Notre dévoué collaborateur, M. Henri Jouin, fit paraître, il y a déjà quelques années (1900), une suite de deux cent cinquante lettres contenant pour la plupart de précieuses indications biographiques. Antérieurement, d'autres pièces de même nature, telle que la correspondance de Joseph Vernet, relative aux ports de France, et les lettres adressées à David d'Angers avaient successivement paru. La préparation et l'annotation des documents compris dans le recueil projeté en avaient retardé de jour en jour l'impression. Pour ne pas ajourner indéfiniment la réalisation de notre plan, nous donnerons successivement les pièces réunies depuis longtemps. Nous les croyons inédites; toutefois, il serait possible que certaines d'entre elles eussent été publiées sans que nous en ayons connaissance. Chaque lettre ou chaque groupe de pièces est accompagné d'une notice sommaire contenant les

éclaircissements indispensables sur l'artiste cité et sur l'objet de sa correspondance. Si cette publication trouve un accueil favorable auprès des lecteurs, elle sera continuée dans les volumes suivants.

LAMBERT-SIGISBERT ADAM.

Les *Nouvelles Archives de l'Art français* ont donné jadis (1880, t. VIII, p. 168-9) deux pièces qui complètent et expliquent la lettre reproduite ici.

Adam avait commencé un buste de Louis XV; sans doute le travail ne parut pas satisfaisant, car Billaudel écrivait à l'artiste, le 6 septembre 1752, de retirer son buste, le Roi ne voulant plus le voir à Choisy. C'est alors que *Lambert-Sigisbert Adam* adressa au frère de Mme de Pompadour la lettre désolée que nous a communiquée jadis M. Cottenet, et s'attira une verte admonestation où se lit le passage suivant : « Vous avez recours à ma justice et à ma générosité; ma justice exige que je vous ordonne, comme je le fais, de le retirer sans délay de Choisy, puisque vous l'y avés fait porter sans ordre, et ma générosité ne peut avoir lieu sur un ouvrage qui n'est digne ni de vos talents ni de l'endroit où vous l'aviés placé. » Il n'y avait rien à répondre, et *Adam* dut s'incliner devant un arrêt ainsi formulé.

Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenu ce buste de Louis XV, si toutefois il fut terminé. Remarquons, à cette occasion, que c'est par suite d'une erreur que les lettres publiées par les *Nouvelles Archives* portent la date de 1742. Elles sont de 1752, comme la pièce donnée plus loin. En 1742, on ne pouvait guère prévoir les hautes destinées réservées au frère de la favorite.

Sigisbert Adam, sculpteur lorrain du XVIIe siècle, avait eu trois fils qui parvinrent tous trois à une certaine réputation : 1° *Lambert-Sigisbert* (1700-1759); 2° *Nicolas-Sébastien* (1705-1778); 3° *François-Gaspard* (1710-vers 1761). Ce dernier fut premier sculpteur du roi de Prusse Frédéric II.

L.-S. Adam a M. de Vandière.

A Paris, le 9 septembre 1752 (1742).

A Monsieur de Vandière, directeur et ordonateur général des Bâtiment, Arts, Jardins et Manufactures de Sa Majesté.

Monsieur,

La lettre cy-jointe de M. Billaudel est sans doute un coup de foudre pour moy. Pourrois-je concevoir, sant manquer au très profond respects et à la soumission absolue que je doit au Roy, que Sa Majesté, après avoir bien voulu m'accorder plusieurs séances pour finir son buste d'après elle, après en avoir esté satisfaite, ainsi que toutes la cour, et, après l'avoir gardé pandant plusieurs années, exige que je le reprenne et que je le fasse auter de Choisy.

C'est à votre protection que je prends la liberté d'avoir recours dant un malheur si accablant; vous estes ausy juste que généreux; ces deux grandes qualités, qui sont si nécessaire à la place éminente que vous remplissez avec tant de distintion, me font espérer que vous daignerez m'épargner ce coup mortel; ce sera pour moy un nouveau motif de reconnoissance pour vos bontés, sans rien ajouter cepandant au profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'estre, pour toute ma vie, etc.

Adam l'aîné.

Vos ordres, Monsieur, seront ma boussole.

Ancienne collection Cottenet.

JEAN-BAPTISTE ATTIRET

PEINTRE DE DÔLE.

Cet artiste franc-comtois, frère du Jésuite à qui sont dus les dessins des Conquêtes de l'Empereur de Chine, est resté profondément oublié. S'il ne prenait en signant la qualité de peintre, on douterait qu'il eût quelque droit à ce titre. Comme la famille comptait un certain nombre d'artistes déjà connus, il nous a semblé que les lettres suivantes ne manquaient pas d'intérêt en indiquant les liens de parenté qui les rattachaient les uns aux autres.

Ainsi donc, *Jean-Denis Attiret* le Jésuite, né en 1702, appelé en Chine en 1737 et mort en 1768, était frère du peintre qui écrit les lettres suivantes et qui paraît ne jamais avoir quitté son pays natal. Ce dernier portait les prénoms de Jean-Baptiste.

Tous deux, comme le dit une de ces lettres, étaient cousins du sculpteur professeur de l'Académie de Saint-Luc, *Claude-François Attiret*, né en 1728 et mort à l'hôpital en 1804. Ce statuaire, doué d'un réel talent, passa, lui aussi, une partie de sa vie dans sa province, et c'est pour cette raison, sans doute, qu'il n'obtint pas toute la réputation à laquelle son mérite lui donnait le droit de prétendre. Il avait été chargé d'exécuter une statue de Louis XVI[1]. On sait que les dessins du Jésuite *Attiret* sur les victoires de l'Empereur de Chine furent envoyés en France pour y être gravés. *Cochin* fut chargé de ce soin, et on ne tira qu'un très petit nombre d'épreuves; mais, quelques années plus tard, le graveur *Helman* donna une édition réduite de ces reproductions. Elle est beaucoup plus répandue que l'autre[2].

1. Sur ce sculpteur trop peu connu, on consultera la *Notice historique et descriptive sur le château de Bussy-Rabutin*, par M. le comte de Sarcus, Dijon, Tricault, impr., 1854, in-8°, p. 28 et 32.

2. Voir sur cette suite un article de M. Jean Monval dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, année 1905, t. II, p. 147.

J.-B. ATTIRET A M. DE MARIGNY.

Dôle, ce 13 mars 1771.

Monsieur,

Cito l'honneur de votre réponse, je devois (sans mon indisposition), à tant de bontés que vous avés jusqu'icy pour moy, des remerciements convenables à tout le prix que je fais de la grâce de m'accorder en son tems un exemplaire de chacune des planches dont mon feü mon frère, premier peintre de l'empereur de la Chine, en a fait les desseins. Toutte ma famille a été pénétrés avec moy de la plus vive des reconnoissances; que ne puis-je vous l'aller témoigner de vive voix? Mais mon cousin *Attiret*, statuaire à Paris et professeur en l'Académie Saint-Luc, aura cet honneur si touttefois vous vouliez bien luy accorder un moment d'audiance. Vous m'avés fait aussy l'honneur de me dire que c'est à la Compagnie des Indes qu'il faut que je m'adresse pour un placet à faire parvenir de ma part au premier ministre de la cour de l'Empereur. On s'informe actuellement du nom du directeur à qui j'écriray pour la manière de la conduite de ce projet, qui m'a paru toujours difficile, et non impossible à faire réussir.

J'ay l'honneur d'être...

ATTIRET
Peintre.

Archives nationales, série O[1].

M. DE MARIGNY A J.-B. ATTIRET, PEINTRE A DÔLE.

7 décembre 1772.

Je doute fort, Monsieur, que les vaisseaux qui par-

tiront d'Europe pour l'Inde sur la fin de l'année prochaine puissent emporter le restant des gravures auxquelles on travaille pour l'Empereur de la Chine; je ne puis même vous cacher que, par de nouveaux arrangemens pris avec la Compagnie des Indes, il est fort douteux qu'il en reste en Europe d'autres exemplaires que quelques-uns pour le Roy et ses ministres; il ne m'est pas possible en ce moment de vous marquer rien de plus positif.

Je suis.

J.-B. Attiret a M. d'Angiviller.

Dôle, ce 4 aoust 1775.

Monseigneur,

Me permetteriés-vous l'honneur de venir en suppliant vous informer de celuy que j'ay eü de demander en son tems à M. le marquis de Marigny la grâce de me faire obtenir un exemplaire des gravures sur les desseins de mon frère, premier peintre de l'Empereur de la Chine, que le ministère de cette cour a jugé à propos d'envoyer en France pour les faire graver par le plus habile graveur de Paris[1]. L'honneur de la dernière de ce seigneur me dit que, quand on feroit l'envoy et des originaux et des exemplaires, s'il en restoient quelques exemplaires, il pourroit m'en faire obtenir un. Mon empressement bien sollicité, voicy plus de quatre à cinq ans, à voir quelques-uns des enfants de mon frère l'avoit enfin touché et déterminé à obtenir ce que je demande, on m'assura, et j'espère le retrouver auprès de vous dans les mêmes sentiments de clémence et dans la même bonne

1. *Charles-Nicolas Cochin.*

volonté qu'il m'a témoigné, ce dont je luy auray toujours obligation; je viens (Monseigneur) implorer votre médiation à obtenir cette même grâce; que ne puis-je m'aller jetter aux pieds du thrône appuyé sur votre commisération et vos suffrages pour obtenir cette grâce, je n'hésiterois pas de l'entreprendre et de faire cette démarche quoyque âgée; j'attendray avec confiance la réussite de mon empressement, et, dans cette flatteuse espérance, j'ay l'honneur d'être, avec la considération la plus parfaitte et la soumission la plus respectueuse, Monseigneur, votre très, etc...

J.-B. ATTIRET,
Peintre,
Rue Saint-George.

JACQUES-ANDRÉ-JOSEPH AVED.

Le musée de Versailles expose une des œuvres les plus célèbres du peintre *Aved*, le portrait de Jean-Baptiste Rousseau[1]. Il est à peu près de la même époque que les premières lettres publiées ci-après; c'est la période de grande intimité entre le peintre et le poète.

Fils de Jean-Baptiste Aved, docteur en médecine de la Faculté de Louvain, notre artiste fut élevé à Amsterdam par un beau-frère qui avait le grade de capitaine dans les gardes hollandaises. Ce séjour dans la patrie des grands portraitistes de l'école de *Hals* et de *Rembrandt* ne fut certes pas sans influence sur la vocation de l'artiste. Né en 1702, *Aved* était admis, dès 1734, à l'Académie de peinture sur la présentation des portraits de *Cazes* et de *J.-B. de Troy*. Ces tableaux ont longtemps figuré à l'École des beaux-arts et sont maintenant au Louvre. Le *Nécrologe* de 1767 donne, avec une biographie succincte de l'artiste, la liste de ses principales œuvres, parmi

1. N° 3743 du Catalogue Soulié, t. III, p. 216.

lesquelles figurent en première ligne les effigies de Jean-Baptiste Rousseau, de Crébillon père et du comte du Luc.

Les lettres suivantes rappellent l'amitié qui liait *Aved* au poète Jean-Baptiste Rousseau, banni du royaume à perpétuité pour des couplets satiriques où ses ennemis, et notamment Saurin, dont le fils est cité plus loin, étaient fort malmenés. Rousseau vécut d'abord en Suisse, puis à Vienne, auprès de l'ambassadeur français comte de Luc, dont il est question dans cette correspondance. Il se retira sur la fin de sa vie à Bruxelles, où il mourut le 17 mars 1741.

Les amitiés, comme les lettres du peintre, montrent que son instruction avait été soignée et qu'il fréquentait beaucoup le monde de la littérature. Son genre de talent lui avait d'ailleurs ouvert l'accès de la cour.

Aved a J.-B. Rousseau.

Monsieur,

Vous ne sauriés vous imaginer jusqu'à quel point a esté mon inquiétude. Je me suis (veu) hier presque brouillé avec M. le comte du Luc au sujet de notre porteret. Dans ma dernière lettre je vous marqués qu'il y avet très longtems que je n'avés eu l'honeur de le voir, qu'il étoit ou à Conflens ou à Savigny. Je n'avés pas pue trouver un jour pour luy faire porter le tableaux tout finy ; enfin j'ay sue hier qu'il étoit arivés ; je luy et fait porter chez luy ; on m'a raportés qu'il ant parue un peut fâchéz et qu'il avet dit : on me l'aporte bien tard ; moy qui l'aime d'inclination et qui ne vouderet pas pour tout ce que j'ay eitre mal avec luy, je vous avouray naturellement que cela m'a empêché de dormir et que j'ay esté dès huit heur du matin à l'archevesché savoir mon sort. Je luy et dit mes raison ; il m'a dit pourquoy je n'avés pas esté à Savigny ; comme j'aités aucupés à faire le porteret de

Mme de Mailly chez M. le marquis de Nesle, il ne m'a pas esté possible. Il s'est rendu à mes raison; il m'a dit : M. Rousseau te gâte et je luy et écrit que je te ferés des tracasserie; je luy et répondu que j'alés vous écrire tout à l'heure et que je ne voulés pas cela prit rassine dans votre esprit. Il m'a priés de luy renvoier notre porteret pour qu'il le vit à loisir; dans sa colère, il ne l'avet veu qu'en gros. J'ay esté trois heurs avec luy, où nous n'avons fait que parler de vous. Je luy et dit qu'il me paroisset que vous aviés envie de revenir, et qu'il fauderet faire son possible pour cela; il m'a dit : est qu'il n'entend pas le françois. Ne seret-il pas en surté à l'archevesché, à Conflens ou à Savigny; un homme de son mérite sera toujour libre, — ce sont ces même parolle, — et l'on seret encore trop heureux de l'avoir. Je peut vous asurer, Monsieur, que tout le monde pence également sur votre retour et rende justice à votre mérite. M. le marqui de Nesle[1] est très flatté des chause aubligente que je luy et dit de votre part; il vous offre toujours sa maison, et vous pouvés le comter au nombre de vos amis. Un de mes amis me dit hier qu'il venet de chés M. de Fontenelle, où l'on avet beaucoup parlés de vous, et qu'il avet dit qu'il ne voiet pas que ce fût une chose bien dificille pour vous que de revenir; qu'il n'y avet personne qui s'oposât à votre retour, et quand même vous vouderis (voudriés) finir par un acomodement, on dit que ce ceret la plus petitte chose du monde, qu'il ne

1. Louis, marquis de Nesle, dont les quatre filles, la comtesse de Mailly, la comtesse de Vintimille, la marquise de Lauraguais et la marquise de la Tournelle, qui devint duchesse de Châteauroux, se succédèrent dans les faveurs du Roi de 1735 à 1744 avant l'avènement de la marquise de Pompadour.

reste que le fils de Sorin (?), qui est dans une misère affreuse. Tout le monde vous rend justice, et l'on est bien persuadé que vous n'avés nul part à tout ce dont il s'agit, et M. le comte du Luc m'a dit qu'il étoit impossible de faire casser tout ce qui a esté fait, ou qu'il fallet s'acomoder ou revenir sens rien dire, et que vous seriés sure de trouver plus d'amis pet-estre que vous ne pencés. Vous voyés, Monsieur, que je vous dit tout ce que j'entent dire dans le monde et même je presper la voie afin de vous acuser juste. Je ne désire rien tant que d'avoir l'honeur de vous embrasser à Paris et de vous prouver à quel point j'ay l'honeur d'estre, Monsieur, votre très humble et très aubéisant serviteur.

AVED.

Ce 10 octobre 1738.

J'ay déjà parlés à M. Fages pour votre amy Parmentier. Je feray de mon mieux[1].

(Adresse :) A Monsieur, — Monsieur Rousseau, — à Bruxelles, — à Bruxelles. [Cachet rouge représentant une jolie tête de femme.]

AVED A J.-B. ROUSSEAU.

Mon cher amy,

Permetté-moy de me servir de ce terme; vous avés bien raison de croire que je ne suis ny capable de vous oublier, ny insensible au marque d'amitiés que vous me donné; le petit plaisir que je vous et fait ne méritte pas une éloge aussy flateur. Voylà ce que

1. Cette pièce nous a été communiquée autrefois par M. Cottenet.

c'est que d'aubliger un vraye amy, le peut que l'on fait luy paroît d'un grand prix. Je vais vous parler à cœur ouvert, et sans compliment je vous diray que jamais rien ne m'a tant flaté que de vous avoir conue et de vous avoir eu chés (moy) [*un mot déchiré*], et, sy vous aviés des veü et que vous voulussiés encore me faire cette honneur, j'en serés comblé; vous me rendés assé de justice pour croire que je parle vraie. C'est une des plus grande aubligation que j'aie à M. le comte du Luc de m'avoir procuré votre connoissance. Le sonnet que vous avés eu la bonté de m'adressé me met dans un très grand embaras; je vouderés merriter toutes les louange que vous me donnés et que l'on pus m'y reconoître. Un homme tel que vous ne se méprand pas; il faut donc que je ne démante pas l'idée que vous voulés bien donné de moy; du côté du cœur j'en suis sûr, mais mes autres talens sont bien foible et vous m'encouragé à faire un éfort qui peut estre sens vous je n'aurés pas fait; je vous auray encore cette aubligation que je n'oubliray jamais, je vait vous rendre raison de mon (retard?) [*un mot déchiré*]. Vous savés que j'ay des livres à vous envoier; j'avés veu M. Roy[1], qui me dit de ne me pas presser, qu'il fesoit copier de ces ouvrage qui ne sont point imprimé et qu'il seret charmé de vous les faire voir. C'est ce qui est cause de mon retardement. Je vous assure qu'à l'avenir rien ne pourra m'enpêcher de m'informer de vos nouvelle plus souvent. M. Hardion[2] est venus voir votre porteret et celuy de

1. Sans doute le poète dramatique et lyrique Pierre-Charles Roy, né en 1683, mort en 1764.

2. L'érudit Jacques Hardion (1686-1766), qui fut le professeur des filles de Louis XV.

M. Racine, qui est finy, dont il m'a paru fort content. Il est bien fâché de ce que vous n'avés pas esté à Versaille chés luy; vous y auriés esté en surté, et il étoit à porté de vous rendre beaucoup de service; il vous aime beaucoup. M. *Titon du Tillet*[1] est venu me voir. Il m'a fait mil amitiés et m'a fort priés d'aller chés luy. Je seray charmé de conserver une pareille connoissance; depuis que j'ay eu l'avantage de vous avoir chés moy, Messieurs les gens de lettres me font mil amitiés et me demande avidement de vos nouvelle. Je croiés n'estre pas connu du vieille *Autreau*[2]; il courut l'autre jour après moy et me dit : Est-il vray, Monsieur, que vous avés eu chés vous M. Rousseau. Je luy dit que ouy, que j'avés eu cette honneur. Il me dit ha! que j'aurés esté le saluer avec grand plaisir. Tous nos amis comun, MM. d'Ormançay, l'abbé Junot, Poisson[3] et Magnac vous sont aubligé de votre souvenir, et ma femme qui vous aime tendrement. Il ne ce passe aucun jour que nous ne parlions de vous ensemble. Ma belle-sœur a manqué de mourir. Elle tomba malade le jour de la Pentecotte; elle a esté seigné sept fois en quatre jour. C'étoit une fluction dans la teste; on craignet que cela ne tomba sur la poiterine; elle est convalesante; elle vous embrasse de tout son cœur aussy bien que mes enfens. Votre amy Antoine fait toujour des progrès et Mlle Bouchot (?). Il y a quelque tems que je

1. L'auteur du Parnasse français conservé à la Bibliothèque nationale, dont il a donné lui-même la description imprimée.
2. *Jacques Autreau*, peintre et auteur comique (1657-1745). Il mourut à l'hospice des Incurables. Il fut admis à l'Académie en 1741. Son fils se fit connaître comme peintre de portraits.
3. Est-ce l'auteur comique et acteur Philippe Poisson, né en 1682, mort en 1743?

n'ay esté à Bagneux. Je ne say point du tout que M. de Nelle doit aller à Spaa. Je doit aller le voir dans quelque jour avec M. Roy qui doit venir me prendre. J'ay esté à Savigny, il y a trois jours, pour faire des grand tableau. J'ay veu M. le comte du Luc; je luy est peut parlé. J'y et resté très peut. Ficot est plus de vos amis que vous ne pencé. Il me dit qu'il seret charmé sy il étoit libre de vous offrir sa mason et de passer ces jour avec vous. Je seray toujour des amis de ceux qui penceront bien de vous. Je suis persuadés que Parmentier a toujours de grans soins de vous. Soiés sûr que je suis votre très humble serviteur, amy à tout entreprendre.

AVED.

Ce 15 juin 1739[1].

AVED A JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU.

J'ay reçue votre dernière lettre, mon cher amy, et le sonnet corigé. Je vous et déjà dit combien je suis sensible aux marque d'amitiés que vous me donnés. Sy je ne craignés de remplir mes lettres de répétition ennuieuse, je vous dirois toujour que personne n'est plus votre amy que moy, soiés-en persuadé; que ma négligence ne vous prévienne pas contre moy; je seray toujours le même. Je suis sy fort aucupé pour mon exposision qui cera le mois prochin, je n'ay pas un cardheur à moy. L'on travaille à votre graveure. Soiés en repos, vous en aurés des plus belles épreuve. Je conois votre atachement pour M. le comte de Lanois; elle ne paroîteront pas isy qu'il en aura une chés luy; les bontés qu'il a pour vous mérite cette

1. Lettre autographe communiquée par M. Cottenet.

déférance. Tous ceux qui vous aime me force à les respecter. Je leurs croy à tous un mérite peut comun. Je n'ay pas veu M. le comte du Luc depuis que je vous et écrit ma dernier lettre. Il est encore à Savigni. Je n'ay pas veu M. le marquis de Nesle, mais je say de ces nouvelle de tems en tems. Tous nos amis en général vous font mil compliment. Ma femme et M. de Arlon, mes enfans vous embrasse mil fois.

Vous aurés sens doute reçue le paquet de vos livres; vous ne me parlés jamais de votre senté; ditte-m'en quelque chose, je vous prie; entrés dans ces détail; rien n'est indiférant pour moy quand cela vous regarde. L'on fait de grand préparatif pour le mariage de Madame. Adieu, mon cher amy, aimés-moy toujour, et croiés que je seray toutes ma vie votre très heumble et très aubéissant serviteur.

AVED.

Ce 11 juillet.

Excusés mes ratures; j'écrit cy mal que vous ne jettiés ma lettre au feu sens la lire. Toutes mal qu'el est, vous este sûre d'y trouver les vraye sentiment de mon cœur.

(Adresse :) Monsieur, — Monsieur Rousseau, à — la Viellecour, à Bruxselle, — à Brusselh. [Cachet : tête de femme du XVIIIe siècle.]

[Ancienne collection Cottenet.]

AVED A JEAN-BAPTISTE ROUSSEAU.

Ne prenés pas de mauvaise part, mon cher amy, sy j'ay esté sy long tems sens vous écrire et vous remercier d'un livre que l'on m'a aporté de votre part. Je suis sensible autent que l'on le peut être de

ces marque de votre souvenir. Je ne say si vous savés que M. le marquis de Nelle vient d'estre exillé à Caen. Il m'a chargé en partant de vous écrire de sa part et de vous assuré qu'il étoit et serat toujours votre amy, et qu'il vous écrira quand il sera un peut plus tranquil, quoyque personne ne ce soit aperçue qu'il lue perdue, je croy à mon amy, que l'on en soufre un peut davantage. On ne dit point d'autre raison dans le monde qui et aucasioné cela qun mémoire qu'il a fait paroître, où il ne ménage pas les terme au sujet de ceux qui sont à la teste de la direction de ces biens. Ainsy, dès que l'on le punit de parler sy clairement, il faut donc que ces Messieurs luy rende conte de ces affères. Voilà ce que l'on pence. Vous savés sens doute le mariage de M. de Vintimille avec Mlle de Nesle[1]. Le Roy luy a donné deux cent mil frans et au père ce que [*manque un mot*] vient de vous dire. M. et Mme Duplaix ne sont point encore arivés; il y a une bonne rason, c'est que Mme Duplaix vient de faire une fausse couche à une terre qu'ils ont auprès de Soisson. On me l'a dit or de denger. J'ay veu M. Baudouin, qui m'a dict des nouvelle de votre senté. Je suis bien fâchés que vous vous sentiés toujour de votre voyage de Paris; il m'a dit que vous contiés que votre graveure étoit bien taut faite; cela ne poura estre que les

1. Le mariage avait eu lieu le 27 septembre 1739. La deuxième fille du marquis de Nesle, Pauline-Félicité, était alors enceinte d'un fils qui reçut les noms de Charles-Emmanuel et que les courtisans surnommèrent le *Demi-Louis*, à cause de sa ressemblance avec le Roi. Le marquis de Vintimille, comte du Luc, lieutenant général, né le 23 juillet 1720, mort en 1775, n'avait donc que dix-neuf ans lors de ce mariage scandaleux.

premier mois de l'anné prochaine. J'ay veu hier le graveur; il m'a dit qu'il ne le quiteret pas qu'il ne fut fait. Je peut vous assurer que vous le saurés le premier. Tout nos amis vous font mil tendre compliment; il s'informe exactement de vos nouvelle. M. et Mme de Arlon, ma femme et mes enfans vous font mil amitiés et vous embrasse de tout leurs cœurs. Pour moy, mon cher amy, soiés persuadé de l'atachement inviolable avec lequelle je seray toute ma vie votre très heumble et très aubéisant serviter.

AVED.

Ce 12 novembre 1739.

Votre amy Fricot vous embrasse.

(Adresse :) Monsieur, — Monsieur Rousseau, — à la vielle Cour, à Brusselle, — à Brusselle.

[Ancienne collection Cottenet.]

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

Du 1er janvier 1753.

Monsieur,

Permettés-moy, en me conformant aux usages, de goûter la joye sincère de vous assurer de mes devoirs et de mon respectueux attachement; j'ay reçu, dans son tems, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire; vous me promettés de me charger de vos commissions s'il vous plaisoit m'en charger; vous m'obligerés sincèrement de me procurer l'occasion de vous prouver mon zèle; je ne sais pas précisément le tems que je resterai encore icy, parce que la princesse royale n'a point encor fini avec moy; les trois répétitions destinées pour leur hautes puissances sont placés, et j'ai tout lieu d'être satisfait de la façon

dont ils en ont agi avec moy. Quand à Son Altesse Royale, j'attends toujours ces ordres pour sçavoir si elle me veut renvoyer ou faire peindre le jeune prince et la princesse Caroline, qui voudroit bien que ce fût dès à présent et qu'on n'attendre point à un autre tems; de mon côté, je voudrois bien aussi que la cour voulût se décider promptement, afin de ne point perdre de mon tems et mon argent inutilement. Si vous daignés, Monsieur, me charger de quelques commissions, je ferai mon possible pour les remplir fidèlement et avec toute l'attention possible. Faites-moy la grâce de me croire, avec un sincer attachement et un profond respect, Monsieur, votre...

Mon fils aisné, avec qui je suis icy, prend la liberté de vous assurer de son respect.

Archives nationales, série O[1].

Réponse du marquis de Marigny.

Versailles, le 15 janvier 1753.

Monsieur Aved, peintre à la Haye.

J'ai reçu, Monsieur, avec plaisir, les souhaits que vous me faittes, ainsy que Monsieur votre fils, à l'occasion du renouvellement de l'année; je vous en fais mes remercîments et désire très fort de trouver les occasions de vous en marquer ma reconnoissance.

Votre mérite et vos talents me sont assés connus pour être persuadé de l'accueil qu'on fera à vos ouvrages dans le pays où vous êtes. Si Son Altesse Royale et sa cour vous rendent autant de justice que nous, on ne négligera pas de vous employer pendant le séjour que vous y ferés; je proffiterai des offres de

service que vous me faittes si je me trouve dans le cas d'en avoir besoin.

Je suis, Monsieur...

Lettre écrite par Aved au secrétaire de l'Académie de Leipzig en remerciement de sa nomination a l'Académie[1].

De Paris, le 29 juin 1753.

Monsieur,

Rien n'est plus propre à augmenter les talents que l'estime qu'en font les personnes éclairées en traçant dans des titres authentiques les témoignages glorieux qu'ils y rendent. En même temps qu'elle fait naître dans les cœurs de l'artiste cette noble émulation, mère du succès, elle y doit aussi produire une reconnoissance digne de l'honneur dont on veut bien le combler, et c'est par ce sentiment, dont toute âme bien née doit être jalouse, qu'on trouve, pour ainsi dire, le secret d'égaler le bienfait et de rendre l'homme reconnoissant aussi rare dans son espèce que le bienfaiteur même. Je me fais gloire, Monsieur, d'avoir de tels sentiments, et, en conséquence, j'ose assurer l'illustre Société qui veut bien m'aggréger à son corps que, si mes foibles talents étoient peu dignes de la récompense glorieuse dont elle les a honorés, je pouvois me vanter du moins de mériter tout du côté de l'attachement et de la considération que je me suis toujours sentis pour la Compagnie. Peut-être ai-je tardé trop longtemps à luy témoigner combien j'étois flatté de l'honneur qu'elle m'avoit fait, mais j'ay cru

1. Collections Fillon et Dubrunfant. La signature seule est d'*Aved*. Le reste est écrit par un secrétaire.

ne pouvoir mieux m'acquitter des obligations que la reconnoissance m'imposoit qu'en attendant le départ de M. de Saumaise et en le priant de vous marquer luy-même les sentiments dont il avoit été témoin lors de la réception du titre de mon association. Je me flatte, Monsieur, que vous voudrés bien me rendre auprès de l'illustre Compagnie le même office que M. de Saumaise a la bonté de me rendre auprès de vous, et de l'assurer, Monsieur, qu'il n'est aucun membre de la Compagnie qui puisse se glorifier d'être, avec une plus respectueuse considération que moy, de tous, de chacun en particulier, et de vous, Monsieur, le très humble, très obéissant et très affectioné serviteur.

J.-A.-J. Aved.

Au dos du second feuillet : « Brieff van De Heer Aved, Schilder van de Koning van Vrankrijk. » (Grand in-folio. La signature seule est autographe.)

Aved a . . . . .

Messieurs,

L'honneur que vous me faites de m'inviter au Jubilé séculaire, dont vous faites la célébration le 22 du présent, me flatte infiniment. Qu'il seroit doux pour moi d'en profiter ! Mais des obstacles insurmontables me privent de cet honneur. C'est moins l'éloignement des lieux que la poursuite de quelques affaires intéressantes qui exigent ma présence et qui m'empêche de me rendre à votre invitation. M. Christ, mon ami, se chargera volontiers d'en présenter mes excuses à Monsieur le Secrétaire, en même temps qu'il l'assurera de la haute considération que j'ay

pour lui. Il pourra vous assurer de vive voix, comme je le fais par écrit, que personne, Messieurs, ne sent mieux que moy l'honneur d'être votre confrère et qu'aucun membre de votre Société ne peut être avec plus de respect que moy, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur[1].

AVED.

A Saintry[2], ce 18 octobre 1756.

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

Saint-Saintry, près Corbeil,
le 22 septembre 1759.

Monsieur,

J'apprends dans le moment la mort de M. *Julien Le Roy*, et je n'ay rien de plus pressé que de m'adresser à vous pour obtenir, par votre bonté, le logement aux galeries du Louvre que cet événement fait vacquer[3]. Il y a déjà longtemps, Monsieur, que vous avés daigné me montrer de la disposition à vouloir m'obliger. J'ose, Monsieur, vous représenter humblement que voilà le moment de m'accorder le bienfait le plus signalé, et en même temps le plus glorieux pour mon foible talent et le plus intéressant pour ma fortune. Si votre dessein, Monsieur, est d'accorder cette grâce à un peintre, je me flatte que vous daignerés vous souvenir de moy, et des sentimens d'attachement et de reconnoissance dans lesquels je ne

1. Collections Fillon et Dubrunfant. Le corps de la lettre et la signature sont de la main d'un secrétaire.
2. Seine-et-Oise, à un kilomètre de Corbeil.
3. *Aved* n'obtint jamais, malgré ses sollicitations, de logement au Louvre.

cesserai jamais d'être, avec un profond respect, Monsieur...

AVED.

P.-S. — J'ay passé, Monsieur, à votre hôtel avant de partir pour ma campagne. Je comptois, avant de m'y rendre, vous présenter mon respect et recevoir vos ordres.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Versailles, le 11 octobre 1759.

Monsieur Aved,

Lorsque j'ai reçu, Monsieur, votre lettre à l'occasion du logement vacant aux galleries du Louvre par le décès du sieur *Julien Le Roy*[1], il étoit déjà accordé à ses deux fils; le Roy leur avoit fait cette grâce; ainsy, il ne m'a pas été possible de vous le procurer. Vous devés être persuadé que, dans les occasions qui dépendront de moy, je serai très aise de pouvoir vous obliger.

Je suis, etc.

LE MARQUIS DE MARIGNY.

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

Paris, le 30 avril 1761.

Monsieur,

La mort de M. *Duvivier*[2] m'oblige à avoir recours

1. *Julien Le Roy*, horloger du Roi, né à Tours en 1686, mort en 1759, laissait quatre fils : Pierre, horloger comme son père (1717-1785); Jean-Baptiste, physicien, membre de l'Académie des sciences, mort en 1800; Charles, médecin (1726-1779); enfin Julien-David, architecte et érudit (1728-1803).

2. *Jean Duvivier*, graveur en médailles, de l'Académie royale de peinture et sculpture, né à Liège le 7 février 1687, mort à Paris le 30 avril 1761. Son fils Pierre-Simon-Benjamin (1730-1819), graveur comme lui, fut admis à l'Académie en 1774 et devint membre de l'Institut.

à vos bontés et à vous rappeller les espérances que vous avés bien voulu me donner, il y a déjà quelque temps, de pouvoir obtenir un logement aux galeries du Louvre. Je ne désire rien avec tant d'ardeur qu'une pareille grâce ; je crains, Monsieur, de ne vous l'avoir que trop persuadé par mes importunités; mais j'ai soixante ans, et il y en a plus de trente que j'ay l'honneur d'être de l'Académie. Vous m'excuserés, Monsieur, si, dans des circonstances pareilles, j'ose vous montrer tant d'empressement.

J'ay l'honneur d'être, etc.

AVED.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Marly, le 7 juin 1761.

Monsieur Aved,

Le Roy ayant disposé, Monsieur, en faveur du sieur *Duvivier* l'aisné, du logement des galleries du Louvre vaccant par la mort de Monsieur son père, il ne m'a pas été possible de vous le procurer comme vous le désiriés par votre lettre du 30 avril dernier. S'il se présente d'autres occasions où il dépend de moy de vous obliger, soyés persuadé que je le saisirai avec plaisir.

Je suis, Monsieur...

LE MARQUIS DE MARIGNY.

AVED A M. DE MARIGNY.

Paris, le 28 juillet 1762.

Monsieur,

Vous savés, sans doute, la mort de M. *Bouchar-*

don[1]; les bontés que vous m'avés toujours témoignées me font espérer que vous voudrés bien songer à moy. Je suis persuadé, Monsieur, comme vous avés daigné me l'assurer plusieurs fois, que vous profiterés, si cela est possible, de cette occasion pour m'obliger. J'ay l'honneur d'être un des plus anciens de l'Académie, sans avoir l'avantage de jouir ni d'une pension, ni d'un logement. J'ay fait cependant tout ce qui a dépendu de moy pour fournir ma carrière avec honneur. Je suis parvenu à un âge où ces sortes de distinctions sont infiniment flatteuses; une pareille grâce accordée par vos mains comblera mes vœux.

J'ay l'honneur d'être, etc.

AVED.

Note de la direction : Les pensions vacantes par la mort de M. *Bouchardon* seront, comme de raison, distribuées aux sculpteurs.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Versailles, le 31 juillet 1762.

Monsieur Aved,

Je voudrois assurément, Monsieur, vous obliger, et je n'en manquerai pas l'occasion lorsque je l'aurai; celle que vous me présentés par la mort de M. *Bouchardon* ne sauroit avoir lieu, et, en effet, les pensions vacantes par sa mort seront, comme il est juste, distribuées aux sculpteurs. Il faut donc attendre une autre circonstance où il dépendra de moi de faire avec justice ce que vous désirés.

Je suis, Monsieur...

LE MARQUIS DE MARIGNY.

1. *Bouchardon* était mort la veille, 27 juillet.

Aved a M. de Marigny.

6 aoust 1763.

Monsieur,

Je ne porte point envie à mes confrères pour les grâces nouvelles qu'ils viennent d'obtenir de la bonté du Roy. Je rens au mérite supérieur de MM. *Dumont*, *Chardin* et *Vien* toute la justice qui leur est düe. Mais j'ay cru, Monsieur, devoir profiter de cet événement pour rappeler à votre souvenir qu'ayant l'honneur d'être de l'Académie depuis trente-quatre ans[1], j'ay tâché de fournir ma carrière avec honneur et de façon à mériter quelques fois par mes foibles productions que vous daigniés m'encourager par votre suffrage.

J'ay soixante-deux ans, et je suis un des plus anciens de cette Compagnie. J'ay quelquefois pris la liberté, Monsieur, par un effet de la confiance que me donnoient vos bontés, de vous représenter que je n'avois pas encore eu la moindre part aux faveurs que le Roy veut bien répandre sur les artistes, et vous daignâtes me faire espérer que vous voudriés bien vous intéresser pour moy. Il y a près de vingt ans que je commençai le portrait du Roy, que je n'ai point eu le bonheur de finir, et que j'ai fait divers ouvrages par ordre de Sa Majesté qui me sont dus encore. Il accepta même le portrait de l'ambassadeur turc, que je pris la liberté de lui présenter, et il me promit, de sa bouche royale, une gratification que je n'ai point reçüe. Je n'ai jamais cru devoir la sollici-

1. L'admission d'*Aved* au rang d'académicien date du 27 novembre 1734; mais il avait pu être agréé dès 1729.

ter, parce que j'ay toujours pensé qu'il y avoit d'autres récompenses destinées aux artistes et qui sont plus flatteuses et plus honorables, telles qu'une pension. C'est là, Monsieur, la grâce dont je serois le plus jaloux, et c'est une faveur que vous avés eu la bonté de me faire espérer. Que je serois heureux, si vous jettés les yeux sur moy, Monsieur, lorsqu'il en vacquera une! Je ne vous fais point ma cour, Monsieur, aussi assidûment que je le désire, et que la force de mon attachement m'y engage, parce que je crains de vous importuner par mes prières et mes sollicitations. Je serois plus hardy si depuis longtemps je ne demandois pas toujours.

J'ai l'honneur, etc...

AVED.

OBSERVATIONS DE COCHIN SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Monsieur,

Les sollicitations de M. *Aved* sont justes, et la manière dont il vous les expose me paroît décente. Il est digne des grâces du Roy, et quelquefois il a paru avec le plus grand succès dans la carrière des arts; mais il n'est pas le seul qui en soit digne, et tous les sujets sur qui vous les avez versées ne l'étoient pas moins.

Quand on supposeroit que leur mérite n'eut toujours été qu'égal, ils paroissent en avoir un plus grand besoin et avoir fait plus de sacrifices à leur art; ce seul grain dans le cas d'équilibre suffisoit pour emporter la balance.

M. *Aved* est le plus accommodé, quant à la fortune, d'entre ses confrères; il a su joindre un commerce honnête avec l'usage de ses talents, en quoy il

n'est point blâmable; mais c'est ce qui le fait regarder comme n'ayant pas le même besoin des grâces du Roy. On ne peut lui exposer cette raison, qu'il croiroit détruire en déclarant qu'il ne désire ces pensions qu'en ce qu'elles ont d'honorifique; mais il n'est pas moins vray que les autres méritoient de même d'être honorés, plusieurs même ayant plus de célébrité que lui, et que c'étoit un secours qui paroissoit leur être plus utile.

Cependant, il mérite de n'être point négligé. L'occasion de distribuer une de ces pensions semble n'être pas éloigné, M. *Le Clerc* paroissant proche de sa fin[1]. J'auray l'honneur alors de vous exposer les raisons qui militent pour lui et celles qui parlent en faveur de ces concurrens.

Quant à ce qu'il a eu le malheur de faire des ouvrages pour le Roy qui n'ont point été payés, c'est sans doute une chose fâcheuse et à laquelle les gens d'art ne sont que trop sujets, lorsque n'étant pas instruits, ils se trouvent présentés à la cour par des personnes qui n'ont pas ensuitte le pouvoir de les faire payer. Je crois que c'est le cas de M. *Aved*. Cependant, le portraict de l'ambassadeur turc étant une chose existante[2], s'il vous plaist de lui faire ce bien, vous pouvés le lui passer en compte et le faire déposer au cabinet du Roy. Ce seroit une chose de grâce de votre part, quoyque de justice de celle du Roy,

1. *Cochin* veut sans doute parler du peintre *Sébastien Le Clerc*, fils du graveur; né à Paris en 1676, il mourut aux Gobelins le 29 juin 1763.

2. Le portrait de Saïd-Pacha, ambassadeur de la Porte ottomane, qui fut exposé au Salon de 1742, est aujourd'hui au musée de Versailles. (Catalogue Soulié, t. III, p. 210. — Salle 160, n° 3716.)

car il ne paroist point que ce tableau ait été fait pour les Bâtimens du Roy.

Je suis, avec, Monsieur, votre très, etc...

COCHIN.

Ce 8 juin 1763.

AVED AU MARQUIS DE MARIGNY.

A Paris, le 9 juin 1765.

Monsieur,

Les circonstances fâcheuses qui accompagnent la faillite du sieur *Germain* la font envisager au public comme une banqueroute frauduleuse. Les suites de cette affaire, qui n'a déjà que trop éclaté, feront vraisemblablement vacquer le logement qu'il occupe aux galeries du Louvre[1]. J'ose encore, Monsieur, me rappeller à votre souvenir et vous prier, avec les plus vives instances, de me faire obtenir une grâce qui mettroit le comble à mes vœux. Vous avés daigné quelques fois, Monsieur, entretenir mes espérances par vos bontés. Il y a plus de trente-sept ans que je suis de l'Académie, et j'ai fait depuis ce temps tous mes efforts pour répondre à l'honneur de son choix. Il n'a pas dépendu de moi de mieux remplir ma carrierre. Vous pouvés, Monsieur, en me faisant obtenir des bontés du Roy une grâce aussi prétieuse qu'elle est distinguée, illustrer un artiste et mettre le sceau à ma réputation. Ma reconnoissance ne finira qu'avec ma vie.

J'ay l'honneur d'être, etc.

AVED.

1. A la suite de sa faillite, *François-Thomas Germain* se vit en effet privé de son logement qui fut attribué à *Pierre-André Jacquemin*, joaillier de la Couronne.

JEAN-JACQUES BACHELIER

(1724-1806).

Peintre de fleurs d'un réel mérite, cet artiste doit surtout sa réputation à la fondation de l'école gratuite de dessin, devenue l'École nationale des arts décoratifs. Il est inutile d'insister sur les services que cette fondation a rendus depuis un siècle et davantage.

Dans les *Calendriers* de l'École, imprimés de 1783 à 1788 à l'Imprimerie royale, on trouve toute l'histoire de la création de *Bachelier :* listes des fondateurs et des élèves, mémoires sur l'organisation de l'École, vue de la façade principale, plans des bâtiments, en un mot tous les documents indispensables pour écrire une histoire complète de l'institution. Il est assez naturel que plusieurs des lettres reproduites ici se rapportent à cette création qui reste l'œuvre capitale de sa vie.

Pour être un des premiers organisateurs de l'enseignement libre du dessin à Paris, *Bachelier* n'en montra pas moins des talents qui eussent suffi à assurer à sa mémoire une place distinguée parmi les artistes de son temps. S'il fut admis à l'Académie au titre de peintre de fleurs, le 2 septembre 1752, il se faisait recevoir l'année suivante en qualité de peintre d'histoire, ce qui lui ouvrait l'accès des grades académiques.

Il prit une part active aux expériences tentées par le comte de Caylus pour retrouver le procédé de la peinture à la cire des anciens. Ces essais firent un certain bruit dans le monde des arts. Pendant quelque temps, *Bachelier* fut préposé à l'administration de la manufacture de Sèvres. Le choix était heureux; mais son école gratuite ne lui laissait guère le loisir de s'occuper d'autre chose. La création de l'école remonte à 1765; les lettres-patentes du Roi accordées à *Bachelier* portent la date de 1766. Ainsi, l'incident dont se plaint l'artiste dans la première des lettres publiées ici précéda d'un an à peine l'établissement de l'école gratuite.

A la suite de son étude sur l'*École royale des élèves protégés*[1], Louis Courajod a réimprimé le Mémoire de *Bachelier*,

1. Paris, Dumoulin, 1874, 1 vol. in-8°.

qui renferme l'historique le plus complet de sa fondation, accompagné des lettres-patentes, arrêts du Conseil, règlements et autres documents relatifs à l'établissement de la rue de l'École-de-Médecine.

Bachelier a M. de Marigny.

Monsieur,

J'ai cru devoir vous informer que le s^r *Le Paon*[1], ci-devant dragon, a tenu publiquement à Compiègne, dans la salle d'audience de M. de Choiseul, des propos sur moi aussi faux qu'indécens. M. de La Live étoit présent. Ces propos sont de donner pour excuse d'estre sorti de chés moi, premièrement que je l'avois rebuté en lui faisant copier et recopier mon tableau de *Résurrection* tant de fois qu'il en étoit las; ce fait est faux, il ne l'a jamais copié. Je n'ai pas assés de confiance dans mes talens pour forcer personne à les étudier. MM. *Falconet* et *La Tour* sont témoins que je lui ai fait copier autre chose que mes ouvrages, savoir : plusieurs *Parocel* et autres grands maîtres, comme plus analogues à son genre. Secondement, il m'impute la bassesse d'avoir exigé de lui 150 ₶ pour lui montrer. Je ne prétens point blâmer mes confrères qui mettent un prix aux soins qu'ils donnent à leurs élèves. Le cas où je me trouve est différent. Comblé de vos éloges sur mon désintéressement,

1. *Jean-Baptiste Le Paon,* ancien dragon, comme on le voit ici, et fils d'un domestique, naquit à Paris le 15 mars 1737, rue Fremanteau (Jal), et mourut le 27 mai 1785, dans l'hôtel de Condé, où le prince lui avait accordé un appartement. Dans son acte de mariage (18 mai 1774), il prend le titre de peintre des batailles du Roi et de S. A. R. Mgr le prince de Condé, demeurant rue de Bourgogne. Le musée de Versailles possède trois tableaux de lui : le *Siège de Tournay*, l'*Attaque de Fribourg* et la *Bataille de Rocroy*.

lorsque vos bontés accordèrent au s[r] *Le Paon* 300 ₶ de pension en le mettant chez moi, conçoit-on une infamie plus grande que celle de fouiller dans la poche d'un malheureux pour lequel on a les apparences de la générosité? Je supplie Monsieur le marquis de se faire informer de la vérité de toutes ces imputations.

Ce n'est point dans l'intention d'irriter Monsieur le Directeur général contre le s[r] *Le Paon* et de le voir punir de son ingratitude que j'ai l'honneur de l'instruire de ces faits. Monsieur le marquis peut se ressouvenir que j'ai déjà demandé grâce pour lui, et je la demande encore avec la même instance, persuadé que, si le cœur du s[r] *Le Paon* ne fait pas d'honneur à l'humanité, son génie cultivé en peut faire beaucoup à la peinture. C'est donc pour prévenir la calomnie qui, de bouche en bouche, pourroit parvenir jusqu'à vous, Monsieur, dont l'estime m'est si précieuse, que je puis dire que c'est à l'envie de l'augmenter que je dois tous mes progrès. C'est elle qui m'a fait vaincre tous les obstacles et m'a soutenu dans les difficultés.

Je vais avec l'exactitude la plus scrupuleuse exposer ma conduite à Monsieur le Directeur général. M. *Machy* m'amena le s[r] *Le Paon*, me priant de m'intéresser pour luy, et me montra ses desseins. J'ai mené le s[r] *Le Paon* chez partie des artistes. Ce n'est qu'à mes soins qu'il doit les sollicitations que M. *Cochin* a emploiées pour lui obtenir une pension. J'ai déterminé plusieurs personnes auxquelles je l'ai présenté à l'assister par forme de souscription dans la crainte de l'humilier, et ses ouvrages dans cinq années devoient servir d'acquit. La souscription for-

moit par an la somme de 696 #, ainsi qu'il résulte de la notte ci-jointe.

Je l'ai envoié garder dans deux maladies, et, prévenant ses besoins, je lui ai envoié de l'argent.

J'ai sollicité M. *Cochin* pour que M. Sareau lui accordât gratuitement ses soins. J'ai été moi-même en prier M. Sarreau. Je lui ai offert un lit chez moi pour lui éviter la dépense d'un logement. Bien loin de lui faire faire des choses basses comme il le dit, je l'ai toujours traité avec distinction, respectant en lui le génie singulier qu'il a pour un genre dans lequel je le croiois destiné à faire oublier tous ceux qui l'ont précédé. J'ai sollicité M. Perrier[1] pour lui faire toucher les quartiers de sa pension les jours d'échéance, ce que M. Perrier a fait avec le plus grand zèle. Il s'est comporté pendant huit mois qu'il a été chez moi d'une façon irréprochable, ce qui m'a déterminé à faire pour lui ce que j'ai fait. Alors je ne m'attendois pas qu'il rougiroit un jour de se dire mon élève. Il a pris, dans un mémoire adressé à M. de Choiseul, la qualité d'élève de M. *Vernet* à son inçu.

Tous les jours, chez moi, depuis 6 heures du matin jusqu'à 11, plusieurs élèves de différents maîtres s'assemblent pour étudier la nature à frais communs. Ils paient un model, un démonstrateur d'anatomie et un de perspective, l'huile, le charbon, etc., ce qui leur revient à chacun 6 # par mois. Le sr *Le Paon* y a étudié pendant dix mois, ainsi il a dépensé 60 #.

J'ai saisi l'occasion de lui faire gagner quelque argent, de préférence à mes autres écoliers, et nommément pour deux arbres généalogiques, l'un lavé

1. Commis des Bâtiments.

au bistre, l'autre dessiné au crayon rouge. Cet ouvrage peut l'avoir occupé quatre jours. Je le lui fis payer 48 ₶. Si j'avois été assés bas pour garder cet argent, je le pouvois faire sans que personne le sçut.

Lorsque je l'ai vu sous différents prétextes s'absenter de chez moi, j'ai poussé la condescendance jusqu'à le prier de me dire franchement s'il n'avoit pas confiance dans mes talens, que je me prêterois à faire agréer à M. le Directeur général qu'il fût chez un autre maître, en lui faisant observer qu'il se satisferoit et qu'il n'indisposeroit pas contre lui le protecteur des arts son bienfaiteur.

Je supplie Monsieur le Directeur général de vouloir bien me décharger de l'instruction du sieur *Le Paon*.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BACHELIER.

A Paris, le 7 aoust 1764.

En tête de la lettre, le premier commis des Bâtiments a inscrit cette note : « Rép. le 8 août 1764 et supprimé la gratification de 300 ₶ du sr *Paon*. »

Archives nationales, série O^{1}.

BACHELIER A M. DE MARIGNY.

Monsieur,

La protection que vous accordés aux arts, le goût particulier qui vous y détermine indépendemment de la gloire du Roy, votre attention à saisir tout ce qui peut leur être avantageux m'engage à vous présenter et soumettre à vos lumières des réflexions tendant à perfectionner tous les métiers; cette matière est en

concours; l'approbation de Monsieur le marquis me seroit plus précieuse que le prix proposé.

La proposition est de perfectionner les métiers et d'instruire le plus grand nombre d'apprentifs avec toute l'économie possible, la nécessité de cet établissement et le bien qui en peut résulter doivent être démontrés jusqu'à l'évidence, le tout considéré par les yeux du commerce.

Je suis, etc.

BACHELIER.

J'ai lu et déchiré son discours; luy répondre sans trop d'éloges, des lieux communs[1].

Répondu le 4 mars 1766.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Versailles, le 4 mars 1766.

J'ai lu, Monsieur, le mémoire que vous m'avés adressé dernièrement sur [des] moyens qu'on pourroit employer pour perfectionner les métiers. Un pareil sujet est tout à fait digne d'occuper les bons citoyens, et je ne puis qu'applaudir aux vües qui vous ont suggéré vos réflexions. Je vous verrois néanmoins avec plus de plaisir courir cette nouvelle carrière si je ne craignois que cela ne nuisît à votre marche dans celle où vous avez déja fait vos preuves de talens.

Je suis, Monsieur...

Archives nationales, série O[1].

1. Cette note en tête de la lettre de *Bachelier* est de l'écriture de M. de Marigny.

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, ce 8 février 1775.

Monsieur[1],

Il vous étoit réservé d'honorer les talens en les faisant servir à la récompense des vertus et d'enflamer les arts en leur montrant l'influence que vous leur donnez sur les mœurs. Heureux sont les rois ainsi environnés et les artistes d'avoir de tels ministres. La vénération, la reconnoissance les suivront jusques au dernier âge. Permettez qu'après le choix des hommes célèbres qui, sous vos auspices, doivent ouvrir une si belle carrière, mon zèle sollicite l'honneur d'y être employé. J'espère par de nouveaux efforts me rendre digne de cette faveur.

Je suis...

BACHELIER,
Aux Thuilleries.

[Note de Montucla :] Il me paroît assez difficile de deviner à quoi des tableaux d'animaux, ou de fleurs, ou de plantes peuvent contribuer aux vues de M. le comte d'Angiviller.

RÉPONSE A M. BACHELIER.

14 février 1775.

Sa Majesté m'ayant en effet chargé, Monsieur, de distribuer à ses peintres et sculpteurs des sujets d'ouvrages qui, en leur donnant l'occasion de déployer tous leurs talens, puissent servir à honorer en même temps les vertus, je vois avec beaucoup de satisfaction

1. Cette lettre ne paraît pas de l'écriture de *Bachelier*, qui a seulement signé.

le zèle avec lequel la plupart d'entre eux s'empressent de concourir à ces vües. Je serai enchantée d'être à portée de faire usage des vôtres qui me sont connus depuis longtemps et auxquels je rends toute la justice qu'ils méritent.

Je suis, M...

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, ce premier mars 1778.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous prévenir, de la part de M. Le Noir, que la place que vous avez à l'École gratuite de dessin est vacante. Si vous avez un sujet, je vous supplie de me l'adresser pour le faire jouir des avantages que votre fondation peut lui procurer[1].

Je suis...

J. BACHELIER.

RÉPONSE A M. BACHELIER.

12 mars 1778.

Je suis, Monsieur, fort obligé à M. Le Noir ainsi qu'à vous, de l'avis qu'il me fait donner par votre entremise de la vacance de la place dans l'École royale gratuite du dessin que j'y ai fondé. Je n'ai en ce moment aucun sujet pour la remplir, ainsi, je consens très volontiers que M. Le Noir y nomme celui qu'il jugera à propos.

Je suis...

1. Les fondateurs de l'École gratuite de dessin qui avaient versé une certaine somme pour son établissement avaient le droit de désigner un élève.

Bachelier a Perronet.

Monsieur,

J'ai fait une gagure un peu considérable sur la dépence qu'a coûté le pond de Neuilly[1]. S'il n'y a point d'indiscrétion à vous demander ce qu'il a coûté, je vous suplirois de me le faire sçavoir; je joindray cette obligation à toutes celles que je vous ai déjà.

Je suis, avec respect, etc.

Bachelier.

Au Mousquetaire, rue du Bac, ce 26 septembre 1778.

Répondu le 29 septembre 1778. La minute est cy-jointe[2].

Bachelier au comte d'Angiviller.

Monsieur,

La pension que vous avez obtenue pour moi de Sa Majesté est infiniment précieuse à mes yeux. Je la dois entièrement à vos bontés, à l'esprit d'encouragement que vous répandez sur toutes les personnes qui cultivent les arts.

Je publierai partout, Monsieur, que votre bienfaisance va au-devant des sollicitations et qu'elle a prévenu le désir que j'aurois pu former d'avoir part aux bienfaits de Sa Majesté.

Ce fut par la conduite que vous tenez que le célèbre

1. Le pont de Neuilly, construit par *Jean-Rodolphe Perronnet*, ingénieur et architecte, fut commencé en 1768 et terminé en 1774.

2. Bibl. nat., ms. fr. Nouvelles acquisitions, n° 2773. — La réponse annoncée n'est plus avec la lettre.

Colbert fit prendre aux arts que vous protégez le plus brillant essort. Vous ferez oublier la gloire dont il se couvrit, et le règne de Louis XVI vous devra une partie de son éclat.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

BACHELIER.

Paris, le 11 juin 1778.

BACHELIER A PIERRE.

Monsieur,

Vous m'avez permis de vous adresser mes observations sur le tableau de chasse dont vous m'avez parlé. Je suis trop flaté de voir Monsieur le Directeur général jetter les yeux sur moy pour ne pas faire les plus grands efforts pour répondre à l'honneur de son choix.

J'ai vu plusieurs prises de cerf par le Roy. C'est le plus grand spectacle et le plus varié par la magnificence des habits, des chevaux et des équipages; la scène est toujours ornée d'une multitude de dames, de courtisans et de peuple. Lorsque M. *Oudry* étoit chargé de pareils ouvrages, on exigeoit un portrait fidel de tous les détails, et l'on envoyoit chez lui les chevaux, les chiens, les cerfs et tous les uniformes. Je pense que ce sont ces choses qui concourent le plus à rendre ces tableaux piquants; ce n'est donc point un genre à être traité avec la facilité d'une esquisse qui peut se faire de pratique. J'envisage donc cette ouvrage comme l'affaire de six mois de travail pour le porter au point de perfection dont Monsieur le Directeur général puisse retirer la satisfaction qu'il en attent. Vous sçavez, Monsieur, que

je ne suis pas de ces peintres faciles qui peignent de mémoire. Je ne sçait rien sans la nature, et cette manière d'opérer est trop longue pour entreprendre un tableau sans prétention. Je pence que M. *Lépicié*, qui a fait çes preuves par des tableau d'imitation dans le costume françois, pouroit remplir les vues de Monsieur le Directeur général; je lui fournirois toutes les études pour les animeaux; mais perméte-moy de vous demender pourquoy vous ne penceriez pas à M. *Poussin*[1]. Il joint aux talens de peintre d'histoire celuy du paysage, et si mes secours luy étoient nécessaire pour les animeaux, je vous les offre, sans autre intérest que celuy de prouver mon zèle et ma reconnoissance à Monsieur le Directeur général. Quant à la difficulté qui se présente, M. *Poussin* n'étant pas de l'Académie, le mémoire de cet ouvrage pourroit se mettre sous mon nom.

Je suis, avec respect, etc.

BACHELIER.

6 juin 1779.

LETTRE DE PIERRE A M. D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Après une conversation avec M. *Bachelier*, je luy ai demandé quelques détails par écrit. Au lieu d'une notte, il m'a écrit la lettre cy-incluse. La façon de voir cet ouvrage me paroît décider à prendre le party de faire commencer le tableau par M. *Poussin*, qui dessine, et à la faire terminer par M. *Bachelier*. Toutes les observations de ce dernier sont justes;

1. *Étienne de Lavallée-Poussin*, né à Rouen en 1740, mort en 1793, élève de *Descamps* et de *Pierre*, obtint le premier prix de l'Académie en 1759.

mais je pense qu'il voit l'objet trop en grand; malgré mes observations préliminaires, l'on peut faire un morceau de cabinet bon et vray en simplifiant ses idées.

Un uniforme de chasse de la cour, celuy des principaux officiers des chasses, un ensuite des piqueurs suffiront. Ensuitte la couleur du cheval que le Roy montoit, beaucoup de détails instructifs avec la personne qui m'a conduit sur les lieux doivent suffire à un artiste qui a de l'aquit et qui ne veut pas motiver un mémoire de comptes et de déboursés qui remplissent vingt pages.

Je me rendrai demain l'après-midi à Versailles pour prendre les derniers ordres, et je vous supplie, Monsieur, de me faire savoir par un exprès votre marche.

Je ne goûte point M. *Lépicié*[1], quoiqu'il ait de l'esprit et que les morceaux qu'il a faits pour M. l'abbé Terray soient très bien, sa façon d'opérer excellente ainsi que ses études; tous ses bonnes parties dans l'art ne vont point à ce genre d'ouvrages.

Encore une autre idée; l'ordre de faire le tableau seroit fait au nom de M. *Bachelier*. M. *Poussin* feroit le paysage et un M. *Paon*, peintre de bataille, feroit le groupe de la cour, opération qui seroit sans doute un peu longue.

Je suis, avec un véritable respect...

PIERRE.

Paris, 7 juin 1779.

En tête de la pièce se trouve cette note : « Monsieur

1. *Nicolas-Bernard Lépicié*, né à Paris le 16 juin 1735, fils de l'auteur du Catalogue des tableaux du Roi, reçu académicien en 1769, mourut le 14 septembre 1784.

le comte a répondu *proprio pugno* à cette lettre de M. *Pierre* en approuvant ses idées et regrettant qu'il n'y ait pas actuellement un seul peintre de chasses, enfin en lui recommandant d'accueillir ceux qui se trouveroient annoncer des talens pour ce genre, etc. »

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur le comte,

Permettés-moi de me féliciter, et tous ceux qui sont attachés à la manufacture de Sèvres, de l'heureuse révolution qu'elle vient d'éprouver.

Il y a longtemps que je fais des vœux pour la voir sous vos ordres et rentrer dans le ministère des arts où elle a pris naissance.

Je suis au désespoir que ma mauvaise santé me prive du bonheur de vous aller faire ma cour.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur le comte, etc.

BACHELIER.

Paris, le 18 octobre 1780.

BACHELIER AU COMTE D'ANGIVILLER.

Ce 1er octobre 1781.

Monsieur le comte,

J'apprend avec douleur la perte que l'Académie vient de faire de M. *Le Prince*[1], l'un de ses conseillers; son décès laisse vaquant un attelier logeable au Louvre. Permettés-moi dans ce malheureux événe-

1. *Jean-Baptiste Le Prince,* peintre d'histoire et graveur, élève de *Boucher*, né à Metz en 1733, était mort le 30 septembre 1781.

ment de vous rappeller les espérances que vos bontés et votre bienfaisance m'ont fait concevoir sur l'obtention d'un logement.

Je suis, etc...

J. Bachelier.

Bachelier a Pierre.

Paris, ce 21 décembre 1781.

Monsieur,

Les chagrins affreux que j'ai éprouvé depuis la mort de mon fils ne m'ont pas permis de faire la plus légère attention au vœu du public en faveur de *Suvé* pour l'attelier de M. *Le Prince*. Les complimens que j'ai reçu à ce sujet m'ont appris que Monsieur le Directeur général le lui destinoit si je n'en eut pas fait la demande.

Quand je réfléchit que *Suvé*[1], pour qui j'ai la tendresse d'un père, sera privé pour moy d'une grâce dont ses talens l'ont rendu digne et que les bontés de Monsieur le comte à mon égard sont les seuls obstacles qui s'opposent à la satisfaction d'un homme qui m'est attaché par les liens de l'amitié et de la reconnoissance, ma délicatesse répugne à lui disputer une préférance que mon cœur se plairoit à solliciter pour lui. Si vous croyez que ces sentimens soient agréables à Monsieur le Directeur général, je vous prie de les lui exposer.

Je vais demain à Fontainebleau au-devant de ma malheureuse épouse. Permettés-moy de vous félici-

1. *Joseph-Benoît Suvée* était élève de *Bachelier*. Né à Bruges en 1743, il mourut à Rome, le 9 février 1807, directeur de l'Académie de France.

ter de vous être garanti de la douloureuse situation que je vais éprouver.

J'ai l'honneur d'être, avec respect...[1].

BACHELIER.

JEAN-JOSEPH BALÉCHOU

(1719-1764).

Né à Arles, le 19 juillet 1719, ce graveur mourut à Avignon, le 18 août 1764. L'accusation qui pèse sur sa mémoire et qui le fit bannir de l'Académie, où il avait été agréé en 1749, si elle n'a pas abrégé son existence, empoisonna certainement les dernières années de sa vie.

Baléchou, on le sait, était accusé d'avoir tiré subrepticement six cents épreuves du portrait du roi de Pologne et de les avoir vendues à son bénéfice. Reconnu coupable par jugement de l'Académie rendu en 1752, il se retira dans le Midi et ne se releva jamais, malgré ses efforts pour rentrer en grâce, de l'arrêt sévère que certains de ses apologistes prétendent immérité[2].

On le voit, dans les lettres suivantes, tenter démarches sur démarches auprès du marquis de Marigny; mais ses ouvertures ne rencontrent qu'une politesse froide, sous laquelle semble parfois percer une pointe d'ironie.

Une des pièces que nous publions ici a déjà été imprimée, mais dans un recueil où on ne songerait guère à la chercher. Elle forme avec les autres documents un ensemble qu'il y a intérêt, semble-t-il, à présenter en son entier.

1. Les dernières pièces dont la provenance n'est pas mentionnée sont conservées aux Archives nationales dans la série O[1].

2. Voyez sur cette affaire du portrait de Stanislas-Auguste, roi de Pologne, les documents publiés dans les *Archives de l'Art français*, 2e série, t. I, p. 309, 314, et les *Nouvelles Archives*, t. IX (1882), p. 149-210.

BALÉCHOU A M. DE MARIGNY.

Avignon, ce 2e février 1757.

Monsieur,

Notre province admire les soins que vous prenés pour le progrès des talens. J'admire en mon particulier l'émulation que vous donnés à chaque artiste. Auprez d'un zèle comme le vôtre à obliger tout le monde, ne me seroit-il pas permis d'espérer que vous aurés la complaisance de jetter les yeux sur une nouvelle estampe de mon burin, d'après M. *Vernet*[1], dédié à Monseigneur le duc de Chaulnes et adressée à M. le vidame, son fils, avec une double feuille, que je le suplie de vous faire parvenir.

Faites-moy la grâce, Monsieur, de regarder ma démarche comme une marque du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être...[2].

J.-J. BALÉCHOU,
Graveur agrégé à l'Académie royale de peinture,
de présent à Avignon.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A Versailles, le 16 février 1757.

Monsieur Baléchou.

J'ay à vous remercier, Monsieur, de votre atten-

1. *Baléchou* a gravé trois planches d'après *Joseph Vernet : la Tempête, le Calme* et *les Baigneuses*. La dédicace au duc de Chaulnes permet de distinguer celle dont il est ici question. C'est l'estampe représentant la *Tempête*, qui passe pour une des meilleures œuvres de l'artiste.

2. En tête de cette lettre, M. de Marigny a écrit au crayon cette note : « Bien obligé, j'attendray que M. de Chaulnes m'envoye cet estampe. »

tion d'avoir remis à M. le duc de Chaulnes, pour moy, un double de l'estampe que vous avés gravée d'après M. *Vernet*. Je connois la force, la délicatesse et la vérité de votre burin. Le portrait du roy de Pologne, électeur de Saxe[1], est un morceau qui fera votre éloge dans la postérité la plus reculée, comme elle a fait l'admiration de tous les connoisseurs qui l'ont vû au sortir de vos mains. Je verrai avec bien du plaisir votre nouvel ouvrage, dès que M. le duc de Chaulnes me l'aura remis. Je suis, Monsieur, etc.

Le marquis de Marigny.

Baléchou au marquis de Marigny.

Monseigneur,

Votre manière généreuse à obliger me pénètre d'une inclination respectueuse pour votre personne, Monseigneur, et me fait désirer de vous pouvoir témoigner personellement ma juste reconoissance. La crainte de manquer d'attention si je vous faisois passer un nombre d'estampes sans être perfectionné me détermine à vous en faire parvenir qu'une, sur laquelle M. *Vanlo* pourroit me faire faire des observations afin que le travail répondit davantage à vos bontez pour moy. J'écris à M. *Vanlo*, qui se transportera en votre hôtel.

Permettez, Monseigneur, que je vous expose qu'il m'a semblé que je ne devois pas manquer de defférer aux avis d'un si célèbre artiste pour un ouvrage traduit d'après le sien, que s'il trouvoit que je ne me fusse pas trop écarté de son original, vous jugerez,

1. N'y a-t-il pas quelque ironie à exalter ainsi ce portrait, qui attira tant de déboires à l'artiste?

Monseigneur, si l'estampe peut être mise sous les yeux de Sa Majesté.

J'ose, Monseigneur, vous suplier de me continuer vos bontez en me faisant sçavoir si je puis, après la corection de M. *Vanlo*, en continuer l'impression et tout de suite. J'auray l'honneur de vous en faire parvenir un nombre d'épreuves.

La présente peut être mise sous une bordure telle que vous jugerez convenable.

Vous êtes, Monseigneur, le protecteur de cet ouvrage, et votre faveur excitant mon émulation deviendrat comme le père de mon talent.

Je vivray avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BALÉCHOU.

D'Avignon, le 11[e] may 1759.

Collection Jules Boilly. N° 501 du Catalogue.

BALÉCHOU AU MARQUIS DE MARIGNY[1].

Monseigneur,

Comme vous êtes le protecteur des arts et des artistes et que par l'encouragement que vous voulez bien leur donner on leur voit faire des progrès journaillers, et qu'un ouvrage qui paroît sous vos auspices et qui a votre aprobation est sûr de plaire au public, j'ay l'honneur de vous rendre compte que l'estampe de sainte Geneviève que j'ay traduitte d'après M. *Vanlo* est prette[2]; je n'attends que vos

1. Cette lettre a été publiée dans *les Graveurs au XVIII[e] siècle* de Portalis et Beraldi, t. II, p. 77. Elle servira à expliquer ici la précédente.

2. *Sainte Geneviève,* d'après *Carle Van Loo.* Voir la description des cinq états de cette planche dans Ch. Le Blanc.

ordres, Monseigneur, pour avoir l'honneur de vous l'adresser. Permettés-moy de vous le demander et pour l'estampe et pour l'inscription que je joins icy.

Vous m'avés fait espérer, Monseigneur, et Mgr le duc de Chaulnes eut la bonté de me le faire aprendre, que le Roy voudroit bien aprouver que j'eus l'honneur de la luy dédier. Cette espérance m'a soutenu dans un travail pénible, et s'il réussit et qu'il ait votre approbation, Elle est son ouvrage et celuy du désir de vous plaire.

Sancta Genovefa Parisiorum patrona dilecta
Ludovico X° V° dilectissimo.

Voilà l'inscription telle que je la destine. Je vous suplie, Monseigneur, de me mander si vous l'aprouvez ou d'avoir la bonté de me l'envoyer telle qu'il convient et que vous la désirez.

Je prendray la liberté de vous adresser, Monseigneur, trois estampes, pour le Roy, pour vous et pour Mme la marquise de Pompadour. Puis-je me flatter et seray-je assez heureux pour que mon travail vous parût mériter la récompense de leur être présenté de votre main. Je le regarderois comme le prix le plus flatteur d'un ouvrage qui m'a autant coûté, et ce seroit une nouvelle émulation pour mon burin.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. Baléchou.

D'Avignon, le 14 février 1759.

Vente des 9 et 10 décembre 1875. Charavay exp. F. de C. N° 17.

CLÉMENT-LOUIS-MARIE-ANNE BELLE.

Élève de *Marie-Nicole Hortemels*, sa mère, et de *François Lemoine*, *Clément Belle*, agréé à l'Académie en 1759 et reçu académicien le 28 novembre 1761, parvint aux différents grades réservés aux peintres d'histoire. Successivement adjoint à professeur (1762), professeur (1765), adjoint à recteur (1785), recteur (1790), il est plus connu comme inspecteur de la manufacture des Gobelins que comme peintre d'histoire.

Les tableaux religieux qu'il exposa aux Salons académiques de 1769 à 1771 et qui se voient dans diverses églises de Paris et de province ne se font pas remarquer par des qualités bien originales, tandis que le rôle qu'il joua comme inspecteur de l'atelier de tapisseries ne laisse pas que d'avoir une certaine importance.

Chargé de cette fonction en 1755, lors de la mort du sieur *Chastelain*, il la partagea sans que les attributions de chacun des deux titulaires fussent bien délimitées, d'abord avec *François Boucher*, qui avait remplacé *Oudry* en 1755, puis, à partir de 1770, avec *Noël Hallé*.

Les directeurs de la manufacture étaient alors des architectes, les *Garnier d'Isle* père et fils, puis *Soufflot* à partir de 1775. A la mort de ce dernier, en 1782, le premier peintre du Roi, *Pierre*, réunit, en vertu d'un règlement de M. d'Angiviller, les fonctions de directeur et l'inspectorat précédemment confié à *Coypel*, à *Boucher*, à *Hallé*. *Belle* resta chargé de surveiller les travaux des ateliers, comme il le faisait depuis 1755, et garda ses fonctions jusqu'en 1792.

Un moment, la Direction de la manufacture resta entre les mains de son fils, *Augustin-Louis Belle;* mais ce dernier ne conserva que peu de temps cette fonction.

Ainsi, *Clément Belle* exerça une réelle influence sur notre atelier de tapisseries pendant près de quarante années et prit une part directe à tous les travaux de cette période; la correspondance échangée avec le directeur des Bâtiments ou ses commis offre pour cette raison un réel intérêt en nous initiant aux détails de l'administration. Elle renferme notamment la preuve qu'à la veille de la Révolution, des ateliers d'orfèvres étaient

encore installés, comme au temps de Louis XIV, dans les dépendances des Gobelins, et les titulaires de ces ateliers jouissaient de prérogatives très recherchées. Leurs apprentis notamment étaient dispensés des droits de maîtrise. A côté des ateliers d'orfèvrerie se trouvait un atelier d'ébénisterie occupé par le fameux Oeben.

On vit donc subsister jusqu'à la fin de l'ancien régime cette organisation établie par Colbert, à laquelle les Gobelins durent leur gloire et leur prospérité.

Clément-Louis-Marie-Anne Belle, fils d'un peintre de portraits nommé *Alexis-Simon* (1674 † 22 novembre 1734), était né à Paris le 16 novembre 1722; il ne mourut qu'en 1806, le 29 septembre. Son fils, *Augustin-Louis*, peintre comme son père et son grand-père, naquit, en 1754, à Paris, et mourut le 12 janvier 1841.

Le Dictionnaire de Bellier de la Chavignerie donne une liste des principales œuvres du père et du fils.

Belle au comte d'Angiviller.

Paris, ce 20 décembre 1774.

Monsieur,

Ainsi qu'il étoit de mon devoir indispensable, par les places que j'ay l'honneur de remplir sous vos ordres, je me suis empressé de me présenter successivement à votre hôtel pour y rendre mes respects et mes homages. Ayant été assés peu fortuné pour que, jusqu'à ce moment, mon devoir n'ait pû être rempli, je prends la liberté de m'en acquiter par ce moyen et vous supplie, Monsieur, d'agréer ma vénération et mon respect profond.

Remontant au jour fortuné qui annonça à l'Académie le choix que le Roy venoit de faire de votre personne[1], Monsieur, pour être le chef et l'appuy des

1. La nomination du comte d'Angiviller au poste de directeur des Bâtiments du Roi en remplacement de l'abbé Terray est du mois de juin 1774.

arts, j'y siégois, et dans la place dont elle a daigné m'honorer. J'y vis avec la satisfaction la plus véritable celle de toutte la Compagnie, ainsi que celle en particulier de quelques-uns de ses membres les plus distingués que vous honoriez desjà, Monsieur, de votre amitié.

Rien de plus honorable pour eux, rien de plus heureux pour le corps entier. C'est ce que vous venés, Monsieur, de prouver lors de votre première séance, pendent laquelle vous avez annoncé la bienfaisance du Roy et la résolution de faire faire à son Académie des ouvrages du plus grant jenre en peinture, et les statües des grands hommes françois successivement[1]; vous avez ménagé, Monsieur, le grand motif de la plus noble émulation dans ces deux arts, suivant votre prédilection pour eux.

Aussi peu connu que je suis, ne seroisse pas vous paroître trop oser que de vous faire part de l'intérest que je prends à cette bienfaisance du Roy et votre ouvrage, en désirant concourir à mon tour, avec mes confrères (de la réputation la plus méritée) par l'un des tableaux que vous êtes, Monsieur, à la veille d'ordonner, et ne désaprouverés-vous point le zèle qui m'anime pour la gloire... Non, vous êtes, Monsieur, trop empressé à émuler les artistes pour me sçavoir mauvais gré de désirer l'honneur, qui est la récompense des plus grands efforts.

1. A la séance du 3 décembre 1774 (*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 169), on lit l'article suivant : « M. le Directeur général a pris séance, et, en même temps, a annoncé à la Compagnie les bienfaits qu'il a obtenus de Sa Majesté pour elle. » Il s'agit évidemment des suites de tableaux sur l'*Histoire de France* et des statues de grands hommes commandées par M. d'Angiviller de 1774 à 1789.

Ce seul sentiment de l'honneur ne me permet pas, dans cette circonstance, de vous laisser ignorer mon état, fait ainsi que vous l'êtes, Monsieur, pour inspirer la plus entière confience à tout homme honneste. Voicy le fait :

Sans avoir démérité, je le crois, j'ay vû passer devant moy la plus part de mes confrères, compris dans le nombre de dix, qui furent employés pour les dix tableaux de la vie de saint Louis et qui font partie de le décoration de la chapelle de l'École royale militaire (le sieur *Doyen* étoit précédament chargé du tableau de l'hôtel[1]).

J'ay dû dans cette occasion ressentir l'affliction la plus sensible; aussi, Monsieur, nait-je rien perdu de son amertume. Il a fallu avaler le calice jusqu'à la lie. M. *Pierre*, qui m'a toujours marqué des bontés, a été sensible aux expressions de mon âme, que je n'ay point dû luy cacher, et il n'a pû les désaprouver. Mais il n'y avoit plus de remède pour lors. Sensible à ma situation; il ut la bonté de m'assurer qu'à la première distribution d'ouvrages de conséquence qu'il auroit à repartir pour le service du Roy, il me proposeroit de préférence à Monsieur le Directeur et ordonnateur général.

Je pourois en silence attendre l'effet de sa sensibilité et de sa promesse, mais je crois devoir encore plus, respectant votre choix, Monsieur, désirer d'estre jugé par vos propres lumières, voulant bien vous persuader que je suis plus jaloux de ne jamais compromettre vos bienfaits que je ne puis l'estre des plus grands avantages que je pourois embitioner.

1. Lisez *autel*.

Ils se borneront toujours, Monsieur, à m'efforcer par tout ce qui peut vous être agréable pour mériter de votre part, Monsieur, la même bienfaisance, dont M. le marquis de Marigny m'a daigné honorer.

Je suis, etc.

BELLE.

En tête de la lettre se trouve la note suivante : « A M. *Pierre*, pour me rendre compte.

« D'ANGIVILLER. »

Quoy que l'exposé de M. *Bel* sur le fait des tableaux de la chapelle ne soit pas exact, par une erreure de sa part, néanmoins M. *Bel*, étant professeur, peut réclamer les bontés de Monsieur le Directeur général, que la vüe de ses ouvrages décidera lorsqu'il sera question du choix des artistes.

A Paris, le 25 décembre 1774.

PIERRE.

Archives nationales, série O[1].

RÉPONSE DU COMTE D'ANGIVILLER A BELLE.

6 janvier 1775.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'exposés vos titres pour avoir part à la distribution d'ouvrages que S. M. a bien voulu agréer être faite aux artistes de son Académie de peinture et sculpture. Mon attention à peser à cet égard les droits de chascun des membres de cette Académie à mesure qu'il y aura lieu de distribuer ces ouvrages doit vous tranquilliser, et vous ne devez point douter de ma

bonne volonté à vous faire participer à cette grâce de S. M.

Je suis, M...

BELLE A PIERRE.

Paris, le 19 juillet 1779.

Monsieur,

Le s[r] *Varlet*, compagnon gagnant maîtrise dans l'orfèvrerie, aux Gobelins, ayant satisfait par son assiduité dans la manufacture à tout ce qui à ce sujet étoit exigible de sa part, je lui ai délivré le certificat cy-joint, que j'ai présenté à M. *Soufflot* pour le viser et certifier. Je m'étois avant tout assuré que, malgré les affaires que ledit *Varlet* s'est attiré de la part du corps de l'orfèvrerie pour saisie faitte sur lui de marchandises à bas titre dont il s'est trouvé chargé, cette communauté n'a et n'entend avoir aucun droit à réclamation auprès de vous, Monsieur, au sujet de sa réception, ayant reconnu l'assiduité de cet aspirant à la manufacture pendant les six années prescriptes par l'édit du Roy; c'est pourquoy, d'après ces précautions prises de ma part dans ce cas particulier, et pour avoir une réponse affirmative des maîtres gardes actuels au sujet dudit *Varlet*, je crois pouvoir vous assurer, Monsieur, qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient à la délivrance de votre certificat en sa faveur.

J'ai cru également de mon devoir de vous prévenir, Monsieur, de ces faits, attendu qu'il pourroit arriver que, reçu qu'il sera, s'il retombe en pareille infidélité, il soit déchu de la maîtrise; mais cela n'aura plus de rapport à la manufacture, en étant une fois sorti, et il y a de plus à croire qu'il sera attentif au

titre obligé des matières qu'il mettra déshormais en œuvre plus qu'il ne l'a été par le passé.

Je suis...

BELLE.

La note suivante se trouve en tête de la lettre de *Belle :* « Expédier le brevet pour le sieur *Varlet.* Fait 22 juillet 1779 et addressé à M. *Belle* ce soir 22 juillet 79. »

Nous, soussignés, inspecteur, concierge, peintres du Roi, entrepreneurs des tapisseries, tant en haute lisse que en basse lisse, orfèvres et ébénistes, établis dans la manufacture royale des Gobelins, certifions que le s[r] *Jean-Augustin Varlet*, orfèvre, au commencement de l'année 1773, a été admis par M. le marquis de Marigny pour être l'un des gagnants maîtrise pour l'orfèvrerie en laditte manufacture, cela en qualité de compagnon sous le s[r] *Nicolas Bourdillat*, l'un des maîtres orfèvres de l'hôtel, et cela à datter pour l'installation dudit *Varlet* du mois de juillet dite année 1773; que, depuis ce temps, il y a travaillé sans discontinuation à l'effet de jouir de l'agrément de Monsieur le Directeur et ordonnateur général des privilèges, droits et maîtrise attribués à laditte manufacture et contenus dans les différents articles de l'édit du roi de 1667 et confirmés dans le dernier édit donné par Sa Majesté sur le fait de ses bâtimens le mois de septembre 1776; en raison de quoy, et le temps prescript par les dits édits étant révolu, et la résidence dudit *Varlet* dans la ditte manufacture étant de plus reconüe par les maîtres gardes de l'orfèvrerie, nous, inspecteur, lui avons délivré le présent certificat, lequel reconü et certifié par M. *Soufflot*, architecte du Roi, intendant général des Bâtiments

de Sa Majesté et directeur de ladite manufacture, le dit *Jean-Augustin Varlet* obtiendra de M. le comte de la Billarderie d'Angiviller, conseiller du Roi en ses conseils, directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roi, jardins, arts, académies et manufactures royales, son certificat énoncé dans ledit édit du Roi en vertu et par l'authorité duquel le dit sieur *Varlet* jouira des privilèges, droits et maîtrise accordés par Sa Majesté dans les articles VIII et X dudit édit, en datte de l'an 1667. Vérifié et registré en Parlement, Chambre des comptes et Cour des aides les 20 décembre 1667, 3 mars et 21 décembre 1668. Le présent fait à Paris, en l'hôtel de la manufacture, le douziemme jour de juillet 1779[1].

Belle[2], Cozette, concierge, Jacques, Jullian, Le Clerc, Audran, entrepreneur, Neilson, entrepreneur, Boizot, Vergot, Papin, Vavoque, Oeben, Vittarte.

Je, soussigné, certifie, d'après les assurances que j'en ay reçues, que le s^r^ *Jean-Augustin Varlet*, orfèvre, a travaillé en cette qualité dans l'hôtel des Gobelins le tems nécessaires pour obtenir de Monsieur le Directeur général le certificat en vertu duquel il pourra se présenter pour être reçu à la maîtrise conformément aux articles des édits cy-dessus.

A Paris, le 17 juillet 1779.

Soufflot.

Archives nationales, série O[1].

1. Ce certificat est entièrement écrit par *Belle*.
2. Les signatures qui suivent sont toutes autographes sur le document.

Belle a Pierre.

A Paris, le 22 juillet 1779.

Monsieur,

Pour être en état de répondre suivant mon devoir au renvoy que vous m'avés fait l'honneur de me faire de la supplique de Claine, portier de la manufacture, j'ai pris les éclaircissemens que j'ai cru nécessaires au sujet du nommé Laselle, dont il est question. Les orfèvres gardes, qui l'ont saisi, ne l'ont saisi que comme ouvrier sans qualité, ne pouvant leur justifier de la validité de son apprentissage aux Gobelins sous le s^{r} Colombier, attendu que cet apprentissage c'est fait sans votre ordre, Monsieur, ni votre agrément. Malgré cela, ayant appris qu'il étoit beau-frère du portier de l'hôtel, et ayant de là auguré que votre bienfaisance, Monsieur, pourroit vous déterminer à luy accorder le privilège de la manufacture, et attendu de plus que le nombre des orfèvres dans la maison et à recevoir est infiniment diminué par l'exécution suivie de vos ordres, et qu'ils ont reconnu de plus, dans les marchandises saisies sur ledit La Selle, sa loyauté dans son état, étant touttes au titre dû; sur ces considérations, Monsieur, ils ont suspendu la vente qu'ils étoient en droit de faire sur lui, tant de tous les ustencils et outils de son talent, ce qui ut été pour cet ouvrier une grosse perte. Cette communauté attend donc, Monsieur, votre désision à son égard, soit pour faire cette vente, soit pour lui restituer tout ses effets. Si vous lui accordés la grâce demandée, les mêmes gardes m'ont dit qu'il est un des melieurs ouvriers faiseurs de boucles présentement à la mode

qui approchent du bijou; d'après ces considérations et ce témoignage des gardes orfèvres, je ne présume pas que ledit La Selle abuse jamais de la grâce qu'il dépend de vous, Monsieur, lui accorder, au moyen de laquelle lui et sa famille pourront subsister honestement, et sans laquelle il sera réduit à être simple compagnon travaillant pour les maîtres toutte sa vie; ce qui fait une modique resource pour un homme qui a de la famille. Il est à observer, Monsieur, qu'il est enjoint présentement au gardes de poursuivre et saisir sans distinction tout ouvrier sans qualité. En ordonnant, Monsieur, que lesdits Claine et La Scelle se conformeront strictement à la teneur du placet cy-joint, et que j'ai l'honneur de vous renvoyer, je ne verrois en cela, et la grâce que vous daigneriés leur accorder, que justice et bienfaisance de votre part, Monsieur, ce qui caractérise vos désisions en toutte circonstence.

J'ai pris coppie du placet pour être en état de veiller à l'exécution de son contenu de leur part si vous l'agréés en leur faveur. L'orfèvre sous lequel pour la forme ledit La Selle peut prendre qualité est le s^r Vergot.

Je suis...

BELLE.

[Le placet qui se trouve en effet joint à la lettre de *Belle* nous a paru sans intérêt. Le protégé de *Belle* obtint la faveur qu'il demandait, c'est-à-dire la faculté de travailler pour gagner maîtrise en qualité de compagnon du sieur Vergot, à condition que Claine, son beau-frère, lui fournirait le logement.]

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

A Paris, le 30 juillet 1779.

Monsieur,

Je viens de faire part au s^r Vavoque de la bienfaisance par la qu'elle vous l'avés promu à la succession des 200 # de gratification dont jouissoit feu Latour[1]; comme cette somme fait partie du rolle général, je croirois favorable qu'elle continua d'y être employée, et à son nom, pour éviter tout ordre nouveau à son sujet.

Si au contraire, Monsieur, vous en avés disposé autrement à son égard, j'ai l'honneur de vous supplier de me faire parvenir votre désision pour l'exactitude du rolle que j'aurai à fournir pour 1779, et prévenir un double employ. Cette grâce qu'il vient d'obtenir de vous, Monsieur, ne peut que redoubler son zèle et ses soins; ce qu'il vient de m'assurer en me demandant de vous exprimer de sa part sa vive reconnoissance.

J'ai également instruit Claine de la faveur qu'il reçoit de vous, Monsieur, et lui ai rappelé les conditions au moyen desquelles son beau-frère, le s^r La Selle, se rendra digne de sa maîtrise.

Je suis...

BELLE.

En tête de la lettre, le commis des Bâtiments a écrit cette note : « Répondre qu'il ne falloit rien changer à la nature de cette pension et à la forme de son payement. »

1. Vavoque était tapissier aux Gobelins comme Latour.

Belle au comte d'Angiviller[1].

A Paris, ce 7 décembre 1779.

Monsieur,

Le décès de M. *Chardin*, faisant vaquer une des pensions de l'Académie à votre nomination, soit pour l'attribuer en entier, soit pour la diviser sur plusieurs de ses membres méritants à vos yeux; dans ce second cas, Monsieur, et ayant succédé à celle de feu M. *Toqué*, en 1772, pourrois-je solliciter votre bienfaisance pour en obtenir une légère augmentation.

Les devoirs continuels et essentiels au bien du service du Roi, que j'ai l'honneur de remplir sous vos ordres, Monsieur, mes talents uniquement employés pour Sa Majesté dans sa manufacture, joint à l'assiduité non intérompue avec laquelle jusqu'à ce jour, et depuis longtems, je remplis le professorat que l'Académie m'a confié. Ces circonstances réunies sont sans doutte les moyens pour vous être agréable, ce qui m'assure, Monsieur, que ma présente représentation ne peut vous paroistre déplacée de ma part, quand bien même des motifs plus déterminants encore en faveur de quelqu'autre artiste s'opposeroient à mon espérence en vos bontés et justice.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

Belle.

Bibl. nat., f. fr. Nouv. acq. n° 2773, fol. 73. En tête de cette pièce se trouve la note : « Rép. le 23 février 1779. »

1. Note en tête : « M. le comte n'a pas jugé à propos d'accéder à cette demande. »

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

A Paris, le 30 décembre 1779.

Monsieur,

Permettés-moi de prévenir le jour de votre audience au renouvelement de cette année pour vous présenter mon respectueux homage, ainsi que la sincérité de mes vœux pour la prospérité et félicité de vos jours précieux.

Votre prédilection pour les arts et les manufactures qui en sont une émanation assure en même tems votre bienfaisance, Monsieur, à ceux qui les professent, ou qui, sous votre administration, sont employés utilement aux succès de ces établissemens dignes de la protection du Roi. Voué, ainsi que je le suis, à celui des Gobelins depuis longues années et m'éforçant d'y remplir mon devoir, c'est avec confience que je vous supplie, Monsieur, de m'i continuer vos bontés et les secours nécessaires au soutient et à la distinction de la place que j'i remplis sous vos ordres; mes soins seront toujours ceux qui répondront à vos vües bienfaisantes, et mon espoir celui de rendre mon fils digne de vos mêmes bontés.

J'ose vous assurer, Monsieur, son très profond respect et son zèle pour mériter vos grâces; pardonnés-moy, Monsieur, ce témoignage et ce sentiment paternel.

Je suis...

BELLE.

BELLE A PIERRE.

A Paris, le 21 juillet 1780.

Monsieur,

Aussi tost la réception de vos ordres, et au post-

criptum que M. Montucla y a joint de votre part, concernant la tenture d'*Esther*, je les ai communiqués au s^r^ Cosette[1]; nous sommes convenus en conséquence de faire mettre par ordre les différentes tentures que renferme le magasin du Roi, excepté, comme de raison, les pièces qui y sont d'*Esther*.

Aujourd'hui, 21 du présent, Son Éminence[2] les a touttes vues avec un sensible plaisir et admiration; il a balancé longtems sur le choix qu'il avoit à faire, et, définitivement, il s'est fixé à la tenture de *Jazon*, à laquelle il désireroit que vous voulussiés bien, Monsieur, joindre la pièce du *Triomphe de Marc-Antoine*, d'après M. *Natoire*, qui l'a beaucoup intéressé; cette pièce est du prix de 8,400 ᵗᵗ environ. Pour ce qui est de la tenture de *Jason* en sept pièces, elle monte environ à 43,800 ᵗᵗ. Le s^r^ Cosette et moy avons conduit Son Altesse dans tous les atteliers, ainsi que dans le séminaire de basselisse; après lui avoir fait les honneurs de la gallerie, il est parti, nous témoignant la plus grande satisfaction de tout ce qu'il avoit vu. Il a fait donner dix louis pour les tendeurs et les ouvriers, dont nous allons faire la répartition. J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, qu'il y a dans le magasin deux tentures de *Marc-Antoine*, en trois pièces seulement, moyennant quoi la pièce du *Triomphe de Marc-Antoine* est double, ce qui fait qu'au besoin il y auroit toujours une tenture complette, et, si vous vous déterminiés suivant le désir

1. Cozette, chef d'atelier aux Gobelins, fut un des plus habiles tapissiers du XVIIIe siècle. Voir les actes d'état civil le concernant publiés dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* de 1897.
2. Le cardinal de Rohan, comme on le verra ci-après.

de Son Éminence, l'on répettera ce *Triomphe* pour completter cette seconde tenture.

Je suis, avec, etc.

BELLE.

RÉPONSE EN FORME DE NOTES SUR LA LETTRE MÊME.

M. le Comte a dit ne pouvoir donner en sus la pièce du *Triomphe de Marc-Antoine*.

Expédier l'ordre de livraison de la tenture de *Jason* en sept pièces.

ÉTAT D'UNE TENTURE EN TAPISSERIE DE LA MANUFACTURE ROYALE DES GOBELINS ACCORDÉE A S. E. MGR LE CARDINAL DE ROHAN PAR SA MAJESTÉ.

Lad. tenture composée de sept pièces, dont suit le détail, savoir :

Les soldats nés des Dents du Dragon .	4	12	»
L'herbe enchantée	3	9	»
La toison d'or	4	11	»
Medée qui fuit.	4	6	»
La robe empoisonnée	4	11	»
Les fureurs des taureaux	6	14	»
Le mariage de Créuse	4	10	8
	33	9	8
	3	10	»
	121	12	7

A 360 l'aune quarré, 43,839# 16 s. 8 d.

Archives nationales, série O[1].

MONTUCLA A BELLE.

A Versailles, le 6 décembre 1780.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer le pro-

jet de règlement pour les deux manufactures que M. le Comte m'a ordonné de former. Je dois vous prévenir là-dessus que son intention bien décidée est que doresnavant le premier peintre soit le directeur de ces deux manufactures. Longtemps avant la mort de M. *Soufflot*[1], il l'avoit décidé et m'avoit ordonné de travailler d'après ce premier point donné. Quant au surplus, j'ai fait, comme vous le verrez, usage de toutes les différentes notes que vous m'avez données en divers temps; je puis néanmoins n'avoir pas tout prévu et je vous serai bien obligé des observations que vous y ajouterez.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, etc.

MONTUCLA.

P.-S. — M. Le Comte m'a chargé de vous demander s'il y auroit moyen de placer deux jeunes gens apprentifs orfèvres; vous m'avez déjà fait part de la possibilité d'en placer un; mais M. le Comte auroit encore un sujet. S'il n'y avoit pas moyen de placer deux orfèvres, je vous serois obligé de me marquer s'il y auroit place dans l'ébénisterie, ou quelqu'autre métier exercé dans les Gobelins, autre que serrurerie, menuiserie. Quant à l'horlogerie, il n'y a pas moyen.

BELLE A MONTUCLA.

Le 23 décembre 1780.

Monsieur,

M. le Directeur général, ainsi que vous vous l'êtes représenté, a à remplacer chez le s[r] Vittart, orfèvre,

1. *Jacques-Germain Soufflot* était mort le 29 août.

le nommé Effrancès (?). Le talent de cet orfèvre est le petit bijou d'or; les conditions au moyen desquelles Effrancès entra chez lui ne furent autre chose que les 430 # accordées à chaque apprentif du Roi, et la charge qu'il dut avoir de former sous ces conditions un élève furent compensées par l'agrément qu'il obtint de M. le Directeur général d'avoir à son choix un compagnon et un second apprentif avec droit à maîtrise l'un et l'autre en remplissant leurs devoirs au désir de l'édit de Sa Majesté.

Ces conditions ayant été le motif de l'installation du s^{r} Vittart, il se fera un devoir de satisfaire de nouveau à cette obligation en acceptant le sujet qu'il plaira à M. le Comte de lui donner. Voicy donc, Monsieur, ainsi que vous vous l'êtes rappelé, une place et un maître.

Un aspirant orfèvre grossier et de talent s'étant présenté à moi, il y a quelques semaines, pour s'informer s'il pourroit parvenir à entrer en qualité de maître à la manufacture, je lui ai demandé les éclaircissemens convenables pour, avant tout, juger si, véritablement, il mérite la protection et les grâces qui dépendent de M. le Directeur général; cela suivant vos vües, Monsieur, et mon devoir.

Je suis de jour en jour dans l'attente au sujet de ce maître, par son talent pouvant faire plus efficacement l'avantage de celui des deux enfants dont les parens peuvent le plus intéresser. C'est cette indécision où je suis encore sur son compte qui a retardé jusqu'à ce moment ma réponse. Néanmoins, Monsieur, j'ai cru ne devoir pas différer davantage à vous instruire de ce contenu.

Si les atestations que j'attends ne me paroissent

pas suffisantes, il y a la resource de M. Franchet; mais le talent de cet aspirant mérite la préférence, et, de plus, il n'i a plus à la manufacture que ces deux maîtres, Franchet et Vittart. C'est pourquoi cet aspirant conviendroit pour remplacer le sr Vergot sorti et dont le laboratoire est vacant.

Si l'un de ces deux enfants se dessidoit pour la profession d'ébéniste, qui, selon moi, est un pain plus sûr que l'orfèvrerie dans le tems présent, il y auroit lieu de le placer chez M. Oeben avec d'autant plus de raison que Turot, placé sous lui, augmentant tous les jours en paresse et en indocilité, il met ce maître au point de n'attendre que le moment de le remettre à son oncle, ne pouvant, par bonnes façons ou rigueur, rien faire de lui. Les conditions qui furent faites pour ce Turot furent de la somme de 800 ₶; les 430 ₶ du Roi, le surplus à payer par sondit oncle. Le sr Oeben représente ne pouvoir se charger de personne à moindre prix.

Aussitost, Monsieur, que j'aurai reçu les renseignemens que j'attends pour cet aspirant orfèvre, j'aurai l'honneur de vous les communiquer; en attendant, par ce contenu, vous jugerés du parti qui pourroit être agréable à M. le Directeur général.

Je suis, très respectueusement, etc.

BELLE A MONTUCLA.

Le 18 janvier 1781.

Monsieur,

L'orfèvre qui s'étoit présenté pour entrer aux Gobelins vient de me faire part de l'impossibilité où il est de profiter du privilège de la manufacture, attendu

que les principaux orfèvres qui l'occupent pour des ouvrages essentiels n'ont point consenti à lui continuer ces entreprises, éloigné d'eux comme il le seroit aux Gobelins. D'après cette réponse définitive, il n'i a point d'autre moyen que celui de placer l'un des deux apprentifs sous M. Franchet. Sur cela, je dois vous observer que, si vous ne trouvez point, Monsieur, d'absolue difficulté à ce que cet enfant commence son apprentissage dans le principal attelier de M. Franchet, où il est continuellement, et cela sur le Pont-au-Change, il y aura plus d'émulation et y sera mieux qu'aux Gobelins, où M. Franchet n'a que des ouvriers. Et, comme cela ne s'arrangeroit pas avec le règlement, il n'i auroit qu'un moyen qui seroit que lorsqu'il seroit avancé, ce qui devra estre au bout de quatre années, il en passeroit six de continuité à la manufacture comme tout compagnon gagnant maîtrise, ce qui satisferoit à l'édit.

Pour ce qui est de celui à placer sous M. Vittart, il n'y a point d'observation à faire parce que, n'étant pas encore maître, il n'a point d'autre attelier que celui des Gobelins.

J'apprends, Monsieur, que la veuve de Noël a apparament pris le parti d'aller vivre avec ses enfants, se trouvant fort éloignée d'eux et en assés mauvais état de santé. Il y a plusieurs jours qu'elle est partie, et elle a déménagé petit à petit sans en rien dire à qui que ce soit. Ce n'est que quelques jours après qu'elle a fait tenir par un de ses enfants ses clefs à Desjardins, qu'elle sçavoit devoir succéder au logement de feu son mary. Ce procédé est assés singulier. Mais j'apprends d'ailleurs qu'elle a agi vis-à-vis de quelques personnes de la maison d'une manière

peu ordinaire. Cette femme et ses enfants n'en sçavent apparemment pas davantage.

Je suis, très respectueusement, Monsieur, etc.

Archives nationales, série O^1.

Belle a Pierre.

Paris, le 14 décembre 1781.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du décès du s[r] *Tessier*[1], l'un des deux peintres de fleurs de la manufacture; il étoit né aux Gobelins, fils d'un ouvrier tapissier; il est mort à un heure ce matin, et âgé de soixante-cinq ans environ.

Il y a deux ans et plus que le s[r] *Tessier* maria sa fille au fils du s[r] Vavoque, dont la probité et le zèle vous sont connus pour le service dont il est chargé, qui consiste à l'entretien et conservation des tapisseries.

Le s[r] Vavoque fils, et gendre dudit s[r] *Tessier*, demeuroit avec lui, du moment de son mariage,

1. Les deux peintres de fleurs des Gobelins étaient *Louis Tessier* et *Maurice Jacques*, décédé en 1784, à l'âge de soixante-douze ans. *Louis Tessier* serait mort, d'après la lettre adressée à *Pierre*, le 14 décembre 1781, à une heure du matin, à l'âge de soixante-cinq ans, ce qui placerait sa naissance en 1719 ou 1720. On avait peu de détails sur la biographie de cet artiste très distingué qui passa toute son existence aux Gobelins. Il a laissé des cahiers de bouquets et de corbeilles de fleurs gravés à l'eau-forte dont les épreuves sont aujourd'hui fort rares. Notre Cabinet des estampes n'en possède que peu d'échantillons et j'ai eu beaucoup de peine à en découvrir quelques spécimens pour la bibliothèque de la manufacture. Voir aussi sur les parents de *Tessier*, tapissiers aux Gobelins, les actes d'état civil publiés dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* en 1897.

attendu que son père ne put alors partager avec son fils son logement, trop resseré pour deux ménages.

La perte que sa belle-mère vient de faire le privant des moyens de subsister seule, son mary ne lui laissant presque rien, attendu que le fruit de son travail ne leur fournissoit qu'à peine le moyen de vivre honestement, d'après cela cette brave femme se trouverroit au dépourvu si ses enfants ne la conservoient avec eux.

Cette estimable famille réunie espère, Monsieur, de votre bienfaisance la confirmation de la jouissance de ce logement en faveur du s[r] Vavoque fils, et sous la condition de continuer à y loger cette veuve, leur mère, avec eux.

Ce jeune homme, plein de talent pour son état, qui est celui de son père, et aussi zélé que lui pour le bien du service, mérite vos bienfaits, Monsieur, cela au plus juste titre. Pour ce qui est, Monsieur, de l'endroit où travailloit le défunt, et qui est au rez-de-chaussée de mon logement, de son consentement, depuis du tems j'itiends déposé tant ses ouvrages que les tableaux du même genre qui servent aux meubles et allentours de fleurs qui s'exécutent en tapisserie; ces tableaux sont peingt par bandes de rapport et restent sur leurs châssis pour leur conservation, ainsi que leurs traits sur toile, ce qui demande beaucoup de place.

Le bien du service du Roi, Monsieur, demande l'emploi de ce lieu, qui est planchayé et propre à la conservation de ce dépost, et la commodité du service exige que ces tableaux se trouvent toujours réunis ensemble, à mesure qu'il sont exécutés, pour éviter des méprises préjudiciables.

D'après cet exposé, je vous prie, Monsieur, de m'authoriser à tenir ce lieu affecté à cet usage; étant favorable à la conservation de ce dépost ainsi qu'à l'ordre qu'il exige.

Je suis...

BELLE.

RÉPONSE DE M. D'ANGIVILLER A BELLE.

20 février 1782.

Présumant, Monsieur, d'après ce que j'apprens, que vous ne tarderez pas d'être en état de recommencer à vous occuper un peu d'affaires, je vous fais part que j'ai obtenu des bontez du Roi pour la dame veuve du s^r *Teissier*, peintre attaché aux Gobelins, une pension de 400 #. Je vous laisse le soin de l'en instruire lorsque vous irez aux Gobelins. Il sera à propos que vous la préveniez alors qu'il est nécessaire qu'elle m'envoye son extrait baptistaire légalisé, si elle n'est pas née à Paris, afin que je puisse lui procurer l'expédition du brevet de cette pension.

J'ai différé de statuer sur une autre demande en faveur de la même dame veuve Tessier; c'est la continuation du logement du feu s^r *Tessier* en faveur du s^r Vavoque fils, son gendre, sous la condition d'y loger la dame Tessier, leur mère, avec lui; j'attendrai ce que vous me marquerez sur ce sujet d'après les éclaircissemens que vous prendrez dans une de vos premières visites aux Gobelins pour prononcer sur cette demande.

Je suis...

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

A Paris, le 21 décembre 1781.

Monsieur,

Je me suis informé au s^r Oeben tant de la capacité

que de l'assiduité du nommé Ballet[1], son apprentif; ce maître m'a certifié l'intelligence et l'adresse peu commune de ce jeune homme dans son travail, dont il a tout lieu d'estre satisfait, et il le regarde comme devant faire honneur par son talent au privilège des Gobelins, si vous voulés bien, Monsieur, le lui accorder pour sa maîtrise.

Il y a deux ans qu'il est obligé apprentif sous ce maître, tems qu'il a employé avec un succès qui a peu d'exemple; son avancement est, je crois, Monsieur, dans le cas de lui mériter que vous agréiés ce tems comme fait à son avantage pour accélérer sa maîtrise qui, dans ce cas, pourroit avoir lieu pour l'année 1790, ayant commencé en 1780.

Son père étant aisé et pouvant par là suffire aux frais de son apprentissage et à celui de son établissement ensuite, je croirois que votre bienfaisance pouroit se borner au simple droit de maîtrise, ce qui seroit conforme aux vües d'économie qui vous sont agréables toutte les fois qu'elles ne peuvent nuire au bien d'un sujet méritant comme l'est celui-cy, et comme je ne dois point m'ingérer à borner votre bienfaisance, suivant votre désision, Monsieur, je l'enregistrerai, soit comme simple privilégié de la manufacture, à compter son tems du 1er janvier 1780 et en la qualité d'apprentif à la charge du Roi du moment de votre nomination, si vous jugés à propos de lui accorder la somme d'usage dans ce cas.

Je suis...

BELLE.

1. Il se nommait Louis-Marie Ballet et était âgé de quinze à seize ans en 1781, ainsi que le dit le certificat d'Oeben. L'apprentissage aux frais du Roi lui fut accordé sur les témoignages favorables parvenus à M. d'Angiviller.

Belle au comte d'Angiviller.

Paris, le 13 octobre 1784.

Monsieur,

L'avantage de vous avoir pour chef, joint à la protection dont vous honorés les artistes, m'avoit fait projetter d'oser vous demander (comme la récompense de mes anciens services pour le Roi) de vouloir bien accorder à mon fils[1], qui, par ses études très suivies, est parvenu au moment où le voyage d'Italie lui devient indispensable, le titre prétieux à tous égards de pensionaire du Roi, comme remplaçant pour cette faveur le jeune *Taraval*, malheureusement défunt, et pour le tems qui lui restoit à passer à Rome. J'étois soutenu dans cet espoir par l'exemple de la grâce que vous daignâtes accorder au s^{r} *Perin*[2], qui n'avoit, ainsi que mon fils, remporté qu'un second prix à l'Académie.

Le prince d'Oria, nonce de Sa Sainteté, qui daigne s'intéresser à mon fils et l'honorer de sa protection, nous avoit promis de vous en faire lui-même la demande; mais ayant appris, Monsieur, depuis l'offre distingué de ce prince en notre faveur, que vous aviez résolu de ne plus accorder cette grâce, et respectant, suivant mon devoir, touttes vos désisions qui feront toujours ma loy, je me borne à vous supplier d'ac-

1. *Augustin-Louis Belle* (voir la note qui le concerne, ci-dessus, p. 48) fut directeur des Gobelins sous la Révolution de 1793 à 1795. Il avait obtenu le deuxième prix à l'Académie de peinture en 1782. La même année, il avait été décerné deux premiers prix à *Charles-Horace Vernet* et à *Taraval*, qui mourut, comme il est dit ici, peu de temps après.

2. *Jean-Nicaise Perrin* obtint, en 1775, un deuxième prix réservé de 1770. L'autre deuxième prix fut décerné à *Regnault*.

corder à mon fils l'honneur de votre protection puissante, dont j'espère qu'il sera digne, et de vouloir bien, pour première grâce, lui donner une lettre au moyen de laquelle il puisse se présenter à Monseigneur le cardinal Debernis comme le fils d'un professeur de l'Académie et qui jouit du bonheur de servir le Roi sous vos ordres immédiats. Je puis, Monsieur, vous répondre de ses mœurs, de sa conduite, de son zèle pour son avancement, et qu'il est incapable de compromettre votre honorable protection qui lui assurera de grands moyens d'avancement dans ce pays.

Daignés, Monsieur, vous représenter que, tenant tout de vous, mon sort et celui de ma famille en dépendent uniquement, et que je ne pourrai suffire aux besoins légitimes, études et voyages de mon fils dans l'Italie sans des secours suivis de votre pars, en acquit de ce qui m'est dû sous votre approbation.

Je suis, etc.

BELLE.

LE COMTE D'ANGIVILLER AU CARDINAL DE BERNIS[1].

Versailles, le 18 décembre 1784.

Monseigneur,

L'accueil dont Votre Éminence veut bien honorer les jeunes artistes qui vont à Rome y cultiver leurs talens m'engage à vous demander vos bontés pour le s[r] *Belle,* fils d'un peintre du Roy, et des principaux employés de mon département. C'est un jeune homme que son père envoye à Rome à ses frais pour s'y former dans son art par l'étude des grands maîtres.

1. Cette lettre n'a pas été donnée dans la *Correspondance des Directeurs de l'Académie de Rome avec les Directeurs des Bâtiments du Roi.*

Il a gagné, il y a quelques années, un second prix qui annonçoit des dispositions dignes d'encouragement. Je prie Votre Éminence de vouloir bien lui accorder sa protection, dont j'ai tout lieu de croire qu'il se rendra digne par sa conduite et son application.

Je suis...

Le comte d'Angiviller a Lagrenée.

Versailles, le 18 octobre 1784.

M. *Belle*, votre confrère, Monsieur, qui a, comme vous le sçavés, un fils qui s'adonne à l'art de la peinture, l'envoyant à Rome à ses frais pour y cultiver ses dispositions par l'étude des grands maîtres, je ne puis lui refuser de vous le recommander, ma sévérité sur l'admission à l'Académie même comme externe ne me permettant pas de lui accorder cette place; je souhaite néanmoins qu'il profite d'une partie des secours qu'elle offre pour l'étude; ainsi vous me ferés plaisir de lui en procurer les moyens, autant que le comportent les règlemens de l'Académie, et de l'aider de vos conseils. Je serai même charmé que vous me marquiés de temps à autre quelle est sa conduite, son assiduité au travail et ce que vous augurés de ses dispositions.

Vous connoissés les sentimens sincères avec lesquels je suis...

Belle a Montucla.

Paris, 9 juin 1785.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire

en m'adressant l'ordre du comptant qui y étoit joint ne contenant de votre part aucune observation contradictoire à ma pensée sur la prétention du sieur La Selle, maître de feu Genion, non plus que sur la justice que j'envisageois à rendre à M. Genion père, en faisant droit à la représentation que je vous ai également expliquée; sur ce, j'ai jugé que vous, Monsieur, et M. le Directeur général approuvez ma proposition. Sur ce j'ai retenu par devers moi 50 ᵗᵗ sur les 400 ᵗᵗ que cet ordre renfermoit pour cet apprentissage, lesquelles cinquante livres, jointes au 30 ᵗᵗ qui restent à payer lors du solde des mémoires de ces objets, formeront ensemble 80 ᵗᵗ, sur quoi à remettre à M. Genion 72 ᵗᵗ et au sieur La Selle 8 ᵗᵗ pour solde de sa prétention qui par là sera réduite à 458 ᵗᵗ, au lieu de 486 ᵗᵗ 13 s. 4 d. qu'il demandoit, prétendant 20 s. par jour pour la pension de ce jeune homme. Ces trois louis remboursés à M. Genion sur les 100 ᵗᵗ qu'il a payés de ses deniers le rendront participant au soulagement qu'il avoit obtenu de Monsieur le Comte en nommant son fils apprentif du Roi. Pour ce qui est, Monsieur, de l'autre orfèvre, le sieur Vittart, maître de Michelet, je lui ai payé 400 ᵗᵗ, au moyen de quoi il ne lui reste dû que 30 ᵗᵗ qui seront payables lors du solde des mémoires de ces objets. Ces deux orfèvres, qui ne scessoient de solliciter, doivent être fort contents, et ils paroissent l'être.

En même temps, Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer de la recherche que j'ai faite de mes mémoires dans le bureau de M. *Pierre*.

J'ai trouvé : 1° que le mémoire des frais que j'ai fait pour l'école académique d'après nature pen-

dant les quartiers de janvier et octobre 1780 montant à 471# 16

a été envoyé par M. *Pierre* à M. le Directeur général pendant septembre 1783;

2° Que mes mémoires dépenses	1779, 6 mois,	471	3
— —	1779, 6 mois,	926	6
— —	1780, 6 mois,	550	19
— —	1780, 6 mois,	912	7

Ces quatre mémoires ont été pareillement envoyés par M. *Pierre* le 26 novembre 1784.

D'après ces renseignements, je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien en faire faire la recherche dans les bureaux et, suivant votre bienveillance pour moi, les comprendre en tous ou en partie dans vos prochaines distributions.

Je suis, respectueusement, Monsieur, etc.

BELLE.

BELLE AU COMTE D'ANGIVILLER.

Paris, le 14 may 1785.

Monsieur,

Je ne puis vous exprimer les sentimens de reconnoissance dont j'ai été pénétré en apprenant par M. *Cochin*, mon cousin, les bontés dont vous voulés bien combler mon fils.

J'espère qu'il s'en rendra digne par son assiduité et par quelques succès dans ses études.

Je n'aurois point osé vous demander une grâce aussi étendüe; mais l'amitié dont vous honorés deux artistes distingués les a engagé à solliciter cette faveur, dont je sens tout le prix, et ce qui me donne une consolation inexprimable.

Je suis...

BELLE.

Belle au comte d'Angiviller.

Paris, le 6 septembre 1789.

Monsieur,

Pour vous rendre un compte plus étendu, j'ai dû différer de vous répondre suivant votre dernière lettre concernant le jeune Andrieux, que Mme d'Angiviller a placé sous le sr Varet, et chez lequel elle craint qu'il ne soit pas suffisament soigné.

Cet orfèvre étant veuf, pour répondre aux vües de Mme la Comtesse avec l'intérest que je dois à sa protection, j'ai vu par moi-même à ce qui se passe. Je l'ai reçu à l'école du dessin pour juger de ses dispositions et de sa docilité.

Ce jeune enfant paroist bien élevé et doux; il a de l'aptitude et ses foibles commencemens dans le dessin donnent bonne espérence.

Son maître est un honête homme très rangé; depuis la mort de sa femme, il a pour le soin de sa maison la femme d'un ouvrier tapissier qui est fort resonable et qui demeure dans l'hôtel. Je lui ai recommendé personellement cet enfant, qui, jusqu'à présent, me paroist bien tenu. Touttes fois, Monsieur, pour aller au-devant des inquiétudes de Mme d'Angiviller, j'ai cherché un ouvrier honête et marié qui pût à modique pension se charger de cet enfant. J'ai bien trouvé pour lui ce qui seroit parfaitement bien à tous égards; mais la question est la pension qui, toutte modique quelle peut l'être dans le tems présent, seroit de 400 #, et dans ce cas la convention à faire avec l'orfèvre seroit tout différent et fort modique.

Le sieur Varet, que j'ai vu hier au soir, m'a dit avoir reçu du père le lit de son fils et lui avoir écrit en conséquence pour terminer leurs conventions pour

le surplus de la somme à payer par le Roi; suivant ce que j'ai eu l'honneur de vous en écrire, il m'a confirmé son consentement sur la disposition et docilité et bonne éducation.

Pour ce qui est de l'objet de la garde que le s^r Varet est tenu, il n'est point soldat; sa qualité est capitaine, auquel grade il a été nommé par le district du quartier. Cette place me paroist plus de décoration que de service pour les patrouilles, et je lui ai demandé comment il s'arrengoit pour son apprentif en cas d'absence; il m'a répondu que, dans ce cas, il veilloit à tout ce qui pouvoit être nécessaire pour que l'enfant n'en souffrît aucun domage ni dérangement, et, à son égard, il va deffinitivement et promptement renvoyer de nouveau son frère, dont il continue d'être mécontent, pour qu'il n'i ait aucune liaison entre lui et le jeune Andrieux.

Soit, Monsieur, que Mme la Comtesse admette la pension proposée chez le tapissier, soit qu'elle laisse les choses dans l'état actuel d'après ces explications, je me fais un devoir de surveiller le tout pour le mieux et suivant son désir.

J'ai l'honneur, etc.

Belle.

Au moment, Monsieur, où je fermois ma lettre pour la mettre à la poste, je reçois votre dernière et d'hier, qui me confirme les inquiétudes de Mme d'Angiviller, et son nouveau plan au sujet d'Andrieux.

Depuis la mort d'Oeben, nous n'avons plus d'ébéniste que son fils, qui a fini ses dix années, mais qui gagne sa vie en ville, son père ne lui ayant rien laissé; nous n'avons que deux menuisiers, Leschandelle, veuf, et Desjardins, garçon; si la menuiserie

convenoit, il seroit mieux avec Desjardins; mais l'objet des soins à prendre pour l'enfant me paroistroient moins assurés chez ces menuisiers qu'ils ne le sont chez le sr Varet. Tout dépend de la décision de Madame.

En tête de la lettre de *Belle* on lit cette note : « *N. B.* — D'après ces éclaircissemens, Mme la comtesse d'Angiviller a pensé qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de laisser le jeune homme chez le sr Varet. »

BELLISARD, ARCHITECTE.

Au XVIIIe siècle, nos architectes découvrirent l'art grec. Auparavant, les monuments de la Rome antique constituaient la formule exclusive de l'enseignement classique. Seuls, ils étaient admirés et étudiés. Les jeunes pensionnaires de l'Académie française à Rome ne connaissaient que le Colisée, les Thermes de Dioclétien ou de Caracalla, les arcs de Septime-Sévère ou de Titus, le Panthéon et autres vestiges de la ville impériale.

Vers 1750, tout change. Nos artistes ont voyagé; les plus hardis ont parcouru la Grèce, ont poussé jusqu'en Asie Mineure; d'autres se sont arrêtés en Sicile, dans l'Italie méridionale. C'est le cas de *Claude Billard de Bélisard* ou *Belissard*, dont l'humeur nomade a inspiré la lettre qu'on va lire.

Admis à l'Académie d'architecture en 1776, *Belissard* ne tarde pas à se sentir entraîné par un goût marqué pour les explorations lointaines. Le 16 octobre 1781, il sollicite un congé, avec l'intention d'aller étudier en Italie. On sait que les architectes, comme les peintres du Roi, n'avaient pas le droit de s'éloigner de Paris sans une autorisation formelle du directeur des Bâtiments. Le congé accordé à *Bélisart* en 1781 est prolongé en 1782 sur sa demande. En 1783, il part pour la

Sicile, fait une étude approfondie des monuments grecs, dont il constate la remarquable conservation. De là, il remonte dans le nord de l'Italie pour mesurer un arc de triomphe et un amphithéâtre incomplètement décrits. Enfin, en 1790, l'intrépide voyageur se rendait en Espagne.

La date de sa mort est inconnue, comme celle de sa naissance.

Le principal édifice auquel notre architecte ait attaché son nom est le palais Bourbon, dont il dirigea les travaux après la mort de *Girardini.*

Bellisard au comte d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Je profitte avec empressement du renouvellement de la prochaine année pour vous présenter les vœux que je fais pour ce qui peut vous concerner et vous fais l'exposé sommaire de l'employ du tems pour lequel vous avez bien voulu m'accorder la permission de voyager en Italie.

Après avoir terminé à Rome les mesures de différents édifices, telles que celuy de Mars le Vengeur, dont j'ay eu l'honneur de vous instruire, j'ay remarqué que les monumens des plus célèbres qui subsistent encore à Palmire, Spalatro, Balbec, etc., etc..., avoient été levés et publiés par des artistes de réputation, mais qu'il manquoit ceux qui existent encore en Sicile.

Je me détermine à partir de Rome au commencement de cette année avec tous les instruments nécessaires pour mesurer géométriquement ces restes précieux de l'antiquité; feu M. Dalembert, à qui j'avois communiqué mon dessein, m'envoya des lettres de recommandation pour le vice-roy de la Sicile, et, à l'aide de sa protection toute particulière, j'ai levé les

cartes des villes antiques et la position de leurs monumens avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible; je ne me suis pas borné à l'étude toute particulière des développements de l'architecture, j'ai reporté avec moy des échantillons des pierres de chacun de ces édifices, ainsi que de ceux qui concernent les enduits qui formoient les embellissements de leurs parties extérieures.

C'est avec la plus grande surprise que j'ai trouvé ces monumens encore aussi bien concervés et que j'ai reconnu avoir fait une moisson aussi abondante dans un champ qui avoit déjà été parcouru par des artistes de réputation qui avoient voyagé avant moy en Sicile.

Les recherches que j'ai faittes pour ce travail m'ayant fait connoître qu'entre les différentes antiquités qui sont à Pola en Italie, l'on n'avoit dessiné avec exactitude que les deux temples, mais qu'il restoit encore un arc-de-triomphe et un emphithéâtre qui n'étoient connus que dans les descriptions, je me suis déterminé, malgré la saison, à solliciter M. l'ambassadeur afin d'obtenir la permission du Sénat de Venise pour les aller dessiner et mesurer; à mon retour à Paris, je me feray, Monsieur, un devoir de vous soumetre les recherches que j'ai faites pour accroître mes connoissances et vous donner des preuves de l'envie que j'ai de ne faire que ce qui peut mériter votre estime.

Je suis, avec respect, etc...

BELLISARD.

De Venise, le 26 décembre 1783.

BERRUER, SCULPTEUR.

Sans avoir jamais produit une œuvre hors de pair, *Pierre Berruer* mérite d'être compté parmi les artistes consciencieux de son temps. D'après les lettres qui suivent, il ne se serait pas exagéré son talent, et cependant le grade de professeur qui lui fut conféré, en 1785, par ses confrères de l'Académie prouve quel cas on faisait de son mérite. Né à Paris en 1734, *Berruer* avait obtenu le premier prix en 1756 ; il fut nommé académicien le 23 février 1770, puis professeur, comme on vient de le dire. Presque tous les Salons officiels, de 1765 à 1793, reçurent quelques statues de lui. Il mourut vers la fin de la Révolution, le 4 avril 1796.

Parmi ses principaux ouvrages, il faut citer la statue du chancelier d'Aguesseau, exécutée pour la suite des grands hommes de France, exposée en 1779, dont il parle dans sa lettre de 1788 à M. d'Angiviller[1], les sculptures de l'avant-scène du Théâtre-Français et deux cariatides, *la Comédie* et *la Tragédie*, pour la salle de spectacle de la ville de Bordeaux.

Monsieur,

La perte que les arts vienent de faire par le décès de M. *Coustou* laissent un grand vide par ses talents et une place à remplir, qui est celle de garde de la sale des Antiques ; j'ai l'honneur de vous supplier, Monsieur, de vouloir bien m'acorder de me metre aux nombre de ceux de mes confrère qui, comme moi, pouvoit désirer cette place ; j'ai l'honneur de vous assuré que s'il faloits des talents supérieur et semblable à ceux de M. *Coustou*, que je gardroit le plus profond silence ; mais je croit que de la probité et de l'exactitude sufisent pour la remplir ; c'est avec

1. Cf. la lettre de *Berruer* publiée dans les *Archives de l'Art français*, t. I, p. 338.

cette confiance et comme membre de l'Académie que je vous supplit de vouloir bien avoir égard à la requête que j'ai l'honneur de vous présenter.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc...

BERRUER.

A Paris, ce 19 juillet 1777.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par la quel vous voulez bien me remetre en paix avec moi-même en me rassurent contre mon perssonele; mais je vois bien par votre réponce qu'il n'en est pas de même à l'égard de mes talents et que de ce côté j'ai entièrement perdu votre conffience. Cependant, Monsieur le Comte, qu'il me soit permis de vous dire sen trop d'amour-propre, — car il en faut un peu, — que cy j'ai quelquefois incissté sur le désir que j'ai toujours eu d'exécuter ma seconde statue pour le Roi, ce n'a été qu'avec la confiance que m'avoit inspiré Messieurs *Caffieri*, *Pajou*, *Pigal*, *Algrin*, *Vanloo* et plusieurs autres encorre, qui voulurent bien donner quelques éloges à la statue du chancellier d'Aguesseau, et cela bien gratuitement; je suis jaloux de mériter des applaudissements, mais incapable de les soliciter. Je vous avoue, Monsieur le Comte, que, d'apprès ces Messieurs, je crus avoir obtenu quelque succès; quant à ce qui regarde les prétentions au statue, je n'é jamais pensé qu'aucun des artistes dussent avoir des droits direct au travaux dont Sa Majesté veut bien les honorer. Mais vous-même, Monsieur le Comte, qui pour le bonheur de ses mêmes artistes, les aimé et les protégé, vous seriez très fâché de ne voir en eux que de l'insoucience au

lieux de ce noble désir qui élève leurs âmes et les fait distinguer; voilà, Monsieur le Comte, les motifs qui m'ont fait azarder et réitérer mes demandes auprès de vous.

Mais, quoi qu'il en soit, je vous prie de croire que je ne suis pas entièrement atteré; au contraire, votre lettre me rend toute mon énergie, et si jamais je puis avoir un ouvrage de marque, j'ose espérer recouvrer par de nouveaux efforts l'honneur de votre attention et de votre confiance.

J'ai l'honneur, etc...

BERRUER.

A Paris, ce 8 mars 1788.

GERMAIN BOFFRAND, ARCHITECTE.

L'architecte *Germain Boffrand*, fils de *Jean-Baptiste Boffrand,* architecte et sculpteur nantais, naquit à Nantes, le 7 mai 1667, et mourut à Paris le 18 mars 1754.

Collaborateur de *Jules-Hardouin Mansart, Boffrand* a pris part à l'exécution de nombreux travaux, notamment à la construction de la place Louis-le-Grand, devenue place Vendôme. L'œuvre la plus célèbre de notre architecte reste encore la splendide décoration des salons de l'hôtel Soubise, reproduite dans le Livre d'architecture que *Boffrand* fit paraître en 1745.

Une notice, insérée dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, en 1898, par M. le marquis de Granges de Surgères, a résumé tous les travaux antérieurs sur l'architecte nantais, dont la longue carrière avait déjà été étudiée par Lance, Bauchal et Morey.

Les lettres publiées ici sont des dernières années de l'artiste. La première, qui a la prétention de nous révéler le

nom de l'architecte du château de Chambord et qui l'attribue, contre toute vraisemblance, à *Vignole*, ne laisse pas que d'être assez piquante. On conçoit qu'une pareille découverte n'ait pas coûté beaucoup de peine à l'architecte et qu'il n'eut pas de longues investigations à faire pour arriver à ce beau résultat.

La seconde n'est pas moins curieuse, en raison du monument auquel elle se rapporte et de ce singulier projet de construction d'un grenier d'abondance installé près des Tuileries, sur la place où on songeait déjà à ériger la statue de Louis XV.

BOFFRAND A DUCHESNE.

A Paris, 4 juin 1750.

Monsieur,

Je n'ay pas différé pour trouver le nom de l'architecte qui a donné le dessein du château de Chambord. C'est *Jacques-Barozzi de Vignole,* élève du *Primatice* dans le règne de François I[er], et a travaillé sous la conduite du *Primatice* aux bâtimens de Fontainebleau. C'est ausy *Vignolle* qui, étant allé à Rome avec *Primatice*, par ordre de François I[er], en raporta les moules des belles figures du *Belveder* qu'il fit fondre de bronze et qui furent placées dans les jardins de Fontainebleau.

Tome premier de l'Académie des sciences et des arts, par Isaac Bullard, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, contenant les vies et éloges historiques des hommes illustres.

J'ay l'honneur d'être, très parfaitement, Monsieur, etc.

BOFFRAND.

Nos complimens, s'il vous plaist, à notre amy M. Portail.

Adresse à la 4e page : A Monsieur, — Monsieur du Chesne, — prévost des bâtimens du Roy, rue de l'Orangerie, à l'hôtel de Seignelay, rue du Vieux-Versailles.

BOFFRAND A M. DE MARIGNY.

A Paris, 27 janvier 1753.

Monsieur,

Depuis que vous avez donné ordre à l'Académie, de la part du Roy, de travailler au dessein d'une place pour y mettre la figure du Roy au pont tournant, je me suis appliqué à en faire un dessein digne de Sa Majesté; il n'est pas encore sur le papier, mais il est dans ma teste; je n'en ay encore parlé à personne de mon idée, mais je puis y faire travailler dès demain. Tout cet ouvrage est de pierre de taille et sans charpente, pour en faire un grenier d'abondance et tenir le blé au même prix comme à Rome en tout temps.

Je suis, avec un profond respect, etc...

BOFFRAND.

RÉPONSE DE M. DE MARIGNY.

Paris, le 17 février 1753.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 27 du mois passé; vous m'y annoncés un dessein de place pour la statue du Roy que vous n'avés encore que dans l'idée, mais que vous allés réduire sur un plan. On doit s'attendre qu'il répondra à la dignité de l'objet, vos productions étant toujours frappées au coin des grands maîtres. Suivant votre projet, l'ouvrage doit être fait en pierre de taille et sans charpente, vous proposant d'y faire un grenier d'abondance pour tenir

en tous tems le bled à Paris au même prix comme à Rome. J'ay observé, dans le voyage que j'ay fait dans cette ville, qu'il est bien vray que le prix du bled y est toujours le même; mais j'y ay remarqué que le pain est plus petit et n'a pas le même poids dans les années où la récolte n'a pas été abondante; ainsy, le public n'y tire aucun avantage de la valeur constante du grain sur le même prix.

Je suis.

JEAN-JACQUES DE BOISSIEU.

Ce peintre graveur, né à Lyon en 1736, mort dans la même ville le 1er mars 1810, a laissé surtout des dessins et des eaux-fortes. Ses gravures sont recherchées et lui ont valu une réputation qui a dépassé les limites de sa ville natale.

La lettre qui porte la date de 1804 rappelle que l'artiste avait été nommé correspondant de l'Institut. Dans celle qu'il écrit de Lyon à un marchand d'estampes de Nuremberg, le graveur s'occupe du placement de ses œuvres. Il avait alors soixante-douze ans.

Boissieu a ...

Lyon, ce 1er fructidor an 12 (19 août 1804).

Monsieur,

J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire ainsy que l'acte de ma nomination à la place de correspondant de l'Institut national de France, titre qui me flatte et m'honnore infiniment; je ne scay comment exprimer l'étendue de ma reconnoissance à cette réunion d'hommes célèbres qui

composent la classe des beaux-arts de l'Institut national. J'espère, Monsieur, d'après la lettre si honnête que vous avez eut la bonté de m'écrire, que vous voudrés bien être l'organe des sentimens dont je suis vivement pénétré. Ils sont bien fais pour inspirer et donner une nouvelle activité à mon émulation. J'espère vous faire connoître dans deux mois environ quelques nouveaux morceaux que j'auray l'honneur d'envoyer à Monsieur Denon, votre président, qui a tant de bontés pour moy et qui ne pouvoit me donner une mellieure preuve de sa bienveillance qu'en me procurant l'avantage inapprétiable d'être un de vos associés.

J'ay l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, etc.

J.-J. de Boissieu.

(Cet autographe a fait partie de la collection Feuillet de Conches.)

Boissieu a Frauenholz.

Lyon, 16 aoust 1808.

Monsieur,

D'après la lettre que j'eu l'honneur de recevoir de vous du 5 décembre 1807, où vous me témoigné le désir d'acquérir encore deux planches faisant parfaitement pendant aux deux premières, je m'en suis fortement occupé depuis le printems; comme elle vont être entièrement terminée, j'ay l'honneur de vous en prévenir; j'y ai mis tout le soin, tout l'intérêt possible; j'ay fait même des efforts pour tâcher de me surpasser; je crois que vous n'en douterés pas quand vous les verrés, ainsi que de l'envie de faire quelques choses qui vous soit agréable et avantageux. Elles

ont parfaitement réussit et bien mordu à l'effet; les sujets sont riches et très pittoresques, et je crois avec vérité que, si elles n'ont pas de la supériorité sur les premières, elles seront très sûrement à égalité de mérite et ne leurs feront pas tord; j'ay égalisé chaque pendant conformément aux premières et ay cherché des sujets qui puissent bien convenir pour pendant. Si vous êtes toujours dans l'intention d'en faire l'acquisition, je vous prie de me le mander de suite, je vous les enverray bien conditionné après en avoir fait tirer vingt-cinq eppreuves pour moy et vous enverrois aussi vingt-cinq eppreuves au moins de chacune, avec une partie sur papier de soye; j'attendray votre réponse avant que de les mettre en circulation; si vous aviés changé de sentimens, je garderois mes planches et vous en enverrois le nombre d'eppreuves que vous désireriés; j'observerai aussi que je réussiray, comme j'ay fais pour les premières, une œuvre bien complette et bien choisies. Une de ces dernières planches, celle qui fera pendant à la plus grande, c'est-à-dire à celle qui a le moins de marge, représente une vue riche et très pittoresque de l'isle Barbe sur la Saône, à une lieu de Lyon. J'attens avec empressement de vos chères nouvelles et vos volontés à cet égard, auxquels je me conformeray exactement, désirant beaucoup, Monsieur, conserver votre estime et vos amitié; c'est avec ses sentimens que j'ay l'honneur d'être, avec estime et considération, etc.

J.-J. DE BOISSIEU.

Si vous aimiés mieux de mes dessins à l'encre de la Chine faisant pendant, représentant des vues pittoresques des environs de Saint-Chamond-en-Forest, je vous les enverray et même y joindrois le nombre

de mes gravures, belles eppreuves que vous m'indiqueriés. Les dessins peuvent avoir 15 à 20 pouces de largeur sur 11 à 12 de hauteur.

Adresse à la 4e page : A Monsieur, — Monsieur J.-F. Frauenholz et — Cie, marchand d'estampes et autres objets d'arts, — à Nuremberg.

(Communiqué par M. Étienne Charavay.)

LOUIS-SIMON BOIZOT, SCULPTEUR.

Fils du peintre *Antoine Boizot*, *Louis-Simon Boizot* naquit à Paris le 9 octobre 1743 et y mourut le 10 mars 1809. Premier prix de l'Académie en 1762, il fut reçu académicien le 28 novembre 1778 et ne cessa d'exposer aux Salons depuis 1773 jusqu'à son dernier jour.

Tandis qu'*Antoine Boizot* avait été attaché en qualité de peintre et dessinateur à la manufacture des Gobelins, son fils travailla pour la manufacture de Sèvres et lui donna des modèles de vases et de bas-reliefs. Sous la Révolution, *Louis-Simon Boizot* fut appelé à la direction artistique de la manufacture avec le peintre *Lagrenée*. Il avait été chargé, en 1773, d'exécuter une statue du Roi pour la ville de Brest et reçut par la suite la commande des bustes de Marie-Antoinette et de Louis XVI. Un des fils de *Louis-Simon*, *Antoine-Honoré-Louis Boizot*, capitaine d'artillerie, laissa une certaine réputation comme peintre. Une *Bataille de Jemappes*, exécutée par lui, a été gravée par *Duplessi-Bertaux*.

Le catalogue des œuvres d'art conservées dans les magasins de la manufacture de Sèvres, rédigé en 1889, par M. Champfleury, et inséré dans l'*Inventaire des richesses d'art de la France*[1], énumère diverses œuvres de notre artiste; d'abord trois aquarelles de forme ronde représentant des allégories républicaines, portant toutes trois sa signature; puis une statuette

1. Province, Monuments civils, t. V.

en terre cuite de Racine, réduction de la statue de marbre exposée au Salon de 1787 et qui est aujourd'hui placée dans le vestibule des séances de l'Institut avec une douzaine d'autres figures de marbre ayant fait partie de la suite des grands hommes, commandée aux sculpteurs en réputation par le comte d'Angiviller.

BOIZOT AU COMTE D'ANGIVILLER.

Ce 15 décembre 1782.

Monsieur le Comte,

La sensibilité de votre cœur m'encourage à vous exposée ma triste situation, plein de confiance dans vos bontés et votre protection; privé de traveaux depuis quelques temps, éprouvant toutes sortes de désagréments pour le payement de ceux que j'ai faits à Saint-Sulpice, ayant été obligé de déménager, des maladies de femmes et d'enfans, après avoir fatigué mes amis, annéantis toutes mes ressources, j'implore votre secours pour que vous daigniez m'accorder soit un nouvel accompte sur ce qui est encore du à feu mon père, soit de m'accorder une demie année d'avance de mes apointements à la manufacture de Sèves, en en faisant la retenue par quart dans le courant de l'année, soit enfin de quelle manière il vous plaira de m'aider.

J'ai appris que vous étiez dans l'intention de faire faire un tableau pour l'autel de la chapelle de la manufacture; il seroit peu-estre égal d'y placer un bas-relief. Si vous daigniez m'en charger, je ferois mes efforts pour mériter votre suffrage, soit en plâtre, soit en pierre; je me trouve mesme pour le présent un morceau de pierre de Tonnere chez moi convenable pour la mesure. J'attendrez avec beaucoup

d'impatience l'honneur de votre réponse, car vous pouvez estre persuadez, Monsieur le Comte, que ce n'est qu'à l'extrémité que j'ai pu me déterminer à me rendre importun de tel manière; malgré cela, je tâche de ne rien faire qui puisse m'attirer les reproches du corps respectable dont j'ai l'honneur d'estre enfans et membre; c'est une attention que j'aurai toute ma vie, comme la plus vive et la plus respectueuse reconnoissance de l'honneur de votre bienveillance.

J'ai l'honneur d'être...

BOIZOT.

En note de cette demande, Montucla a écrit : M. le Comte a préféré de faire payer un nouvel acompte sur ce qui reste dû à la succession de feu M. Boisot.

RÉPONSE DE M. D'ANGIVILLER.

19 décembre 1782.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous m'exposés les embaras dans lesquels vous vous trouvez et me priez de venir à votre secours, soit en faisant donner à la succession de feu M. votre père un nouvel acompte sur ce qui lui restoit dû au moment de sa mort, soit en vous faisant payer deux quartiers d'avance de vos appointemens en qualité de sculpteur de la manufacture de Sèvre, lesquels seroient retenus par quart sur les quatre quartiers de 1783. Ce dernier moyen m'a paru trop contre la règle et l'usage pour pouvoir être adopté; mais j'ai facilement adopté le premier, scavoir de vous aider sur ce qui est dû à la succession de feu M. *Boisot*, et j'ai témoigné à M. Cuviller mes intentions, qui seront effectuées avant la fin de l'année.

Je suis...

BOIZOT AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur le Comte,

Je vous suplie de vouloir bien venir à mon secours en me faisant ordonner un accompte sur la figure dont je suis chargé par vous pour le conte du Roy. Depuis le mois passé, je suis après le marbre; c'est le moment dispendieux, surtout après avoir refait presque un nouveau model; ma situation ne me permettant pas de faire de fortes avances, j'espère que vous voudrez bien avoir égard à ma demande le plutôt qu'il sera possible, ce sera un nouveau motif d'encouragement que l'honneur de votre bienveillance.

J'ai l'honneur, etc...

BOIZOT.

De Paris, ce 5 aoust 1786.

BOIZOT AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

A mon arrivée à Paris, j'ai appris qui y avoit quelque places de vacantes dans l'École des élèves que vous avez établie; depuis longtems, je désirois trouver cet occasion pour vous prier de vouloir bien m'en accorder une pour un de mes fils; l'aîné, ayant quatorze ans, n'est plus dans le cas d'y prétendre, à ce que Monsieur Pierre, que j'ai eu l'honneur de voir, m'a dit; mais le second, âgé de douze ans, et qui paroist désirer suivre mon état, seroit celui pour lequel je réclame vos bontés. Monsieur Pierre m'a dit qu'il auroit l'honneur de vous écrire à ce sujet. Je désire ardemment mériter cette nouvelle preuve de votre protection; j'ose espérer que l'enfant sera

bientôt en état de sentir combien ce sentiment est fondé dans mon âme ; son éducation me coûte ; il est depuis deux ans et demie dans une pension à Picpus ; j'ai retiré son frère cette année parce que cela me genoist beaucoup, étant chargé, en outre de mes trois enfans, de deux nièces après la mort de leurs père et mère.

J'ai l'honneur d'être, dans l'espoir de vos bontés, etc...

Boizot.

Ce 28 décembre 1786.

Réponse du comte d'Angiviller.

Versailles, le 31 décembre 1786.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous me demandez pour le second de vos fils, qui paroist avoir le goût de la sculpture, une des places qui viennent de vaquer à la pension des jeunes artistes protégés par le Roy. Très satisfait du zèle et du talent que vous déployés pour le bien de la manufacture de Sèvres, je me fais un plaisir de vous accorder cette demande. Vous pouvés donc faire les arrangements nécessaires pour placer votre fils dans cette pension. J'écris à M. Pierre[1] que je fais cette disposition de la place qui restoit à remplir.

Je suis, etc...

Boizot au comte d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

J'ai prié M. Pierre de vouloir bien vous mettre

1. Voyez la lettre de *Pierre* relative à la demande de *Boizot*, publiée par M. Furcy-Raynaud dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* de 1906, p. 190.

sous les yeux le besoin où je me trouve de quelques secours d'argent en accompte sur la statue que vous m'avez confiez pour le Roy et dont le model a été exposé cet année au Salon. Ayant été occupé cet été à cet objet, je n'ait pu me procurer des moyens lucratif; j'espère que vous daignerez avoir égard à ma demande, le motif étant fondé sur la nécessité; j'y ait joint ma prière pour obtenir le plus promptement possible un bloc de marbre pour l'exécution, n'y ayant jamais trop de temps.

J'ai l'honneur, etc...

BOIZOT.

Ce 20 décembre 1788.

JOSEPH BOZE.

Peintre breveté du ministère de la Guerre, *Joseph Boze*, né aux Martigues, près de Marseille, en 1744, mort à Paris le 17 janvier 1826, avait fait étalage d'un tel dévouement au Roi et à sa famille qu'on le nommait le peintre monarchique; ce qui ne l'empêche pas d'envoyer au Salon de 1791 des portraits de Robespierre, de Target et de Mirabeau, et à celui de 1817, celui de Berthier, prince de Neufchâtel. Comme il serait intéressant de retrouver cette effigie authentique de Robespierre exécutée par un artiste de talent!

La pièce suivante, — elle a passé par la collection Dubrunfaut, — fait connaître une répétition du portrait du Roi et de celui de la Reine exécuté pour la compagnie des notaires de Paris, qui s'empressa sans doute de faire disparaître pendant la tourmente révolutionnaire ce témoignage compromettant de ses sentiments monarchiques.

BOZE AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Je m'étois proposé de vous faire voir les portraits

du Roi et de la Reine avant de les faire porter chez M. Dufrainoy, qui les aura cet après-midy, d'après vos désirs et les siens.

Le prix de ces deux portraits est de 600 livres et 400 livres les bordures.

Je désire, Monsieur, que vous soyez aussi satisfait de ces deux portraits que M. Dufrainoy m'a paru l'être, et je réclame la continuation de vos bontés.

Je suis, avec respect, Monsieur, etc.

BOZE,
Peintre du Roi.

Paris, le 6 décembre 1788.

En tête se trouve la note suivante : Il faudra expédier l'ordonnance de 1,000 livres que le Roi a donnés à la compagnie des notaires.

NICOLAS-GUY BRENET, PEINTRE.

Né le 30 juin 1728 à Paris, mort le 21 février 1792, dans la même ville, *Brenet* était élève de *Boucher*. L'Académie l'admit comme agréé le 27 novembre 1762 et le reçut académicien le 25 février 1769.

Cet artiste avait acquis une certaine réputation dans la composition des scènes historiques et religieuses. *La mort de Duguesclin devant Châteauneuf-de-Randon*, dont il est question dans sa lettre de 1778 et qui avait été exposée en 1777, reste une de ses toiles les plus vantées. Elle est conservée dans les galeries de Versailles.

Son morceau de réception à l'Académie, *Énée recevant de Vénus les armes de son père*, se trouve au Musée du Louvre. N'oublions pas que *Brenet* fut le maître de *François Gérard*.

BRENET AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

J'ai fait part de vos intentions à mes confrères relativement aux copies de la *Gallerie de Rubens*. Je saisis cette occasion pour vous informer qu'ayant projetté il y a quelque tems de ralonger le tableau du *Guesclin*, et dont j'ai eu l'honneur de vous parler, après avoir jetté mes idées sur le papier, j'en causai avec M. *Pierre*, qui m'a dit que ce ralongement n'auroit point lieu pour le grand. Sur l'avis de quelques amis, je me déterminai à l'exécuter en petit pour ma propre satisfaction. Le tableau est fait, et je serois charmé, Monsieur, que vous voulussiez bien le venir voir ou m'indiquer le jour ou je pourois avoir l'honneur de vous le montrer. C'est toujours pour moi un devoir que j'aime à remplir que celui de vous faire part de mes travaux.

Je suis, etc...

BRENET.

Ce 27 septembre 1778.

RÉPONSE DE M. D'ANGIVILLER.

30 septembre 1778.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous m'informez avoir achevé le tableau que vous avés fait en petit pour montrer l'effet du rallongement que vous aviez projetté pour votre grand tableau de *Du Guesclin*. Je le verrai très volontiers et je saisirai pour cela l'occasion du premier voyage que je ferai à Paris. Comme votre grand tableau est un de ceux qui me plurent

davantage, je m'intéresse beaucoup à tout ce qui peut servir à y ajouter un nouveau mérite.

Je suis, M., etc...

Réclamation de Brenet au sujet de la pension de ses élèves.

Ce 8 juin 1780.

Monsieur,

Depuis le 1er octobre 1777, je suis chargée de cinq élève, qui sont les nommé *Œullier, Gaudfroy*, *Renou*, *Taravel*, *Protain*[1]; au pris de 12 livres par mois, cela fait la somme de 720 livres par an; ainsy, au 1er octobre 1780, il me sera du trois ans, qui font la somme de 2,160 livres.

J'ai l'honneur d'aitre...

Brenet.

Brenet au comte d'Angiviller.

Du 13 septembre 1785.

Monsieur,

Les témoignages de bonté dont vous avés bien voulu m'honorer jusqu'à présent et celui que vous me donné en ce moment en m'annonçant la nouvelle grâce que Sa Majesté veut bien m'accorder[2] me pénètrent de reconnoissance et sont bien propres à redoubler mon émulation et mes soins pour m'en rendre digne de plus en plus.

1. Il faut lire *Potain* au lieu de *Protain*. Mais nous n'avons pas trouvé quel artiste désignait ce nom de *Œullier*.

2. *Brenet* venait de recevoir une augmentation de 200 livres portant la pension dont il jouissait de 600 à 800 livres (voy. la *Correspondance de M. d'Angiviller*, publiée par M. Furcy-Raynaud dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, p. 131).

J'ay l'honneur de vous faire passer mon brevet et prends en même tems la liberté de vous prier, s'il est possible, de faire suivre la même époque de payement dans le nouveau qui va être expédié.

Je suis, etc...

BRENET.

CHARLES-ANTOINE BRIDAN, SCULPTEUR.

Les pièces suivantes font passer en revue les principales étapes de la carrière de ce sculpteur estimable qui eut la mauvaise fortune d'être chargé de placer sur le maître-autel de la cathédrale de Chartres une œuvre de la fin du XVIIIe siècle. S'il n'est pas le plus coupable dans cette affaire, son nom n'en reste pas moins chargé d'une lourde responsabilité. A part les incidents concernant l'*Assomption* de Chartres[1], le *Vulcain* du Luxembourg, le *Vauban* et le *Bayard* de Versailles, la correspondance qui suit donne de précieux renseignements sur la difficulté de trouver à Carrare de beaux marbres et sur les précautions qu'on était obligé de prendre contre les fraudes des marchands. Les choses ont-elles beaucoup changé depuis lors ?

La lettre de *Pierre* de 1779 fait savoir que notre sculpteur avait dû séjourner deux ans à Carrare, où il s'était surtout occupé de son *Assomption*. Encore aujourd'hui, les sculpteurs qui se chargent d'exécuter de grands travaux à forfait vont souvent, sur la carrière même, faire dégrossir leurs marbres, dont le transport devient ainsi beaucoup moins onéreux et moins embarrassant.

Né à Ravières (Yonne), en juillet 1730, *Bridan* mourut à

1. Voy. la lettre de *Cochin* publiée par M. Furcy-Raynaud à la date du 27 juin 1768 (*Nouvelles Archives*, 1905, p. 153).

Paris le 28 avril 1805. Après avoir étudié sous la direction de *Vinache*, il obtint le premier prix de sculpture en 1754; le sujet du concours était le *Massacre des Innocents*. Agréé à l'Académie le 30 juin 1764, il fut reçu académicien le 25 janvier 1772; nommé adjoint à professeur à la fin de l'année 1773, il devint professeur le 30 décembre 1780. *Fr. Viel*, architecte de l'Hôpital Général, lui a consacré une notice biographique, lue à la Société des sciences, lettres et arts de Paris (octobre 1807; in-4°, avec 3 planches).

Bridan au comte d'Angiviller.

Monsieur,

Je n'ai jamais eu de moment plus heureux que celui où M. Pierre m'a annoncé par vos ordres et comme absolument décidé que j'aurois une figure à faire pour le Roy. J'ai eu lieu d'en conclure que vous aviés reçu favorablement la requête que j'avois pris la liberté de vous présenter sous les auspices de M. le duc de Fleuri. J'ai ressenti avec d'autant plus de sensibilité cette faveur que j'avois été humilié d'avoir vu passer avant moy trois académiciens et que, jeune encore et n'ayant jamais eu de travaux pour le Roy ni pour la capitale, je voyois échaper une si belle occasion.

J'ai toujours dirigé mes études pour me faire honneur et à l'Académie. Le morceau qui m'y a fait admettre est de la plus grande étendue et j'en ai été récompensé : l'honneur que la Compagnie m'a fait en me faisant monter à la place d'adjoint à professeur. Dans cette circonstance, quelle est ma surprise quand M. *Pierre*, après m'avoir assuré mon bonheur comme une chose faite, après me l'avoir assuré par

deux fois et en présence de M. *Lagrenée*, me dit que cette affaire est remise à un autre tems, que j'ai eu tort d'en parler et que M. *Caffieri* peut prétendre. Je n'ai parlé, Monsieur, que sur votre parole que M. *Pierre* m'a porté de votre part et m'a dit être positive; j'ai cru pouvoir sens indiscrétion satisfaire à l'intérest que plusieurs de mes confrères me témoignoient de ce que je n'étois point annoncé en leur faisant part de vos bontés pour moy. Si ce que M. *Pierre* m'a dit de nouveaux, à son exécution, je suis réduit à regretter mon premier sort, et le chagrin que cette affaire me cause est d'autant plus sensible qu'indépendament de ma place dans l'Académie, qui me faisoit espérer, je suis dans le même cas que ceux qui ont été nommé; je n'ai pas plus d'ouvrage qu'eux; mais j'ai fait plus de sacrifices qu'eux et le zèle pour travailler me seroit devenu totalement ruineux, sans le procédé plin d'humanité de Mrs du chapitre de Chartres.

Je pourrois ajouter, si cela n'étoit étranger au talent, que je suis chargé d'une très grande famille, et malgré ce soin de tous les jours, je n'ai point négligé l'étude, et je trouve le moyen de sacrifier mon tems sans aucun intérest à un nombre assez considérable d'élèves qui m'ont été adressés par plusieurs de mes confrères et qui montrent à l'Académie le fruit de mes soins, ayant tous mérité des récompenses de sa part. L'amitié que vous avez toujours témoigné aux artistes m'enhardit dans ce moment à vous importuner. Je vous adresse mon chagrin en vous ouvrant mon cœur, et si votre bonté que je réclame instamment veut bien escuser ma démarche comme je l'en suplie,

vous calmerés mon extrême douleur, que je ne puis vous exprimer.

J'ai l'honneur d'être, etc...

BRIDAN.

De Paris, le 14 avril 1776.

La demande de l'artiste fut entendue. Il exposait au Salon de 1777 une statue de plâtre représentant Vulcain présentant à Vénus les armes d'Énée, dont le marbre avait été commandé pour le Roi.

PIERRE AU COMTE D'ANGIVILLER.

20 octobre 1779.

Monsieur,

La signature dont j'ai cru devoir fortifier la réponse au mémoire que j'eus l'honneur de vous adresser hier m'a procuré l'occasion d'entrer dans des détails avec M. *Bridan* sur tout ce qui concerne les marbres.

Comme il a passé deux ans à Carrare et qu'il est très au fait, je ferai un résumé de ses connoissances et de celles que j'auray d'ailleurs ; il pourra être utile dans des circonstances pareilles à celle qui m'a fait faire tant de courses.

En parlant des marbres que vous attendés de Rouen, M. *Bridan* m'a dit en avoir un en société avec un particulier qui étoit parfaittement juste aux mesures de son *Vulcain;* le prix de 1,873 livres m'ayant paru fort au-dessous des 3,000 livres demandées pour un autre bloc m'a déterminé à envoyer la notte des mesures que M. *Bridan* m'a remise.

Comme je suis incertain, Monsieur, de la décision que vous donnerés, j'ay regardé comme inutile de pressentir si les 1,873 liv. ne pourroient pas être diminuées ; l'a-compte de 1,200 livres que vous vous pro-

posés d'accorder à M. *Bridan* me mettra à même de sonder lorsque je luy remetrait l'ordonnance.

Je suis...

PIERRE.

Monsieur,

Voilà la note du bloc de marbre dont j'ai eu l'honneur de vous parlés pour le *Vulcain*.

Cube : 46 pieds 10 pouces.

Le prix du pied cube est de 40 livres, qui font la somme de 1,873 livres 6 sols 8 deniers.

BRIDAN AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Je prend la liberté de vous écrire pour vous faire mes remerciement de la bonté dont vous avés bien voulu m'onoré en me donnant à faire une figure des grand homme[1]. C'est la seule choze que j'ai toujours désiré depuis que vous avez honnoré l'Académie de votre présence et de vos bienfaits; c'est une grand satisfaction pour moy d'estre du nombre; ce n'est pas peut contribué à ma santé; je feré tout ce qui dépendra de moy pour répondre à vos bontés.

J'ai l'honneur d'estre, etc.

BRIDAN.

De Paris, ce 28 juin 1782.

Si j'ai toujours tardé à vous en faire mes remerciement, c'est que j'aisperrois de vous les faire de vive vois.

1. Le directeur des Bâtiments avait demandé à *Bridan* la statue de Vauban; le modèle fut exposé au Salon de 1783 et le marbre à celui de 1785. Cette figure serait au Musée de Versailles, d'après Bellier de la Chavignerie; mais le Catalogue d'Eudore Soulié n'en parle pas.

BRIDAN AU COMTE D'ANGIVILLER.

Monsieur,

Votre serviteur *Bridan* a l'honneur d'écrire à Monsieur le Conte pour lui dire qu'ayant été nommé pour faire un des group de la place de Montpellier, ayant été sur les lieux, ils ont été donnés à quatre de mes confrères[1]. L'on a fait entendre que Monsieur le Conte m'avoit nommé pour les travaux de Versailles et que je ne pourrois faire autre chose; c'est pour cela que je n'ai point été en avant; tout cela s'a pacé dans le temps que vous aviés jeté des vûe sur moy pour Versailles. N'ayant plus d'ouvrage, désirant travaillé, je me recomande à Monsieur le Conte pour vouloir bien continué ces bonté enver moy pour un figure de grand hommes[2]; c'est la dernière fois que je prendré la liberté d'importuné Monsieur le Comte, ayant reçu tant de marque de bienfessance; c'est dans ces sentiment que je vous prie de me croire etc...

BRIDAN.

A Paris, le 16 décembre 1785.

Je prie Monsieur le Conte de me pardonné de tant de liberté que je prend.

1. *Clodion* était chargé des statues de Turenne et de Condé, *Pajou* de celles de Duquesne et de Colbert (*Nouvelles Archives de l'Art français*, t. I, p. 387-391).

2. *Bridan* reçut peu de temps après la commande d'une statue de Bayard, dont le plâtre fut exposé en 1787 et qui ne paraît pas avoir été exécutée en marbre.

MARIE-RENÉE-GENEVIÈVE BROSSARD DE BEAULIEU

PEINTRE-GRAVEUR.

Fille d'un peintre-graveur né à La Rochelle, dont les biographes parlent peu[1], M[lle] *Brossard de Beaulieu*, élève de son père et de *Greuze*, aurait possédé, de l'aveu même de *Pierre*, un certain talent. Née en 1760, elle n'avait guère de titres pour obtenir la faveur d'un logement au Louvre ; aussi, sa requête ne paraît-elle avoir eu aucun succès. Elle ne se décourage pas pour cela et continue à se livrer à la peinture. Les Académies de Rome et de Lyon l'avaient admise au nombre de leurs membres. Le statuaire *Dupaty* fut son élève ; mais ce qui doit recommander par-dessus tout la mémoire de cette artiste, c'est la fondation à Lille d'une école gratuite de dessin pour les jeunes filles.

M[lle] Brossard de Beaulieu au comte d'Angiviller.

Monsieur le Comte,

Comme ministre et protecteur des arts, je m'adresse directement à vous pour vous exposer ma peine que vous ne pouvés ignorer, puisque je suis assuré que M[me] la marquise de la Billarderie vous en a fait passer un tableau assés frappant...

Je viens encore d'essuier depuis le deuxième jour de cette année une maladie très grave occasionné par le deffaut d'air qui me fait périr tous les jours, et je suis dans l'impossibilité de me procurer un autre logement, faute de faculté ; je travaille cepen-

1. Dans ses *Artistes oubliés et dédaignés*, Émile Bellier de la Chavignerie donne la liste des portraits et tableaux envoyés par *Brossard de Beaulieu* aux expositions de la Jeunesse et au Salon de Correspondance en 1782, 1783 et 1787.

dant autant que mes forces me le permettent et je n'opère qu'avec peine, faute de jour...

Monsieur le Comte, si vous doutés de la vérité de cet exposé, faites-moi la grâce de me venir visiter, il n'y a qu'un pas de votre hôtel à mon appartement; vous jugerés par vous-même si mes plaintes sont raisonnables; de grâce, Monsieur le Comte, daignés visiter ma demeure, et vous jugerés quel effort j'ai dû faire pour produire, ce qui prouve qu'avec plus d'aisance je peux faire mieux.

Dois-je présumer, Monsieur, que vous serés toujours insensible à ma triste position? Cependant, vous aimez à faire le bien; tous les jours vous le faites éprouver à différents individus; on m'avoit flatté de l'espoir d'être du nombre de ces heureux; on avoit même ajouté que cela ne seroit pas éloigné, que vous en aviés donné votre parole en prodiguant pour moi les choses les plus flatteuses, et cependant le tems s'écoule, ma santé s'affoiblit, et je me vois dépourvu de tout. Je ne puis ni ne dois m'addresser à d'autres qu'à vous, Monsieur, puisque vous êtes le dépositaire des grâces; il ne dépend que de vous de me rendre la force et la vie. Donnés-moi un logement, vous le pouvés, puisqu'il y en a un nombre qui vacque dans ce moment; savoir ceux de MM. Thomas, *Vatelet*, *de la Tour*, et tant d'autres que je ne connois pas; donnés-moi un laboratoire où, éloigné du bruit de la rue et de voisins encore plus incommodes, je puisse opérer tranquillement en respirant un plus grand volume d'air, je puisse travailler avec moins de danger, où enfin, ayant un plus beau jour, je puisse faire avec plus de facilité des ouvrages dont je trouverai plus aisément la défaite, pouvant les

montrer avec plus d'avantages que dans mon étroite prison, qui contient à peine quatre personnes, et dont l'entrée est faite pour rebuter les moins délicats.

Je vous supplie, Monsieur le Comte, de ne pas vous contenter de jetter un léger coup d'œil sur cette lettre ; daignés y prêter quelque sérieuse attention et m'accorder une réponse qui, en me ranimant, me mette à même de publier par tout que c'est au ministre des arts, à Monsieur le comte d'Angiviller, qui les encourage d'une manière si distinguée, que je dois tout mon bonheur ; ce seront les sentiments de celle qui sera toujours avec reconnoissance et qui est, avec respect, Monsieur le Comte, votre très, etc...

Brossard de Beaulieu,
De l'Académie de peinture de Rouen.

Cloître Saint-Nicolas du Louvre, ce 21 janvier 1786.

De la main de M. Pierre
a M. d'Angiviller pour répondre.

M. *Beaulieu*, peintre de province et médiocre, n'a pas pu être fort employé. Sa demande ne quadre ny avec son talent ny avec son âge, qui n'est susceptible d'aucun encouragement.

Mlle *Beaulieu*, sa fille, élève de M. *Greüse*, a quelque talent ; mais, sachant qu'il n'y a que quatre places féminines à l'Académie, elle s'étoit munie de certificats de tous les membres académiques. M. *Pierre*, voulant l'obliger, proposa dans une assemblée de lui donner un certificat, signé *Renou*, et supprima tous les chiffons. La petite personne imagina de faire signer ce papier authentique par d'anciens académiciens.

Quelle est la plus grande gaucherie, de la part de la petite personne ou de celle des académiciens ?

Il existe un oncle paternel ou maternel, prestre de son état, qui paroît entendre ce qu'on luy dit de raisonnable et n'en tient nul compte..., il va. C'est le faiseur de placets, de lettres à la cour, à la ville, que les demandes soient fondées ou non fondées.

LETTRES DE PIERRE

PREMIER PEINTRE DU ROI

AUX DIRECTEURS DES BATIMENTS

ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

DE 1770 A 1789.

Les lettres de *Cochin* et de *Pierre* sur l'administration des beaux-arts pendant la direction de M. de Marigny, de l'abbé Terray et du comte d'Angiviller viennent d'être recueillies et imprimées par M. Furcy-Raynaud. Ce travail, quelque étendu qu'il soit, n'a pu donner toute la correspondance administrative conservée dans les cartons des Archives nationales. Si les rapports de *Cochin*, toujours intéressants et rédigés avec tant d'esprit et de finesse, ont été intégralement reproduits, on a dû laisser de côté un certain nombre de lettres de *Pierre* dont l'intérêt avait paru secondaire ou qui étaient relatives à des faits connus par d'autres documents. Sans ce triage, la publication eût pris des proportions démesurées. Toutefois, le choix, en pareil cas, présente toujours de sérieux inconvénients, et, tandis qu'on admet des billets presque insignifiants, il arrive souvent que des documents bien plus significatifs échappent à l'attention de l'éditeur. Nous avions projeté, il y a bien longtemps, le travail que vient de terminer M. Furcy-Raynaud, et les copies faites aux Archives dans ce dessein, maintenant inutiles, contenaient certaines pièces qui auraient dû trouver place dans la Correspondance de *Pierre*. C'est donc en quelque sorte un supplément à la publication de M. Furcy-Raynaud que nos lecteurs trouveront ici. Il importait de le donner le plus tôt possible pour qu'il ne fût pas trop séparé de l'ensemble des lettres de *Pierre*. M. Furcy-Raynaud avait cru

devoir écarter les documents paraissant faire double emploi avec les Procès-verbaux de l'Académie de peinture ou avec la Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome. Une lecture attentive des originaux lui aurait peut-être révélé que ces pièces officielles, bien que destinées à n'être lues que par le chef hiérarchique auquel s'adressait l'artiste, contenaient parfois des révélations piquantes sur les délibérations du corps académique. Évidemment, les procès-verbaux officiels ne devaient pas garder trace d'un incident survenu à la séance académique du 24 septembre 1785. *Pierre* nous apprend, dans sa lettre datée du 25, qu'à cette réunion, où *Bilcoq* fut agréé comme peintre de genre, un certain peintre d'histoire, nommé *Bourgoin,* fut refusé unanimement, et il ajoute : « Depuis quarante-trois ans, voilà le premier que je vois renvoyé de cette manière. » Certes, le fait méritait bien d'être connu ; on l'ignorerait sans la lettre de *Pierre*.

Un autre passage de la nouvelle Correspondance donnée ici nous révèle des incidents d'une gravité exceptionnelle survenus dans le concours du prix de Rome. Les procès-verbaux académiques des mois d'avril et de mai 1787 laissent bien pressentir l'émotion des concurrents et les mesures prises contre la fraude ; mais il faut lire la lettre de *Pierre* du 25 avril 1787 pour apprendre que, parmi les concurrents, figuraient deux des élèves de *Louis David*, *Favre* et *Girodet ;* que ce dernier, l'élève préféré du maître, avait reçu pour l'exécution de son tableau de concours les conseils et les corrections de *David*, ce qui avait soulevé des réclamations unanimes ; que l'Académie avait exclu le jeune concurrent incriminé ; que d'ailleurs le fait en lui-même n'était pas nouveau, puisque, d'après *Pierre*, « M. *Boucher* s'était emparé du premier prix et n'y mettait pas de finesse, car il travaillait dans la loge. Aussi, excepté feu *Deshays,* pas un de ses élèves n'est venu jusqu'à l'agrément. » Cette révélation ne manque pas de piquant, et jusqu'ici de pareils abus n'étaient que soupçonnés. Le supplément à la Correspondance de *Pierre* apporte, on le voit par les exemples que nous venons de citer et que nous croyons inutile de multiplier, des détails nouveaux et curieux sur la vie intime de l'Académie de peinture et de sculpture.

J.-J. G.

I.

Modèle proposé a l'Académie.

Le nommé *Biajay* a été examiné plusieurs fois par égard aux recommandations qu'il a présentées; on ne l'a jamais trouvé assés beau pour être engagé au service suivi de l'Académie; cependant, on l'a employé pour suppléer aux autres modèles dans des circonstances qui l'exigeoient. L'on doit observer que trois ne peuvent pas suffire au service, qu'il y en a ordinairement quatre payés par le Roy; depuis quatre ou cinq ans, on a perdu un très beau modèle. Il s'en est présenté un nombre considérable, qui tous ont été refusés.

Il se peut que des artistes se soient contentés de *Biagay* pour des études qui exigeoient un certain caractère; mais ces MM. sont très en état de distinguer un modèle propre pour un besoin particulier et momentané d'avec un homme qui doit rassembler des qualités générales, et, dans une école de deux cents élèves, souvent trop peu avancés, pour faire un choix entre les beautés et les deffauts.

Mais, dira-t-on, l'un des trois modèles est malade. Pourquoy préfère-t-on un nommé *Bidaut*, qui n'est pas très beau, à *Biagai*, qui est reconnu pour tel par un habile peintre? Sans entrer dans les raisons de l'artiste, on répondra à cette question par une autre. Pourquoy le général des professeurs préfère-t-il *Bidaut* à *Biagay?* Ces MM. ont certainement de bonnes raisons pour motiver cette préférence, puis-

qu'ils sont les maîtres de prendre l'un ou l'autre comme remplacement.

Tout s'arrangera, le modèle malade ne pourra pas continuer le service, puisqu'on le croit sujet à l'épilepsie. *Bidaut* et *Biagey* serviront tous deux en attendant mieux, et cette attente peut être longue.

Le choix momentané de ces deux hommes est fondé sur ce que, dans le nombre des aspirans dont il a été parlé cy-dessus, ils ont été trouvés les moins défectueux.

Mais, pour qu'un modèle soit admis et fixé aux gages de l'Académie, il faut l'approbation générale de la Compagnie.

II.

Pierre a Marigny.

M., — J'ignore si c'est un usage établi de pretter les tableaux du Roy sur le récépiscé des personnes qui désirent des copies ou qui s'intéressent à des jeunes élèves. Cette facilité, si elle existe, n'est accordée dans aucun autre cabinet. Comme, au moins, elle exige beaucoup de précautions, lorsqu'elle regarde les gens du monde qui peuvent confier des morceaux précieux à des copistes fort capables de les gâter, je ne sens pas bien l'impossibilité de copier au Luxembourg les jours que cette exposition n'est point publique. Ce seroit, au contraire, un objet d'étude à désirer que la comparaison des belles choses qui y sont réünies, et une occasion d'examen journalier pour ceux qui sont chargés d'y veiller.

Cependant, Monsieur, dans le cas présent, le mérite et les connoissances des deux artistes qui demandent

la *Magdeleine* de *Santerre* sont de si bons garands qu'ils pourroient espérer d'obtenir de votre bonté une condescendance momentanée qui ne tireroit point à conséquence pour la suite, si vous jugiés à propos de donner des ordres relatifs à de nouveaux règlemens.

Cette seule bonne volonté de votre part, Monsieur, lève toutte difficulté. M. *Cochin* et M. *Vien* sont très capables de parer les inconvéniens en suivant le travail du copiste. Ils n'oublieront point certainement la deffence absolüe des huiles, verniz et notamment de l'eau pour éclaircir les endroits noircis. Ce dernier moyen, regardé comme le plus simple, est la source de la ruine totale et souvent ignorée des tableaux qui tombent par écailles.

Je suis, avec respect, etc.

PIERRE.

Le 19 juin 1770.

Pierre venait d'être nommé premier peintre du Roi, en remplacement de *Boucher,* mort au commencement du mois de juin. Il travailla sans cesse, à partir de ce moment, à réunir toutes les attributions que la nonchalance de son prédécesseur avait abandonnées à des confrères et à supplanter notamment *Cochin*. (Cf. les lettres des 3 et 4 juin 1770, dans Furcy-Raynaud, n°s 677, 678.)

III.

PIERRE A MARIGNY.

Monsieur, — L'Académie fut si satisfaitte dans l'assemblée destinée à l'examen des ouvrages du concours, qu'elle résolut d'ajouter aux prix de cette année ceux qui étoient en réserve depuis 1770[1].

1. Cf. *Procès-verbaux* imprimés, t. VIII, p. 106.

Il se trouvoit donc deux premiers prix de peinture et un second, un premier prix de sculpture et deux seconds.

La Compagnie a rempli son projet à l'égard de la sculpture; mais elle a été forcée de réserver le second prix de peinture, parce que, les deux premiers prix ayant été donnés, l'élève qui méritoit le second en avoit déjà remporté un second l'année passée, et que les autres tableaux se sont trouvés trop foibles; une séduction momentanée qui a contrarié un nombre de votans a causé ce changement.

Voicy, Monsieur, le jugement d'aujourd'uy : le premier prix de peinture au s^r *Pierre-Charles Jombert*, âgé de 23 ans; il y a longtemps qu'il n'y a eu un si bon prix. L'élève est honnête et bien né.

Le deuxième prix de peinture, réservé en 1770, au s^r *Anicet-Charles Le Monier*, âgé de 27 ans; son tableau indique des dispositions pour l'harmonie (ce qui a séduit), d'ailleurs un peu foible.

Le premier prix de sculpture au s^r *André-Nicolas De Laistre*, âgé de 27 ans. Bas-relief bien composé, correct; les fonds un peu trop rendus.

Le second prix de sculpture au s^r *André Segla*, qui a eu beaucoup de voix pour le premier prix.

Le deuxième second prix de sculpture, réservé de 1770, au s^r *Louis le Verd*, âgé de 27 ans.

M. *Roslin* est bien inquiet; il a reçu de nouveaux ordres par la voye de M. le comte de Greüse, au sujet du portrait de Sa Majesté danoise, dont le ministre n'arrivera que lundi après-demain. M. *Roslin* est dans la position la plus cruelle. La perte prochaine de sa femme nous accable de la plus sincère douleur; les médecins ont prononcé l'arrêt; il est bien malheureux.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté de donner vos ordres pour l'expédition des brevets des deux élèves qui doivent sortir de l'École de M. *Vien* et pour la gratification que vous avés celle de leur accorder.

Je suis, avec respect, etc.

PIERRE.

Paris, ce 29 aoust 1772.

IV.

PIERRE A L'ABBÉ TERRAY.

Monsieur,

Ce n'étoit pas assés des inquiétudes chagrinantes et des embarras que me cause la situation de mon frère le chanoine; mon cadet arrive du Nivernois, et, deux jours après, tombe en apoplexie-paralysie. La teste, frappée, est perdüe depuis deux jours, et les médecins ne me donnent que de foibles espérances.

Je terminois un des tableaux de Choisy; me voilà un peu reculé.

Le Roy ayant parlé de ces tableaux, j'ay répondu qu'il y en avoit un de très avancé et que, si Sa Majesté le préféroit, on pourroit les placer successivement à mesure qu'ils seroient faits. Ainsi, Monsieur, vous deciderés les ordres que je suivray; dans l'état où est l'ouvrage, je peux espérer d'être prest à la fin du voyage de Fontainebleau.

Je suis bien malheureux, Monsieur, dans le tems que l'Académie vous doit la plus vive reconnoissance, que je me fais un plaisir d'aller à Fontainebleau pour en être l'organe, que j'ay des détails qu'il m'est impos-

sible d'écrire, et que j'ay pris un engagement flatteur; tout est suspendu...

Je suis, avec respect...

PIERRE.

Paris, ce 4 octobre 1772.

V.

OBJETS RELATIFS AUX ARTS PRÉSENTÉS A MONSIEUR LE DIRECTEUR ET ORDONNATEUR GÉNÉRAL DES BATIMENTS PAR LE PREMIER PEINTRE.

31 mars 1776.

M. *Lagrenée* exécutera, sous le bon plaisir de Monsieur le Directeur général, le sujet de l'histoire romaine[1] : *Fabricius, environné de sa famille, refuse les présens que les ambassadeurs de Pirrhus avoient ordre de luy offrir.*

M. *Bridan* pourroit faire un *Mars*, pour faire le pendant de la *Vénus,* ordonnée à M. *D'Huès*. Cette figure remplaceroit le *Vulcain*, qui ne s'exécute point.

M. *Robin*, agréé, est chargé de peindre le plafond de la salle de spectacle construite à Bordeaux sur les desseins de M. *Louis*. L'esquisse et les études de cet ouvrage sont faittes, et l'auteur supplie Monsieur le Directeur général d'avoir la bonté d'y donner son approbation lors de son premier voyage à Paris. Mais M. *Louis* ayant mandé à M. *Robin* qu'il ne pourroit commencer qu'à la fin de juillet, ce dernier voudroit obtenir un congé pour voir l'Italie pendant cet inter-

1. Cf. F. Engerand, *Inventaire des tableaux commandés et achetés par la direction des Bâtiments du Roi* (1709-1792), Paris, 1901, in-8°, p. 251 et *passim.*

vale. Il désireroit même partir dans la semaine de la Quasimodo.

M. *Coustou* terminera cette année 1776 le tombeau de feu Monseigneur le Dauphin[1]. Il supplie Monsieur le Directeur général de donner des ordres pour l'examen de la cave construite dans le chœur de la cathédrale de Sens, surtout des murs et de la voûte, afin de constater si l'on peut bâtir au-dessus et avec sûreté le massif dudit tombeau. Il seroit convenable d'établir ce massif le plus tôt possible pour que la bâtisse en fut consolidée au point de ne pas craindre les mouvemens dans les marbres qui seront posés et adaptés sur ledit massif.

M. *Muller*, graveur, fut agréé hier et reçu tout de suitte, sans aucune voix contraire.

M. *Duplessis* aura une séance de Mme la Duchesse de Chartres mercredy prochain et attend les ordres pour se rendre à Versailles.

Il s'est dit que M. de Malsherbes craignoit que la suppression de l'école de la maîtrise ne fît tort à l'avancement de la jeunesse; il a été mis sous les yeux de Monsieur le Directeur général des nottes en réponse à une lettre de M. le marquis de Paulmy à ce sujet. L'Académie royale remplacera par une seconde école, et avec fruit, celle qui étoit plus capable de nuire que d'être utile.

Le premier peintre demande une lettre qui confirme l'ordre au sr Buteux de faire une bordure au *Salvator Rosa*, représentant l'*Évocation de l'ombre de Samuel*, une bordure pour le médaillon de feu M. Turgot,

1. Voy., sur ce tombeau et ses vicissitudes, l'ouvrage de M. l'abbé Chartraire, intitulé : *la Sépulture du Dauphin et de la Dauphine dans la cathédrale de Sens*, Sens, 1907, in-8°, pl.

ancien prévost des marchands, et une nouvelle bordure pour le tableau d'autel du petit Trianon. Ces trois ouvrages sont commencés sur l'ordre verbal de Monsieur le Directeur général.

VI.

Pierre a d'Angiviller.

Objets présentés à Monsieur le Directeur et ordonnateur général des Bâtiments par le premier peintre.

Ce 7 may 1776.

Les cinq tableaux peints par M. *Vanloo* pour les Gobelins sont restés dans la Galerie d'Apollon depuis la dernière exposition. Il paroist convenable d'ordonner le transport à leur destination.

M. *Duplessis* attend les habits royaux pour pouvoir commencer; il a donné un détail à M. Montucla; à tout événement, voicy ses demandes :

Le manteau royal qui a servi au sacre;

Tous les accessoires, comme vêtemens de dessous, les grands colliers, la couronne, le sceptre, la cravatte de dentelle, les souliers, etc..., etc...;

Plus l'habit de novice de l'ordre du Saint-Esprit.

Les barraques, depuis le Pont-Royal jusqu'au guichet de la rüe Froidmanteau, seront détruites suivant l'ordre reçu le 4 may. Monsieur le Directeur général est néanmoins supplié d'agréer une représentation sur l'époque de la destruction, fixée au commencement de septembre. Comment tous les marchands peuvent-ils louer avant le terme d'octobre?

Et que deviendront-ils pendant trois semaines? En fixant leur sortie au dernier septembre, ils n'éprouveroient aucune perte, et, pendant les huit premiers jours d'octobre, toutes les barraques seroient enlevées.

M. *Saly*, chevalier de l'ordre du Roy, ancien professeur de l'Académie, mourut hier[1]. Cette perte ne dérange rien dans la classe des officiers, parce que le grade dont il jouissoit ne luy avoit été accordé qu'à titre de vétérance.

Les échaffauts nécessaires pour la reconstruction du pavillon du Louvre, au-dessus de l'apartement de M. Watelet, vont occuper l'atelier de M. *Mouchy*, chargé d'une des quatre figures de la dernière distribution. Son modèle est commencé; on luy dit qu'il peut encore travailler quelque tems, s'il veut courir le hazard des accidents.

La mort de M. *Saly* laisse un atelier vacant. Si Monsieur le Directeur général vouloit l'accorder au sr *Mouchy*, il seroit plus tranquille pendant son travail, et les ouvriers plus à l'aise dans leurs opérations.

La collection des desseins hollandois et flamands annoncée il y a quelque temps est arrivée et a déjà été examinée par MM. Lempereur père et fils. Elle est comme toutes les collections du bon et de la bourre. Il y aura des dessins médiocres poussés à des prix fous. Lorsqu'il sera question de la vente, Monsieur le Directeur général voudra bien envoyer ses ordres pour un examen plus recherché, s'il juge à propos d'acquérir des morceaux dignes de la collection du Roy.

1. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 221.

VII.

Notes du Directeur adressées au premier peintre.

M. *Vien* a jugé que les vacances accordées précédemment au modèle depuis Pâques jusqu'à la Pentecoste étoient un tems précieux pour le travail. En conséquence, il les a supprimés. Le modèle demande une gratification pour ce surcroît de travail. M. *Vien* regarde comme une justice ce supplément de paye; mais il ne croit pas que Monsieur le Directeur général doive accorder à ce même modèle une seconde demande qu'il fait d'un logement dans le palais. M. *Vien* appuye son refus sur la mauvaise conduite dudit modèle, dont il ne se servira vraysemblablement que jusqu'à ce qu'il ait trouvé un aussi bel homme, mais plus honnête.

Son Éminence M. le Cardinal de Bernis a désiré un plâtre de l'*Écorché* de M. *Houdon*. M. *Vien* a cru devoir donner cette satisfaction au ministre du Roy et espère l'approbation de Monsieur le Directeur général sur cette démarche, et attend les ordres sur ce qui regarde les deux articles qui regardent le modèle.

VIII.

Jeaurat a d'Angiviller.

A Versailles, ce 28 may 1778.

Monsieur, — Vous m'avés fait l'amitié de me gronder de ne m'être pas addressé à vous directement pour les petites demandes que j'aurois à faire pour

objets dépendant de vous; je me flatte, Monsieur, que vous ne désaprouverés pas ma démarche; je n'ay appris qu'hier le décès de M. *Le Moine*[1] qui laisse à votre disposition une pension assés forte; je sens qu'il y a beaucoup d'artistes qu'il est juste de récompenser; mais ne seroit-il pas possible que vous puissiés faire une distraction sur la pension vacante, qui me rendroit la jouissance de celle de 500 livres que j'avois et qui me fut ôtée il y a quelques années?

Je ne vous déguiseray pas que je tiens cette grâce à honneur, la regardant comme notre croix de Saint-Louis, pour les services que j'ay rendus à l'Académie pendant 22 ans en qualité de professeur et depuis 18 ans dans la place que j'occupe icy[2].

Mon grand âge vous est assés connu pour espérer cette grâce qui me confirmera toutes les bontés dont vous m'avés toujours honoré.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc...

JEAURAT.

IX.

RÉPONSE A LA LETTRE DE JEAURAT.

J'ay vu avec peine, M., l'exposé de vos demandes, parce qu'outre qu'elles ne me paroissent pas fondées, vous me proposés des moyens qui me prouvent que vous n'êtes pas instruit des intentions du Roy sur l'employ de l'augmentation de ses bienfaits. La place

1. *Jean-Baptiste Le Moyne*, sculpteur, venait de mourir le 25 mai, aux Galeries du Louvre, dans sa soixante-quinzième année (cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 334).

2. *Étienne Jeaurat*, né en 1699, était garde du Cabinet du Roi à Versailles, où il mourut en 1789.

de trésorier que vous avés occupée, ainsi que toutes celles de l'Académie, avoit des honoraires proportionés aux foibles revenus que la Compagnie possédoit; vous étiez donc de pair avec les autres officiers, et la trésorerie n'étoit pas un office distinctif pour obtenir des grâces particulières et séparées de celles que Sa Majesté acorde aux artistes qui se distinguent par le talent. Vous n'avés point à vous plaindre du traittement qui vous a été fait successivement. Lorsque l'administration s'est occupée de vous dans cette dernière partie, vous jouissiés depuis longtemps d'un logement et de la pension la plus forte qu'il y ait dans l'Académie.

Lorsque Sa Majesté me confia ses Bâtimens, je ne m'étois pas encore fait représenter l'état des pensions, lors de la gratification que je vous acorday à votre retraitte; joint à cela que vous me la demandates avec un empressement qui me fit craindre un besoin urgent, et tel que je me crus obligé de vous faire accorder de nouveaux secours. Je me suis mis à portée de comparer votre traittement avec celuy des autres officiers. Les plus anciens et les plus élevés en grade, la plupart, ne jouissoient que de 5, 6 ou 800 livres de pension, tandis que la vôtre avoit été portée très rapidement jusqu'à 1,400 livres. Si vos ouvrages prouvent les soins qui vous ont mérité une réputation dans un genre, vous devez sentir que l'on doit la même justice à vos confrères, et vous devez convenir qu'à travail égal, vos études n'ont jamais comporté de frais aussi dispendieux ny des pertes de tems aussi considérables que celles de MM. vos confrères qui ont suivi les grands genres. L'on peut même leur sçavoir gré du désintéressement, car, si leurs prétentions se

montoient en raison de leur fatigue, l'administration ne seroit pas en état de les satisfaire. C'est après de mûres réflections que je me suis déterminé à mettre plus de proportion dans la distribution des grâces, et c'est par justice que je me suis occupé des retraittes accordées aux recteurs. Je n'ay point ignoré la façon de penser de votre Compagnie sur le zèle et l'exactitude dont vous estiés capable; mais vous m'étonnés en m'aprenant que l'Académie avoit nommé un subalterne pour remplir une place de confiance. Lorsque les statuts nommoient un membre académicien, comment avoit-on pu risquer d'être trompé et comment ne surveilloit-on pas un mercenaire, puisqu'excepté les dépenses fixes et courantes, le trésorier même n'a pas le droit de faire des dépences extraordinaires sans l'avœu général de la Compagnie, ou au moins sans le concours des principaux officiers qui la représentent. Épargnés-moy le désagrément de vous refuser par la suitte. Vos dernières demandes ne sont pas justes et peuvent tendre à des abus que je dois non seulement arrêter, mais même prévenir. Il seroit déplacé d'intervertir la destination des fonds qui pourroient rester en caisse et qui ont un employ, puisque la bienfaisance du Roy en a accordé de particuliers pour les pensions et que, de toutes les Académies, celle de peinture et sculpture est la plus favorisée.

(Cette minute est de la main de Pierre.)

X.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — L'Académie apprit samedy dernier

la mort de M. *Dumons*[1], académicien, âgé de 91 ans; il avoit succédé à MM. *Oudry Boucher, Deshayes* et même à M. *Le Prince,* lors de sa démission, dans la place de directeur de la manufacture de Beauvais. Ce poste a toujours été occupé par un membre de l'Académie, sauf de petittes lacunes. M. *Dumons* est mort dans le mois de janvier. Nous n'avons été informé du fait que la semaine dernière, et sans doute il est un peu tard pour y penser. De plus, j'ignore si, à la mort de M. Trudaine, la manufacture de Beauvais a été distraitte des ponts et chaussées. M. Mignot de Montigny avoit une espèce d'inspection en second, je verrai à le joindre, ne fut-ce que pour éclaircir, car cette direction seroit bien le fait de M. *Brenet;* il y a un fixe par an, sous la clause de donner quelques tableaux tous les trois ans. Le nom de M. *Brenet,* qui fera, si je ne me trompe, de la poussière au Salon, me dispence d'intercéder pour luy obtenir vos bontés et votre protection.

Je suis, etc...

Pierre.

Paris, 10 juillet 1779.

Cy-joint, Monsieur le Comte, le manuscrit du Salon que l'on ne peut donner à l'imprimeur, sans votre bon...

XI.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — La lettre adressée, aujourdhuy 20, à

1. *Jean-Joseph Dumons,* né en 1687, avait été placé à la tête des manufactures d'Aubusson en 1731, et avait remplacé *Oudry* comme directeur de la manufacture de Beauvais en 1755.

M. *Cochin*, artiste, devoit l'embarrasser, puisqu'il n'est point au fait de la demande de M. Angran, qui paroît avoir confondu l'ancien intendant des finances, M. Cochin, avec M. *Cochin*, secrétaire de l'Académie. Quand bien même ce dernier auroit participé à l'affaire, le certificat dont il paroit que M. Angran fait mention seroit de M. *Coustou*, alors trésorier, ou de moy; mais je soupçonne que M. Couture, architecte du domaine, recevant l'ordre de M. Cochin, intendant, pour nous livrer les tableaux, il peut avoir demandé une reconnoissance.

Voicy, Monsieur, toute la marche; l'on fit des réparations au palais et on mit en dépôt chez l'architecte du domaine les tableaux qui étoient placés dans différentes chambres, entre autres une *Susanne*, par *Le Brun*, et la *Femme adultère*, par *Bourdon*. Feu M. l'abbé Terray me pria de les voir afin d'en sçavoir le mérite et le prix; on luy avoit dit qu'il en avoit été offert quinze mille livres, ce qu'il auroit autant aimé que les tableaux. M. Cochin, l'intendant des finances, m'écrivit de la part de M. l'abbé Terray; je répondis, et, sur mes prix, l'on ne pensa plus à la vente.

A quelque tems de là, je demandai le dépôt de ces deux morceaux dans l'Académie, qui ne possédoit rien de capital de ces deux maîtres; les ordres furent donnés et nous les reçûmes; mais il ne reste aucune trace de reconnoissance; au reste, en donnant, donnant.

Depuis près de sept ans, Monsieur, M. le président Angran me demande les deux tableaux, comme apartenant à sa chambre; j'ay toujours badiné de ce prétendu vol que nous avions fait, mais surtout bien qu'il faudroit les vendre, notament mardy dernier

qu'il vint chez moy; je convins avec luy d'avoir l'honneur de vous en parler, pour terminer; enfin, il vient de vous écrire et ne s'est point expliqué clairement; rien d'étonnant dans sa lettre, si l'on sçait qu'il n'a jamais sçu que feu M. l'abbé Terray vouloit vendre cette propriété de la chambre à laquelle il préside, que M. Cochin, l'intendant, a été un agent de cette affaire.

Pour finir, M. le Comte, il est nécessaire de m'écrire une lettre par laquelle vous ordonnés que les deux tableaux de *Le Brun* et de *Bourdon*, qui appartiennent au domaine et placés à l'Académie par ordre de feu M. l'abbé Terray, soient remis à M. Angran ou à M. Couture, architecte du domaine, sur leur récépissé, et tout sera arrangé.

Je suis, etc...

PIERRE.

20 janvier 1781.

XII.

COCHIN A MONTUCLA.

Monsieur, — Ce dépost de deux tableaux de *Bourdon* et de *Le Brun* à l'Académie s'est fait sous la direction générale de M. l'abbé Terray et par l'entremise de M. *Pierre*. Je n'ay scû de cette affaire, sinon que M. *Pierre*, ayant remarqué qu'il n'y avoit point à l'Académie de tableaux ni du *Bourdon*, ni de *Le Brun*, avoit conseillé à M. l'abbé Terray d'y déposer ceux-cy; mais nous fumes prévenus en même temps que l'intention de M. le Directeur général étoit que nous les rendrions s'il nous en donnoit l'ordre. J'envoye dans ce même instant à M. *Pierre* la lettre dont

vous m'avez honoré à ce sujet, afin qu'il puisse vous rendre un compte plus exact d'un fait dont lui seul a une véritable connoissance.

Permettés-moy, Monsieur, de joindre icy mes très humbles remerciemens de la faveur que vous m'avés faite en remettant au Roy et à la famille royale les portraicts de Louis XV. J'ay remis à Mme Louise le sien, et elle m'a honoré d'un accueil très favorable.

Je suis, etc...

COCHIN.

Ce 20 janvier 1781.

XIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Le sr *Beaufort* a pris scéance parmy les conseillers[1]. M. *Gabriel*[2] mourut hier, et M. *Perignon* avant-hier; ce dernier est péri très promptement. Il a été question de l'affaire de Mlle Le Prince, et j'auray l'honneur de vous adresser l'arrêté qui en a été rédigé, afin qu'il soit rectifié, s'il en est besoin, avant qu'il soit transcrit sur les registres. Le reste de la scéance a été occupé à la lecture des lettres de bonne année.

Je suis, etc...

PIERRE.

5 janvier 1782.

1. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. IX, p. 95.

2. *Jacques-Ange Gabriel*, le plus illustre représentant de cette dynastie d'éminents architectes, né en 1698, était mort le 2 janvier 1782. On peut se reporter aux recherches publiées dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, par H. Lot et Lance en 1876, p. 316.

XIV.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Le mémoire que M. *Bellengé* a présenté pour le tapis de pied de l'apartement de Mme la comtesse d'Artois[1] et que vous m'avez renvoyé a dû se trouver dans les papiers de M. *Soufflot*, parce que je crus devoir renvoyer M. *Bellengé* à M. *Soufflot*, alors vivant. Depuis sa mort, j'en ai reçu deux qui sont en ordre et auxquels je joindrai ce dernier, lorsque j'aurai l'honneur de vous adresser tous les mémoires de MM. les artistes qui ont travaillé pour le Roy et l'exposition du dernier Salon.

La crainte de blesser la délicatesse de M. *Soufflot* et ensuite le besoin d'une autorisation de votre part sur la manufacture de la Savonnerie m'avoient fait suspendre jusqu'à des ordres ultérieurs.

Les sculptures des élèves de l'Académie de Rome étant arrivées depuis plusieurs jours, le sr Hacquin les a transportées dans la gallerie d'Apollon, où elles seront vues samedi, jour de l'Assemblée, pendant laquelle M. d'Aguesseau de Fresne prendra séance; les esquisses des jeunes élèves qui concoureront aux grands prix seront jugées, et l'on procédera à l'agrément de M. *Rolland,* sculpteur, de M. *Renaud,* peintre et ancien pensionnaire, de M. *Nivard*, peintre dans le genre de feu M. *Perignon,* et de M. *Henriquez,* graveur[2].

1. L'architecte *François-Joseph Bélanger* était depuis 1775 premier architecte du comte d'Artois; c'est pour ce prince qu'il construisit Bagatelle en 1780. Né en 1744, il mourut en 1818.

2. Les *Procès-verbaux de l'Académie* (t. IX, p. 102) nous apprennent que M. d'Angiviller présida cette séance du 2 mars.

Permettez-moi, Monsieur, de vous remercier, au nom de l'Académie, de la continuation de vos bontés pour M. de Clermont et pour le malheureux Le Maire.

Je suis, etc...

PIERRE.

Paris, 27 février 1782.

P.-S. — Je n'ai point eu l'honneur, Monsieur le Comte, de vous parler d'une demande de M. *Dandré-Bardon* relativement à son logement, parce que je n'ai pas été à portée d'aller voir le local par moi-même; je présume que vous aurez chargé M. Brébion de prendre connoissance de cette demande; mais, en général, j'y entrevois beaucoup de difficultés.

M. *Danlou* est venu, l'instant d'après la renonciation de M. *Pajou*, me demander si vous écouteriés des recommandations puissantes pour le laisser jouir du logement de M. *Pajou* pendant quelque tems; je luy ay opposé d'excellentes raisons pour le détourner de ce projet; après-demain les détails.

XV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Il ne s'est rien passé d'intéressant aux dernières assemblées. Celle qui précédera le jour de l'an sera aussi dénuée d'affaires. Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en datte du 4 décembre[1], vous me faites celuy de me demander des détails sur les ouvrages qui paroîtront au premier Salon.

1. La lettre du 4 décembre ne fait pas partie de la publication de M. Furcy-Raynaud.

En commençant par la sculpture, vous avés promis à M. le marquis de Ségur une figure à exécuter par M. *Monot*. Son *Sacrificateur* au Salon vient à l'appuy de ses protecteurs; ainsi, une figure.

M. *Pajou* vous sollicite pour son élève, M. *Roland*. Sa démarche, que l'on ne pourroit attribuer qu'au sentiment d'un maître envers son élève, est cependant soutenue par un bon bas-relief qui a réussi au Salon, et la nécessité de ranimer la modestie de M. *Peyron*, qui n'est qu'agréé ainsi que M. *Clodion*, lèveroit les difficultés envers M. *Roland*.

M. *Boizot* n'est pas en état de faire une figure.

M. *Le Comte* ne réussit que dans une proportion médiocre; son évêque ou archevêque de Cambray n'a pas réussi.

Il reste donc deux figures à donner. La conduitte sage, désintéressée et même touchante de M. *Pajou* l'exclut; ainsi, on pourroit donner les deux autres à M. *Gois*, qui s'est fait honneur par sa figure du chancelier d'Aguesseau, qui est un bon professeur, attaché aux formes académiques; l'autre à M. *Berruer*, qui a fait une bonne figure, sans être du merveilleux.

Quant à la peinture, vous vous rappellerés, Monsieur le Comte, que j'ay eu l'honneur de vous parler de l'attention que j'avois eue de demander à tous les artistes si quelque sujets ne les piquoient pas dans leurs lectures. Le grand nombre a toujours préféré d'exécuter un sujet donné; tout artiste qui a du génie préfère une décision, parce que si on le laisse le maître, il fait vingt esquisses et de vingt sujets différens, sans pouvoir se décider sur le choix, tandis qu'il fait vingt esquisses sur un sujet donné et qu'il est certain que le dernier de ces esquisses est le meilleur. Le plus

mauvais tableau au dernier Salon étoit un sujet choisy par l'artiste. Le pourquoy est bien simple à deviner. Sans génie pittoresque, la paresse luy avoit fait demander l'exécution d'une vieille pensée, qui luy a épargné la peine de se *retourner* (pour me servir d'une expression d'atelier).

En faut-il moins proposer aux artistes de choisir un sujet qui les anime; non, sans doute! Aussi, l'a-t-on fait et continuera-t-on à le faire, parce que ce qui ne réussit à un génie froid, peut très bien produire un excellent ouvrage de la main d'un artiste susceptible de chaleur.

Voicy maintenant, Monsieur le Comte, la liste des artistes qui ont travaillé au dernier Salon, avec les réflections que l'on peut faire, sans entrer dans le détail des causes de changemens que l'on peut faire.

M. *Vien* . . . . qui n'en fera plus d'aussi grands.

M. *Lagrenée* . . . . . . qu'il faut occuper à Rome.

M. *Vanloo*. . . . . au secours duquel il faut venir.

M. . . . . que l'on peut remettre au premier Salon.

M. *Calet*. . . . . qui mérite d'être employé.

M. *Ménageot* . . . . . . que l'on peut encore essayer.

M. *Vincent* . . . . qui est très méritant quoyqu'occupé aux tableaux de M. le Comte.

M. *Lépicié* . . . . douteux, vu l'avantage de ses petits tableaux.

M. *Brenet*. . . . . bon peintre, solide.

M. *Durameau* . . . . . . se bat avec sa toile, faute de querelle à faire, d'où des tableaux inutiles.

M. *Lagrenée* le jeune. . excellent dans les petites choses.

M. *Taraval* . . . . aura bien de l'ouvrage aux Gobelins.

M. *Jolain* . . . .

M. *Barthélemy* . . . . . comme amateur.

M. *Le Barbier* . . . . . est bien froid et s'échauffera peut-être.

M. *Beaufort* . . . . . . s'il va à Versailles, peut faire une place au premier Salon.

M. *Renou* . . . . n'a pas pu exécuter le tableau commandé, à cause de son tableau de la Comédie Italienne. Ainsi, il est toujours nommé.

M. *David* . . . . a préféré faire son morceau de réception ; ainsi, il est toujours nommé. Son sujet est de son choix.

Lorsque vous aurez décidé, M. le Comte, les artistes de la présente liste qui doivent travailler, en y ajoutant MM. *Peyron* et *Renaud,* je reprendrai ma marche ordinaire ; je leur offrirai donc de me donner les sujets qui leur agréeront ; j'en donnerai à ceux qui préféreront d'en recevoir, et j'auray l'honneur de vous en adresser l'état.

Je suis, etc...

Pierre.

8 janvier 1783.

XVI.

Pierre a d'Angiviller.

En conséquence des plans que vous avés projetté dans la circonstance présente, j'ay vû M. *Pajou*. Il n'est pas le maître de jouir de la grâce que vous luy aviés accordée et la remet dans l'espérance d'une récompense de 600 livres en pension.

Ainsi, Monsieur le Comte, vous remplirés vos vües en donnant à M. Montucla le logement de feu M. Loriot.

M. *Caffiery*, le logement de M. *Allegrain*, qui le remet.

M. *L'Épicié*, celuy de M. *Pajou* idem.

A l'Académie des sciences, celuy du géographe M. Danville.

M. *Renou*, secrétaire, aura l'appartement attaché à sa place; à la rigueur, il n'y a pas d'atelier; mais celuy du Louvre qu'il quittera est disposé de façon qu'ayant deux entrées, l'atelier peut en être détaché, surtout si le reste des pièces est accordé à un artiste de genre, comme un graveur. L'infortune de M. *Tardieu* et son ancienneté pourroient parler en sa faveur.

Le papier que j'eüs l'honneur de vous envoyer dernièrement étoit fautif, par ma précipitation à le faire partir. Les pensions actuellement vacantes montent à . . . . 2,200 l.

Vous pouvez donc, Monsieur, faire plusieurs heureux.

A M. *Allegrain*, qui a 1,000 liv. 500, feront 1,500 liv.

M. *Pajou*,	—	800	. 600	—	1,400
M. *Tardieu*,	—	300	. 200	—	500

M. *Machy* n'a rien. . . .	500,	feront	500
M. *Beaufort*, idem. . . .	400	—	400

Je dois cependant, Monsieur le Comte, parler de M. *Duplessis*. D'un côté, cet artiste vient d'éprouver des pertes; de l'autre, il n'est pas aussi à plaindre que MM. *Beaufort* et *Tardieu*, puisqu'il travaille. Il faudroit réunir les deux sommes de ces derniers artistes pour former une pension de 600 liv. à M. *Duplessis*. Enfin, si l'on pouvoit permettre de calculer sur la marche de la nature, on prévoyroit 1,500 livres de pension vacante; cette observation, pour et contre ces trois artistes, ne tend qu'à vous rappeller les différentes promesses que vous auriés pu faire[1].

Je suis, etc...

PIERRE.

20 avril 1783.

XVII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Je laissai partir hier ma lettre sans y ajouter les détails que comportoit l'affaire de M. *Henriquès*, puisqu'après l'assemblée plusieurs personnes qui ne se hazardent pas à parler en public me firent sentir les inconvéniens de ces privilèges exclusifs qui donnoient le droit de graver les ouvrages d'un académicien qui souvent regarde le graveur comme médiocre et repousse un traducteur infidèle. J'avouai de bonne foi mon oubli momentané du statut très sagement ordonné, et je ne pouvois disconvenir de

1. Cf. les lettres de d'Angiviller en date du 29 avril et du 16 mai (Furcy-Raynaud, nos 428 et 434).

la justice des plaintes de M. *Vernet*, lorsque l'autorité fit graver ses Ports de France sans qu'il s'en doutât.

M. *Houdon* m'occupa hier principalement et le matin. M. son frère est venu me bien éclaircir la position de son frère le sculpteur; en conséquence des informations que j'avois pris de l'élève, M. *Houdon* le sculpteur a un rhumatisme gouteux et inflammatoire. M. Malouët le voit, et sa guérison ne peut s'espérer qu'aux festes de Pâques. Je le verrai avant cette époque.

M. le comte de Paroy, cousin de M. de Vaudreuil, jeune amateur spirituel et plein de zèle, m'est venu proposer une médaille de trois cents livres comme prix d'un concours pour l'élève qui seroit couronné au jugement de l'Académie sur une teste d'expression quelconque. Je luy observay que nos formes n'étoient pas celles des autres Académies, et qu'en approuvant et même étant touché de son amour sincère pour les arts, je ne pouvois me dispenser de vous faire part de son plan que vous approuverés ou non, Monsieur le Comte. D'ailleurs, je luy ai cité les exemples de pareils dons qui ont exigé un ordre du Roy.

L'Académie remet à samedi prochain[1], suivant l'usage, la nomination de l'amateur qui doit remplacer feu M. Bergeret. Je ne vois, pour le présent, que trois concurrents : M. le marquis de Turpin, véritable amateur praticien, M. d'Anthon, fauteur actif d'une nouvelle Académie, dont je vous ferai part, et M. d'Argenville, qui n'occupe pas beaucoup. L'Académie d'architecture ne l'a guères mieux traité lors

1. Le samedi, 28 février 1784, le maréchal de Ségur, ministre de la Guerre, fut nommé honoraire associé libre en remplacement de l'abbé Pommyer (*Procès-verbaux,* t. IX, p. 187).

de l'examen de son manuscrit sur la vie des architectes. Nous lisons actuellement un pareil manuscrit sur celle des sculpteurs; vraisemblablement nous suivrons la marche sage de notre sœur qui a chargé son secrétaire de remettre le manuscrit avec politesse et de ne rien écrire[1].

L'esquisse du s^r^ *Millot*, sculpteur, a été agréée pour son morceau de réception. M. *Pajou* vous a rendu compte de son voyage à Compiègne.

Il n'est pas bien sûr, Monsieur le Comte, que la planche du portrait de Louis XIV ait été faite aux frais du Roy; on a lieu de croire qu'à la mort de *Drevet* (le grand *Drevet*), elle a été acheptée, et que cet artiste l'avoit faite pour son compte, sauf à en remettre au prix fixé la quantité d'épreuves que les différens départemens demandoient. L'on connoissoit peu alors l'usage des souscriptions, trop multipliées actuellement; aussi, feu M. *Drevet* en avoit-il peu vendu; mais, au moins, en avoit-il distribué à des particuliers dont l'état ne permet pas une demande à l'administration, et, dans le vray, un portrait de cette nature est fait pour tout le monde entier.

M. *Cochin* a fait graver, il y a environ deux ans, un portrait en pied du Roy, et par souscription; l'ouvrage n'a pas réussi et ne pouvoit pas réussir; mais sa démarche n'est citée que comme un exemple qui peut lever l'espèce de répugnance contre cette façon de faire graver le portrait du Roy par souscription. Actuellement, M. *Bervic* est autorisé par le

1. Antoine-Nicolas Dargenville, fils d'Antoine-Joseph, qui avait publié les *Vies de peintres* (1745-1752), donna les *Vies des fameux architectes et sculpteurs*, en 2 vol. in-8°.

département des affaires extérieures à faire en son nom le portrait du Roy régnant[1].

Ce M. *Bervic* désireroit qu'il luy fût permis de transporter à ses frais, dans le logement que vous luy avés accordé, un plancher qui est dans la pièce du nord, de celle qui est exposée au midy, parce que le nord est plus favorable à la gravûre, et que ce plancher donne un jour très bas. M. *Brébion* n'y trouve pas sans doute d'inconvénient, puisqu'il luy a dit qu'il ne luy falloit que l'ordre d'usage, lorsqu'il falloit travailler dans les Bâtimens.

Je suis, etc...

PIERRE.

27 février 1784.

XVIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Je me contentai à Compiègne de vous nommer les élèves qui avoient remporté les premiers prix, la circonstance d'un voyage ne permettoit pas d'autres détails; mais, aujourduy qu'il est question des brevets et des passeports, j'ay l'honneur de vous adresser les noms des élèves.

Germain Drouais, peintre, né à Paris, âgé de 20 ans, successivement élève de MM. *Brenet* et *David*, a remporté le 1er prix de peinture.

Louis Gauffier, peintre, né à Rochefort, âgé de 21 ans, élève de M. *Tarraval*, a obtenu un 1er prix qui étoit en réserve, vu la foiblesse des concurrens des années précédentes.

1. D'après *Callet*.

Antoine Chaudet, de Paris, âgé de 21 ans, élève de M. *Gois*, a remporté le 1er prix de sculpture.

Les seconds prix de peinture ont été donnés à *Guillaume le Thierre*, de la Guadeloupe, âgé de 24 ans.

A *Auguste-Louis-Jean-Baptiste Rivière*, né à Paris, âgé de 21 ans.

Les seconds prix de sculpture ont été accordés à *Henry-Victor Roguier*, de Bezançon, âgé de 26 ans.

A *Jacques Oger*, de Paris, âgé de 22 ans.

Voilà, Monsieur le Comte, deux places de peintre remplies sur les quatre actuellement vacantes à l'Académie de Rome. Je vous supplie de me faire connoître votre volonté par rapport à M. *Tonnay*[1], à qui la teste tourne depuis l'ouverture que M. *Vien* luy a fait par votre ordre; malgré son agrément à l'Académie, il demande à être pensionnaire dans toute l'étendue de l'état d'élève.

Si vous l'agréés, Monsieur, ce seront trois places, et, comme vous ne voulés pas donner des pensions aux seconds prix et qu'il faut cependant remplir la quatrième place vacante, le sr *La Chaise*, actuellement à Rome, qui a montré beaucoup d'amour pour le travail et l'étude, rempliroit peut-être nos vuës, quoyqu'indirectement, car un fait qui se passe à trois cent lieues ne frappera pas comme la nomination d'un second prix, favorisé à Paris sous les yeux de tous les artistes.

J'ajouterai que M. *La Chaise*, étant à son second voyage d'Italie, pourra bien ne pas completter ses quatre années à la pension et faire place à l'un des deux premiers prix de l'année prochaine.

1. *Taunay*.

Il est à prévoir qu'il y aura deux premiers prix de peinture l'année prochaine[1]; donc, à prendre dès à présent, il faut calculer comment l'on placera les prochains premiers prix, et l'on ne peut y pourvoir qu'en plaçant des jeunes artistes avec lesquels on pourra mesurer le tems de leur séjour.

Quoyque ce ne soit pas un droit des élèves de rester quatre ans à Rome, néanmoins l'usage a prévalu.

M. *Vincent* vient de terminer le second tableau de la suitte destinée au comte du Nord; il paroît supérieur au premier; mais, comme ce travail, réuni à celuy du grand tableau pour le Roy, ne donne pas les moyens d'alimenter le coffre-fort, *M. Vincent* se trouve très gêné. Vous pourriés, Monsieur le Comte, luy faire ordonner un à compte sur les deux tableaux de Henry quatre, et l'on peut aller jusqu'à 2,000 écus, en attendant que vous ayés fixé les prix.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 septembre 1784.

Les tableaux, nouvelles acquisitions, sont rangés dans les magazins du Louvre.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XIX.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — L'Académie a nommé M. *Mouchy* professeur à la place de feu M. *L'Épicié*. — Confirmation.

1. L'Académie décerna en effet deux premiers prix en 1785 : l'un à *Potain*, l'autre à *Desmarets*.

Les médailles de quartier ont été adjugées; ensuite on a procédé au jugement du prix de M. *de la Tour;* il s'agit d'une demie-figure peinte d'après nature.

Le s[r] *Rivière* a eu le premier prix.

Quelqu'un, dont vous avés reçu, Monsieur, une lettre au sujet des mesures des blocs de marbre, a fait des difficultés sur les honoraires du professeur en exercice pour le prix de M. *de la Tour,* qui n'ont point du tout réussi. Ce scribe éternel prétendoit que les honoraires fixés pour les professeurs à 200 écus pour douze jours étoient trop foibles; il a été hué.

Il n'en a pas été de même à la lecture de la lettre dans laquelle vous expliqués vos intentions sur les places de l'Académie de Rome et sur votre façon de penser au sujet de la démarche des élèves qui ont accepté des dons. Un applaudissement général a prouvé que, si d'anciens courent après des rognures de marbres, la masse pense un peu plus noblement.

On a remis à l'adresse des chefs de l'Académie des lettres anonymes contre la sévérité fondée de la dernière assemblée. Il ne s'agit pas moins que d'être assommés; l'on nous donne cependant rendés-vous au premier Salon. Je suis pour ma part dans le cas de dire : *attendés-moy sous l'orme.*

Demain matin, l'examen des figures qui concourent pour les places; en sorte que je ne pourrai aller à Versailles que l'après-midy. J'irai cependant à Sèvres pour conférer avec M. Reignier qui m'a écrit.

J'ay été aux Gobelins toute la matinée; mais l'Académie a fini si tard, que c'est tout ce que je puis faire afin que ma lettre arrive à tems pour la confir-

mation, quoyque la première assemblée ne soit qu'à la fin du mois.

Je suis, etc...

PIERRE.

2 octobre 1784.

La caisse qui est arrivée de Rome et que j'ay fait ouvrir ne contient que l'envoi des élèves architectes.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XX.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — L'agréement de M. *Dupré* constaté, la remise de lettres à M. *Vanloo*, quelques détails sur l'École concernans le choix de la semaine du concours pour les petittes médailles, ne sont pas des objets intéressans.

M. d'Hervelay m'a parlé de la cession d'un tableau d'*Isaac Ostade*, qu'il n'a point enchéri par égard et dont il brûle d'être possesseur. Je luy ai promis d'avoir l'honneur de vous en rafraîchir la mémoire et de luy donner des nouvelles à mon retour de Versailles jeudi prochain.

Je suis, etc...

PIERRE.

27 novembre (1784).

M. *Guibal*[1] est mort à Stuttgard.

Archives nationales, O[1] 1925b.

1. Le peintre *Nicolas Guibal*, fils du sculpteur de ce nom, né à Lunéville, le 25 novembre 1725, mourut à Stuttgart, le 3 novembre 1784, premier peintre du duc de Wurtemberg et directeur de la galerie ducale. Il avait été reçu académicien le 16 janvier 1784.

XXI.

Académie royale de peinture et sculpture.

Assemblée du 5 mars 1785.

L'assemblée fut nombreuse et garnie d'amateurs. Après l'expédition des détails sur les esquisses des concurrans aux prix, on fit la lecture de la lettre de M. le Directeur général[1], relative à l'affaire de M. *Henriqués;* le premier peintre prépara la matière.

Premier avis.

Nous ne nous assemblons que pour concourir au bien par le maintien de l'ordre appuié par les statuts et dont la négligence feroit tout écrouler. Le vœu de M. le comte d'Angiviller est expliqué par sa lettre; je dirai même qu'il est confirmé par sa conclusion : *il luy a été assuré que M. Henriqués s'étoit mis en règle;* sa permission étoit conditionnelle. L'Académie doit donc, pour remplir ses devoirs, discuter le fait des conditions et prendre la marche la plus simple et la plus claire, je veux dire la déclaration des artistes intéressés, afin que l'Académie rende un compte exact à M. le comte d'Angiviller.

Deuxième avis.

Si je possédois un tableau de l'un des membres de l'Académie, que je voulusse le faire graver, quoyque je fusse parfaitement libre envers l'artiste qui l'auroit

1. Cf. la séance dans les *Procès-verbaux* imprimés, t. IX, p. 229, et ci-dessus la pièce XXVII.

fait, il n'en est pas moins certain que je luy ferois part de mon projet, et que je ne manquerois pas aux égards dus à un confrère; mais je ne crois pas qu'un particulier isolé ne soit le maître de disposer d'un tableau qu'il auroit bien payé. C'est sa propriété, et la propriété est sacrée; le cas présent est différent. Le Roy, protecteur des arts, veut que l'Académie illustre la nation; d'un autre côté, sa volonté sur le sort des tableaux qui luy appartiennent doit être une loy; il ordonne néanmoins, en même tems, à son Académie de veiller sur l'honneur de la nation par l'article des statuts, en empêchant que les ouvrages de ses peintres et de ses sculpteurs ne soient déshonorés par des traductions infidelles. La lettre de M. le comte d'Angiviller trace la marche de la Compagnie en se conformant à ses règles.

Troisième avis.

Ce que viennent de dire ces MM. me paroît d'autant plus juste qu'ils distinguent la permission du supérieur et les conditions auxquelles elle a été accordée, puisqu'elles sont rapellées dans la lettre; mais, si vous me le permettés, je dirai qu'il me semble qu'outre les honoraires convenus pour un tableau, le peintre se réserve encore des arrangemens de confiance avec le graveur; je ne vois pas pourquoy on détruiroit cet usage par des permissions qui le diminueroient.

Quatrième avis.

Permettés-moy, MM., de vous observer que les estampes passent dans le pays étranger; on doit donc

apporter la plus grande attention de prévenir les jugemens défavorables aux arts de la nation. La lettre de M. le Directeur général suspend sa décision, mais invite à la décider.

J'ajouterai sur la propriété des particuliers qu'elle ne s'étend pas sur l'intérêt que l'artiste met à sa gloire. De plus, on pourroit luy démontrer que l'article des statuts regarde sa propriété, en ce qu'il en soutient la valeur, par son opposition à la tache que luy imprimeroit une mauvaise copie.

Cinquième avis.

Je crois qu'il seroit convenable de supplier M. le Directeur général de ne plus permettre ces entreprises exclusives qui privent les autres graveurs de s'exercer d'après les différens maîtres. De plus, souvent, elles dégradent les auteurs parce qu'elles finissent par la négligence. Elles rendent nul l'auteur le plus intéressé à la chose. On vient chez un artiste avec un ordre, auquel il est forcé de se soumettre, en sorte que l'on présente au supérieur une déférence gênée pour un consentement volontaire, encore trop heureux lorsque dans pareil cas on ne cite des réticences polies d'un ancien artiste pour des éloges.

Après beaucoup d'autres observations, on a appellé M. *Ménageot*[1], auquel le directeur a dit : la discussion présente n'exige de vous, M., que le simple exposé des faits.

1. Les avis de *Ménageot* et de *Brenet*, défavorables à la gravure de leurs œuvres sans leur autorisation, sont consignés au procès-verbal. Il y a là une question de propriété artistique de haute gravité.

La réponce... voir les observations.

M. *Brenet* a parlé, idem.

Un ancien officier a représenté...

M. *Vincent*, idem.

Les autres étoient absens.

Le directeur a été obligé de faire des liaisons et de rectifier des faits; mais sa plus grande attention a été :

1° D'éloigner toute mention du talent de M. *Henriqués*, quoyqu'il sentît bien combien il influoit dans l'affaire, parce qu'il luy paroissoit plus doux et plus utile de ne donner qu'un tout dépendant des égards.

2° De ne pas accorder la permission dont la suspension étoit ordonnée par la lettre qui présupposoit les conditions remplies.

Ce jourduy, 6 mars, M. *Henriqués*, informé de ce qui s'étoit passé à l'Académie, est venu remercier le directeur de la forme qui avoit été suivie et le prier d'être persuadé qu'il renonçoit à son plan. Le directeur l'en a félicité et luy a prouvé la sagesse de cet abandon par toutes les raisons qu'il luy en avoit donné précédément; ils se sont quittés sans toucher la véritable corde. Du talent, et tout auroit été non seulement acueilly, mais même désiré. Dans le vray, lorsque la permission fut accordée, il fut dit qu'il étoit permis à tout le monde de mettre son bien sur mer; mais on avoit oublié qu'il se trouvoit des gens occupés d'un intérest bien vif, l'amour-propre.

Voilà bien une affaire finie. Quels orages à la première assemblée.

M. *Bervic* présentera mercredy le dernier mot; on luy a bien expliqué le contenu de la lettre à ce sujet.

XXII.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — J'ay été bien étonné ce matin par un homme qui m'a parlé de la pension de feu Mme Vanloo. Je luy ay répondu que cette pension n'entroit pas dans la masse des pensions qui sont accordées aux artistes, que c'étoit une grâce personnelle qui tomboit à la mort du titulaire.

Il est vray que, si l'on vouloit faire une chose convenable, ce seroit d'augmenter Mme *Boucher* de cinquante louis afin de la mettre au taux de feu Mme de Vanloo. J'avois trouvé jadis M. de Marigny très opposé aux propositions que je luy faisois dans le tems; depuis, j'en avois parlé à M. son gendre; tout cela est resté en suspens.

Vous ne m'accuserez pas, Monsieur, de mettre un intérest personnel dans ma dernière réflection; mais une marche juste et convenable m'est revenue dans l'esprit par suitte du propos de la personne peu instruite qui est venue ce matin.

Je suis, etc...

Pierre.

20 avril 1785.

Archives nationales, O1 1918.

XXIII.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Le comité d'hier matin fut occupé de la reddition des comptes. L'après-midi, l'assem-

blée fut assés longue pour m'empêcher de partir le soir, et, comme demain se rencontre le jour de notre chapitre, j'ay préféré de remettre mon voyage à samedy prochain, d'autant que je pourrai être utile le jour de la Pentecoste à des curieux.

M. d'Anthon prit séance.

M. *Houdon* me dit avoir rencontré M. Cuvilier et luy avoir donné les mesures du marbre pour M. le comte d'Oëls.

Pendant l'examen des comptes[1], on parla des cinq années de médailles qui ne sont point distribuées; on observa qu'il arrivoit de ce retard le vide des jours que vous les donnés[2]. Il est certain que, pendant le cours de cinq années, des élèves gagnent des grands prix et vont à Rome; d'autres, renonçant à la grande carrière, courent la province; si l'on ajoute les malades et ceux qui ne sont point informés à tems, le nombre des absens ne doit point étonner, quoyqu'il produise un mauvais effet, surtout lorsqu'il se trouve des étrangers.

Un autre objet, Monsieur le Comte, a été mis sur le bureau. Il regarde les adjoints à professeurs; mais, comme il s'est passé des choses que je n'aime pas détailler, principalement lorsqu'elles sont oubliées et n'ont point eu lieu depuis mon bail, j'attends d'avoir l'honneur de vous en parler de vive voix. En général, c'est la demande d'un petit honoraire en faveur des-

1. Il n'en est pas question au procès-verbal imprimé, t. IX, p. 236.

2. Cf. la réponse, en date du 10 mai, dans Furcy-Raynaud, p. 113. Voy., aux *Procès-verbaux* imprimés, à la date du 1er octobre 1785 (t. IX, p. 260), la distribution de toutes les médailles et prix depuis 1779 jusqu'en 1785.

dits srs adjoints que l'Académie désireroit que vous approuvassiés.

Une règle, qui étoit ballotée depuis des années, a enfin été constatée. Voicy son objet. Les nouveaux académiciens ont pris l'usage de faire de grands tableaux de réception, — souvent deux figures en font les frais, — et ne peuvent être blâmés, parce que l'excuse de faire du grand sert de passeport. On a donc décidé que nul peintre d'histoire n'excéderoit plus la grandeur de morceaux de feu MM. *Le Moine* et *Boucher*[1]. Par là, on gagnera : 1° d'avoir des figures d'une proportion telle que les artistes traiteront des sujets qui, étant plus étandus, présenteront davantage les parties de l'art au jugement des électeurs; 2° nous ne nous trouverons plus dans l'embarras de placer les morceaux de réception; à la longue, le Louvre n'y suffiroit pas. Il est vray que l'on peut m'imputer l'abus que l'on s'est cru obligé d'arrêter. Car, quoyque l'on mette toujours sur le registre après un agrément : « Et M. le Directeur donnera le sujet du morceau de réception, » j'ay cru devoir abandonner un droit retenu par quelques-uns de mes prédécesseurs, présumant faciliter les artistes en sacrifiant une prétention à un mieux; mais où les abus ne vont-ils pas se nicher?

Je suis, etc...

PIERRE.

8 may 1785.

Archives nationales, O1 1925b.

1. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 237.

XXIV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Je croiois m'être mieux expliqué, Monsieur le Comte. Ce ne sont point des fonds pour acheter les médailles que l'Académie sollicite. Elle vous représentoit qu'elle avoit cinq années de médailles à distribuer; que vos affaires ne vous ayant point permis de donner un jour, il arrivoit que l'assemblée indiquée, après un si long tems, se trouvoit dégarnie des vainqueurs. J'ay eu l'honneur de vous parler plusieurs fois pour que vous voulussiés bien donner un jour; mais j'ay senti le surcroît d'occupation occasionné par Rambouillet; j'en avois même parlé au comité.

Je vous supplie d'agréer, etc.

12 may (1785).

A distribuer : 13 ou 14 médailles d'or; 24 ou 25 médailles d'argent. Le tout chez le trésorier.

Archives nationales, O^1 1925b.

XXV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — L'Académie a jugé les médailles du quartier à l'ordinaire, ensuitte le prix de l'expression fondé par M. le comte de Caylus. L'élève *Gounot* l'a obtenu pour la troisième fois et ne concourera plus, aux termes de la fondation.

M. *Voiriot*, conseiller, a pri séance[1].

Les autres officiers confirmés étoient tout placés.

M. de Paroy est à son régiment.

On a procédé à l'élection des deux adjoints aux professeurs.

M. *Le Comte* a eu la pluralité; M. *Vincent*, idem. — Confirmation.

M. *Bourgoin*[2], peintre d'histoire, a été refusé unanimement. Depuis 43 ans, voilà le premier que je vois renvoyé de cette manière.

M. *Bilcoq*[3], peintre de genre, a été agréé; il promet beaucoup pour les parties qui laissent à désirer, d'autant que les tableaux qu'il a présenté prouvent le bon usage qu'il a fait des bons conseils qu'on luy donna il y a huit mois.

On a remis à M. *Amédée Van Loo* les jettons que vous aviés autorisé l'Académie à luy offrir.

Ensuite, il a été question des moyens de ranger les tableaux comme vous le désirez : M. *Amédée Van Loo* a demandé quatre jours au moins. Ce qui a déterminé à fermer le Salon demain au soir 24, suivant l'usage. Les cinq jours de grâce, qui s'accordoient suivant les circonstances, seront remplacés par les huit jours annoncés par votre lettre. Je ne partirai que lundi matin pour me rendre lundi matin au rendés-vous avec M. *Heurtier*, afin de donner le tems à l'exprès d'arriver. S'il y avoit quelques changemens, MM. *Vien* et *Robert* sont prêts à faire place aux autres.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 257.

2. Est-ce *François-Jules Bourgoin*, qui exposa aux Salons de 1796, 1808, 1810 et 1812?

3. *Louis-Marc-Antoine Bilcoq*, né à Paris en 1755, décédé en 1838. Il fut reçu académicien le 27 juin 1789.

Les trois brochures d'aujourduy ne font pas désirer de prolongation.

Je suis, etc...

PIERRE.

24 septembre 1785.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXVI.

LAGRENÉE LE JEUNE A D'ANGIVILLER.

Monsieur le Comte, — Ayant toujours désiré avec la plus grande ardeur d'exécuter un grand tableau pour le Roy, je me suis vu ancore cette année éloigné avec douleur du plaisir de me satisfaire; mais, si j'osois espérer que vous voulussiés m'accorder la permission d'exécuter d'une grandeur de treize pieds un sujet que j'ai trouvé et que l'on n'a pas encore traité, je serois au comble de mes vœux. Vous pouriez même, en me fésant l'honneur de jetter un coup d'œil sur l'esquisse que j'en ai faite, être persuadé qu'il faut un grand champ pour un tel sujet.

Le sujet est tiré de l'*Odissée* d'Homère. C'est Ulisse, si connu, si intéressant, étant abordé, naufragé, à l'isle des Phéaciens, nud, sans espérance, fut secouru par Nausicaa, fille du Roy. Elle lui donna des habits, de la nourriture et lui conseilla d'aller embrasser les genoüils de sa mère, Arétié, et de son père, Alcinoüs, et lui montra le chemin du palais. J'ai pris le moment où Ulisse, étant entré dans le palais couvert d'un nuage dont Minerve l'avoit enveloppé pour le dérober aux insultes des Phéaciens, se jette aux pieds d'Arétié. Dans le moment, le nuage se dissipe; tous les princes, qui étoient à faire des libations à

Mercure avant de se retirer, sont étonnés de voir un étranger d'une mine haute en posture de supliant. Il ne quitte pas les genoüils de la Reine qu'on ne lui ait accordé l'hospitalité et les moyens de retourner dans sa patrie[1].

J'espère aussi que vous m'accorderez les moyens de me faire honneur en me donnant la satisfaction de pouvoir traiter dignement ce sujet, qu'il est comme impossible de resserrer dans une petite toile de huit pieds. Aucun autre intérest que celuy de la gloire et d'ajouter à ma foible réputation n'est capable de me guider dans cette démarche. Je conserverai une éternelle reconnoissance pour cette marque de bienveillance ajoutée à touttes celles dont vous m'avez honoré jusqu'à présent.

J'ay l'honneur, etc...

Lagrenée.

Ce 5 mars 1786.

Archives nationales, O[1] 1919.

XXVII.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — le 20 février dernier, je reçus le brevet de M. *Desmarais*, peintre, nommé pensionnaire à Rome; son passeport, de même datte, étoit joint; en sorte que, s'il tarde à partir, son passeport, qui n'est que pour deux mois, sera expiré. La note incluse dans l'enveloppe de ces deux pièces annonçoit l'arrivée prochaine de l'ordonnance accordée

1. *Jean-Jacques Lagrenée* le jeune exposa le tableau dont il décrit ici la composition au Salon de 1791.

pour le voyage, trois cent livres. Je le sonderai pour sçavoir si sa position luy permet de partir sans l'ordonnance, dont on luy fera toucher le montant en route ou à Rome.

La lettre qui intéresse le jeune *Million*, protégé par Mme la duchesse de Liancourt[1], ne demandoit de réponce qu'au mois d'octobre prochain, tems auquel il se trouvera deux places vacantes, peut-être plus, puisqu'il y a un ordre pour examiner et faire choix des élèves susceptibles de profitter des grâces accordées à cette École.

Néanmoins, l'on pourroit trouver une note, par laquelle j'indiquois une réponce à M. le marquis de ..., venu de la part de Mme la duchesse de Liancourt, et au sr Million père, auxquels j'avois fait part de vos intentions; il sera possible et par conséquent encore tems de rassurer Mme de Liancourt sur la promesse faitte et réitérée.

M. *Monot*, sculpteur, vous supplie, M. le Comte, de luy accorder une lettre adressée à M. de la Ponce aux Invalides et en voicy l'objet :

Il ne se trouve point, parmi les blocs arrivés, un bloc de marbre assés large pour l'exécution de la figure ordonnée à M. *Monot*. Son *Duquêne* a le bras droit très étendu. Les blocs n'ont que trois pieds d'épaisseur; la hauteur pourroit d'ailleurs convenir; mais il s'en trouve un aux Invalides que M. de la Ponce consent à livrer à M. *Monot*, si vous avés la bonté d'assurer par une lettre qu'il sera remplacé. Si vous décidez, M. le Comte, en faveur de cette proposition, il sera convenable de faire marquer ce que vous ordon-

1. Cf. la lettre du 19 mars dans Furcy-Raynaud (p. 162).

nerés, afin d'éviter la perte forcée sur le bloc de marbre des Invalides, puisqu'il aura près de deux pieds plus haut que les blocs ordinairement destinés aux statuës. Ces derniers portent six pieds six pouces de haut, et celuy des Invalides a huit pieds forts. Je me rappelle que M. *Caffiery* m'a dit avoir obtenu votre abandon des réflections que nous avoient fait naître la perte dans de certains blocs.

Les élèves qui concourreront aux grands prix feront samedy prochain les esquisses qui doivent constater leur entrée dans les loges fermées. J'avois eu l'honneur de vous mander qu'il s'étoit trouvé plusieurs esquisses-épreuves qui avoient fait beaucoup de plaisir. J'oubliai de parler des académies peintes, secondes épreuves. Il s'en est trouvé plusieurs dont on a été fort content, entre autres celle de M. *de Tiers*[1], protégé par M. le comte de Vergennes. Ce jeune élève a remporté successivement tous les prix. L'on espère beaucoup de son tableau du concours.

L'hôtel de Bullion a présenté une vente supérieure à plusieurs de celles qui l'ont précédées. Ma course à Versailles, puis l'oubli à mon retour m'ont empêché de les voir. J'avois prié M. *Vien* d'y aller; plusieurs articles luy ont fait plaisir; son coup d'œil a été très satisfait, sans que son récit distinguât rien de très majeur.

Je suis, etc...

PIERRE.

29 mars 1786.

P.-S. — Enfin, le malheureux Joullain, marchand d'estampes, a manqué par son libertinage caché;

1. Lisez : *Lethière.*

sauvé à Londres, il a laissé sa femme avec trois petites-filles et rien; le peu d'effets sur lesquels les créanciers se sont jettés et ont fait vendre par autorité de justice n'auront peut-être pas payé les frais. L'Académie fit une queste pendant la dernière assemblée pour cette infortunée femme, fille de M. *Le Clerc*, professeur de perspective, et petite-fille du célèbre *Sébastien Le Clerc;* elle veut offrir à l'Académie le portrait peint et gravé de *Sébastien*. Le plan de la Compagnie est d'y mettre un prix, et alors j'auray l'honneur de prendre vos ordres.

Archives nationales, O^1 1925^b.

XXVIII.

Pierre a d'Angiviller.

L'Académie, Monsieur le Comte, a mis en loge les élèves concourans au grand prix et jugé les médailles de quartier.

M. *de Joubert* a pris séance et M. *Mouchy* installé[1].

Le portrait de M. *Sébastien Le Clerc* et la planche du même portrait, ainsi que les épreuves ont été estimés 600 écus, ce qui demande confirmation.

Les maîtres ont fait une saisie fort déplacée; mais cette démarche mérite une autre explication. Je ne pourrai pas aller demain à Versailles, Monsieur le Comte; le jugement des places m'arrêtera.

Je vous supplie, etc...

Samedy, 1er avril [1786].

Archives nationales, O^1 1925^b.

1. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 280.

XXIX.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Il doit se trouver dans les bureaux le dernier état des tapisseries de haute et basse lisse, dont j'ay le double. Ce qui est entré dans le magazin depuis le 1er juillet 1785 est peu de chose; mais, pour éviter des erreurs, j'ay demandé la totalité, que je recevrai demain matin et que je porterai dimanche à Versailles. L'on trouvera plus facilement à s'arranger avec les fonds cramoisy, soit pour la tenture, soit pour les meubles; je verrai l'état des articles de la Savonnerie, dont j'ay remis un original au commencement de l'année.

M. *Renaud*[1] a terminé les deux dessus de portes de l'apartement de la Reine. Je crois, cependant, qu'il est utile de luy accorder une semaine pour quelques réflections.

M. *Robert* aura eu l'honneur de vous informer de l'effet qu'ont produit les trois nouvelles acquisitions de M. *Boschaert*. Ce sera demain une grande journée; un peintre d'histoire et un peintre de paysage se présenteront.

Je suis, etc...

Pierre.

26 may 1786.

Archives nationales, O[1] 1969.

1. M. Furcy-Raynaud a donné la fin de cette lettre, depuis M. *Regnault a terminé*, mais non le début (n° 642).

XXX.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Les officiers, du nombre desquels j'étois, lorsque l'on vit le prix, ne parurent pas en général trop contens, et je prévis, dès ce jour, qu'il y auroit différens avis. En effet, lorsque j'arrivai hier, l'air du bureau n'étoit que rien moins favorable pour les élèves; la Compagnie réunie, une seule personne parla de prix, et même de premier prix; une seconde se joignit, en sorte que je proposai le scrutin, qui donna l'exclusion par quinze voix contre douze[1]; encore, faut-il ne pas compter, dans les douze, trois amateurs, les deux intéressés qui s'étoient mis en avant; le reste a été donné par les maîtres ou les amis des maîtres.

Une chose bien singulière, c'est l'étonnement de quelques artistes, comme si le fait arrivoit pour la première fois, et qui voient tous les ans la même assemblée avant le jugement tenue exprès pour décider si les tableaux méritent le prix et s'ils seront exposés le jour de la Saint-Louis; de même qu'il ne seroit pas raisonnable d'exiger des prix annuellement de la grande force, de même il seroit trop bonhomme de se croire obligé de donner bien régulièrement des couronnes non méritées, car, sans entrer dans la discussion pour décider si la sévérité décourage ou ranime l'émulation, il faut s'en tenir à un fait certain, qui est que les élèves ont une année de plus pour se fortifier, soit à Paris, soit à Rome, si l'on suspendoit

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 292.

le retour des élèves de Rome, en attendant qu'on les pût remplacer.

J'ay l'honneur, Monsieur le Comte, de vous adresser deux placets, que je croiois avoir portés à Versailles : l'un intéresse M. *Houdon*[1], et j'ignore absolument l'usage en pareil cas; l'autre, de la dame veuve Pinçon, et qui me paroît intéresser les arts, m'a mis à portée de répondre à M. *Brébion* qu'il n'y avoit point de place actuellement, mais que j'enverrois le placet et que je m'informerois de M. *Vincent*, chez qui étudie l'élève, de sa conduitte et de ses dispositions.

M. *Mouchy* m'a donné la note cy-incluse; c'est un arrangement dont il a déjà été question.

M. *Spaendonck* désireroit le payement du mémoire qui a été fourni pour avoir refait un fond à un tableau de *Vanhuisein*[2]. Le mémoire a été fourni.

Je suis, avec, etc...

PIERRE.

24 aoust 1786.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXI.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Les ordres que vous deviés envoyer à votre hôtel pour faire transporter les présens de la Savonnerie et des Gobelins chez M. le comte de Bely ne sont point arrivés, en sorte que, les attendant

1. Il s'agit de la veuve Houdon, mère du sculpteur. Voy. la réponse que M. d'Angiviller fit à sa requête par lettre du 2 septembre 1786 (Furcy-Raynaud, n° 656).
2. *Van Huysum*.

journellement, le concierge ne vouloit rien faire de son chef. De mon côté, j'ignorois la marche qui pouvoit arrêter. Le s[r] Delorme, emballeur, est venu deux fois.

Au reste, en envoyant l'ordre demain par un exprès, l'on remettroit lundi de bon matin à l'emballeur qui se mettroit tout de suitte à l'ouvrage.

Jeudi dernier, MM. les syndics de la rivière des Gobelins se trouvèrent à l'hôtel; nous lûmes le placet qu'ils vous avoient adressé, les notes nouvelles qui constatent ce qui a été fait depuis en bien ou en mal. Ces MM. ont dû envoyer le garde pour établir l'état présent, former un autre mémoire, que j'aurai l'honneur de vous communiquer avant qu'ils le remettent à M. le grand maître. Ces MM. m'ont dit qu'ils avoient frappé à toutes les portes et qu'ils croient l'intervention de M. Desforges absolument nécessaire, malgré la bonne volonté de M. de Cheyssac.

L'éloignement des blanchisseuses seroit un grand bien, mais ne seroit pas le mieux, parce qu'une rivière aussi foible n'a pas assés d'étendue ni de volume d'eau pour diviser les immondices.

La citerne a été netoyée, mais sans aucun fruit, parce que le curage de la rivière a fait refluer l'infection.

J'ay fait la distribution de la gratification de M. le comte de Bely.

Les ouvrages que le s[r] *Rançon* avoit faits ont été réglés par MM. *Belle* et *Peyron*. Sitôt que le mémoire sera en règle, je l'enverrai à Versailles. Par le coup d'œil, je vois que M. Rançon se plaindra. Aujourduy, il prétend qu'on l'a détourné de ses autres travaux, et nous prétendons tous que cette besogne ne luy a été

accordée qu'à la suitte de sa demande et de celles de ses amis de la maison.

Il paroît que la teinture marche.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 septembre 1786.

Archives nationales, O[1] 1919.

XXXII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Lorsque l'on plaça un dessinateur des traits aux Gobelins, l'on accorda 2,000 livres, le logement et rien de plus, parce que M. *Boizot*, premier titulaire, devoit faire les traits dans son atelier. Aujourduy, M. *Peyron*, chargé de cette partie, a un atelier *ad hoc*, y occupe son élève ou dessinateur. Il paroît donc juste de luy accorder trois ou quatre voies de bois pendant son hiver. Le poële est posé, et M. *Peyron* n'a que 800 livres pour cette suitte de travail. A la mort de M. *Boizot*, feu M. *Le Clerc*, malgré sa santé et son incapacité, le remplaça. Les choses alloient ainsi ; aussi, M. *Neilson* fesoit faire ses traits. MM. *Audran* et *Cosette* employoient les ouvriers intelligens pour remplacer feu M. *Le Clerc*, qui, ne fesant rien l'été, travailloit encore moins l'hiver ; au reste, il n'étoit commis que par intérim, et ses honoraires étoient foibles.

La demande de M. Michelet père, dont j'ay l'honneur de vous renvoyer le mémoire, peut être accordée : 1° parce que l'apprentif pouvant terminer son tems d'aujourduy à six mois, ce seroit mettre une rigueur inutile dans un cas qui ne se rencontrera

peut-être jamais; 2° parce que l'apprentif, sorti de chez les Vitard, son maître, sera obligé de revenir passer quatre ans dans les Gobelins, sur le pied de compagnon, afin d'obtenir son brevet de maîtrise; 3° M. Michelet ne fait point une demande aussi indiscrette que celle de la veuve Obine[1], qui répugnoit absolument aux règlemens.

Le placet des élèves de basse lisse aux Gobelins est vray quant au fond. Depuis du tems, il existe une nombreuse (suitte de) plaintes sur ce défaut de payement; mais, anciennement, M. *Neilzon* répondoit qu'il ne touchoit pas de fonds. Alors, le travail de ces élèves tournoit à son profit, et les parens prétendoient devoir y participer; depuis le 1er octobre 1783, le travail des élèves est au profit du Roy; le séminaire devoit passer sous la direction du surinspecteur, auquel on devoit faire les fonds nécessaires. Le retard de tous les arrangemens projettés a laissé M. *Neilzon* dans la même position, en l'autorisant néanmoins à répondre que le séminaire ne le regardoit plus.

Si la dette est fondée, il n'en est pas moins vray que les parens, peut-être soufflés par quelques ouvriers, ont fait une démarche de gens qui ne connoissent pas l'état des choses.

Dans le nombre de ces élèves, les uns sont créanciers de M. *Neilzon* avant l'époque, 1er octobre 1783; les autres participent au tems de M. *Neilzon* et à celuy qui s'est écoulé depuis le 1er octobre.

Il faut donc examiner les livres de M. *Neilzon*, qui, par malheur, n'est pas bien au moral et au phisique. J'ay recommandé à M. *Belle* de préparer la

1. Lisez : *Oeben*.

matière avec ménagement, et luy ai dit que je me rendrois aux Gobelins samedy prochain.

Quoyque je connoisse ce détail, je garde cependant le mémoire des élèves qui accompagnera les éclaircissemens nécessaires.

Deux ouvriers se sont engagés; l'on a laissé courir celuy qui est connu pour mauvais sujet; l'on a dégagé le bon ouvrier. Cette équippée produira des changemens dans les logemens; mais je n'aurai l'honneur de vous les présenter qu'après avoir été aux Gobelins.

Je suis, etc...

PIERRE.

8 novembre 1786.

En cachetant ma lettre, le mémoire s'est un peu brûlé; je l'ai approprié de mon mieux. Le principal est sauvé.

Archives nationales, O^1 2051.

XXXIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — L'Académie s'est occupé d'un mémoire de M. *Duplessis* sur la perte des anciennes laques et sur les recherches qu'il a fait pour en obtenir de bonnes et surtout de solides[1]. La garance luy ayant procuré des résultats dont il espéroit plus de solidité que de la cochenille, il s'est adressé à M. d'Arcet qui l'a confirmé dans ses aperçus. La matière a été débattue et l'on a terminé en nommant des commissaires.

La négligence et la cupidité ont tout fait dégénérer.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 300.

C'est donc un bien qu'il y ait des hommes qui s'occupent du renouvellement des choses perdues.

M. *Roslin* a ensuite rendu compte de la commission dont il avoit été chargé avec M. *Robert;* un M. Demarest avoit présenté un bleu de Prusse, MM. les commissaires l'avoient trouvé bon; par surcroît d'attention, M. *Roslin* l'avoit remis à M. Sage. Le rapport a été favorable; mais, terminant, M. Sage ignore l'effet de l'huile. En conséquence, MM. les commissaires ont été priés de continuer leurs épreuves et le tems décidera; un beau soleil sera avantageux; mais il est rare que l'on en jouisse souvent.

Le tableau extraordinaire du *Calvaire* est bien fait pour être dans le Musée; quant au joli cabinet de M. le chevalier de Claive, actuellement en vente, j'ay trouvé un *Van Velde* et son pendant très beaux, surtout le *Van Velde*, nº 17, plus un *Guipe*[1], nº 20, mais *pour un cabinet particulier;* plus le joly *Subleyras*, qui représente le *Repas chez la Pharisienne*, nº 57. Ce dernier peut prétendre à la grande galerie. Un amateur le croit un peu frotté, mais il le sera bien plus avec le tems, si on le laisse, etc., ... un *Théaulon*, nº 72, qui présente une teste de petite fille, montre trop le tâtonage d'un jeune homme, point d'ensemble, et caractère mesquin.

L'on m'a apporté ce matin une suitte d'estampes dont les planches sont à céder par le marchand avec une condition honeste.

La planche seroit payée sur le pied du prix acheté et marchand de 100 écus; ainsi, une estampe à 20 sols donnera 100 livres, valeur de la planche.

1. Il faut lire *Cuyp* et plus haut *Van de Welde.*

La plupart des articles proposés conviennent au fond de l'Académie par leur genre. C'est moins pour en tirer parti que pour sauver du chaudronier de belles choses; pour exemple les cartons d'après Raphaël, qui sont à Hamptoncourt, gravés par *d'Origni;* j'enverrai le tout à M. *Cochin*, afin qu'il rende compte à l'Académie de l'état des planches.

Je suis, etc...

PIERRE.

2 décembre 1786.

Je n'iray pas demain à Versailles parce que M. *Vien*, M. *Pajou* et moi signons l'acte de la rentrée dans la chapelle de M. *Le Brun*. Lundi, chapitre.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXIV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Mercredy, ma position me fit oublier le jeune élève *Huin*[1]. Quel jugement porter sur les dispositions d'un malheureux enfant qui a toujours été malade depuis qu'on l'a destiné à l'étude. Ses parents m'ont dit qu'il avoit quatorze ans et demi, à peine en démontre-t-il neuf à dix, et encore a-t-il un air de langeur qui pourra néanmoins se dissiper si, au lieu de le soumettre aux foibles études de l'école, on le laisse un peu libre pendant les six premiers mois.

Le fils du sr Million sçait que Mme la duchesse de Liancourt a de bonnes nouvelles; il n'attend plus que son installation.

1. Cf. la lettre du comte d'Angiviller, du 20 novembre, dans Furcy-Raynaud, p. 185, n° 660.

M. Guibert, qui paroît si regretté, avoit reçu le portrait du Roy depuis six à sept jours. Celuy de la Cour des aydes est prest depuis longtems; l'on avoit suivi les mesures données par MM. Desmaisons et Antoine; la décoration de la chambre devant être changée, la bordure étoit indécise; depuis, elle est totalement suspendue parce que M. le premier président est content de la décoration de la chambre, et la préfère à ce que l'on propose; il faut donc attendre.

MM. les Chartreux ont reçu leur portrait. Quant aux Feuillans, ils sont soumis aux formes et aux grandeurs des anciens portraits qu'ils ont reçus. Le s^r Buteux a pris ses mesures.

M. *Monot* se recommande toujours pour sa selle écrasée, ce qui l'arrête.

Je suis, etc...

PIERRE.

9 décembre 1786.

P.-S. — Voilà, Monsieur le Comte, deux élèves sculpteurs et un élève peintre qui sortent de la pension. Si l'on ne nomme pas au moins un sculpteur, l'École n'en aura plus, puisque les s^rs *Million* et *Huin* ont déjà deux places.

On parle beaucoup d'un jeune sculpteur, élève de M. *Dejoux*, nommé *Le Mot*[1].

M. *Julien* m'a dit à l'assemblée des biens infinis de ce jeune *Le Mot*.

D'ailleurs, il n'a été question que de la réduction de l'acte concernant la chapelle, que le secrétaire mettra au net.

Archives nationales, O¹ 1925b.

1. Voy., sur *Le Mot*, les pièces publiées par M. Furcy-Raynaud (n°s 666, 667 et 668).

XXXV.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

31 mars 1787.

L'assemblée a été fort longue parce qu'elle étoit composée de 27 votants[1].

M. *Valenciennes* a été agréé tout blanc; il a fallu résister à l'engouement du moment qui portoit à une réception suivie.

M. *Denon* a été agréé et n'a eu que trois ou quatre boules noires sur 31 votants; mais il l'ignore et se trouveroit bien dédommagé par l'accueil qu'il a reçu.

L'on a choisi les sept élèves peintres qui concoureront cette année pour le grand prix.

Les sculpteurs se sont trouvés si foibles qu'ils n'ont pas pretté à un choix; mais, pour ne pas les dégoûter totalement, l'on a indiqué un autre concours au commencement de may; un mois d'étude de plus produira peut-être quelque chose.

M. Valade a dû ou doit avoir l'honneur de vous anoncer deux *Rotchamen*[2]; ma répugnance à me rendre chez un homme taré m'a engagé à prier le s^r^ *Robert* de les aller voir. Ce qu'il a fait. Ces deux tableaux ne sont pas dignes du cabinet du Roy.

Agréés, Monsieur le Comte, etc...

Il est bien tard[3].

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 314.
2. Lisez : *Rottenhamer*.
3. A cette note se trouve jointe une lettre de *Valenciennes* avisant M. d'Angiviller de son agrément et ajoutant que le vote de l'Académie a été extrêmement flatteur pour lui.

Noms des élèves peintres admis au concours : MM. *Fabre*, *Thevenin*, *Meynier*, *Girodet*, *Garnier*, *Mérimée*, *Tardieu*.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXVI.

Pierre a d'Angiviller.

J'ay l'honneur de vous présenter, M. le Comte, les assurances de mon profond respect et de vous informer de l'arrangement et du troc que M. *Lagrenée* fera du tableau du *Chevalier danois* avec celuy de *la Vieillesse consolée par l'Amitié.*

Mais voicy une aventure désagréable :

Les concourans pour le grand prix de peinture sont au nombre de sept, parmi lesquels il y a deux élèves de M. *David : Giraudet* et *Fabre*. L'élève *Giraudet* est le favori du maître commun et destiné à remporter la palme.

Ce favorisé n'est point entré en loge avec les autres; ses camarades prouvent assés bien qu'il a passé le tems de ses absences à faire des études chez M. *David*. Il convient d'avoir pris seulement des conseils; le maître convient qu'il en a donné; le concierge a saisi des desseins faits hors de l'Académie, me les a apportés.

J'ay fait venir cette jeunesse. *Giraudet* a récriminé contre la marche de ses camarades, mais a avoué son tort. En conséquence, je suis monté dans les loges, et n'ai trouvé qu'un dessein douteux dans le portefeuille du s[r] *Giraudet*, sans compter les desseins saisis.

J'ay proposé à la jeunesse de laisser tomber une

inconséquence, sauf à redoubler d'attention de la part du concierge; j'ay vu M. *David* qui avoue les conseils donnés et se défend de la retouche.

L'on a imaginé de faire traitter un autre sujet par le s^r^ *Giraudet;* mais la jeunesse craint les mêmes manœuvres, prétend qu'il est exclu du concours par le fait même, et elle a raison[1].

Cependant, j'ay fait revenir aujourd'uy les plaideurs, j'ay invité M. *Vien* à se trouver au plaidoyer; il condamne aussi *Giraudet*, qui consent à se retirer, si l'Académie l'ordonne.

M. *Vien* et moy ne sommes pas d'avis de porter cette rixe à l'assemblée, à cause des suittes. En sorte que nous vous supplions, Monsieur le Comte, de donner votre décision, et un peu promptement, car tous resteront en stagnation.

Cette jeunesse qui se trouve et se dit découragée, parce qu'elle ne veut pas avoir à concourir contre M. *David*, a été plus loin qu'elle ne vouloit; car elle démontre assés que le prix de *Drouais* a été retouché, et elle s'appuye sur le tableau envoyé dernièrement de Rome. Que diroient les amateurs et les belles dames, si des morveux dans l'art leur dévoilaient la parfaite ignorance des admirateurs?

Cette jeunesse se piette[2] en disant : nous voulons concourir les uns contre les autres, mais non contre M. *David*, qui favorisera tous les ans un protégé; il nous faut donc renoncer à jamais à l'espérance de gagner un prix.

1. *Note en tête de la lettre :* « Affaire arrangée par la renonciation de *Giraudet* au prix. »

2. Ce mot est inintelligible; on ne peut lire autre chose que *piette*.

Dire que cette jeunesse a totalement tort, ce seroit être injuste, d'autant qu'elle sçait par tradition que M. *Boucher* s'étoit emparé du premier prix; il n'y mettoit pas de finesse, car il travailloit dans la loge; aussi, excepté feu *Deshayes*, pas un de ses élèves n'est venu jusqu'à l'agrément[1].

25 avril 1787.

Archives nationales, O¹ 1925b.

XXXVII.

Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — J'avois pris la précaution de faire sonder le terrein afin de ne pas blesser Mme Belanger; mon agent a trouvé de l'étonnement sur la connoissance des confidences; néanmoins, Mme Belanger a sçu gré à Mme Duc d'avoir fait la démarche, parce qu'elle se trouvoit embarassée pour remplir le dessein d'envoyer son mari passer quelques mois à Roüen, afin d'essayer l'effet de l'air natal.

Après la lecture de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à ce sujet[2], ces MM. se sont trouvés confirmés dans l'idée de la position fâcheuse du sr *Belanger*, dont l'extérieur n'annonçoit pas une détresse, qui ne pouvoit qu'être soupçonnée; en même tems, ils n'ont pu concevoir la perte de toutes ressources, tel foible que soit le talent dans un homme de son âge.

1. Il n'existe pas trace dans le procès-verbal officiel des séances de l'Académie de ces irrégularités si graves (cf. t. IX, p. 316 et suiv.). Le prix de 1787 fut décerné à *Fabre*, alors âgé de vingt-un ans (p. 337).

2. La lettre de d'Angiviller est du 27 avril (Furcy-Raynaud, nº 678).

Je passe, M. le Comte, l'exposé des moyens qui ont été détaillés par le comité, d'où cependant ces MM. ont conclu qu'une pension de 400 livres, dont 200 reversibles à la femme, seroit un début honeste, susceptible d'une augmentation qui deviendroit nécessaire; l'on m'a demandé si vous n'aviés rien fixé en particulier. Quoyque la lettre ne l'expliquât pas, je parlai alors des six cents livres. Le comité, en convenant que c'étoit un ordre, m'a chargé de mettre sous vos yeux leurs observations avant de rien constater sur les registre, et principalement la crainte fondée de voir tous les paresseux alléchés par l'espoir d'une pension.

Cette façon de voir, Monsieur le Comte, est naturelle et conséquente à des hommes accoutumés à travailler toute leur vie, à se préparer des ressources pour la vieillesse, quoyqu'ayant commencé avec rien.

Un M. Ranc, aujourd'huy étranger à l'Académie, est toujours cité avec honneur parce que son père ou grand-père, ayant fait ses affaires en Espagne, tout a été dissipé par la paresse; l'on m'objecte dans l'occasion que, si l'Académie étoit obligée de suivre les générations, les fonds n'y suffiroient pas; je fais patte de velours, parce que j'ay mis de la chaleur, quoyque certain des torts réels des pensionnés.

M. *Gois* a terminé depuis deux ans son modèle de la figure pour le Salon, et il n'a pas oublié l'acompte de 1,200 écus qu'il avoit reçu lors de sa première figure.

Mme la veuve Adam m'a remis un avertissement cy-inclus pour les vingtièmes de la maison du Roy qui luy a été accordée en jouissance. C'est la première fois qu'elle en reçoit; des voisins sont tranquilles; il est

vray que M. *Cochin* ne fit aucune démarche à la première semonce et paya. Fit-il bien? Fit-il mal?

Plusieurs membres de l'Académie ont reçu des avertissemens pour la capitation[1]; quelques-uns ont été chez les receveurs avec leurs quittances; certains receveurs ont dit qu'il falloit écrire à M. le prévost des marchands. Si ces semonces se multiplioient, il seroit temps d'agir. Car peut-être n'est-ce qu'une erreur de nouveaux receveurs.

Je suis, etc...

PIERRE.

9 may 1787.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XXXVIII.

NOTE SUR LE PORTRAIT DE MARIE-ANTOINETTE PAR Mme LE BRUN.

Si le portrait de la Reine a été ordonné par le Roy, il est conséquent qu'il soit transporté au cabinet et que, pour avoir des copies, l'on s'adresse à M. le Directeur général, qui prendra les ordres de la Reine en suivant la forme qu'il tient pour le portrait du Roy.

Si le portrait a été ordonné par la Reine, Mme *Le Brun* doit suivre la marche qu'elle a tenüe précédemment pour les autres portraits de Sa Majesté.

Quant à la demande de l'auteur, on pourroit luy faire sentir qu'un portrait lié avec des accessoires ne

1. Cette question de la capitation avait fait l'objet d'une délibération de l'Académie dans les séances du 28 avril et du 5 mai (t. IX, p. 317-318).

réussiroit point s'il en étoit détaché et que, sans doute, Mme *Le Brun* n'a entendu consentir qu'à la gravure d'un portrait en buste. Au reste, elle est à la campagne pour quelques jours, et l'on sera mieux instruit, lors de son retour, sur ce qu'elle a cru devoir consentir.

XXXIX.

Pierre a d'Angiviller.

Il est vray, Monsieur le Comte, que je devois prendre des lumières sur les vues de M. *Pajou;* non seulement il en fera une [statue] avec beaucoup d'empressement; il en auroit fait les années précédentes si on luy en avoit proposé. Je suis resté stupéfait, n'ayant pas oublié ce qui s'étoit passé.

J'attendois, Monsieur le Comte, que vous me fissiés l'honneur de me parler sur les artistes des deux genres.

Nous avons icy une motion.

M. Montucla a demandé à M. *Lagrenée* son brevet de 800 livres de pension pour, avec 1,200 écus, former les 2,000 écus de retraitte.

L'on avoit voté à M. *Vien* 500 livres à son départ; on l'a oublié à celuy de M. *Lagrenée*.

En sorte que l'on croit que M. *Lagrenée* aura 2,800 écus; dès lors, les étonnemens. Pourquoy 800 écus de plus à un homme qui a défait ce que celuy de 2,000 livres avoit fait?

Je me suis bien gardé de l'usage qui est que lorsque le Roy dit 2,000 écus de pension, il n'entend

pas qu'il en ait 2,800; je me serois trouvé entre deux feux; l'arrangement en règle me donnera la paix.

Agréez, Monsieur le Comte, etc...

5 décembre 1787.

XL.

Pierre a l'Académie de Marseille.

Messieurs, — Je désirerois de tout mon cœur qu'il fût en mon pouvoir de mériter les remercîmens dont vous m'honorez; il ne me seroit pas possible de rester aussi inutile si la capacité et le zèle de M. *Bachelier* ne me rassuroient. Pénétré des choses obligeantes dont votre lettre est remplie, mes remercîmens devroient les égaler. J'ose au moins me flatter que vous rendrés justice à ceux que me dictent les sentimens de mon respectueux attachement.

J'ay l'honneur d'être très parfaittement, Messieurs, etc...

Pierre.

24 janvier 1788.

Tout le monde ne peut qu'applaudir le choix de M. d'Angiviller.

(Lettre adressée aux membres de l'Académie de Marseille.)
(Vente du 11 décembre 1775. Ét. Charavay expert, n° 159.)

XLI.

Note sur la séance de l'Académie du 29 mars.

M. *Giroust*, peintre, a été reçu. — Confirmation.

M. *Giraud*, sculpteur, a été agréé.

M. *Van Spaendonck* élu conseiller. — Confirmation[1].

Les figures d'épreuves peintes ont étonné par leur beauté.

Celles modelées ont fait douter sur leur admission.

Demain dimanche, 30, jugement des places, ce qui n'empêchera pas d'aller prendre les ordres de Monsieur le Directeur général après la confection de la liste.

Mme la veuve Desportes est morte, femme estimable qui, par sa tendresse, a fait son malheur et celuy d'un fils.

En calculant le tems de la jouissance du mari et de la femme, le Roy a payé les études du fameux *Desportes* un prix raisonnable, vraiment presque pour rien, car cette pension de 1,000 livres sur le mari et 800 livres après sa mort sur la femme ont à peine duré trois ans.

Archives nationales, O^1 1925b.

XLII.

Pierre a d'Angiviller.

M., — La mort de M. *Neilzon*[2] étoit pour moy un

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 353. Nous retranchons ici la liste des élèves admis au concours des prix, qui se trouve au procès-verbal de l'Académie; mais la note qui suit cette liste méritait d'être reproduite.

2. *Jacques Neilson* était à la fois chef d'atelier de tapisserie et entrepreneur de teinture aux Gobelins. Une notice a été consacrée à cet artiste très distingué, en 1878, par un des descendants de son gendre, M. Albert Curmer, détenteur des papiers de la famille. Cette notice a paru sous le patronage de la *Société de l'Histoire de l'art français*.

incident tout nouveau; les informations sur ce qui se pratiquoit en pareil cas n'étant pas satisfaisantes, j'ay calculé avec les surinspecteur et inspecteur la démarche utile ou inutile de faire mettre les scellés. M. Curmer, gendre de M. *Neilzon*, est arrivé. Je luy ai dit que je croiois que, pour sa propre satisfaction, il devroit faire mettre les scellés, non comme nécessité pour un entrepreneur qui n'étoit dans cette qualité qu'un être isolé, mais comme un fournisseur et un chef de teinture. M. Curmer a débuté par m'assurer qu'il feroit tout ce que je désirerois, en m'observant cependant que les intérêts du Roy étoient à couvert par les états remis aux bureaux sur ces deux articles et que, puisqu'il étoit encore dû à son beau-père, l'administration étoit nantie en cas d'erreur; qu'il me prioit d'observer aussi que sa femme étant seule héritière, il ne vouloit pas se jetter dans des frais qui deviendroient trop considérables, vu que, pour une petitte partie qui pourroit intéresser le Roy, tout le mobilier seroit compris sous la masse des scellés. Après plusieurs examens, l'article de la teinture s'est présenté. En élaguant les travaux de M. *Neilzon* et [après] avoir fait sentir que M. *Neilzon* avoit été remboursé et récompensé par le Roy des frais de toutes les expériences faites sous les yeux de deux chimistes et du teinturier comis, l'on a conclu que les résultats apartenoient au Roy.

M. Curmer, sans trop insister sur la part que M. *Neilzon* avoit eu aux opérations, a dit : « Je sens que ce qui intéresse le plus la manufacture consiste dans tout ce que M. *Neilzon* peut avoir d'observations et d'écrits sur cet article; je vais les remettre ou à vous ou à MM. les inspecteurs, en donnant ma parole

d'honneur de remettre tout papier relatif qui se trouveroit confondu parmi les papiers de famille. Mais je crois que vous devés me promettre de me rendre ce que je confie à ces MM. dans le cas où l'ordre de mettre les scellés arriveroit, afin que tout y fût compris. »

Cette proposition m'a parue honeste et, en conséquence, la totalité a été aporté chez M. *Belle* en ma présence ; luy et M. *Peyron* vont en faire un dépouillement signé qu'ils me remettront.

Les scellés jugés inutiles, on a passé à divers intérêts de M. *Neilzon*. L'article du magazin a été regardé comme devant être pris par le Roy, suivant l'usage. J'ay combattu la réalité de l'usage. J'ay répetté ma façon de penser sur les magasins, et j'ay dit que le successeur de M. *Neilzon* devoit s'en charger et s'arranger avec la famille comme affaire de commerce.

M. Curmer, qui avoit sans doute consenti mes assertions, n'a demandé qu'une caution de l'administration si le successeur ne luy inspiroit pas la confiance de la solvabilité. J'ay approuvé la caution sans la désigner et ai parlé d'arrangement à terme pour le successeur.

M. Curmer, après avoir répetté qu'il feroit ce que les ordres ultérieurs indiqueroient, s'est expliqué très clairement sur le désir de voir l'un de ses enfans placé, si rien n'étoit décidé ; que son état, étant très éloigné, il feroit exercer. Ce n'étoit pas le moment de chicaner sur ce qui avoit été avancé d'abord du peu de fortune de M. *Neilzon*. Ce qu'on doit conclure, c'est qu'un homme honeste peut être bien dans une pareille place.

Il est trop tard pour aller plus loin, ma journée a été bien employée aux Gobelins; ainsi pour demain.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 mars 1788.

Archives nationales, O[1] 2052[a].

Copie du pouvoir laissé à M. Ranson.

Nous, premier peintre du Roy, directeur de la Manufacture royale des Gobelins, commetons le s[r] *Rançon*, contremaître de feu M. *Neilson*, pour suivre les travaux et veiller aux intérêts du Roy jusqu'au tems où M. le Directeur général enverra des ordres sur la forme qu'il aura décidée.

Au-dessous :

MM. les surinspecteur et inspecteur se rendront demain dans les ateliers pour signifier aux ouvriers d'obéir à M. *Ranson* jusqu'à nouvel ordre.

XLIII.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Monsieur, — Aujourduy, l'on a arrêté dans le comité de ce matin les comptes de M. *Pajou*, année 1787. L'on a rendu les détails cet après midy dans l'assemblée[1].

Lecture a été faite de l'approbation que vous avés donnée au prospectus des sujets que MM. les artistes

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 359.

exécuteront pour le Salon de 1789. La note sur M. *Dumont*, peintre en mignature, a fait proposer de recevoir pour son morceau de réception mon portrait. J'ay dit à cela que, si l'Académie l'agréoit, je vaincrois des raisons de ma part, raisons qui n'ont lieu que de M. *Dumont* à moy, qui ne voulois pas qu'il me peignît avec tant d'accessoires, raisons qui m'étoient personnelles et qui n'intéressoient pas l'Académie. Ces MM. ont marqué un désir si obligeant que je me suis soumis à décider à la fin du mois[1].

Je reçus avant-hier une lettre accompagnée d'un prospectus et d'une lettre adressée à l'Académie, par laquelle le fondateur d'une Académie universelle projetée et même commencée dans les États-Unis de l'Amérique demande l'association de notre Académie, ainsi que l'Académie des sciences et celle des inscriptions l'ont accordée[2].

Je voulois suspendre jusqu'à mon retour de Versailles pour en parler à l'Académie après avoir pris votre approbation; mais tant de personnes étoient prévenues que j'ay cru pouvoir faire lire la lettre, nommer des commissaires qui diront oui ou non, suivant ce que vous aurés décidé, quoyque dans le fond la démarche ne tire point à aucune conséquence en suivant la marche des deux autres Académies. Demain, je porteray avec moy le prospectus et la lettre, ainsi qu'une estampe gravée par M. *Le Vasseur* d'après le tableau

1. Dans la séance du 31 mai, *Dumont* fut reçu académicien sur ce portrait de Pierre (p. 361).

2. M. d'Angiviller répondit qu'il convenait d'accueillir favorablement les ouvertures de l'Académie des sciences et beaux-arts des États-Unis d'Amérique.

de *Léonard de Vinci*, suivant la permission que vous luy aviés accordée.

Je suis, etc...

PIERRE.

3 may 1788.

P.-S. — J'ay l'honneur de vous adresser par ce courier un placet du nommé Sabin, qui a été malade, avec le certificat de M. Greusard. Ce placet a été un peu retardé, parce que j'ay voulu un certificat détaché, ce qui est plus décent que lorsqu'il est sur le placet même.

Tous les renseignemens présentent le s[r] Sabin comme un bon ouvrier et même le meilleur et sur lequel il n'y a aucun reproche à faire quant aux mœurs et à la conduitte.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XLIV.

Note sur l'Académie des États-Unis.

A Messieurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture, à Paris.

Messieurs, — Né avec un génie ardent et une constance à l'épreuve des plus grandes difficultés, M. le chevalier Quesnay de Beaurepaire ajoute à l'éclat d'un nom déjà rendu fameux par les lumières et les écrits d'un ayeul célèbre; fondateur-président d'une Académie naissante en Amérique, il intéresse à la fois les deux mondes. Cette institution, également vaste dans son étendüe et dans son objet, qui embrasse à la fois les sciences et les arts, ne se prescrit d'autres

limites que celles de l'esprit humain, ne connoîtra, Messieurs, d'autres bornes que celles posées par les mains de la nature sur la surface de notre globe.

Le plan qu'il a conçu et exécuté a mérité à son établissement l'honneur de l'association avec l'Académie royale des sciences de Paris, celle des inscriptions et belles-lettres et autres Compagnies distinguées.

Il attend de vous, Messieurs, la même faveur et vous prie de lui accorder vos suffrages auprès de M. le Directeur de notre Académie françoise de peinture et de sculpture à Rome. Déjà, j'ai essayé de le faire pressentir par les correspondans dont j'emploie le ministère pour les relations que mon état me procure avec le Saint-Siège.

Interprète de ses vœux et tributaire envers vous des mêmes sentimens d'estime et d'admiration qu'inspirent les plus rares talens, je suis, avec respect, etc...

Bassuel du Vignois,
Secrétaire général de l'Académie des sciences et beaux-arts des États-Unis de l'Amérique, à Paris.

Le 1er may 1788.

Archives nationales, O1 1925b.

XLV.

Pierre a d'Angiviller.

M., — J'avois eu l'honneur de vous parler, lors de votre dernier voyage à Paris, de la conduitte du sr *Girard*[1], qui avoit quitté M. *Brenet* depuis près de

1. Cf. la lettre de d'Angiviller du 9 mai dans Furcy-Raynaud (n° 720).

trois mois, sans luy faire part du choix qu'il avoit fait de M. *David*. Le père de ce jeune homme devoit venir me dire ses raisons; enfin le jeune élève a fait sçavoir à M. Plongenet, le maître de pension, qu'il quittoit la pension, son tems étant presque fini; il étoit entré en novembre 1782, ce qui ne complette pas les six années. Au reste, l'on doit s'accoutumer à tout ce qui passe.

Ainsi, Monsieur le Comte, vous estes à même de nommer un nouveau sujet.

Je vous supplie de vouloir bien me faire sçavoir votre décision sur le projet et la demande de M. Quesnay de Beaurepaire. C'est une chimère qui peut réussir ou tomber; de là, nulle importance dans la démarche de l'Académie, telle qu'elle soit.

Je suis, etc...

PIERRE.

6 may 1788.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XLVI.

PIERRE A D'ANGIVILLER.

Assemblée de l'Académie royale de peinture et sculpture.

28 juin 1788.

M. *La Vallée Poussin* a été agréé comme peintre d'histoire; il a présenté un grand tableau qui représente une *Nativité*[1].

Il auroit été à désirer qu'il eût pu être témoin de la réussite de son ouvrage avant l'ouverture de la

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 363.

séance. L'on s'est bien aperçu qu'il a étudié les grands maîtres en homme d'esprit.

M. *Le Guillon*, de Bruges, a été reçu avec le même applaudissement dans le genre des animaux et du paysage ... manière flamande.

Archives nationales, O[1] 1925b.

XLVII.

Pierre a d'Angiviller.

Assemblée du 26 juillet.

L'Académie a agréé M. *Forti*, peintre d'histoire, dont le tableau est dans un style singulier et a des beautés; M. *Boichot*, sculpteur, trop déprimé et trop loué. Elle a ensuite procédé au jugement du prix fondé par M. *De La Tour* pour une figure peinte, d'après nature, et un dessein d'après l'antique[1].

Tous les concourrans ont, en général, bien fait; mais deux d'entre les autres se sont distingué au point que les voix se sont réunies pour partager le prix en deux. Le scrutin a rempli le vœu général, et le s[r] *Garnier* et *Giraudet* ont été couronnés.

Il est bon de rappeler que le s[r] *Giraudet* est élève du s[r] *David*, et le s[r] *Garnier* élève commencé par M. *Durameau* et continué par le s[r] *Suvée*. Ce qui n'empêchera pas les hâbleries qui seront débitées le 30 du présent mois à Versailles.

1. Cf. *Procès-verbaux*, t. IX, p. 367.

XLVIII.

Pierre a d'Angiviller.

23 avril 1789.

Monsieur, — L'Académie a reçu académicien M. *Jean-Marin Moreau*[1], graveur, avec applaudissement. — Confirmation.

M. *Spandink*, peintre de fleurs. — Agréé.

M. *Fortin*, sculpteur, neveu de M. *Le Comte* et sculpteur. — Aussi agréé.

Quant à l'artiste qui s'est obstiné, malgré les bons avis, il a éprouvé le sort qu'il méritoit; ses ouvrages étoient des plus foibles[2].

M. Haquin vient pour la seconde fois pour vous supplier de luy accorder un acompte et redoute le 30 de ce mois, où il lui faut trouver 500 livres pour n'être pas perdu.

Je suis, etc...

Pierre.

Archives nationales, O^1 1925b.

XLIX.

Lettre de Pierre a d'Angiviller.

Monsieur, — Quatre artistes comptent se présenter samedy prochain; dans le nombre, M. *Descarssins*,

1. *Jean-Michel Moreau*, dit *Moreau le Jeune*.

2. A la séance de 23 avril, il n'est pas question de l'artiste refusé. C'est d'ailleurs la tradition constante de ne jamais mentionner les refus au procès-verbal.

peintre en portrait, devient embarassant, abstraction faitte de son talent, qui sera agréé ou renvoyé.

Mais il a deux demoiselles assés virtuoses pour avoir joué de la harpe au concert spirituel, plus le s[r] *Descarssins*, qui est assés actif, a fait donner au Panthéon un concert payant à leur profit.

Ces deux faits répugnent à plusieurs personnes de l'Académie; en accordant qu'à la rigueur le concert spirituel n'est pas un théâtre, elles insistent sur ce concert payé et ce qui peut faire craindre qu'un agrément heureux donneroit carrière pour des démarches plus hazardées.

M. *Descarssins* m'a confié, pour motiver son empressement, les bontés de la Reine en faveur de sa fille aînée; mais je crains que, malgré mes observations, il ne sente pas assés que cette grâce regarde absolument les talens de M[lle] sa fille et que son refus luy feroit un tort réel, puisque l'on pourroit bien laisser le portrait en pied qu'il compte présenter. Comme les observations sur l'état douteux des demoiselles Descarssins se sont étendües, il est à craindre qu'une explosion inattendue ne se fasse dans l'instant où l'on procédera sur les ouvrages du père et que l'on attende pas le refus presque sûr, autant que les manœuvres n'agiront point.

Laissera-t-on aller les choses, Monsieur le Comte, ou suspendra-t-on toutes les réceptions jusqu'à la première assemblée, afin d'éclairer le degré de répugnance ou celuy de l'indulgence.

Je vous supplie de m'envoyer une décision très promte, parce qu'il faut faire les billets.

Je suis, etc...

PIERRE.

20 aoust 1789.

L.

Avis de la mort de Pierre.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous rendre compte de la mort de Monsieur *Pierre*, premier peintre du Roi, décédé au Louvre le 15 de ce mois, à neuf heures du soir, dans le logement anexé à la place qu'il occupoit[1].

Je suis, avec respect, etc...

De Rebourceaux,
Inspecteur du Louvre en survivance.

Au Louvre, le 16 may 1789.

1. La séance du 30 mai de l'Académie (t. X, p. 12) constate que *Vien* avait été immédiatement nommé premier peintre du Roi et fut acclamé directeur de l'Académie en remplacement de *Pierre*.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

MÉNAGEOT

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

AU COMTE D'ANGIVILLER

(30 juin 1790).

Cette lettre aurait dû se trouver à sa date dans la publication entreprise par le regretté Anatole de Montaiglon et M. Jules Guiffrey de la *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, dont le volume XV, qui va de 1785 à 1790, vient de paraître. Par quel hasard est-elle sortie du fonds des Archives nationales, où elle reposait vraisemblablement et d'où sont tirées les missives du directeur de cette époque? Je n'en sais rien; mais, ce qui est certain, c'est qu'elle me vient par voie d'acquisition de la maison Charavay, qui l'a cataloguée sous le n° 108 d'une vente publique récente[1]. Sa publication comble une des rares lacunes de la correspondance des directeurs, et elle y manque d'autant plus que la lettre insérée au recueil sous le n° 9097, écrite par d'Angiviller à *Ménageot*, est en tous points la réponse à la présente. Pour comprendre bien le sens du n° 9097, il faut se reporter à notre document, qui, s'il avait été connu des savants éditeurs de la *Correspondance*, aurait occupé, par voie de date, le n° 9094. Il y est question de plusieurs jeunes pensionnaires du roi, dont certains, plus tard, parvinrent à la notoriété, comme *Desmarais,* et à la célébrité, comme *Percier* et *Girodet*. Il n'y a là que des détails sans doute, mais ces détails que nous aimons complètent et précisent toujours les biographies qu'on est en droit d'attendre de l'avenir et pour lesquelles des publications comme celle

1. Du 15 décembre 1906.

des directeurs de l'Académie de France sont si précieuses. A cet égard, nous sera-t-il permis d'émettre ici un vœu, c'est qu'un jour ce beau monument de la *Correspondance* trouve un érudit éditeur de bonne volonté pour entreprendre la suite qui va être interrompue.

L'histoire de l'Académie de France ne s'arrête pas à 1793. Si l'Académie de France à Rome dut, par suite de certains événements politiques, suspendre quelques années son cours glorieux, elle ressuscita en 1803. Elle a parcouru durant tout le XIXe siècle une carrière également brillante. Les directorats de *Suvée*, de *Lethière,* d'*Horace Vernet*, d'*Ingres,* de *Schnetz* restent à connaître, et rien ne peut mieux nous les apprendre que la divulgation de ces pièces de tout premier ordre qui s'appellent les lettres des directeurs. La période d'années qui va de 1803 à 1809, époque où Rome fut déjà sous une sorte de dépendance de notre pays, celle qui s'étend de 1809 à 1814, où Rome devint seconde ville de l'Empire français, sont susceptibles de réserver à l'amour-propre national plus d'une découverte intéressante. On s'occupe beaucoup alors, entre autres choses, de dégager le Forum, et il est honorable pour notre pays de rechercher tous les souvenirs qui s'y rattachent.

Paul MARMOTTAN.

A Rome, le 30 juin 1790.

Monsieur le Comte,

J'ai reçu, avec votre lettre du 14 juin, le rapport de l'Académie sur les ouvrages des pensionnaires peintres et sculpteurs ainsi que celui de l'Académie d'architecture sur les desseins du sieur *Percier*[1], dont elle paroît parfaitement contente; je leur ai fait part de ces observations et leur ai donné une copie de leurs articles chacun en particulier afin qu'ils en fassent leur profit.

1. *Charles Percier,* le célèbre architecte, né à Paris en 1774, décédé en 1838.

Quelqu'un a écrit au sieur *Desmarais*[1] qu'on avoit répandu le bruit à l'Académie que sa copie d'après le *Dominicain* avait été commencée par M. *Drouais* et qu'il n'avoit fait que la finir. Vous savez, Monsieur le Comte, que j'eus l'honneur de vous proposer cette copie l'année dernière et que ce n'est que d'après votre approbation qu'il s'en est occupé; ainsi il l'a bien faite toute entière et a employé beaucoup de temps à cette copie que j'ai considéré sous deux rapports : l'un de faire faire une grande étude de dessein au sieur *Desmarais*, dont il avoit essentiellement besoin, et l'autre de nous procurer en France un ouvrage dont le sublime original se détruit chaque jour et qui n'existera plus dans dix ans. Je sais qu'un des membres du comité a trouvé que ce travail pouvoit lui être nuisible pour la partie de l'harmonie, mais, comme j'ai vu que le pensionnaire avoit particulièrement besoin de dessiner, d'acquérir de la correction et de la pureté, dont il étoit bien loin quand il est arrivé ici, j'ai cru qu'il falloit aller au plus pressé. Au surplus, j'ai agi en cela comme en toute chose, d'après le sentiment de ma conscience et j'ai fait pour le mieux selon ma manière de voir.

Ce travail a pris une grande partie du temps de la pension au sieur *Desmarais* qui, d'ailleurs, n'a aucun secours ici et qui a été privé de faire par là quelque ouvrage qui l'auroit aidé. Je prends la liberté, Monsieur le Comte, de mettre cette considération sous

1. *Frédéric Desmarais* fit toute sa carrière en Italie, notamment à Carrare, où, dès 1807, il fut nommé professeur de dessin à l'Académie. Pour tous détails sur lui, voy. notre ouvrage : *Les arts en Toscane sous Napoléon*, *passim*.

vos yeux dans le cas où vous seriez disposé à lui accorder une gratification pour cet objet.

Comme on se plaît à écrire ici des mensonges de tout genre et qu'on ne manqueroit pas à plus forte raison d'amplifier des choses qui ont quelques fondements, je dois vous prévenir de ce qui est arrivé au sieur *Girodet*. Il étoit tranquillement avec le sieur *Lefaivre*[1], architecte, son camarade, à voir le feu de la Saint-Pierre près du pont Saint-Ange; dans un reflux de la foule, qui a été derrière lui, il a été porté sur un soldat factionnaire qui l'a poussé violemment avec son fusil sur sa poitrine; le premier mouvement du sieur *Girodet* a été de le repousser; le soldat, qui s'est cru insulté par le mouvement, l'a arrêté et conduit au château Saint-Ange. Le sieur *Le Faivre* est venu tout de suite m'en instruire et je me suis transporté sur-le-champ au château Saint-Ange, où l'on m'a dit que le commandant, que je connois assez particulièrement, l'avoit fait relâcher dans l'instant, ayant su qu'il étoit pensionnaire du Roy. Je n'ai pu, dans le moment, remercier le marquis Ottoboni de l'empressement qu'il a mis à le faire relâcher parce qu'il étoit dans son lit, malade, mais je lui ai écrit ce matin, il punira sûrement le soldat. Personne n'est à l'abri de ces choses-là, car le même jour, les Suisses de Saint-Pierre ont repoussé violemment deux cardinaux. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les tenir toujours éloignés de ces machines brutalement organisées.

1. *Faivre* ou *Le Faivre (Jean-Baptiste-Louis)*, né à Paris le 13 avril 1766, mort dans la même ville le 18 germinal an VI; élève de *Pâris;* premier grand prix de Rome pour l'architecture en 1789.

Le sieur *Caraffe*[1], qui a été quatre mois à la pension pour compléter les quatre années de M. *Drouais*, m'a écrit du lazaret de Marseille, où il fait quarantaine, après avoir parcouru l'Égypte, l'Arabie, etc. Ce voyage, qui peut être fort curieux pour quelqu'un qui n'est pas dans le fort de ses études, lui aura fait beaucoup de tort relativement à son art. Il m'a demandé s'il ne pourroit pas espérer sa gratification pour le retour, je lui ai répondu que S. M. ne l'accordoit qu'à ceux qui étoient envoyés de Paris avec le brevet de pensionnaire et qui avoient rempli le temps de leur pensionnat. Si vous aviez d'autres intentions sur cela, Monsieur le Comte, vous voudrez bien avoir la bonté de m'en faire part.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

MÉNAGEOT.

1. *Caraffe (Armand-Charles)*, peintre, élève de *Lagrenée* et *David* (1762-1822).

UNE LETTRE

DE

QUATREMÈRE DE QUINCY

Cette lettre fut adressée à mon père, alors secrétaire de l'Académie de France à Rome. Quatremère, né en 1755, avait, en 1828, soixante-treize ans; il vécut jusqu'en 1849. On retrouve bien à la fin de la lettre quelque chose du Quatremère des *Éloges académiques*, de 1816 à 1834.

H. Lemonnier.

Paris, ce 13 juin 1828.

Monsieur,

Je réponds un peu tard à votre obligeante lettre du 10 mai. Je confesse qu'un de mes nombreux défauts est d'être parcimonieux en fait de correspondance. Il m'est devenu assez difficile de m'en corriger, parce que plus je vais, plus mes relations se multiplient et, par contretems, plus mon activité diminue. Lorsqu'on approche du terme de la vie, on devient aussi plus avare de ses momens. Ce qui m'en reste, j'ai résolu de le refuser à la société, aux affaires et à beaucoup de convenances du monde, et de le réserver à terminer trois ou quatre fort longs ouvrages, entrepris depuis longtemps[1]. Pourquoi faire,

1. Il s'agit de l'*Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe*, publiée en 1830; du *Dictionnaire historique d'architecture*, publié en 1833, et de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de Michel-Ange Buonarotti*, publiée en 1835.

me direz-vous? Il se forme un nouveau monde autour de vous, qui ne saura pas même ce que vous avez fait. Je le sais. Mais je ne raisone pas sur tout cela plus que l'arbre, qui donne toujours des fruits, quoiqu'il y en ait de trop. Que ferois-je d'ailleurs (disoit cet autre), si je ne faisois rien?

En voilà trop sans doute, et j'ai peur que l'excuse ne soit déjà pire que la faute.

J'aurois dû commencer par vous faire mes remerciemens de l'obligeance que vous avez mise à satisfaire les désirs que je vous avois communiqués. Je serai enchanté d'avoir une esquisse de Canova, et je ne saurois trop vous remercier des démarches que vous avez bien voulu faire à cet égard. Je me reproche effectivement de n'avoir pas écrit à Mgr Canova depuis la mort de son frère[1]. Mais vous savez qu'il y a toujours deux raisons pour ne point écrire de lettres, l'une parce qu'on n'a rien, l'autre parce qu'on a trop à dire. Or, il est rare que ma paresse ne trouve pas d'un côté ou de l'autre quelque bonne raison pour s'abstenir. Cependant, me voilà déterminé et, Esquisse ou non, je veux réparer mon tort vis-à-vis l'excellent frère de notre si bon, si grand, si simple, si admirable Canova, dont la mémoire m'est toujours présente et dont la perte m'a laissé dans le cœur, un vuide que je ne saurois remplir.

Autres remerciemens pour les envois du Nibby[2]. Je

1. Quatremère pouvait « effectivement » s'adresser ce reproche, puisque Canova était mort en 1822, c'est-à-dire depuis six ans! Cependant, il avait lu à l'Académie des beaux-arts, en avril 1823, un *Éloge historique de Canova*, « extrait d'un futur ouvrage », qui ne parut qu'en 1834-1835 : *Canova et ses ouvrages*.

2. Ce peut être ou la *Descrizione della Villa Adriana*, Roma, 1827, ou les *Elementi di archaeologia*, Roma, 1828, ou *Pianta delle vestigia di Roma*, 1826.

suis charmé que vous me l'adressiez dans la caisse des ouvrages des pensionnaires. J'en rembourserai le montant à M. *David*[1] pour le compte de M. *Guérin*, qui, comme je le pense, aura bien voulu me faire cette petite avance en vous remboursant.

Nous sommes enfin sortis du déluge de l'exposition publique[2]. Si jamais les hommes pouvoient se dégoûter de l'anarchie, de la confusion et des abus de la licence, ce Salon auroit produit dans le public l'effet d'une espèce d'indigestion. Plusieurs ont réveillé le projet que je donnai, il y a sept ou huit ans, à l'Académie[3], pour obtenir une limitation au droit d'exposition du Louvre. Mais à qui parler de celà? Y a-t-il un ministre aujourd'hui qui puisse ou y veuille entendre?

Et puis, il y a bien d'autres anarchies plus pressées. Mais ici on attend toujours *in extremis*.

Dites, je vous prie, à M. *Guérin*[4] que nous nous

1. Sans doute Pierre David, consul en Orient, puis député. Il était lié avec *Guérin* et, dans un poème, l'*Alexandréide*, qu'il fit éditer, il inséra des *Réflexions sur le goût*, que *Guérin* avait lues à l'Académie.

2. C'est le Salon de 1827, qui ne ferma qu'en avril 1828. Delacroix y avait envoyé en janvier le fameux *Sardanapale*, qui ne contribua pas peu à l' « anarchie » parmi les artistes et les salonniers. Voir aussi le *Discours de l'invention et de l'innovation dans les ouvrages des beaux-arts*, lu à la séance publique de l'Académie des beaux-arts, le 24 avril 1828.

3. Notre confrère M. Schneider, professeur à la Faculté des lettres de Caen, qui s'occupe d'un travail sur Quatremère de Quincy, et qui a eu l'obligeance de me signaler les deux discours de Quatremère en 1823 et 1828, me dit ne rien connaître de ce projet de limitation du droit d'exposer, mais il fait observer que c'est Quatremère qui, en 1791, contribua à faire déclarer le Salon libre et public!

4. *Pierre-Narcisse Guérin* avait la direction de l'École de Rome depuis 1822. Il était découragé, malade, mélancolique; un portrait de lui par *Bouchot*, vers cette date de 1828, montre des traits altérés par la souffrance, les yeux caves, les joues creusées. A la fin de 1828, il quitta l'Ecole, où il eut *Vernet*

occupons activement de son rappel. J'écris aujourd'hui même au Ministre pour l'inviter à s'occuper, au plus tard dans le mois de juillet, du choix d'un nouveau Directeur. Il faut qu'il parte en octobre pour pouvoir arriver à peu près au commencemment de décembre. J'entends dire que M. *Guérin* ne seroit pas fâché de faire une petite excursion à Naples avant de regagner la France.

. . . .

Permettez-moi, Monsieur, de vous réitérer l'assurance de mon sincère attachement et de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

QUATREMÈRE DE QUINCY.

pour successeur; il revint à Paris, puis retourna en Italie, où il espérait retrouver la santé. Il mourut à Rome le 16 juillet 1833. On l'enterra à la Trinité-du-Mont, auprès de *Claude Lorrain*.

UNE LISTE D'ŒUVRES

DE

J.-A. HOUDON

RÉDIGÉE PAR L'ARTISTE LUI-MÊME VERS 1784.

Le document que nous publions ci-dessous fait partie des papiers conservés chez les héritiers directs de *Houdon :* M. Auguste Perron, qui a bien voulu nous le communiquer et nous autoriser à le reproduire ici, est le petit-fils de Sabine Houdon, l'aînée des filles du sculpteur[1].

Ce document avait déjà du reste été communiqué il y a une cinquantaine d'années, ainsi qu'un certain nombre d'autres papiers de famille, à MM. Délerot et Legrelle, avant la rédaction de leur *Notice sur J.-A. Houdon* qui parut dans les *Mémoires* de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise en 1856. Mais ces auteurs avaient simplement utilisé ce *catalogue manuscrit de Houdon* (c'est ainsi qu'ils le désignent) pour compléter leur « Liste des œuvres principales de l'artiste », sans en donner le texte *in extenso*, sans en indiquer la date de rédaction et sans en critiquer, comme il convient, sur certains points, le témoignage; ils avaient négligé surtout d'en extraire les renseignements précieux que nous pouvons tirer de l'ordre chronologique qui y est suivi et des mentions, souvent incorrectes et bizarres, parfois erronées, mais parfois aussi révélatrices, qui accompagnent la désignation de tel ou tel morceau. C'est pourquoi, bien que les quelques œuvres qui ne nous sont plus connues que par ce texte, et qui ont échappé notamment à Montaiglon et

1. Voir notre étude sur *Houdon portraitiste de sa femme et de ses enfants*, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1906.

à Duplessis[1], aient été déjà citées par Délerot et Legrelle et relevées encore d'après eux par M. Dierks[2], nous avons cru bon de publier ici le texte lui-même avec toutes ses incorrections et sa physionomie presque naïve.

Il s'agit en effet d'un document tout à fait personnel et sans apprêt, peut-être d'une sorte de brouillon rédigé par un homme sans grande culture et qui, sans doute, ne tenait pas ordinairement un compte très exact des travaux qu'il exécutait pour gagner sa vie. Nous avons appris par ailleurs[3], en étudiant de lui des lettres assez gauches de réclamations ou d'affaires, à nous défier de l'authenticité ou du moins de la personnalité de certaines épîtres très littéraires et très spirituelles qui ont été publiées sous le nom de *Houdon*, de son vivant même, à propos du *Molière* et de la *Diane* et que l'on cite volontiers à son propos : il est certain que, dans ces occasions, un ami complaisant tint la plume pour lui. Mais les lettres d'affaires témoignaient encore d'un soin relatif, sinon d'un grand talent d'écrivain. Ici, c'est le langage familier de l'atelier et la désignation toute simple de l'œuvre telle que l'artiste pouvait la donner à ses praticiens par exemple; les noms propres, surtout ceux des personnages étrangers, y sont orthographiés de façon fantastique; l'orthographe, du reste, y est d'une incorrection constante. Mais ce manque d'apprêt même nous rend le document précieux : non seulement il nous introduit dans la familiarité de l'artiste, mais il nous renseigne directement et précisément sur ses travaux.

Devons-nous, d'ailleurs, avoir une confiance absolue dans ces renseignements? Des inexactitudes de souvenir se sont certainement glissées dans cette rédaction, des omissions aussi, et il serait imprudent de conclure de l'absence d'une œuvre dans cette liste à son inauthenticité. Nous remarquons par exemple un oubli singulier, celui du *Morphée* qui servit de morceau de réception à l'Académie à l'artiste. Quant à l'ordre chronologique, il est en contradiction assez souvent avec ce que nous savons par les livrets des Salons; on peut expliquer certaines de

1. *Houdon, sa vie et ses ouvrages* (*Revue universelle des arts*, t. I et II, 1855-1856).
2. *Houdons Leben und Werke.* Gotha, 1887.
3. Voir notamment dans ce même volume la lettre relative à la statue de la *Philosophie.*

ces divergences en supposant que tel buste n'a été exposé que plusieurs années après son exécution. Mais l'inverse se produit également et ne peut s'expliquer que par une erreur de mémoire. Il est donc bon de contrôler, comme nous l'avons fait ci-dessous, toutes les fois où cela a été possible, les deux séries de renseignements l'une par l'autre.

Enfin, il est important de constater que cette liste paraît avoir été rédigée vers l'année 1784, au moment sans doute où l'on proposa *Houdon* pour l'exécution de la statue de *Washington* et où on lui demanda de venir en exécuter le modèle en Amérique. C'est au cours des pourparlers avec Jefferson et Franklin qu'il dut être amené à établir pour lui-même ou pour ses nouveaux clients cette espèce de *curriculum vitae* retraçant toute sa carrière antérieure.

Il commence avec l'année 1769, suivant le titre de sa liste (c'est la date de son retour de Rome), mais il note cependant quelques-unes des principales œuvres exécutées par lui comme pensionnaire de l'Académie. La première partie de la liste, soigneusement numérotée, ne comporte pas l'indication des années. On commence à l'y trouver avec l'année 1777; mais, vers le n° 50, l'attention du rédacteur se relâche, il répète un numéro, puis toute une dizaine[1]. Après le n° 74 (année 1780), il renonce à numéroter[2], mais continue son énumération de façon assez complète et conforme aux catalogues des Salons; ce sont les années pour lesquelles ses souvenirs sont les plus récents. Il s'arrête avec l'année 1783.

L'écriture de la liste, jusque-là, avec quelques variations, était restée la même, et c'était celle de *Houdon* en personne, à n'en pas douter, d'après la comparaison d'autres documents; mais l'écriture, l'encre même de la dernière partie, qui commence avec la formule *Depuis*, sont tout à fait différentes. Cette partie, rédigée du reste très sommairement, sans suite chronologique et sans détails, avec des rappels d'œuvres déjà citées, est entièrement dépourvue d'intérêt. Nous sommes portés à supposer qu'elle a été ajoutée après la mort de *Houdon* ou pendant ses dernières années (les toutes dernières

1. Nous avons, dans notre transcription, conservé ces répétitions, mais ajouté des *bis*.

2. Nous avons, dans cette fin de liste, rétabli ci-dessous les numéros, mais entre crochets.

œuvres de l'artiste y figurent) par une personne de sa famille qui aura ajouté également en marge la note relative au buste de la petite *Lise*.

En définitive, nous sommes loin d'avoir ici un catalogue complet de l'œuvre de *Houdon*. Ce sont les quinze premières années de sa carrière qui y sont seulement représentées. Il est infiniment regrettable qu'il n'ait pas complété ce travail une dizaine d'années plus tard. Car les années 1785 à 1795 comptent parmi les plus actives de sa production, et les livrets de Salons, surtout après 1789, sont encore plus insuffisants pour nous renseigner sur tout ce qu'il a entrepris.

Telle quelle, et malgré ses imperfections, cette *récapitulation* nous paraît un document singulièrement intéressant pour nous aider à dresser le tableau de l'activité du grand sculpteur. Si l'on y joignait les mentions des livrets de Salon et celles des catalogues des ventes faites par l'artiste ou après sa mort, on pourrait avoir, par des textes sûrs, le catalogue approximatif de son œuvre. Il serait difficile cependant d'affirmer que ce catalogue fût complet et que toute sculpture qui n'y figurerait pas dût être rejetée parmi les attributions incertaines ou fausses.

Nous y voyons surtout combien de morceaux, de bustes surtout, nous échappent à l'heure actuelle, soit qu'ils aient été détruits, soit qu'ils restent ignorés de nous malgré nos recherches. Dans les notes qui vont suivre[1], nous indiquerons très nettement et succinctement le sort de celles des œuvres que nous pouvons connaître. Pour celles qui nous échappent, et elles sont malheureusement trop nombreuses, nous ne répèterons pas à chaque numéro l'aveu de notre ignorance. Puisse cette publication nous aider à en retrouver quelques-unes!

Paul VITRY.

1. Ces notes sont forcément très succinctes. C'est toute une bonne moitié de la carrière de *Houdon* qu'il faudrait retracer pour donner un commentaire explicatif complet de ce texte. Plusieurs mentions prêtent à discussion ou apportent un élément nouveau sur l'histoire de telle ou telle œuvre. Nous en avons déjà utilisé plusieurs dans différents articles, notamment dans *la Diane et l'Apollon de Houdon* (*les Arts*, janvier 1907), *Houdon animalier* (*Ibid.*, 1906), *le Morphée de Houdon* (*Revue de l'Art ancien et moderne*, 1907). Nous comptons revenir sur quelques autres dans un ouvrage d'ensemble sur *Houdon* et son œuvre.

Récapitulation des ouvrages de sculpture fait par M[r] Houdon, *sculpteur du Roy et membre des académies de Paris et de Toulouse, a commencer avec l'anné 1769.*

Savoir :

N° 1[e]. Un grand Ecorché de grandeur naturel plus fait un petit Ecorché de 18 pouces d'auteur pour servir d'étude aux Eleves.

N° 2. Un S[t] Brunot sur dix pieds de proportion exécuté en marbre pour l'Eglise des Chartreux de Rome.

Plus le même sur 2 pieds et demit d'auteur.

N° 3. Un S[t] Jean Baptiste de grandeur naturel.

N° 4. 3 têtes de caractère en terre cuite représentant le ris, la douleur et le dédain.

N° 5. Buste en terre de Mad. Charlier en Suisse.

N° 6. Buste en terre de Mad. Préville de la comédie francoise.

N° 7. Buste en terre de Mad. Mailly.

N° 8. Buste en terre de Mad. Petit.

N° 9. Buste en terre de M[r] ..., Banquier, rue de la Verrerie.

N° 10. Un figure sur 2 pieds de hauteur representant un prêtre des fêtes lupercal, morcau dagréé à l'académie, et a été exécuté en bronze.

1. Paris. École des beaux-arts.
2. Rome. Eg. S. M. degli Angeli alle Terme (marbre).
3. *Détruit.* — Une tête en plâtre au Musée de Gotha.
5. Il faut lire très probablement *Mad. Charrière.* — Musée de Neufchâtel (terre cuite).
7. Salon de 1771.
10. Signalé dans les *Procès-verbaux de l'Académie*, 1769.

N° 11. Buste de Mr Diderot, et a été exécuté en marbre.

N° 12. Buste de M. Capperonnier, garde de la Bibliothèque du Roy et de lacadémie des science.

N° 13. Buste de Charle IX, Roy de France.

N° 14. Buste de Mr Dauvergne, Directeur de lopéra.

N° 15. Buste en terre de Mr Mellon.

N° 16. Buste en terre de M. le Barron de Fitinioff.

N° 17. Buste de la duchesse de Saxe-Gotha.

N° 18. Medaillon du duc et de la duchesse de Saxe Gotha et du duc Père.

N° 19. Buste en terre de Melle Boquet.

N° 20. Buste de Mr Bignon, Prevot des marchands.

N° 21. Buste de Mad. Bignon, Prévote des marchands.

N° 22. Buste de Mad. Bignon, conseiller d'état.

N° 23. Medaillon de Mad. de Miroménil.

N° 24. Buste de Mad. la Baronne de la Houze, Embassadrice de France en Dannemark.

N° 25. Medaillon de Mr Courlevau, procur[eur].

N° 26. Médaillon de Mr Mayer, Peintre.

N° 27. Buste en tere d'un enfant de Mr le vicomte de Noyalles.

11. Salon de 1771. — Paris. Louvre (terre cuite). — Versailles (marbre). — Collection de Vandeul (marbre), etc.

13. Salon de 1777.

16. Salon de 1777 (*Vietinghoff*, suivant le livret du Salon).

17. Salon de 1773. — Ne se trouve plus au château de Gotha.

18. Salon de 1773. — Deux médaillons d'hommes au château de Gotha.

19. Salon de 1777.

20. Salon de 1771.

21. Salon de 1771.

22. Confusion de noms probable.

24. Salon de 1775.

27. Lire probablement *Noailles*.

N° 28. Un petit chien en marbre.

N° 29. Un tête d'étude représentant un viellard.

Un autre à tête chauve.

Une autre représentant un ivrogne.

Une autre représentant un rabin juif.

N° 30. Un serin couché sur son tombeau, en marbre.

Une perderix, en marbre.

N° 31. Un grand Bats-reliefs représentant la reine de Sabat aportant des présent a Salomon.

N° 32. Deux autre bats-reliefs exécuté en pierre pour une chapelle à St Cloux representant la Religion et l'Espérance.

N° 33. Un bat-relieffe exécuté en pierre pour le portail de l'Eglise de Ste Geneviève de Paris representant Notre Seigneur donnant les clefs à St Pierre.

N° 34. 4 Saints exécuté sur 18 pieds de proportion en pierre pour l'Eglise de Ste Croix d'Orléans representant Ste Caterine, St Etienne, St Pierre et St Barthelemy.

N° 35. Un monument en marbre pour le feld maréchal Prince de Galizin, déposé dans l'eglise basse de Moscou.

N° 36. Un autre monument pour un Sénateur prince de Galizin, déposé dans la même église.

29. Peut-être le *Bélisaire* du Salon de 1773. Musée de Toulouse.
30[2]. Paris. Coll. G. de Castries.
31. Sujet du prix de Rome de *Houdon* en 1761.
33. *Détruit.*
34. Cathédrale d'Orléans; probablement au deuxième étage des tours; mais les statues, en partie mutilées, sont presque impossibles à identifier.
35. Salon de 1773. — Moscou. Église N.-D. de Kazan, Couvent de l'Apparition.
36. Salon de 1773. — Moscou. Idem.

N° 37. Un buste en marbre de l'imperatrice de Russie pour M[r] le Comte de Stragonof.

En 1777.

N° 38. Le buste en marbre de Mad. la comtesse de Jaucourt.

N° 39. Le buste en marbre de Mad. la comtesse de Caylas.

N° 40. Le Buste en marbre de Madame His.

N° 41. Le Buste en marbre de Madame Servat.

N° 43. Les Bustes d'enfans de M[r] Brognard.

N° 44. Un figure de grandeur naturel en terre cuite et en plâtre représentant une baigneuse sortant du bain.

N° 45. Le modelle d'une figure representant Dianne s'élance pour la chasse armé de son arc et de sa flèche.

N° 46. Une figure représentant une nayade versant avec sa cruche de l'eau dans une coquille posé à ses pieds pour servir de fontaine au jardin de M[r] Boutin.

N° 47. Un modelle de monument pour la duchesse de Saxe Gotha.

N° 48. Un modele de monument pour le prince de Galizin, vice chancelier de Russie.

37. Salon de 1773. — Saint-Pétersbourg. Musée de l'Ermitage.
38. Salon de 1775. — Autrefois dans la famille de Jaucourt. — Passé en Amérique (?). Donné au Louvre en 1937
39. Salon de 1775. — Coll. N. Bardac (marbre).
40. Salon de 1775.
41. Salon de 1777.
43. Lire *Brongniart*. — Salon de 1777. — Paris. Louvre (terre cuite). — Coll. N. Bardac (marbre).
45. Voir plus bas, n[os] 60 et 80.
46. Salon de 1777.
47. Salon de 1775.
48. Salon de 1777. — Modèle non exécuté. — Paris. Louvre (terre cuite).

N° 49. Un modelle de monument pour le prince de Galizin, mort d'un duelle.

N° 50. Le buste de marbre de M[r] de Miroménil, garde des sceaux de France.

En 1778.

N° 51. Le Buste de marbre de Monsieur frère du Roy.

N° 52. Le Buste de marbre de Madame.

N° 53. Le Buste de marbre de Mad. Adelaïde de France.

N° 54. Le Buste de marbre de Mad. Victoire de France.

N° 54 *bis*. Le buste de M[r] le chevalier Glouk pour le foyer de l'Opéra, en marbre.

N° 55. Le Buste de Molière, en marbre, pour le foyer de la cadémie française (*sic*).

N° 56. 4 Buste de differents costumes de M[r] de Voltaire, tous exécutés en marbre et en bronze.

50. Autrefois Château de Miromesnil (Seine-Inférieure) (marbre). — Orléans. Musée (plâtre). — Montpellier. Musée (marbre), faussement désigné comme buste de *Cochin*.

51. Salon de 1777. — Faussement identifié avec un buste du Musée de Versailles.

52. Idem.

53. Idem. — Autrefois au château de Marcilly (Indre-et-Loire). — Paris. Coll. G. Hoentschel.

54. Salon de 1777. — Londres. Musée Wallace.

54 *bis*. Lire *Gluck*. — Salon de 1777. — Détruit dans l'incendie de l'Opéra. — Paris. Louvre (copie en marbre par *Francin*). — Berlin. Musée (plâtre), etc.

55. Salon de 1779. — Paris. Comédie-Française.

56. Salon de 1779. — Paris. Louvre (marbre). — Comédie-Française (marbre). — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Berlin. Académie des sciences (marbre). — Angers. Musée (marbre), etc., etc.

N° 57. Le Buste en marbre de Mad. la baronne de Vermenon.

N° 58. Le buste en marbre de M[elle] Arnoud dans le rolle d'iphigénie en Thauride.

N° 59. Le buste en marbre de M[r] Turgot, ancien contrôleur général.

N° 50 *bis*. Buste de J. J. Rousseau.

Une tête à l'antique.

En 1779.

N° 51 *bis*. Un groupe en marbre représentant un baisé pour M[r] le duc de Chartre.

N° 52 *bis*. Deux têtes en marbre représentant la petite lisse et lautre une tête entique en marbre[1].

N° 53 *bis*. Deux petite figure de Voltaire assit dans un fauteuil drapé à lentique, en terre cuite et en marbre et en bronze.

1. Au mariage du Dauphin (Louis XVI), on maria des jeunes gens à l'Hôtel de Ville. Une jeune fille, nommée Lise, se présenta pour se marier. On lui demanda où était son prétendu. Elle répondit qu'elle pensait qu'on fournissait tout, dot et mari. C'est le portrait de cette personne que fit M. *Houdon*. [*Note inscrite en marge du manuscrit et d'une autre écriture que celui-ci.*]

58. Salon de 1775. — Londres. Coll. Sir John Scott (anc. coll. Wallace).

59. Salon de 1775. — Château de Lantheuil (Calvados). Coll. Dubois de l'Estang (marbre) (un buste du Musée de Montpellier porte le nom de Turgot par suite d'une fausse identification).

50 *bis*. Paris. Louvre (bronze). — Coll. comte de Girardin (terre cuite). — Versailles. Bibliothèque (terre cuite). — Gotha (plâtre), etc.

52 *bis*. Paris. Coll. Michel Ephrussi.

53 *bis*. Très nombreuses répliques en France, en Allemagne et en Russie.

N° 54 *ter*. Le buste en marbre de M. de Caumartin, prevôt des marchands.

N° 55 *bis*. Le buste de M. le Premier Président de Nicolay, en marbre.

N° 56 *bis*. Buste de M. Le Noire, lieutenant général de police, en terre cuite.

N° 57 *bis*. Buste de Mr le comte de Valbel pour lacadémie française.

N° 58 *bis*. Buste de M. Voltaire dans le costume francois et draperie pour le foyer de la comedie francoise.

N° 59 *bis*. Buste de M. le docteur franklin.

N° 60. Buste en marbre de Dianne.

N° 61. Buste d'une Vestail.

N° 62. Une grande Vestal exécuté pour lescalier de M. le duc d'Aumont.

N° 63. Buste de Mr D'Alembert, secrétaire de l'Academie francoise.

N° 64. Un médaillon en marbre représentant une tête de Minerve pour le Prince de Holtin Gotorpe.

N° 65. Buste de M. Palissot.

54 *ter*. Salon de 1779. — Coll. Ed. André (marbre). — Lille. Hôpital (plâtre).

55 *bis*. Salon de 1779.

56 *bis*. Salon de 1785 (?).

57 *bis*. Salon de 1781. — Draguignan. Musée (marbre). — Versailles. Musée (plâtre). — Paris. Coll. particulière (terre cuite).

58 *bis*. Voir plus haut, n° 56. — Salon de 1779. — Paris. Comédie-Française (marbre).

59 *bis*. Salon de 1779. — Paris. Louvre (terre cuite). — New-York. Metropolitan Museum (marbre).

60. Voir plus loin, n° 80. — Salon de 1779 (?). — Paris. Coll. de Mme la comtesse Greffulhe (?).

61. Paris. Louvre (marbre).

62. Salon de 1787. — Passée en Amérique.

63. Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Copie en marbre à Versailles.

65. Salon de 1781. — Paris. Bibliothèque Mazarine (terre cuite).

Nº 66. Buste de M[r] de la Lande.

Nº 67. Une Vestal de 2 pieds de haute en terre cuite et exécuté en bronze.

Nº 68. Un groupe de baisé d'une bacante. Modelle pour être exécuté en marbre.

Nº 69. Un modelle de monument pour être exécuté en marbre pour l'eglise de ...

Nº 70. Un modelle de figure de grandeur naturelle de Voltaire assit dans un fauteuil et drapé à l'entique pour être exécuté en marbre pour lac ...

Nº 71. Une figure de hauteur naturel de S[t] Louis.

Et une autre de Charlemagne pour le reposoire de la fête Dieu à Versailles.

Nº 73. Une figure de Minerve exécuté en carton pour la salle de la Comédie de Versailles.

Nº 74. L'Ecusson de la France soutenut par deux anges placé au dessus de la toille de la Salle de la Comédie de Versailles, exécuté en carton doré.

[75.] Buste en marbre de M. le duc de Pralin.

1780.

[76.] Buste de M. Le Noire, Lieut. de Police, terre cuite.

67. Une épreuve de ce type à Paris. Coll. Martin-Leroy (terre cuite).

70. Salon de 1781. — Paris. Bibliothèque nationale (plâtre). — L'hésitation sur la destination est à remarquer. Il semble que *Houdon*, au moment où il écrivait ceci, ait songé que la nièce de Voltaire avait d'abord destiné le marbre à l'Académie. — Voir le nº 82.

71. *Détruits.*

73. *Détruit* sous Louis-Philippe.

74. Idem.

75. Salon de 1781. — Paris. Coll. Laveissière (plâtre et marbre).

76. Voir le nº 56 *bis*.

[77.] Buste du docteur Queney, en terre cuite.

[78.] Deux groupe de marbre représentant le baisé donné et l'autre rendu, exécuté plusieurs fois en marbre.

[79.] Deux medaillons en marbre representant Minerve et l'autre Appollon repoussé par le vent pour le prince de Holstin Gotorpe.

1781.

[80.] Une statue de Dianne de cinq pieds 8 pouces armé de son arc et de sa flèche pour le prince de Saxe-Gotha.

[81.] Une nayade de grandeur naturelle, en marbre, assisse dans une couvette se lavant, et une négresse de grandeur naturelle, en plomb, lui versant de leau sur les épaules, groupe pour servir de fontaine au jardin de Monceaux de M. le Duc de Chartres.

[82.] Deux statues en marbre de Voltaire, assis dans un fauteuil antique, drapé du manteau de filosope et la tête sein du ruban de l'immortalité, lune sera placé au foyé de la comédie françoise et lautre dans le museum de l'imperatrice de Russie.

[83.] Une statue en plomb de Dianne.

[84.] Une autre statue de Dianne exécuté en bronze pour Mr de Marigny de Girardot.

77. Salon de 1781.

78. Voir les nos 68 et 51 *bis*. — Nombreuses répliques.

80. Voir les nos 60 et 45. — Salon de 1777. — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre).

81. Salon de 1783. — La naïade autrefois à Bagatelle, actuellement à Londres, chez M. Duveen.

82. Voir le no 70. — Salon de 1781. — Paris. Comédie-Française (marbre). — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Montpellier. Musée (terre cuite). — Rouen. Bibliothèque (carton pâte).

84. Voir les nos 80 et 98. — Salon de 1783. — Autrefois coll. Wallace à Bagatelle. — Passée en Amérique (?).

[85.] Une statue en marbre pour le Roy représentant le maréchal de Tourville de la hauteur de six pieds quelques pouces.

[86.] Buste de la princesse d'Aschkopf, de Russie, en marbre.

[87.] Buste en marbre de Mad. de Serilly.

[88.] Buste en marbre de Mr Tronchain, medecin.

[89.] Buste en marbre de la fille de Mr Odeo de Genève.

[90.] Buste en terre cuitte du commodore Paul Jones.

[91.] Buste en bronze de M. Gerbier, avocat.

[92.] Monument en marbre à la mémoire de Mr le comte d'Ennery representant en bas-relief trois figures éplorée, Mad. la Comtesse de Blot, Mad. la comtesse d'Ennery et Melle sa fille, et le medaillon de Mr le comte d'Ennery et d'autre attributs cineraire; ce monument et déposé en l'eglise d'Ennery, près Pontoise.

[93.] Modelle d'une frileuse representant l'hiver pour être exécuté en marbre sur quatre pieds de haut.

[94.] Modelle d'une autre figure pour faire pendant représentant l'été.

[95.] Figure assise représentant le délassement de la moisson sera exécuté en marbre.

85. Salon de 1781. — Versailles. Musée (marbre).
86. Salon de 1781 (plâtre). — Voir le n° 99.
87. Salon de 1781. — Londres. Musée Wallace.
88. Salon de 1781. — Genève. Musée Rath.
89. Salon de 1781.
90. Salon de 1781. — New-York. Metropolitan Museum (plâtre). — Autrefois Paris. Coll. de Biron (terre cuite).
91. Salon de 1781. — Paris. Palais de Justice (marbre).
92. *Détruit ou au moins déplacé.*
93. Salon de 1783. — Montpellier. Musée (marbre).
94. Montpellier. Musée (marbre).

[96.] Modelle d'une statue de Cérès de 6 pieds pour être exécuté en pierre pour la salle a mangé de Maison a M. le comte Dartois.

[97.] Un buste en bronze de Mr Diderot, deposé dans l'hôtel de ville de Langre, sa patrie.

1782.

[98.] Une statue de Diane de grandeur naturel, en bronze, placé che Mr de Girardot de Marigny.

[99.] Un buste en bronze de Mad. la Princesse Daschow.

[100.] Un buste en marbre de Mr Louis, secrétaire de l'accadémie de chirugie pour y être placé.

[101.] Une tête à l'antique de Mr le comte de Buffon, en marbre, envoyé à l'imperatrice de Russie.

[102.] Buste en terre cuite de La fontaine.

[103.] Une petite statue de 18 pouces de haut, en marbre, représentant une vestale qui tien son feu sacré.

1783.

[104.] Bustes en terre cuitte du Prince et de la Princesse de Mecklenbourg Schwerin.

[105.] Buste en marbre du genéral comte Soltikof.

[106.] Buste du roy de Suède pour le comte de Cr.

96. Château de Maisons (plâtre) (?).
97. Langres. Musée.
98. Voir le nº 84.
99. Salon de 1783. — Voir le nº 86.
100. Salon de 1783. — Paris. École de médecine (marbre).
101. Salon de 1783. — Saint-Pétersbourg. Ermitage (marbre). — Paris. Louvre (marbre).
102. Salon de 1783. — Orléans. Musée (terre cuite).
103. Voir le nº 67.
104. Salon de 1783. — Schwerin. Musée.
106. Salon de 1785.

[107.] Buste en marbre de la petite Robert.

[108.] Petit modelle de statue de Tourville, de 18 pouces, pour être exécuté à la manufacture de Sève.

[109.] Modelle d'une statue d'Apollon, de grandeur naturel.

[110.] Modelle de la statue de Henry quatre, même grandeur.

Depuis[1].

[111.] Statue en pied de Voltaire pour son tombeau au Panthéon.

[112.] Buste de Napoléon Ier, en marbre et en terre.

[113.] Buste d'Alexandre, empereur de Russie.

[114.] Buste de Mirabeau.

[115.] — de Diderot.

[116.] — de Franklin.

[117.] Buste et statue de Washington.

[118.] Un Cicéron colossal au Palais Royal.

1. Cette dernière partie de la liste est d'une autre écriture et très vraisemblablement ajoutée à une date postérieure, vers la fin de la vie de *Houdon* ou après sa mort.

107. Salon de 1783.
108. Voir le n° 85. — Musée de Sèvres.
109. Paris. Coll. de Pastré (anc. coll. Léopold Goldschmidt) (bronze).
111. Salon de 1812. — Paris. Caveaux du Panthéon.
112. Salon de 1806. — Versailles. Musée (marbre). — Dijon. Musée (terre cuite), etc.
113. Salon de 1814.
114. Paris. Coll. Delagrave (marbre). — Louvre (terre cuite). — Versailles (marbre).
115. Voir les nos 11 et 97.
116. Voir le n° 59 *bis*.
117. Salon de 1787. — New-York. Metropolitan Museum. — Richmond. Capitole.
118. Salon de 1804. — Bibliothèque nationale (plâtre bronzé).

[119.] Un buste de Condorcet.
[120.] — de Buffon.
[121.] — de Lafontaine.
[122.] — de Jefferson.
[123.] — Le bailly de Suffren.
[124.] — Dalembert.
[125.] — Barthélemy.
[126.] — Henry de Prusse.
[127.] — Lafayette.

120. Voir le n° 101.
121. Voir le n° 102.
122. Salon de 1789.
123. Salon de 1787. — La Haye. Musée (marbre). — Aix. Musée (plâtre).
124. Voir le n° 63.
125. Salon de 1795. — Bibliothèque nationale (marbre).
126. Salons de 1785 et 1789. — Berlin. Palais impériaux (bronze).
127. Salons de 1787 et 1791. — Versailles. Musée.

LA

STATUE DE LA *PHILOSOPHIE*

DE HOUDON.

La lettre, dont on trouvera le texte ci-après, découverte par M. Tuetey aux Archives nationales et communiquée par lui à la Société de l'histoire de l'Art français, apporte une contribution très importante à l'histoire mal connue et controversée d'une œuvre qui fut exécutée par *Houdon* sous la Révolution. C'est une statue de la *Philosophie,* qui fut acquise par la Convention et placée près de la salle de ses séances.

Une tradition diversement rapportée par Quatremère de Quincy dans son *Éloge de Houdon* prononcé en 1829, par Meyer dans ses *Fragments sur Paris* et par Barère dans ses *Mémoires* nous permettait, bien que la statue n'ait pas été conservée et qu'elle n'ait même jamais, à notre connaissance, été dessinée ou gravée, d'affirmer l'existence de cette œuvre et son achat par la Convention.

D'après Quatremère de Quincy, suivi par Délerot et Legrelle[1], *Houdon*, qui continuait à travailler dans son atelier à une statue de sainte Scolastique[2], commandée avant la Révolution, aurait été dénoncé sous la Terreur au Comité de Salut public et défendu par Barère, qui, en avocat habile, aurait transformé dans son plaidoyer la figure de la sainte en une allégorie révolutionnaire et aurait si bien retourné l'assemblée qu'il lui aurait fait voter l'acquisition de la statue.

Suivant le témoignage de Meyer[3], beaucoup plus proche

1. *Notice sur Houdon,* 1856, p. 139-140.

2. Barère, dans ses *Mémoires*, la désigne sous le nom de *Sainte Eustochie* et la dit destinée à une chapelle latérale des Invalides.

3. Rapporté par Montaiglon et Duplessis, *Revue universelle des arts*, 1856, p. 345-350.

des événements, puisqu'il écrit en 1798, ce serait la femme même de *Houdon*, dont la présence d'esprit aurait, devant une accusation au Comité de Salut public, opéré cette substitution et convaincu Barère, très mal disposé lui-même.

Enfin, dans les *Mémoires* de Barère[1], il n'est question ni de l'intervention de Mme Houdon, ni d'une accusation, ni d'un plaidoyer, mais seulement d'une visite de l'auteur à l'atelier de *Houdon* et d'un conseil donné par lui au sculpteur, en riant, pour remédier au chômage dont il se plaignait.

Quoi qu'il en soit des circonstances qui la provoquèrent, l'acquisition eut lieu, et il n'y a aucune raison de mettre en doute la fidélité des souvenirs de Barère, ainsi que l'a fait M. Lenôtre[2]. Car voici maintenant des textes irréfutables qui confirment la tradition sur ce point essentiel et établissent l'histoire en quelque sorte administrative de la statue.

C'est d'abord l'arrêté du Comité de Salut public du 12 floréal an II qui a été publié par M. Aulard, mais que nous croyons utile néanmoins de reproduire ici[3].

« Le Comité de Salut public arrête : 1° il sera placé dans la première salle du lieu des séances de la Convention nationale un piédestal simple pour recevoir la statue de la *Philosophie tenant les Droits de l'homme et la Constitution;* 2° la statue représentant la *Philosophie*, et qui a été faite par *Houdon*, sera estimée et achetée par la Commission des travaux publics après rapport d'experts pris dans le jury des arts incessamment; 3° cette Commission fera élever le piédestal avec les marbres qui sont dans le dépôt des Petits-Augustins ou dans les maisons nationales; elle fournira les fonds nécessaires. »

L'arrêté est de mai 1794; en décembre, il n'avait pas encore reçu d'exécution. Voici en effet deux documents nouveaux qui nous ont été communiqués par M. Furcy-Raynaud et d'après lesquels il semble que, plus de six mois après l'arrêté, le piédestal n'était pas fait et la statue n'était pas encore arrivée.

1. Paris, 1843, t. II, p. 143.
2. *Paris révolutionnaire*, 1895, p. 104-106. — Voir la discussion de l'opinion de M. Lenôtre dans le *Bulletin de la Société*, 1907, p. 17 et suiv.
3. *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. XIII, p. 179.

Chose curieuse, soit erreur, soit malentendu, car on ne sache pas qu'il ait entrepris de déplacement à cette époque, ni qu'il ait eu de raison de se cacher, on paraît avoir perdu la trace du sculpteur, ou bien celui-ci semble avoir donné une fausse adresse aux commissaires de la Convention[1]. Voici, en effet, ce que ceux-ci écrivent le 18 frimaire an III :

« *Aux représentants du peuple membres du Comité d'Instruction publique, maison d'Elbeuf.*

« Citoyens confrères,

« Nommé par le Comité d'inspection pour faire placer dans l'enceinte du Palais-National la statue de la *Philosophie* d'*Houdon*, nous avons été cherché en vain son attelier dans la rue de l'Arbre-Sec, où il nous l'avoit indiqué; nous vous demandons en conséquence d'inviter le citoyen *Houdon* à se rendre décadi prochain à midy au Comité avec le sculpteur qui doit faire le piédestal, et nous nous transporterons ensemble aux ... pour lui faire délivrer le marbre qu'il jugera convenable.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* Poultier. »

Au-dessous, cette note est ainsi résumée :

« Les commissaires du Comité des inspecteurs prient le Comité d'Instruction publique d'inviter le citoyen *Houdon*, dont ils n'ont pu découvrir la demeure, à se rendre le 20 du présent au Comité avec le sculpteur chargé de faire le piédestal de la statue de la *Philosophie* qui doit être placée dans l'enceinte du Palais-National. »

On finit évidemment par s'entendre. En février 1795, la sta-

1. Cette erreur est d'autant plus étrange que nous croyons savoir qu'à cette époque *Houdon* logeait officiellement au Louvre et qu'il est presque invraisemblable que les commissaires de la Convention, qui disent avoir cherché en vain la *demeure* de l'artiste, n'en aient pas été avertis. *Houdon* avait simultanément deux autres locaux pouvant lui servir d'ateliers, l'un à la Bibliothèque nationale, l'autre au faubourg du Roule, où il avait des ateliers de fonderie et une maison lui appartenant. Mais nulle part il n'est question d'une résidence, même temporaire, rue de l'Arbre-Sec. (Voir plus loin.)

tue venait d'être mise en place; le 19 pluviôse an III, le sculpteur écrivait pour en réclamer le prix au Comité. C'est cette lettre très importante qu'a retrouvée M. Tuetey. Il a relevé en outre, dans le même carton, cette décision non datée, mais qui ne peut se placer que du 18 frimaire au 19 pluviôse (décembre 1794-février 1795).

« Les Comités de Salut public, d'Instruction publique et d'Inspection réunis, vu les observations et la demande du citoyen *Houdon* et l'avis du citoyen *Gisors*, arrêtent que la statue de la *Philosophie* sera placée dans la salle intermédiaire[1]. »

Voici, maintenant, la lettre même de *Houdon*, qui est de beaucoup le document le plus intéressant de tous ceux que nous venons de reproduire ou de mettre au jour pour ce qu'il nous apprend non seulement de l'œuvre, mais de l'artiste lui-même :

Houdon, statuaire, aux représentants du peuple composant le Comité des inspecteurs de la salle.

Citoyens representans,

L'on m'a dit que pour être payé de la statue de la *Philosophie*, qui vient d'être placée à la Convention, il falloit non seulement que je m'adressasse à vous, mais qu'en fesant ma demande, j'enonssasse aussi un prix. Il m'est toujours difficile d'en mettre un à mes ouvrages; les autres les ont ordinairement apréciés; je ne puis guère que mettre sous vos yeux la valeur

1. Cette désignation de *salle intermédiaire* est pour nous assez obscure. Nous avons vu que l'arrêté du Comité de Salut public désigne cet endroit sous le nom de « première salle du lieu des séances ». *Houdon*, dans une lettre à *Bachelier* de 1795, désigne aussi sa *Philosophie* comme placée dans la « première salle de la Convention ». Ce devait être une sorte de vestibule ou de salle des Pas-Perdus. Meyer, en 1798, la nomme « l'avant-salle de la Convention, à présent du Conseil des Anciens ».

de quelques uns et ensuite fixer un à peu près pour ce dernier, en vous le soumettant. J'observerez auparavant qu'il paroîtra peut être étonnant qu'à peine mon ouvrage placé, je parle d'en être payé. Je pourrois repondre que, sans differentes circonstances, il devoit l'être il y a 7 mois; que je n'ay reçu aucun espèce d'accompte, quoiqu'il soit d'usage d'en donner pour des ouvrages qui coûtent à la fois à l'artiste peine et argent[1].

La Russie, en 1778, m'a payé le marbre de ma *Diane* 20,000# (le modèle n'a point été fait pour elle)[2]; le même prix en 1780 d'un des marbres de la statue de Voltaire; l'Amerique, en 1785, celle du general Washington, 25,000#[3], non compris le voyage, qui a couté aux Etats Unis environ 16,000#; toutes ces statues ne sont que de grandeur naturelle. Croyez vous, citoyens representans, que d'après ces divers prix je puisse demander de celle de la *Philosophie*,

1. Ceci se rapporte évidemment à l'arrêté de floréal, qui est bien effectivement vieux de sept mois, et à l'enquête, assez mal menée, des commissaires.

2. Si le prix est exact, de même que celui que l'artiste indique pour le *Voltaire* (nous en avons la preuve par ailleurs), la date ne l'est pas absolument. La *Diane* de marbre fut bien terminée en 1778, mais elle était encore destinée à ce moment au duc de Saxe-Gotha (cf. P. Vitry, *la Diane et l'Apollon de Houdon*, *les Arts*, janvier 1907) : en janvier 1783, Grimm écrivait encore à Catherine II pour lui proposer de prendre la *Diane* au même prix que le *Voltaire*, et Catherine répondait d'envoyer le *Voltaire*, mais elle hésitait encore à prendre la *Diane*. Ces deux lettres ont été publiées dans le tome XLIV du *Recueil de la Société historique russe*.

3. *Houdon* partit de Paris pour l'Amérique en juillet 1785, et il était de retour six mois après, mais la statue ne fut exécutée qu'au cours de l'année 1786. Elle ne fut pas exposée au Salon. — Le prix de 25,000 livres avait été fixé par Jefferson avant le voyage.

qui est de 7 à 8 pieds, et qui a été faite dans un tems où les ouvriers et les choses ont triplé, la somme de 25 à 30,000 livres. J'observe que le marbre est fourni par la nation. Je le repette, citoyens representans, je vous soumets ma demande et j'attendrez votre decision.

Salut et fraternité.

HOUDON.

Le 19 pluviose, l'an 5 de la Republique française.

Cette lettre est des plus caractéristiques pour montrer, sous une apparente bonhomie, l'âpreté au gain de *Houdon* et, avec des dehors modestes, la haute estime qu'il faisait de ses propres ouvrages. Assez incorrecte dans la forme, un peu brutale et directe dans le fond, elle est de lui, et de lui seul, à n'en pas douter, au contraire de certaine lettre très soignée, très « écrite » publiée dans le *Journal de Paris* en 1778, et souvent citée à propos du *Molière* et de la *Diane;* il se trahit bien quelque chose du caractère de l'artiste dans la bonhomie narquoise de cette dernière, mais elle révèle aussi une plume beaucoup plus experte que la sienne.

Le présent document contient, au point de vue des faits, un certain nombre d'inexactitudes, qui ne sont peut-être pas toutes involontaires; mais nous avons eu souvent l'occasion de constater ces imprécisions et ces incertitudes de mémoire dans les quelques écrits que nous possédons de *Houdon* lui-même sur son œuvre.

Enfin, en ce qui concerne la statue même de la *Philosophie*, cette lettre précise ce que tout le reste des documents cités plus haut nous avaient fait pressentir. Cependant, à moins qu'il n'y ait encore là une habileté de la part de l'artiste, qui ne veut pas avoir l'air de repasser à la Convention un « laissé pour compte » de l'ancien régime, on pourrait croire, d'après cette lettre, que la statue a été commandée par la Convention et exécutée dans ce délai de sept mois, de floréal an II à pluviôse an III, puisqu'il est question de la peine et des dépenses de l'artiste pour ce travail, de la matière enfin

fournie par la nation. Si nous pouvions avoir une entière confiance dans le dire de l'auteur, cela ne tendrait à rien moins qu'à ruiner la jolie aventure de la *Sainte Scolastique*, transformée, par le sang-froid d'une femme d'esprit ou l'éloquence d'un avocat, en *Allégorie de la Philosophie*. Il ne s'agirait plus que d'une commande assez banale régulièrement exécutée. Mais les témoignages rapportés plus haut restent valables, et l'intérêt de l'artiste exigeait, quelle que fût l'origine réelle de son ouvrage, qu'il le présentât de cette façon dans cette réclamation officielle.

Paul Vitry.

NOTES

SUR LES

DIFFÉRENTS LOGEMENTS ET ATELIERS OCCUPÉS PAR

J.-A. HOUDON

Houdon, ainsi que la plupart des sculpteurs, occupa au cours de sa carrière, en dehors de son logement proprement dit, un ou même plusieurs ateliers à la fois, ce qui rend assez confuses les indications données par les contemporains et relevées depuis par les auteurs qui se sont occupés de sa biographie.

Son père était, comme l'on sait, concierge de l'École des élèves protégés, rue Saint-Thomas-du-Louvre, et garda cette place jusqu'en 1775. *Houdon* avait habité avec lui jusqu'à son départ pour Rome. Il est probable que c'est chez lui qu'il logea d'abord à son retour. Eut-il un atelier dans l'École ou au dehors dès 1769-1770? Nous ne pourrions le dire exactement. Mais on a relevé sur un livre de famille rédigé par son père[1] la date de 1772 comme celle de son installation dans les anciens ateliers de la ville au faubourg du Roule, ateliers qui avaient servi à la fonte de la statue de Louis XV par *Bouchardon*, terminée par *Pigalle*. Au Salon de 1773, le livret enregistre que l'un des monuments exposés par *Houdon* s'exécute « au Roule, dans les ateliers de la ville ». Le sculpteur habitait-il au Roule dès ce moment? Nous ne saurions l'affirmer. Mais, en 1782, une pièce inédite qui nous a été communiquée par M. Mareuse (Archives nationales, Q^1 1134) semble bien prouver qu'il s'y installe complètement. Il prend en effet à bail pour neuf années, de la ville de Paris, « une maison, cour et portion de terrain dépendant de la fonderie du Roule moyennant la somme de 375 francs. »

1. J.-E. Gandouin, *Quelques notes sur Houdon*, p. 13.

Montaiglon et Duplessis avaient déjà noté[1] que les ateliers de la ville qui venaient d'être démolis au moment où ils écrivaient (en 1856) se trouvaient au coin de la rue Balzac actuelle, presque en face l'hôpital Beaujon, fondé dès la fin du XVIIIe siècle. M. Mareuse, en comparant le plan annexé au bail précité et les plans de Verniquet et de Jacoubet, confirme que la maison louée par *Houdon*, et détruite aujourd'hui, occupait l'emplacement du 195 du faubourg Saint-Honoré, à l'angle de la rue Balzac.

Houdon n'accomplit pas sans doute les neuf ans du bail consenti par la ville en 1782. Il se plaint en effet, dans une lettre écrite à Bachelier en 1795 et plusieurs fois rééditée, d'avoir été « chassé en 1787 de ces ateliers par Breteuil en trois semaines ». Nous ne connaissons pas les circonstances ni les raisons de cette expulsion brutale. Toujours est-il qu'elle ne découragea pas *Houdon*; car, c'est lui qui l'écrit en 1795, il « acheta une maison en face et construisit de nouveaux fourneaux ». Il avait exécuté, dans le premier local, la fonte de sa *Diane* (1782), celle d'une *Vestale* (1777); il exécuta, dans le second, celle de l'*Apollon* (1788) et d'une *Frileuse* (1791). Il devait conserver, du reste, la propriété de cette maison du Roule jusqu'en 1818, date à laquelle il la vendit.

M. Gandouin, qui a travaillé d'après des papiers de famille qui ne nous ont encore été communiqués qu'incomplètement, affirme qu'il y avait logé son père, tombé à sa charge, ainsi que sa mère et ses sœurs. Le père mourut en 1788, une des sœurs en 1795; or, pour celle-ci, les archives de l'hôtel de ville, consultées par Montaiglon, contenaient un acte de décès dans lequel la défunte était domiciliée 197, faubourg du Roule.

Houdon lui-même, qui s'était marié en 1785, à son retour d'Amérique, et dont les trois filles allaient venir successivement au monde en 1787, 1788 et 1790, habita certainement d'abord cette maison du Roule. En 1790, dans une réclamation publiée par M. Guiffrey[2], qu'il adresse à la police au sujet d'un portefeuille qu'on vient de lui voler rue Froidmanteau, il est dit demeurer faubourg du Roule, vis-à-vis la chapelle de Beaujon.

1. *Revue universelle des arts*, 1856, p. 399.
2. *Bull. de la Soc. de l'Art français*, t. III, p. 169.

Mais, en même temps qu'il travaillait et logeait sans doute au Roule, *Houdon* avait de bonne heure, et au moins dès 1777, obtenu la faveur d'un atelier dans un bâtiment royal, à la Bibliothèque du roi, rue de Richelieu. C'est là que s'exécutait en 1777, d'après le livret du Salon, la statue de la *Diane;* c'est là qu'il conviait les amateurs à venir l'admirer en 1778, et c'est encore « dans le jardin de l'hôtel Colbert, vis-à-vis l'arcade de ce nom », qu'il pria le comte d'Angiviller de venir voir sa *Diane* en bronze en 1782[1].

D'après Montaiglon et Duplessis[2], l'atelier de *Houdon* était situé dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'aile de Robert de Cotte, qui sert actuellement de vestibule d'honneur, devant la salle des Globes, aujourd'hui démolie. Un plan, conservé au Cabinet des Estampes, en fait foi. Mais une lettre, publiée par les mêmes auteurs, montre que l'occupation de cette pièce centrale par un atelier parut gênante et que l'on chercha à en déloger notre artiste. Il proteste assez aigrement dans cette lettre adressée au directeur de la Bibliothèque nationale, et datée du 9 thermidor an IV, contre le déménagement qu'on lui impose et qu'il demande de faire « aux frais de la nation ». Les mêmes auteurs insinuent que c'est ce déplacement forcé qui amena, cette année 1797, la vente, par *Houdon*, d'un certain nombre de marbres, bronzes et terres cuites garnissant son atelier de la bibliothèque. Enfin, c'est eux encore qui nous apprennent que *Houdon* reçut en échange de son atelier une autre salle de la Bibliothèque dite *salle du Zodiaque*, dont il conserva la jouissance jusqu'à sa mort.

Bien qu'on ait prétendu le contraire (M. Gandouin, notamment, écrit que *Houdon* fut logé à la Bibliothèque et même qu'il y mourut), *Houdon* paraît n'avoir jamais eu en cet endroit autre chose qu'un atelier.

Nous avons vu que, jusqu'en 1790, il demeurait au Roule. C'est peu après cette date qu'en raison de l'accroissement du nombre de ses enfants et grâce à l'aubaine d'un autre logement officiel, au Louvre celui-là, il dut quitter la petite maison du Roule, où il laissa sa mère et ses sœurs.

1. Voir P. Vitry, *la Diane et l'Apollon de Houdon* (*les Arts*, janvier 1907).
2. *Loc. cit.*, p. 398-399.

Houdon ne figure nulle part dans les documents publiés par M. Guiffrey sur les logements accordés à des artistes dans les bâtiments du Louvre sous l'ancien régime. On ne le rencontre pas notamment dans une liste de 1790 qui nous renseigne sur l'état, à cette date, de cette véritable colonie d'artistes. Nous voyons cependant qu'au Salon de 1793 son adresse est donnée, par le livret, *cour du Louvre*. Il devait occuper, sans doute au Louvre, un de ces logements avec atelier, ouvrant sur la cour carrée, où avaient passé avant lui *Bouchardon* et tant d'autres. A quelle date exacte y entra-t-il? Nous ne le savons pas; mais ce fut sans doute après 1790. Nous voyons seulement qu'au Salon de 1793 son adresse est donnée cour du Louvre, et qu'en 1795, dans l'acte de décès de sa sœur, déjà cité plus haut, il est *domicilié cour du Muséum*. Il est d'autant plus étrange de voir les commissaires de la Convention chargés d'examiner l'œuvre que l'assemblée lui a commandée aller chercher son atelier rue de l'Arbre-Sec, ainsi que le rapporte un texte que nous avons eu l'occasion d'étudier à propos de la statue de la *Philosophie*[1]. Ils ne l'y trouvent pas d'ailleurs, et il ne doit y avoir là, comme nous l'avons supposé, qu'un malentendu.

Les logements du Louvre furent peu à peu supprimés sous le Consulat et l'Empire et les artistes bénéficiaires logés soit à la Sorbonne, soit à l'ancien collège des Quatre-Nations, devenu palais des Beaux-Arts avant de devenir palais de l'Institut. Dès 1800, et sans attendre les expulsions en masse de 1802-1806, *Houdon* avait passé la Seine, si l'on en croit le livret du Salon, et logeait au palais des Beaux-Arts. Il y passa les dernières années de sa vie. C'est là que sa femme mourut en 1823 et lui-même en 1828.

La maison du Roule était vendue, comme nous l'avons vu à ce moment; mais l'atelier de la Bibliothèque lui appartenait encore, et la vente, après décès, qui eut lieu en 1828, comprit, d'une part, ce qui se trouvait à l'Institut, et, de l'autre, ce qui se trouvait encore à la Bibliothèque.

Paul Vitry.

1. Voir plus haut, p. 212.

TROIS ARCHITECTES

DU XIIIe SIÈCLE

Aux dictionnaires d'artistes et aux listes d'architectes du moyen âge déjà publiées, on peut ajouter, de temps à autre, de nouveaux noms. En voici trois, qui n'ont d'ailleurs d'autres rapports entre eux que leur contemporanéité; ils vivaient sous le règne de saint Louis.

Henri Stein.

Bartolus, architecte à Bayeux.

Aucun des travaux où, à ma connaissance, l'on a étudié la construction de la cathédrale de Bayeux, ne fait connaître une inscription qui se lit encore fort bien aujourd'hui à l'entrée de la tour septentrionale (bas-côté gauche), au-dessus de la porte élevée de quatre marches qui précèdent l'escalier de la tour. Ce distique révèle le nom de l'artiste à qui fut confié le soin d'édifier à nouveau cet escalier en spirale :

Credite mira Dei serpens fuit lapis extans
Sic transformatum Bartolus attulit huc.

Renaud de Montgeron,
architecte d'Alphonse de Poitiers.

On ne sait rien encore de ce personnage, qui a dû travailler pour le comte d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, car il est mentionné par un document

non daté (d'environ 1260) comme recevant de ce prince une pension annuelle de six livres; il est ainsi dénommé :

Renaudus de Montgison, lathomus[1].

Colart, architecte du comte de Bourgogne.

Nos Jehan, conte de Borgorgne et segnor de Salins, faisons savoir à toz ces qui ces lettres verront et orront, que nos avons doné et otroïé à maistre Colart, nostre maçon, et à sa feme et à ses hoirs perpétuelmant dix livres d'estevenans tant comme il demorront en nostre segnorie, et à paier chascun ant au premier respons qui est après feste seint Michiel en nostre puis de Salins; et avoc ce nos avons doné au devant dit maistre Colart chacun ant doux paires de robes, l'une à lui, et l'autre à sa feme, tant que il vivront. Et por que ce soit ferme chose et estable, nos avons mis en ces lettres nostre seel en tamoignage de veritei. En l'ant que li miliaires de l'Encarnation nostre Segnor corroit par mil et CC et XLV ou mois de junet[2].

1. Arch. nat., J 1028, nº 21.
2. Bibl. de la ville de Besançon, Cartulaire du comte Jean, nº LXVI (copie aux arch. du Doubs, B 2053 *bis*.)

JEAN DUPONT

PEINTRE PARISIEN EN 1418.

Ce peintre parisien, *Jean Dupont,* est un nom nouveau dans l'histoire. D'ailleurs, la besogne dont il est chargé nous semble des plus modestes. Moyennant la somme de douze francs, il s'engage envers le chapitre de Saint-Marcel à peindre sur toile *de aquis* (cela veut-il dire : à l'eau), d'un côté du chœur, la vie du patron de l'église et, de l'autre côté, l'histoire de saint Clément. Autre question : que signifie la note marginale disant que cette peinture doit être faite sur les chaises du chœur ? Veut-on entendre par là les stalles sur lesquelles on aurait fixé la toile peinte ? De l'église Saint-Marcel, comme on le sait, il ne reste pas vestige. L'œuvre du peintre parisien a péri depuis longtemps; aucun historien n'en a parlé. Il nous a paru toutefois que cet article, tiré des registres de la Collégiale, nous révélant, avec le nom d'un artiste inconnu, une œuvre de sa main, méritait d'être mis au jour. Il existe peu de mentions de cette nature à cette date. Jean Dupont devra figurer désormais sur la liste des maîtres peintres français du début du XIVe siècle.

J. G.

Marché passé par le chapitre de Saint-Marcel avec le peintre parisien Jean Dupont pour la peinture dans le chœur de l'église de Saint-Marcel de deux scènes représentant la vie de saint Marcel et la vie de saint Clément.

Anno CCCCXVIII, die sabbati, IIII mensis februarii. Domini mei omnes suprascripti capitulantes et

suum capitulum generale tenentes fecerunt forum cum magistro *Johanne de Ponte*, pictore, in Civitate Parisiensi commorante, de pictorando sive ymaginando supra telam de aquis, ab una parte chori ecclesie Sancti Marcelli, vitam beatii Marcelli, et, ab alia parte, vitam beati Clementis, et hoc mediante precio XII francorum, et debet reddere opus perfectum infra festum Pasche Floride.

(Note en marge :) 1418, 4 mensis februarii.

Fut marchandé à un painctre de paindre sur les chaises du cueur la vie de saint Clement et saint Marcel pour XII francs.

Arch. nat., LL 551, fol. 17.

ÉTAT DES MEUBLES

D'ANNE DALLIÈRES

FEMME DE PIERRE DUMONSTIER

PEINTRE ET VALET DE CHAMBRE DU ROI

DÉCÉDÉE EN SEPTEMBRE 1652

Le court inventaire des biens meubles de la femme de *Pierre Dumonstier*, peintre et valet de chambre ordinaire du roi, avait sa place à la suite de l'article concernant cet artiste paru dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* en 1906[1]. Il était enfoui au fond d'un carton où nous n'avons pas eu l'idée d'aller le chercher; cet oubli nous procure l'occasion de revenir sur une question que nous n'avions pas eu la prétention d'épuiser et à laquelle la récente exposition des portraits aux crayons du XVIᵉ siècle, à la Bibliothèque nationale, donne un regain d'actualité. Nous en profiterons pour produire quelques documents nouveaux et pour rectifier certaines erreurs inévitables dans un travail de la nature de celui que nous avions entrepris.

Pour en finir tout d'abord avec l'inventaire, dont on lira le texte plus loin, il exige par lui-même peu d'explications. Il n'est cependant pas dépourvu d'intérêt. Dans le contrat de mariage inséré dans la *Revue de l'Art*[2], portant la date du 12 novembre 1611, *Pierre Dumonstier* se qualifie « noble homme, escuier et valet de chambre du Roi, et fils de noble homme Étienne Dumonstier et de Marie Le Sage, tous deux décédés ». Il est âgé de vingt-six ans, étant né à la fin de l'an-

1. *Les Dumonstier, dessinateurs de portraits au crayon*, par Jules Guiffrey, 1905, t. II, p. 5, 136, 325, 447; 1906, t. I, p. 47, et t. II, p. 321. L'article concernant *Pierre Dumonstier* se trouve dans le tome II de l'année 1906.

2. T. II, 1906, p. 328.

née 1585. On sait, d'autre part, qu'il mourut le 26 avril 1656. Il prend pour femme Anne Dallières, âgée de vingt-sept ans ou environ, fille de « deffunts Louis Dallière, en son vivant écuier, sieur de la Rafraie, paroisse de Mezeray, dans le Maine, et de Anne de L'Aulnay, sa femme ». Cet étalage de titres et de noms pompeux n'est pas indifférent, car nous allons constater que la défunte avait des accointances avec un monde très aristocratique. Anne Dallières est nommée, dans les actes publiés ci-après, tantôt Dalliège, tantôt Dallier, différences presque insignifiantes. De même son mari, appelé d'abord Charles, reprend son nom de Pierre et sa qualité de peintre dans le second de nos documents. Il ne saurait y avoir de doute sur la personne.

Les bijoux de la défunte indiquent un intérieur aisé, non luxueux. Comme les biens propres, acquêts et conquêts, meubles et immeubles du premier décédé, revenaient au survivant en vertu d'une clause du contrat de mariage, la tâche des exécuteurs testamentaires se trouvait singulièrement réduite. Elle se borne à veiller à l'exécution des dernières volontés de la défunte, c'est-à-dire à la délivrance des nombreux legs par elle faits à des prêtres ou à des religieux avec charge de dire des messes pour le repos de son âme. Pour satisfaire aux frais funéraires et de dernière maladie, comme aux legs pieux, il est nécessaire d'établir une liste des bijoux, parures, argenterie, dentelles, linge et robes de la dame. Vient ensuite la liste des legs et des dettes payées aux créanciers; deux ou trois articles de cette énumération méritent d'être notés. Quelles relations pouvait avoir la défunte avec cette Martine Thibault, servante du sieur Scarron, qui a reçu 17 livres 5 sols? L'acte n'en dit rien. Quel est ce Dumonstier, habitant Rome, à qui la dame Dallières a fait compter, en 1650, une somme de 60 livres 18 sous? Il serait intéressant d'être fixé sur les liens de parenté de ce Dumonstier avec Anne Dallières; mais notre acte ne croit pas devoir les indiquer.

La présence d'un Dumonstier à Rome, en 1650, rappelle forcément les inscriptions rappelées par nous[1] de deux dessins exécutés à Rome par un *Pierre Dumonstier*, dont l'identité n'est pas encore nettement établie. Le premier de ces dessins,

1. *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1906, t. II, p. 325.

cité par Jal, représentant une tête de Turc, porte cette signature : *Petrus Dumonstier Parisiensis faciebat Romæ, 1623.* L'autre, signalé par Anatole de Montaiglon, consistait en une tête de Christ, tirée de la *Dispute du Saint-Sacrement*, sur lequel on lisait dans le haut : *Ra. Urb. in. Vati.* et au bas : *Petrus Dumonstier Parisiensis faciebat Romæ, 1642.* Le signataire du dessin de 1623 est-il le même que l'auteur de la tête de 1643 ? Cet artiste, dont le nom et l'origine sont indiscutables, doit-il être identifié avec le *Pierre Dumonstier*, valet de chambre du roi, mari d'Anne Dallières ? Le voyage de Rome était alors un événement considérable dans la vie d'un homme. D'autre part, il paraît difficile d'admettre que cette modeste libéralité de la défunte se soit adressée à son mari, puisque celui-ci assiste au règlement de la succession de sa femme. Cette nouvelle complication n'est pas de nature à élucider la question déjà si compliquée des Pierre Dumonstier, comme on va le montrer tout à l'heure.

Terminons d'abord avec l'inventaire d'Anne Dallières et constatons la qualité des exécuteurs testamentaires de la défunte. Sur Yolande Le Bascle, dame Du Pin, nommée en seconde ligne, nous ne possédons pas de renseignement; mais le premier exécuteur testamentaire, Louis de la Trémoïlle, chevalier, duc de Noirmoutiers, va nous fournir l'occasion d'un curieux rapprochement. Le père de ce duc de Noirmoutiers portait les titres suivants, d'après le P. Anselme : Charles, seigneur de la Trémoïlle, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente et de Talmond, comte de Taillebourg, de Guynes, de Benaou, baron de Sully et de Craon, seigneur des îles de Ré, de Marans et de Noirmoutiers. Il était né en 1566 et mourut en 1604. Sa femme est cette Charlotte de Beaune-Semblançay, dame de la Ferté-Milon, qui avait épousé en premières noces Simon de Fizes, seigneur de Sauves; elle se remaria en 1584 avec le marquis de Noirmoutiers. Dame d'atours de Catherine de Médicis, elle joua un rôle assez équivoque à la cour des derniers Valois; cela nous importe peu. Mme de Sauves figure sur le fameux dessin d'Antoine Caron, conservé à la Bibliothèque nationale et réunissant la reine Catherine et les deux frères, Étienne et Pierre Dumonstier. De cette composition un peu fantaisiste, il convient de rapprocher un portrait à la sanguine de Mme de Sauves portant cette men-

tion : *Mme la marquise de Narmoutier*, exposé à la Bibliothèque nationale (n° 296 du catalogue), dans le voisinage d'une autre sanguine de la même main (n° 293 du catalogue) accompagnée de la légende : *M. le marquis de Narmoutier*. Ces crayons, d'ailleurs assez médiocres, prouvent, ainsi que le dessin d'Antoine Caron, que les Dumonstier entretenaient des rapports assidus, dès le XVIe siècle, avec les seigneurs de la Trémoïlle, bien avant qu'Anne Dallières songeât à prendre pour exécuteur testamentaire un des représentants de cette noble famille. D'ailleurs, tous les Dumonstier, les Étienne comme les Pierre, n'avaient-ils pas leurs entrées à la cour à la faveur de ce titre de valets de chambre du roi ou de la reine qu'ils ont porté à peu près tous ? Aussi, ne doit-on pas s'étonner s'ils frayaient avec d'illustres personnages. Il y a plus : pour qu'Anne Dallières ait songé à demander au duc de Noirmoutiers de jouer, ne fût-ce que par procuration, un rôle dans le règlement de sa succession, ne doit-on pas supposer une parenté quelconque entre elle et cet exécuteur testamentaire. Il était nécessaire, dans tous les cas, de signaler ces nombreux points de contact entre la dame de Sauves, son second mari et son fils, d'une part, et les dessinateurs de crayons, d'autre part. Mais que nous sommes encore loin de bien connaître ces personnages sur lesquels chaque découverte apporte une complication nouvelle !

Puisque le document, publié ici pour la première fois, nous permet de revenir sur la généalogie des artistes ayant porté le nom de Dumonstier, nous allons rectifier certaines inexactitudes du travail publié dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*.

Sur les premiers membres de la dynastie, nous n'avons pas à revenir. *Geoffroy*, l'auteur commun, reste, jusqu'à nouvel ordre, peintre de miniatures, suivant Mariette, et collabore aux travaux de Fontainebleau, d'après les textes incomplets publiés par Léon de Laborde, les seuls d'ailleurs où il soit question de lui. Sur *Cardin Dumoustier*, le sculpteur, dont le nom figure sur l'Ariane du Louvre, appelée Cléopâtre quand elle décorait le parc de Fontainebleau, rien de nouveau.

Geoffroy, suivant L. de Laborde, Reiset et Bouchot, aurait laissé trois fils : Étienne, Pierre et Cosme. Mariette ne connaissait que le dernier. Quant à Étienne, son épitaphe, placée jadis à Saint-Jean-en-Grève et reproduite par Jal, vaut une

biographie authentique. Mort le 23 octobre 1603, à quatre-vingt trois ans, il est donc venu au monde en 1620. Sur lui, pas d'hésitation; mais, après lui, les choses se compliquent.

L'*Étienne Dumonstier*, dont le contrat de mariage du 25 janvier 1585, publié pour la première fois dans la *Revue*, ne saurait être confondu avec le fils de Geoffroy, né en 1520, car il aurait eu à cette date soixante-cinq ans. Par une fâcheuse omission, ce contrat de mariage ne cite pas les noms du père et de la mère de l'époux de 1585. Provisoirement, nous avons admis, sans preuve définitive, que cet *Étienne II*, marié en 1585, serait le fils d'*Étienne Ier*, né en 1520. Aucun auteur jusqu'ici n'avait signalé son existence. Ce qui est bien définitif, c'est qu'*Étienne II* et sa femme Marie Lesage donnèrent naissance à Pierre, qui épousa, en 1611, cette Anne Dallières, dont nous publions l'inventaire après décès.

Mais ce *Pierre Dumonstier* n'était pas le premier du nom, et nous arrivons à une des plus grosses difficultés de notre enquête. Il a existé en effet un autre *Pierre Dumonstier* représenté sur le dessin d'Antoine Caron de la Bibliothèque et sur le dessin du Musée de Saint-Pétersbourg. Ce dernier document, découvert seulement après l'impression de nos articles sur les Dumonstier, nous apporte un renseignement capital en donnant le degré de parenté d'Étienne et de Pierre, qu'il désigne en ces termes : *Estienne Dumonstier l'aisné, Pierre Dumonstier, son frère*. Tous deux sont jeunes, vingt à trente ans au plus. Il s'agit donc d'*Étienne II*, dont *Pierre Ier*, considéré comme le frère d'*Étienne Ier*, alors qu'on ne connaissait pas son homonyme, serait le frère cadet. Sur la foi de Léon de Laborde, de Reiset et de Jal, nous avions supposé que *Pierre Dumonstier*, premier du nom, était le fils de *Geoffroy*, tandis qu'il ne serait que son petit-fils, étant frère d'*Étienne II* et fils d'*Étienne Ier*. *Geoffroy* n'aurait donc eu que deux fils : *Étienne*, que nous dénommons *Étienne Ier*, et *Cosme*, le père indiscutable de *Daniel*, né le 14 mai 1574, trois ans avant le mariage de son père avec Geneviève Baliffre, et mort le 21 juin 1646.

Il nous reste à distinguer les deux Pierre. Cette recherche s'impose, car on possède un certain nombre d'œuvres remarquables portant la signature : « P. Du Monstier ou Pierre Du Monstier, Parisien, » datées de 1601, 1613 et 1618 et attribuées tantôt à *Pierre Ier*, le frère d'*Étienne II*, tantôt à *Pierre II*,

le fils du même *Étienne* et le neveu de *Pierre Ier*. Nous allons passer en revue les arguments produits en faveur de l'attribution à l'un et à l'autre de ces deux artistes.

Constatons d'abord que tous deux prennent le titre de peintre; mais, tandis que *Pierre Ier* s'intitule valet de chambre de la reine mère, *Pierre II* est qualifié valet de chambre ordinaire du roi. De par son titre, le premier des deux homonymes est attaché à la personne de Catherine de Médicis avec son frère *Étienne II*, qui prend la même qualité de valet de chambre de la reine, ce qui explique leur présence à tous deux sur le dessin d'*Antoine Caron*, où ils se présentent dans l'exercice de leurs fonctions avec cette Mme de Sauves, destinée à devenir quelques années plus tard marquise de Noirmoutiers, et dont les relations avec nos artistes s'expliquent ainsi par une vie commune dans la maison de la reine mère. Point d'incertitude donc sur les personnages figurés dans la série de la Bibliothèque nationale comme dans le crayon de Saint-Pétersbourg. Ce sont les deux frères *Étienne II* et *Pierre Ier*, tous deux fils d'*Étienne Ier* et petit-fils de *Geoffroy*, qu'on a voulu représenter.

Deux portraits, gravés par *Thomas de Leu*, celui de Guillaume Le Gangneur, habile calligraphe, en 1594, et celui de Jean de Beaugrand, secrétaire du roi, en 1595, tous deux avec le nom de *Pierre Dumonstier*, ne sauraient appartenir qu'à Pierre Ier. Les dates ne permettent pas d'autre attribution. Une particularité notable, qui avait échappé à notre premier examen, rend particulièrement intéressante cette effigie de Jean de Beaugrand. A côté de la feuille sur laquelle écrit le secrétaire du roi, un autre papier porte en sens inverse les signatures du peintre et du graveur : *P. Dumonstier. Thom. de Leu fecit.* Si cette signature *P. Dumonstier* était de la même main que les écritures des portraits de 1613 et de 1618, l'attribution de ces différents crayons ne laisserait place à aucun doute. Mais, après examen approfondi, l'identité des signatures de 1595 et de 1618[1] ne nous paraît point indiscu-

1. Trois des portraits exposés portaient les dates de 1613 et 1618 : 1° Portrait d'homme anonyme (n° 332 du catalogue) avec cette mention écrite au bas : *en juillet 1613. — Ce portrait n'est point achevé.* 2° Henry de Beaumanoir, marquis de Lavar-

table. La forme de certaines lettres diffère ; surtout le nom de famille, écrit d'abord en un seul mot, est divisé, à partir de 1613, en deux mots, commençant chacun par une majuscule. D'autres lettres, il est vrai, ont la même forme. Mais voici une constatation de première importance : Pierre Ier, né vers 1545, approche de soixante-dix ans en 1613 et dépasse cet âge en 1618 ; les caractères des signatures nous paraissent d'un dessin bien net, bien ferme, pour une main de soixante-dix ans ; de même, les traits de la tête de Henri de Lavardin et de sa voisine anonyme sont bien franchement tracés pour un homme aussi âgé. Il reste donc là un doute sérieux. Faut-il faire honneur au premier des *Pierre Dumoustier* des portraits gravés par *Thomas de Leu* en 1594 et 1595, en même temps que de ceux de la femme anonyme de 1601 et du joli crayon de *Henri de Lavardin* de 1618 ? Ou bien ne pourrait-on répartir ces œuvres entre les deux Pierre en attribuant provisoirement à l'oncle les dessins exécutés avant la fin du XVIe siècle et au neveu ceux d'une date postérieure à 1613 ? L'écriture des inscriptions avait paru à H. Bouchot appartenir au XVIIe siècle plutôt qu'au XVIe, ce qui plaiderait encore en faveur de la distinction proposée. Le catalogue de l'exposition des portraits ouverte à la Bibliothèque nationale en 1907, catalogue rédigé avec beaucoup de science et de soin par MM. les conservateurs du Cabinet des Estampes, attribuent tous les dessins revêtus de la signature *Pierre Dumoustier* à l'oncle et refuse au neveu la qualité de peintre. Nous croyons avoir établi que Pierre II, né en 1585, était réellement artiste ; les textes ne le mentionnent pas comme auteur de crayons ou peintre de portraits ; mais cette qualification n'est donnée à aucun de ses contemporains. Toutefois, une grande réserve s'impose jusqu'à plus ample informé pour l'attribution de tous ces portraits du XVIe siècle. C'est ainsi que le monogramme IDC inscrit sur le n° 289 du catalogue nous paraît un argument

din (n° 333 du catalogue), au bas duquel on lit : *ce dernier jour d'octobre 1618, par Pierre Du Monstier, Parisien.* 3° Portrait de femme anonyme (n° 334 du catalogue), avec cette inscription : *ce 27 aoust 1618. — Par P. du Monstier.* Il est difficile de voir dans ces dessins l'œuvre d'un homme âgé de soixante-dix ans au moins.

tout à fait médiocre pour autoriser l'attribution à Jean de Court du portrait anonyme sur lequel a été relevé cette marque; ce monogramme, en effet, ne ressemble guère à une signature.

Parmi ces dessins, s'il y en a d'excellents, il s'en trouve aussi de fort médiocres, et un premier travail de classement, par ordre de mérite, serait bien nécessaire avant toute tentative d'attribution. Sous ces réserves, l'exposition de la Bibliothèque aura rendu l'immense service de mettre en même temps sous les yeux des amateurs et de leur offrir l'occasion de comparer et de rapprocher des œuvres d'art enfouies dans des portefeuilles et dont la consultation journalière rencontre de sérieuses difficultés. Ce catalogue a permis d'autre part de fixer les observations et les souvenirs, et, s'il n'a pas tranché des problèmes peut-être insolubles, il aura servi du moins à en faire ressortir les difficultés et les motifs de douter. En un mot, on ne sait rien ou presque rien sur les auteurs des crayons du XVI[e] siècle. Espérons que le savant amateur qui fait en ce moment une étude approfondie de ces artistes si français et de leurs ouvrages arrivera à donner quelques attributions certaines et définitives.

J.-J. Guiffrey.

I.

Par-devant les notaires en la principauté souveraine d'Arches, résidents à Charleville, soubsignés, fut présent haut et puissant seigneur messire Louis de la Trémoïlle, chevalier, duc de Noirmoutiers, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général de ses camps et armées, gouverneur dudit Charleville et du Mont-Olimpe, etc., et damoiselle Yolande le Bascle, dame du Pin, exécuteurs conjointement du testament et ordonnance de dernière volonté de deffunte damoiselle Anne Dalliège, au jour de son déceds femme de *Charles*[1] *Du Monstier*, vallet de

1. Erreur évidente; *Charles* doit être remplacé par *Pierre* comme le prouve l'acte du 16 janvier 1653.

chambre du Roi, estant les dits seigneurs et damoiselle présentement en ceste ville, lesquels ont fait et constitué leur procureur, M. Louis Rémond, secrétaire dudit seigneur, auquel ils ont donné pouvoir et puissance de rendre et remettre es mains dudit sieur *Dumonstier*, toutes et chacune les hardes qui sont ès mains de la dite demoiselle Dupin, esnoncées par le testament de la dite deffunte damoiselle Dumontier, et en tirer toutes descharges valables; et outre de rendre compte au dit sieur *Du Monstier* des sommes payées par la dite damoiselle Dupin, tant pour l'enterrement de la dite deffunte, legs pieux par elle faits, qu'autrement, suivant les quittances desquelles ledit procureur sera porteur et qui seront rendues audit sieur *Dumonstier* avec les autres papiers qui sont es mains d'icelle damoiselle Dupin, et faire pour raison de ce tout ce qu'en quel cas appartiendra, transiger, composer et accorder de tous différents qui pourroient naistre, mesme, si besoing est, plaider et opposer, stipuller et eslire domicile et substituer au fait de plaidoirie, affirmer en l'âme desdits seigneur et damoiselle, ainsi qu'ils ont fait par-devant lesdits notaires soubsignés, qu'ils n'ont d'autre chose appartenant à la succession de ladite damoiselle. Fait en l'hôtel dudit seigneur duc, le 14 septembre 1652.

Louis de la Trémoïlle-Noirmoustier,
Yolande Lebascle.

Parafé *ne varietur* par le s[r] du Monstier :

Rémom, Gallois,
Lecarron.

II.

Du 16 janvier 1653.

Bref estat des meubles, pierreries, joyaux et deniers comptants quy ont cy-devant esté mis ès mains de demoiselle Yolande Le Bascle, dame Dupin, par deffuncte damoiselle Anne Dallier, au jour de son déceds femme du sieur *Pierre Dumonstier*, peintre et valet de chambre ordinaire du Roy, tant auparavant qu'à l'instant de son déceds, ainsy qu'il est énoncé en les testament et codicile de ladite défunte dame Dallier, estant, ensuitte l'un de l'autre, receuz par Duchesne et Fieffé, notaires, les douziesme et treizième jour d'apvril 1649, comme aussy des payements qui ont esté faitz par ladite demoiselle Dupin, tant pour les frais funéraires de ladite deffunte Dallier, legz pieux par elle faitz, que autres menues despences, le tout ainsy qu'il ensuit.

Premièrement :

Quatre chaisnes d'or et trois petites, aussy d'or.

Item, un chapelet d'or esmaillé de bleu, les paters garnirs de petits diamans, auquel est attaché une croix du saint Esprit, aussy d'or, garnye de cinq petits diamants.

Dans une cassette carrée s'est trouvé :

Trois bagues d'or, l'une desquelles est une roze de sept petits diamans, une autre une turquoise, et la troizième un cristail avec un crucifix.

Item, deux petites esguilles de teste, l'une d'or, l'autre d'argent.

Item, un jetton d'or, environ du poids d'une pistole, une médaille aussy d'or, du poids d'une pis-

tole, deux jettons, deux médailles, une petite fontaine, sept autres petites pièces de mesnage d'enfant, le tout d'argent, en façon de livre fermant, d'argent doré.

Plus, s'est trouvé dans ladite cassette plusieurs bagues, chapelets, petites médailles de cuivre, cizeaux, et autres menues hardes de peu de valeur et qui ne méritent plus ample description.

Dans un coffre de bazin s'est trouvé :

Un chandelier d'estude, une escuelle et cuiller d'argent, un gobelet d'argent vermeil doré, sept aunes ou environ de satin à fleurs à fond roze en un morceau.

Item, un morceau de satin contenant environ trois quartiers, un morceau de taffetas et un petit drap de toile de lin.

Item, huit chemises de lin à usage de femme.

Item, quatre napes, deux de lin, deux ouvrées.

Item, trois douzaines de serviettes de toile de lin ouvrées et une autre douzaine de mesme toile plaine.

Item, un pacquet de plusieurs dantelles et linges.

Item, une petite boîte de sapin dans laquelle s'est trouvé plusieurs bouts de ruban de soye de diverses couleurs, bouts de galons et dantelles d'argent.

Et quant à la somme de six cents livres, mentionnée audit testament, il a esté employé par ladite dame Dupin les sommes cy-après déclarées :

Pour les frais funéraires et quelques legs pieux mentionnez au testament, prières pour la défunte, frais de maladie et autres menues dépenses privilégiées, à sçavoir :

La somme de cent solz deub et payée à F. Henry de Saint-Joseph, sacristain des Billettes, suivant sa

quittance du 16 avril 1649, et autres cent sols payés au sacristain de l'église de Paris en sa quittance du 16 mai au dit an, escripte en suite de la précédente, pour chascun dix messes.

Plus, dix livres pour vingt autres messes, payées au sacristain des Capucines par deux quittances en suitte l'une de l'autre, dattés l'une et l'autre du 16e du mois d'avril.

Plus, cent solz à F. Martin de Saint-François, sacristain de l'*Ave Maria*, par sa quittance dudit jour 16e août.

Plus, vingt-quatre sols au sacristain des Jacobins du grand couvent, en sa quittance du 18e avril.

Plus, douze sols au sacristain des Augustins du grand couvent, par sa quittance du 18e du mois d'avril.

Plus, douze sols six deniers portés par un reçu signé Foulois, pour faire dire une messe à saint Fiacre, ledit reçu sans aucune date.

Plus, la somme de cent livres payée au prêtre receveur des convois et enterrements en l'église Saint-Paul, par sa quittance signée Roger, du 19e avril audit an 1649.

Plus, trente livres payées pour aulmônes aux pauvres de ladite église et paroisse Saint-Paul, comme il appert par le certificat dudit jour 19 avril 1649, signée Loublier.

Plus, quatorze livres payées à Bourgeois, juré-crieur, comme appert en sa quittance du 23 avril audit an, estant en suite de son mémoire.

Plus, trente-trois livres payées au sr Loublier, prêtre et confesseur de la défunte, pour l'assistance

qu'il lui a rendue en sa maladie et à sa mort, suivant sa quittance du 24e avril.

Plus, soixante-seize sols payées au sacristain de Saint-Paul pour six messes, par quittance du 24e avril.

Plus, vingt livres au sieur Clément, sacristain des Blancs-Manteaux, pour quarante messes, suivant sa quittance du 4e mai, audit an.

Plus, quarante et une livres seize sols, à quoi a esté réduit le mémoire du luminaire fourny à l'enterrement de ladite deffunte, par quittance signée Tauvat, espicier, passée devant Galloys et son compagnon, le 29 mai audit an.

Plus, trente-deux livres payées à de la Lande, apothicaire, à quoy ont esté réduites ses partyes, au bas desquelles est sa quittance, passée devant Groyn et Bauldry, notaires, le 7 juillet au dit an 1649.

Plus, vingt livres payée à Marie Hibelot, vefve Jean Le Maire, suivant l'ordonnance verballe de la défunte, comme appert par sa quittance passée devant Lecaron et son compagnon, le 29 novembre 1649.

Plus, soixante livres payées au religieux sacristain des Minimes de la place Royale à Paris, suivant la quittance du 12 avril 1660.

Ensuitte, les autres payements faits par la dite demoiselle Dupin aux particuliers cy-après nommez :

Sçavoir, au sieur Petit, banquier, soixante livres dix-huit sols, envoyez à Rome audit sieur *du Monstier*, comme appert en la lettre de change ci-après retirée et représentée adressante au sieurs François et Jacques Petit, marchands françois, demeurant à Rome, en date du 10 mars 1650.

Plus, deux cent douze livres payées au dit sieur Petit en sa quittance du 16 avril 1649.

(En marge :) « Rayé ces deux articles cy en droit, attendu qu'ilz n'ont esté payez par la demoiselle Dupin. »

Plus, dix-sept livre cinq sols payée à Martine Thibault, servante du s[r] Scarron, pour les causes portées au mémoire, au bas duquel est la quittance passée devant Galloys et le Caron, notaires, le 17 avril 1649.

Plus, cent huit sols payés à Anne Regnault, veuve de Thomas Dubois, qui a gardé ladite défunte, en sa quittance dudit jour 17[e] avril, passée devant lesdits notaires.

Plus, trois livres quinze sols payés à Marie Leconte, suivant sa quittance passée devant ledit Fieffé et son compagnon, notaires, le 23 avril.

Plus, huit livres à Pathois, chirurgien, en son reçu du dernier avril 1649.

Plus, trente sols huit deniers à Martine Cosper pour blanchissage de linge, par quittance du 17 avril passée devant Duchesne et son compagnon, notaires.

Plus, cinquante-six livres à Larsonnier pour du vin, par quittance du 13 mai 1649.

Plus, trois livres dix sols payées à Zacharie Barbe, gagne denier, par quittance passée par devant Gallois et Le Caron, notaires, le 14 décembre 1649.

Plus, trois livres payées à Thomas Grou, maçon, par quittance passée par-devant lesdits deux notaires, le 2 mars 1650.

Plus, à M. Charles Dallières, procureur au Chastelet, trente-sept livres douze sols, pour le contenu

de sa quittance, estant au pied de son mémoire, en date du 11 avril 1652.

Plus, la somme de 83 livres 13 sols contenue aux 1, 2, 3, 7, 11, 12, 20, 23 et 24 articles du mémoire escript de la main de ladite demoiselle du Pin en une feuille de papier, le surplus dudit mémoire estant compris aux quittances cy-dessus énoncées.

Fut présent *Pierre du Monstier*, peintre et valet de chambre du Roy, demeurant rue des Tournelles, près la place Royale, paroisse Saint-Paul, donnataire entre vifs de défunte demoiselle Anne de Dallière, jadis sa femme, par le contrat de leur mariage passé devant Moufle et le Camus, notaires, le 12 novembre 1611[1], insinué au greffe des Insinuations du Chastelet de Paris le 3 février 1612, ainsi que le tout est apparu par un extrait en parchemin dudit contrat de mariage, signé Fausset, greffier, le 13 mai 1648, rendu à l'instant audit sieur *du Monstier*, lequel, en conséquence de la sentence rendue au Chastelet de Paris, le 10 du présent mois, entre le sieur *du Monstier*, d'une part, et damoiselle Suzanne Valentin, femme autorizée par justice au refus de M. Augustin Colombel, soy-disant présomptive héritière de ladicte dame défunte, sa tante, par représentation de demoiselle Renée de Dallières, sa mère, a recongneu et confessé que dellivrance luy a esté de présent faite par Me Louis Rémond, secrétaire de M. le duc de Noirmoustiers, au nom et comme procureur de mondit seigneur duc et de demoiselle Yolande le Bascle, dame du Pin, exécuteurs con-

1. Publié dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, 1906, t. II, p. 328.

jointement du testament et ordonnance de dernière volonté de ladite défunte dame Anne d'Allières, fondé de leur procuration spéciale à l'effet des présentes, ainsy qu'il est apparu aux notaires soussignez par l'original d'icelle, passée devant Leclerc et Carrel, notaires royaux en la principauté souveraine d'Arches, résidants à Charleville, le 14 novembre dernier passé, et qui a esté annexée à ces présentes pour y avoir recours, après qu'elle a esté parafée du s[r] Rémond, à sa réquisition *ne varietur*, et le sieur Rémond, demeurant à l'ostel de Noirmoustier, rue Neupfve-Saint-Méderic, à ce présent et acceptant, tous les meubles et joyaulx cy-dessus désignez, comme aussy les quictances des payemens qui ont esté faicts par la dite demoiselle du Pin, dattées et au mémoire et estat cy-devant, contenant deux rolles, signé et parafé par les partyes, et le nombre de dix-huit louys d'or et pistolles, demy-louys, blancs d'un escu, restant de la somme de six cents livres contenue au dit testament, dont de tout le dit sieur *du Monstier* se contente, quitte et descharge la dite demoiselle Dupin, mesme le dit seigneur duc, et promet en son nom les acquitter et descharger envers la dite demoiselle Valentin, le sieur Jean-Baptiste du Cormier, escuier, sieur de la Frayne, fils de Thomas du Cormier, escuier, sieur de Lorrière, et de demoiselle Françoise de Valentin, sœur de la dite Suzanne, soy-disant aussi présomptif héritier, par représentation de ladite Françoise de Valentin, sa mère, Anthoinette Bourrée, vefve Guillaume Maugé, soy-disante créancière de la dite défunte de Dallières, et tous autres, et, en cas qu'ilz soient pour-

suivis et inquiétez pour raison des meubles et choses cy-dessus, prendre le fait et cause desdits seigneurs duc et de la demoiselle Dupin, et leur fournir toutes descharges nécessaires, à peine de tous despens, dommages et intérestz ; et, outre, ledit sieur Rémond ayant charge et pouvoir de la dite demoiselle Dupin par ses missives, a renoncé par les présentes et renonce au legz fait à ladite demoiselle Dupin par ladite défunte demoiselle d'Allières, par son dit testament, portant des choses présentement délivrées, jurant et affirmant ledit sieur Rémond audit nom, n'avoir en ses mains autres meubles et joyaux que ceux cy-dessus énoncez, et, en tant que besoing seroit, promet de faire ratifier par ladite demoiselle Dupin la renonciation au legs réelle fait à elle demoiselle Dupin et d'en fournir acte audit sieur *du Monstier* dans un mois; lequel sieur *du Monstier* a protesté que ce qu'il a accordé des despences faites en conséquence de quelques legs pieux mentionnez par le prétendu testament cy-dessus dabté, autres que ceux cy-devant nommez, attendu sa qualité de donataire entre vifs et son contrat de mariage avec ladite défunte, confirmé par la sentence cy-dessus dabtée, sans que ladite protestation dudit sieur *du Monstier* puisse préjudicier à la présente quittance et descharge ; et pour l'exécution des présentes ledit sieur *du Monstier* eslit son domicile irrévocable en la maison où il est demeurant, rue des Tournelles, auquel lieu promet, etc.

Fait et passé à Paris, en l'hostel du dit seigneur duc, sis rue Neufve-Sainte-Méderic, l'an mil six cent

cinquante-trois et quinze janvier après midy, et ont signé :

DUMOUSTIER,
RÉMON.
GALLOYS, LECARON.

Par-devant les notaires en la principauté souveraine d'Arches, résidents à Charleville, soubsignez, furent présents haut et puissant seigneur messire Louis de la Trémoïlle, chevalier, duc de Noirmoustier, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général de ses camps et armées, gouverneur dudit Charleville et du Mont-Olimpe, etc., et damoiselle Yolande Le Bascle, dame du Pin, exécuteurs conjointement du testament et ordonnance de dernière volonté de deffunte damoiselle Anne Dalliège, au jour de son déceds, femme de *Charles du Monstier*, vallet de chambre du Roy, estant lesdits seigneur et demoiselle présentement en ceste ville, lesquelz ont fait et constitué leur procureur, M[e] Louis Rémond, secrétaire dudit seigneur duc, auquel ils ont donné pouvoir et puissance de rendre et remettre ès mains du dit sieur *du Monstier* toutes et chascune les hardes et choses qui sont entre les mains de la demoiselle Dupin, énoncées par le testament de ladite demoiselle du Monstier, et en tirer toutes décharges valables, et, oultre, de rendre compte au s[r] *du Monstier* des sommes payées par ladite demoiselle Dupin tant pour l'enterrement de ladite défunte, legs pieux par elle faits, qu'autrement, suivant les quittances desquelles ledit procureur sera porteur et quy seront rendues au dit s[r] *du Monstier* avec les autres papiers qui sont ès mains d'icelle demoiselle

du Pin, et faire pour raison de ce tout ce qu'au cas appartiendra, transiger, composer et accorder de tous différends qui pourroient naistre, mesme, si besoing est, plaider et opposer, etc., affirmer en l'âme desd. seigneur et demoiselle, ainsy qu'ils ont fait devant les notaires soubsignez qu'ils n'ont autre chose appartenant à la succession de ladite demoiselle.

Fait et passé en l'hostel du dit seigneur duc le 14e jour de septembre 1652, et ont signé :

Louis de la Trémoïlle-Noirmoustier,
Yolande Lebascle.
Le Clerc-Canel.

[Cet inventaire et les pièces qui l'accompagnent nous ont été gracieusement communiqués par M. le vicomte de Grouchy.]

ACTE DE MARIAGE

DE

JOSEPH VERNET ET DE VIRGINIE-CÉCILE PARKER

22 NOVEMBRE 1745.

Léon Lagrange n'a pas connu l'acte de mariage de *Joseph Vernet* et Jal déclare l'avoir vainement cherché. Cela s'explique aisément puisque le mariage fut célébré dans l'église de Sainte-Marie-du-Peuple par le curé de cette paroisse, le 22 novembre 1745, ainsi qu'en fait foi le texte de cet acte dont M. Delaroche-Vernet nous envoie gracieusement communication. Il veut bien ajouter qu'il a été mis sur la trace de ce document, qui présente pour lui un intérêt de famille, par le scellé publié naguère dans les *Nouvelles Archives*, dans lequel il a trouvé le nom du notaire chargé de l'inventaire après décès du peintre. En recourant à cet inventaire, il a eu connaissance de la paroisse où le mariage avait été célébré et a pu se procurer ainsi la copie de l'acte. Nous sommes heureux d'avoir ainsi contribué très indirectement à cet heureux résultat et nous savons gré à M. Delaroche-Vernet d'avoir bien voulu reconnaître ainsi le petit service que nous lui avons rendu. Tant de personnes se servent des recueils comme le nôtre sans jamais le citer!

J. G.

Fidem facio Ego infrascriptus Parochus S. Mariæ de Populo Urbis : qualiter in Libro IX Matrimoniorum *hujus Parochiæ ad Paginam* 140 *apparet descripta sequens particula videlicet :*

Anno Domini 1745, *Die* 22 *Mensis* Novembris, Dua-

bus denuntiationibus praemissis diebus festivis, de praecepto, inter Missarum solemnia, et una omissa optenta diespensatione Ill^{mi} et Pot^{mi} D. Vicegerentis, de licentia ejusdem Ill^{mi} Domini expedita sub die 21 hujus per acta D. Bernardini Monti, notarii, nullo legitimo et canonico impedimento detecto, Ego Fiat Nicolaus Federicus Episcopini de Roma hujus Ecclesiæ Sancte Mariæ de Populo Urbis parochus, interrogavi in dicta mea Ecclesia D. Claudium Josephum Verner (*sic*) filium D. Antonii, de Avenione, et D. Virginiam Caeciliam Paachar (*sic*), Virginem Romanam, filiam D. Marci, ambos de hac Parochia, eorumque mutuo consensu habita, per verba de praesenti Matrimonio solemniter conjunxi coram testibus : Choma Denni, quondam Petri, laico professo hujus conventus Ecclesiæ S. Mariæ de Populo, et Josepho Aluizu (?) filio Fausti, Pampilionensis diocesis, de hae Parrochia, quibus deinde, juxta ritum, benedictionem contuli Vic. Parvibus.

In fide, etc. Datum Romae e Parochia S. Mariæ de Populo. Die 28 *Mensis* Octobris *Anno* 1905.

(Signé :) P. Aloysius Vannutelli.

Pour copie conforme : Delaroche-Vernet.

LE RACHAT

DE LA

MANUFACTURE DE PORCELAINE

DE SÈVRES

AUX ALLIÉS EN 1815.

Lorsqu'au lendemain de Waterloo, les armées alliées marchèrent sur Paris, le 5e corps d'armée prussien se trouva, le 1er juillet, à Sèvres et prit de vive force la Manufacture de porcelaine. Nous avons retrouvé, aux archives de la Manufacture[1], une série de documents curieux relatifs à cette dernière phase de la période napoléonienne : c'est l'histoire des négociations qui rendirent à Louis XVIII la propriété de la Manufacture, considérée par les alliés comme prise de guerre et vendue contre argent comptant après une occupation militaire effective. Brongniart était alors administrateur de l'établissement, et c'est dans une note écrite par lui que se trouve la première indication du passage des alliés à Sèvres :

C'est, dit-il, dans la soirée du 2 et dans la matinée du 3 qu'on s'est battu dans la vallée de Sèvres et dans les environs de la Manufacture : cinq obuses et deux boulets étant tombés sur la maison m'ont fait craindre pour le feu et ont fortement endommagé la toiture. Des carreaux ont été brisés par des balles. Le 2 au soir, M. le général Zieten a eu la bonté d'envoyer un aide de camp qui a posé une sauvegarde...

1. Archives de la Manufacture, M 3, S 2, T 7.

Mais la Manufacture a été chargée, tant pour son compte particulier que pour celui des employés qui y demeurent, d'un grand nombre de logements militaires, elle a reçu, soigné et nourri en trois jours près de 500 blessés prussiens, leur escorte, leurs voitures et leurs chevaux, les officiers de santé, etc., en sorte que les dépenses de l'administration et celles des employés ont été considérables...

Il ne semble pas en effet que la Manufacture ait eu beaucoup à souffrir matériellement de l'occupation, un sous-officier et huit hommes ayant été chargés de veiller au bon ordre à l'intérieur des bâtiments. Mais par contre, les officiers manifestèrent un goût très vif pour les porcelaines qu'ils voyaient et, en deux jours, ils firent mettre en lieu sûr pour plus de 6,000 fr. d'objets variés, généralement des pièces de service, des écritoires ou des pipes. On dut même craindre que ce désir d'emporter un souvenir de la Manufacture ne s'étendît et n'amenât un pillage des magasins, car, le 5 juillet, un ordre du commandant du 5e corps d'armée interdit à « tout individu de requérir ou se faire donner sur quittance des porcelaines de la Manufacture de Sèvres ». Le même jour, l'Intendant général des guerres de Ribbentrop confia l'administration de l'établissement au lieutenant Förster, avec mission de saisir au profit de la caisse de guerre de l'armée prussienne l'argent qu'il trouverait à la Manufacture et de s'assurer au jour le jour du produit des ventes. On était au début d'un mois et tous les ouvriers n'étaient pas encore payés : aussi Förster mit-il la main sur une somme assez élevée, 11,873 fr.; toutefois, sur les représentations de Brongniart, il voulut bien se contenter de 10,000 fr., laissant le reste à l'administrateur pour le règlement des dépenses journalières.

Mais, évidemment, les caisses militaires étaient fort pauvres à cette date, et ni les 10,000 fr. saisis ni le produit des ventes, presque nul dans les circonstances présentes, ne pouvaient satisfaire les intendants prussiens, et des mesures plus graves ne devaient pas tarder à être prises. Brongniart en avertit le

13 juillet à midi le comte de Pradel, directeur général de la Maison du Roi, par la lettre suivante :

M. le Comte,

Je me hâte de vous informer d'une nouvelle fort alarmante pour la Manufacture. M. de Kege, commissaire ordonnateur en chef du 4e corps d'armée, sort du magasin, il vient de m'annoncer que, dans deux heures, j'allais recevoir l'ordre de M. l'Intendant général de l'armée prussienne, au nom des souverains alliés, de faire emballer sur-le-champ et de tenir à sa disposition toutes les porcelaines qui composent le magasin de vente *sans exception aucune*... J'ai appris que l'intention de l'Intendant général était de faire transporter ces porcelaines à Paris et de les faire vendre à l'enchère au profit de la caisse de l'armée.

Quelques heures après, M. de Pradel répondait :

D'après le nouveau rapport, Monsieur, que vous avez bien voulu m'envoyer, je me suis empressé de prendre les ordres du Roi sur l'intimation pressante qui vous a été faite par M. de Kege. Sa Majesté m'a envoyé sur-le-champ chez l'empereur de Russie pour réclamer son intervention, et Sa Majesté Impériale, à ce que m'a fait espérer le prince Volkouski, ne perdra pas un moment pour s'employer à faire révoquer la décision des autorités prussiennes. J'imagine donc que vous allez être quitte des alarmes que vous aviez conçues avec raison et, dans tous les cas, il est vraisemblable que le contre-ordre sollicité arrivera avant que l'emballage soit achevé.

La démarche de M. de Pradel ne dut pas avoir un effet immédiat, car le lendemain soir Brongniart reçut la lettre suivante :

LE COMMISSAIRE CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION DE LA MANUFACTURE DE PORCELAINE DE SÈVRES A MONSIEUR BRONGNIART, DIRECTEUR DE CETTE MANUFACTURE.

Sèvres, le 14 juillet 1815 (9 heures du soir).

Je viens, à l'instant, d'être informé que, d'après la volonté des puissances, les objets de cette Manufacture de porcelaine doivent être transportés d'ici ; me voyant dans la nécessité de vous en donner connaissance, je vous requiers de me donner les hommes qui seront nécessaires pour empaqueter lesdits objets et qui conviennent pour ce travail et à m'indiquer aussi obligeamment les matériaux nécessaires. Je termine en vous observant qu'il doit être procédé immédiatement à l'exécution de cette opération.

Signé : KÜPSCH[1].

Et, en même temps, il reçut l'ordre de terminer rapidement l'inventaire des pièces en magasin. Tous ses efforts tendirent alors à découvrir une solution moins désastreuse pour la Manufacture.

Le 15, il mit M. de Pradel au courant de la situation :

Le but du gouvernement prussien, but que M. l'Intendant général de l'armée ne m'a pas caché, est de tirer le plus promptement possible une somme déterminée de la Manufacture de Sèvres sans s'embar-

1. Küpsch était le commissaire envoyé à Sèvres en remplacement du lieutenant Förster, rappelé à Paris.

rasser ni des moyens, ni des résultats, ni des égards qu'il devrait avoir pour une propriété particulière du Roi; il faut donc chercher à lui procurer la somme qu'il pourrait en espérer :

1° Sans en venir à l'extrémité déplorable de la vente à l'enchère;

2° Sans le moyen moins injurieux, il est vrai, mais presque aussi désastreux d'une diminution considérable des prix.

La valeur du magasin de Sèvres au prix de vente porté sur les pièces est au plus de 600,000 fr., et il faut considérer que cette valeur se compose principalement de plusieurs grandes pièces uniquement de luxe, d'un volume très embarrassant et d'un prix hors de la portée de tout particulier. Or, par la vente à l'enchère dans ce moment, on ne retirerait pas des objets vendus la dixième partie de leur valeur et, par la diminution de prix, quelque forte qu'elle soit, on ne réaliserait pas en deux mois 60,000 fr.

Le gouvernement prussien ne gagnerait donc rien à ces mesures désastreuses; le trésor du Roi y perdrait beaucoup; quelques spéculateurs capitalistes seraient les seuls qui en profiteraient.

En portant donc à 100,000 fr. la somme que le gouvernement prussien pourrait retirer de la Manufacture par les moyens les plus violents, c'est prendre le terme le plus haut possible, et je pense qu'on pourrait traiter d'abord pour 60 ou 75,000 fr.

Cette lettre fut sans doute le point de départ de nouvelles négociations et peut-être le gouvernement prussien jugea-t-il plus prudent d'exiger de la Manufacture une somme d'argent déterminée que de courir l'aléa d'une vente aux enchères. Le

soir du même jour, l'Intendant général de Ribbentrop fit passer à M. de Pradel une lettre ainsi conçue :

Monsieur le Comte,

Son Altesse le prince Blücher vient de me faire passer ses ordres relativement aux porcelaines manufacturées qui se trouvent actuellement à l'établissement royal de Sèvres, je m'empresse de vous en donner connaissance.

Toutes les porcelaines ayant trait à l'histoire de Bonaparte doivent être de suite emballées et envoyées à Berlin. Le commissaire des guerres, M. Küpsch, a déjà reçu des instructions à cet égard.

Quant aux autres porcelaines, S. A. a consenti à ce que le rachat puisse en être fait par le trésor royal; je vous prie, en conséquence, de vouloir prendre sans délai des arrangements avec moi à ce sujet, pour éviter toute mesure désagréable et pour terminer cette affaire au gré des deux parties.

J'ai l'honneur...

Il restait donc, — la livraison des objets relatifs à Bonaparte étant chose convenue, — à débattre la valeur de l'indemnité en argent à verser dans la caisse de guerre des armées alliées. Brongniart tenta bien de redevenir maître de la Manufacture sans en venir à cette extrémité, mais ses efforts furent vains et, le 21 juillet, M. de Ribbentrop essaya de justifier sa demande par une lettre où il expliquait que

cet établissement (la Manufacture) avec toutes les porcelaines manufacturées qu'il renferme est tombé en notre pouvoir au moment où l'on se battait encore et a par conséquent dû être considéré comme propriété de l'ennemi, d'autant plus que beaucoup de

porcelaines qui s'y trouvaient étaient faites par ordre de Bonaparte, avaient trait à son histoire et donnaient à l'établissement absolument le caractère d'une propriété ennemie. Néanmoins, mes dispositions ont conservé la Manufacture. Il est donc de toute justice d'indemniser la caisse de guerre pour la restitution de cette propriété conquise par la force des armes.

M. de Ribbentrop terminait ainsi :

Je vous observe finalement que, moyennant le payement d'une somme de 100,000 fr., je m'empresserai de remettre de suite l'administration de l'établissement de Sèvres entre vos mains.

C'est sur le chiffre indiqué par M. de Ribbentrop que se porta dès lors la discussion. Brongniart fit valoir, pour obtenir une réduction de la somme demandée, tous les sacrifices déjà consentis par la Manufacture, paiement de 10,000 fr. en argent, don de 78,000 fr. de porcelaines aux princes et aux officiers prussiens. Chargé par M. de Pradel de négocier cette délicate affaire dans les meilleures conditions possibles, il fit appel à l'influence de tous ceux qu'il jugea utile d'intéresser à sa cause.

C'est ainsi que, le 23 juillet, il adressa les lignes suivantes à M. de Humboldt, l'illustre voyageur :

J'ai dit que je ne me permettrais d'user de votre bienveillance et de vos offres délicates qu'à la dernière extrémité. La voici arrivée. La Manufacture, après avoir fourni 10,000 fr. en argent et 78,000 fr. en porcelaine, quoique propriété particulière du Roi, est encore frappée, par l'Intendant général de l'armée, d'une contribution de 100,000 fr. pour se racheter. N'y aurait-il aucun moyen d'annuler une mesure si peu généreuse pour le Roi, ou au moins de réduire de

moitié cette contribution si onéreuse pour la Manufacture et si peu productive pour la caisse de l'armée.

Le 26, Humboldt répondit qu'il « verrait peut-être dans la matinée le prince de Hardenberg, avec lequel il a d'anciennes relations d'amitié, qu'il lui renouvellerait les propositions qui lui ont été faites et qu'il avait espoir que ses vœux seraient exaucés ». Au même moment, Brongniart faisait passer directement au prince Hardenberg un message dont nous extrayons ce curieux passage :

Comme il serait possible qu'il n'entrât point dans les intentions de S. M. le Roi de Prusse de faire racheter au roi de France, son allié, un établissement purement de luxe qui ne présente aucun produit réel et qui, entièrement distinct du domaine de l'État, fait partie de la liste civile, j'ose prier Votre Altesse de mettre ces faits et ces considérations sous les yeux du Roi et d'obtenir de Sa Majesté qu'elle veuille bien ordonner de remettre entre les mains du roi de France l'administration entière de sa Manufacture.

Ce que Brongniart voulait obtenir par ses démarches, c'était la réduction du chiffre de l'indemnité à 50,000 fr., somme qu'il avait inscrite le 24 août dans le premier projet de convention adressé à M. de Ribbentrop. Les négociations se prolongèrent quelques jours, et c'est durant ce laps de temps qu'intervint une influence mystérieuse. Dans un rapport rédigé plus tard pour expliquer sa conduite, l'administrateur écrivit ceci :

L'Intendant général de l'armée prussienne ayant demandé, pour remettre la Manufacture entre les mains du Roi, une somme de 100,000 fr., M. le Comte de Pradel m'a autorisé à traiter pour cette somme, si je ne pouvais la faire réduire à 75,000 fr.; j'ai vu M. l'Intendant le 24 juillet et je ne pus obtenir pour

l'instant aucune promesse de réduction. Je fus chargé de trouver à emprunter cette somme dans le cas où le trésor particulier du Roi ne pourrait la fournir. Ne connaissant particulièrement aucun banquier, je m'adressai à M. P., mon parent, pour qu'il m'indiquât quelqu'un, et il me promit d'en parler à M. de la Fitte.

En effet, j'allai voir le lendemain lundi 25 M. de la Fitte qui s'engagea à prêter la somme nécessaire au Roi, sur la demande qui lui en serait faite; il m'indiqua en même temps un homme d'affaires qui pourraît peut-être, moyennant une faible rétribution, obtenir un dégrèvement sur la somme de 100,000 fr.

J'allai trois fois dans la matinée chez le sieur D., cet homme d'affaires, sans le trouver et alors je lui laissai un mot dans lequel je l'informais en gros du sujet de ma visite et le prévenais qu'étant forcé de retourner à Sèvres, M. P., mon parent et presque son voisin, se chargerait de le voir.

En effet, M. P. parvint à le trouver : dans la conversation, M. D. nomma une personne qui, disait-il, pouvait avoir sur les dégrèvements une grande influence. M. P., connaissant cette personne, la vit ou lui fit parler, c'est ce que je ne sais pas.

Dans cet intervalle, sans savoir encore quelle espérance je pouvais avoir, j'écrivis à M. de Ribbentrop une lettre, sous la date du 24, dans laquelle je lui demandais de réduire la contribution à 50,000 fr. et je lui adressais un projet de convention : cette lettre et ce projet ne furent remis à l'Intendance de l'armée que le 26 au matin.

D'un autre côté, je voyais M. de Humboldt et je le priais d'obtenir de M. de Hardenberg son intercession pour que la contribution de la Manufacture

fut ou annulée ou considérablement réduite : il me répondit le 26 juillet que M. de Hardenberg lui avait promis de s'y intéresser.

Dans le même moment, M. P. me faisait savoir que la contribution serait réduite à 50,000 fr., dont 10,000 fr. payables en porcelaine : mais qu'on demandait pour ce service une somme de 10,000 fr.; M. P. demandait en outre pour lui, une somme de 2,000 fr. pour ses peines et soins.

Monsieur le Comte de Pradel autorisa verbalement ces frais de négociation ; je promis donc les 10,000 fr., mais je fis observer à M. P., mon parent, qu'ayant considéré les démarches qu'il avait faites : 1° pour parler à M. Lafitte ; 2° pour parler à M. D. T. comme un service personnel qu'il m'avait rendu, je ne pouvais rien demander pour lui, et sur l'observation qu'il me fit, qu'il ferait directement la demande des honoraires qu'il croyait lui être dus, je lui répondis : 1° que cette démarche me ferait de la peine ; 2° que si, malgré cela, il la faisait, et que si on me consultait, je m'opposerais à ce qu'il lui fut rien alloué dans une affaire de ce genre[1]. J'ajoutai enfin qu'il ne m'était pas prouvé que l'intermédiaire qu'il avait employé fût celui qui, par son crédit, avait obtenu le dégrèvement, qu'il était possible que l'intercession libérale de M. de Humboldt eut eu cet heureux résultat, que néanmoins, puisqu'avec la permission de Monsieur le Comte de Pradel, j'avais donné ma parole, je la

1. Malgré l'avis de Brongniart, cet intermédiaire reçut au début de 1816 une indemnité de 400 francs « à raison des services qu'il a rendus à la Manufacture de Sèvres au mois de juillet dernier » (lettre de M. de Pradel, du 4 janvier 1816).

tiendrais, et que les 10,000 fr. promis à l'intermédiaire inconnu lui seraient exactement remis.

Si Brongniart a eu la discrétion de ne donner, dans son rapport à M. de Pradel, que l'initiale du nom de son parent, il a du moins pris le soin de laisser dans le dossier de cette affaire quatre lettres datées du 27 juillet qui achèvent de nous édifier sur le genre de commissions dont se chargeait son parent, M. Adrien-Ét. Pichon, maître des requêtes au Conseil d'État :

Je vous attendais ce matin à Paris, mon cher Brongniart, c'est ce qui fait que je ne vous ai pas envoyé la lettre ci-incluse. Puisque vous ne venez que demain, je ne crois pas devoir tarder à vous la faire passer.

Adrien-Ét. Pichon.

Ce 27 juillet 1815.

27 juillet 1815.

M. P.,

Je puis avoir lieu d'espérer encore que l'impôt injuste mis sur la Manufacture sera tout à fait annulé. L'article 8 de la note des ministres des puissances alliées du 24 juillet et les réclamations adressées au ministre du roi de Prusse peuvent me laisser cette espérance. Je ne puis donc vous répondre que je n'aie des nouvelles de ma démarche à ce sujet et que je n'aie vu M. de Pradel ; je viendrai demain à Paris pour cela et je vous verrai dans la matinée.

Brongniart.

Mon cher Brongniart, on m'a apporté la décision et l'on compte toujours sur les conventions proposées. Venez à Paris. Je serai à la maison toute la matinée,

hors le temps d'aller chez M. de Talleyrand après onze heures.

PICHON.

Je ne vous ai pas caché, mon cher ami, mardi soir, combien la tournure qu'avait prise l'affaire du rachat de la Manufacture me répugnait et je ne vous ai pas dissimulé que si elle devait se faire par les voies dont vous m'avez parlé, je prierais M. de Pradel de charger un autre que moi d'une négociation de ce genre : par conséquent, je suis donc loin d'avoir encore accepté les conventions proposées.

Je vous ai écrit ce matin que les espérances qu'on m'avait données du côté de M. de Hardenberg et la note ministérielle du 24 me laissaient l'espérance que celà finirait d'une manière plus noble. Je ne pourrais même, d'après cette note, convenir aujourd'hui 27 du payement d'une contribution de guerre, sans une nouvelle autorisation de mon chef. Dans tous les cas, comme je ne veux abuser de la confiance de qui que ce soit, je vous remets les pièces entre les mains : elles sont encore pour moi comme non avenues.

J'irai demain vous voir entre 9 et 11 heures.

Plus intéressant à connaître serait encore le nom du personnage qui toucha 10,000 fr. pour son intervention dans cette affaire; malheureusement, nous ne possédons à ce sujet que l'indication des initiales figurant dans le mémoire de Brongniart, D T, qui pourraient d'autant mieux désigner M. de Talleyrand que M. Pichon écrivait au même moment qu'il devait voir celui-ci dans la matinée. En tous cas, cette intervention ne fut sans doute pas inutile, car la convention, signée le 29 juillet 1815, était plus avantageuse encore que celle proposée par Brongniart, puisque la Manufacture fut

autorisée à fournir 10,000 fr. en porcelaines sur les 50,000 fr. qu'elle devait verser. Voici le texte de cet arrangement :

Convention pour l'indemnité à verser dans la caisse de guerre de l'armée prussienne par l'administration de la Manufacture royale de porcelaine de Sèvres.

Art. 1. — Sur la réquisition de Mons. l'Intendant général des armées prussiennes, l'administrateur soussigné de la Manufacture royale de Sèvres, dûment autorisé par Son Exc. le ministre de la maison du Roy, s'engage à verser dans la caisse de l'Intendance générale à Paris la somme de 50,000 fr. en sus des valeurs en argent et en porcelaines déjà mises à la disposition de Mons. l'Intendant général.

Art. 2. — Cette somme sera payée de la manière suivante :

a) 30,000 fr. vingt-quatre heures après la ratification de la présente convention par S. Exc. le ministre de la maison de S. M. le roi de France;

b) 10,000 fr. quinze jours après cette ratification et 10,000 fr. en porcelaines qui seront délivrés au fur et à mesure qu'on en fera la demande à l'administrateur de la Manufacture.

Sera décompté, de cette dernière somme de 10,000 fr., le montant de 4,804 fr. qui a déjà été délivré en porcelaines à plusieurs personnes, sur l'autorisation de M. l'Intendant général, de manière qu'il restera encore à fournir de la porcelaine pour la somme de 5,196 fr.

Art. 3. — Toutes les porcelaines dont il a été disposé jusqu'au 26 juillet par M. l'Intendant général ne pourront plus être réclamées sous quelque pré-

texte que ce soit, et le payement de 50,000 fr. stipulés n'éprouvera par là aucune difficulté.

Art. 4. — Moyenant le payement desdits 50,000 fr., la Manufacture rentrera immédiatement et entièrement sous les ordres et sous l'administration de Son Exc. le ministre de la maison du Roi. Elle est déclarée quitte pendant la présente guerre de toute autre réquisition au profit des troupes alliées, soit en argent, soit en porcelaine, soit en toute autre manière.

Art. 5. — M. l'Intendant général des armées prussiennes promet de continuer de garantir la Manufacture de Sèvres et ses dépendances de toute violence, vexation ou désordre en y plaçant, aux frais de l'établissement, une sauve-garde effective suffisante et munie de consignes convenables et qui y restera tant que pourra durer le séjour ou le passage des troupes étrangères.

Fait double à Paris, le 29 juillet 1815.

L'administrateur de la Manufacture royale de Sèvres,
Al. Brongniart.

Le Commissaire du gouvernement,
Piantaz.

Ratifié par moi,
Le Directeur général du ministère de la maison du Roi,
Comte de Pradel.

Vu et approuvé par moi,
Intendant général des armées prussiennes,
Paris, le 29 juillet 1815,
Ribbentrop.

Paris, ce 29 juillet 1815.

Cette convention fut exécutée de point en point et, dès le moment où elle fut signée, la Manufacture se trouva libérée

de l'occupation prussienne. Une sauvegarde commandée par le lieutenant de Netz resta seule pour maintenir l'ordre, et Brongniart semble n'avoir eu qu'à se louer de la correction de M. de Netz qui resta à Sèvres jusqu'au 5 novembre. Un ordre signé de celui-ci, placardé en trois langues à la porte de l'établissement, est d'un style curieux :

Le soussigné invite les individus de chaque armée et de chaque trouppe qui visitent cette Manufacture de porcelaine de la considérer sous le point de vue d'humanité qui honore le guerrier respectable de chaque nation, attendu que le soussigné a reçu du gouverneur prussien de la ville de Paris la commission de veiller à la sûreté de cet établissement.

Sèvres, le 21 août 1815.

Signé : Von Netz,
Premier lieutenant au service de S. M.
le roi de Prusse.

Au départ de cet officier, lorsque les troupes alliées quittèrent les environs de Paris, Brongniart crut devoir remercier le baron de Müffling, gouverneur prussien de Paris, de la protection qu'il avait accordée à la Manufacture. De sa lettre, deux passages présentent un réel intérêt : c'est tout d'abord son jugement sur l'officier qui depuis trois mois veillait sur la Manufacture :

Monsieur le Baron,

M. le capitaine de Netz, que vous avez envoyé le 18 août dernier à la Manufacture comme officier de sauvegarde, vient de m'apprendre qu'il allait nous quitter. Je ne veux pas le laisser partir sans vous adresser mes remerciements du choix que vous avez bien voulu faire en nous donnant une personne aussi recommandable que M. de Netz. Son honnêteté, ses nobles sentiments et l'agrément de sa société laisse-

ront à Sèvres et dans ma famille des souvenirs longs et agréables.

Mais il convient surtout de noter ces quelques lignes :

Je me permets, Monsieur le Baron, de vous offrir comme échantillon de notre porcelaine une tasse fort simple, mais qui pourra vous intéresser par le portrait qui y est peint.

Le décor de cette tasse était un portrait du maréchal Blücher. Bizarre inspiration de Brongniart ne trouvant pas de souvenir plus délicat à offrir à un général prussien que le portrait du vainqueur de Napoléon; ce choix, il est vrai, était conforme aux idées de l'entourage de Louis XVIII et les remerciements du baron de Müffling s'inspirent bien du même esprit :

J'accepte la tasse que vous m'envoyez avec plaisir et je vous suis infiniment obligé du choix que vous avez fait pour me laisser un souvenir agréable. Le maréchal Blücher est cher aux Prussiens, et les Français lui rendront justice un jour.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

Le baron DE MÜFFLING.

D'ailleurs un certain nombre de pièces ornées de portraits de Blücher furent faites à la Manufacture à cette époque; le prince Frédéric notamment fit exécuter six pipes décorées de cette manière. C'est sans doute cette commande qui donna à Brongniart l'idée du cadeau qu'il offrit au baron de Müffling.

Nous avons vu que l'indemnité en argent exigée de la Manufacture ne fut pas le seul impôt mis sur l'établissement par les alliés. Ceux-ci avaient encore choisi de nombreuses pièces de porcelaines qui furent attribuées aux généraux prussiens, — Blücher en reçut pour plus de 5,000 fr., le prince Frédéric pour 6,000 fr., le prince Guillaume pour 2,000 fr., — et aux divers officiers qui, de près ou de loin, s'occu-

pèrent de l'administration de la Manufacture pendant les négociations aboutissant à son rachat. D'autre part, dès la première lettre où il est question des conditions auxquelles l'établissement rentrera dans le domaine du Roi, on trouve l'indication du désir formel manifesté par le roi de Prusse de se faire livrer tous les objets relatifs à la famille de Napoléon. L'Intendant de Ribbentrop en avait transmis l'ordre dans sa lettre du 15 juillet publiée plus haut et presque aussitôt Brongniart avait dressé l'état suivant des pièces se rapportant à la famille impériale :

État des pièces de porcelaines de la Manufacture de Sèvres relatives à la famille de Bonaparte existant à la Manufacture en juillet 1815.

1 vase étrusque, fond écaille, sujet en or bruni à l'effet	3,500 fr.
1 vase étrusque, 1re grandeur (9 pieds de hauteur), fond vert, portrait de Bonaparte en pied	10,000
3 vases fuseaux, fond vert, portraits des sœurs et belles-sœurs de Bonaparte, à 2,400	7,200
2 vases dits Clodion (de 0m35 de haut), fond vert, avec sujets tirés des campagnes d'Italie, la paire.	10,000
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte	6
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	21
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	30
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond violet	72
A reporter.	30,829 fr.

Report.	30,829 fr.	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond chocolat	80	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond vert	100	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond bleu	125	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	150	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	150	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond rouge	200	
1 tasse et soucoupe, portrait de Bonaparte, fond vert	550	
1 tasse et soucoupe à ornements reliefs	200	
1 tasse avec armoiries en or . . .	140	
2 coupes à bouillon avec ornements reliefs	900	
885 médaillons découpés, modèles divers, portrait de Bonaparte	2,815	50
1 buste de Bonaparte en biscuit . .	1,200	
1 — . .	600	
1 — . .	350	
1 — . .	300	
1 — . .	200	
2 — à 150. .	300	
1 — . .	10	
1 — . .	75	
7 bustes de Bonaparte, 2e grandeur, à 60	420	
A reporter.	39,694 fr. 50	

Report.	39,694 fr.	50
3 bustes de Bonaparte, 2e grandeur, à 50	150	
1 buste de Bonaparte, 2e grandeur.	40	
2 médaillons avec cadre, à 9 . . .	18	
2 bustes de Bonaparte, à 30 . . .	60	
1 — . . .	6	
1 buste, 1re grandeur, à draperie . .	1,000	
1 — . .	500	
7 bustes, 2e grandeur, à 150 . . .	1,050	
2 — à 120	240	
32 bustes ancien modèle, à 12 . . .	384	
11 bustes moins anciens, à 24 . . .	264	
4 bustes pâte bronze, à 30	120	
2 figures équestres, à 460	920	

Portraits du duc de Parme.

31 médaillons découpés, à 1,50 . .	46	50
3 — à 0,50 . .	1	50
26 médaillons camées, à 5	130	
6 — à 2	12	
6 — à 1,50	9	
8 — à 7	56	
5 — à 7,50	37	50
2 bustes, à 75	150	
5 — à 36	180	
1 figure couchée d'après *Bosio* . .	1,200	

Portraits de l'archiduchesse Marie-Louise.

317 médaillons, camées divers . .	1,606	
A reporter.	47,875 fr.	

	Report.	47,875 fr.
1 buste de Marie-Louise	. . . . .	1,500
1 —	. . . . .	1,200
1 —	. . . . .	600
1 —	. . . . .	150
5 deuxième grandeur, à 150	. . . .	750
1 —	. . . .	125
2 —	à 100 et 50. .	150
1 tasse à portrait	. . . .	550
	Total :	52,900 fr. »»

On commença d'emballer tous ces objets dès le milieu de juillet, et c'est alors qu'une contestation s'éleva au sujet d'une pièce de grande valeur qui n'était pas comprise dans l'état ci-dessus. M. de Pradel, dans une lettre du 17 juillet, écrivait :

. . . .

Seulement, je désirerai savoir si parmi les objets relatifs au gouvernement impérial on compte un très beau vase représentant l'entrée des statues antiques au Musée; je vous prie de m'en donner avis sans délai.

Le soir même, Brongniart répondit que ce vase n'en faisait pas partie : il s'agissait d'une pièce haute de un mètre et large de 0^m65, peinte par *Béranger* entre 1810 et 1813 d'après une composition de Valois et représentant, en une large frise circulaire se développant sur la panse, « l'arrivée à Paris et le transport au Musée Napoléon des statues antiques, des tableaux de maîtres italiens et des manuscrits du Vatican, cédés à la France à la suite des campagnes de 1796-1797. » Ce vase est encore aujourd'hui au Musée Céramique, et c'est évidemment une des pièces les plus remarquables, au point de vue de la richesse et de l'exécution, que la Manufacture ait produites. Sa valeur était de 40,000 fr. On comprend que les alliés aient désiré, à bien des points de vue, faire disparaître ce monument com-

mémoratif de leurs revers, mais Brongniart n'était pas disposé à céder, et il prolongea la discussion pendant plusieurs jours pour avoir le temps d'arriver à ses fins. Cependant, le 22 juillet, le commissaire prussien Küpsch lui adressa cet avis très précis :

Sèvres, ce 22 juillet 1815.

Monsieur Brongniart, — Je faux que la grande vase, de qui nous avons parlé hier, soit emballée aussi, comme tous les autres objets qui rappellent le souvenir de Bonaparte. Je vous prie d'ordonner ça, plutôt que vous partirés à Paris, afin que le transport peut partir sans délai, aussitôt qu'il est possible.

Je souhais aussi d'avoir aujourd'hui le rapport du vente pour pouvoir l'envoyer.

P. Küpsch.

Sans plus tarder, Brongniart répondit :

Monsieur,

Le grand vase dont vous me parlez n'a aucun rapport avec Bonaparte ; il n'a jamais été compris dans les pièces relatives à l'histoire de Bonaparte et de sa famille. Il a été exposé au 1er janvier chez le Roi, et certainement on n'aurait rien présenté à S. M. de relatif à cet homme. Le Roi même m'a défendu de le vendre et m'a fait dire par son ministre de le réserver pour Versailles ; enfin, il n'est pas compris dans l'état que j'ai eu l'honneur de vous donner et qui monte à 53,000 francs. Vous pouvez vous en assurer en consultant cet état, le prix de ce vase seul étant de 40,000 francs.

L'ordre qui vous a été donné de faire emballer les pièces relatives à Bonaparte ne porte que sur celles

comprises dans cette somme de 53,000 francs. M. le comte de Pradel, fesant les fonctions de ministre de la Maison du Roi, s'est même expliqué clairement à ce sujet dans l'ordre qu'il m'a envoyé.

Je pense donc, Monsieur, qu'il y a un malentendu et qu'il faudrait des ordres nouveaux et particuliers pour faire enlever ce vase, que le Roi s'est réservé, qui n'a aucun rapport avec la famille Bonaparte et qui n'est pas compris dans l'état de 53,000 francs.

Faut-il penser que les motifs un peu spécieux allégués par Brongniart pour conserver le vase du Musée aient convaincu les commissaires prussiens? Faut-il admettre plutôt la tradition d'après laquelle une intervention particulière de l'empereur Alexandre aurait permis de préserver cette pièce précieuse à bien des points de vue et convoitée par les alliés dans l'intention probable de la briser? Nous ne saurions le dire, mais le point important était acquis et, après cette date, aucun objet ne fut envoyé à Berlin en plus de ceux indiqués sur l'état dressé par Brongniart. Le 28 juillet, celui-ci délivra au commissaire Küpsch le certificat ci-dessous :

L'administrateur soussigné certifie que les porcelaines relatives à la famille Bonaparte, dont l'état a été remis à M. le commissaire Küpsch, ont été emballées à la Manufacture en sa présence et en celle des employés du magasin par le s[r] Juhel, emballeur patenté ordinaire de la Manufacture, avec tous les soins et précautions possibles, et qu'il y a toute assurance que, s'il n'arrive pas en route des événements extraordinaires aux voitures chargées de ces porcelaines, elles arriveront en bon état au lieu de leur destination.

P.-S. — Il est à désirer que les caisses soient convenablement chargées sur les charriots et qu'elles

puissent être conduites à Berlin sans changer de voiture.

* * *

Il est probable que la plus grande partie des objets envoyés au roi de Prusse arrivèrent effectivement en bon état. Que sont devenus tous ces bustes, tous ces portraits peints, tous ces camées que les alliés s'étaient appropriés ? On en retrouverait peut-être encore beaucoup dans les palais royaux, et cette recherche présenterait un grand intérêt, car, par suite d'un acte de vandalisme dont il nous reste à parler, la Manufacture de Sèvres ne possède plus aucune effigie des membres de la famille impériale.

Nous avions déjà eu l'occasion de rechercher, dans le Musée des Modèles anciens, la série des portraits de Napoléon, de Marie-Louise, des princes de la famille impériale, dont les livres de travaux nous ont conservé la liste comme ayant été reproduits en biscuit par la Manufacture. Or, nous avions constaté que parmi tant d'effigies exécutées entre 1800 et 1814 pour Sèvres, aucune ne se trouvait conservée dans les collections. Cette disparition d'une série aussi nombreuse paraissait difficilement explicable, lorsqu'un état, faisant partie des dossiers administratifs de l'année 1815, nous a fait connaître dans quelles circonstances ces œuvres si importantes pour l'art français ont été détruites :

Objets relatifs au gouvernement impérial et a la famille Bonaparte détruits par ordre de M. l'Administrateur.

Savoir :

Modèles.

3 grands bustes de Bonaparte en plâtre.
1 tête de Bonaparte en plâtre.
2 bustes de Bonaparte, 2me à draperie.
3 — 2me de Chaudet.

2 bustes du Roi de Rome.
2 — de Marie-Louise.
1 — de Joséphine en terre.
2 figures du Roi de Rome couchées.
5 petits bustes de Bonaparte 1er Consul.
1 buste de Louis Bonaparte.
3 — de Mmes Élisa, Pauline et Hortense.
1 — de Marie-Louise, 1re grandeur.
1 — de Jérôme Bonaparte.
1 — de Murat.
3 — de . . . . . et Pelletier.
2 figures équestres de Bonaparte en plâtre.
3 — en terre cuite.
1 buste de Joséphine, 1re grandeur.
1 — de la princesse Catherine.
7 médaillons bas-relief en cire, portraits de la famille Bonaparte.
5 idem.
4 petits bas-reliefs.

Pièces en fabrication.

Sculpture.

3 bustes de Bonaparte, 1re grandeur, à draperie, en biscuit, à 200	600 fr.
4 bustes de Bonaparte, 1re grandeur, de Chaudet, en biscuit, à 150	600
3 bustes de Marie-Louise, 1re grandeur, à draperie, en biscuit, à 200 . . .	600
1 buste de Bonaparte à draperie, 2e grandeur, en biscuit	50
A reporter.	1,850 fr.

Report.	1,850 fr.
1 buste de Joséphine, 1re grandeur, en dégourdi	50
1 médaillon, camée de Bonaparte, à 1.	1
22 médaillons de Marie-Louise, à 1 .	22
100 — découpés de Bonaparte, à 0,30	30
100 médaillons découpés de Marie-Louise, à 0,30	30
50 médaillons découpés de la princesse Catherine, à 0,30.	15
50 médaillons de la princesse Élisa, à 0,30	15
50 médaillons de Mme Murat, à 0,30 .	15

Déchets pour sujets effacés, etc.

Sur un vase étrusque, 1re grandeur :	
Le sujet du Bivouac.	5,000
Sur un autre :	
Le sujet du Mariage.	4,800
Sur 4 jattes et un plateau :	
Emblèmes à enlever.	300
Sur une tasse AB :	
Portrait de Marie-Louise	250
Pour diverses pièces effacées, telles que la dorure de la table et des vases en préparation de dorure	2,000
Total :	14,378 fr.

Bustes non compris sur aucun inventaire.

9 bustes, 2e grandeur, Murat, Charlier (?), Pelletier, etc.

4 bustes, 1re grandeur.
2 — Moyse Baile.

Cet état méritait d'être transcrit dans son intégralité, car il établit, à la charge de l'administrateur Brongniart, la destruction de toutes ces œuvres originales, curieuses pour le moins, qu'avaient signé Boizot, Chaudet, Bosio, Brachard et d'autres; et il montre aussi à quels procédés vraiment barbares on eut recours pour faire disparaître tous les souvenirs de l'époque impériale. La responsabilité de Brongniart dans cette affaire serait suffisamment indiquée par le titre même de l'état que nous venons de citer, si une autre pièce des archives de la Manufacture n'avait fini de nous édifier à ce sujet. On pouvait penser en effet que Brongniart s'était résolu à cette mesure désastreuse dans des circonstances où l'existence même de l'établissement était menacée, au moment de l'occupation de Sèvres par les alliés, par exemple. Or, une lettre de Mounier, chargé en 1814 de la direction générale des Manufactures royales, montre que, dès le 25 avril de cette année, — la veille même du jour où Louis XVIII devait débarquer en France, — l'administrateur de Sèvres avait proposé les maquillages de pièces dont l'exécution est relatée dans l'état des pièces détruites. Voici en effet la réponse que lui adressa Mounier le 21 juillet suivant :

Vous m'avez adressé, le 25 avril, Monsieur, un rapport détaillé sur les travaux qui se trouvaient en train dans la Manufacture que vous dirigez, et sur les principales pièces de ses magasins; et vous m'avez demandé à connaître mes intentions sur celles qui représentaient des sujets ou des emblèmes relatifs au dernier gouvernement. J'aurais dû vous répondre, mais j'y ai mis moins d'empressement, pensant que vous prendriez de vous-même, à cet égard, les mesures convenables et ne pouvant, en général, qu'approuver les mesures que vous m'aviez indiquées.

Je vois par votre lettre du 22 du mois dernier que

vous avez fait retirer les pièces qu'il n'était plus convenable, aujourd'hui, d'exposer publiquement; cette disposition est conforme aux intentions que j'ai eu l'honneur de vous communiquer. Je vais maintenant reprendre les différents articles de votre rapport qui demandent une décision.

Le vase en porcelaine bleue représentant le *Mariage de l'empereur Napoléon* paraît effectivement mériter que les figures qui s'y trouvent soient remplacées par des figures relatives à un autre sujet; je vous prie de vouloir bien me proposer celui qui vous paraîtrait convenable, afin que le dessin puisse en être exécuté.

J'approuve que sur les vases Médicis, portés sous le n° 6 du chapitre 2 de votre rapport, vous fassiez peindre des bas-reliefs tirés de l'histoire romaine, ce qui sera d'accord avec les aigles des ornements.

Je désire que vous me proposiez les sujets qui vous paraîtront propres à remplir les 12 bas-reliefs du grand vase dit *Coupe Fragonard*, n° 21.

J'approuve que sur la pendule bouclier, n° 13, vous fassiez placer une tête d'*Appollon* et peindre 12 sujets relatifs aux 12 mois de l'année.

J'approuve également que le vase étrusque vert et or n° 3 soit laissé provisoirement dans l'état où il se trouve. Il faudra aussi suspendre tout le travail relatif au grand vase n° 30, sur lequel une peinture d'après un tableau de *Roehn* était commencée.

Vous proposez, pour le grand vase n° 33 qui devoit représenter Napoléon traversant la galerie du Musée, de profiter de la partie de la peinture déjà faite et d'y remplacer le cortège par des groupes de personnes visitant la galerie. Cette proposition me paraît très convenable; mais je crois qu'il est à propos d'en

ajourner momentanément l'exécution; on pourra par la suite choisir les personnages à y placer parmi ceux qui figureront dans l'histoire du jour.

Quant au grand vase étrusque, représentant l'arrivée des objets des arts à Paris, il suffira, comme vous l'indiquez, de substituer à l'inscription de *Musée Napoléon* le seul mot de Musée.

Je ne puis également qu'approuver l'idée que vous présentez de peindre sur la table des vues des différents palais, des scènes indifférentes ou des scènes relatives à la cour actuelle. Il serait inutile de changer les ornements de cette table.

J'ignore si le déjeuner, *dit des dames du palais*, est terminé; s'il ne l'était pas, il conviendrait d'en suspendre l'exécution; dans le cas contraire, la proposition que vous faites de baisser beaucoup le prix des pièces qui le composent me paraît devoir être approuvée.

Quant aux différents vases ou autres pièces terminées, tels que les vases portant des portraits de la famille de l'empereur Napoléon, les vases représentant le départ et le retour d'un militaire, les bustes et autres pièces relatives à l'histoire du dernier gouvernement, il conviendra, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, de les garder dans un magasin d'où elles ne devront être tirés que sous une autorisation particulière. Il me paraît à propos de faire faire un état des pièces qui se trouvent dans ce cas.

Je suis, Monsieur, avec une parfaite considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ed. MOUNIER.

Cette lettre établit bien la différence qui existe entre deux faits de même ordre, survenus à vingt-deux années de distance: la destruction des effigies de la famille royale en 1793 et celle des

pièces relatives à Napoléon en 1815. En effet, si l'acte de l'époque révolutionnaire peut trouver, non une justification, mais une explication dans le déchaînement des passions populaires, le geste de Brongniart proposant, de son initiative personnelle, de supprimer tout ce qui avait trait à l'histoire du régime déchu, prend une gravité singulière et ne peut être expliqué que par le désir de plaire au gouvernement de Louis XVIII. On ne saurait assez regretter de voir un homme, dont l'œuvre scientifique et administrative fut, à tant de points de vue, remarquable, commettre alors une si lourde faute et oublier, par crainte d'être soupçonné de dévouement à Napoléon, la dette de reconnaissance qu'il avait contractée envers la famille impériale : c'est en effet Lucien Bonaparte qui lui avait confié la direction de Sèvres lorsqu'il n'avait pas encore trente ans. Dans la suite, d'ailleurs, il s'attacha à rallier à la monarchie victorieuse les ouvriers parfois rebelles de la Manufacture, et pour indiquer dans quel esprit il exécuta les instructions de M. de Pradel au sujet de la discipline morale de la maison, nous nous bornerons à citer deux pièces caractéristiques. La première est un ordre du jour, écrit le 6 septembre 1815, pour rappeler aux ouvriers tous les bienfaits que leur avait déjà apportés le gouvernement de Louis XVIII ; la seconde est la minute d'une lettre d'explications adressée par Brongniart à M. de la Ville-Gontier, qui avait découvert un médaillon de Napoléon sur la table d'un sculpteur de la Manufacture.

Aux employés, artistes et ouvriers
de la Manufacture royale de Sèvres.

L'éloignement que j'ai pour tout ce qui est espionnage ou délation m'a laissé ignorer pendant longtemps que plusieurs des employés artistes et ouvriers de cette maison, que des femmes même s'étaient permis sur des actes du gouvernement du Roi et sur la personne même de Sa Majesté des propos aussi inconvenants qu'injurieux.

Il y a environ trois semaines, ces propos se sont

accrus avec une telle indécence que le bruit public me les a indiqués et j'ai annoncé dès lors que je ferais prendre des informations sur les personnes qui osaient se les permettre.

Cette conduite coupable, ingrate et même criminelle, est arrivée à la connaissance du ministère; le ministre de la maison du Roi en m'écrivant à ce sujet me fait des reproches vifs sur *l'excessive bonté* que j'ai eue dans cette occasion, m'ordonne d'être sévère et de lui signaler les personnes qu'il importe d'éloigner du service du Roi, puisqu'aucun devoir, aucun bienfait ne les retient et qu'ils ne répondent à la clémence de Sa Majesté que par de nouveaux outrages. Ce sont les expressions de la lettre de Son Excellence.

Je suis persuadé que les personnes qui ont tenu les propos injurieux et même séditieux qu'on leur attribue n'ont été qu'égarées dans leur opinion et que, faute d'instruction ou de réflexion, elles n'ont pas senti combien leur conduite était coupable sous le double point de vue du salut de la patrie et de la reconnaissance particulière qu'elles doivent au Roi.

Ces personnes n'ont certainement pas réfléchi que les maux qui accablent la France iront plutôt en augmentant qu'en diminuant si la grande majorité des Français ne donne par leur respect, leur obéissance, leur fidélité et leur dévouement au Roi, la force qui est nécessaire au gouvernement pour nous sauver. Ces personnes pourront voir cependant, si elles veulent y penser avec calme, qu'en blâmant indiscrètement et presque toujours si injustement les actes du gouvernement, c'est affaiblir cette force, notre seul soutien; d'ailleurs, quelle est notre audace et notre présomption à nous, ouvriers en porcelaine, artistes,

commis, privés de la connaissance exacte des faits, privés des plus simples notions d'administration, de vouloir critiquer et juger les actes du gouvernement, d'une machine si compliquée, qui exige tant d'instruction, tant de moyens, tant de capacité dans ceux qui la dirigent? Si donc notre critique, quelque injuste et ridicule qu'elle soit, peut faire beaucoup de mal, sans jamais faire aucun bien, ne devons-nous pas, en bon Français, nous en abstenir et ne doit-il pas nous suffire pour être tranquilles sur nous et sur la France d'être persuadés des bonnes intentions du Roi?

Or, loin d'avoir la moindre plainte réelle à porter contre les actes de la volonté du Roi, n'avons-nous pas au contraire le rare bonheur d'être convaincus par nous-mêmes de la bonté de Sa Majesté et de ses généreuses intentions? Avez-vous déjà oublié l'honorable visite que le Roi a faite en 1814 à la Manufacture, les éloges qu'il a bien voulu donner à ses produits, quoiqu'ils eussent été faits sous une autre autorité que la sienne, les paroles flatteuses qu'il a adressées à plusieurs d'entre vous, tant dans cette maison qu'à l'exposition des Tuileries? Avez-vous pu oublier l'intérêt qu'il a daigné prendre à ces établissements, intérêt dont il vient encore tout récemment de donner des preuves non douteuses?

Messieurs, si comme Français nous devons déjà respect, obéissance et dévouement au Roi, que ne lui devons-nous pas comme fesant partie de sa Maison, comme payés par le Trésor de la couronne, comme protégés particulièrement par Sa Majesté et comme n'ayant reçu d'elle et des Princes de sa famille que des bienfaits et des paroles encourageantes? N'y a-t-il pas ingratitude et félonie, non seulement à proférer

ou laisser proférer devant vous des paroles injurieuses, mais même à conserver dans votre cœur tout autre sentiment que celui de la reconnaissance et de l'attachement qu'elle commande? Votre devoir d'honnête homme et de bon Français n'est donc pas seulement de vous taire, mais c'est de chercher à ramener au Roi ceux de ses sujets qui ne sont qu'égarés, en opposant aux vaines déclamations, aux craintes sans fondement, aux plaintes et même aux faits exagérés les faits réels qui sont à votre connaissance et que je vous ai rappelés tout à l'heure; et surtout, Messieurs, soyez les maîtres chez vous et faites taire vos femmes, dont le bavardage est aussi ridicule qu'indécent.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que j'ai cru devoir vous mettre sous les yeux pour rappeler à des sentiments convenables ceux d'entre vous que des idées fausses ou trop exaltées auraient pu un instant entraîner. J'ai promis que ces réflexions feraient rentrer en elles-mêmes les personnes raisonnables et que non seulement elles s'abstiendraient de toutes paroles inconvenantes, mais qu'elles reviendraient de cœur aux sentiments qui sont dus au Roi. J'ai été caution envers le Ministre de ce retour, et c'est sur cette assurance que j'ai pu obtenir la suspension de toute mesure de rigueur. Ce n'est donc pas par la terreur que je veux faire cesser les conversations indécentes dont on se plaint, c'est par la raison, c'est en vous convaincant que vous ne pouvez les souffrir sans vous rendre coupable d'ingratitude.

Néanmoins, si après avoir parlé le langage de la raison, de l'honneur et du sentiment, il reste encore des individus que ces moyens ne puissent ni convaincre ni ramener, qu'ils se retirent, car il est inexcusable

de recevoir des bienfaits et de médire du bienfaiteur. Qu'ils m'épargnent le chagrin de provoquer contre eux la juste sévérité du ministre de la Maison du Roi, je dois les prévenir qu'après avoir cherché à les éclairer, je ne pourrais souffrir, sans me rendre moi-même coupable, que des personnes attachées à cette Maison royale se permissent, soit dans son enceinte, soit ailleurs, des propos inconvenants.

Alex. Brongniart.

A Monsieur de la Ville-Gontier, à Versailles.

Paris, 15 mars 1816.

J'apprends, Monsieur, que vous êtes venu visiter la Manufacture. Je regrette beaucoup de n'avoir pas eu l'avantage de vous accompagner moi-même et d'avoir l'honneur de faire connaissance, et si je n'étais au lit, malade, je m'empresserais d'aller me dédommager de cette privation. J'apprends en même temps qu'un médaillon de B. que vous avez trouvé à la place d'un sculpteur vous a justement scandalisé ainsi que les personnes qui vous accompagnaient. On vient de me donner des éclaircissements sur la présence tout à fait inconvenante de ce médaillon; le sculpteur qui l'avait est commandant de la Garde nationale de Saint-Cloud; ayant fait son propre portrait, il a emprunté à son père M. Brachard cette empreinte qui traînait dans son tiroir pour avoir un modèle de l'uniforme.

Les sentiments d'attachement de M. Brachard l'aîné pour le Roi sont connus et notés depuis longtemps, ce qui détruit tout soupçon de mauvaise intention de sa part. D'ailleurs, il serait impossible que des por-

traits fussent exécutés définitivement en porcelaine sans que j'en fusse instruit ; cette explication me paraît donc vraie. Si je pouvais croire qu'elle fût fausse, le sculpteur qui aurait commis la faute serait renvoyé dès demain. J'ai cru devoir, Monsieur, vous donner cet éclaircissement, car je serais fâché que ce petit événement vous parût une confirmation des bruits que l'on a fait courir sur le mauvais esprit de la Manufacture, mauvais esprit qui, s'il a pu exister dans quelques individus, a été bien corrigé par les bontés dont le Roi n'a cessé de combler cet établissement.

Signé : Al. BRONGNIART.

GÉO. LECHEVALLIER-CHEVIGNARD.

QUELQUES DOCUMENTS

RELATIFS A

FRANÇOIS-NICOLAS MARTINET

DESSINATEUR ET GRAVEUR DU CABINET DU ROY[1].

Ingénieur, dessinateur et graveur du Cabinet du Roi, ornithologiste et s'intéressant « à des distillations chimiques pour connaître les principes des couleurs », s'occupant tour à tour d'expériences aérostatiques avec le s^r^ Blanchard ou du canal de Provins avec le prince de Salm-Kyrbourg, fréquentant, ainsi que ses sœurs Thérèse et Angélique, graveurs comme lui, chez le « bon papa » Wille ou chez ses « compères » de Longueil ou Dambrun, illustrant tour à tour Racine et Perrault, des opéras comiques ou des contes grivois, portraiturant le roi de Danemark, le chirurgien Daran ou des oiseaux et des dorades, puis, quand la révolution est venue, ruiné, privé de ses « vestes de calmandre à fleurs » et de ses culottes « gorge de pigeon », triste de la mort de sa seconde femme, soucieux de « protéger de la poussière ses ouvrages en attendant un temps que ses soixante-quatorze années lui font désespérer de voir », tel est *François-Nicolas Martinet* qui, par cette activité diverse et cette recherche de la nouveauté, est bien de ce XVIIIe siècle qu'il vit presque tout entier. Les documents que nous publions sur ce graveur souvent inégal, mais parfois vrai petit maître de la vignette, viennent de papiers de famille inédits et restés en notre possession. Le baron Portalis a esquissé dans ses *Graveurs du XVIIIe siècle* (t. III, p. 24) et dans ses *Dessinateurs d'illustration du XVIIIe siècle* une sommaire biographie et un catalogue de *François-Nicolas Martinet* que nous pensons bientôt compléter.

Louis Hautecœur.

A.

Contrat[1] de mariage de François-Nicolas Martinet et de Marie-Jeanne Darain (1760, 5 juin[2]).

Par-devant les Conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, furent présens, s^r^ François-Nicolas Martinet, graveur, majeur, fils de Nicolas Martinet, garde des eaux et forêts du Roi, demeurant à Fontainebleau, et d'Élisabeth Verpy, ses père et mère, desquels il a dit avoir le consentement; demeurant, ledit sieur Martinet, à Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, stipulant par lui en son nom d'une part.

Et s^r^ Jean-Baptiste Darain[3], secrétaire de Mgr le duc de la Rochefoucauld, et D^lle^ Marie-Madeleine Bordet, son épouse, qu'il autorise à l'effet des pré-

1. Nous possédons de ce contrat deux extraits : l'un, fait en 1767, *a;* l'autre, qui porte des annotations de Jean-Baptiste Darain et renferme quelques variantes, rédigé en 1770, *b*.

2. Le mariage eut lieu le 16 (note de la main de Jean-Baptiste Darain dans l'extrait *b*).

3. Fils de Jean Darain, officier de la duchesse de la Rocheguyon, et de demoiselle Renée Fouraillier, il est, dès 1737, « officier dans les affaires de Mgr le duc de la Rochefoucauld, » et, le 13 mars de cette même année, épouse Marie-Madeleine Bordet, qui mourut le 18 avril 1789 (partage à l'amiable de la succession de Marie-Madeleine Bordet, veuve Darain). Martinet a pu connaître les Darain chez le duc de la Rochefoucauld. Sur le frontispice de l' « Ormithologie ou Méthode contenant les divisions des oiseaux par Me Brisson, de l'Académie royale des sciences, opus figuris aeneis adornatum » (4 vol. in-4°, à Paris, chez J.-B. Bauche, 1760), on lit, en effet : « Dessiné et gravé par F.-N. Martinet, dessinateur de Mgrs les ducs de la Rochefoucauld et d'Estissac. »

sentes, demeurant à Paris, rue du Colombier, paroisse Saint-Sulpice, stipulant pour D^lle^ *Marie-Jeanne Darain*, leur fille, mineure, demeurante avec eux, pour ce présente de son consentement pour elle et en son nom d'autre part.

Lesquels, dans la vue du mariage proposé entre lesd. s^r^ François-Nicolas Martinet et D^lle^ Marie-Jeanne Darain, qui sera célébré incessament en face de notre Sainte Église, ont fait et arrêté les traités, clauses et conventions du mariage ainsi qu'il suit :

En présence de Félix Darain, bourgeois de Paris, cousin issu de germain de la future épouse;

Sr Sébastien de la Place, trésorier général de Mgr le duc de la Rochefoucauld, ami de la future épouse;

Et s^r^ Jean-Joachim Auber, commis au clergé de France, ami commun,

Seront les futurs époux uns et communs en tous biens, meubles, conquêts, immeubles, suivant la coutume de Paris, au désir de laquelle leur future communauté sera régie et gouvernée et partagée encore que par la suite ils fissent leur demeure ou des acquisitions de biens en pays régis par loix, coutumes et usages contraires auxquels ils ont expressément dérogé et renoncé. Ne seront néanmoins point tenus, les futurs époux, aux dettes et hypothèque, l'un de l'autre, antérieures à la célébration du futur mariage, mais s'il y en a elles seront payées et acquittées par celui qui les aura contractées et sur ses biens sans que l'autre, ses biens ny ceux de lad. communauté en soient aucunement tenus ni chargés.

Les biens du futur époux consistent en la somme

de cinq mille livres en habits, linges et hardes, meubles, billets, effets, marchandises et ustanciles de son art ainsi que le tout est à la connoissance desd. s^r^ et D^lle^ Darain, père, mère de la D^lle^ future épouse.

En faveur dud. mariage, lesd. s^r^ et D^lle^ père et mère de lad. future épouse lui donnent et constituent en dot et avancement d'hoirie de leurs successions futures la somme de deux mille livres en habits, linges, hardes, meubles et autres effets à l'usage de lad. future épouse, le tout que led. s^r^ futur époux reconnoît lui avoir remis et délivré par lad. s^r^ et D^lle^ Darain père et mère dont il est content, les en quitte et décharge et s'en charge envers la future épouse.

(Suivent les articles relatifs à la constitution de douaire à la future épouse par led. futur époux. Au préciput, au remploi des propres, au cas de dissolution de la communauté, à la donation entre vifs de tous les biens qui se trouveront appartenir au premier mourant, tous ces articles conformes à la coutume de Paris.) L'extrait (*b*) fait en 1770 porte l'article suivant qui n'est point dans l'extrait (*a*) de 1767.

« Et pour l'amitié que ledit futur porte depuis longtemps aux père et mère de ladite future et celle particulière de ladite future envers ses père et mère, ils consentent mutuellement et réciproquement que le survivant des père et mère de la future joüisse sa vie durant des meubles et immeubles qui pourront appartenir au prédécédé ou qui seroient propres au survivant... »

Ce contrat fut signé par les témoins et personnes sus-indiquées et « par Horque de Cervillé et Mareschal,

notaires, avec paraphe ». L'extrait fut délivré en 1707 par « Me Bro, comme successeur aux offices et pratiques de maître Mareschal, cy-devant notaire[1] ».

B.

Scellé après le décès de Dlle Marie-Jeanne Darain, épouse du sr François-Nicolas Martinet, du 18 février 1770.

Me Desormeaux, commissaire[2].

L'an mil sept cent soixante-dix, le dimanche dix-huitième jour du mois de février, à dix heures du matin, en notre hôtel et par devant nous Charles-Convers Desormeaux, avocat au Parlement, conseiller du Roy, commissaire enquêteur, examinateur au Châtelet de Paris, est comparu sieur Jean-Baptiste Darain, bourgeois de Paris, y demeurant rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, assisté de Me Jean-Claude Boutin, procureur dudit Châtelet.

Lequel sieur comparant nous a dit que Dlle Marie-Jeanne Darain, sa fille, épouse du sr François-Nicolas Martinet, graveur en taille douce, est déceddée le jour d'hier, en une maison dont elle et ledit Martinet, son mari, sont principaux locataires susditte rue de

1. Une note de J.-B. Darain, sur l'extrait de 1770, porte : « Me Mareschal s'est retiré et a cédé son étude à Me Bro, son premier clerc, demeurant mesme rue de Condé, vis-à-vis la rue du Petit-Lion, faubourg Saint-Germain; ce que je certifie véritable. A Paris, ce 26 juin 1770. — J.-B. Darain, bourgeois de Paris, demeurant rue Mazarine. »

2. La minute de cet acte, dont nous possédons une copie, se trouve dans les Archives des commissaires du Châtelet, nº 11695, et a été signalée dans les *Archives de l'Art français*, 1885, p. 279.

Bièvre, paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, et a laissé quatre enfans en bas âge qui sont habils à se dire et porter ses seuls héritiers, et comme lui comparant en sa qualité d'ayeul desdits mineurs, a intérêt de veiller à la conservation de leurs droits et d'empêcher le divertissement des meubles, effets et papiers de la succession de laditte Darain, leur mère, je vous requiers de, présentement, nous transporter avec led. s[r] Boutin, son procureur et chargé de ses pouvoirs, es lieux occupés par laditte déffunte femme Martinet et son mari, susdite rue de Bièvre, et d'y apposer nos scellés sur les meubles, effets, deniers comptants, titres et papiers dépendants de la succession de laditte Marie-Jeanne Darain et de la communauté de biens qui a été entre elle et ledit s[r] Martinet, faire la description de ce qui sera laissé en évidence et mettre le tout en bonne et sûre garde à la conservation des droits desdits mineurs et de ceux de tous autres qu'il appartiendra à eleu domicile en la demeure du dit M[e] Boutin, son procureur, size susditte rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, et avec lui signé en cet endroit de la minute de notre procès-verbal.

Sur quoy, nous, conseiller du Roy, commissaire susdit, avons audit sieur Darain, audit nom, donné acte de ses comparutions, dire et réquisition et en conséquence nous sommes à l'instant transporté avec led. s[r] Boutin en une maison rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, appartenante aux héritiers de La Barre, sommes entrés en un corps de logis au fond de la cour de la ditte maison et montés en une petite chambre à coucher au second étage, ayant vue sur une seconde cour, où nous avons trouvé, et par

devant nous est comparu sieur François-Nicolas Martinet, graveur en taille douce, demeurant dans ledit corps de logis, dont il est principal locataire, et qui, après avoir été, par nous, instruit du sujet de notre transport, nous a dit qu'il requiert que nous apposons à sa requête, tant en son nom et pour la conservation de ses droits, que comme père de ses enfants mineurs, nos scellés sur les meubles et effets, titres et papiers dépendants de la succession de lad. deffunte Marie-Jeanne Darain, sa femme, et de la communauté de biens qui a été entre elle et luy, comparant à éleu domicile en sa demeure susditte et signé en cet endroit de la minute.

Desquels dire et réquisition nous avons donné acte audit s[r] Martinet. Et, en conséquence, après qu'il nous est apparu du corps mort de laditte Darain, gissant sur un lit placé en laditte chambre, nous avons pris et reçu le serment dudit s[r] Martinet et de Margueritte Maigne, femme de Adrien de Lisle, elle garde-malade demeurant rue Saint-Nicolas-du-Chardonnet, laquelle femme de Lisle a gardé laditte défunte Dame Martinet pendant sa dernière maladie, sous lequel serment ils ont juré et affirmé n'avoir rien pris ny détourné, fait prendre ny détourner des meubles, effets, titres, papiers et deniers comptants, dépendants des dettes, succession et communauté.

Nous avons ensuite, à la requête, tant dudit sieur Darain que dudit s[r] Martinet, esdits noms, proceddé ainsy qu'il suit :

(On trouve alors l'inventaire de Martinet, que nous fournira plus développé le document C.)

Ce fait, et après qu'il ne s'est plus rien trouvé à sceller ny descrire, nos scellés et tous les effets ci-

dessus décrits sont restés, du consentement dudit Me Boutin, audit nom, en la garde et possession dudit sr Martinet, qui s'est du tout chargé et rendu gardien, comme dépositaire judiciaire a promis le tout représenter, même nos dits scellés, sains et entiers, toutes et quantes fois il en sera requis et a éleu domicille en sa demeure susditte et signé avec ledit Me Boutin et nous commissaires, et laditte femme de Lisle a déclaré ne sçavoir écrire ny signer de ce interpellée suivant l'ordonnance ainsi qu'il est dit en la minute demeurée en la possession de nous, commissaire susdit.

Et, le jeudy vingt-deux dudit mois de février audit an mil sept cent soixante-dix, deux heures de relevée, en notre hôtel et par devant nous, conseiller du Roy, commissaire susdit, est comparu ledit Me Jean-Claude Boutin, procureur audit Châtelet, et de sieur François-Nicolas Martinet, graveur à Paris.

Lequel nous a dit que le dit sieur Martinet s'étant pourvu après l'apposition de nos dits scellés apposés après le décès de Dlle Marie-Jeanne Darain, sa femme, par requête qu'il a présentée à Monsieur le Prévôt de Paris ou Monsieur le lieutenant civil audit Châtelet, il a obtenu l'ordonnance de Monsieur le lieutenant civil au bas de laditte requête en datte du jour d'hier, signée Dufour, par lequel il a permis de faire lever lesdits scellés.

(Comme il n'étoit survenu aucune opposition, le 23 février, les scellés furent levés, Martinet choisit « pour faire ledit inventaire Me Joseph Guéret, conseiller du Roy, notaire audit Châtelet de Paris, et son confrère, et pour faire la prisée des meubles et effets qui y seront sujets, Me Louis Fleury Lecluse, avocat au Parlement, huissier, commissaire firent

audit Châtelet de Paris y demeurant rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont... »)

(Quand arrivèrent six heures du soir, les magistrats voulurent arrêter l'inventaire, mais « les parties ont requis que, pour accélérer, il soit proccédé de suite et par double vacation à la continuation desdites opérations »,... et, « obtempérant au réquisitoire ci-dessus à nous fait, sommes resté dans ledit appartement... »)

Quant aux livres, « lesdits sieurs Martinet et Darain, ledit sieur Martinet, assisté comme dessus, ont dit qu'ils requièrent que la prisée des livres qui se trouvent dans ledit cabinet et dépendants des dittes succession et communauté soit faite par ledit Me Lecluse, de l'avis du sieur Edme-Jean Le Jay, marchand-libraire à Paris, y demeurant rue Saint-Jacques, qu'ils nomment à cet effet, et ont signé avec ledit Me Boutin en cet endroit de la minute... »

« Et après qu'il a été vacqué à tout ce que dessus jusqu'à neuf heures sonnées, nos scellés et tous les meubles et effets inventoriés et ceux restant à inventorier sont restés en la garde dudit sr Martinet, qui s'en est de nouveau chargé..., et l'assignation pour la continuation de présent procès-verbal et dudit inventaire a été remise, et à la réquisition des parties, à lundi prochain vingt-six des présents mois et en deux heures de relevée es lieux où nous sommes... »

Le lundi, Martinet demanda « que la prisée des marchandises, outils et ustencils de la profession de graveur soit faite, de l'avis du Sieur Joseph de Longueil[1], graveur en taille douce, demeurant à Paris,

1. Longueil était un ami de Martinet. Ils furent tous deux, ainsi que Dambrun, parrains des enfants de Queverdo (Portalis, *Dessinateurs du XVIIIe siècle*, t. II, p. 549). Longueil

rue du Plâtre, paroisse Saint-Séverin, expert qu'il nomme de sa part à cet effet... », et J.-B. Darain nomme de son côté pour faire la prisée des « marchandises et ustensiles de la profession de graveur, le sieur Louis-Joseph Mondhare, graveur, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, expert... »

On vérifia que tous les scellés étoient « sains et entiers », à six heures les commissaires voulurent se retirer, mais les parties leur demandèrent encore de continuer l'inventaire. On examina les papiers, « la vaisselle d'argent dépendante des dites successions et communauté, » et « les marchandises, planches et ustencils de graveur, de l'avis desdits sieurs de Longueil et Mondhare. »

A neuf heures, les magistrats et les experts se retirèrent. Les notaires finirent leur inventaire le premier mars, « ce fait et après qu'il a été vacqué jusqu'à six heures sonnées et qu'il ne s'est plus rien trouvé à inventorier ny comprendre au présent procès-verbal, nos scellés sont demeurés définitivement levés et ôtés et ledit sieur Martinet déchargé de la garde d'iceux... »

Signé : CONVERT DESORMEAUX
(avec paraphe).

C.

INVENTAIRE APRÈS LE DÉCÈS DE MARIE-JEANNE DARAIN, ÉPOUSE DU SIEUR MARTINET, DESSINATEUR ET GRAVEUR DU CABINET DU ROY.

Me Gueret, notaire, 23 ter 1770.

L'an mil sept cent soixante-dix, le vendredy vingt-

fut le professeur de Marie-Thérèse Martinet, sœur de François-Nicolas Martinet (Huber, *Dictionnaire des graveurs*).

trois février, deux heures de relevée, à la requête de sieur François-Nicolas Martinet, dessinateur et graveur du cabinet du Roy, demeurant à Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Étienne-du-Mont, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy et deffunte Demoiselle Marie-Jeanne Darain, sa femme, que comme tuteur de Aaron Martinet[1], Gabriel-Henry Martinet, Marie-Angélique Martinet et de Henriette Martinet, ses quatre enfants mineurs, et de laditte deffunte dame, son épouse, nommé et élu à laditte charge de tuteur par sentence homologuée tirée de l'avis des parents et amis desdits mineurs et rendue au Châtelet de Paris, le vingt-un février présent mois, ensuitte de laquelle est l'acte de ce jourd'huy, contenant l'acceptation qu'il a faitte à laditte charge, le tout expédié par maître Legras, greffier de la chambre civille du dit Châtelet.

Et en la présence du sieur Jean-Baptiste Darain, bourgeois de Paris, y demeurant susditte rue de Bièvre et paroisse Saint-Étienne-du-Mont, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Martinet, ses petits-enfants, élu à la ditte charge, etc...

(Suivent les formules d'usage, relatant que l'inventaire fut exécuté légalement.)

Dans une chambre à coucher servant de cuisine au premier étage ayant vue sur la cour :

Premièrement deux chenets à dents, pelle, pincettes, un trépied..., etc., et autres ustencils de ménage, douze caraffons de gros verre vuides et quelques verreries ne méritant description, prisé ensemble douze livres, cy 12 ᵗᵗ

1. Plus tard, graveur lui-même, il s'établit comme éditeur rue du Coq-Saint-Honoré.

Item, une fontaine de cuivre rouge contenant environ trois voies d'eau garnie de son robinet et sur son pied de bois de chêne, deux sceaux de tonnellerie, prisé ensemble vingt-cinq livres, cy 25 ₶

Item, une poële de fayance avec ses tuyaux de taule, une table, etc... (autres tables et chaises), cy 52 ₶

Item, une couchette à bas pilliers de quatre pieds de large garnie d'une paillasse, deux matelas..., etc..., deux rideaux d'indienne..., un petit tabouret couvert de moquette et un morceau de tapisserie de Bergame, prisé le tout ensemble cent-quarante livres 140 ₶

Item, une cheminée, une glace de dix-huit pouces de haut sur vingt-trois de large dans son parquet de bois peint en marbre surmonté d'un petit tableau peint sur toile, paysage et ornement de bois sculpté doré, deux bras de cheminée à une seule branche de cuivre doré, un mirroir de toilette dans sa bordure ceintrée de bois peint vert et or, deux vieux tableaux peints sur toille, sujets de dévotion et autre, trente-une petites estampes sous verre dans leur bordure de bois doré, représentant des figures et autres, prisé le tout ensemble, cinquante livres, cy 50 ₶

Dans un petit retranchement à côté de l'alcôve :

Item, vingt-une pièce, tant potterie que fayance, chandeliers, etc., cy 25 ₶

Dans le buffet cy-dessus inventorié :

Item, quarante-trois pièces de fayance en plats, assiettes et autres ustenciles de ménage, vingt pièces de verreries, deux salières de cristal de Bohème, etc. 12 ₶

Dans un autre cabinet à côté dudit alcôve :

Item, une petite table à écrire... 2 ₶

Dans un grenier servant d'atellier :

Item, une table, deux planches, quatre chaises et un tabouret formé de paille, un poèle de fonte avec ses tuyaux de taule et plusieurs débris de vieux meubles, prisés ensemble vingt livres 20 #

Dans un petit antichambre ayant vue sur la cour :

Item, une bassinoire, une fontaine à laver les mains de cuivre rouge, etc..., cy 20 #

Item, cinq tableaux, portraits peints sur toille, dans leurs bordures de bois sculpté et doré, cinq morceaux de grosse toille bleue, une échelle de bois d'aulne, prisé le tout ensemble six livres 6 #

Dans un petit cabinet à côté dudit antichambre :

(Quelques ustensiles de ménages, chaises, linge de maison, prisé 49 #)

Dans une pièce servant de cabinet et de salle de compagnie au premier étage, ayant vue sur le tout :

Item, deux petits chenets, pelle, etc... 8 #

Item, une vieille table à cadrillé, une autre table sur ses quatre pieds, deux fauteuils et quatre chaises de canne, six fauteuils antiques foncés de bourre et crin couverts de vieille tapisserie, prisé le tout ensemble cinquante livres 50 #

Item, une chaise de paille, une couchette..., un paravent de huit feuilles en papier, prisé ensemble cinquante-six livres 56 #

Item, une commode de bois de palissandre bombée à deux grands et deux petits tiroirs garnis de leurs mains et entrées de cuivre en couleur avec un dessus de marbre de la Brèche d'Alep, prisée soixante-quinze livres, cy 75 #

Item, une cheminée de deux glaces, la première de

vingt-cinq pouces six lignes de haut, la seconde de dix-huit pouces aussi de haut, les deux sur vingt-trois pouces de large, dans son parquet de bois peint en verre et ornement de bois sculpté doré, deux bas de cheminée à une seule branche de cuivre en couleur, un rideau d'indienne, une petite sonnette de fonte, prisé ensemble cinquante-deux livres 52 #

Item, deux cent quatre-vingt petites estampes représentant différents oiseaux sous leurs verres dans leurs bordures de bois doré, prisées ensemble cent douze livres, cy 112 #

Dans une pièce ensuitte de celle cy-dessus ayant vüe sur la cour :

(Objets de toilette, bureau de bois, etc.) 6 #

Item, quatre tableaux, peints sur toille, sans bordure, sujets de dévotion et autres, un portrait peint sur toille dans la bordure de bois doré, quatorse figures et plusieurs membres, le tout de plâtre, deux sphères et une mappemonde, un morceau de toile grise, trente-une planches servant de tablette, un corps d'armoire de bois blanc rechampé, un lambri d'apui de pareil bois et peint comme dessus, prisé le tout ensemble soixante livres 60 #

Dans une autre pièce à côté :

(Item, deux chaises, bergère, berceau, lit 60 #)

Item, une armoire de maquetterie à deux volets par bas, deux tiroirs au milieu et deux volets par haut, grillé de fil de laiton et deux rideaux en dedans de taffetas, prisée douse livres, cy 12 #

Item (linge de maison, chemises « en amadis à usage d'homme », mantelets de mousseline, mouchoir d'indienne, bonnets ronds, le tout revenu

de la lessive depuis peu, prisé ensemble soixante livres. 60 ₶

Item, une culotte et une veste de drap noir, un vieil habit de drap petit gris, veste et culotte pareille, une autre culotte de drap rouge, prisé ensemble comme vieux, seize livres, cy 16 ₶

Item, deux vieux jupons de différentes indiennes 4 ₶

Dans un petit cabinet en aile ayant vüe sur la cour... :

Item, une chaise de canne, un établi de bois blanc, plusieurs planches servant de tablettes, onze estampes représentant différents sujets sous leurs verres et dans leurs bordures, une petite cheminée d'une glace de vingt pouces de haut sur vingt-huit de large, dans son parquet de bois peint en brun surmonté d'un tableau peint sur toille, un rideau d'indienne avec ses tringles et anneaux, une toile pour faire un tableau, prisé le tout ensemble quarante-cinq livres, cy 45 ₶

Item, coeffes en mousseline 2 ₶ 10 s.

Item, un petit collier de perles fausses, une petite tabatière de cailloux garnie de tombac, une autre tabatière de carton doublée d'écaille avec une petite mignature représentant un pot de fleurs et un petit cercle d'or, une alliance or et argent, une petite bague d'une agathe herborisée moulée en or et entourage de marcassitte, une paire de brasselets et une paire de boucles et pierres de Stras, deux petits cœurs de marcassitte, une paire de boucles de souliers à usage de femme à chapes et ardillons d'acier et cercles d'argent, une montre à cadran d'émail à double éguille et boëte d'or de Genève, une chaîne d'acier d'Angleterre, une clef de cuivre, une petite mignature

dans un petit étui de similor, un cachet d'agathe et moulé en or, une paire de boucles d'oreilles de Stras, prisé le tout ensemble cent soixante livres 160 ₶

Suivent les livres prisés par ledit maître de l'Écluse de l'avis de sieur Edme-Jean Le Jay, libraire à Paris, y demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, pour ce présent :

Item, vingt-huit volumes, dont causes célèbres, prisés trente livres, cy... 30 ₶

Item, trente-neuf volumes, dont Histoire naturelle[1], prisés ensemble quarante livres, cy 40 ₶

Item, quatre volumes in-folio, dont monuments érigés du règne de Louis quinze[2] prisés soixante livres, cy... 60 ₶

Item, trente-deux volumes, tant in-quarto que in-octavo et in-douze, dont ornithologie des oiseaux, prisés trente-deux livres, cy 32 ₶

Item, trente-cinq volumes, dont Histoire de France, prisés vingt-quatre livres, cy... 24 ₶

Item, trente-sept volumes, dont Histoire des Juifs, prisés quarante livres, cy 40 ₶

Item, vingt-six volumes, dont Histoire de dom Quichotte, prisés dix livres, cy 10 ₶

1. Martinet s'est toujours occupé d'histoire naturelle. Il a gravé plusieurs ouvrages d'ornithologie; il a travaillé pour Brisson, Buffon, Daubenton; plus tard, il a illustré les *Dorades de la Chine*.

2. Martinet a gravé lui-même plusieurs monuments funéraires : le catafalque du roi et de la reine d'Espagne, dessiné par M. *A. Slodtz* en 1760; les catafalques de Stanislas Leckzinski, d'Élisabeth Farnèse, du Dauphin, de Marie-Josèphe de Saxe, de Marie Leckzinski, dessinés par M. *A. Challe* de 1766 à 1768.

Item, trente-deux volumes, dont œuvres de J.-B. Rousseau, prisés quinze livres, cy 15 ₶

Item, cinquante-neuf volumes, dont Histoire générale des voyages, prisés cinquante-neuf livres, cy 59 ₶

Item, quarante-quatre volumes, dont Pensées d'Oxinstirne, prisés trente livres, cy 30 ₶

Item, trente-sept volumes, tant brochés que reliés, dont Aventures de Robinson, prisés douze livres, cy 12 ₶

(L'inventaire fut interrompu et continué le lundi vingt-six, « ainsy qu'il suit » :)

Dans le cabinet, au premier étage cy-dessus désigné :

Item, une robe de chambre et sa veste de calmandre en fleurs, une culotte de drap noir, un habit de pareil drap, une culotte de drap noir et une autre d'écarlatte, un habit de drap petit gris, une veste d'écarlatte à galons d'or, prisés ensemble comme vieux, cinquante livres, cy 50 ₶

Dans la pièce cy-devant inventoriée, ayant vue sur la petite cour :

Item, huit cent petits bocaux de verre renfermant différentes graines, drogues, sels, coquillages et autres drogues d'histoire naturelle et de pharmacie, gâtés et altérés par le temps et ne pouvant être d'aucune utilité, prisés comme tels quarante-huit livres, cy 48 ₶

Dans la commode cy-dessus inventoriée :

Item, une robbe et un jupon de taffetas de Saint-Maur, une autre robbe et jupon de taffetas mordoré, une autre robe et juppon de gros de Tours broché, une autre robbe et juppon de Damas des Indes, deux

pièces de roguet de soye des Indes blanc, une serviette servant d'enveloppe, une paire de souliers de droguet de soye couleur de rose, le tout prisé ensemble deux cent trente livres, cy 230 #

Item, trois paires de manchettes à trois rangs de différentes mousselines brodée, deux paires de bout de manches en Amadis, une garniture de dentelle commune, un paquet de différentes blondes reblanchies, neuf mouchoirs de différentes mousselines, une autre paire de manchettes aussy à trois rangs de mousseline languettée, trois bonnets ronds de mousseline garnies de différentes dentelles, un autre bonnet rond et quelques petis linges ne mérittant aucune description, prisé le tout ensemble quarante-deux livres, cy 42 #

Item, un petit mantelet, un fichu et une coëffe de taffetas noir, deux paires de bas de soye blanche en partie ressemelée, plusieurs paires de mitaines et gands de peau et soye, un fichu de grosse beauté, prisés ensemble, avec un autre petit mantelet de taffetas noir, trente livres, cy 30 #

Item, cinq paires de bas de soye noire, trois de soye blanche, une paire de bas de fil à étriers, quatre paires de manchettes à effilée et une de baptiste, prisé le tout seize livres, cy 16 #

Item, un habit veste et deux culottes de lustrine doublé de soye, un autre habit et deux autres culottes aussi de lustrine, une veste de canelé blanc avec une petite broderie sur le devant en soye ponceau, deux paires de souliers et un chapeau demi-castor, prisé ensemble cent trente livres, cy 130 #

Item, tablier à toile et autre linge 6 #

Dans un bureau cy-devant inventorié :

Une petite collection de coquilles, prisée douze livres, cy 12 ₶

Item, six fourchettes d'acier, une sablière de marbre garnie en cuivre, prisé ensemble quarante sols 2 ₶

Item, deux petites sablières d'argent cizelées, une paire de boucles de souliers et une jarretierre en pierre de stras, prisé ensemble quarante-huit livres, cy 48 ₶

Dans les armoires cy-dessus inventoriées :

Item, deux jupons blancs, l'un de bazin et l'autre de grenat, une robbe de taffetas cramoisy à rayes blanches et son jupon pareil, cinq petis rideaux d'indienne, un petit casaquin aussi d'indienne et une pelisse de taffetas à mouches noires garnie de petite dentelle, prisés ensemble soixante livres, cy 60 ₶

Item, une robe et juppon de satin à rayes et à fleurs de différentes couleurs, un déshabillé composé d'un manteau de lit, d'un jupon d'indienne, un autre manteau de lit et son jupon d'indienne blanc, un vieux déshabillé d'indienne, six camisoles toille et cotton, bazin et futaine, un tablier de toille à carreau, prisé le tout ensemble cinquante-huit livres, cy 58 ₶

(Suit une semblable énumération de déshabillés de deuil, chapeau et taffetas, corsets de corche d'orange, habit et veste gorge de pigeon, ou vert en droguet de soye et or ou en velours de la reine, des chemises, mouchoirs, des cols, chemises garnies en amadis, etc.)

Dans la petite armoire garnie de fil de laiton :

Item, onze nappes de différentes toiles tant ouvrées

que plaine, une autre nappe et quarante-six serviettes de toile plaine, trois coeffes de nuit, deux bonnets de cotton et six bonnets piqués, prisé quarante-huit livres, cy 48 ₶

Suit l'argenterie : une cuillère à potage, une autre à ragoût, six cuillères et six fourchettes à bouche, le tout uni, six petites cuillères à caffé à filet, le tout d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble six marcs quatre onces deux gros, pesés à juste valeur et sans crüe à raison de quarante-huit livres six sols cinq deniers le marc, revenant ladite quantité audit prix à la somme de trois cent quinze livres onze sols dix deniers, cy 315 ₶ 11 s. 10 d.

Item, deux gobelets à pied d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble un marc deux onces deux gros, prisé à raison de quarante-sept livres douze sols deux deniers, comme vaisselle montée, revenant ladite quantité à la somme de soixante livres dix-neuf sols onze deniers, cy 60 ₶ 19 s. 11 d.

Item, une montre dans sa boëte d'argent, faite à Paris par Perle, à cadran d'émail, doublés d'éguilles d'or marquant les heures et les minutes, cordon de soye, clef de cuivre. Une autre montre dans sa boëte d'or, faite à Paris par Charles Leroy, à cadran d'émail, doubles éguilles d'or, avec son cordon de soye noire, clef de cuivre et un cachet monté en or et marcassitte, prisés ensemble deux cent vingt-quatre livres, cy 224 ₶

Item, une bague de composition entourée de marcassites et montée en or, une autre bague de huit petits diamants et un plus fort au milieu, prisées ensemble trente-deux livres, cy 32 ₶

Item, une paire de boucles à souliers et une autre

de jarretières à boucles d'argent, chapes et ardillons d'acier, un petit paquet de galon brûlé et quelques boutons de fil d'argent, prisés ensemble quatorze livres, cy 14 ₶

Suivent les marchandises et ustencils de la profession dudit sieur Martinet, prisés à juste valeur et sans crüe par ledit maître Lecluse, de l'avis de sieur Joseph de Longueil, demeurant rue du Plâtre[1], paroisse Saint-Séverin, et de sieur Joseph Mondhare, demeurant rue Saint-Jacques, susditte paroisse Saint-Séverin, tous deux graveurs en taille douce, experts nommés par les parties :

Premièrement, trente planches fesant cinq suites d'opéras comiques de six planches chacune, savoir : le Maréchal ferrand[2], Annette et Lubin[3], Rose et Colas[4], les Moissoneurs[5] et le tonnelier[6], chaque planche estimée à raison de vingt-cinq livres, revenant en tout à sept cent cinquante livres, cy 750 l. t.

Item, deux planches de paysage en travers estimées ensemble trente livres, cy 30 ₶

Item, deux planches qui sont le roi et la reine de

1. En marge, on a écrit : « Saint-Jacques. »

2. Opéra-comique en un acte d'Anseaume, musique de Philidor, six figures de Queverdo, gravées par Thérèse Martinet et Duhamel, 1767.

3. Comédie en un acte de Mme Favart, six figures de Martinet et Queverdo, dédiées M. de La Ferté, gravées par Duhamel, Thérèse Martinet, datées de 1762,

4. Comédie en un acte de Sedaine, musique de Monsigny, six figures de Marie Queverdo, gravées par Thérèse Martinet, 1764.

5. Comédie en trois actes de Favart et Duin, six figures de Eisen, Borel et Martinet, 1768.

6. Opéra-comique en un acte d'Audinot, six figures de Martinet et Queverdo, gravées par Martinet et Thérèse Martinet.

Danemarck, prisées à raison de vingt livres chacune, quarante livres, cy 40 ₶

Item, deux autres planches qui sont le jugement de Paris et pendant, estimés à raison de vingt-quatre livres pièces, la somme de quarante huit livres, cy 48 ₶

Item, huit petites planches pastorales à cinq livres pièces, revenant ensemble à quarante livres, cy 40 ₶

Item, quinze planches d'autres pastorales plus grandes, prisées à raison de vingt-cinq livres pièces, revenant ensemble trois cent soixante-quinze livres, cy 375 ₶

Item, huit planches à petites cartouches, prisées à quatre livres pièce, la somme de trente-deux livres, cy 32 ₶

Item, vingt-six planches, petits trophées, à raison de trois livres pièce, revenantes ensemble à soixante-dix-huit livres, cy 78 ₶

Item, vingt-quatre petites planches, culs-de-lampes, à raison de trente sols pièce, revenantes ensemble à trente-six livres, cy 36 ₶

Item, six planches de cartouches plus grandes, à raison de six livres pièce, prisées ensemble trente-six livres, cy 36 ₶

Item, quatre-vingt-quinze planches, coppie de différentes vignettes, à raison de cinq livres pièces, prisées ensemble quatre cent soixante-quinze livres, cy 475 ₶

Item, quatre cartouches sur une planche, prisée douze livres, cy 12 ₶

Item, quatre planches, d'après Zingle, prisées ensemble douze livres, cy 12 ₶

Item, neuf planches, différens sujets, tous finis, prisées ensemble dix-huit livres, cy 18 ₶

Item, trois planches, Vénus, Mars et la Victoire, prisées ensemble douze livres, cy 12 ₶

Item, quinze petites planches, portraits, prisées ensemble quinze livres, cy 15 ₶

Item, quinze livres pezant de vieux cuivre, prisées à raison de vingt sols la livre, quinze livres, cy 15 ₶

Item, cent épreuves d'oiseaux et fleurs, prisées ensemble trois livres, cy 3 ₶

Item, trois portraits, une fête de Versailles. Cinquante épreuves d'un bal[1], prisés ensemble quinze livres, cy 15 ₶

Item, sept cent épreuves d'opéras comiques, prisés ensemble cinquante-six livres, cy 56 ₶

Item, six cent épreuves, petits contes de La Fontaine, colorés, prisés ensemble quarante-cinq livres, cy 45 ₶

Item, mil épreuves de ces mêmes contes, en noir, prisées ensemble quarante livres, cy 40 ₶

Item, cinquante épreuves, grand cartouches, prisées ensemble sept livres dix sols, cy 7 ₶ 10 s.

Item, trois cent pastorales, prisées ensemble quarante-cinq livres, cy 45 ₶

Item, quatre cent petites pastorales, prisées ensemble vingt livres, cy 20 ₶

Item, six cent épreuves, petits Bocaces, prisées ensemble vingt-quatre livres, cy 24 ₶

Item, deux cent estampes, petits culs-de-lampes et petits trophées, prisés ensemble quatre livres, cy 4 ₶

Item, cent quatre-vingt épreuves, opéras comiques et autres restant de celles restées en évidance lors de l'apposition des scellés, prisées ensemble quatorze livres, cy 14 ₶

1. Sans doute le *Bal de May*, d'après M. *A. Slodtz*, 1763.

Item, une demi-rame de grand papier blanc, prisée dix livres, cy 10 ₶

(Les experts signèrent alors les prisées, et le jeudi 1er mars on continua la vacation.)

Suivent les titres et papiers trouvés dans une armoire sur laquelle étoient apposés les scellés dudit sieur commissaire.

Premièrement, expédition en papier du contrat de mariage d'entre ledit sieur Martinet et laditte deffunte demoiselle Marie-Jeanne Darain, par lequel il a été stipulé, etc. (Ici l'analyse du contrat.)

Item, une liasse de seize pièces qui sont petits mémoires signés par le sieur Bazan[1], marchand d'estampes, pour fourniture de marchandises à lui faittes par ledit sieur Martinet, et montant ensemble à deux cent quarante livres, sur lesquels mémoires il se trouve différents reçus à compte, montant à cent vingt livres, au moyen de quoy il paroît que ledit sieur Bazan ne doit plus audit sieur Martinet qu'une somme de cent vingt livres, desquelles pièces il n'a été faite plus ample description, à la réquisition desdits sieurs Martinet et Darain, mais elles ont été seulement cottés et paraphées par première et dernière, inventoriée sur lesdittes première et dernière pour le tout, deux, cy deux.

Item, une liasse de quatre pièces, dont la première est un mémoire de fournitures de marchandises faites par ledit sieur Martinet au sieur Regnault, marchand d'images, au bas duquel est l'arrêté dudit mémoire souscrit ce vingt août mil sept cent soixante-neuf par ledit sieur Regnault de la somme de cinquante-huit

1. Auteur du *Dictionnaire des graveurs*, 1789; il y parle de François-Nicolas et de sa sœur.

livres, plus une fourniture de six livres, le tout montant à soixante-quatre livres, dues par ledit sieur Regnault.

La seconde est un marché, signé Fessard[1], souscrit le vingt-trois décembre mil sept cent soixante-six, par lequel ledit sieur Fessard a reconnu avoir reçu dudit sieur Martinet la somme de quatre cent livres et s'est obligé de lui faire les ouvrages détaillés audit marché, au bas duquel il y a une notte signée dudit sieur Martinet par laquelle il paroît qu'il a reçu des marchandises pour quarante-huit livres, à compter dudit marché.

La troisième est un billet de la somme de sept livres, souscrit par Louis Quesnel le dix-huit juin mil sept cent soixante-neuf.

La quatrième et dernière est un mémoire non arrêté montant à la somme de cent vingt livres douze sols pour fournitures de marchandises fournies par ledit sieur Martinet au sieur Rapilly, marchand d'images, lesdites pièces inventoriées l'une comme l'autre, trois, cy trois.

Item, deux pièces, dont la première est un marché fait entre ledit sieur Martinet et Monsieur Parent, conseiller à la cour des Monnoyes, pour enluminures de dix dessins chinois, souscrit le quinze décembre dernier.

Et la seconde est un autre marché fait double à Paris le vingt-quatre juin mil sept cent soixante-quatre entre Monsieur de Buffon, intendant du jardin du Roy, Monsieur Daubenton, démonstrateur du

1. Fessard était un ami des Martinet. On le voit se promener à Sceaux avec Wille et ses fils, Mlle Martinet et Baader (*Journal de J.-G. Wille*, 21 oct. 1764).

Cabinet du Roy, et ledit sieur Martinet pour la collection de l'histoire naturelle des oiseaux[1], lesdites deux pièces cottés et paraphées et inventoriées l'une comme l'autre, quatre, cy quatre.

Item, quatre pièces, qui sont quittances de loyers, de capitations et de pauvres, desquelles pièces il n'a été fait icy aucune description, à la réquisition des parties, mais elles ont été seulement cottées et paraphées par première et dernière et inventoriées sur lesdites première et dernière, cinq, cy cinq.

Item, une liasse de vingt-huit pièces, qui sont quittances, décharges et renseignements, desquelles il n'a été fait aucune description à la réquisition, etc. (Même formule.)

Suivent les déclarations actives : déclare ledit sieur Martinet qu'il est dû quarante-huit livres audites successions et communautés par le sieur Audebert, jardinier à la Santé, cy 48 ₶

Par le sieur Redon, relieur à Paris, la somme de trente livres pour cahier de fleurs que ledit sieur Martinet luy a livré, cy 30 ₶

Plus, par le sieur Baron, menuisier en carosse, la somme de cent cinquante livres pour trois termes échus le premier janvier dernier du loyer des lieux qu'il occupe, cy 150 ₶

Plus, par le sieur Septier, enlumineur, la somme de seize livres pour deux termes aussi échus le premier janvier dernier du loyer des lieux par lui cy-devant occupés, cy 16 ₶

Déclarations passives : déclare ledit sieur Martinet qu'il doit la somme de quarante-huit livres à Made-

1. Cf. Bibl. nat., Cabinet des Estampes, S. B 34 à 35[a].

moiselle Martinet, sa sœur[1], pour argent qu'elle lui a prêtée pendant la maladie de laditte deffunte dame son épouse, cy 48 #

Item, à Monsieur Tardieu, cuivrier, soixante livres pour marchandises de cuivre qu'il lui a fourny en différentes fois, cy 70 #

Plus, à la dame Luce, blanchisseuse, la somme de trente-huit livres pour blanchissage, cy 38 #

Plus, la somme de cent quarante-huit livres à la demoiselle Morat, enlumineuse, cy 148 #

Plus, à Monsieur Daubenton, démonstrateur du Cabinet du Roy, la somme de cinq cents livres pour argent par luy avancé audit sieur Martinet pour les ouvrages qu'il s'est obligé de luy faire, cy 500 #

Plus, à Monsieur Buffon, cent vingt livres pour avances aussi faites audit sieur Martinet, à compte des ouvrages qu'il doit lui faire, cy 120 #

Plus, à la femme Deline la somme de quarante-trois livres seize sols pour avoir gardé laditte deffunte dame Martinet pendant sa dernière maladie, cy 43 #

Et a ledit sieur Martinet signé la fin de ses déclarations en cet endroit de la minutte des présentes contre toutes lesquelles déclarations ledit sieur Darain fait toutes réserves et protestations contraires, et a signé aussi en cet endroit de la minutte des présentes.

Ce fait, après avoir vaqué à tout ce que dessus depuis ladite heure de deux de relevée jusqu'à celle de six sonnée et ne s'étant plus rien trouvé à dire, déclarer ny comprendre au présent inventaire, tout le contenu en icelui est, du consentement dudit sieur Darain, demeuré en la garde et possession dudit sieur

1. Martinet eut deux sœurs qui gravèrent aussi : Angélique et Thérèse Martinet.

Martinet, qui s'en est volontairement chargé pour en faire la représentation et en compter quand et à qui il appartiendra, ont signé la minute des présentes, demeurée aud. Me Guéret, l'un des notaires soussignés.

Signé : GUÉRET.

Tenu pour clos le douze mars mil sept cent soixante-dix.

LEGRAS.

D.

ÉTAT[1] DE LA MAISON DE FRANÇOIS-NICOLAS MARTINET APRÈS LE DÉCÈS DE MARIE-FRANÇOISE GARNON[2], SON ÉPOUSE, ARRIVÉ LE 27e PLUVIÔSE DERNIER.

Savoir, dans l'appartement qu'il occupe au 3e étage, rue du Petit-Pont, consistant en deux chambre, un espèce de cabinet noir, un passage qui sépare les deux chambres et un haut d'escalier condamné.

Premièrement : dans la chambre qui donne sur l'escalier et qui sert au citoyen Martinet de chambre à coucher et de cabinet de travail, on y voit six fauteuils et une ottomane antique de damas, un vieux bureau, une commode ancienne à dessus de marbre, une harmoire pour linge et habits et un petit secré-

1. Cette pièce, de la main de Martinet, porte en marge : « Cinquante-troisième invtée (inventoriée) et dernière, cote trois ; » ce qui est la cote de l'inventaire.

2. Martinet s'était remarié, nous ignorons à quelle date, avec Marie-Françoise Garnon, dont il eut une fille, Françoise, baptisée le 5 juin 1778 à Saint-Benoît (cf. Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français*), et deux fils, Aaron-Alexandre et François-Florent.

taire. On y voit une glace de trois pieds quatre pouces et demi sur un pied onze pouces de large.

On y voit tout autour de ladite chambre des armoires que j'ai fabriquée moi-même, ainsi qu'une espèce d'alcôve dont le tout ne ferme pas, mais qui met mes ouvrages à l'abri de la poussière en attendant un temps que mon âge de 74 années me fait désespérer de voir. On y voit dans deux armoires des livres dépareillés et des bocauts où il y a des eaux de distilation chimiques auquelle je me suis amusé pour connoître les principes des couleurs, des gommes d'harbres divers, etc., avec beaucoup de peine et de tems, il y a environ 46 années[1]. Tout cela cependant, quoi qu'aucunement utils, en impose, car il faut faire plutôt envie que pitié. On y voit aussi une presse pour silindrer mes ouvrages.

Dans l'armoire au linge, il y a deux paires de draps tels quels, une douzaine de serviettes plaines, environ douze mouchoirs, deux napes, une douzaine de coeffes de nuit, chemises d'homme onse, quatre chemises de feme, de fille trois, bas de femmes six paires, fichus six, trois corsais, une paire de poche, deux déshabillés de femme, jupont piqué, trois, le tout en assez mauvais état, et cela n'est pas étonnant après sept années de souffrances et une année à ne presque pas sortir du lit. Un habit noir complet, un habit gris seul, un habit de velours complet, trois vestes de soye brodées, une culotte de velour de cotton à faire. On voit que j'ai plus d'habits que de culottes, parce que, faute de moyens, je les donnois à mes garçons.

Lits : en général, quatre, composés de deux mate-

3. Cf., dans l'inventaire de 1770, ces bocaux, au nombre de 800, estimés 48 l. t.

las chacun, dont il y en a deux de trois pieds, les autres de deux pieds et demy, un lit de plume pour le grand lit; le tout demande réparation. Deux lits sont portés par deux couchettes et deux par deux lits de sangle.

Sur la commode, il y a trois coffrets, dont deux serve à serrer des écrits et le troisième servoit à porter en campagne pour soulager les accidents où les hommes sont sujets.

Dans le cabinet noir où couche mon fils, il y a des supente au-dessus de son lit, que j'ay formé de planches pour supporter mon ouvrage imprimée qui attend un temps favorable.

Dans le passage, il y a un buffet et des planches élevées pour porter de l'impression et mil fouillis de ménage. Dans le buffet sont deux douzaines d'assiettes de fayence, etc.

Dans la seconde chambre, on voit une mauvaise table, quatre fauteuils de velours d'Utrec et une bergère, le tout ancien comme moi.

On y voit un vieux bureau vermoullu, une vieille commode qui ne ferme point et une autre petite commode antique, à dessus de marbre, qui a un pied rajouté : cette dernière commode sert à serrer les chiffons de ma fille.

On y voit un buffet qui renferme ce dont on se sert à chaque repas..., quatre grands chandelliers antiques et trois petits..., on voit des armoires qui renferment mes impressions, ainsi que les suppentes que j'ai faittes avec mon fils, ainsi que des cadres où sont mes ouvrages et quelques autres étrangers qui me décoroient autrefois mon cabinet.

DOCUMENTS

SUR

PIERRE MIGNARD, PAUL MIGNARD ET CHARLES LE BRUN

La bibliothèque de l'École des beaux-arts possède un certain nombre de manuscrits d'autant moins connus qu'ils ne figurent pas sur le catalogue dressé en 1895 par M. Eugène Müntz. Ce catalogue s'arrête au n° 419; mais l'exemplaire de la bibliothèque a pris en charge, depuis quelques années, quarante et un nouveaux numéros qui ne constituent cependant pas des acquisitions récentes. Un des plus intéressants est certainement le numéro 446, contenant un assez grand nombre de pièces sur *Pierre Mignard*, son neveu *Paul Mignard* et son adversaire *Charles Le Brun*. On y trouve notamment une série de lettres ayant trait à une querelle survenue à la fin de 1682 entre les deux grands artistes. *Mignard* venait alors d'achever la décoration de la galerie de Saint-Cloud pour Monsieur. *Le Brun* avait montré ses premiers travaux exécutés par ordre du Roi, à Versailles, dans la galerie des Glaces. Chacun des deux peintres eut ses admirateurs passionnés. Une des gazettes de Hollande qui circulaient alors en France établit un parallèle que *Mignard* jugea offensant : c'est dans ces conditions qu'il adressa à Jabach, — sans qu'on sache pourquoi ce dernier fut choisi, — la lettre suivante :

Monsieur,

Je vous renvoie la Gazette de Hollande. Je crois que pour avoir informé le gazetier de mon âge et de mes lunettes, il vous en a coûté quelques louis d'or. L'on

connoît bien à ces pauvretés l'humeur du personnage qui ne veut que de fausses louanges; et le plus souvent ces sortes de gens se mettent la peau de renard a cru sur les épaules : il ne leur en vient que gales et rognes.

J'aimerais beaucoup mieux avoir perdu mille louis d'or que le gazetier eût décidé en ma faveur. L'on connoît trop l'artifice de ce discours qui ne peut être imprimé que par des mémoires; le gazetier sait bien si *Mignard* est jeune ou vieux et s'il se sert de lunettes!

Je vous assure, Monsieur, que c'est un homme qui voit son procès perdu; il en appelle au gazetier de Hollande, qui est un pauvre recours. Je suis assuré qu'il le perdra dans toutes les cours souveraines puisque nous avons à présent de fort bons juges.

Ressouvenez-vous, Monsieur, s'il vous plaît, du soufflet donné à Notre-Seigneur du côté droit[1]. Il faut bien que le peintre ait l'esprit du côté gauche! De ce petit échantillon l'on peut juger de toute la pièce.

Je vous donne le bonjour et suis à vous de tout mon cœur.

MIGNARD.

Le Brun eut connaissance de cette lettre; son ami Guillet de Saint-Georges, — dont l'écriture est caractéristique, — répondit pour lui de façon anonyme; un partisan de *Mignard* répliqua; la querelle s'échauffa et dura au moins trois mois avec un acharnement et une méchanceté rares. Les allusions à la vie privée, au caractère, aux petitesses de chacun des deux rivaux s'y rencontrent presque à chaque ligne; les accusations de plagiat à propos de telle ou telle œuvre abondent.

1. Une des lettres contenues au dossier indique que, dans un de ses tableaux, *Le Brun* avait voulu, par un artifice de couleur, marquer la place du soufflet sur la joue du Christ.

Il est donc bien certain que la publication de ces lettres serait des plus intéressantes au point de vue de l'histoire de l'art; il n'est pas jusqu'à l'âge de *Mignard* qui ne s'y trouve discuté, jusqu'à la naissance illégitime de ses enfants qui ne soit rappelée à mots couverts. Mais les documents sont trop nombreux et trop longs pour pouvoir être transcrits ici. Il convient de se borner à un épisode de cette curieuse querelle.

Paul Mignard prit le parti de *Le Brun* contre son oncle. La *Revue universelle des arts* a publié, en 1858, une ode en l'honneur de *Le Brun* composée par lui et distribuée en pleine Académie à la séance du 2 janvier 1683, ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux. L'ode est misérable. Nous savons aujourd'hui qu'elle fut écrite et publiée à l'occasion de la querelle de *Le Brun* et de *Pierre Mignard.* D'ailleurs, la lettre suivante, écrite par *Paul Mignard* à l'adversaire de son oncle, ne laisse aucun doute sur ce point :

Je vous envoie la lettre d'un de mes anciens amis, Monsieur, dont je vous ai déjà parlé, qui est un homme qui a connu à Avignon l'*innimico del merito e della virtu.* Vous verrez, Monsieur, de quelle manière il explique la Gazette de Hollande sur l'article des deux galeries qui, à mon sens, se rapportent assez bien, par leurs richesses différentes et par les princes, aux deux hommes qui les ont remplies de peinture ou qui les doivent remplir. Du reste, Monsieur, si mon malhonnête parent dit partout que je ne me suis jamais mêlé de poésie, je m'en soucie très peu parce que je ne m'en pique point et que je suis toujours prêt à lui dire :

J'en demeure d'accord, je n'y suis point habile,
Et le métier des vers est pour moi difficile.
Mais quand il faut louer les merveilleux talents
De l'illustre *Le Brun*, l'Apelle de notre âge,
Apollon vient m'enfler l'esprit et le courage,
Et m'inspire parfois des vers assez galants.

Enfin, Monsieur, quoi qu'il en die, et en prose et en vers, *in dispetto di quello che non lo vuole*, je suis et serai toute ma vie votre très humble et très obéissant serviteur.

MIGNARD.

Ce mardi au soir, 23 février.

La lettre de l'ami de *Paul Mignard* existe; malheureusement, la signature ne se lit pas de façon certaine, et j'ignore quel est ce Gisson (?) d'Arles qui écrivit au peintre d'Avignon. Toujours est-il que le ton emphatique de la lettre est assez surprenant si elle n'a pas été destinée à passer sous les yeux de *Le Brun*. Elle sert si exactement les vues, — et sans doute les intérêts — de *Paul Mignard*, qui craignait, je pense, d'être compromis par son oncle auprès du tout-puissant premier peintre, que l'on peut se demander si elle n'a pas été écrite à la prière de l'artiste d'Avignon. En voici le texte çà et là difficile à déchiffrer :

Le 13 février 1683, à Arles.

Tout le soin que vous voulez prendre, mon très cher et intime *Mignard*, de me rendre vivante, par votre pinceau, celle que la mort m'a cruellement enlevée dans son plus bel âge, ne me sera jamais si à cœur que le plaisir que vous m'avez donné de me faire voir, dans votre belle ode à Monsieur *Le Brun*, le portrait du grand homme que toute l'Europe doit regarder aujourd'hui comme le miracle du siècle et l'admiration de la postérité. J'ai été charmé, je l'avoue, de voir si bien terminer un ouvrage duquel il y a longtemps que vous m'avez fait concevoir de si hautes idées, et que vous savez être aussi un des plus grands sujets de ma vénération et de mon respect. Que je serois heureux, cher *Mignard*, si je pouvois en cette occasion vous représenter combien votre ouvrage a

plu aux personnes d'esprit à qui j'en ai fait part et qui ont favorablement jugé du mien par le zèle que j'ai fait éclater pour ce grand homme qui fait aujourd'hui, comme vous me le dites, tout le sujet de votre attachement le plus respectueux et de votre déférence. Je juge par là bien ...[1] de votre esprit et de votre prudence, et c'est en vérité vous couvrir d'un glorieux endroit que vous donner tout entier à un homme à qui le plus grand roi du monde donne son cœur et son estime, et à qui tout l'univers accordera toujours son approbation et ses éloges. La fortune ne peut jamais mieux vous venger des secrètes fourberies *del signor Pietro*, votre *zio*, que de vous faire rencontrer un aussi glorieux protecteur que l'illustre Monsieur *Le Brun*, près de qui vous ne trouverez jamais la forfanterie italienne que ce bienheureux oncle a toujours pratiquée et qu'il avoit moins sujet d'exercer à votre égard qu'envers tout autre, s'il étoit capable de se ressouvenir des grâces qu'il a reçues de votre famille en Avignon, lorsqu'il y a passé des années entières à son retour d'Italie avec la sienne. Vous savez, cher *Mignard*, que je touche ici un article duquel je suis bien instruit. Laissons-la (*sic*) tel qu'il est, je vous prie, et puisqu'il a toujours été assez malhonnête de vouloir vous nuire et de retarder le progrès de votre fortune, je loue extrêmement les sentiments où je vous vois, qui seront pour lui des motifs de désespoir et de rage. Je vis dernièrement chez M. l'archevêque de notre ville la gazette de Hollande qui touche fort à propos ce que l'on peut dire de la réputation de M. *Le Brun* par le parallèle qu'il en fait à l'incomparable M. de Corneille, que toute la

1. Mot illisible.

postérité reconnoîtra toujours le roi des poètes, comme lui celui de tous ceux de son art, que personne n'imitera jamais, non plus que ce premier dans la poésie[1]. Le plaisir que j'ai de m'applaudir avec vous au sujet de ce grand homme et le bon gré que je vous sais de vous donner tout à lui et de m'avoir fait part de ce que vous avez fait à sa louange me fait oublier celui que je prendrois de vous entretenir de l'arrivée à Paris de notre intime ami Tieuloy (?). Je me réserve de le faire par le prochain ordinaire. Je m'assure qu'il me sera d'un très grand usage auprès de vous pour donner à votre tableau toute la perfection que je me propose de vos soins et de votre amitié et de ses remarques. Embrassez-le le plus tendrement que vous pourrez pour l'amour de moi. Je me donnerai l'honneur de répondre à tout ce qu'il m'a écrit dans sa (?) lettre. Cependant, cher ami, je suis votre unique et fidèle.

GISSON (?).

Il est probable que la querelle, survenue ainsi entre *Mignard* et *Le Brun*, n'eut aucune conclusion et que la lassitude seule mit fin aux lettres violentes ou perfides, écrites sinon sous la dictée, du moins avec le consentement des deux artistes.

Parmi les pièces les plus importantes que contient encore la liasse portant la cote 446, il faut signaler une fort belle lettre de *Le Brun* à Louvois, qui, de plus, a le mérite de nous donner la date exacte de la nomination de cet artiste aux

1. Quoique je n'aie point retrouvé l'article de la *Gazette* dont il est ici question, les pièces contenues au dossier prouvent que *Le Brun* y était comparé à Corneille et *Mignard* à Racine, ce dont ce dernier se montra très irrité, surtout peut-être parce que si Racine était plus jeune que Corneille, *Mignard* était plus vieux que *Le Brun* et n'avait pas l'excuse de l'âge pour lui demeurer inférieur.

fonctions de premier peintre. Cette date était assez incertaine, parce que le brevet de *Le Brun* n'a pas été retrouvé et que divers documents pouvaient faire hésiter entre plusieurs époques.

La lettre de *Le Brun* n'a jamais été remise à Louvois; elle marque les sentiments réels du grand peintre, alors que ces sentiments sont représentés avec beaucoup plus de modération dans une lettre de *Le Brun* au maréchal de Créqui, dont Louvois eut connaissance, puisqu'il s'en entretint avec le premier peintre[1]. Il est vraisemblable que la lettre que nous publions fut d'abord communiquée au maréchal de Créqui, et que celui-ci insista auprès de *Le Brun* pour qu'il ne la fît point parvenir; elle est calligraphiée, et il n'y manque que la formule finale et la signature. La date est facile à établir, car on lit, dans le mémoire ajouté à la vie de *Le Brun* par les éditeurs des *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (t. I, p. 67) : « Le 24 ou le 25 juin (1686), M. *Le Brun*, ennuyé de recevoir tant de marques de refroidissement de M. de Louvois et d'insultes couvertes et plâtrées de M. de la Chapelle, avait résolu de faire un mémoire du sujet de ses plaintes pour le donner à M. de Louvois. » Il n'est point douteux que la pièce de l'École des beaux-arts soit précisément ce mémoire :

A Mgr le marquis de Louvois.

Monseigneur,

Par un brevet du 1er juillet 1664, le Roi m'a honoré de la charge de son premier peintre et m'a commis pour examiner et diriger les ouvrages de peinture qui se feront pour Sa Majesté.

Par un autre brevet du même jour, 1er juillet 1664, le Roi m'a donné la charge de directeur et garde général du cabinet de tableaux et dessins de Sa Majesté

1. Cf. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale*, t. I, p. 67 et 68.

pour observer et exécuter toutes les choses nécessaires pour leur conservation.

Par lettres patentes du 30 mars 1663, il a plu au Roi de me commettre et ordonner pour faire les dessins des tapisseries de la manufacture des Gobelins, les faire exécuter, faire choix des ouvriers que je jugerois capables pour cet effet, retenir tel nombre de peintres que j'estimerai nécessaire pour mettre mes dessins en état d'être délivrés aux tapissiers, les employer chacun suivant sa capacité particulière, et généralement prendre la conduite et direction de tous les ouvriers qui seront employés pour ladite manufacture, même de tous ceux qui seront employés pour le service de Sa Majesté dans ladite maison des Gobelins en quelque sorte et manière que ce puisse être.

J'ai exercé avec soin toutes ces fonctions durant plus de vingt années. Je croyois pouvoir m'assurer de les continuer le reste de ma vie et je ne m'attendois pas à me les voir ôter après de longs services et lorsque l'expérience que j'ai acquise m'a dû rendre capable de m'en acquitter mieux que jamais. Cependant, Monseigneur, on vient jusque dans les Gobelins, et même en ma présence, distribuer et corriger des ouvrages dont on ne me laisse plus aucune direction, et on me fait retomber au rang ordinaire des ouvriers dont je dois prendre la conduite.

On m'a fait entendre que vous l'aviez ainsi ordonné, et le profond respect que j'ai pour les ordres qu'on porte en votre nom m'a obligé jusqu'à présent à tout souffrir. Mais il y a tant de honte pour moi à déchoir de l'honneur où il a plu au Roi de m'élever que je prends enfin la liberté de m'adresser à vous, Monsei-

gneur, pour apprendre de vous-même quelle est votre volonté et si vous agréez que les avantages dont j'ai joui depuis longtemps me soient conservés. J'ose espérer que vous ne diminuerez pas les grâces dont j'ai été favorisé, puisque sous votre autorité je redoublerai mon ardeur et mes soins pour la perfection des choses qui me seront commises.

Enfin, la liasse n° 446 contient les lettres adressées à *Le Brun* par l'Académie romaine de Saint-Luc.

André Fontaine.

LES BAS-RELIEFS

DE JEAN GOUJON

AU JUBÉ DE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS

ET LEUR DESTINÉE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

Il est toujours intéressant pour l'histoire de nos collections nationales de rechercher la suite des transmissions des pièces qui les composent, de reconstituer l'histoire de ces pièces, souvent assez mouvementée, depuis leur création jusqu'à leur abri dans l'asile définitif du Musée. Mais cet intérêt se double lorsqu'il s'agit d'un morceau important dont la conservation indique à un moment donné, chez un individu ou dans un milieu déterminé, des préoccupations ou un goût spécial que l'historien a le droit et le devoir de noter avec soin.

Tel est le cas pour les bas-reliefs du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois, aujourd'hui au Louvre : sculptés entre 1544 et 1545 par *Jean Goujon*, ainsi qu'une découverte précieuse du marquis Léon de Laborde l'a péremptoirement démontré[1], ils faillirent être détruits deux siècles plus tard, lorsque le clergé du XVIIIe siècle fit disparaître de l'église le jubé de *Pierre Lescot* qui le gênait, sans qu'aucun dessin, aucune gravure nous en ait conservé même la plus petite silhouette.

Le marquis de Laborde, dans son très remarquable article de 1850, et, après lui, Barbet de Jouy, qui le suivit dans le catalogue des Sculptures Modernes du Louvre[2], supposèrent que les bas-reliefs de *Jean Goujon* avaient été, après la démolition du jubé, encastrés dans les autels des chapelles latérales.

1. *Documents sur Jean Goujon,* réimprimés en tête des *Comptes des Bâtiments du roi,* 1877, p. XXV et suiv.
2. 1865. — 2e édition, 1873, n° 96.

Lenoir, cependant, qui recueillit le bas-relief central, celui de la *Mise au tombeau* en 1793, l'indiquait comme venant des Cordeliers[1]. Mais on passa outre à l'affirmation de Lenoir : celui-ci n'en était pas, croyait-on, à une erreur près. Or, si Lenoir travaillait vite, et pour cause, ses indications de provenance étaient pourtant, en général, assez exactes, au moins dans son Journal, et, cette fois, c'est lui qui avait raison.

Voici en effet, à l'appui de son dire, un document irréfutable, sous les espèces, un peu inattendues, d'une inscription gravée sur une dalle de pierre de 1^{m}80 de large sur 0^{m}48 de hauteur; celle-ci provient vraisemblablement des débris du Musée des Monuments français transportés en plusieurs fois au Louvre, où elle se trouve aujourd'hui dans un magasin. Sur cette dalle se lit l'inscription suivante, en capitales classiques, disposée sur cinq lignes dont les extrémités seules sont effacées, mais se restituent facilement :

CE BAS RELIEF, AINSI QUE LES QUATRE EVANGELISTES DE LA CHAPELLE SONT [DE] JEAN GOUJEON; ILS ONT ÉTÉ ACHEPTÉS DES DÉMOLITIONS DU JUBÉ DE SAINT GERM[AIN] L'AUXERROIS PAR Mre G. GOUGENOT, ÉC^{er}, CON^{er} SECRÉTAIRE DU ROY, TUTEUR DE S. A. LE PRINCE DE CONDÉ, SG^{r} DE LISLE SUR ARNON EN BERRY ET DE CE LIEU OU IL [LES] A FAIT POSER POUR DÉCORER CETTE CHAPELLE EN 1747.

Nous savons parfaitement que la chapelle des Gougenot (tous les guides de Paris du XVIIIe siècle, celui de Thiéry notamment, nous en assurent) était située dans le bas-côté gauche du chœur de l'église des Cordeliers; tous les ornements en passèrent chez Lenoir à la Révolution; et le lendemain du jour où il avait reçu la *Mise au tombeau* de *Goujon* (8 frimaire an II), Lenoir enregistra sur son Journal l'entrée dans son dépôt du médaillon de M. et Mme Gougenot et du buste en bronze de l'abbé Gougenot. La dalle de pierre gravée qui accompagnait les bas-reliefs arriva sans doute l'un des deux jours.

1. *Journal*, éd. Louis Courajod, p. 20, n° 162. — *Archives du Musée des monuments français*, t. II, p. 204 et 281.

* * *

Ce Georges Gougenot de Croissy, ancien tuteur des princes de Condé, qui avait acheté les bas-reliefs de *Goujon* aux démolisseurs de Saint-Germain-l'Auxerrois, était le père de l'abbé Louis Gougenot, associé honoraire de l'Académie de peinture et sculpture, qui est bien connu. *Pigalle* avait fait le buste du père[1], l'année qui précéda la mort de celui-ci, arrivée en 1748. Il fit aussi, pour la chapelle où les Gougenot furent enterrés, un double médaillon représentant le même personnage, de profil, avec sa femme. C'est ce monument, qui fut recueilli par Lenoir, ainsi que nous venons de le noter; il a figuré longtemps au Musée de Versailles[2], dans l'escalier de la conservation, d'où l'on vient de le tirer pour l'exposer en bonne place au Louvre dans la salle Coustou, la qualité des personnages ne les rendant pas dignes d'un musée historique. Enfin *Pigalle* avait modelé le buste en bronze de l'abbé Gougenot, qui passa aussi chez Lenoir, mais qui, étant en bronze, n'y demeura malheureusement pas longtemps.

Nous savons que l'abbé Gougenot était un amateur et critique éclairé. Peut-être est-ce lui qui dirigea le goût de son père vieillissant et lui fit acheter les monuments qui nous intéressent. Cette attention, en tous cas, portée en plein milieu du XVIIIe siècle sur une œuvre vieille de deux siècles, que l'on recueille pieusement pour la mettre en place d'honneur, le soin que l'on a d'en indiquer scrupuleusement la provenance et l'auteur valent d'être enregistrés. Cela est rare à une époque où tant d'œuvres anciennes furent négligées ou détruites, pour avoir cessé de répondre aux goûts esthétiques des nouvelles générations.

Mais peut-être est-ce justement en raison de son caractère esthétique que l'œuvre de *Goujon* fut conservée, et ceci n'est guère moins curieux à noter : c'est un indice de plus de ce

1. Ce buste subsiste encore chez les héritiers de la famille et a été publié par M. S. Rocheblave, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, octobre 1902, p. 274-75.

2. Il a été publié par M. J. Marquet de Vasselot, dans la *Gazette des beaux-arts*, novembre 1896.

goût nouveau qui se fait jour dès le milieu du XVIIIe siècle, en plein règne du style rocaille, pour un art plus sobre, plus pur, plus classique. Le sévère style Louis XIV lui-même connaîtra plus tard un regain de faveur caractéristique; quant à *Goujon,* dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il continuera à être considéré comme un véritable modèle. Nous n'en voulons pour témoins que le soin que l'on mit, en 1788, à conserver, à compléter et à pasticher ses Nymphes des Innocents, ou l'idée que l'on eut d'appliquer sur des constructions, comme l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans, près du Palais-Royal, des moulages de certaines de ses figures décoratives.

* * *

Mais revenons à nos bas-reliefs de Saint-Germain-l'Auxerrois transportés aux Cordeliers. Leur identité n'est pas douteuse, d'après les témoignages cités plus haut. On éprouverait cependant quelques difficultés à les reconnaître dans certaines mentions qui en ont été faites, ici ou là, au XVIIIe siècle, et dont l'incertitude même avait empêché sans doute qu'on ne les y reconnût plus tôt.

Un *Inventaire des peintures et sculptures du couvent des Cordeliers de Paris,* dressé par Doyen et Mouchy en 1790, et publié par la Société de l'histoire de l'Art français[1], cite, dans la chapelle de l'abbé Gougenot, un *Christ porté au tombeau* par *Jean Goujon,* mais le donne par erreur comme *un bas-relief en stuc.*

Déjà dans leurs descriptions de Paris, Dulaure[2] et Thiéry[3] le donnaient comme *un bas-relief de bronze sur un fond de marbre blanc.* Mais il ne faut pas oublier qu'au dire de Piganiol[4] et de Sauval[5] les bas-reliefs du jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois avaient été « barbouillés de dorure » par ordre des marguilliers, à qui on le reprochait avec aigreur. Ces dorures avaient été conservées sans doute lors du transfert

1. *Nouvelles Archives*, t. VIII; 2e série, t. II, 1880-81, p. 285.
2. *Nouvelle description de Paris*, 1785, t. I, p. 182.
3. *Guide des voyageurs à Paris,* 1787, t. II, p. 367.
4. *Description historique de Paris*, t. II, p. 92.
5. *Antiquités de Paris*, t. I, p. 304.

aux Cordeliers et furent la cause des erreurs que nous venons de rappeler.

Les mêmes auteurs, d'autre part, Thiéry, Dulaure, de même que Doyen et Mouchy, ne s'occupent que du seul bas-relief de l'*Ensevelissement du Christ*, omettant les *Évangélistes*. Cependant, notre texte épigraphique nous permet d'affirmer en toute sécurité que ceux-ci avaient suivi aux Cordeliers le morceau principal de la décoration du jubé. Ils ne le suivirent pas, semble-t-il, chez Lenoir : nous ne les trouvons en effet ni mentionnés, ni décrits, ni dessinés nulle part dans ses catalogues. Ils ne figurèrent pas non plus en 1824 au Musée d'Angoulême, formé des débris du Musée de Lenoir, et, en 1850, le marquis de Laborde n'avait encore que « l'espoir de les retrouver, ainsi que le reste de la décoration du jubé ». Il devait cependant, dès ce moment, avoir un peu plus qu'un espoir, à moins que ce ne soit son article sur *Goujon*, paru dans le *Journal des Débats* du 12 mars, qui ait fait remarquer ces quatre figures, « encastrées, dit Barbet de Jouy, dans le mur de l'escalier d'une maison portant le numéro 4 de la rue Saint-Hyacynthe-Saint-Honoré », celle même qui avait abrité, pendant la Révolution, le club des Jacobins.

Comment ces figures étaient-elles venues là au sortir des Cordeliers? En 1793, ou postérieurement? avaient-elles subi d'autres voyages? Nous ne le savons pas encore. Mais c'est la seule incertitude qui nous reste actuellement sur l'histoire de ce très important ensemble réuni aujourd'hui dans la salle Jean Goujon au Musée du Louvre.

Paul VITRY.

UNE LETTRE

DE

LOUIS DAVID

Cette lettre de *Louis David*, qui nous est communiquée par notre confrère M. H. Lemonnier, et qu'il y a tout lieu de croire inédite, est intéressante pour les renseignements qu'elle nous donne sur un séjour de l'artiste en Italie, sur ses jugements artistiques, sur ses relations avec *Vien* et avec quelques artistes, *Vanloo*, *Roslin*, *Vincent*, etc. Elle présente de sérieux caractères d'authenticité. Le papier en est ancien et porte dans sa trame un filigrane fréquent au XVIIIe siècle, que nous avons rencontré sur plusieurs dessins au Musée du Louvre. L'écriture et la signature sont de *David*. Enfin, à aucun point de vue on n'avait intérêt à contrefaire cette lettre. Cependant, elle porte une date absolument impossible : 13 décembre 1789. En décembre 1789, *David* était sûrement à Paris, et, après un examen minutieux, il n'est pas possible de lire ici une autre date que 1789. Reste une hypothèse : *David* se serait trompé. Il aurait écrit involontairement un 9 à la place d'un 4, chiffre qui correspondrait à son séjour à Rome en 1784. Cela est vraisemblable, M. Tourneux connaît une lettre de Perronneau, absolument authentique, datée de 1790, et annonçant un événement récent qui s'était en réalité passé en 1770.

Le texte de notre lettre indique qu'il s'agit bien du voyage de 1784. *David* parle du tableau qu'il exécute à Rome. Or, on sait qu'en 1784 il y peignit les *Sabines*. D'autre part, nous voyons que M. Pécoul, beau-père de *David*, lui fait promettre de ne pas rester plus d'une année absent. Il était en bonne posture pour exiger cette promesse : c'est lui qui avait fait les frais du voyage et qui avait pris, en l'absence du peintre, la charge de ses deux jeunes enfants.

La lettre commence par ces mots : « Monsieur et cher Maître. » Cette formule peut paraître suspecte. Elle est très rare au

XVIIIe siècle. Mais il ne faut pas oublier que la lettre est tout à fait de la fin du siècle et qu'il faut bien qu'on ait commencé à un moment donné à écrire : Monsieur et cher Maître.

De Rome ce 13 décembre 1789.

Monsieur et cher Maître,

Que j'ai bien mérité que vous disiez de moy, si le jour de l'an nétoit point venu, il ne mauroit point écrit, j'avoue tous mes torts; je me reposois sur votre bonté ordinaire. Je voudrois essayer de me justifier, et la réflection me fait voir que je plaiderois une mauvaise cause. Je pourois dire mes occupations, les embaras quand il faut sarranger dans une ville au moment de son arrivée, tout cela ne vaut rien et l'élève doit toujours donné des marques de son respect à son maître, et à quel maître encore, que ne luy dois-je pas? Je ne puis pour des réalités ne faire pour vous que des vœux; aussi les fais-je du plus profond de mon cœur et vous souhaite, ainsi quà votre respectable épouse, tout ce que les âmes bonnes sont en droit même d'exiger.

Je voudrois bien vous faire l'analise de leffet que Rome ma fait la seconde fois, mais le bruit que fait en ce moment cy le tonnere, les peurs de ma femme, la grêle, la pluye et les éclairs arrête mon génie, et lhistorien se perd. Je lai vue, comme bien vous pensez, avec beaucoup plus de sang froid et peut-être par conséquant plus judicieusement. J'ai été étonné que plusieurs maîtres qui mavoient plut dabort loin de me plaire encore quelquefois me déplaisoient; le *Guerchin* est principalement du nombre; je ne dis pas la même chose de tous ses tableaux, mais de la plus grande partie. Pour

Calabrese, *Cortonne*, *Andrea Sacchi* et quelquefois *Carle Marate*, je ne peux pas les voir. Je ne parle pas des *Luc Jordaens*, des *Solimena*, etc., etc., vous savez sur ceux là ma façon de penser. Mais aussi, en revanche, combien *Raphaël*, les *Caraches*, le *Dominiqain* et surtout l'antique y ont gagné. Aussi pourquoy mavez-vous rendu si difficile? La vue de vos ouvrages et vos leçons sont cause que je ne jouit pas du plaisir que jouissent bien d'autres, en voyant des tableaux des maîtres dont je vous ai parlé.

Je travaille le jour à mon tableau et le soir je dessine d'après l'antique; malheureusement, je ne travaillerai pas autant que je l'aurois désiré, car pour bien des raisons que j'aurai l'honneur de vous communiquer à Paris, je ne resterai ici qu'un an, et Mr Pecoul ma fait donner en partant de Lyon ma parolle d'honneur. Ma femme sy plaît beaucoup ou pour mieux dire elle ne sy ennuye pas. Nous avons un concert une fois la semaine et nous ne laissons pas de voir du monde, jy ai trouvé des connoissance tels que MM. Digne et Moutte chez lesquels nous dinons souvent. J'aurai l'honneur de vous en dire davantage une autre fois. Mon but nest que de vous assurer de mon inviolable reconnoissance et du respect avec les quels je ne cesserai d'être toute ma vie, Mon cher Maître, votre très humble et très obéissant serviteur.

DAVID.

Mes humbles respects à Madame votre chère épouse et mille chose à Mrs vos fils, que j'embrasse de tout mon cœur. Je vous prie de dire aussi bien des choses à MM. *Roslin*, *Peyron* et *Vincent*, sans oublier Taillasson et M. et Mme *Vanloo*.

DEUX BILLETS INÉDITS

DE

LOUIS DAVID A ESPERCIEUX

Le *Bulletin* de l'année 1907 a publié (p. 44) une lettre de *David* à Espercieux lui offrant le dessin de ses *Sabines*, récemment acquis par M. Beurdeley. M. le lieutenant Bourin, à qui nous devions cette communication, a bien voulu remettre en même temps deux autres billets du peintre au statuaire. L'un nous révèle que *David* satisfaisait parfois des goûts de fumeur, alors bien peu répandus dans les ateliers ; l'autre a peut-être trait à un tableau dont Sardanapale eût été le principal personnage, à moins que le buste dont *David* sollicitait le prêt ne fût destiné à meubler le fond de cet *Apelle peignant Campaspe* qu'il aurait ébauché, selon *Jules David*, vers 1813 ; mais cette esquisse, qui n'a pas été gravée, est restée dans la famille de l'artiste, et j'ignore si ma supposition a quelque fondement.

Maurice TOURNEUX.

I.

AU CITOYEN ESPERCIEUX, SCULPTEUR A PARIS.

Je te remercie bien, mon cher ami, des cadeaux réitérés que tu me fais, ou, pour mieux dire, des preuves d'amitié que je reçois de toi. Je ne puis essayer ton tabac aujourd'hui ; j'ai un mal de gorge considérable, mais je me fais un plaisir d'avance de l'éprouver. J'en ai que Damain (?) m'a envoyé de Calais, je les compa-

rerai et pourai en faire un mélange s'il est nécessaire. Quant à *Mercier*, le vandal[1], laissons-le salir du papier; autant lui qu'un autre.

Adieu, mon ami, je te remercie.

DAVID.

Ne paye pas le commissionnaire.

II.

A MONSIEUR MONSIEUR ESPERCIEUX,
STATUAIRE A LA SORBONNE, PARIS.

Je te souhaite bien le bonjour, mon ami Espercieux; je te serois bien obligé de me prêter pour une couple de jours le buste de Sardanapale en te priant de le faire apporter à midi aujourd'hui à mon atelier de Cluni par un homme habitué à manier ces objets; je lui donnerai pour boire mercredi quand il viendra le reprendre dans la matinée.

J'attends que tu sois prêt pour aller voir l'ouvrage

1. Cette allusion au vandalisme de Louis-Sébastien Mercier permet de donner la date approximative de ce billet, car elle a trait au rapport que l'auteur du *Tableau de Paris* présenta au Conseil des Cinq-Cents sur les patentes (25 vendémiaire an V-16 octobre 1796), où il assimilait les artistes à de simples commerçants. La proposition fut fort mal accueillie, comme on pense, par ceux qu'elle visait, et l'on peut signaler, parmi les protestations qu'elle souleva, celle du sculpteur *Ch.-Louis Corbet* : voyez sa *Lettre au citoyen Lagarde..., sur les esquisses et projets de monuments pour les places publiques de Paris..., suivie d'une réponse au rapport fait contre les arts et les artistes par le c. Mercier au Conseil des Cinq-Cents*, Paris, Desenne, an V, in-8°, 43 p. (Bibl. nat., Lk7 31061.)

que tu es en train de faire et dont *Broque*[1] m'a parlé si avantageusement.

Ton ami.

DAVID.

Ce lundi 4 octobre 1814.

1. Sans doute le peintre *Jean Broc*, élève de *David*, né à Montignac (Dordogne) en 1780, mort en Pologne en 1850.

INVENTAIRE DES CURIOSITEZ

TROUVÉES EN DIFFÉRENS ENDROITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROY

(Mai 1684).

Le document publié ci-après fait partie d'un recueil de « Mémoires et Inventaires particuliers de diverses choses trouvées dans la Bibliothèque du Roy, au mois de may 1684[1]. » La série complète comprenait :

1° Un inventaire des 254 premiers volumes de la collection d'estampes de l'abbé de Marolles, p. 1.

2° Un inventaire des 10 derniers volumes de cette collection, p. 21. (Les albums de Marolles, ces merveilleux volumes de maroquin, aux armes royales, que connaissent tous les amateurs, constituaient alors à peu près la totalité du fonds d'estampes de la Bibliothèque.)

3° Un inventaire des estampes et cartes géographiques en feuilles, p. 25.

4° Un inventaire des « cartes géographiques et autres, roulées avec des bastons », p. 29.

5° Un inventaire des curiosités, p. 37.

6° Un état des catalogues et inventaires de livres, p. 69.

7° Un mémoire des meubles, p. 73.

Les deux derniers documents ont disparu du recueil. Les deux premiers présentent peu d'intérêt, puisque nous avons du cabinet de Marolles un catalogue beaucoup plus détaillé. Le troisième et le quatrième ont peu de rapport avec l'histoire de l'art. Reste le cinquième, que nous publions.

Il occupe 29 pages, de la page 37 à la page 65 incluse, et a pour titre particulier : « Inventaire des curiositez trouvées en différens endroits de la Bibliothèque du Roy. » Il est intéres-

1. Bibl. nat., Est. Ye. 4, pet. fol. ms.

sant de plus d'une manière : d'abord parce qu'il fut rédigé peu après le transfert à Versailles du Cabinet des médailles et antiques; nous lisons en effet cette formule : « Plus, dans le cabinet où estoient les médailles, s'est trouvé ce qui s'ensuit. » Les objets décrits avaient donc été laissés à Paris. Il peut être intéressant d'en avoir, à cette date précise, un inventaire détaillé. Notre document est encore précieux pour la connaissance de la topographie de la Bibliothèque, sise dans un hôtel du côté oriental de la rue Vivienne, en face du palais Mazarin. La Bibliothèque se composait alors principalement de livres manuscrits et imprimés. En 1666, on avait placé près d'eux, dans une pièce spéciale, les médailles, pierres gravées et curiosités du Roi, conservées jusqu'alors au Louvre. Puis, en 1667, était entrée la collection d'estampes de l'abbé de Marolles que le Roi venait d'acquérir. Cette collection occupait une simple chambre : « La chambre ou cabinet où sont les livres d'estampes. » La pièce destinée aux médailles, pierres et curiosités ne suffisait pas à les contenir, si bien que ses trésors débordaient dans la chambre des estampes. En 1684, le Cabinet des Estampes abritait, outre ses propres recueils : l'armoire du trésor de Childéric, un meuble de cèdre et d'ébène plein de coquilles, des urnes antiques, d'anciennes faïences, etc. Sur la cheminée, on voyait trois bustes de marbre blanc; au mur étaient appendus deux portraits peints, celui de Claude de France et celui d'Élisabeth d'Autriche, femme du roi Charles IX, qu'on attribuait à *Clouet*.

Notre inventaire nous fait donc assister aux humbles débuts de deux établissements qui sont maintenant parmi les plus importants du monde, le Cabinet des médailles et antiques et le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Nous le publions presque intégralement, n'omettant que la description de vingt-deux tiroirs de coquilles, qui n'aurait que peu d'intérêt pour l'histoire de l'art[1].

Joseph GUIBERT.

1. Sur l'origine des collections du Cabinet des médailles et antiques, voy. Ernest Babelon, *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, Paris, A. Lévy, 1887. — E. Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, Paris, Leroux, 1897.

Inventaire des curiositez trouvées en differens endroits de la bibliothèque du Roy.

Premièrement.

Dans la chambre ou cabinet où sont les livres d'estampes, une armoire appellée le Tombeau de Childéric, ladite armoire consistant en une layette et un tiroir.

Dans la layette se sont trouvées soixante-cinq médailles d'or, dont il y en a soixante-une enchassées dans des cercles d'ivoire, et quatre qui ne le sont pas, lesdites médailles estant des empereurs Léon, Zénon, Marcien, Valentinien et Théodose.

Plus vingt-sept abeilles d'or émaillé de rouge.

Plus une petite teste d'or émaillé de rouge.

Plus un grand morceau d'or émaillé de rouge de figure plate, qui semble avoir servi de bout à la garniture d'un baudrier.

Plus deux pièces plates et deux autres petites pièces longues, le tout d'or émaillé de rouge, paroissant avoir fait partie de la garniture dudit baudrier.

Plus trois espèces d'agraffes d'or émaillé de rouge.

Plus trois morceaux de feuilles d'or.

Plus un gros anneau d'or.

Plus une bague d'or en forme de cachet où est la figure d'un Roy avec cette inscription : *Childirici Regis*.

Plus trois boucles d'or, dont deux sont émaillées de rouge par le bas.

Plus deux gros boutons d'or émaillé de rouge.

Plus un petit estuy d'or en forme de livret émaillé

de rouge, qui semble avoir servy à mettre des tablettes; aux deux costez duquel estuy sont deux pièces d'or, dont l'une paroît estre le stile des tablettes et l'autre le manche dudit stile.

Plus un gros anneau d'or qui paroist avoir servy de boucle à un surfaix de cheval.

Plus une grosse boucle d'or un peu plus épaisse, mais plus petite.

Plus vingt-quatre autres petites pièces d'or émaillé de rouge qui paroissent avoir servi de boutons et agraffes ou autres choses semblables.

Plus un petit morceau d'or non émaillé qui paroist avoir esté rompu de quelque autre pièce.

Dans le tiroir de ladite armoire se sont trouvées les pièces suivantes :

Une boulle de cristal de roche.

Plus le fer d'une hache d'armes mangé de rouille.

Plus une petite boëtte de sapin où est une dent avec de la limaille d'or.

Plus une épée courte et large en forme de sabre, avec son fourreau de velours noir, garni de trois pièces d'or émaillé de rouge, avec la poignée d'une feuille d'or épaisse, et la garde garnie de trois pièces d'or aussy émaillé de rouge.

Plus un papier contenant un procés-verbal de ce qui a esté trouvé dans le tombeau de Childéric, dont une partie est mentionnée cy dessus, ledit procès-verbal en datte du 1er juillet 1665 et signé Dufresne.

Plus a esté trouvé dans ladite chambre un grand bassin rond d'ivoire ciselé et garny de bas reliefs aux bords et au milieu, enfermé dans un estuy de cuir rouge.

Plus sur la cheminée de la mesme chambre se sont trouvez trois bustes de marbre blanc, l'un représentant Pallas, l'autre une Bacchante, et l'autre un petit enfant, estimez une pistole la pièce, 30 #

Plus une figure d'Égypte de pierre de touche brisée par le bas estimée vingt livres, 20 #

Plus une Diane d'Ephèse de marbre blanc antique rompue par les extrémitez des mains, estimée trente livres, cy 30 #

Plus un morceau de mousse pétrifiée, et un morceau de marcassite de fer, estimez ensemble dix livres, cy 10 #

Plus a esté trouvé dans ladite chambre des estampes un cabinet de cèdre et d'ébène de pièces de rapport, contenant vingt-deux tiroirs, où estoient diverses coquilles.

Comme nous l'avons dit, nous passons sans les reproduire la plus grande partie de la page 39, les pages 40 et 41 et la plus grande partie de la page 42. L'inventaire de ces tiroirs pleins de coquilles est peu intéressant pour l'histoire de l'art, et, formant un ensemble compact, peut être omis sans nuire à la clarté.

Plus un tableau représentant Claude, femme de François Ier, estimé 20 #

Un tableau d'Élizabeth d'Autriche, peint par Jannet, 50 #

Plus six urnes de terre antiques, estimées ensemble 30 #

Deux bassins d'émail, estimez ensemble 10 #

Un plat de terre antique, 6 #

Un flaccon de fayence d'Italie du dessein de Jules Romain, 10 #

Deux flaccons de verre, 6 ₶

Un pot avec son couvercle de porcelaine de Perse, 15 ₶

Un pot de fayence d'Italie découvert, 6 ₶

Un flacon de fayence d'Italie, 6 ₶

Un autre flacon de fayence d'Italie où il y a une chasse, 10 ₶

Un pot à long goulet de porcelaine de Perse, 20 ₶

Une petite buire de porcelaine de Perse, 6 ₶

Un pot à anses d'émail blanc, 2 ₶

Un flaccon d'Italie de verre rayé, 6 ₶

Un petit pot à bec et anses d'Italie, 3 ₶

Deux pots à bierre de terre de Perse, 6 ₶

Une aiguière et un verre de cristal de Venise, 2 ₶

Plus dans le cabinet où estoient les médailles, s'est trouvé ce qui s'ensuit :

Un petit pot de terre verte d'Italie doré, 5 ₶

Un pot à deux anses de verre de Barcelonne, 5 ₶

Un petit vaisseau de terre ciselé cassé, 2 ₶

Deux pots d'émail peints, à deux anses, 6 ₶

Un pot en rond avec son chapiteau de fayence d'Italie, 10 ₶

Un pot en forme de broc de terre d'Italie, 6 ₶

Une petite jatte de verny, 3 ₶

Une figure de marbre d'un pied de haut ou environ antique, s'enveloppant de son manteau, 30 ₶

Une figure de bronze d'une femme satyre tenant son petit, 50 ₶

Une figure de bronze antique représentant Antinoüs, 30 ₶

Deux petites urnes antiques servant de lacrymatoires, ou pour recueillir le sang des martyrs, 3 ₶

Un buste de Jupiter d'une pierre d'Égypte, 44 ₶

Une petite figure de bronze de la Chine représentant une femme du pays, 10 ₶

Une petite figure de Mercure de bronze antique, 4 ₶

Deux vases de terre peinte, 4 ₶

Une autre figure de Mercure antique appuyée sur un globe, 4 ₶

Une figure de bronze d'une hermaphrodite antique, laquelle, attendu qu'elle est sans bras, n'a esté prisée que, 20 ₶

Une lampe antique de bronze où est représenté la figure d'un jeune homme, 6 ₶

Un paquet de cachets antiques, prisez ensemble 3 ₶

Une figure de chien d'albastre se grattant le museau, 20 ₶

Une petite Nostre-Dame d'yvoire dans une niche d'ébène, 20 ₶

Une grosse coquille, 3 ₶

Une teste de bélier de bronze antique, 20 ₶

Un ouvrage d'yvoire tout d'une pièce, 20 ₶

Un diptyque d'yvoire où est la figure d'un empereur de Constantinople en majesté, 60 ₶

Un fleuve couché de marbre qui est cassé, 10 ₶

Une marcassite de cuivre, 3 ₶

Un talisman de cuivre en tablette, 6 ₶

Un petit enfant de terre ayant un bras mutilé, fait par le s[r] François, 3 ₶

Un miroir concave, 20 ₶

Un grand microscope d'Angleterre, 20 ₶

Cinq grandes urnes antiques de terre avec des anses, 100 ₶

Plus une petite boëtte de bois longuette et garnie de velours cramoisy, dans laquelle il y a une déité égyptienne faite d'un saphir blanc, et posée sur un pied d'estal d'or émaillé qui lui donne la figure d'un terme antique, 200 ₶

Plus un petit coffret de bois contenant ce qui s'ensuit :

Vingt-quatre onyx noires et grises de différentes figures de peu de valeur, 72 ₶

Une cornaline blanche et rouge, enchâssée en cuivre, où est représentée en relief une déité à my-corps inconnue, 1 ₶

Une petite agate enchâssée en cuivre, où sont représentez en relief deux Cupidons, ant[ique], 1 ₶

Un anneau de corail, où est gravée de relief une figure qui porte une autre figure sur son épaule, 2 ₶

Une petite cornaline blanche et rouge hors-d'œuvre, où est gravé en relief un Cupidon, 1 ₶

Un petit grenat garni d'or, où est gravée en relief une teste d'enfant, 8 ₶

Une cornaline rouge et blanche hors-d'œuvre, où est gravée en relief une teste de chérubin, 2 ₶

Une onyx noire et grise où est gravée en creux la figure d'un homme assis ayant une chèvre à ses pieds, et un autre petit animal inconnu, enchâssée en or, 8 ₶

Une onyx noire et blanche, avec un biseau noir, sans graveure, montée en or, 30 ₶

Une autre onyx garnie d'or, où est gravée ce nom *Auriola*, 5 ₶

Deux autres onyx, enchâssées en cuivre et gravées en creux, dont l'une représente un cavalier et l'autre

une corne d'abondance surmontée d'un coq qui en bequete les fruits, prisées ensemble 3 #

Un anneau d'or, où est enfermée une onyx cassée en deux, ant[ique], 9 #

Une onyx de trois couleurs, avec un biseau blanc, enchâssée en argent, 11 #

Un saphyr où est gravée en creux la teste d'un philosophe, garni d'or, 12 #

Un talisman égyptien enchâssé en argent, où d'un costé sont gravées trois deitez égyptiennes et au revers sont gravez un croissant et sept étoilles, 5 #

Deux petits anneaux d'or, dont l'un n'a plus de pierre, et l'autre a une petite agate blanche et rouge où est gravée en creux une teste de chérubin, estimez ensemble 12 #

Un anneau d'or qui a pour pierre un lapis où est gravée de creux Léda avec son cygne, 8 #

Un petit anneau d'or sans pierre, 3 #

Seize autres anneaux de cornaline, agate, paste et corne, enchâssez en argent et cuivre doré, desquels seize anneaux il s'en est trouvé trois rompus et neuf qui n'ont point de pierre, le tout ensemble prisé 9 #

Plus dans une écuelle vernissée ont esté trouvées quantité de pierres de différente nature, figure et grandeur, sçavoir :

Trente-trois pierres de différente espèce, gravées tant en relief qu'en creux, choisies parmy plusieurs autres de rebut, et prisées un escu pièce, l'une portant l'autre, 99 #

Deux cens quarante-cinq cornalines de rebut mises dans un petit coffre en équerre et prisées ensemble 50 #

Vingt et un morceaux cassez de différentes pierres de nulle valeur.

Vingt et un jaspes rouges de peu de valeur, 11 ₶

Vingt onyx de peu de valeur, 30 ₶

Quarante-cinq agates de peu de valeur, 25 ₶

Trente jaspes de différentes couleurs de peu de valeur, 8 ₶

Vingt et une primes d'émeraude de peu de valeur, 11 ₶

Vingt cornalines blanches et cinq cristaux de peu de valeur, 12 ₶

Dix-huit lapis et huit améthystes de peu de valeur, 6 ₶

Cinquante-trois agates blanches ou coquilles de nulle valeur.

Seize cornalines, cinq grenats, une crapaudine, un péridore, une pierre étoillée et une turquoise, le tout de nulle valeur.

Un morceau de bois sur lequel est attaché un petit rond d'émail de Limoges blanc et noir, où est représentée une bataille, du dessein de Jules Romain, 11 ₶

Plus une épée du Japon avec son fourreau de bois peint de noir et de rouge.

Deux tablettes des Indes, dont les feuillets sont d'une toile noire appresstée, couverte de bois.

Une buire dont le corps est de pièces rapportées de corne de cerf, et la garniture est de diverses figures d'ivoire taillées en relief, l'anse de laquelle s'est trouvée brisée en deux endroits, ladite buire estant enfermée dans un étuy de cuir rouge, et paroissant avoir esté faite pour accompagner un grand bassin d'ivoire ciselé et orné de bas-reliefs trouvé dans la chambre des estampes, et inventorié cy-dessus.

Une natte fine de jonc des Indes d'environ une aulne et demye de longueur, ladite natte estant coupée par le ply du milieu.

Neuf grandes feuilles de vélin et deux autres plus petites, les unes et les autres peintes de diverses figures de la Chine.

Une boette ronde pleine de divers légumes ou fruits de la Chine.

Un vase antique de verre bleu orné de figures de paste.

Une boette ronde contenant sept grosses mouches des Indes desséchées et une ceinture de sauvage garnie d'ailes de mouches des Indes.

Une machine de cuivre servant à l'arithmétique et faite par M. Pascal.

Un vase d'Allemagne fait d'ivoire, dont la pomme et le couronnement sont à jour.

Une boette longue et ronde en forme de baston, garnie d'ivoire, avec deux pommes au bout, dans laquelle se sont trouvées d'un costé six dames à joüer, et de l'autre costé trois pièces d'un jeu d'échecs.

Deux petits coffres d'écaille de tortue garnis d'argent d'environ huit pouces de longueur.

Une grosse médaille d'argent moulée en ovale, où est représentée en relief à demy corps la figure de François Dauphin, ladite médaille pesant un marc quatre onces, estimée 45 #

Un chapelet dont les grains sont faits de noyaux gravez en relief, et la croix est de paste.

Un petit cabinet de la Chine d'environ un pied de largeur, huit pouces de hauteur et aussy huit pouces de profondeur, contenant huit tiroirs, prisé 20 #

Dans lequel cabinet s'est trouvé ce qui s'ensuit :

Six petites figures de terre en forme de mumies.

Deux petites plaques de terre, sur chacune desquelles sont trois figures égyptiennes qui se tiennent par la main.

Deux pierres vulgairement appelées scarabées.

Une petite idole de bronze entortillée d'un serpent, le pied de laquelle idole est rompu.

Huit morceaux de marcassite d'argent tant gros que petits.

Cinq autres morceaux de marcassites différentes.

Cinq grosses mouches des Indes desséchées.

Une mouche beaucoup plus grosse, dont la teste, chargée d'un long bec, est séparée du corps.

Dix-huit lézards ou autres petits insectes dessechez, la pluspart rompus et de nulle valeur.

Plus une lampe antique de cuivre où est le monogramme ☧.

Un chaudron de cuivre fait à la Persienne, avec des inscriptions en caractères arabiques, garni de son couvercle.

Un vase antique de cuivre servant aux sacrifices.

Une mesure antique de cuivre garnie de son anse.

Un autre vase antique de cuivre sans anse.

Une espèce de bouteille faite d'une noix de cocos.

Un bassin de Perse avec un vase à boire; l'un et l'autre aiant des caractères arabiques.

Une lampe de cuivre faite en forme de sphinx, ayant d'un costé une teste d'oiseau et de l'autre une teste de femme.

Un vase antique de cuivre avec un manche, duquel vase la boucle est faite en forme de treffle.

Un petit vase antique de cuivre avec une anse, servant à mettre l'eau lustrale.

Une espèce de calotte faite de plusieurs bandes de fer.

Trois lampes de terre dont l'une est antique et les deux autres sont faites à l'Indienne.

Deux patères antiques de cuivre, le manche d'une desquelles est rompu.

Une hache antique de sacrifice.

Un paquet de dix-sept clefs antiques.

Un sistre antique d'Égypte.

Une tasse de verre et une chaîne d'anneaux de cristal.

Les os de la teste d'un animal ressemblant à un sanglier ayant double deffenses.

Deux mâchoires du poisson appelé requiem.

Trois tatous dessechez.

Un grand lézard de Lybie.

Trois poissons dessechez, sçavoir un remora, un poisson triangle et un autre poisson pris pour un petit requiem.

Deux grandes peaux de serpent.

Trois machoires de poisson.

Dix-sept figures antiques de terre, représentant des mumies d'Égypte, desquelles figures il y en a deux rompues.

Neuf grandes coquilles de différentes espèces et trois champignons pétrifiez.

Quatre crabes.

Vingt sceaux de cuivre tant antiques que modernes.

Une grande corne de buffle et une petite.

Une corne de rhinocéros.

Une espèce de réchaud antique.

Deux lampes antiques de cuivre, l'une et l'autre ayant une croix.

Une dent mâchelière d'éléphant.

Neuf lampes antiques de cuivre.

Huit lampes antiques de terre.

Onze figures antiques de diverses déitez la pluspart mutilées.

Un bassin de cuivre à la persienne avec son couvercle.

Neuf différentes pièces antiques de cuivre.

Une cosse de pois d'Inde.

Une boucle appelée bézoard de bœuf.

Un petit panier tissu de jonc des Indes.

Une pièce antique de cuivre, où est représentée la teste de Mercure avec deux Dauphins.

Un fruit d'Inde et un nid d'oiseaux.

Plus a esté trouvé dans led. Cabinet des médailles une boëtte platte contenant ce qui s'ensuit :

Une médaille de Dupré sans revers, moulée en cire, représentant la teste du roy Henri IV. HENRICUS IIII. D. G. FRANCORUM ET NAVARRÆ REX. 4 ₶

Une médaille du mesme sans revers représentant la teste de Marie de Médicis. MARIA AUGUSTA GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA. 4 ₶

La teste de M. de Laubespine. CAROLUS DE LAUBESPINE CUST. SIGILLI GALLIÆ. MARC. DE CHASTEAUNEUF. 1633. Au revers, la Justice assise, autour de laquelle sont des petits amours. HOC MONIMENTUM DABIT NOMEN ÆTERNUM. 1 ₶ 10 s.

La teste de M. de Vic. MERICUS DE VIC FRANCIÆ PROCANCELLARIUS. — Revers : la Justice debout. NEC PRECE NEC PRECIO. 15 s.

Une médaille de Du Pré sans revers, représentant la teste du card[l] Barberin. MAPH. S. R. E. P. CAR. BARBERIN. SIG. JUST. PRÆ. BONON. LEG., 4 lt

La teste du Roy Henry IV, casquée. HENRICUS IIII FRANC. ET NAVAR. REX CHRISTIANISS. — Revers : Henry IV debout, nud, terrassant un centaure, 15 s.

La teste de Marie de Médicis. MARIA MEDICEA FRANC. ET NAVARR. REGINA REGENS. — Revers : un vaisseau. TANTI DUX FŒMINA FACTI, 15 s.

La teste du Président de Verdun. NIC. VIRDUNUS SENATUS GALL. PRINCEPS. — Revers : un temple dans lequel est la déesse de la Paix sur un pied d'estal. TEMPLUM THEMIDIS RESTITUTUM. 10 s.

La teste du Roy Henry IV. HENRIC. IV. D. G. FRANC. ET NAVAR. REX. — Revers : Diane chassante. PAR UBIQUE POTESTAS, 10 s.

La teste de Marie de Médicis. MARIA MEDICEA FRANC. ET NAVARR. R. REGENS. — Revers : une figure couchée devant laquelle sont trois figures debout. CUNCTORUM VOTIS CLERIQUE EQUITŪQUE PATRUMQUE. Dans l'exergue : GALLIA STABILITA. 5 s.

La teste du marquis du Guast. ALFON. AVAL. MAR. GUAS. CAP. GEN. CAR. V. IMP. — Revers : une figure de femme assise sur des dépouilles aux pieds d'un palmier. AFRICA CAPTA. C. C., 5 s.

Le buste de Pierre Aretin. DIVUS P. ARRETINUS FLAGELLUM PRINCIPUM. — Revers : VERITAS ODIUM PARIT, dans une couronne de chesne. 5 s.

Le buste du grand m[e] de La Vallette. F. JOANNES DE VALLETE. M. M. HOSP. HIER. — Revers : un éléphant sur lequel est une femme dans une tour, devant luy est un vaisseau. HABEO TE.

GULIERMUS M. DE POITIERS. Son buste. — Revers : Mercure donnant la main à la déesse d'Abondance, 10 s.

Le buste de Jean Sforce. IOANNES SFORTIA CONSTANTII F. PISAURI. ANN. ÆT. XXXVI. M. D. III. — Revers : un joug brisé. PATRIA RECEPTA, 10 s.

Le buste de la Reyne mère de Du Pré, sans revers. ANNA AUGUS. GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA, 30 s.

Le buste de la Reyne mère. ANNA AUSTRIACA FRANC. ET NAVAR. REGINA. — Revers : une couronne dans des nuées. NON EST MORTALE QUOD OPTO, 5 s.

Une médaille du Duc de Savoye de Dupré sans revers. VICTOR AMEDEUS DUX SAB. PRINC. PED. REX. CIPR., 3 ₶

MALATESTA NOVELLUS CESENÆ DOMINUS DUX EQUITUM PRÆSTANS. Son buste. — Revers : un crucifix. OPUS PISANI PICTORIS. 15 ₶

Une médaille de Dupré, sans revers. D. PRINCEPS FRANCISCUS MEDICES, 3 ₶

Le buste du grand m^e de la Vallette. F. IO. VALLETA M. M. HOSP. HIER. — Revers : UNUS X MILLIA. David et Goliat. 10 s.

NICOLAUS LANGÆUS LUGD. Son buste. — Revers : VETERUM VOLUIT MONUMENTA VIRORUM. Apollon debout avec sa lyre et des petites médailles à costé, 30 s.

La teste de François I. FRANCISCUS I CHRISTIANISSIMUS REX FRANCORUM. — Revers : une salamandre. NUTRISCO EXTINGO, 10 s.

ANTONIUS B. DE BURGUNDIA. Son buste. — Revers : NUL NE SI FROTE. Une banière et des épines, 8 s.

Le buste de feu M. le Prince. H. BORBON. CONDÆUS PRIMUS REGIÆ FRANC. DOMUS PRINCEPS. — Revers : le

buste de madame la Princesse. CAR. MARG. MOMMORANTIA PRINCIP. CONDÆI UXOR, 2 ₶

La teste de Henry II. HENRICUS II GALLIARUM REX INVICTISS. P. P. — Revers : une armée, 10 s.

Une médaille de Louis XII. — Revers : Anne de Bretagne, 1 ₶

La teste de Mahomet II. — Revers : le mesme à cheval, 1 ₶

La teste de Jean Bentivole. — Revers : le mesme à cheval, avec un autre, 1 ₶ 10 s.

François Sforce avec un bonnet. — Revers : une teste de cheval, 1 ₶ 10 s.

CHRISTIANA PRINC. LOTH. MAG. DUX. HETRUR. Une teste de femme de Dupré, point de revers, 3 ₶

Une médaille de Du Pré sans revers. MAR. MAGDALENÆ ARCH. AUSTR. MAG. D. ETRUR., son buste, 3 ₶

A. RUZÉ M. D'EFFIAT ET D. LONJUMEAU, SURT[t] DES FINANCES. Son buste. — Revers : Atlas et Hercule. QUIDQUID EST JUSSUM LEVE EST, 1 ₶

THOMAS BOHIER, GÉNÉRAL DE NORMANDIE. Son buste. Revers : S'IL VIENT A POINT. Un écusson, 1 ₶ 10 s.

MALATESTA ... de mesme que l'autre. — Revers de mesme.

PETRUS CARD. ALDOBRANDINUS ROMANUS S. R. E. CAMERARIUS. La teste du card. Aldobrandin. — Revers : S. P. Q. R. M. D. C. III. Un palais, 1 ₶

Une médaille de Dupré. CAROLUS DUX NIVERNEN. ET RETHELEN. P. FRANCIÆ. Son buste. — Revers : NEC RETRO GRADIOR NEC DEVIO. Le soleil sur le zodiaque, 15 s.

Une médaille de Du Pré. LUDOVIC. XIII. D. G. FRANCOR. ET NAVAR. REX. Son buste. — Revers : UT GENTES TOLLATQ. PREMATQUE. La Justice assise, 1 ₶ 10 s.

Une médaille de Du Pré. NI. BRULARTIUS A SILLERY FRANC. ET NAVAR. CANCEL. Son buste. — Revers : LABOR ACTUS IN ORBEM. Le soleil dans son char, 6 ₶

Une médaille de Du Pré. MARIA AUG. GALLIÆ ET NAVARRÆ REGINA. Une teste de femme. — Revers : un vaisseau. SERVANDO DEA FACTA DEOS, 5 ₶

HENRICUS II. GALLIARUM REX INVICTISS. P. P. Son buste. — Revers : OB RES IN ITAL. GERM. ET GAL. FORTITER AC FŒLIC. GESTAS. Un char dans lequel sont plusieurs figures, 6 ₶

POMPONIUS DE BELLIÈVRE FRANCIÆ CANCEL. ÆT. 71 1601. Son buste. — Revers : COLIT HANC RIGIDE MODERATUR ET ISTAM PIE PUB. ÆQ. Deux figures debout entre lesquelles est un autel, 40 ₶

NICO. DE BAILLEUL PROPRÆF. URB. ET PRÆF. ÆDIL. CURANTE. Son buste. — Revers : ÆTERNOS PRÆBET LUTETIA FONTES. Une figure assise, 1 ₶

ANNAS MOMMORANCIUS MILITIÆ GALLICÆ PRÆF. Son buste. — Revers : PROVIDENTIA DUCIS FORTISS. AC FŒLICISS. Trois figures debout, 2 ₶

VIN. GOLETTU[1]. LUCCAP. COGNOMINE MAUREUS. Son buste. — Revers : POTENS VARIAS INDUCERE FORMAS PROTEUS. Protée assis sur une coquille et tenant un dauphin, 1 ₶ 10 s.

HENR. BORBO. COND. PRIM. REG. SANG. PRINC. BURGUND. ET BITURIG. PROREX. Son buste. — Revers : CABILO. D.D. M. DC. XXXII. Hercule nud debout, 1 ₶

ALEXANDER FARNESIUS PLAC. ET PARM. DUX III. Son buste. — Revers : PLAC. CIU. OPTIMO. PRINCIPI. Une figure à cheval sur un pied d'estal, 3 ₶

1. Il s'agit de Vincenzo Goletti. Voy. Alfred Armand, *les Médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles*. Paris, Plon, 1883, t. II, p. 297.

NIC. BRULART D. DE SILLERI FRANC. ET NAVARR. CANC. 1612. Son buste. — Revers : ÆQUITAS. La déesse Équité debout, 10 s.

Une médaille de M. de Bailleul semblable à une précédente du mesme, mais dorée, 2 ₶

F. VGO DE LOUBENX VERDALA CARD. M. M. PRIM. MEL. E. G. Son buste. — Revers : COLLECTASQUE FUGAT NUBES SOLEMQUE REDUCIT. Neptune sur les eaux, 1 ₶

IO. LUILLIER REG. A SECR. CONS. RAT. PRÆS. URB. PRÆF. Son buste. — Revers : OMNIA TUTA VIDES M. DXC. IIII. Une figure à cheval et une autre à genoux, 1 ₶

ALIDOXIUS CARD. PAPIEN. BON. ROMANDIOLÆQ. C. LEGATUS. FR. Son buste. — Revers : HIS AVIBUS CURRUQUE CITO DUCERIS AD ASTRA. Jupiter nud sortant de son char tiré par deux aigles et tenant son foudre, 15 s.

Une médaille de Du Pré. ARMANDUS S. ROM. ECCLESIÆ CARDINALIS DE RICHELIEU. Son buste. — Revers : EX OPERE GLORIAM. Deux mains sortant de deux nuées et tenant une couronne de laurier, 1 ₶ 10 s.

FRANCISCUS I. FRANCORUM REX. La teste de François Ier. — Revers : DISCUTIT HIC FLAMMAM FRANCISCO ROBORE. Une salamandre dans le feu, 10 s.

IO. IAC. TRI. MAR. VIGLE. MARESCHAL. FRAN. La teste du mareschal Trivulce. — Revers : ME DUCE TUTUS ADIBIS ASTRA. La déesse de la Paix debout tenant un caducée et une palme, 10 s.

ANT. DE LOMENIE CHR. CONS. ET SECRÉTAIRE D'ESTAT. La teste de M. de Loménie. — Revers : FIDES ASSECLA 1610. Deux figures debout, 10 s.

CAROLUS FAYE ABBAS S. FUSCIANI. Son buste. —

Revers : JURISQUE ÆNIGMATA SOLVENS REDDITCUIQUE SUUM. ANN. 1605. La Justice debout tenant des balances, devant laquelle est un sphinx sur une montagne, 10 s.

HENRICUS IIII D. G. F. ET. N. REX. Son buste. — Revers : la Géométrie sur un pied d'estal tenant un globe et un triangle, 6 s.

LUDOVICUS XIII. REX CHRISTIANISS. PIUS. JUSTUS FEL. AUG. CIϽϽCXVII. Son buste. — Revers : MARTI FRANCORUM PACIFERO, DUELLOR. RABIE SUBLATA. Mars debout tenant un caducée et une pique, 1 # 10 s.

HENRICUS II GALLIAR. REX CHRISTIANISS. Son buste. — Revers : ANTONIUS DEI G. REX NAVARRÆ. Son buste, 4 #

LUDOVICUS XIII REX GALLIAR. ET NAVARR. HENR. MAGNI FIL. PIUS. FEL. Son buste. — Revers : SACRA BENEARNIS RESTITUTA. Un temple, 1 # 10 s.

IO. PAULUS ZUPONUS PATAVINUS. Le buste du Padouan. — Revers : CONS. VIRT. ÆT. Un aigle sur un vase duquel sortent des fleurs, 30 s.

ALFONSUS REX REGIBUS IMPERANS ET BELLORUM VICTOR. Son buste. — Revers : VICTOREM REGNI MARS ET BELLONA CORONANT. Alfonse assis couronné par Mars et par la Victoire, 30 s.

HENRICUS II GALLIARUM REX INVICTISS. P. P. Son buste. — Revers : KATHARINA DE MEDICIS REGINA FRANCORUM. Son buste, 6 #

BARTHOLOMEUS PANCIATICUS CIVIS FLORENT. Son buste. — Revers : HANC CAPELLAM FUNDAVIT ANNO DNI MDXVII. L. X. Un écusson à l'antique, 10 s.

HERCULES II DUX FERRARIÆ IIII. Son buste. — Revers : NE QUID IN OCCULTO. ÆT. 27. Hercule qui

terrasse Cacus, derrière lequel sont deux bœufs et la caverne, 10 s.

JOANNES AUSTRIÆ CAROL. V. FIL. ÆT. SU. ANN. XXIIII. Son buste. — Revers : CLASSE TURCICA AD NAUPACTUM DELETA. Une figure sur une colonne, couronnée par une victoire, sur laquelle sont attachées des proües de navires, 15 s.

POMPONIUS DE BELLIÈVRE FRANCIÆ CANCELL. ÆT. 71. 1601. Son buste. — Revers : PATRIÆ ET AMICIS. Une figure à cheval, 15 s.

AUDOMARUS TALÆUS IN SUPR. PAR. CURIA PATR. Son buste. — Revers : SUSANNA CHOART AUDOMARI TALÆI CIƆIƆCXXVI. Son buste, 1 ₶ 10 s.

F. IOHANNES HOMEDES M. M. HOSPITALIS HIERUSALEM. Son buste. Sans revers, 10 s.

STEPH. PASCHASIUS REG. RAT. LUT. PAR. PATRON. ÆT. 76. AN. 1605. Son buste. — Revers : HERCULES GALLICUS ELOQUENTIA. Hercule debout avec plusieurs personnes, 15 s.

IOANNES ALOISIUS TUSCA AUDITOR CAM. Son buste. — Revers : VICTA JAM NURSIA FATIS AGITUR. Neptune dans son char sur les eaux, 6 s.

FR. II. SFOR. DUX MLI. Son buste. — Revers : PAX ET FERTILITAS. Une victoire marchant tenant une palme et une couronne, 15 s.

MARGARITA FRANC. REG. F. D. SABAUDIA. Son buste. — Revers : NATA JOVIS VERTICE. Minerve debout tenant son bouclier et sa haste, 10 s.

DOMINIC. FONTANA. CIV. RO. COM. PALAT. ET EQ. AUR. Son buste. — Revers : EX NER. CIR. TRANSTULIT ET EREXIT JUSSU PONT. XYSTI QUIN. OPT. MAX. Un obélisque, 10 s.

G. CARDINALIS DE ESTOTAVILLA ARCHIEP. ROTO. Son

buste. — Revers : GLORIA FRANCORUM. Une figure debout tenant une corne d'abondance et un écusson aux armes du cardinal d'Estouteville, 10 s.

VICIT UT DANIEL ÆDIFICAT UT SALOMON. Le buste de Louis XIII. — Revers : D. O. M. S. LUDOVICO LUDOVICUS XIII. EXTRUXIT. AN. M. DC. XXVII. UTQUEM AUCTOREM HABET GENERIS, NOMINIS AC REGNI, EUMDEM HABEAT ÆTERNÆ SALUTIS ADJUTOREM. Il n'y a point d'autre type, 2 ₶

IO. BA. CAS. CAR. V. CÆS. FER. RO. Œ. BOE. RE. EXERCIT. DUX. Son buste. — Revers : LIPPA CAPTA. Une femme assise au pied d'un trophée, 10 s.

ALEXANDER CARD. FARN. S. R. E. VICECANC. Son buste. — Revers : FECIT ANNO SAL. M. D. LXXV. ROMÆ. Le devant d'une église, 15 s.

ANTONIUS NICOLAY RATIONUM REGIARUM PRINCEPS 1630. Son buste. — Revers : JOANNIS FILIUS ANTONII NEPOS, AIMARI PRONEPOS, IOANNIS ABNEPOS, PRINCIPATUS NON INTERRUPTI SERIE. Dans une couronne de laurier, 15 s.

LUDOVICUS XIII REX CHRISTIANISS. GALLIAR. ET NAVARR. HENR. MAGNI. FIL. PIUS. FEL. AUG. Son buste. — Revers : PROFECTIO IN BEARNUM. CIϽIϽCXX. Le Roy à cheval, 1 ₶ 10 s.

CAROLUS D. G. LOTHARINGIÆ DUX ANTEO. Son buste. — Revers : MEDIO TUTISSIMUS IBO. Icare volant, 1 ₶

HENRICUS II FRANCORUM REX. Son buste. — Revers : ΘΕΟΣ ΑΠΟ ΜΗΧΑΝΗΣ. Andromède attachée à un rocher et Persée qui la vient délivrer, 15 s.

ERNEST. PR. ET CO. MANS. MAR. CAS. N. E. BV. HELD. 1624. Son buste. — Revers : OBSTANTIA ROBORE RUPIT HANNIBAL. Hannibal debout tenant un flambeau et versant de l'eau, 15 s.

LUDOVIC. XIII. REX CHRISTIANISS. PIUS. JUSTUS. FEL. AUG. CIↃIↃCXXVII. Son buste. — Revers : VICTIS. FUSIS. FUGATIS. TERRA. MARIQUE. ANGLIS. Louis XIII sur une colonne, 30 s.

FRIDERICUS MAURITIUS DE LA TOUR SEDANI PRINCEPS. Son buste. — Revers : ET PATER ÆNEAS ET AVUNCULUS EXCITAT HECTOR. Trois figures debout, 10 s.

LAURA GONZ. TRIVI. Son buste. — Revers : SEMPER ILLÆSA. Un fleuve couché, 6 s.

CONSALVUS AGIDARIUS. TUR. GAL. DEL. R. Q. C. D. DICTATOR. III. PARTA. ITALIÆ. PACE. JANUM. CLAUSIT. Un écusson soutenu par deux figures. — Revers : CONSALVI AGIDARI VICTORIA DE GALLIS AD CANNAS. Une bataille, 10 s.

CORNELIUS MUSSUS EPIS. BITUNT. Son buste. — Revers : SIC VIRUS A SACRIS. Une licorne, 10 s.

D. MARTIN DE ARAGON COMES RIBAGORCIÆ. Son buste. — Revers : LUCEMQUE METUMQUE. Jupiter sur un aigle en l'air, 6 s.

GALEAZ. MARIA. SFORTIA. VICECOMES. FR. SFORTIÆ MLI DUCIS IIII PRIMOGEN. V. F. M. CCCC. LVIIII. Son buste. — Revers : FR. SFORTIA VICECOMES MLI DUX IIII BELLI PATER ET PACIS AUTOR. M CCCC LV. V. F. Son buste, 10 s.

LUDOVICUS MA. SF. VICE. DUX. BARI. DUC. GUBER. Son buste. — Revers : OPTIMO CONSILIO SINE ARMIS RESTITUTA. Une figure assise dans un tribunal, devant laquelle sont plusieurs personnes à cheval, 10 s.

IO. BA. CAS. CAR. V. CÆS. FER. RO. REG. ET. BOE. RE. EXERCIT. DUX[1]. Son buste. — Revers : TRANSILVANIA CAPTA. Une figure couchée au pied d'un trophée tenant une couronne, 10 s.

1. Giambattista Castaldi, comte de Piadena, † 1562.

PHILIBERTUS DUX SABAUDIÆ VIII. MARGUA. MAXI. CÆS. AUG. FI. D. SA. Deux bustes. — Revers : GLORIA IN ALTISSIMIS DEO ET IN TERRA PAX HOMINIBUS, BURGUS. Un écusson, 15 s.

HENRICO II. FRANC. R. CHRISTIANIS. OPT. PRINCIPI. Son buste. — Revers : MET. LIBER. OBSID. CAR. V. IMP. ET GERMAN. PUG. FRANC. A. LOTHAR. DUCE. GUIS. FŒLICISS. PROPUG. Sans autre type, 6 s.

FRANCISCUS FIRMUS. Son buste. — Revers : SIC HOMO OPERIBUS. Un autel enflammé, 6 s.

CONSTANTIUS SF. DE ARAGO. PISAUR. Son buste. — Revers : SALUTI ET MEMORIÆ CONDIDIT. Un chasteau, 6 s.

FRANCISCUS PRIMUS F. R. INVICTISSIMUS. Son buste. — Revers : une bataille sans inscription, 6 s.

ALFONSUS DUX FERR. III. Son buste. — Revers : EX HOC BEATAM ME DICENT. Une figure à cheval, 6 s.

ALBERTUS D. G. S. R. E. CARD. LEG. ARCH. AUSTR. Son buste. — Revers : DEO CONSERVATORI. Un autel enflammé, 1 ₶

LUD. XIII DEI GRA. FRANC. ET NAVA. REX. Deux bustes. — Revers : ANNA DE AUSTRIA REGINA CHR. MAXIMÆ CONJUNCTIONI AUGG. Quatre mains jointes différemment, 15 s.

ANDREÆ GRITO. PROCUR. D. MARCI. Φ. F. — Revers : OPT. DE PATRIA MERITO. Une figure à cheval entre plusieurs bâtimens, 10 s.

PHILIPPUS. AUSTR. CAROLI V. CÆS. F. PRINC. HISP. ET ANGL. R. Son buste. — Revers : VIRTUS NUNQ. DEFICIT. Une figure debout tenant sur sa teste un vase où il y a de l'eau qu'elle verse à plusieurs personnes, 1 ₶

HINC INIMICA MIHI SILVA EST MEA CEDITE MONSTRA. Le Lyon belgique au milieu de plusieurs autres animaux. — Revers : SILVA DUCIS A MAX. ORBIS TERR. DUCI-

BUS OLIM OBSESSA NEC CAPTA A FRED. HENR. PR. ARAUS. EXERC. FŒD. BELG. PRO. IMP. PRID. CAL. MAII. OBSESSA MUNIMENTIS IPSI URBI PARIBUS. Point d'autre type, 1 #

ADRIACI REGINA MARIS. Une Reyne assise tenant une corne d'abondance et une balance. — Revers : CONCORDIA PARVÆ RES CRESCUNT SENATUS VENETUS. Le doge de Venise à genoux devant Jésus-Christ, 1 # 10 s.

HENRICUS IV. D. G. FRANCORUM ET NAVARRÆ REX PAT. RELIG. ET LIBER RESTAU. Son buste. — Revers : DEUS DEDIT ET DABIT UTI 1600. Deux espées en sautoir avec une main qui en soutient une troisième, 1 #

THOMAS PHILOLOGUS RAVENNAS. Son buste. — Revers : JOVE ET SORORE GENITA. Un aigle apportant un petit enfant à Junon qui est sur une constellation, 6 s.

Un saint Sébastien. — Revers : deux flèches passées en sautoir dans un fusil, autour d'une légende hollandaise, 10 s.

FREDERICUS TERCIUS ROMANORUM IMPERATOR SEMPER AUGUSTUS. Son buste. — Revers : l'Empereur à cheval avec le Pape et des cardinaux sur un arc de triomphe, 10 s.

NON NISI CONTUSUS. Deux bras qui battent un stokfich avec des maillets. — Revers : une légende allemande, 6 s.

Quatre grands médaillons de cuivre réparez faits sur la naissance du Roy Louis XIV. Dans le 1er se voit d'un costé la Reyne mère en deuil assise et tenant d'une main un sceptre et de l'autre un caducée. SECURA QUIES REGNO PIA SUB REGINA REGENT. 1644. — Revers : la Reyne mère à genoux devant la Vierge, de qui elle reçoit une couronne et un caducée qu'un

Augustin luy apporte du ciel. PIETATE. CONSILIO. VIRO. PARTU. REGNOQUE BEATA. Dans l'exergue : 1644, 6 ₶

La seconde a d'un costé un enfant couché avec trois couronnes et un monde, et au-dessus une Vierge dans les nues. OPTATUS TANDEM SUB SIGNO VIRGINIS ORTUS. Dans l'exergue : 1644. — Revers : Louis XIII armé, appuyé sur un baston de commandement, auprès de luy Louis XIV enfant, aussy armé, portant d'une main une espée et de l'autre un sceptre. IUSTO VICTORI NE DESIDERARETUR SUCCESSIT ADEODAT. Dans l'exergue : 1644, 6 ₶

Dans la 3e d'un costé se voit la Vierge couronnant Louis XIV enfant, foulant aux pieds l'hérésie. HAC DUCE TOTUM MODERABITUR ORBEM. Dans l'exergue : 1644. — Revers : Louis XIII en pied soutenant une balance, à l'opposite, Louis XIV enfilant trois couronnes et le monde d'une espée et de l'autre soutenant un sceptre, entre deux une église. LIBRAM TENUIT GENITOR JUS REPETET GENITUS. Dans l'exergue : 1644.

Dans la 4e est la Reyne à genoux soutenant une église dans les nues, la Vierge, saint Augustin et saint Fiacre qui luy présentent des couronnes. ΘΕΟΤΟΧΩ. AUGUSTINO. ET. FIACRO CŒLITIBUS VOTA SOLVERE JUSSIT. Dans l'exergue : 1644. — Revers : Louis XIV en pied, armé, tenant d'une main une épée entourée de lauriers et de l'autre une branche d'olivier. QUI PACIS VOTUM FUIT PACEM FIRMABIT IN ARMIS. Dans l'exergue : 1644.

Plus a esté rendu ce qui s'ensuit, qui ne s'est point trouvé inventorié :

Une grosse pierre d'aimant armée.

Une boëtte ronde de la Chine, sur le couvercle de laquelle est un nom de Jésus.

Un petit coffre couvert de maroquin rouge, garny de cuivre doré, d'environ huit pouces de long sur quatre de large.

Dix-sept cabinets de bois de cèdre, garnis de leurs tiroirs et de leurs planches, où estoient cy-devant les médailles.

Cinq sacs de médailles de rebut, pesant le tout ensemble soixante-treize livres.

LA
STATUE DE LA PAIX
PAR CHAUDET
(1803-1806).

Il ressort, des documents que nous produisons ci-après, que la commande de la statue de la *Paix* au sculpteur *Chaudet* remonte à la fin de l'an XI. La lettre de *Chaudet* à Chaptal, ministre de l'Intérieur, — le ministre de l'Intérieur était alors chargé des encouragements à donner aux beaux-arts et aux hommes de lettres, — est du 24 pluviôse an XI (13 février 1803). Comme elle fait allusion à l'ordre relativement récent de commencer le travail, on doit en imputer que cette statue fut décidée dans les Conseils du gouvernement pour commémorer le grand événement de la paix d'Amiens, qui avait été signée le 27 mars 1802. C'est la paix la plus rapprochée de la date de cette commande et celle qui fit peut-être le plus de sensation en France, car elle mettait fin à la guerre avec l'Angleterre, qui, même après Lunéville, avait continué la lutte.

On sait à quelles réjouissances populaires donna lieu la célébration de ces différents traités de Lunéville et d'Amiens. De magnifiques estampes en couleur, exposées au Musée Carnavalet, nous ont conservé l'image des illuminations qui embrasèrent alors les quais de la Seine, depuis la place de la Révolution jusqu'au Pont-Neuf. *Debucourt* composa et signa une de ses plus rares estampes en couleur à cette même époque représentant la *Paix* sous les espèces d'une femme majestueuse vue de face, assise sur une sorte de chaise curule, laissant tomber de sa main droite des fleurs, et de la gauche, reposant sur un des bras de son trône, tenant une gerbe de lauriers et une corne d'abondance. C'est un peu dans cette

même note que fut traité ce sujet, assez abstrait en soi, confié au ciseau de *Chaudet*. Le siège sur lequel la figure, qui fut réduite à peu près à sept pieds, est assise est de bronze, avec des ornements d'or moulu et décoré des attributs des arts, du commerce et de l'agriculture. Cette figure est d'argent. Le dos de son vêtement est un galon d'or fixé avec des clous d'argent; les lacets de sa chaussure sont également d'or, ainsi que la couronne d'épis de maïs qui orne sa tête. Elle tient dans sa main un caducée d'argent doré et dans l'autre une corne d'abondance.

Le ministre alloua à *Chaudet* 15,000 livres, qu'il faut multiplier par 3 pour avoir la valeur exacte de l'argent que représente ce prix aujourd'hui. Ce sujet de la *Paix*, sous les formes d'une statue de matrone drapée, fut encore traité par le sculpteur *Espercieux* de Marseille, qui l'exposa au Salon de 1802, et aussi par *Chinard*, pour cette dernière ville, commande que lui passa, de concert avec la municipalité, le premier préfet des Bouches-du-Rhône, ci-devant préfet du Rhône, son ami M. de Verninac.

Chaudet ne se pressa pas d'établir son modèle ou, pour mieux parler, de le finir. Les études pour le mener à bien lui prirent beaucoup de temps. Mais, dès le début, il réclama une augmentation à Chaptal pour le piédestal, qu'il conçut assez ouvragé. Les développements de sa lettre cherchent à justifier cette demande; nombreuses en sont les raisons, il les déduit avec précision.

En outre, très occupé dans son atelier du Louvre par divers autres sujets de style ou commandes particulières (il n'expose pas moins de trois bustes au Salon de 1804, dont celui de Denon qui, dès la fin de 1802, était déjà directeur général du Musée), il a aussi à tenir compte de l'avis du premier Consul, à qui tous les ouvrages d'art dépendant de la munificence officielle doivent être soumis.

Bonaparte, absorbé par la politique intérieure et extérieure, met du temps à fixer ses idées, et ce n'est qu'à la fin de 1805, après la signature du glorieux traité de Presbourg, que, devenu empereur, il décide, apprenant que *Chaudet* n'a pas encore exécuté sa statue en marbre comme il le devait, que la *Paix* sera coulée en argent. Il en a vu et admiré le modèle;

il est flatté alors que toutes ses idées sont à la paix, d'en posséder une figuration, chez lui, aux Tuileries et celle-ci en matière précieuse; tenant ainsi à montrer aux yeux de ses contemporains et aussi de la postérité, car il eut toujours le souci de soigner sa popularité même pour la postérité, le prix qu'il attachait à l'œuvre d'art de son sculpteur préféré comme le cas qu'il faisait d'une entité qui est le plus grand bienfait des peuples. Plût au ciel que cette adoration de la *Paix* sous les traits de ladite déesse idéalisée par l'art eût reçu de sa part un culte plus prolongé!

Quoi qu'il en soit, à la fin de 1805, son parti est pris : la statue de la *Paix* sera coulée en argent et deviendra dès 1806 un des ornements du palais des Tuileries. Elle occupera une vaste salle à laquelle elle donnera son nom, et la statuaire française s'honorera d'un chef-d'œuvre de plus. Le 10 mars 1806, un décret impérial, qui n'a malheureusement pas été imprimé, fixe toutes les conditions que reproduit en grande partie le deuxième document que nous publions. Le premier (la lettre de *Chaudet*) est tiré de notre collection particulière; le second, — le marché passé par Denon avec l'orfèvre parisien Cherest, le 21 mars 1806, ayant pour enseigne *Au charriot d'or*, — a été exhumé par nos soins des Archives nationales, où il reposait : Série O², carton Archives de la Couronne, n° 838.

La connaissance de ces deux pièces est d'importance pour l'historique de cette statue. Il serait à souhaiter que le futur biographe de *Chaudet*, que nous appelons de tous nos vœux, — chaque artiste célèbre ne devrait-il pas trouver le sien à notre époque de recherches scientifiques et d'inventaire général, — en découvrît d'autres. Il pourrait ainsi en reconstituer le dossier complet.

Une troisième pourtant nous est passée sous les yeux. C'est l'extrait d'une lettre de l'Intendant général de la Maison de l'Empereur, datée de Berlin, 3 octobre 1807, et adressée à Denon, suivant lequel l'orfèvre Cherest fut autorisé à toucher 3,000 francs de plus (et même 4,000 si l'on s'en rapporte aux chiffres) que le prix fixé par le marché, à cause des changements et additions faits dans l'exécution de la statue (Archives nationales, O² 842).

Un quatrième document enfin, une lettre du Grand Maréchal Duroc à l'intendant Daru, fixe l'emplacement à donner à cette belle œuvre[1]. On le lira plus loin.

Le prix total exact de l'opération confiée à Cherest est donc porté à 18,000 francs. Le travail de la statue de la *Paix* ne figure pas sur le budget du Musée Napoléon qui, sous l'Empire, dépendait de la Liste civile. On en voit seulement apparaître mention dans les tableaux de présentation de Denon de l'exercice 1807 pour une somme de 10,000 francs, 8,000 francs ayant déjà été payés en 1806.

La *Paix*, statue d'argent, est aujourd'hui au Musée du Louvre, sauvée qu'elle a été des dangers qu'elle pouvait courir en 1871 par les soins éclairés de feu M. Barbet de Jouy, ancien conservateur du Musée. Le Louvre l'a exposée plusieurs années dans une des salles de la Colonnade, — là où précisément, sous le premier Empire, Napoléon voulait faire un grand appartement d'apparat, — mais, depuis quelque temps, nos collègues, les conservateurs, ont dû la mettre en réserve, soit manque de place, soit plutôt faute de crédits pour établir une balustrade la protégeant, en ces jours de trop fréquent vandalisme, contre les envies de certains visiteurs alléchés par la valeur du métal et qui pourraient en dérober de-ci de-là quelque petit morceau, comme le fait a, paraît-il, déjà été relevé malheureusement. Il en est ainsi advenu dans le musée égyptien pour certains bronzes d'appliques de cheminées dont la fine ciselure a tenté d'autres vandales. On peut le constater en regardant l'une des plus belles de ces cheminées.

Peut-être enverra-t-on l'œuvre de *Chaudet* à Versailles, si le Louvre ne peut lui trouver un emplacement. En tous cas, elle mérite d'être vue et étudiée et surtout d'être mise à l'abri des cupidités malhonnêtes. C'est un morceau de sculpture sérieuse et pondérée où, à travers la pureté un peu classique des lignes, se révèle un goût exquis d'ornementation sobre et délicate dans les détails.

Paul Marmottan.

1. Voir aussi le plan des appartements de l'Empereur aux Tuileries, publié récemment pour la première fois dans les *Mémoires du baron Fain*, 1 vol. Paris, Plon, 1908.

Estampilles des Bureaux
du ministère.

3e division. N° 1251.

Beaux-arts.

DEMANDE PAR CHAUDET
D'UNE SOMME DE 10,000 FRANCS
POUR LE PIÉDESTAL DE LA STATUE DE LA PAIX DONT
L'EXÉCUTION VIENT DE LUI ÊTRE CONFIÉE.

Ce 24 pluviôse an 11 (13 février 1803).

Citoyen ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, par laquelle vous m'autorisez à exécuter la statue de la *Paix*. Vous avez eu la bonté en même temps de déterminer le prix de cette figure et de régler l'ordre des acomptes que je dois recevoir pendant le cours de l'ouvrage, mais je ne puis penser que pour la somme de quinze mille livres que vous m'accordez pour cette statue vous y ayiez compris l'exécution du piédestal. Vous savez, citoyen ministre, que le Conseil d'État, après avoir arrêté qu'il serait exécuté chaque année deux statues en marbre, a fixé le prix de chacune d'elles à la somme de quinze mille livres. La statue dont vous me confiez l'exécution doit être de grandeur naturelle; elle remplit toutes les conditions désignées par le Conseil. J'ai donc lieu de penser que vous n'avez voulu que déterminer le prix de la figure. Cependant, comme votre intention est que j'accélère cet ouvrage, il est je crois essentiel, pour qu'il n'éprouve aucun retard, que le piédestal, qui est très orné, se fasse en même temps que la statue.

Je vais avoir l'honneur de vous soumettre les moyens que je compte employer pour obtenir un peu de perfection dans ce genre de travail, et donner à ce monument l'ensemble qui lui convient. Voudrez-vous bien, citoyen ministre, jeter un coup d'œil sur le projet dessiné que j'ai eu l'honneur de vous laisser. Cela joint aux détails suivants vous mettra à portée de juger le prix de cet ouvrage.

Premièrement, dessiner dans la proportion de l'exécution le piédestal et en étudier les profils; secondement, en faire faire la marbrerie sous mes yeux afin d'en mieux surveiller l'exécution; troisièmement, me transporter dans les magasins d'armes du gouvernement pour y faire un choix de celles qui peuvent convenir à former les trophées, en faire des dessins soignés; quatrièmement, faire les modèles de la grandeur de l'exécution des bas-reliefs qui décorent les quatre faces du piédestal, ainsi que les modèles de tous les ornements des moulures; cinquièmement, exécuter le tout en marbre, faire ajuster et poser ce monument à la place qu'il doit occuper. Je vous demande, citoyen ministre, la somme de dix mille livres, ajoutée à celle de quinze mille pour la statue, ce qui porte le prix de ce monument à vingt-cinq mille livres. Il aura dix pieds de hauteur et sera achevé dans la partie qui doit être appuyée contre le mur. J'ai lieu de penser que vous approuverez cette prévoyance qui permettrait de l'isoler et de lui donner une autre destination si cela convenait.

J'ai pris tous les renseignements qui me garantissent que ma réclamation pour le prix du piédestal n'est pas exagérée. C'est au ministre équitable et éclairé que je la soumets, plein de confiance dans

sa justice. J'attends avec sécurité ce qu'il déterminera sur ma demande et je m'occupe du modèle de la statue.

Je suis, très respectueusement, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHAUDET[1].

On lit en marge de ce document, d'une écriture différente, cette double observation :

« Piédestal simple (le mot suivant : *illisible*) sur laquelle sera posée la statue.

« La hauteur de dix pieds me paraît trop forte pour un salon ou la statue doit être placée. »

Musée
Napoléon.

CONDITIONS DU MARCHÉ PASSÉ AVEC LE SIEUR CHÉRET, ORFÈVRE, POUR EXÉCUTER EN ARGENT LA STATUE DE LA PAIX.

Le vingt et un mars mil huit cent six, le soussigné Jean-Baptiste Chéret, orfèvre, demeurant à Paris, quai des Orfèvres, nº 48;

S'est engagé, en présence de Messieurs Denon, directeur général du Musée, *Chaudet*, sculpteur statuaire, Aubourg, commissaire expert, et Lavallée, secrétaire général du Musée, de fondre et exécuter la statue de la *Paix* en argent, ordonnée par décret

1. Lettre autographe nous appartenant. L'orthographe en est très défectueuse, ainsi que la ponctuation. Nous avons rétabli l'une et l'autre.

impérial du dix de ce mois, aux clauses et conditions suivantes.

Savoir :

Art. 1. — Cette statue sera fondue et exécutée dans la proportion exacte du modèle qui lui sera remis par M. *Chaudet*. Le sr Chéret promet et s'engage de remettre cette statue entièrement terminée dans sept mois à dater de ce jour.

Art. 2. — La matière d'argent nécessaire pour cette fonte lui sera remise par le directeur général du Musée, jusqu'à la concurrence de 180 kilogrammes (environ 730 marcs), conformément à l'article 3 du décret. Cette matière sera essayée avant et après la fonte par les essayeurs de la Monnaie sans qu'ils puissent exiger de droit de contrôle. L'excédent de la matière employée sera rendue au directeur général par le sr Chéret, à l'exception de un pour cent qui lui sera accordé sur la totalité pour déchet.

Art. 3. — Il sera accordé aud. sr Chéret pour ses modèles et la fonte de la statue la somme de sept mille francs . . . . 7,000 fr.

Art. 4. — Pour la dorure et ciselure des ornements de la statue tels que la draperie, la couronne et les bandelettes et la corne d'abondance estimées à raison de 200 marcs de poids, il lui sera alloué la somme de quatre mille francs, ci . . . 4,000

Cette dorure, exécutée en or bruni ou mat, et en différentes couleurs, sera exécutée selon les observations de M. *Chaudet*, chargé de surveiller toutes les opérations

A reporter. . . . . 11,000 fr.

Report.	11,000 fr.
relatives à cette fonte et de M. Aubourg, commissaire expert.	
Art. 5. — Le s^r^ Chéret s'engage à la fonte en bronze du siège et de la plinthe de ladite statue suivant le modèle. La matière lui sera également remise par le directeur général, et pour cette fonte particulière il lui sera alloué la somme de deux mille francs, ci	2,000
Pour la dorure et ciselure des ornements de ce siège, il lui sera alloué celle de mille francs, ci	1,000
Total :	14,000 fr.

Cette somme de quatorze mille francs sera payée au sr Chéret de la manière ci-après.

Savoir :

4,000 francs au vingt mai prochain.

4,000 francs au vingt juillet suivant.

Et 6,000 francs au vingt octobre, époque de la remise de la statue entièrement finie.

Art. 6. — Pour garantie envers le gouvernement, le sr Chéret s'engage, en cas de non exécution, à l'époque des sept mois, les conditions de payement étant progressives, de rembourser au gouvernement les derniers quatre mille francs qu'il aurait reçus.

En cas de décès du sr Chéret, les travaux exécutés seront expertisés et l'excédent du prix de ces travaux sera payé par le gouvernement aux héritiers dud. sr Chéret, s'il y a lieu; de même les héritiers seront tenus de rembourser au gouvernement l'excédent des

avances faites au s[r] Chéret, si, d'après l'expertise, elles étaient jugées n'avoir pas été employées.

Fait double à Paris lesdits jours, mois et an que dessus.

Le directeur général,
Signé : DENON.

Signé : CHÉRET, CHAUDET, AUBOURG,
LAVALLÉE, secrétaire du musée.

Approuvé le présent marché pour être exécuté selon sa forme et teneur, Paris, le 10 avril 1806.

L'Intendant général de la maison de l'Empereur.
Signé : DARU.

Pour copie conforme :
L'Intendant général de la maison de l'Empereur,
DARU.

Saint-Cloud, le 18 mai 1806.

S. M., Monsieur, m'a autorisé à vous renvoyer la lettre ci-jointe que j'ai reçue de M. Denon. S. M. désire que cette statue de la *Paix* soit placée en face de la cheminée dans le salon de l'Empereur du grand appartement des Tuileries. On mettra sur la cheminée ou ailleurs le buste du pape qui est en cet endroit.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

DUROC.

A M. Daru, intendant général de la maison de l'Empereur.

Archives nationales, O[2] 840.

CATALOGUE

DE L'ŒUVRE PEINT, DESSINÉ ET GRAVÉ

DE

PIERRE-NOËL VIOLET

(1749-1819).

Pierre-Noël Violet[1], né en 1749, était peintre miniaturiste du roi Louis XVI. Membre de l'Académie des arts de Lille en 1782, il s'intitule en 1789 professeur de dessin des élèves de l'École du génie, de l'artillerie et de la marine, sans doute l'une des nombreuses écoles privées alors existantes. Il habitait rue Chaussée-d'Antin, vis-à-vis l'hôtel de Montesson, et paraît avoir été très lié avec un petit groupe de lettrés, dont Imbert, l'abbé François-Laurent de Bonnefoy de Bonyon, Le Vacher de Charnois et surtout Abel Beffroy de Reigny, dit le Cousin Jacques; il fit le portrait de ces deux derniers. Auteur d'un *Traité élémentaire sur l'art de peindre en miniature*, le premier du genre, paru en 1788 non sans succès, il lui donna la même année un *Supplément*, et le tout fut traduit en allemand par J.-H. Meynier en 1793, à Grau.

Membre du Comité du district de Saint-Roch en juillet 1789, Violet, au bout de dix jours, démissionne de ces fonctions, le 22 juillet, et ne tarde pas à émigrer à Londres. La protection de Bartolozzi, dont il devient un des dessinateurs attitrés, lui ouvre les expositions de la *Royal Academy*. Il y expose de 1791 à 1819, année de sa mort, environ 114 miniatures, dessins

1. Pour plus de détails sur cet artiste, on pourra consulter l'article que nous lui consacrerons prochainement dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*.

et aquarelles, et se lie avec le célèbre graveur d'une amitié que nous attestent les portraits réciproques par *Violet* de *Bartolozzi* et de son fils *Gaetano*, par *Bartolozzi* de *Violet* et de ses enfants.

De son mariage avec Marguerite Bécret, le miniaturiste avait eu un fils, Dominique, mort avant l'émigration, deux filles, 1° Maria, qui épousa un officier de marine anglais, James Brook Pulham; 2° Cecilia, mariée en 1815 à Louis Ferrière, fils du peintre genevois François Ferrière et qui devint consul général de S. M. Britannique à Tunis[1].

Violet, qui habita successivement à Londres 97, Jermyn Street; — 8, Dufour's Place, Broad Street, Carnaby Market; — 53, Berwick Street, Soho; — 58, Poland Street; — 1, Upper James Street, Golden Square; — 1, Charlotte Street, Fitzroy square, mourut à ce dernier domicile le 9 décembre 1819, âgé de soixante et onze ans. Il fut enterré au cimetière du Vieux-Saint-Pancrace, aujourd'hui transformé en square, où furent enterrés la plupart des Français émigrés à Londres lors de la Révolution.

François-L. Bruel.

I.

Miniatures, aquarelles, gouaches et dessins[2].

1771.

1. Portrait de *Marguerite Violet*, née Bécret, femme de l'artiste (?).

(*Almanach des Muses*, 1771.)

1. Une fille née de ce mariage, Emily Ferrière, devait épouser, en 1847, H.-G.-W. Destailleur, l'architecte et collectionneur bien connu, dans la famille duquel sont encore conservées nombre des œuvres de Violet énumérées ci-après.

2. Le point d'interrogation placé à la suite de la désignation de la miniature et du dessin indique que nous en ignorons le sort actuel. — Nous avons donné les dimensions chaque fois qu'il nous était possible de le faire.

1782.

2. Portrait de *Louis XVI.* — Miniature (?).

Morceau de réception à l'Académie de peinture et de sculpture de Lille, exécuté sous les yeux de *Louis-Joseph Watteau* de Lille (1731-1798) par *Violet*, en juillet 1782.

Exposé la même année au Salon de Lille (ouvert du 30 août au 6 septembre) sous le n° 52.

(*Registre de l'Académie de peinture et de sculpture de Lille*, coté 79^3, fol. 11 r° et v°. — *Exposition des peintures, sculptures, gravures, dessins et autres ouvrages exposés dans le Salon de l'Académie des arts de la ville de Lille...* Lille, J.-B. Henry, 1782, in-8°.)

3. Portrait de *M**** (?).

Exposé au Salon de Lille en septembre 1782, sous le n° 53, sans autre indication.

4. Portrait d'*un artiste* (?).

5. Portrait de l'*auteur* peint par lui-même (?).

6. Portrait de son *épouse*, celui de *Mme sa mère, sa sœur et ses enfans* (?).

7. *Tête d'étude* (?).

Les quatre numéros précédents également mentionnés sans autres indications sous le n° 53 du catalogue de l'*Exposition des peintures... dans le Salon de l'Académie des Arts de la ville de Lille...*

8. Un portrait, peint à l'huile, forme ovale. De 2 pieds de hauteur sur 1 pied et demi de largeur (?).

Ibid. Addition au catalogue de l'Exposition de Lille mentionné ci-dessus, n° 117.

1785.

9. *La famille du chevalier de Mussé*, dessus de boîte de cinq figures. — Miniature (?).

Appréciation élogieuse de cette miniature dans *Minos au Sallon ou la Gazette infernale*, par M. L. B. D. B. [l'abbé François-Lambert de Bonnefoy de Bonyon]. A Gattières..., 1785, petit in-8°, 34 p., p. 28.

10. Portrait de *Louis-Abel Beffroy de Reigny*, dit le Cousin Jacques, en buste de trois quarts à gauche. Dessin à la mine de plomb. (En la possession de Mme P. Desjardins, descendante du Cousin Jacques, qui nous l'a communiqué avec une extrême obligeance.)

Exécuté en 1785, exposé en 1786 au Salon de la Correspondance, chez Pahin de la Blancherie, puis chez Lesclapart, libraire des *Lunes*, rue du Roule, n° 11. Gravé par *N. Bureau*. Voy. ci-dessous notre n° 143.

(*Les Lunes du Cousin Jacques*, 1785, 6e numéro, 2e jour, accès du vendredi 4 novembre, p. 31 et suiv. — 1786, 8e numéro, janvier, p. 75 et 76. — 9e numéro, février, p. 76. — 10e numéro, mars, p. 8 et *passim*.)

1786.

11. Portrait du même, en buste, de profil, chemise ouverte sur la poitrine. — Dessin (?).

Exécuté par *Violet* en 1786, avec beaucoup moins de recherche que le n° précédent, afin de permettre une plus prompte gravure et mise en vente du portrait du Cousin. Gravé par *Jonxis*. Voy. ci-dessous notre n° 141.

(*Les Lunes...*, 1786, 9e numéro, février, p. 76.)

1787.

12. *Avarice.* [Covetousness.] Paysanne âgée, de profil à gauche, dans un médaillon circulaire, comptant des écus qu'elle extrait d'un pot en terre. Coiffe, vêtement à rayures, tablier à carreaux. Signé à gauche : « *P. Violet*, 1787. » — Miniature ronde de 0m105 de diamètre. (Appartenant à Mme Guerard.)

Exposée et mise en vente par l'artiste en 1790 à l'Exposition de la Royal Academy à Londres, sous le nº 348 (Catalogues des Expositions de la Royal Academy, réunis et annotés par Anderdon, conservés au *Department of Prints* du British Museum). Une note au dos nous apprend que l'artiste refusa de cette miniature 50 guinées à lui offertes par la reine Charlotte.

13. *Paysan fumant sa pipe.* A mi-corps, assis de trois quarts à droite, cheveux blancs coiffés d'un chapeau de feutre noir à bords relevés, tenant de la main droite un broc, de la gauche une pipe en terre, s'appuyant à une table recouverte d'un tapis rouge, où on lit : « *P. Violet* Int. »

Miniature ronde de 0m105 de diamètre. (Appartient à Mme Guerard.)

Pendant de la miniature précédente (nº 12) intitulée *Avarice.*

1789.

14. Portrait de *Pierre Violet* par lui-même.

En buste de face, dans un ovale, redingote bleue ouverte sur un gilet jaune, cheveux poudrés. Signé à

droite, de bas en haut : « *P. Violet* f^te^ (*sic*), 1789. » — Miniature. (Appartient à Mme Guerard.)

Exposé sans numéro à l'Exposition du XVIIIe siècle de la Bibliothèque nationale, 1906.

Hauteur : 0^m^125. Largeur : 0^m^100.

15. Portrait de *Marie-Antoinette*. A mi-corps, presque de face, dans un ovale; cheveux poudrés et relevés, boucles retombant sur les épaules; gaulle doublée de rose ouverte sur un corset à nœud également rose laissant voir le sein gauche. — Dessus d'une boîte à cage émail bleu et or. (Collection Doistau.)

Attribuée à *Sicardi*, auquel plusieurs miniatures de *Violet* non signées ont été de même faussement attribuées, nous écrit le Dr Williamson. Restitué par H. Bouchot à *Violet* (*Exposition d'œuvres d'art du XVIIIe siècle à la Bibliothèque nationale. Catalogue...* Paris, Lévy, 1906, p. 84, n° 478^a^). Sans doute exécutée vers 1789 puisque la gravure qu'en fit *Bartolozzi* (ci-dessous notre n° 145) date de janvier 1790. Cette miniature fut exposée par l'artiste, qui désirait s'en défaire, à l'Exposition de la Royal Academy à Londres, cette même année 1790 (Catalogues de la Royal Academy réunis et annotés par Anderdon au *Department of Prints* du British Museum, n° 328 du Catalogue de l'exposition de 1790 : *The Queen of France*).

16. Portrait de *Jacques Bouilliard*. En buste de trois quarts à droite, presque de face, cheveux poudrés attachés par un ruban noir, habit brun, jabot de dentelle. Signé à droite : « *Violet*. » — Miniature

ovale exécutée par l'artiste en 1790. (Appartient à Mme Guerard.)

Cette miniature n'est autre que la miniature intitulée : « Portrait of an *artist*, » exposée en 1790 à la Royal Academy sous le nº 314.

Hauteur de l'ovale : 0m040. Largeur : 0m026.

17. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposée en 1790 à la Royal Academy sous le nº 325.

18. Portrait de la *marquise de Chabannes*. « Marchioness of Chabaine » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le nº 332.

19. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le nº 338.

20. Portrait de *Mlle Boulanger*. « Miss Boulanger » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le nº 339.

21. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le nº 342.

22. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le nº 369.

23. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le nº 370.

24. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1790 à la Royal Academy sous le nº 371.

1791.

25. Portrait de *Georges IV*, roi d'Angleterre (1762-1830), alors prince de Galles. En buste de trois quarts dans un médaillon. Chapeau carré noir à larges bords retroussés, cheveux châtains bouffants, redin-

gote bleu foncé, décorée des insignes de la Jarretière, large cravate de dentelles, fond sépia bleuté à la partie supérieure. — Miniature (?).

Exposé à la Royal Academy en 1791, dans un cadre contenant neuf autres portraits miniatures, sous le nº 328. Peint par *Violet* en 1791, comme nous l'apprend la lettre de la gravure de *Bartolozzi* (ci-dessous nº 147).

Exposé en 1865 à la South Kensington Exhibition sous le nº 2628 (*Catalogue*, p. 243); elle appartenait alors à M. J. Heywood Hawkins.

26. « Portrait of a *young woman.* » Miniature datée « 1791 » et signée.

Exposée à la Royal Academy en 1791 sous le nº 320 et en 1865 à la South Kensington Exhibition (nº 2619); elle appartenait alors à feu Mr J.-H. Anderdon.

27-35. Neuf portraits miniatures (?).

Exposés dans le même cadre que celui du prince de Galles. Voy. ci-dessus notre nº 25.

36. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1791 à la Royal Academy sous le nº 284.

37-42. Six portraits miniatures (?).

Exposés dans le même cadre sous le nº 761 à la Royal Academy en 1792.

1793.

43. Portrait de *Marguerite Violet*, femme du peintre. A mi-corps de profil à droite dans un ovale. Chapeau de paille orné de rubans bleus, cheveux

bouclés tombant sur le dos, cravate nouée sous le menton et corsage à schall. — Miniature signée à gauche : « *P. Violet*, 1793, London. » (Collection W.-André Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}170$. Largeur : $0^{m}130$.

1794.

44-52. Neuf miniatures.

Exposées sous le même numéro 476 à la Royal Academy en 1794.

1795.

53. « Portrait of an *artist* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 385. Algernon Graves (*The Royal Academy of Arts, a complete Dictionary of Contributors*..., vol. VIII, p. 90) veut qu'il s'agisse de la miniature de *Bartolozzi* par *Violet*, dont il sera parlé au n° 70. Rien à notre connaissance ne justifie cette hypothèse.

54. « Portrait of a *young lady* (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 386.

55. « Portrait of a *girl* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 440.

56. *A sleeping boy* (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 446.

57. *A Study* (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 517.

58. « Portrait of a *child* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 520.

59. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1795 à la Royal Academy sous le n° 565.

1796.

60. Portrait de *Pierre Violet* et de sa fille *Maria*, âgée d'environ trois ans. L'artiste est représenté en pied de profil à gauche, sommeillant sur une chaise, la tête coiffée d'un bonnet de nuit. Sa fille joue à cache-cache sous le pan gauche de sa houppelande. — Croquis au crayon. (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m140. Largeur : 0m175.

61. Portrait de *Miss Stavely* (d'après A. Graves). « Portrait of a lady » (?).

Exposé en 1796 à la Royal Academy sous le n° 138. Cf. A. Graves, *The Royal Academy of Arts*, *op. cit.*, p. 90.

62. « Portrait of *two young ladies* » (?).

Exposé en 1796 à la Royal Academy sous le n° 137.

Peut-être l'aquarelle conservée au British Museum (Department of Prints...) représentant, dans de très douces tonalités, deux jeunes femmes appuyées l'une sur l'autre (dessins, v° *Violet*).

63-67. Cinq portraits (?).

Exposés sous le même numéro 530 en 1796 à la Royal Academy.

68. Portrait de *Maria Violet*, âgée d'environ trois ans. A mi-corps, de profil à gauche, yeux bleus, cheveux blonds, chemise d'enfant découvrant le côté gauche du corps. Fond mêlé de brun et de bleu. Miniature ronde de 0m060 de diamètre exécutée par *Violet* à Londres en 1796. (Appartient à Mme Guerard.)

N'est sans doute autre que le « Portrait of a child » exposé par *Violet* en 1796 à la Royal Academy sous le n° 610. A moins qu'il ne faille l'identifier avec l'autre portrait d'enfant exposé la même année par *Violet*. Voy. le numéro suivant.

69. « Portrait of a *ehild* » (?).

Exposé en 1796 à la Royal Academy sous le n° 658. Voy. la remarque faite au numéro précédent.

1797.

70. Portrait du célèbre graveur *Francis Bartolozzi* (1728-1813). En buste de profil à gauche dans un ovale. — Miniature (?).

Andrew Tuer, *Bartolozzi and his works* (t. I, p. 5, n° 15) nous apprend que cette « beautifully finished miniature » fut achetée par M. Harvey, de Saint-James's Street, à la vente Charles Matthew. Nous avons vainement poursuivi cette piste.

Gravée par *Bouilliard* dans un encadrement décoratif (voy. ci-après notre n° 155).

Aucune raison ne nous permettant d'identifier cette miniature avec le précédent n° 53, comme le voudrait Graves, nous l'avons placée en 1797, la gravure de *Bouilliard* datant de juillet de ladite année.

71. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 496.

72. *Fancy* (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 588.

73. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 851.

74. « Portrait of *a foreign lady of quality* and her *children* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 938.

75. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1797 à la Royal Academy sous le n° 979.

1798.

76. Portrait de l'*artiste* par lui-même. En buste presque de face, légèrement de trois quarts à droite, chapeau à calotte ronde, à larges bords relevés, cheveux cachant les oreilles, redingote à grands revers. — Miniature. Signée à gauche : « *P. Violet*, 1798, London. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m160. Largeur : 0m125.

77. Portrait de *Sally Smith*, nourrice de Cecilia Violet. En buste de trois quarts à gauche, dans un ovale. Bonnet à ruche de dentelle orné d'un ruban vert. Fichu croisé sur la poitrine. — Miniature. Signée à gauche : « *P. Violet*, 1798, London. » (Collection W.-A. Destailleur.) Voy. ci-dessous notre n° 101.

Hauteur de l'ovale : 0m175. Largeur : 0m140.

78. « Drawings » (?).

Exposés sous le même n° 381 à la Royal Academy en 1798.

79. *Cottagers selling flower pots* (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 464.

80. « A drawing » (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 524.

81. *Children playing* (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le n° 580.

82. « A drawing » (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le nº 702.

83. *The chilly school boy* (?).

Exposé en 1798 à la Royal Academy sous le nº 906.

1799.

84. *Fancy* (?).

Exposé en 1799 à la Royal Academy sous le nº 407.

85. « Portrait of an *artist* in imitation of bronze » (?).

Exposé en 1799 à la Royal Academy sous le nº 488.

1800.

86. « A drawing » (?).

Exposé en 1800 à la Royal Academy sous le nº 446.

1801.

87. « Portrait of a *young girl.* »

Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le nº 781.

88. « Portrait of *Miss L. Morris* » (?).

Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le nº 797.

89. « Portrait of Mrs *Burkingshaw.* » A mi-corps de trois quarts à gauche, vêtement noir à cordelière, col en fraise, cheveux à frisons sur le front. Fond gris. — Miniature ovale signée à gauche : « *P. Violet*, ft. » (Appartient à Mme Guerard.)

Hauteur : 0m070. Largeur : 0m054.

Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le nº 816.

Mrs Burkingshaw était la marraine de Cecilia Violet.

90. « Portrait of a *young lady* (?).

Exposé en 1801 à la Royal Academy sous le nº 924.

Vers 1801.

91. Portrait de *Maria* et *Cecilia Violet*, âgées de huit et de quatre ans. Toutes deux en chemise, l'aînée, de trois quarts à droite, tient dans ses bras la seconde, de trois quarts à gauche, ceinte d'un ruban bleu. A mi-corps dans un médaillon. — Miniature. Signée à droite : « *P. Violet.* » (Appartient à Mme Chayet.)

92. Portrait de *l'artiste* par lui-même. En buste de trois quarts à droite dans un médaillon. Nu tête, cheveux séparés en raie et couvrant en partie les oreilles; redingote bleu foncé. — Miniature. Signée à droite : « *P. Violet.* » (Appartient à Mme Chayet.)

Dans le même cadre et en pendant du no précédent.

1802.

93. Portrait de *Maria Violet*, fille de l'artiste. A mi-corps, de trois quarts à droite, robe à manches courtes, corsage échancré en rond, cheveux très bas sur le front. — Gouache signée : « *P. Violet*, Londres, 1802. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m240. Largeur : 0m190.

94. *A fancy head* (?).

Exposé à la Royal Academy en 1802 sous le no 460.

95. « Portrait of Mr *Wilshin* » (?).

Exposé en 1802 à la Royal Academy sous le no 596.

96. « Portrait of *J. Claridge*, esq. » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1802 sous le no 701. Voy. ci-dessous notre no 123.

97. « Portrait of *Captain Surman* » (?).

Exposé en 1802 à la Royal Academy sous le n° 889.

1803.

98. Portrait de *Cecilia Violet*, âgée de six ans. Au lit, la tête coiffée d'un bonnet de nuit, de trois quarts à gauche, ressortant sur l'oreiller. — Dessin à la mine de plomb. Au bas on lit : « *La Convalescence de Cécile Violet, janvier 1803, Londres, P. V.* » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0^m140. Largeur : 0^m170.

99. « Portrait of Mrs *Gaillard* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1803 sous le n° 371.

100. « Portrait of Mr *Gaillard* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1803 sous le n° 586. Sans doute est-ce le même portrait que *Violet* réexposa l'année suivante. Voy. notre n° 106 ci-après.

101. « Portrait of Mrs *Smith*. »

Exposé en 1803 à la Royal Academy sous le n° 594. Peut-être y a-t-il un rapport, en dépit de la fréquence de ce nom, avec la *Sally Smith* du n° 77 ?

102. « Portrait of Mr *Jennings* » (?).

Exposé en 1803 à la Royal Academy sous le n° 822. Sans doute est-ce le même portrait que *Violet* réexposa à la Royal Academy en 1819, après la mort de cet antiquaire, dont il existe un portrait gravé par *E. Dorrell* en 1815. (Bibl. nat. Coll. Portraits, v° *Jennings*.)

1804.

103. Portrait de *Gaetano Bartolozzi*, fils de *Fran-*

cis Bartolozzi. En buste de face, le visage légèrement de trois quarts à droite, dans un médaillon ovale. — Miniature de 0m190 sur 0m130.

Exposée à la Royal Academy en 1804 sous le nº 692. Achetée à la vente Charles Matthew par M. Harvey en même temps que la miniature de *Francis Bartolozzi* par *Violet* (voy. ci-dessus, nº 70). A été gravée par *P. W. Tomkins* (voy. ci-après notre nº 158). Passée des mains de *G. Bartolozzi*, marié à Mme Vestris, en celles de leur fille, Mlle Vestris. Une copie exacte par L. Ferrière se trouve dans la collection W.-A. Destailleur.

104. Portrait du poète *Robert Bloomfield*, auteur du *Farmer's Boy* (?).

Nous en plaçons l'exécution en 1804, bien que l'esquisse, *Sketch of the portrait of R. Bloomfield, author of the Farmer's Boy*, n'en ait été exposée qu'en 1806 à la Royal Academy sous le nº 360. En effet, la manière noire exécutée par *Young* d'après ce portrait (ci-dessous notre nº 157) date de janvier 1805.

105. « Portraits of a *gentleman's family* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1804 sous le nº 620.

106. « Portrait of Mr *Gaillard* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1804 sous le nº 677. Il n'est point certain que ce portrait soit le même que notre nº 100 ci-dessus, aussi le distinguons-nous par deux numéros différents.

1805.

107. Portrait de l'éditeur *Lenoir*. [« Portrait of *M. Lenoir* »] (?).

Exposé en 1805 à la Royal Academy sous le nº 417. L'éditeur parisien Lenoir, fournisseur du Cabinet des Estampes, établi avant la Révolution, 124, rue du Coq-Saint-Honoré, avait émigré à Londres, où il continua son commerce, nº 5, Barton Street, Westminster.

1806.

108. Portrait de l'*artiste et de sa famille*. Marguerite Violet, assise de trois quarts à droite, fait lire sa fille Cecilia ; Maria, assise à la même table, dessine. Debout, au fond du tableau, à gauche, l'artiste, de trois quarts à droite. — Aquarelle gouachée. Signée : « *P. Violet*, 1806. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m370. Largeur : 0m285.

109. Portrait de *Marguerite Violet*, femme de l'artiste. A mi-corps, de profil à gauche, dans un ovale ; ruban noué dans les cheveux et retombant sur le dos, robe de mousseline à ceinture bleue. — Miniature signée à gauche : « *P. Violet*, 1806. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m165. Largeur : 0m115.

1807.

110. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1807 à la Royal Academy sous le nº 614.

111. *A girl looking out of a window* (?).

Exposé en 1807 à la Royal Academy sous le nº 718. Sans doute la gouache gravée d'après *Violet* par *Bartolozzi* (stipple en couleurs); nous ne connaissons de cette estampe qu'une épreuve rognée de la collection W.-A. Destailleur.

112. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1806 à la Royal Academy sous le nº 738.

113. « Portrait of *M. J. Calkin* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1807 sous le nº 859.

1808.

114. « A drawing representing a *young girl translating* » (?).

Exposé à la Royal Academy en 1808 sous le nº 448.

115. Portrait de *Marguerite Violet*. A mi-corps de trois quarts à gauche, presque de face, en robe blanche ; coiffure à la grecque, avec frisons sur le front, tenue par un turban blanc ; chaîne à laquelle pend un lorgnon. Fond bleu clair. Signée à gauche : « *Violet*, 1808. » Miniature ovale dans un cercle d'or, au dos de laquelle se trouve la miniature suivante. Exposée dans le même cadre à la Royal Academy en 1808, sous le nº 709, intitulé : « *A frame containing two miniatures*. » (Appartient à Mme Guerard.)

Hauteur : 0m058. Largeur : 0m045.

116. Portrait de *Pierre Violet*, âgé de cinquante-neuf ans, par lui-même. En buste de profil à gauche, cheveux gris coupés courts, redingote bleue à boutons d'or, cravate blanche à la mode du temps, montant très haut. Fond mêlé de vert et de gris. Miniature ovale réunie par un cercle d'or à la miniature précédente et exposée dans le même cadre à la Royal Academy en 1808 sous le nº 709. (Appartient à Mme Guerard.)

Mêmes dimensions que le précédent numéro.

1809.

117. *A holy virgin* (?).

Exposé en 1809 à la Royal Academy sous le nº 593.

118. « A drawing in watercolours, representing *children's sports* » (?).

Exposé en 1809 à la Royal Academy sous le nº 673.

1810.

119. *A woman sewing.*

Exposé en 1810 à la Royal Academy sous le nº 464.

120. « *Maria,* from Sterne » (?).

Exposé en 1810 à la Royal Academy sous le nº 519.

121. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1810 à la Royal Academy sous le nº 676.

Vers 1810.

121 *bis. Maria Violet*, en pied de trois quarts à droite, vêtue d'une robe blanche, ayant à la main droite un dessin extrait d'un portefeuille posé sur un chevalet, qu'elle tient de la main gauche. A gauche un clavecin. — Aquarelle gouachée. Signée à droite : « *P. Violet.* » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m240. Largeur : 0m165.

121 *ter. Cecilia Violet*, en pied de trois quarts à gauche, en costume de fermière, à la main droite une gerbe de fleurs, sur le bras gauche une jatte de lait. A gauche une chaumière, à droite paysage de ruines. — Aquarelle gouachée. Signée à droite : « *P. Violet*, 18.. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0m212. Largeur : 0m127.

1811.

122. Portrait de *Maria Violet.* Assise de trois quarts à gauche, dans un paysage de roches, une cascade à gauche du tableau, chapeau de paille enguirlandé de roses, robe légère. Signé : « *P. Violet*, 1811. » Aquarelle gouachée. (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : $0^{m}370$. Largeur : $0^{m}285$.

123. « Portrait of *J. Claridge*, esq. » (?).

Exposé en 1811 à la Royal Academy sous le nº 678. Est-ce le même que notre nº 96 exposé en 1802?

1812.

124. « Portrait of a *young lady* » (?).

Exposé en 1812 à la Royal Academy sous le nº 748.

1813.

125. Enfant apparaissant dans le cadre de feuillage d'une fenêtre. Aquarelle gouachée signée : « *P. Violet*, 1813. »

(Department of Prints and Drawings, British Museum, dessins, vº *Violet.*)

126. « Portraits of a *fortune teller and girl* » (?).

Exposés en 1813 à la Royal Academy sous le nº 453.

1814.

127. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1814 à la Royal Academy sous le nº 465.

1815.

128. « Portrait of a *gentleman* » (?).

Exposé en 1815 à la Royal Academy sous le nº 485.

129. Portrait de *Cecilia Ferrière*, née Violet, fille de l'artiste. [« Portrait of *Mrs Ferrier* » (sic)] (?).

Exposé en 1815 à la Royal Academy sous le n° 559. La seconde fille de *Violet* avait épousé le 9 janvier 1815, avec *Gaetano Bartolozzi* et *P. W. Tomkins* pour témoins, Louis Ferrière, fils du peintre genevois François Ferrière. Née le 18 octobre 1797 à Londres, Cecilia Ferrière mourut à Thiais (Seine) le 28 août 1880.

130. Portrait de *Louis Ferrière*, gendre de l'artiste. [« Portrait of Mr *Ferrier* » (sic)] (?).

Exposé en 1815 à la Royal Academy sous le n° 577. L. Ferrière (1792-1876), alors « clerk in the War Office », devint consul général d'Angleterre à Tunis.

1816.

131. « Portrait of a *lady* » (?).

Exposé en 1816 à la Royal Academy sous le n° 624.

1817.

132. Portrait de *James Brook Pulham*, capitaine de vaisseau au service de la Compagnie des Indes-Orientales, gendre de l'artiste. [Portrait of *J. Pulham*, esq.] En buste de trois quarts à droite, cheveux brun foncé, redingote grise esquissée à larges traits. Miniature ébauchée seulement. (Appartient à Mme Chayet.)

Maria Violet, fille aînée de l'artiste, avait épousé peu de temps auparavant J. Brook Pulham.

Exposé à la Royal Academy en 1817 sous le n° 669.

133. Portrait de *Louis XVI*. Dessus de boîte. Miniature (?).

Faisait partie de la collection Dablin (voy. A. Maze-

Sencier, *Le Livre du collectionneur*, p. 567). Nous ne pensons point qu'il existât de rapports entre ce portrait et les deux Louis XVI peints par *Violet*, mentionnés sous nos n°s 2 et 151.

134. Portrait présumé de la *marquise de Tourzel*, gouvernante des enfants de France. Couvercle de tabatière. Miniature signée : « *Violet F.* » (?).

Appartenait à A. Maze-Sencier, qui en a parlé dans son *Livre du collectionneur*, p. 567. N° 51 du *Catalogue* de sa vente, 17 et 18 mars 1886. Achetée 380 fr. par un M. Ledoux.

Vers 1815.

135. Jeune fille en pied de trois quarts à droite. Aquarelle signée : « *P. Violet*, 1815. »

(Department of Prints and drawings, British Museum, dessins, v° *Violet*.)

136. Portrait de *R. M. Bacon*, esq. Miniature signée : « *P. Violet* » (?).

Exposée en 1865 à la *South Kensington Exhibition* (n° 1129 du *Catalogue*, p. 98). Appartenait alors à sir R. Redgrave.

II.

Estampes gravées par Pierre-Noël Violet.

1789.

137. Portrait de *Louis Charton*. En buste de trois quarts à gauche, dans un médaillon ovale.

Inscription circulaire à la partie supérieure du médaillon : « Louis Charton, Manufacturier d'étoffes

et draps, Électeur et Membre de la Commune de Paris en 1789. » Inscription circulaire à la partie inférieure : « *P. Violet*, aqua fortis. »

Au-dessous, quatre vers :

Digne par ses vertus des plus beaux jours de Rome,
Il sut en citoyen servir la Liberté.
France, ne rougis point : tu n'as pas produit l'homme
Qui l'a persécuté.

Par M. Guédon de Berchère.

Eau-forte sans doute exécutée d'après une miniature.

Hauteur du médaillon : 0^m107. Largeur : 0^m093.

(Bibl. nat. Est. Supp[ts] non rel. *Violet*, et collection de Portraits, v° *Charton.*)

1810.

138. Jeune femme étendue de droite à gauche sur un sopha, robe de mousseline, ruban bleu dans les cheveux. Sous le tr. carré : « *P. Violet.* Miniature Painter inv. et sculp. » Au-dessous : « Idleness [oisiveté]. | London Published Jan[y] Ist 1810 by Ant[y] Molteno, Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, n° 29 Pall Mall. »

Stipple sanguine, avec note bleue au ruban de tête.

Hauteur : 0^m252. Largeur : 0^m205.

(British Museum, Prints and drawings, dossier *Violet.*)

139. *Juvenile Amusement.* (Enfants en train de jouer.) Sous le tr. carré : « *P. Violet.* Miniature Painter inv. et sculp. » Au-dessous : « Juvenile Amusement. | London Published Jan[y] Ist 1810 by Ant[y] Molteno Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, n° 29 Pall Mall. »

Eau-forte.

(British Museum, Prints, dossier *Violet.*)

140. « The mother of *Robert Bloomfield* the Poet. » Signé : « *P. Violet.* »

Portrait d'*Élizabeth Bloomfield*, fille de Robert Manby, femme de Georges Bloomfield et mère de Robert Bloomfield (ci-dessus notre nº 104).

Pages 6 à 7 de *Views in Suffolk, Norfolk and Northamptonshire... illustrative of the works of Robert Bloomfield.*

Stipple.

III.

Estampes gravées d'après Pierre-Noël Violet.

1786.

141. Portrait du *Cousin Jacques*, gravé par *Pieter Hendrik Jonxis.*

Imitation de bas-relief à pans coupés. De profil à droite, chemise ouverte sur la poitrine. Socle sur lequel on lit : « Le Cousin Jacques, Né le 6 Nov. 1757.

Il est des foux, dont les accés charmants
A la gaîté joignent les sentiments,
Des foux heureux, dont la plume légère
Aux jeux du Pinde unit ceux de Cythère. »

Au-dessus, à clairevoie, la lune perçant les nuages. Au-dessous : « Dessiné par *Violet.* — Gravé par *Jonxis.* | A Paris, chez Lesclapart, Libraire de Monsieur, Frère du Roi, Rue du Roule, nº 11. | Avec privilège du Roi. »

Gravure du dessin de *Violet* mentionné ci-dessus nº 11.

« L'estampe, in-8°, prix 24 sous, peut se mettre sous verre ou se placer à la tête de la Collection mes premières Folies. »

(*Les Lunes*, février 1786, p. 79.)

« Avis aux lecteurs. — Lesclapart a l'honneur de faire savoir aux abonnés de province qu'il a obtenu à la poste un moyen facile et prompt de leur faire passer le portrait du *Cousin Jacques*, pour la somme de trente sous franc de port, sans que la gravure soit endommagée en aucune manière. Il faut observer qu'on ne reçoit à la poste jamais moins que trois livres; ainsi, on ne peut envoyer moins de deux estampes. »

(*Les Lunes*, mars 1786, p. 168.)

Les vers « Il est des Foux... » sont de Mlle Émilie M. » (*Les Lunes*, octobre 1785, p. 153.)

Eau-forte.

Hauteur : 0m186. Largeur : 0m126.

(Bibl. nat. Est. Suppts non rel. *Jonxis*, et collection de Portraits, v° *Beffroy*.)

142. Portrait du *Cousin Jacques*, gravure anonyme.

Imitation d'un buste en sculpture. De profil à gauche, dans un médaillon ovale, au-dessus à claire-voie, lune perçant des nuages. Au-dessous : « Le Cousin Jacques, | Né le 6 Nov. 1757. »

D'après le dessin de *Violet* mentionné sous notre n° 11. Semble bien être un premier projet de la gravure de *Jonxis* décrite au numéro précédent.

Hauteur du médaillon : 0m107. Largeur : 0m080.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, v° *Beffroy*.)

143. Portrait du *Cousin Jacques*, gravé par *N. Bureau*.

En buste de trois quarts à droite, chemise à jabot ouverte sur la poitrine, accoudé du bras gauche, écrivant de la main droite sur une feuille où on lit : « Club des bonnes... | ... tout ce qui cause | la paix. » Dans un encadrement rectangulaire à la base duquel est fixée une tablette portant : « Le Cousin Jacques | Louis Abel B. de Reigny | Né le 6 Novembre 1757 | Auteur des *Lunes*, du *Courier des Planettes*, de | *Nicodème*, du *Club des bonnes gens*, etc. etc. »

Sous le tr. carré, à la pointe : « *P. Violet*, delin. — *N. Bureau*, sculp. » Au-dessous : « Chez { le Cousin Jacques, rue Phelipeaux, nº 15. | Froullé, Libraire, Quai des Augustins. | Mad^e^ Bureau, rue Montmartre, petit Hôtel Chareaut. »

Aquatinte bistre en contre-partie du dessin mentionné ci-dessus nº 10. Entreprise en 1786 :

« Ce portrait, dont les détails sont variés (il a exigé une multitude innombrable de séances; les mains seules en ont coûté trente-sept), sera long à graver; l'estampe coûtera six livres et sera donnée à bon marché. Mais nous ne la mettrons en vente que par la suite des temps... »

(*Les Lunes*, février 1786, p. 77.)

Hauteur : $0^{m}153$. Largeur : $0^{m}095$.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, vº *Beffroy*.)

La même en noir.

(Bibl. nat. Est. Supp^ts^ non rel. *Violet*, et collection de Portraits, vº *Beffroy*.)

144. Portrait de *Le Vacher de Charnois*, gravé par *P.-M. Alix*.

A mi-corps de trois quarts à droite, cheveux poudrés, habit brun, chemise à jabot; dans un médaillon

ovale surmonté de branches de lauriers entrelacées, sur la bordure duquel on lit : « Jn Chles Le Vacher de Charnois, Né le 14 Mars 1749. » Médaillon reposant sur une roche où on lit :

La Vérité, la Grâce et l'Énergie
Respirent dans tous ses écrits.
Par ses talents il éveille l'envie,
Par ses vertus il se fait des Amis.
Par Mr l'A. B. de B. [l'abbé Bonnefoy de Bonyon].

Sous le tr. carré à gauche : « *Violet*, Del. » A droite : « *P.-M. Alix*, Scul. »

Au-dessous : « Auteur des *Recherches sur les costumes et les théâtres*, etc. | Il fut massacré à l'abbaye Saint-Germain, le 2 septembre, 1792. »

Aquatinte en couleur.

1er état, retouché à la gouache de la main de *Violet*, qui a signé à droite sur le fond : « *Violet*, del. » (Bibl. nat. Est. Œuvre d'*Alix*, Ef 106.)

2e état, décrit. Frontispice des *Recherches sur les costumes et sur les théâtres de toutes les nations*..., estampes en couleur et en noir dessinées par M. *Chéry* et gravées par *P.-M. Alix*.

Nous assignons approximativement la date extrême de 1790 au 1er état de cette estampe, *Violet*, qui ne remit plus les pieds en France et qui la retoucha, étant incontestablement émigré à Londres dès le début de cette année.

Hauteur : 0m155. Largeur : 0m095.

1790.

145. Portrait de la reine *Marie-Antoinette*, gravé par *Francis Bartolozzi*.

A mi-corps, presque de face, légèrement de trois

quarts à droite, dans un ovale. Au-dessous : « Her Majesty | Marie Antoinette queen of France | Engraved by *F. Bartolozzi*, R. A., Engraver to His Britannic Majesty | from an original Minature Picture, Painted by *P. Violet* | Minature Painter to Louis XV (*sic*), King of France. | London Publish'd Jany 18th 1790, by J. F. Tomkins, n° 18 New Bond Street. »

Gravure exécutée d'après la miniature exposée par *Violet* à la Royal Academy en 1790, qui n'est sans doute que celle de la collection Doistau (ci-dessus notre n° 15). Fait pendant à notre n° 151 ci-après.

Stipple noir ou bistre.

Autre état, sans aucune lettre, illustration d'un volume que nous ignorons.

Hauteur : 0^{m}212. Largeur : 0^{m}160.

Tuer, *op. cit.*, n° 1681. Gower, n° 12, indique une épreuve en couleur que nous n'avons jamais rencontrée.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, *Marie-Antoinette*, et Coll. de Vinck.)

146. Portrait de *Louisa Gautherot*, violoniste, gravé par *Francis Bartolozzi*.

A mi-corps, de trois quarts à gauche, tenant un violon. Dans un médaillon ovale sous lequel on lit : « *P. Violet*, pinx^{t}, 1790. — *F. Bartolozzi*, sculp^{t}, 1790. » Au-dessous : « Louisa Gautherot. | Published as the Act directs Decr 1790. »

Stipple d'après sans doute une miniature de *Violet*. L'exemplaire du British Museum (Recueil Anderdon), d'un état antérieur, ne porte point le nom de l'artiste.

Tuer, n° 1664.

Hauteur du médaillon : 0^{m}123. Largeur : 0^{m}108.

1791.

147. Portrait de *Georges IV,* roi d'Angleterre (1762-1830), alors prince de Galles, gravé par *Francis Bartolozzi.*

En buste de trois quarts à droite dans un médaillon sous lequel on lit à gauche : « *P. Violet,* pinx^{t}, 1791. » A droite : « *F. Bartolozzi,* sculps^{t}. » Au-dessous : « George | Prince of Wales | London Publish'd Augst 1 1791 by Thos Macklin, Poets Gallery, Fleet Street. »

Gravure d'après le médaillon exposé en 1791 à la Royal Academy (ci-dessus notre n° 25).

Tuer, n° 1793.

Stipple.

Tirages en noir, en bistre et en couleur.

Diamètre du médaillon : 0^{m}80. Hauteur totale de l'estampe : 0^{m}240. Largeur totale : 0^{m}169.

(Bibl. nat. Est. Coll. Portraits, *Georges IV,* et Supp^{ts} non rel., *Bartolozzi.*)

148. Portrait de *Lorenzo Cipriani*, gravé par *C. Guisan.* En pied de trois quarts à gauche. Dans le rôle d'Alfonso Scoglio de l'opéra italien de « la Bella Pescatrice. »

Sous le tr. carré : « Drawn by *P. Violet.* — Engraved by *C. Guisan*, pupil to *F. Bartolozzi*, R. A. » Au-dessous : « Lorenzo Cipriani | in the Character of Don Alfonso Scoglio in the favourite Opera of la Bella Pescatrice, performed at the King's Theatre, Pantheon. | Published Dec. 24 1791 by I. F. Tomkins, n° 49, New Bond Street. »

Stipple.

Tuer, n° 1771. — Bromley, *Catalogue of engraved British portraits*, London, 1793, Periode IX, cl. VIII, p. 400.

(British Museum, Department of Prints, *Violet.*)

1792.

149. Portrait de la *signora Casentini*, gravé par *Francis Bartolozzi.*

En buste de trois quarts à droite, dans un médaillon ovale. Chapeau de paille orné de rubans, cheveux bouclés, robe de mousseline décolletée, à manches bouffantes, fichu de mousseline.

Sous l'ovale à gauche : « *P. Violet*, pinxit, 1792. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculps. » Au-dessous : « Signora Casentini | in the Character of | la bella Pescatrice | favorite Opera, performed at the Kings Theater Pantheon. | London Published as the Act directs Jan^ry the 20 1792 by M. Bovi, n° 207, Piccadilly, near St James's Church. »

Stipple, tirage en noir et en bistre. Sans doute d'après une miniature de *Violet.*

1er état : ne portant que les signatures du peintre et du graveur et la date « Published..., 1792. » (British Museum.)

2e état : décrit.

Tuer, n° 1772.

Hauteur du médaillon : 0^m108. Largeur : 0^m085.

(Bibl. nat. Est. Supp^ts non rel., *Bartolozzi*, et collection de Portraits, v° *Casentini.*)

1793.

150. *Astronomy*, gravure de *F. Bartolozzi.*

Femme de trois quarts à gauche, dans un médail-

lon ovale. Elle interroge le ciel, une lunette à la main droite.

Sous l'ovale, à gauche : « *P. Violet*, pinx[t]. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculpt[t]. » Au-dessous : « *Astronomy*. |

« I pause at ev'ry planet on my road |
« And ask for Him, who gives their Orbs to roll. |

« Vide Youngs night thoughts 9[th] Night. |

« London Pub[d] Jan[y] 1 1793 by C. Guisan and sold by I. F. Tomkins n° 49 New Bond Street. »

Stipple.

Tuer, n° 12.

Hauteur du médaillon : 0[m]069. Largeur : 0[m]055.

(British Museum, Prints, Rec. Anderdon, vol. 5, joint au n° 18.)

151. Portrait de *Louis XVI*, gravé par *F. Bartolozzi.*

En buste de trois quarts à gauche, redingote à collet, veste rayée, cravate blanche. Dans un médaillon ovale, sous lequel on lit, à gauche : « *P. Violet*, pinx[t]. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculp[t]. » Au-dessous, sur deux colonnes, à droite : « The infortunate Louis 16[th] | In the Dress he whore while | Confined in the Temple. » A gauche : « L'infortuné Louis 16. | Dans le costume qu'il portait | Durant sa détention au Temple. »

Suivent les deux vers de Lucain :

... crinemque rotantes |
Sanguineum populis ulularunt tristia Galli. |
[Lucan., I, v. 567.]

« London, Pub. Febr[y] 12 1793 by C. Guisan and sold by J. F. Tomkins, n° 49, New Bond Street. »

D'après une miniature de *Violet*. Sans doute exécutée entre le 21 janvier 1793 et le 12 février sur le type d'une des miniatures du Roi par lui faites avant l'émigration (ci-dessus nos 2 et 133).

Gravure faisant pendant à la gravure par *Bartolozzi* du portrait de la Reine par *Violet* (ci-dessus notre no 145).

Tuer, no 1837.

Hauteur de l'ovale : 0m085. Largeur : 0m070.

(Bibl. nat. Est. Portraits et Coll. de Vinck.)

1794.

152. *La France pleurant le trépas de Louis XVI*, allégorie gravée par *C. Guisan*.

La France sous les traits d'une femme en voiles de deuil est assise auprès d'une urne funèbre qu'elle enveloppe de ses bras et sur la face antérieure de laquelle on voit un médaillon à l'effigie de Louis XVI, de profil à droite. Au premier plan gisent à terre une pique, un sabre et une couronne fleurdelisée. Ovale sous lequel on lit, à gauche : « *P. Violet*, Delint. » A droite : « *C. Guisan*, sculpt, pupil to *F. Bartolozzi* R. A., dirext. » Au-dessous, huit vers en deux colonnes.

A gauche :

See o'erher martyr'd Monarch Gallia mourn
And veil with pious care his sacred Urn
While at her feet in wild disorder lie
The blood staind emblems of mock Liberty.

A droite :

Taught hence let Britain guard true freedom's cause
Propt by the Throne and circumscrib'd by Laws;
And heedless of a frantic Rabbles cries,
Cherish her only Friends, the good and wise.

« London, Publish'd June the 12 1794 by C. Guisan, nº 74, Wells Street Oxford Street | and sold by A. Molteno Printseller, nº 76, St James's Street. »

Stipple bistre.

Hauteur de l'ovale : 0m159. Largeur : 0m135.

(Bibl. nat. Est. Suppts non rel., *Guisan*.)

1797.

153. *Admiration.*

Médaillon ovale encadré de roses et de rubans, sous lequel on lit, à gauche : « *P. Violet.*, pinxt. » A droite : « *F. Bartolozzi*, sculpt. » Au-dessous : « *Admiration.* | London Pubd Jany 1797 by Anthy Molteno, Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, nº 76, St James's Street. »

Tuer, nº 2.

Hauteur du médaillon : 0m098. — Largeur : 0m086.

154. *Fuite en Égypte.*

Sous le tr. c., à gauche : « *Carlo Maratta*, pinxt. » Au milieu : « *P. Violet*, delt. » A droite : « *F. Bartolozzi*, engraver to His Majesty sculpt. » Au-dessous : « *Flight in to Egypt.* | London Published as the Act directs June 15th 1797 by Anthy Molteno Printseller to her Royal Highness the Dutchess of York, nº 76, St James's Street. »

Stipple.

1er état : avant toute lettre.

2e état : avant les mots *Flight in to Egypt.* (British Museum. Prints.)

3e état : décrit. (Bibl. nat. Est. Œuvre de *Maratta*.)

Hauteur : 0m430. — Largeur : 0m345.

155. Portrait de *Francis Bartolozzi*, gravé par *Jacques Bouilliard.*

En buste de profil à gauche, dans un ovale, reposant sur un socle où sont représentés en bas-relief, de gauche à droite, le Temps fuyant devant un génie ailé qui lui présente un écu aux initiales de l'artiste, *F. B.*, entrelacées, un groupe de trois femmes et d'un génie. A droite, la Peinture, représentée par une femme bâillonnée appuyée à deux volumes aux dos desquels on lit : *Bar. Opu.* [*Bartolozzi Opus.*]. Un Amour, juché sur les volumes, grave sur une pyramide le nom de l'artiste, *F. Ba...*

Sous le tr. carré, à gauche : « *P. Violet*, pinx^{t}. » A droite : « *J. Bouilliard*, sculp^{t}. » Au-dessous : « *Franciscus Bartolozzi* | Florentiae natus 25^{a} die 7^{bris} 1728 | Publish'd 1st Jully 1797, by *J. Bouilliard.* London. | A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Thomas-d'Enfer, division des Thermes, n°s 23 et 720. »

Eau-forte.

Hauteur totale : 0^{m}320. Largeur : 0^{m}220.

Hauteur de l'ovale : 0^{m}205. Largeur : 0^{m}172.

1er état : avant le titre, ne portant, outre les signatures des peintre et graveur, que la mention : « Publish'd... London. »

(Bibl. nat. Est. Supp^{ts} non rel. *Violet.*)

2e état : décrit.

(Ibid. Portraits, v^{o} *Bartolozzi.*)

D'après la miniature indiquée sous notre n° 70.

1803.

156. Portrait de *John Aldini,* gravé par *Schiavonetti.*

Sous le tr., à gauche : « *P. Violet.* » A droite : « Engraved by *Schiavonetti.* » Au-dessous : « *John Aldini* | Professor of the University of Bologna | and the eminent illustrator of the Discovery of Galvani | London, Published April 15 1803 by Messrs Schiavonetti, nº 12, Michel Place, Brompton. »

(British Museum. Prints.)

1805.

157. Portrait de *Robert Bloomfield*, gravé par *J. Young*.

Sous le tr. carré : « Robert Bloomfield | Author of the Farmer's Boy, etc... | (à gauche) : Painted by *P. Violet* (à droite) : Engraved by *Jnº Young*, Engraver to H. R. H. the Prince of Wales. »

Suivent huit vers (4 et 4), en deux colonnes :

Where noble Grafton spreads his rich domains;
Round Euston's water'd vale and sloping plains
There his first thoughts to Nature's charms indind
That stamps devotion on th' inquiring mind.

And as revolving seasons chang'd the scene
From heat to cold, tempestuous to serene
Though every change still varied his employ
Yet each new duty brought it's share of joy. |

Farmer's Boy.

« London Jany 1st 1805, Published by R. Bloomfield, near the Shepherd and Shepherdess, City Road and for him by the Engraver nº 65 Upper Charlotte Street, Fitzroy Square and Vernor and Hood in the Poultry. »

D'après la miniature dont l'esquisse fut exposée l'année suivante à la Royal Academy (ci-dessus notre nº 104).

Manière noire.

Hauteur : 0m316. Largeur : 0m280.

(British Museum. Prints.)

1806.

158. Portrait de *Gaetano Bartolozzi*, gravé par *P. W. Tomkins*.

En buste de face dans un médaillon ovale.

Sous l'ovale, à gauche : « Painted by *Violet.* » A droite : « Engraved by *P. W. Tomkins* engr. to Her Majesty. » Au-dessous : « Published June 7 1806 by Lenoir, nº 3, Barton Street, Westminster. »

Stipple.

D'après la miniature mentionnée sous notre nº 103.

Hauteur du médaillon : 0m100. Largeur : 0m085.

(British Museum. Rec. Anderdon, 1804, nº 692.)

Sans date.

159. Portrait d'*Hester Lynch Piozzi*, gravé par *Mariano Bovi*.

A mi-corps. Femme âgée, de trois quarts à droite, assise dans un fauteuil et coiffée d'un bonnet. Dans un médaillon ovale.

Sur l'ovale, à gauche : « *P. Violet,* pinxt. » A droite : « *M. Bovi*, sculp. » Au-dessous : « *Hester Lynch Piozzi.* »

Stipple.

Hauteur du médaillon : 0m119. Largeur : 0m100.

Mariano Bovi, graveur, élève de *Bartolozzi*, habi-

tait 207, Piccadilly. *Hester-Lynch Piozzi*, née *Thrale*, fut peinte dans sa jeunesse par *Reynolds*.

(British Museum. Prints, *Violet.*)

160. Portrait de *Hugh Smithson*, premier duc de Northumberland (1712-1786), gravé par *L.-L. Van den Berghe*.

Buste tronqué de profil à droite dans un ovale, sous lequel on lit, à gauche : « Drawn by *P. Violet.* » A droite : « Engraved by *L.-L. Van den Berghe.* »

Hauteur du médaillon : $0^{m}126$. Largeur : $0^{m}094$.

(British Museum. Prints.)

161. Portrait de *Francesco Vieira*, par *F. Bartolozzi*.

En buste de trois quarts à droite dans un ovale.

Avant la lettre.

Stipple bistre.

C'est le seul état que nous en connaissions.

Tuer, n° 1909.

Hauteur de l'ovale, $0^{m}110$. Largeur : $0^{m}084$.

(Bibl. nat. Est. Portraits, v° *Vieira.*)

F. Vieira, peintre et graveur portugais, élève et ami de *Bartolozzi*, né à Oporto, mort à Londres en 1805. Son père, Manoël Vieira, marchand portugais, mort en 1783, fut enterré à cette époque au cimetière du Vieux-Saint-Pancrace, où repose *Violet*.

162. [Elements of drawings by *Francis Vieira*], gravés par *F. Bartolozzi* sur les dessins de *Violet*.

Indiq. Tuer, n° 1086.

IV.

Miniatures, dessins et estampes intéressant Pierre-Noël Violet et sa famille.

1787.

163. Portrait de *Pierre Violet*, peint par *Jacques Bouilliard*.

En buste de trois quarts à droite, cheveux relevés et poudrés, rouleaux sur les tempes, habit bleu gris, jabot de dentelle. Miniature ovale, au dos de laquelle on lit : « *Pierre Violet*, peintre du Roi, peint par *J. Bouilliard* en 1787. » (Appartient à Mme Iven.)

Exposé en 1906 à l'Exposition du XVIIIe siècle de la Bibliothèque nationale sous le no 65.

Jacques Bouilliard, peintre et surtout graveur au burin et à l'eau-forte, né à Versailles en 1744, mort à Paris en 1806, exposait à Paris au Salon de 1791. Il grava, d'après *Violet*, le portrait de *Bartolozzi* (ci-dessus notre no 155). Nous connaissons de lui deux gravures d'après *Lagrenée*, *Premier âge de l'Amour* et *Punition de l'Amour*, parues en 1783, un portrait de *Pie VII*, dédié au cardinal du Bellay, archevêque de Paris, un portrait de *Napoléon Ier*, dédié à l'Impératrice. Il était membre de l'Académie.

1791.

164. Portrait de *Pierre Violet*, gravé par *Francis Bartolozzi*.

En buste de profil à gauche, dans un ovale sous lequel on lit : « *F. Bartolozzi*, R. A., fecit 1791. »

Au-dessous : « *P. Violet* | Miniature Painter. | London Published as the Act directs Novr 12 1791. »

Stipple, tirage en noir et en bistre.

1er état : avant les mots « *P. Violet* | Miniature Painter. »

(British Museum. Rec. Anderdon, vol. IV, 1791.)

2e état : décrit (relié en tête du *Supplément au traité de l'art de peindre en miniature*, par M. *Violet* (exemplaire conservé au South Kensington Museum, Art Library, épreuve rognée au-dessus de la mention « Published, etc... »).

Dessiné et gravé par *Bartolozzi.*

Indiq. Evans, 10771.

Hauteur de l'ovale : 0^m079. Largeur : 0^m066.

1794.

165. *Carte-adresse de Violet*, dessinée et gravée par *F. Bartolozzi.*

Les deux filles de *Violet*, Maria et Cecilia, en Amours, la première de profil à droite, dessinant l'autre, de trois quarts à gauche, les bras croisés; assises toutes deux sur des nuages.

Sous le tr. carré : « *P. Violet.* Painter. | *F. Bartolozzi*, fec. *1794.* »

Stipple, tirage noir et sanguine.

1er état : décrit.

(British Museum. Rec. Anderdon, vol. IV, 1792, joint au n° 53.)

2e état : sans les mots : « *P. Violet.* Miniature painter. » Sous le tr. carré : « *F. Bartolozzi*, fecit *1799.* »

Hauteur : 0^m070. Largeur : 0^m100.

Indiq. Tuer, n° 2185 : « Card of Mr *Violet*, the painter : Cupid designing. »

Bartolozzi grava de même, en 1794, les cartes-adresses de Reynolds, de Mrs Parker, de Mariano Bovi, de W. Humphrey, de T. Sandby, etc.

1796.

166. Portrait de *Pierre Violet*, dessin à la mine de plomb par *Francis Bartolozzi*.

A mi-corps, assis de profil à gauche, le visage de trois quarts à gauche, appuyé de la main droite qui tient un porte-fusain sur un portefeuille à dessin. Signé à gauche : « *Bartoloz.* | 1796. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur de l'ovale : 0^{m}175. Largeur : 0^{m}133.

1799.

167. Portrait de *Cecilia Violet*, fille de *Pierre Violet*, âgée de deux ans, par *Francis Bartolozzi*.

En buste de face, en chemise, accoudée à une table les bras croisés.

Sanguine signée : « *F. Bartolozzi.* — London, 1799. » (Collection W.-A. Destailleur.)

Hauteur : 0^{m}223. Largeur : 0^{m}165.

V.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PORTRAITS CONNUS MENTIONNÉS DANS LE PRÉCÉDENT CATALOGUE.

VI.

Liste alphabétique des peintres et graveurs mentionnés dans le précédent catalogue.

COMMANDES DE NAPOLÉON

A J.-B. ISABEY EN 1806

Six miniatures montées sur boîtes d'or par le célèbre joaillier Nitot, fournisseur de la Couronne, furent commandées par Napoléon Ier en 1806 à l'occasion du mariage de sa nièce adoptive Stéphanie de Beauharnais avec le prince héréditaire de Bade. Le paiement en ayant été différé jusqu'en 1808, *Jean-Baptiste Isabey*, l'auteur des portraits, s'adressa au sieur Nitot pour en recouvrer sa part, croyant que le joaillier avait reçu le montant total du prix. D'où l'échange de lettres et notes que nous publions ici auquel s'ajoute un rapport à l'Empereur sur le même sujet signé par Estève, trésorier général de la Couronne. Ces quatre documents, comme ceux qui vont suivre, au nombre de cinq, lesquels concernent la commande à *Isabey* du dessin représentant « la visite du premier Consul à la manufacture des frères Sevennes à Rouen », ont été puisés aux Archives nationales dans les cartons O² 838 et 842. Le beau dessin d'*Isabey* qui vient d'être cité appartient au Musée de Versailles; la réplique qu'en possède le Musée de Rouen présente des tonalités affaiblies par l'action de la lumière trop vive qui a dû le frapper durant des années sans qu'on ait pris les précautions voulues pour l'en protéger.

Paul Marmottan.

Note de portraits faits par le s. Isabey *à l'époque du mariage de S. A. I. Madame la princesse Stéphanie-Napoléon de Bade.*

Savoir :

En mars 1806 : un portrait de Sa Majesté l'Impé-

ratrice et Reine pour le vice-roi d'Italie . . . . 600 fr.

En mars 1806 : un de Sa Majesté l'Empereur pour la princesse Augusta 600

En avril 1806 : un portrait de la princesse Stéphanie pour la tabatière du prince de Bade . . . 600

— Un portrait du prince de Bade pour la Margrave . . . 600

Un portrait de la princesse de Bade pour la Margrave . 600

Total . . . . . . 3,000 fr.

N'ayant point porté ces portraits sur les notes des bijoux où ils ont été employés et ces mémoires étant soldés, il nous est impossible de revenir sur cet objet et de payer à M. *Isabey* la somme qu'il réclame et que nous n'avons point reçue.

A Paris, le 5 janvier 1808.

NITOT et fils.

Note de portraits faits à l'occasion du mariage de S. A. I. Madame la princesse Stéphanie de Bade par Isabey, *peintre, en mars et avril 1806.*

Savoir :

Pour le prince Eugène : un portrait de Sa Majesté l'impératrice et Reine . . . . 600 fr.

Pour la princesse Augusta : un de Sa Majesté l'Empereur 600

Un de Sa Majesté l'Impératrice 600

A reporter . . . . . . 1,800 fr.

Report	1,800 fr.
Pour la tabatière du prince de Bade : un de la princesse Stéphanie	600
Pour la Margrave : un du prince de Bade.	600
Un de la princesse.	600
Total	3,600 fr.

Nous avons reçu et monté les portraits cy-dessus mais ne pouvons les payer, ne les ayant pas porté sur nos comptes.

Paris, ce cinq mars 1808.

M.-E. Nitot et fils.

Trésorerie générale
de l'Empire.

Maison de l'Empereur.

Rapport à S. M. l'Empereur et Roi.

Sire,

Le s^r *Isabey* réclame le payement de six portraits qu'il a faits à l'époque du mariage de S. A. I. Madame la princesse Stéphanie-Napoléon de Bade s'élevant à trois mille six cents francs, cy . . . . . 3,600 fr.

Les s^rs Nitot et fils, qui ont fourni les bijoux où ils ont été employés, ont déclaré qu'ils n'en avaient pas porté le prix dans leur mémoire et qu'ils n'avaient rien reçu sur cet objet[1].

A reporter . . . . . . 3,600 fr.

1. Cet objet a été payé depuis par la reine de Hollande.

Report	3,600 fr.
Il demande aussi à être payé de deux mille cinq cents francs, cy	2,500
montant d'un portrait en pied de S. A. I. le prince Napoléon-Louis, fait à Fontainebleau en octobre 1807, par ordre de S. M. la reine de Hollande qui lui a dit que c'était au Trésor de la Couronne qu'il devait s'adresser.	
Total : six mille cent francs, cy	6,100 fr.

On demande à Sa Majesté si on peut effectuer le payement de cette somme au s[r] *Isabey*.

ESTÈVE.

Paris, le 24 mars 1808.

Ce 3 mai 1808.

Monsieur *Isabey*, peintre,

Monsieur,

Vous nous feriez assigner encore une fois que nous ne pourrions vous répondre que ce que nous avons eu l'honneur de vous dire, savoir que nous avons monté tous les portraits portés sur votre note de mars et avril 1806; que les bijoux sur lesquels ils étaient ont été fournis par nous pour Sa Majesté l'Empereur; mais que n'ayant pas été prévenus que nous devions les comprendre dans nos mémoires, nous n'en avons pas touché le montant et ne pouvons par conséquent pas vous payer. Quant à la manière dont nous étaient commandés ces objets à cette époque, nous vous dirons, et vous le savez comme nous, que jamais

nous n'avons reçu d'ordres par écrit. Quelquefois Sa Majesté l'Impératrice, de la part de l'Empereur, faisait l'honneur à notre sieur Renaud Nitot de lui dire : « Vous ferez un bijou de tel prix, M. *Isabey* vous remettra le portrait; ou vous demanderez tel ou tel portrait à M. *Isabey*. » Et, pour assurer que ces bijoux et ces portraits ont été réellement livrés, nous pouvons, quand vous l'exigerez, vous montrer nos livres portant les mêmes portraits que vous énoncez, et on verra par notre déclaration que ces portraits ont été livrés, mais n'ont pas été compris dans les payements qu'on nous a faits.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles serviteurs.

M.-E. Nitot et fils.

A Mgr l'Intendant général
de la Maison de Sa Majesté l'Empereur.

Paris, le 12 novembre 1806.

Monseigneur,

D'après la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 25 août par laquelle vous m'annoncez que Sa Majesté ne veut pas donner plus de 6,000 fr. de mon dessin représentant la *Visite des frères Sevenes à Rouen*.

Honoré et comblé des bontés de Sa Majesté, je recevrai cette somme comme un nouveau bienfait. Un engagement que j'ai contracté m'oblige à vous distraire un moment, Monseigneur, pour vous sup-

plier de vouloir bien me faire ordonnancer cette somme.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

ISABEY,
Rue des Trois-Frères, n° 7.

Dessin de M. *Isabey*
représentant la visite de
Sa Majesté
à une Manufacture de Rouen.

An 1806. MAISON DE L'EMPEREUR.

État de proposition et demande de payement de la somme de six mille francs au profit du soussigné, dessinateur du cabinet et des cérémonies, pour le prix de son dessin représentant Sa Majesté l'Empereur visitant la Manufacture de Sevennes, à Rouen, acquis par Sa Majesté, ci . . . . 6,000 fr.

Certifié le présent état montant à la somme de six mille francs.

A Paris, le 21 novembre 1806.

ISABEY.

Vu et vérifié : CHANAL.

Rapport à Sa Majesté.

Sire,

Votre Majesté m'a ordonné de terminer l'affaire du dessin de M. *Isabey*, dans lequel elle est représentée

visitant la Manufacture des frères Sevennes à Rouen, et elle m'a fait connaître son intention de ne pas donner plus de 6,000 fr. de ce dessin, mais de permettre qu'il fût gravé.

J'ai fait part de cette décision à M. *Isabey*. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté sa réponse, dans laquelle il m'annonce qu'il accepte cette somme et qu'il la recevra comme un bienfait.

Le budget de cette année n'ayant fait aucun fonds pour cette dépense extraordinaire, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de mettre à ma disposition la somme de 6,000 fr. pour le paiement de ce dessin.

DARU.

En marge est écrit : Approuvé.

Osterode, le 22 mars 1807.

NAPOLÉON.

Vu, ordonné et approuvé sur le fonds de 6,000 fr. que la décision de Sa Majesté, en date du 22 de ce mois, met à notre disposition pour le payement du dessin de M. *Isabey*, représentant l'Empereur visitant la Manufacture des frères Sevennes, à Rouen, le présent état s'élevant à la somme de six mille fr.

A Thorn, le 24 mars 1807.

L'Intendant général de la maison de l'Empereur,
DARU.

Vu la décision de Sa Majesté, en date du 22 de ce mois, qui met à notre disposition un fonds de 6,000 fr. pour le paiement du dessin de M. *Isabey*, représentant l'Empereur visitant la Manufacture des frères Sevennes à Rouen;

Vu le présent état arrêté par nous à la somme de

six mille francs qui est due à M. *Isabey* pour le dessin ci-dessus mentionné;

Le trésorier général de la Couronne fera payer à M. *Isabey* ladite somme de six mille fr. conformément au présent état.

A Thorn, le 24 mars 1807.

L'Intendant général de la maison de l'Empereur,
DARU.

Vu et autorisé par M. Lemaître, préposé du Trésor général de la couronne à Paris.

Reçu six mille francs à Paris, ce 11 avril 1807.

ISABEY.

Le trésorier général de la Couronne,
ESTÈVE.

Berlin, le 1er avril 1807.

QUELQUES

LETTRES INTIMES D'ARTISTES

(XVIIIe-XIXe SIÈCLE).

I.

LETTRE DE L'ARCHITECTE CH. DEWAILLY.

Cette lettre est de l'architecte Charles Dewailly (ou de Wailly), né en 1730, mort en 1798. Il venait d'être chargé, avec Joseph-Marie Peyre, de la construction de l'Odéon, et c'est probablement de ces travaux qu'il est ici question. Le destinataire de la lettre, frère de l'architecte, était entrepreneur et occupé alors à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, comme le montre l'adresse : « A Monsieur De Wailly, entrepreneur des économats à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, au Mont-Saint-Michel. » Nous respectons l'orthographe fantaisiste de Dewailly. Et l'un de ses frères était Noël, le grammairien ! — H. LEMONNIER.

8 may 1779.

J'ai reçu, mon cher ami, de tes nouveles avec grand plaisir, tu ne me marque point quand tu doit revenir et ta présence seroit bien nécessaire icy ; nos traveaux sont enfin commencé et il n'y a plus à crindre quil soit interompu, par les arrangements que l'on a pris. Le bloc de la maçonnerie est passée à 850,000 liv. avec Mr Lecluse qui a pris pour associé notre beau-frère Loyer ; il abandonne le toisé pour ce faire recevoir entreprenneur, et ce n'est pas mal commancé pour son

début; ils nont eu la préférence qu'à cause qu'il ont fait 34,000 liv. au-dessous du marché des Brunets qui même ne vouloit pas faire de bloc; jaurois bien désiré te pouvoir procuré cette entreprise, tu sçait que j'ai fait ce qui a dépendu de moy et les circonstances ont servi Loyer tout naturellement; je t'en ferés le détail quant tu sera de retour et si tu fait bien tu reviendera le plus tôt que tu poura pour te montrer sur les traveaux et enfin ne pas perdre ta place dont je ne répond pas si tu es encore longtems absent. J'ai toujour instalé Bersy, mais l'on sçait qu'il n'est quen attendant ton retour et il seroit absolument nécessaire de te montrer dans le commancement de nos traveaux. Il n'y a pas moyen despérer de logement comme tu le désire. Si je n'avois pas saisi celui où je suis, je n'en pouroit pas obtenir actuelement puisque l'on vient de refuser à Mr Peyre[1] celui que les Brunets devoit occuper et le mien ne m'est concervé qu'à cause que les bureaux y sont établie. Mr De Vely est prévenu que tu doit être de retour vers laffin de ce mois; ainsi, fait ensort de ne pas différer plus longtens, je t'en prie. N'oublie point de me faire réponse pour que je puisse donner à Peyre et à Vely une parole certainne et quant tu sera icy tu pouras vaquer à tes affaires en même tems.

Tu sçait sen doute que Mme Dewailly est bien malade et que l'on n'en espère rien. J'ai aussi chez moi Mr Lequien qui est aussi malade depuis deux (*mot passé*) entreperis d'un (*mot passé*) partout le côrps; ainsi tu dois bien juger nos embaras. Adieu,

1. C'est Joseph-Marie Peyre (1730-1823), le frère aîné d'Antoine-François et le père d'Antoine-Marie, tous deux aussi architectes.

mon cher, porte-toy bien et conte sur les sentiments de ton frere et amy.

DEWAILLY.

Ce 8 may 1779.

II.

LETTRE DU PEINTRE VINCENT.

Cette note du peintre *Vincent* se rapporte aux longues discussions relatives à la suppression ou à la réforme de l'Académie royale de peinture et sculpture. Elle ne porte ni date ni nom de destinataire. Mais elle doit viser l'*Adresse et projet de statuts et règlements pour l'Académie de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentés à l'Assemblée nationale par la majorité des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture réunis en assemblée délibérante.* 1790, in-8°. Les exemplaires portent les signatures de *Pajou*, président; *Le Barbier*, secrétaire; *Vincent*, secrétaire-adjoint. *Le Barbier* est probablement le « bon amy » à qui écrit *Vincent*. — H. L.

Je t'envoye, mon bon amy, et l'excellent travail que tu nous as lu hier à l'assemblée délibérante de l'Académie, et le projet d'adresse à l'Assemblée Nationale. Je l'ai relu avec le plus grand plaisir, et j'ai pensé qu'il seroit bien que tu formasses de ces deux pièces une adresse à l'Assemblée Nationale, un peu plus étendue. Il y a dans ce travail des choses excellentes, qui, ajoutées à l'adresse, développeroient merveilleusement les motifs de la demande. Telle est la phrase que j'ai marqué :+: jusqu'à l'alinéa. — Je crois qu'il faudroit aussi faire la demande précise que des commissaires soient nommés dans l'Académie et parmi les peintres et sculpteurs; enfin, mon bon ami, j'aban-

donne à ta sagesse et à tes lumières ton propre travail, espérant tout de ton amour pour le bien public. Le travail fait, tu le communiqueras à l'assemblée prochaine et je ne doute pas que tu n'obtiennes les mêmes applaudissemens que nous t'avons donnés avec tant de plaisir.

Je t'embrasse, mon bon ami, et je suis tout à toy, ton bon et fidèle ami.

VINCENT.

III.

LETTRE DE CHERUBINI.

Cette lettre, écrite à Eustache Bérat, offre à coup sûr plus d'intérêt par le nom de son auteur que par celui du destinataire. Pourtant, Eustache-Hyacinthe Bérat eut son moment de petite notoriété. Frère aîné de Frédéric Bérat, dont la romance, *J'irai revoir ma Normandie*, a été fredonnée par tous les hommes de deux générations au moins, et dont la *Lisette de Béranger*, que chanta Déjazet, fut quelquefois attribuée à Béranger lui-même, Hyacinthe passa la plus grande partie de sa vie à Rouen et mourut très âgé à Granville.

Il était de ces gens qui ont d'heureuses dispositions, des dons naturels et toutes sortes de talents qu'on appelle de société, pour montrer sans doute qu'ils s'évanouissent au grand jour du public. Il tournait des vers, il dessinait facilement, il chantait, il jouait joliment de la guitare, et surtout il « ventriloquait » et avait dans la charge une grosse verve assez plaisante. Il faut songer que quelques-unes de ses chansons : *J'ai perdu man coutiau, J'ai r'trouviai man coutiau*, amusèrent Auber, Paër et, on le voit, le sévère Cherubini lui-même. Il est vrai qu'il les composa vers 1823, alors que Béranger et Désaugiers représentaient encore la poésie française, à côté de Lamartine, de Vigny et de Hugo, à leurs débuts. Mais Cherubini a raison de dire qu'il fallait *entendre* Bérat. Ce Normand avait quelque

chose du Gascon ou de l'improvisateur napolitain. Dans le monde, il était inépuisable et infatigable : guitare, ventriloquie, imitations, anecdotes, chansons et romances, ses auditeurs finissaient quelquefois par s'en lasser, lui jamais. Il figura dans les portraits-charges de Dautan jeune, ce qui, à une certaine époque, qualifiait un artiste. Les Rouennais l'ont placé auprès de son frère dans un petit monument commémoratif élevé récemment au square Jeanne-d'Arc.

La lettre que nous reproduisons, et où les témoignages répétés d'affection de la part de Cherubini ont bien quelque valeur, est ainsi une contribution à une toute petite page de l'histoire anecdotique de l'art sous la Restauration. — H. L.

Paris, ce 29 décembre 1823.

Mon aimable et cher ami,

Je suis bien coupable envers vous par mon long silence, mais vous me pardonnerez, car vous êtes beaucoup meilleur envers moi que je ne suis ponctuel pour vous.

Oui, cher Troubadour, j'ai non seulement reçu votre *Coutiau r'trouvé,* mais je l'ai goûté infiniment; je suis persuadé qu'il doit être encore plus piquant qu'il ne l'est naturellement en vous l'entendant déclamer et chanter. J'ai voulu plusieurs fois vous écrire à ce sujet, mais à cause de mes renaissantes occupations, il est survenu toujours quelque chose qui m'en a empêché. Enfin j'ai trouvé un moment pour l'amitié et j'en profitte, comme vous voyez, et c'est avec un vrai plaisir. Toute ma famille, qui se rappelle à votre souvenir, désire vous voir et vous entendre; mais vous nous tenez rigueur. Il ne nous suffit pas de vos charmants ouvrages, nous voudrions aussi jouir de la présence de l'auteur. Quant aux miens, ils sont

dans un état d'apathie qui leur convient, et je ne conçois pas qu'on ait mis dans la *Gazzette* de France, selon que vous me le dites, que j'ai fait de la musique pour la circonstance des fêtes données au duc d'Angoulême[1], car c'est un mensonge, n'ayant rien composé de remarcable ni de commandé[2]. Je n'ai mis en musique, et sans prétention, que des stances d'un de mes amis, qu'il a fait graver, à la vérité, mais qui n'en méritaient pas la peine. J'ignore si c'est de celà que la *Gazzette* a parlé; je vous répète que celà ne valait pas l'insertion.

Nous n'avons pas encore repris nos lundis, par la raison que mon logement ayant été restauré et mis à neuf par le propriétaire, ces travaux avaient suspendu

1. Après l'expédition d'Espagne, le duc d'Angoulême rentra à Paris à la tête d'une partie de l'armée, le 2 décembre 1823. La ville lui offrit, le 15 décembre, des fêtes qui furent très brillantes.

2. Le nom de Cherubini n'est pas prononcé dans le récit des cérémonies officielles. Pourtant, la *Gazette de France* ne « mentait » pas, car elle contenait simplement ceci dans le n° du 8 décembre : « Parmi les productions que l'esprit national enfante chaque jour pour célébrer la gloire de l'armée d'Espagne et le retour de son illustre chef, on remarque des stances très poétiques de la composition de M. Catalan, et qui sont encore embellies par la musique du célèbre Cherubini...

« Français, salut à l'ange tutélaire
Qui du héros suivit les pas vainqueurs,
Et parcourant sa paisible carrière,
Par sa vertu subjugua tous les cœurs...
Peuple, guerriers, célébrons la vaillance,
De ce héros, si cher au cœur français.
Un long repos est acquis pour la France,
Quand un Bourbon lui ramène la paix. »

C'est évidemment de ces stances que parle Cherubini (elles étaient éditées chez Lemoine). Il a grandement raison d'ajouter que « cela ne valoit pas l'insertion »!

ces soirées. Mais comme tout maintenant est dans une situation qui me permet de recevoir, je reprendrai incessamment mes lundis, du moins à la nouvelle année, que je vous souhaite bonne et heureuse, telle que vous la méritez[1].

Adieu, cher et aimable ami, aimez-moi toujours et croyez sans cesse au retour dont vous êtes payé; il est bien sincère et durable, car vous ne sauriez inspirer de sentiments passagers.

Votre très dévoué.

L. CHERUBINI.

IV.

UNE LETTRE DE ROUGET DE LISLE À PROPOS DE SON « OTHELLO ».

Le destinataire de cette lettre est un modeste écrivain, Gindre de Manci (ou de Mancy), originaire, comme Rouget de Lisle, du Jura. Il composa quelques poésies dans le goût classique du temps et finit dans les fonctions d'employé à la direction des Postes de la Seine. Il est l'un des auteurs, le principal auteur sans doute, d'une édition du *Dictionnaire des postes*. Cela nous met loin de la *Marseillaise* et même d'*Othello*. — H. L.

6 février [1829].

Mille remerciemens, mon pays, pour la complai-

1. Cherubini avait alors soixante-trois ans (1760-1842); sauf *Ali-Baba*, joué à l'Opéra en 1833, il ne publia guère à partir de 1813 que des œuvres secondaires. Il était depuis 1821 directeur du Conservatoire de musique (voir, pour complément, Bottée de Toulmon, *Notice* [*par Ch.*] *des manuscrits autographes de la musique composée par feu M. Cherubini*, in-8°, 1843).

sance avec laquelle vous vous prêtez à l'ennuyeuse corvée que vous voulez bien faire en ma faveur; c'en est une bien réelle que six ou sept cent lignes, bien ou mal rimées, à copier. J'ai presque honte de vous l'avoir proposée, et l'excès de votre obligeance y ajoute encore.

Vous allez frémir en voyant la grosseur de mon manuscrit. Ne vous effrayez pas ou, pour mieux dire, que sa grosseur ne vous inspire qu'une moitié de frayeur, puisqu'il se réduit de moitié par le fait des pages intermédiaires que j'ai laissées en blanc comme pierres d'attente pour les observations éventuelles, à commencer par les vôtres. J'espère même que vous ne vous gênerez pas pour donner quelques coups de rabot, à mesure qu'ils se présenteront, et il est impossible qu'il ne s'en présente pas beaucoup. Nous aurons beau faire, j'ai bien peur que l'ouvrage ne sente par trop la paralysie[1].

Fût-il un chef-d'œuvre, et précisément parcequ'il serait un chef-d'œuvre, à moins que ce ne soit d'extravagance et de platitude, je m'attends et dois m'attendre à toutes les entraves imaginables pour qu'il subisse heureusement les épreuves auxquelles il va être soumis. L'influence italienne, qui pour sa part n'a pas moins contribué que l'insignifiante bonne musique del signor Chelard à étouffer le pauvre *Macbeth*, malgré le bon accueil qu'il avoit reçu du public[2],

1. Sur la détresse et aussi la médiocrité des dernières années de Rouget de Lisle, cf. J. Tiersot, *Rouget de Lisle, son œuvre, sa vie*, 1892.

2. *Macbeth* fut joué à l'Opéra le 29 juin 1827. L'accueil du public n'avait pas été si « bon ». La pièce eut fort peu de succès; Chélard quitta alors la France et s'établit à Munich, où il fit représenter, avec un succès très notable cette fois, le *Macbeth* remanié. Il vécut tantôt à l'étranger, tantôt à Paris, et mourut à Weimar en 1861.

l'influence italienne va se gendarmer contre un ouvrage qui provoque une lutte corps à corps avec le divin *maëstro*[1], et qui, si je ne me suis pas trompé, s'avise d'avoir le sens commun; elle emploiera tous ses efforts pour que ce soit un enfant mort-né; et pour peu que mon nom vienne à la traverse, mon pauvre *Othello* est f...tu; à la garde de Dieu[2]! En attendant, commençons par le mettre dans un état présentable et n'ébruitons rien, ni le nom de l'auteur, ni le titre de l'ouvrage; ils ne seront que trop tôt connus, s'ils ont à l'être.

Je vous prierai d'espacer les vers proportionnellement à leur longueur, et de choisir du papier vélin un peu fort.

Quant à votre condition, soyez tranquille. Le *boursicot du poëte* vous donne toute garantie.

Avez-vous appris à Mme de Manci la fatale nouvelle qui vous pesait tant, et avec tant de raison, sur le cœur? Qu'il me tarde de savoir que vous êtes délivré de ce triste fardeau et que cette communication n'a point empiré son état!

Je vous félicite de l'épreuve qu'à votre insu j'ai fait subir à vos bucoliques[3] et dont elles sortent tout à fait à leur honneur. Després me mande qu'il les lit avec grand plaisir, qu'elles annoncent un talent facile et qu'il est content des notes qui lui paraissent très *littéraires*. Son suffrage est réellement à compter,

1. L'*Othello* de Rossini, représenté à Naples en 1816, avait été joué pour la première fois à Paris au Théâtre-Italien, le 20 novembre 1823.

2. Il paraît que Rouget de Lisle songea en 1830 à proposer à Berlioz d'écrire la musique de son *Othello* (J. Tiersot, *ouvr. cité*, p. 278, 279).

3. De Mancy avait traduit, — comme tant d'autres à cette époque, — les *Bucoliques* de Virgile.

comme celui d'un homme de lettres et d'un latiniste consommé[1]... oui, mais, moi, je me suis défait de mon exemplaire pour ses beaux yeux et un peu pour les vôtres. Renvoyez-m'en un second de grâce, bien entendu que je vous en tiendrai compte en temps et lieu. Nos seigneurs les journaux, grands et petits, grands ou petits, vous ont-ils traduit pardevant leurs tribunaux?

Adieu. Mes hommages à Madame. Dites au petit de Ménal que je suis aussi bête, c'est-à-dire tout aussi enrhumé que lui. Si vous lui communiquez *Othello*, qu'il le lise ou ne le lise pas, qu'il n'en parle ni n'en fasse des gorges chaudes; quant à sa Fanny, qui tourbillonne, papillonne, la voilà lancée dans une sphère qui n'est plus celle des campagnards, et encore bien moins des paralytiques; bon voyage! Quelqu'un de ces jours j'écrirai à Terci.

Vale et ama.

R. DE LISLE.

1. Ce doit être le Després, « conseiller honoraire de l'Université », qui a traduit *Horace*, en collaboration avec Campenon. 2 vol. in-8°, 1821.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.



ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME II. — Ier FASCICULE



PARIS
JEAN SCHEMIT
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS
52, RUE LAFFITTE
1908

ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME II



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

1908

LETTRES SUR LES SALONS

DE 1773, 1777 ET 1779

ADRESSÉES PAR DU PONT DE NEMOURS

A LA MARGRAVE CAROLINE-LOUISE DE BADE.

Pierre-Samuel Du Pont[1] nous est connu comme économiste et comme homme d'État. L'excellent ouvrage de M. G. Schelle[2] a eu le mérite d'assigner à l'élève de Quesnay, au champion ardent de la doctrine physiocratique, au collaborateur et à l'ami très cher de Turgot, la place qui lui convient dans l'histoire de son temps. Nous savons également que, malgré l'activité déployée en ces domaines de l'économie politique et de la vie publique, Du Pont sut trouver des loisirs pour suivre ses penchants littéraires, s'essayant dans plusieurs œuvres poétiques, dans le drame aussi bien que dans l'épopée[3]. Mais

1. Du Pont ne fut désigné sous le nom de Du Pont de Nemours qu'à partir de 1789. Né à Paris le 18 décembre 1739, il mourut aux États-Unis, dans le Delaware, le 7 août 1817.
2. *Du Pont de Nemours et l'École physiocratique*. Paris, Guillaumin, 1888, in-8°.
3. Voir, sur ces essais, le livre de G. Schelle aux p. 200-201, 370-371, et la *bibliographie*. Du Pont publia en 1779 quelques poésies, en 1781 un essai de traduction en vers du I[er] chant du *Roland furieux*, dont les chants II et III ne devaient paraître qu'en 1812. Dans les *Éphémérides du citoyen*, il écrivit plusieurs articles de critique littéraire (sur Marmontel, les *Saisons* de Saint-Lambert, etc.), mais il ne paraît pas avoir publié de morceaux de critique d'art; M. Schelle ne cite que quelques articles dispersés (p. 431) en des recueils où collabora le fécond publiciste, ainsi sur *Les manufactures de porcelaine*, *La porcelaine de Delft*. Toute la littérature de Du Pont sent l'apprêt et

il nous apparaît ici pour la première fois sous un aspect ignoré. Ses lettres sur les Salons parisiens des années 1773, 1777 et 1779, que nous avons recueillies dans les Archives de la Maison grand-ducale à Karlsruhe, révèlent chez l'économiste un goût d'amateur et de critique d'art.

Ces écrits, adressés particulièrement à la Margrave Caroline-Louise, se trouvent parmi les documents provenant de cette princesse, que le Margrave Charles-Frédéric de Bade, qui contribua d'une façon si remarquable au développement économique et intellectuel de son pays, épousa en premier mariage.

Aucun doute ne peut subsister sur l'auteur de ces lettres : les deux premières portent la signature de Du Pont, et si la troisième, il est vrai, est dépourvue de signature, une autre lettre adressée à Caroline-Louise qui l'accompagne montre qu'elle est bien rédigée par le même écrivain.

Comment ces lettres sont-elles parvenues à Karlsruhe ? A quelle occasion ont-elles été écrites ? Qu'on nous permette quelques simples remarques pour répondre à ces questions qui s'imposent immédiatement à l'esprit du lecteur.

Quiconque est un peu initié à l'histoire de l'école physiocratique française se rappellera que le Margrave Charles-Frédéric de Bade fut un des plus zélés et des plus convaincus parmi les adeptes et les pionniers de la doctrine nouvelle à l'étranger et qu'il entretint des correspondances très nombreuses, actives et animées aussi bien avec les chefs de l'école qu'avec les personnages secondaires. Ce fut l'intérêt pris par le prince à la doctrine physiocratique qui le mit en relation avec l'éditeur des *Éphémérides du citoyen* et qui le décida à demander à Du Pont d'initier le prince héritier aux éléments de l'économie politique[1].

le bon style du parfait élève qu'il avait été. Il jugeait bien d'ailleurs quand il déclarait que l'école des physiocrates n'avait renfermé aucun écrivain et que, traçant les portraits des économistes, il disait de lui-même qu' « il ne manquait pas d'une sorte de verve..., mais n'atteignait jamais cette correction sans laquelle aucun écrit ne demeure. » Schelle, p. 183.

1. Voir quelques détails complémentaires sur les rapports du Margrave et de Du Pont dans Schelle, p. 154, 161-162.

Une correspondance très suivie, dont nous devons la publication à la *Commission historique badoise*[1], commence en l'année 1771 pour se terminer seulement vers l'époque du premier Empire, lors de l'embarquement de Du Pont pour le Nouveau-Monde. Des entrevues fréquentes, des visites du Margrave à Paris et des séjours passagers de Du Pont à la cour badoise en 1775 et 1777 établirent aussi entre ces deux hommes des relations personnelles plus étroites et contribuèrent à augmenter leur mutuelle estime[2].

Ce fut pendant la présence de Charles-Frédéric à Paris[3], à l'automne de l'année 1771, que Du Pont fit la connaissance de la femme du prince. C'est une figure remarquable dans le milieu princier de son époque que « cette Badoise qui sait beaucoup et qui demande beaucoup » (« Vielwisserin und Vielfragerin von Baden »), comme Lavater la désigne d'une façon si caractéristique, dans une lettre adressée à Gœthe.

Douée d'une énergie virile et d'aspirations élevées, distinguée par la variété de ses talents et l'étendue de son savoir, experte dans les belles-lettres, admiratrice de Voltaire, — qui avait trouvé auprès d'elle un accueil plein d'amicale sympathie[4], — et non moins amie des sciences et des arts qui prospéraient par ses soins éclairés, Caroline-Louise unissait ses efforts à ceux du Margrave pour former de cette petite cour badoise un foyer de culture, et ce centre eut une réelle influence sur le développement intellectuel de l'Allemagne au cours du XVIIIe siècle.

Ce fut également la soif de science et d'art qui attira sans cesse la Margrave vers les rives de la Seine et détermina ses rela-

1. K. Knies, *Karl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, 2 vol. Heidelberg, Winter, 1892.

2. Du Pont fut nommé par le Margrave conseiller aulique le 31 décembre 1772; le 27 mars 1774, conseiller intime de légation et remplit, depuis le 28 avril 1783, les fonctions d'un chargé d'affaires de Bade à Paris.

3. Le Margrave assistait avec sa famille, le 31 août 1771, à la séance de l'Académie de Peinture. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie*, t. VIII, p. 84, et *Mémoires de J.-G. Wille*, t. I, p. 487.

4. Voir K. Obser, *Voltaires Beziehungen zu der Markgräfin Karoline Luise von Baden-Durlach und dem Karlsruher Hofe*. Heidelberg, Winter, 1903.

tions avec la capitale française. Des architectes et des artistes français prêtèrent leur concours pour embellir la nouvelle résidence tandis que des acquisitions faites dans les ateliers parisiens[1] et des achats effectués dans cette ville par ses agents Eberts et Fleischmann contribuèrent à enrichir la galerie de tableaux, modeste peut-être, mais formée avec un goût délicat grâce à l'amour de la princesse pour l'art, et qui constitua le fond précieux de la galerie de peinture actuelle de Karlsruhe.

Des portraits au pastel que nous possédons exécutés de la main de la Margrave nous révèlent en cette princesse collectionneuse une artiste « pratiquante » et témoignent d'une netteté de conception et d'une puissance bien au-dessus du simple dilettantisme.

C'est à cette curiosité ardente avec laquelle Caroline-Louise s'intéressait à tout ce qui se passait dans le domaine de l'art que les comptes-rendus que nous publions doivent leur naissance. Du Pont, appréciant et partageant cet intérêt, crut rendre un service à la princesse en lui faisant connaître les œuvres les plus récentes et les plus remarquables exposées aux Salons parisiens.

Le premier de ces comptes-rendus fut composé sur le désir personnel de la Margrave, ainsi que les phrases d'introduction l'indiquent, et cela probablement au printemps de l'année 1773. Le second date de l'époque des loisirs forcés de Du Pont, à la suite de la chute de Turgot et après sa propre révocation[2].

« Monseigneur le Margrave, écrit-il sur un ton résigné[3], vous dira que je suis un soldat réformé de la politique, qui a les bras et les jambes cassés : je ne vaux plus rien pour lui, mais le goût des arts me reste et je passe tout entier dans le département de V. A. S. »

1. Pour plus de détails, cf. K. Obser, *Zur Geschichte der Karlsruhes Gemäldegalerie. François Boucher und Markgräfin Karoline Luise* (*Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, t. XIII, p. 331 à 339).

2. Du Pont fut entraîné dans la chute de Turgot, qui l'avait nommé inspecteur général des Manufactures; Maurepas lui donna l'ordre de se retirer à Chevannes et voulut même lui enlever son poste; Du Pont rentra en grâce auprès de Necker.

3. Lettre à Caroline-Louise du 7 février 1777.

Le compte-rendu de l'exposition de 1779 eut une histoire particulière. Il était à moitié écrit au mois de septembre de cette année, mais les charges pressantes que Du Pont eut à remplir pour le ministère Necker et ses soins pour Turgot malade au chevet de qui il passa, garde fidèle, toutes ses heures libres, retardèrent l'achèvement de ce travail, de sorte qu'il ne fut adressé à la Margrave qu'au milieu de février 1780.

Il atteignit certainement son but, la réponse de la princesse en fait foi : Caroline-Louise se hâta à ce moment d'exprimer sa plus chaleureuse reconnaissance à l'auteur de ces propos d'art spirituels qu'elle avait lus avec joie. « Vous y parlez partout, Monsieur, en connaisseur, en homme de goût et en homme de bien... C'est vous qui êtes peintre, votre introduction est le plus beau tableau que l'on saurait faire...[1]. »

Les trois comptes-rendus publiés ici sont inédits[2]. Des copies de ces lettres furent jadis exécutées. Anatole de Montaiglon cite dans sa bibliographie des Salons[3] « *Les trois Salons de*

1. Minute sans date. Archives de Karlsruhe.

2. M. Schelle fait allusion à trois critiques de Salons faites pour la Margrave sans désigner leurs dates (p. 204, note). Des copies circulèrent parmi les amis de l'économiste; Mirabeau en parle dans les *Lettres écrites du donjon de Vincennes;* son jugement mérite même d'être cité, bien qu'il ne s'applique qu'à un Salon, celui de 1779. Du Pont devait lui faire parvenir les deux premiers, mais il ne semble pas que cette promesse ait été tenue, si tant est qu'on puisse se fier au texte publié par P. Manuel. « Je t'envoie, écrit Mirabeau à Sophie (t. IV, p. 266), mes troisième et quatrième volumes de *Boccace*... et un petit manuscrit de Du Pont : c'est un compte-rendu du dernier Salon à Mme la Margrave régnante de Baauden (*sic*). Tu me le renverras; je lui ai demandé les deux premiers morceaux qu'il a fait en ce genre, afin que tu en eusses la collection », et, le 11 septembre 1780, il dit : « Le Sallon de D. P. est joli, cependant son style a un peu d'afféterie. »

3. *Le livret de l'exposition faite en 1673 dans la cour du Palays-Royal*, réimprimé avec des notes par M. Anatole de Montaiglon et suivi d'un essai de bibliographie des livrets et des critiques des Salons depuis 1673 jusqu'en 1851. Paris, Dumoulin, 1852. — Dans sa réimpression des livrets des Salons de 1773, 1775 et 1779, M. J.-J. Guiffrey a repris l'indication donnée par Montaiglon.

1773, 1777 et 1779. Lettres à Madame la Margrave régnante de Bade. In-8°, 194 p. Vente de la bibliothèque de M. Jules Goddé. N° 830 du Catalogue. » Ce manuscrit fut acquis à la vente de J. Goddé (1850) par M. Walferdin, mais depuis l'on ignore le sort du volume, qui ne s'est pas retrouvé à la vente du célèbre collectionneur.

Le manuscrit ainsi signalé ne pouvait contenir que les comptes-rendus écrits par Du Pont, non seulement à cause de la concordance des dates, mais aussi parce que dans les manuscrits faisant partie de l'héritage de la Margrave on ne trouve nulle trace d'autres comptes-rendus de Salons parisiens.

Je suis heureux d'avoir pu soumettre ces écrits, grâce à l'aimable intervention de M. Pierre Caron, à la Société de l'histoire de l'Art français, qui les jugea dignes d'être publiés dans ses *Archives*, car ils forment une intéressante contribution à l'histoire artistique du XVIIIe siècle.

MM. Maurice Tourneux et Gaston Brière ont eu l'obligeance de les munir du commentaire nécessaire pour lequel les ressources bibliographiques me faisaient défaut[1].

Dr Karl Obser.

Karlsruhe.

1. On a cherché dans les notes qui accompagnent le texte à fournir les indications nécessaires à sa parfaite intelligence. En conséquence, les mentions des catalogues des Salons ont été reproduites intégralement ou en partie. Il était impossible de faire l'historique de chaque œuvre d'art jugée par le critique, on n'a pu désigner l'emplacement actuel que d'un petit nombre de peintures ou de sculptures conservées pour la plupart en des galeries publiques. C'est, en effet, sur des œuvres d'art commandées ou acquises par la Couronne que l'on trouvera quelques renseignements, par suite des ressources documentaires qu'offrent les archives de la Maison du Roi, rendues utilisables par les publications de MM. Fernand Engerand, *Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des Bâtiments du Roi (1709-1792)*, Paris, Leroux, 1901, in-8°, et Furcy-Raynaud, *Correspondance de M. d'Angiviller avec Pierre* (*Nouvelles Archives de l'Art français*), 2 vol. in-8°, Paris, Schemit, 1906-1907.

I.

[SALON DE 1773.]

A Son Altesse Sérénissime Madame la Margrave régnante de Bade.

[Sans date (1773).]

Madame,

V. A. S. veut donc savoir ce qu'ont fait nos artistes dont les ouvrages ont été exposés cette année au Salon du Louvre. Vous êtes curieuse de connaître leurs succès. Ils auraient été plus grands s'il y avait entr'eux plus d'union, plus de communication, plus de conseils réciproques, s'ils avaient été guidés par un génie supérieur qui sût classer leurs divers talents, profiter de leur diversité même, éclairer leur goût, combiner leurs efforts, juger leurs travaux et leur donner au besoin l'exemple et le précepte à la fois, s'ils avaient travaillé sous les yeux de V. A. S.

Dix d'entr'eux ont concouru pour peindre l'histoire de saint Louis, et c'est peut-être une idée assez heureuse que d'avoir cherché à exciter l'émulation par ce concours entre les premiers artistes[1]. Il y avait lieu

1. Les tableaux commandés pour la décoration de la chapelle de l'École Royale Militaire passèrent à la Révolution au dépôt des Petits-Augustins au nombre de onze; A. Lenoir marque leur entrée pendant le mois d'avril 1794 (*Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 150 et 296). Nous perdons leur trace jusqu'au jour où ils furent concédés, sauf trois, à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1850. Ils ornent actuellement les murs de la chapelle. Les trois tableaux qui manquent à la collection sont ceux de *Taraval*, *Lépi-*

de croire que, dans le désir de se surpasser les uns les autres, chacun d'eux se surpasserait lui-même et que l'on aurait une collection de tableaux meilleure que si l'on n'employait qu'un seul talent. Rien de cela pourtant n'est arrivé. Pourquoi? Parce qu'il aurait fallu pour produire cet effet utile : 1° que nous eussions dix peintres de force à peu près égale; 2° que le directeur général de l'entreprise eût eu lui-même un projet assez bien conçu et assez bien arrêté dans sa tête pour en pouvoir distribuer les parties à chacun des concurrents convenablement au talent qui leur est propre; 3° que les petites amitiés, les prédilections de société, le commérage enfin n'eussent pas fait admettre au concours des hommes absolument incapables de s'en tirer avec quelque honneur. Il est possible d'être à la tête de l'Académie et de mériter à peine d'être admis à la suite des peintres dignes d'avoir quelque réputation. C'est précisément ce qui est arrivé à M. *Hallé*, dont le tableau est le premier du catalogue et le dernier du Salon. J'ignore si on lui a donné le sujet ou s'il l'a choisi lui-même. Il y a certainement dans la vie de saint Louis un grand nombre de traits plus beaux que celui de porter en procession la prétendue couronne de Jésus-Christ[1].

cié et *Doyen*. Par contre, le tableau de *Restout* fils : *Saint Louis débarquant en Égypte*, daté de 1774 et non exposé au Salon, se trouve à Saint-Cyr, soit au total huit peintures. Elles sont assez bien conservées et l'on peut contrôler la véracité des descriptions du critique.

1. Par *Noël Hallé*, n° 1 : « Saint Louis portant en procession, de Vincennes à Paris, la sainte Couronne d'épines.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds de large, est destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. »

[Le tableau se trouve actuellement dans la chapelle de l'École militaire de Saint-Cyr (voir la note précédente). Cf. Estournet,

Un roi de France soutenant presque seul à la tête du pont de Taillebourg les efforts de l'armée anglaise et donnant à sa gendarmerie le temps de passer aurait offert un tableau bien plus propre à exalter l'âme et le courage des élèves de l'École Royale Militaire et à déployer les talents d'un grand peintre qu'il ne l'est marchant nuds pieds et souriant d'un air niais derrière le plus sot des archevêques, accompagné du plus laid des enfants de chœur, le tout agencé dans les proportions les plus mesquines et colorié comme des découpures qu'on aurait collées sur du papier bleu.

C'est une chose étrange que saint Louis, ayant été lui-même un très grand homme de guerre, on n'ait dans les dix tableaux de sa vie destinés pour de jeunes guerriers choisi aucun sujet militaire. V. A. S. en serait plus surprise si, assistant aux leçons que l'on donne à cette pépinière de héros, Elle n'avait pas entendu qu'on leur demandait ce qu'il faut faire avant, pendant et après la tentation. Si ces principes d'éducation ne Vous paraissent point une raison suffisante, Madame, pour que le combat de Taillebourg n'ait pas remplacé cette *Procession de Vincennes*, je Vous dirai que *Casanove* n'a point été choisi pour concourir à peindre les actions remarquables de notre grand roi, que *Loutherbourg* est en Angleterre, que *Doyen* craint de hasarder sa brillante réputation dans des batailles et que *Vien*, à la fois délicat, voluptueux et sage, peut soulever le voile des Grâces et non manier le sabre de Bellone.

La famille des Hallé, *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1905, p. 201-202.]

Hallé avait exposé au n° 2 « autres ouvrages sous le même numéro ».

Le tableau de ce dernier, où *Le jeune roi remet la régence à sa mère*[1], est le moins mauvais des tableaux de saint Louis. La reine y est bien vêtue d'une robe de satin blanc, l'attitude du prince est respectueuse et noble, le costume est mieux observé que dans les autres, mais le légat du pape a beaucoup trop l'air de prescrire au roi ce qu'il doit faire; une espèce de bâton fleurdelisé sur lequel il faut être prévenu que c'est un gouvernail que le roi remet à sa mère forme une allégorie mince et de mauvais goût, un rideau au-dessus duquel on voit passer deux ou trois têtes qui représentent le peuple est l'unique fonds du tableau.

Cette petite et stérile invention de former le fonds du tableau avec un rideau pour épargner au peintre la peine d'y placer une foule de personnages groupés et variés a été adoptée par M. *Amédée Vanloo* dans le tableau du *Couronnement du Roi*[2] et par M. *Tara-*

1. Par *Vien*, nº 3 : « Saint Louis à son avènement à la couronne remet à la reine Blanche de Castille, sa mère, la régence du royaume, en présence du Cardinal romain, légat du Saint-Siège.

« La Reine, vêtue de blanc, est en deuil de Louis VIII, son époux; la couleur blanche était alors en usage pour le deuil; le Cardinal est en violet, la pourpre ne distinguait point encore les cardinaux; le chapeau rouge ne leur fut donné qu'au concile de Lyon, vers l'an 1246.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

2. Par *Amédée Van Loo*, nº 23 : « Saint Louis, âgé de douze ans, présenté par la reine Blanche, sa mère, pour être sacré.

« Jacques de Bazoche, évêque de Soissons, fait la fonction, le siège de Reims étant vacant; le duc de Bourgogne porte la couronne, l'évêque de Laon tient la Sainte-Ampoule, le sceptre est tenu par l'évêque de Langres; derrière le duc de Bourgogne sont les comtesses de Flandre et de Champagne, repré-

val dans celui de son *Mariage*[1]. Ils y forment le contresens le plus ridicule, car, lorsque les rois se marient ou se font sacrer, c'est en public et non derrière un mauvais rideau bleu dont on ne peut même discerner l'étoffe et qui ne sert qu'à cacher le peuple et montrer la paresse de l'artiste. Le tableau du *Couronnement* qui sur le catalogue annonce dix personnages, n'en montre que quatre. Celui du *Mariage* qui lui est beaucoup inférieur encore et dans lequel les reines sont coiffées comme nos comédiennes d'aujourd'hui, en laisse voir quatre et demi. Celui de *Saint Louis rendant la justice à son peuple dans le parc de Vincennes*[2], et qui n'est remarquable que par une belle expression dans la tête du roi, est composé de cinq figures, d'un gros tronc d'arbre que Joinville et le catalogue nous apprennent être un chêne et d'un petit

sentant leurs maris absents; dans le fond sont le Chancelier et le Cardinal de Saint-Ange.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à orner la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

1. Par *Taraval*, n° 104 : « Le roi saint Louis, âgé de dix-neuf ans, épouse Marguerite, fille de Raimond Berenger, comte de Provence. Cette princesse est dans sa quatorzième année; la cérémonie se fait dans l'église de Sens par Gauthier, archevêque de cette ville. Au bas des marches de l'autel, à droite, sur un prie-Dieu, est Blanche de Castille, mère du Roi; le cardinal romain de Saint-Ange, légat du pape, est près d'elle et lui adresse la parole. A gauche, on voit les seigneurs et dames du cortège, et, dans les travées du fond de l'église, le peuple que la curiosité amène.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut, est destiné à la décoration de la chapelle de l'École Royale Militaire. »

2. Par *Lépicié*, n° 27 : « Saint Louis rendant la justice sous un chêne à Vincennes.

« Tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. »

vilain buisson tels que l'on les peint sur les paravents.

Restent : 1° l'*Entrevue avec le pape*[1], qui eût été plus intéressante si M. *de La Grenée* y eût représenté saint Louis défendant les libertés de son peuple contre les prétentions de la cour de Rome, mais qui, au lieu de ce beau moment de la vie du bon roi, n'offre qu'un baiser que le catalogue dit affectueux et qui semble froid au public, une couleur blafarde, une mauvaise reine mère et un soldat que le peintre a voulu faire à genoux, mais dont la posture est si singulière qu'il a l'air d'être en faction assis et appuyé sur sa hache d'armes, tandis que le Pape et le Roi qu'il regarde sont debout.

2° La *Réception des envoyés du prince des Assassins*, par M. *Brenet*[2], tableau dans lequel le Roi ne paraît pas digne des ambassadeurs, car ceux-ci sont fort beaux et dans lequel encore les grands officiers de la couronne ont l'air le plus froid, le plus ignoble, le plus bête qu'il soit possible d'imaginer.

1. Par *De La Grenée*, n° 8 : « L'entrevue de saint Louis et du pape Innocent IV.

« Lyon fut le lieu indiqué pour cette entrevue; le Pape s'y rendit le premier, accompagné de l'Empereur de Constantinople, de plusieurs patriarches, évêques et cardinaux; aussitôt que le pontife sut que le Roi arrivait, accompagné de la reine Blanche, sa mère, de son frère et de leur cour, il fut au-devant de lui et l'embrassa affectueusement.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à orner la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

2. Par *Brenet*, n° 103 : « Les Tartares et le Vieux de la Montagne, Prince des Assassins, ayant fait une irruption dans l'Asie méridionale, ils envoyèrent en 1238 des ambassadeurs à la cour de France pour demander du secours à saint Louis; leur réception est le sujet de ce tableau.

« Il a 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de largeur et est destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

3° *Le Roi lavant les pieds aux pauvres*[1]. Malgré l'énorme colonne qui fait le fonds du tableau, on trouve la toile assez remplie, les groupes bien entendus et un bon ton de couleur.

Je ne Vous parlerai point du *Roi malade donnant des instructions à son fils*[2]. Vous connaissez la jolie gravure de *Cochin* représentant le *Testament de Louis VIII* dans l'*Histoire de France* du président Henault et après l'avoir vue, Vous ne pourriez regarder l'ouvrage de M. *Beaufort*, quoiqu'il eût donné, il y a deux ans, un très beau tableau de *Brutus et Collatinus tenant conseil pour chasser les Tarquins après la mort de Lucrèce*[3].

Quant à M. *Doyen*, qui surpasse autant ses confrères dans l'essor poétique et dans la bonne opinion qu'il a de lui-même, que dans la grandeur de son tableau[4],

1. Par *Du Rameau*, n° 162 : « Saint Louis lâvant les pieds aux pauvres.

« Tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds de large, destiné à décorer la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

2. Par *Beaufort*, n° 145 : « Saint Louis, roi de France, étant près de Tunis pour en faire le siège, est attaqué de la peste, et, prévoyant qu'il en mourrait, remet à son fils, qui lui succéda, les instructions d'un grand roi, d'un digne père et d'un saint.

« Ce tableau, de 9 pieds de haut sur 6 pieds 6 pouces de large, est destiné à orner la chapelle de l'École Royale Militaire. » [A l'École de Saint-Cyr.]

3. Salon de 1771, n° 152.

4. Par *Doyen*, n° 25 : « Saint Louis est attaqué de la maladie épidémique qui régnait dans son camp de Tunis, occasionnée par les sables brûlants que les Sarrasins remuaient avec des machines sur le haut des montagnes et que les vents poussaient sur les chrétiens. Il demande le Saint-Viatique, qui lui fut apporté par Geoffroy de Beaulieu, son confesseur, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ce saint Roi était si faible qu'il ne pouvait se soutenir; mais sa ferveur et son profond respect

lequel est environ le double des leurs, il a véritablement mis beaucoup d'expression dans l'attitude du Roi mourant, dans la noble douleur de Philippe le Hardi, dans la piété attendrie du confesseur qui donne l'Eucharistie, mais nulle perspective, tous les personnages entassés et de la même taille, une couleur jaune et rouge détestable; on ne dira pas que ce soit l'ouvrage d'un écolier de grande espérance, mais bien celui d'un grand maître gâté par la présomption.

De tout cela résulte un poème en dix chants, la plupart froids, n'ayant aucune unité ni dans les personnages, ni dans le costume; dix rois différents, cinq ou six reines, des anachronismes grossiers, au total, une entreprise manquée. Il était pourtant bien facile de faire choisir les sujets par l'Académie française, fixer les costumes par l'Académie des Inscriptions, élire les peintres au scrutin par l'Académie de Peinture, ensuite de les asservir tous à faire les têtes des mêmes personnages ressemblantes et les figures dans les mêmes proportions et enfin exposer les esquisses en public avant d'exécuter les tableaux. C'est ainsi que Vous auriez fait, Madame, c'est ainsi que l'on ferait partout où l'on voudrait éle-

pour le Roi des Rois le soutinrent; il se jeta au bas de son lit; Philippe, son fils, et ceux qui entouraient le Roi le couvrent de son manteau royal; il reçoit à genoux le sacrement de l'Eucharistie, avec la dévotion la plus exemplaire, et recommande à son fils sa famille, dont une partie était présente. On fut ensuite obligé de le reporter sur son lit. Il mourut sur le rivage de Tunis, près de Carthage, le 25 août 1270, âgé de cinquante-six ans. Ce tableau, de 17 pieds de haut sur 10 pieds de large, est destiné à décorer le maître-autel de la chapelle de l'École Royale Militaire. » [Aujourd'hui à l'église Saint-Louis-en-l'Ile, au-dessus de la porte d'entrée.]

ver des monuments durables à la gloire d'un grand prince dans un lieu destiné à l'éducation de la jeunesse. C'est ainsi que l'on ferait, si l'on pouvait avoir une volonté suivie et raisonnée dans ce que l'on entreprend. Mais on a des parcelles de volonté confuse. On ordonne en baîllant; on est servi par des subalternes engourdis; on a des artistes qui s'endorment et l'on est tout surpris que la critique soit éveillée.

Voilà, Madame, presque tout ce qu'offre le Salon en tableaux d'histoire. Je pourrais cependant Vous parler encore d'un *Saint Pierre guérissant les malades par son ombre*, grand tableau de quatorze pieds de haut sur dix de large par M. *Robin*[1], où le personnage principal, dessiné d'une manière noble et pure, élève en l'air un très beau bras, mais le saint, l'ombre, la lumière, les colonnes, les malades et les habits sont tellement de la même couleur et d'une couleur si sale que ce tableau, quoique très bien dessiné, ne fait aucun effet.

Il y en a un autre plus petit de M. *Jollain*, un peu, mais de très peu, moins mal colorié qui est intéressant par le sujet et par l'expression des têtes; c'est celui de *Caïus-Furius Cresinus* montrant à l'édile sa femme, sa fille, ses bœufs et sa charrue comme le sortilège qui lui faisait avoir des récoltes abondantes[2].

1. Par *Robin*, n° 194 : « Saint Pierre, dans Jérusalem, guérit les malades par son ombre.

« Tableau de 14 pieds de haut sur 10 de large. »

2. Par *Jollain*, n° 153 : « Cayus-Furius Cresinus, ayant été cité devant un édile pour se disculper d'une accusation de sorcellerie, fondée sur les récoltes abondantes qu'il faisait dans un petit champ, tandis que ses voisins n'en tiraient que des médiocres de terres beaucoup plus étendues, montre des instruments d'agriculture en bon état, une ménagère intelli-

Je me garderai de Vous arrêter au *Baptême de Jésus-Christ* et à la *Défaite des mauvais anges* peints par le jeune *La Grenée*[1]*;* la [physionomie] de saint Michel qui ne vaut pas le Diable est trop commune. L'auteur a d'ailleurs besoin d'apprendre à dessiner et d'étudier moins le coloris de son frère. Il a pourtant fait une très jolie chose, c'est la *Tentation de saint Antoine*[2], composée de deux figures, dont l'une est le bon hermite fort ému et l'autre une jeune femme charmante étalant un sein et des bras qui séduiraient les élus même, s'il était possible. Ce tableau est de la couleur la plus fraîche, de beaucoup préférable à tous ceux du même maître et même à ceux de son frère qui dessine moins mal, mais qui n'a pas tant d'expression.

M. *de La Grenée* l'aîné est un peintre qui n'a point de génie, qui est seulement attentif à ramasser les bons conseils des gens de lettres et qui les gâte souvent dans des tableaux relevés par un coloris flatteur pour les nudités. Dans le dernier Salon[3], il avait gâté

gente et sa fille. Il s'écria alors : « O Romains, voilà mes sor-« tilèges ! Mais je ne puis vous montrer mes soins, mes fatigues « et mes veilles » (Pline, *Histoire naturelle*, livre XVIII, chap. IV).

« Tableau de 4 pieds 2 pouces de large sur 2 pieds 8 pouces de haut. »

1. Par *La Grenée* le jeune, n° 175 : « Saint Michel terrassant le diable »; n° 176 : « Le baptême de Jésus-Christ. »

« Ces deux tableaux, de 7 pieds 6 pouces de haut sur 5 pieds de large, sont pour l'église cathédrale d'Auxerre. » [Les deux toiles se trouvent toujours au-dessus d'autels à la cathédrale.]

2. Les deux tableaux : n° 180 : « Tentation de saint Antoine », avec le n° 179 : « Saint Jean dans l'île de Pathmos », de 16 pouces de haut sur 12 pouces de large, sont du cabinet de M. Vassal de Saint-Hubert. »

3. Salon de 1771, n° 11 : « Mars et Vénus, allégorie sur la paix. »

la charmante idée de M. Diderot des pigeons de Vénus qui font leur nid dans le casque de Mars[1]; au lieu de jeter ce casque avec les autres armes dans un coin de l'appartement, M. *de La Grenée* l'avait placé sous le lit, de manière à représenter parfaitement un vase qui ne doit jamais entrer dans une composition héroïque. Il a dans celui-ci très médiocrement exécuté l'idée d'un autre homme d'esprit qui est de représenter la statue de *Pygmalion*[2] à demi animée, déjà femme par

1. Aucun des Salons de Diderot n'a été imprimé de son vivant, mais il en circulait des copies complètes ou fragmentaires, et Du Pont avait fort bien pu en avoir connaissance. Le passage auquel il fait allusion se trouve dans le *Salon de 1767* (éd. Assézat, t. XI, p. 347); il s'agit d'un tableau de *Vien* à qui Diderot avait indiqué ce sujet et qu'il peignait pour Catherine II; mais, du propre aveu du philosophe (*Salon de 1769*, Ibid., p. 398), l'œuvre fit *fiasco* à Saint-Pétersbourg. Diderot a dit quelques mots du tableau de *La Grenée* en 1771 (Ibid., p. 471) et son jugement est non moins sévère que celui de Du Pont.

Achetée 1,200 livres par le comte Jean Du Barry, l'allégorie de *La Grenée* se vendit en 1774 1,450 livres à la vente du beau-frère de la favorite et fut acquise par le prince de Conti, chez qui elle se revendit en 1777 2,001 livres; on la retrouve en 1812 à la vente Clos, où elle tombait à 460 fr. (Ch. Blanc, *Le Trésor de la curiosité*, t. II, p. 291-296; E. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, éd. Charpentier, 1878, p. 343).

2. N° 16 : « La sculpture. Pygmalion amoureux de sa statue; Vénus l'anime. »

Ce tableau fait partie d'une suite de quatre, n°s 13 à 16 : « Les quatre arts, représentés par divers sujets de l'histoire ancienne : la Poésie; Anacréon caressé par les Muses; la Peinture; Appellès amoureux de la maîtresse d'Alexandre, ce prince la lui cède; la Musique; Orphée; Pluton lui rend Euridice, son épouse. »

La Grenée avait exposé en outre à ce Salon les tableaux suivants d'après le livret, n° 9 : « Les trois Grâces au bain (tableau appartenant à M. le marquis de Marigny); » n° 10 : « Une femme endormie sur un lit parsemé de roses (tableau appartenant au duc de Chartres); » n°s 11 et 12 : « L'Éducation de la Vierge et la sainte Vierge promenant l'Enfant

le haut du corps et de marbre encore par le bas. Servile imitateur de la nature qu'il voit et ne pouvant s'élever jusqu'à la hauteur du beau idéal qu'il ne voit pas, cet artiste laisse remarquer que tous ses modèles ont trop de gorge, s'étranglent la taille avec des corps et se gâtent les genoux par des jarretières. Il s'ensuit qu'en voyant l'amour de Pygmalion, on trouve assez généralement qu'il n'y a pas de quoi être tant épris, et ce sentiment répété au sujet de toutes les femmes dont M. *de La Grenée* prodigue les attraits, fait oublier le mérite qui peut exister dans les autres parties de ses tableaux.

Oh! que ce n'est point ainsi que *Vien* peint une femme nue! Il n'en a mis qu'une [1] au Salon, mais les trente ou quarante des deux *La Grenée* ne sauraient lutter contre elle un instant. On tourne, on va, on revient, on se retrouve toujours vis-à-vis de la belle *Grecque*, à laquelle il fait faire un songe si voluptueux. On emporte avec soi cette image qui fait si bien sentir tout le prix de ce don du ciel appelé la beauté. Et, quand on est philosophe, on rêve aux moyens qu'on pourrait employer dans les sociétés pour qu'elle devînt toujours la récompense de la vertu, pour qu'elle en fût elle-même ani-

Jésus sur un mouton (tableaux appartenant à Mme Geoffrin); » nº 17 : « Bacchus nourri par les déesses de la terre (tableau appartenant au baron de Breteuil); » nº 18 : « David et Bethsabée (tableau appartenant au duc de Grammont); » nos 19 et 20 : « Vénus noue le bandeau à l'Amour et Diane au bain se fait rapporter son arc par un chien (tableaux ovales appartenant à M. Moreau des Isles); » nº 21 : « Le nymphe Salmacis (tableau sur cuivre de 14 pouces de haut sur 11 pouces de large); » enfin « plusieurs tableaux » sous le nº 22.

1. Nº 7 : « Une jeune Grecque endormie.

« Tableau de 2 pieds 6 pouces de large sur 2 pieds de haut. Il appartient à M. le baron de Bezenval. »

mée, pour que tous les hommes fussent excités à faire le bien de leurs frères et par les plaisirs de l'âme et par ceux des sens; pour que toutes les facultés dont l'Être suprême a doué notre espèce concourussent à nous faire aimer ses justes et bienfaisantes lois. Il n'est pas impossible, Madame, et V. A. S. le conçoit bien, il n'est pas absolument impossible d'arriver un jour à ce but si vivement désiré par la sensibilité, par le patriotisme, par la sagesse, par la raison. Mais Dieu! combien nous en sommes loin encore!

Je viens de m'arrêter sur le plus beau morceau de peinture du Salon. Il est petit, mais il est parfait. C'est avec bien du regret que je le quitte. Il faut pourtant rendre justice au tableau nº 4 qui représente *Diane faisant distribuer au peuple le gibier de sa chasse*[1]. C'est une pastorale parfaitement bien entendue. Le paysage a de l'agrément sans prétention. L'air est léger et suave, l'œil tourne autour des figures qui ont de la dignité, des grâces, de l'action, une expression qui inspire une douce joie.

Il n'en est pas de même des *Jeunes Grecques* que présentent les tableaux nos 5 et 6[2]. Le nº 5 surtout qui

1. Nº 4 : « Diane, accompagnée de ses nymphes, au retour de la chasse, ordonne de distribuer le gibier aux bergers des environs.

« Ce tableau appartient au Roi et est destiné pour Trianon. »

[Ce tableau était destiné à la décoration de la salle à manger du Petit-Trianon. Les sujets à traiter : la Pêche, la Chasse, la Moisson, la Vendange étaient commandés en 1768 et distribués aux artistes. Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 162-163, 512-513. Ces peintures furent remplacées par d'autres sur l'ordre de Marie-Antoinette. On ignore le sort de l'œuvre de *Vien*.]

2. Nº 5 : « Deux jeunes Grecques font serment de ne jamais aimer et se jurent un attachement éternel sur l'autel de l'Amitié; le Temps endormi et sa faux brisée, dont les débris servent à entretenir le feu qui brûle sur l'autel, indiquent que leur

porte sur une idée très ingénieuse et qui, à en lire la description dans le catalogue, paraît devoir être charmant, n'est que froid et guindé. M. *Vien*, trop exercé à dessiner d'après les anciens sculpteurs de la Grèce, se permet quelquefois ces femmes longues, un peu maigres, froides et dont les jambes sont toutes posées de la même façon que l'on trouve souvent dans leurs bas-reliefs. Son ouvrage en a l'air plus antique, mais il y perd beaucoup d'expression.

Oh! pour le coup, voilà l'histoire finie. Il faut baisser d'un genre. Mais est-ce baisser que d'arriver à *Vernet*[1]? Est-il vrai que le peintre des tempêtes, du

union sera durable; mais l'Amour, qui se rit de pareils serments et qui favorise les vœux du jeune homme qu'on aperçoit dans le fond du tableau, profite du sommeil du Temps pour allumer son flambeau à l'autel même de l'Amitié. »

N° 6 : « De jeunes Grecques rencontrent l'Amour endormi dans un jardin; elles s'en approchent sans le connaître et s'amusent à le parer de guirlandes de fleurs.

« Ces deux tableaux, l'un de 10 pieds de haut sur 7 pieds 6 pouces de large, l'autre de 10 pieds de haut sur 6 pieds 9 pouces de large, appartiennent à Mme la comtesse du Barry et sont destinés pour Lucienne.

« Le dernier ne pourra être exposé que dans le courant du Salon. »

[Ces deux tableaux, complétés par deux autres sur le thème général : « Les progrès de l'amour dans le cœur des jeunes filles », ornèrent le Salon de Louveciennes, dont la décoration avait été primitivement (en 1771) commandée à *Fragonard*, qui exécuta alors les tableaux célèbres conservés longtemps à Grasse, passés aujourd'hui dans la collection de M. Pierpont-Morgan. Cf. Claude Saint-André, *Mme du Barry*. Paris, Émile-Paul, 1908, in-4°, p. 178-179.]

1. L'exposition de *Joseph Vernet* est ainsi donnée par le livret :

N° 39. « Quatre tableaux, paysages et marines, représentant les Quatre parties du jour.

« Ces tableaux ont chacun 5 pieds de large sur 3 pieds de haut. »

calme, du matin, du soir, du midi, de toutes les heures, de la nature enfin, soit au-dessous des peintres des passions? En vérité, Madame, je l'ignore et je ne voudrais pas le savoir. Rien de si beau que son tableau nº 40 qui représente une *Fête donnée vers les bords de la Méditerranée*. Rien de si beau que le *Clair de lune* et la *Tempête* qu'il expose, si ce ne sont peut-être les clairs de lune et les tempêtes qu'il nous a fait déjà voir. Il est vrai qu'il nous a donné cette année un paysage sans marine qui est terriblement verd et bleu. Mais faut-il en vouloir au vieux courtisan de Neptune si, sans cesse accoutumé au balancement des ondes, il ne pose pas un pied parfaitement sûr en terre ferme?

Immédiatement au-dessous de *Vernet*, Madame, Vous attendiez sans doute *Loutherbourg*, plus chaud, plus varié, moins correct, poète ardent et coloriste peu sage. Il est à Londres, il a besoin d'argent; il travaille pour des lords qui lui disent qu'importe et le paient fort cher. Nous n'avons rien de lui que quelques figures, quelques animaux et quelques rayons de soleil couchant dans un tableau d'architecture de *de Machy*[1] (nº 66). Il n'a que posé la main sur ce tableau, mais en le voyant on dit comme Thé-

Nº 40 : « Marine et paysage sur les bords de la Méditerranée.

« Tableau de 8 pieds de large sur 5 pieds de haut. »

Nº 41 : « Plusieurs tableaux sous le même numéro. »

1. Nº 66. « Un tableau d'architecture, orné de figures et d'un embarquement d'animaux, éclairé du soleil couchant.

« Il est peint par MM. *de Machy* et *Loutherbourg*. Il a 29 pouces de large sur 23 pouces de haut. »

(Appartenant, avec le nº 67, autre tableau de ruines d'architecture, au duc de Grammont.)

sée considérant la trace du pied d'Hercule : il a passé par ici un héros.

Loutherbourg absent, le champ reste absolument libre à M. *Le Prince*[1], auquel le public donne le titre

1. Par *Le Prince*, n° 47 : « Une Sainte-Famille.

« Ce tableau, de 17 pouces de haut sur 10 pouces de large, appartient à M. de la Ferté, contrôleur des Menus-Plaisirs du Roi. »

N° 48 : « Une jeune fille, qui se croit malade, consulte un vieux médecin, qui, en lui tâtant le pouls, lui apprend que la maladie est dans son cœur. »

N° 49 : « Une jeune femme fait essayer à son époux des lunettes qu'un jeune marchand vient lui offrir.

« Ces deux tableaux, de 20 pouces de haut sur 17 pouces de large, appartiennent à Mgr le duc de Chartres. »

N° 50 : « Une femme qui, en donnant à têter à son enfant, écoute une vieille qui fait une lecture. »

N° 51 : « Un homme au cabaret présente de l'argent à une jeune fille.

« Ces deux tableaux, de 9 pouces de haut sur 7 pouces de large, appartiennent à M. le comte Stroganoff. »

N° 52 : « Une femme se reposant sur un canapé.

« Ce tableau, de 2 pieds 7 pouces de large sur 2 pieds 7 pouces de haut, appartient à M. le comte de Bezenval. »

N° 53 : « Une femme endormie qu'un jeune homme veut éveiller au son de sa guitare.

« Tableau de 2 pieds 3 pouces de haut sur 23 pouces de large. »

N° 54 : « Une mère, ayant surpris une cassette qui renfermait un portrait, des lettres et des bijoux, fait les plus vifs reproches à sa fille, qui, malgré l'apparence de son repentir, reçoit encore une lettre qu'une servante lui donne en cachette ; le père cherche à lire les sentiments de sa fille dans ses yeux, tandis que la grand'mère lit une de ces lettres.

« Tableau, de 2 pieds 9 pouces de large sur 2 pieds 3 pouces de haut, du cabinet de M. le duc de Praslin. »

N° 55 : « Un peintre commence, d'après nature, un tableau qui doit représenter les Grâces ; derrière son fauteuil est un amateur, qui observe les beautés de la nature ; la vieille gouvernante apporte le déjeuner.

« Ce tableau, de 2 pieds 7 pouces de large sur 2 pieds 3 pouces de haut, appartient à M. le baron de Breteuil, ambassadeur de France à Naples. »

N° 56 : « Un paysage d'après nature.

de premier peintre de l'Impératrice de Russie, parce que tous ses visages, hommes, femmes, vieillards, enfants, nobles, paysans, soldats, pêcheurs, sont russes. Parmi ces Russes, il y en a de fort beaux et ils sont tous si bien vêtus, placés dans des chambres si belles, dans des paysages si riches, dans des attitudes si heureuses qu'on leur pardonne d'être du même pays et de la même famille. Son paysage nº 56 est un morceau superbe qui ne le cède à personne, qui surpasse même de beaucoup ce paysage verd et bleu de *Vernet* dont je Vous ai parlé avec douleur.

Dans ses autres compositions, il a déployé un genre de poésie qui n'est pas de très bonnes mœurs, mais qui n'est point trop mal au ton du siècle. *Greuze* (ah! pourquoi son nom vient-il nous rappeler qu'il a la faiblesse de bouder le public et ses confrères, de cacher ses travaux, d'ensevelir une partie de son talent!) *Greuze* nous a peint des contes moraux faits pour inspirer la vertu. Ce *Loutherbourg*, que nous regrettons aussi, a jeté sur la toile des poèmes pleins d'âme, d'honnêteté, de sentiment et de force. *Le Prince* imagine des contes de La Fontaine. Son tableau du *Marchand de lunettes* (nº 49) et celui de la *Jeune fille qui feint le repentir et reçoit une lettre sous les yeux de ses parents* sont pétillants

« Ce tableau, de 6 pieds de large sur 4 pieds de haut, appartient à M. le comte de Choiseul-Gouffier. »

Nº 57 : « Une femme asiatique méditant sur sa lecture.

« Tableau de 7 pouces de large sur 5 pieds de haut. »

Nº 58 : « Un vieillard tenant une cruche et une pipe. »

Nº 59 : « Un corps de garde et plusieurs petits tableaux de paysages sous le même numéro. »

Nº 60 : « Plusieurs portraits et études sous le même numéro. »

d'esprit, mais au nombre de ces choses beaucoup plus licencieuses que des nudités et qui ne sont pas bonnes à exposer en public. « Grand peintre », lui dirais-je, « redoute un talent séducteur. Nous savons aussi bien que toi les petites scènes qui se passent quelquefois dans l'intérieur des familles, mais n'expose pas au grand jour ce que chacun veut faire en cachette. Ne lève point le rideau qu'abbaisse une inquiète pudeur et n'ouvre pas nos portes quand nous fermons les verroux. Tu peux émouvoir, regarde la *Jeune femme* (nº 50) *qui donne à têter à son enfant*, regarde celle (nº 53) que son amant éveille respectueusement en pinçant sa guitarre. Voilà le penchant qu'il faut suivre. Apprends à ne chérir, à ne traiter que des sujets honnêtes et quand tu peux imiter Gessner, ne te fais pas disciple de Vergier. »

Avant de quitter le genre de *Le Prince*, il faut, Madame, que je Vous dise un mot de deux petits tableaux de *L'Épicié*[1], composés chacun d'un chien et d'un Savoyard, dont l'un, qui a pour titre *La Politesse intéressée*, représente le chien faisant la révérence pour un morceau de pain; l'autre, le chien rap-

1. Par *Lépicié*, nº 29 : « La vigilance domestique.
« Tableau peint sur cuivre de 15 pouces et demi de haut sur 12 pouces de large. »
Nº 30 : « La politesse intéressée.
« Tableau peint sur bois de 15 pouces de haut sur 11 pouces et demi de large. »
Nº 31 : « Le chien obéissant.
« Tableau de 22 pouces de large sur 20 pouces de haut. »
Nº 32 : « Le voyageur de campagne.
« Tableau de 10 pouces et demi de haut sur 8 pouces de large. »
Nº 33 : « Le petit dessinateur.
« Tableau de 15 pouces de haut sur 1 pied de large. »
Nº 34 : « L'élève curieux.
« De même grandeur que le précédent. »

porte le chapeau déchiré de son maître. Ces quatre personnages, les deux Savoyards et les deux chiens, ont un air de bonté et de vérité très intéressant. J'ai eu tort cependant en disant à V. A. S. que je ne quittais pas le genre de *Le Prince*. Car *Le Prince* a toujours une très belle et très riche couleur, et *L'Épicié* n'a qu'une espèce de grisaille qui fait paraître ses tableaux lavés.

La *Vigilance domestique* du même auteur est une femme d'environ trente ans, laide, maigre et fâchée qui paraît tenir un livre de compte. Ce n'est point ainsi que la vigilance domestique doit être peinte. Il y faudrait une femme belle, douce, noble, riante, occupée, qui eût l'air de mener en se jouant une foule d'enfants, d'ouvriers, de serviteurs. Si l'on s'arrêtait à celle de *L'Épicié*, on dirait que les vertus de ce siècle sont bien mesquines. Au reste, cette femme, *Le voyageur de campagne*, *Le petit dessinateur*, *L'élève curieux* qui vaut mieux que les trois autres, sont non seulement de la même famille, mais ont précisément la même tête adaptée sur des corps différents et sous des coiffures diverses.

V. A. veut-Elle que je lui parle d'une cuisinière assez vraie, mais fort sale, et d'une tête d'étude qui a un beau caractère, par M. *Chardin*[1] ?

N'est-Elle pas d'avis que nous passions plutôt aux peintres de portraits? Il y en a deux et qui tous deux ont un si grand mérite que je ne sais lequel nommer

1. Par *Chardin*, n° 36 : « Une femme qui tire de l'eau à une fontaine.

« Ce tableau appartient à M. Sylvestre, maître à dessiner des enfants de France. C'est la répétition d'un tableau qui appartient à la reine douairière de Suède. »

N° 37 : « Une tête d'étude au pastel. »

le premier. Suivons l'ordre qu'indique le rang qu'ils tiennent dans l'Académie.

Le premier donc est M. *Roslin*[1], chevalier de l'ordre de Wasa, qui a fait trois portraits admirables, celui du *Roi de Suède*, celui du *Duc d'Ostrogothie* et celui du *Comte Stroganoff*.

Le second, M. *Duplessis*[2], simple agréé de l'Académie, donne ceux de *Feue Madame la Duchesse* et de M. le *Duc d'Aiguillon*, mais surtout celui de M. l'*Abbé le Bossut*, de manière à ne laisser personne devant lui.

Un peu après sont quelques pastels de M. *Péronneau*[3] et presque sur la même ligne Mlle *Va-*

1. Par *Roslin*, n° 42 : « Le portrait, en buste, de S. M. le roi de Suède [Gustave III], dans l'uniforme des gardes du corps, tel qu'au jour de la Révolution, 19 août 1772, où le Roi avait donné pour signal à ceux qui lui étaient attachés un mouchoir blanc au bras. »

N° 43 : « Le portrait de S. A. R. le duc d'Ostrogothie. »

N° 44 : « Le portrait de M. le baron de Blôme, envoyé extraordinaire de S. M. le roi de Dannemark auprès de S. M. T. C. »

N° 45 : « Le portrait de M. le comte Stroganoff, dans son cabinet d'étude. »

N° 46 : « Plusieurs portraits sous le même numéro. »

2. Par *Du Plessis*, n° 169 : « Un tableau, portrait de famille, où l'on voit feue Mme la duchesse d'Aiguillon à l'âge de trente-deux ans et M. le duc d'Aiguillon, son fils, à l'âge de quatorze ans.

« Tableau de 7 pieds 6 pouces de large sur 5 pieds 6 pouces de haut.

« Les têtes sont peintes d'après M. *Nattier*. »

N° 170 : « Le portrait de M. Roux, secrétaire du Roi, correspondant de l'Académie royale d'architecture. »

N° 171 : « Le portrait de M. l'abbé Bossut, de l'Académie royale des sciences. »

N° 172 : « Plusieurs portraits, sous le même numéro. »

3. Par M. *Peronneau*, n° 62 : « Le portrait de M. V[an] R[obais] (?).

« Tableau en pastel de 27 pouces sur 22. »

N° 63 : « Le portrait de M. Duperel.

layer[1], qui a fait le portrait de Mme sa sœur avec une vérité, une naïveté, une simplicité, une grâce charmante. Elle est de plus incomparablement la première pour les choses inanimées, les raisins, les pêches, les prunes, les groupes d'instruments de musique, etc. Car, pour M. *Huès*[2], qui peint une ferme avec

« Tableau à l'huile de 27 pouces sur 22. »

N° 64 : « Le portrait d'un vieillard âgé de quatre-vingt-trois ans.

« Tableau ovale de 23 pouces sur 19. »

N° 65 : « Autres portraits sous le même numéro. »

1. Par Mlle *Valayer*, n° 139 : « Un bureau chargé d'une figure de marbre et de différents attributs de Musique et de Géographie.

« Tableau de 5 pieds de haut sur 4 pieds de large. »

N° 140 : « Le portrait de Mme B***. »

N° 141 : « Un panier de raisins.

— : « Un panier de pêches.

« Tableaux ovales de 2 pieds de large sur 1 pied 8 pouces de haut. »

N° 142 : « Un déjeuner.

— : « Un saladier rempli de pommes.

« Tableaux de 19 pouces de large sur 16 pouces de haut. »

N° 143 : « Un panier de prunes.

« Tableau de 17 pouces de large sur 14 pouces de haut. »

N° 144 : « Un petit bas-relief d'après M. *De La Rue*.

« De 1 pied de large sur 8 pouces de haut. »

2. Par M. *Huet* [*Jean-Baptiste*], n° 113 : « Un vase de fleurs. »

N° 114 : « Des fleurs et des fruits.

« Ces deux tableaux, chacun de 8 pieds 9 pouces de haut sur 5 pieds 3 pouces de large, sont destinés pour la salle à manger de M. de Senac. »

N° 115 : « L'Europe.

— : « L'Asie.

« Ces deux tableaux, de 4 pieds 6 pouces de large sur 3 pieds de haut, sont pour le Roi. » [Destinés aux Petits appartements du Roi à Versailles. Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 234-235, tableaux disparus.]

N° 116 : « La Ferme.

« Tableau de 3 pieds de large sur 1 pied 10 pouces de haut. »

N° 117 : « La Solitude.

« Tableau de 2 pieds 6 pouces de haut sur 2 pieds de large. »

mignardise en prodiguant le rose et le bleu jusque sur le mâtin qui garde la cour et pour son rival, M. *Bellengé*[1], qui jette à pleines mains ainsi que lui les fleurs de porcelaine, ils seraient tous deux bien heureux que Mlle *Valayer* voulût leur donner un déjeuner. Il ne me reste plus qu'une *Démolition du château de Clagny*[2] par M. *de Machy*, dans laquelle je soupçonnerais que *Loutherbourg* a pu toucher

N° 118 : « La Fidélité déchirant le bandeau de l'Amour et foulant ses attributs.

« Tableau de 2 pieds de large sur 1 pied de haut. Il appartient à Mme la comtesse de Brionne. »

N° 119 : « Le Matin.

N° 120 : « Le Midi.

N° 121 : « L'Après-dînée.

N° 122 : « Le Soir.

« Ces quatre tableaux ovales ont 1 pied de large sur 9 pouces de haut. »

N° 123 : « Différents animaux et paysages », peints à la gouache.

N° 124 : « Un trophée de piverts, peint à l'huile sur papier. »

N° 125 : « Plusieurs dessins, caravanes, paysages et animaux sous le même numéro. »

1. Par M. *Bellengé*, n° 83 : « Une table chargée de fruits.

« Tableau de 3 pieds 4 pouces de haut sur 3 pieds 1 pouce de large. »

N° 84 : « Un tableau de fleurs.

« De 24 pouces de haut sur 14 pouces de large ; du cabinet de M. Aillet de Counom [Haillet de Couronne], lieutenant civil et criminel du bailliage de Rouen, de l'Académie des sciences de cette même ville. »

N° 85 : « Tableau de fleurs et de fruits.

« De même grandeur que le précédent ; du cabinet de M. Brochant, ancien conseiller au Parlement de Rouen. »

N° 86. Deux petits tableaux pendants, l'un « un Laque à ouvrages et des fleurs », l'autre « un Déjeuner ».

« Le premier est du cabinet de M. d'Embourney, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture et membre de celle des sciences et arts de Rouen. »

N° 87 : « Plusieurs tableaux de fleurs et de fruits sous le même numéro. »

2. Par *De Machy*, nos 66 et 67. Voir plus haut, p. 21.

encore un peu les figures, et quelques vues de ruines d'Italie par M. *Robert* qui sont d'un grand mérite[1].

N° 68 : « Une vue de la démolition du château de Clagny, près Versailles.

« Tableau, de 2 pieds 2 pouces de large sur 1 pied 10 pouces de haut, du cabinet de M. Vassal de Saint-Hubert. »

[La démolition de l'œuvre de J. Hardouin-Mansart, laissée à l'abandon depuis longtemps, fut ordonnée par arrêt du Conseil le 12 avril 1769; l'adjudicataire devait terminer le travail en quatre années; la démolition s'achevait donc en 1773.]

N° 69 : « Vue du dessous du nouveau passage du Louvre, du côté du quai.

« Tableau de 19 pouces de haut sur 16 pouces de large. »

N° 70 : « Une ruine du vestibule du château de Clagny.

« Tableau de 18 pouces de haut sur 14 pouces de large. »

N° 71 : « Monseigneur le Dauphin et Mme la Dauphine aux Tuileries allant vers le pont tournant le 23 juin 1773.

« Tableau de 2 pieds 5 pouces de large sur 18 pouces de haut. »

N° 72 : « La colonnade du Louvre avec ses environs et dans le fond une partie de l'extérieur du collège des Quatre-Nations. »

N° 73 : « Le portail de Saint-Sulpice et une partie de la place.

« Ces deux dessins à la gouache, de 2 pieds de large sur 18 pouces de haut, sont du cabinet de M. le comte Stroganoff. »

N° 74 : « L'extérieur du palais du Luxembourg, du côté de la rue de Tournon.

« Dessin à la gouache de 20 pouces de large sur 14 pouces de haut. »

N° 75 : « La fontaine qui est dans le jardin du Luxembourg.

« Dessin de 14 pouces de haut sur 12 pouces de large. »

N° 76 : « Ruines d'architecture.

« Dessin ovale de 15 pouces de large sur 13 pouces de haut. »

1. Par *Hubert Robert*, n° 90 : « Vue d'une partie de l'ancien palais des ducs de Toscane à Florence.

« Tableau, de 4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 3 pouces de large, du cabinet de M. le baron de Bezenval. »

N° 91 : « Vue levée sur un ancien plan du palais de Titus à Rome.

« Tableau, de 3 pieds de large sur 2 pieds 6 pouces de haut, du cabinet de M. Watelet. »

N° 92 : « Vue du Casin Mathei, près de Rome.

« Tableau de 4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds de large. »

N° 93 : « La grande pièce d'eau et les bosquets des jardins Conti, à Frascati.

Et là, Madame, je finis l'article des peintures; car il est trop vrai que

« Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé ».

Des sculptures.

En commençant l'article de la sculpture, permettez-moi, Madame, de m'instruire auprès de V. A. S. qui fait pratiquer ces beaux arts que je ne connais qu'en amateur sensible. Par quelle raison nos sculpteurs sont-ils si fort au-dessus de nos peintres? Est-il donc plus aisé d'animer le marbre que la toile? Serait-ce que l'habitude de tourner autour de la nature pour en observer tous les sites et tous les aspects en imprime plus fortement l'idée dans le cerveau d'un artiste? Serait-ce que le danger de tout gâter par un coup malheureux nécessite un degré d'attention plus soutenu et le fait passer en habitude? Serait-ce que le travail du sculpteur, étant plus lent

« Tableau de 3 pieds de large sur 2 pieds 6 pouces de haut. »
N° 94 : « Vue des environs de Tivoli.
« Tableau de 18 pouces de large sur 13 pouces de haut; il appartient à M. le comte Stroganoff. »
N° 95 : « Ruines du Campo Vacino à Rome.
N° 96 : « Un escalier du Casin Albani.
« Ces deux tableaux ovales ont 18 pouces de haut sur 13 de large; ils sont du cabinet de M. le comte Stroganoff. »
N° 97 : « Un temple grec avec la colonnade de Saint-Pierre.
N° 98 : « Une partie des jardins Borghèse à Rome.
« Ces deux tableaux, de 18 pouces de large sur 13 pouces de haut, sont du cabinet de M. le comte Stroganoff. »
N° 99 : « Une petite fille récitant sa leçon devant sa mère. »
N° 100 : « Un enfant que sa bonne fait déjeuner.
« Tableau ovale de 12 pouces de large sur 8 pouces de haut. »
N° 101 : « Plusieurs tableaux de diverses grandeurs représentant des vues et monuments des environs de Rome. »
N° 102 : « Plusieurs dessins coloriés de différents édifices antiques de France et d'Italie. »

et moins propre, obligerait ceux qui s'y livrent à vivre plus retirés, à fuir les sociétés, les compagnies brillantes que recherchent trop nos peintres et qui donnant la vanité, inspirent la paresse et diminuent le talent en accroissant le goût pour la dépense, l'avidité du gain, la précipitation du travail? Serait-ce enfin que la décoration actuelle de nos appartements ne laisse point de place pour les tableaux et que celle de nos jardins, de nos escaliers, de nos portiques en donne beaucoup aux statues?

Ce qu'il y a de constant est que notre École de peinture dégénère tandis que celle de sculpture fait les plus grands progrès.

Il n'y a pas un seul des marbres, plâtres, terres cuites exposés au Salon que l'on puisse appeler mauvais. Il y en a un très grand nombre qui sont superbes.

Mrs *Pajou*, *Huès*, *Mouchy* et *Le Comte* ont concouru pour les portraits en pied de M. de *Turenne*, du *Grand Condé*, du *Maréchal de Luxembourg*, du *Maréchal de Saxe*[1]. Ces quatre statues destinées pour

1. Par *Pajou*, n° 199 : « Un modèle de la statue du vicomte de Turenne.

« Cette figure doit être exécutée en grand pour l'École Royale Militaire ; »

Par *D'Huès*, n° 206 : « Le Maréchal de Saxe.

« Modèle, de 2 pieds 4 pouces de proportion, destiné à être exécuté en grand à l'École Royale Militaire; »

Par *Mouchy*, n° 207 : « Le Maréchal de Luxembourg.

« Modèle en plâtre destiné à être exécuté en grand pour l'École Royale Militaire; »

Par M. *Lecomte*, n° 218 : « Le Grand Condé.

« Modèle de 2 pieds 6 pouces de haut. Il doit être exécuté en pierre de 7 pieds de proportion et est destiné à orner une des niches de l'escalier de l'École Royale Militaire. »

[Les quatre statues furent brisées lors du pillage des appartements de M. de Timbrune, gouverneur de l'École, le 19 août 1792, et précipitées dans l'escalier.]

l'École Royale Militaire sont chacune en particulier très belles. Mais comme s'il y avait une fatalité sur les travaux entrepris pour la décoration de cette École, il se trouve que, faute de s'être consultés, ces divers artistes ont fait les figures dans des proportions très différentes et très peu conformes à la réalité. Le Grand Condé, qui était d'une très petite taille, le maréchal de Luxembourg, qui était petit et bossu, et M. de Turenne, qui n'était que de la taille ordinaire, sont dans des proportions gigantesques qui indiquent plus de six pieds et demi de haut, et le maréchal de Saxe, qui était plus grand qu'eux tous et dans des proportions herculéennes, n'est que d'une taille et d'une corpulence très ordinaires. Avec cette négligence, on n'a pas la véritable idée des héros qu'on veut représenter. Ce sont leurs têtes sur d'autres corps; et plût à Dieu qu'on pût les y faire passer en effet comme dans le marbre ou le plâtre! On ne verrait pas tant de bévues militaires, nous n'aurions pas tant de livres sur la tactique qui prouvent que les éléments de la science de la guerre sont très peu connus; on saurait combattre avec de plus petites armées à beaucoup moins de frais, avec beaucoup plus de lumières, et si la politique était en même temps perfectionnée, on pourrait espérer un système de guerre défensive qui, sans épuiser les nations, en imposerait à tous les conquérants.

Laissons les héros, Madame, courons à des figures plus belles, plus touchantes, plus intéressantes. Je ne sais à laquelle m'arrêter.

Ah! que je voudrais voir dans vos bosquets le bon et joli petit *Enfant qui regarde son oiseau mort* et qui

se livre aux gémissements[1]. Il semble qu'on entende ses cris. On le voit palpiter, il y a de la physionomie jusqu'au bout des pieds. Il n'y a pas un de ses petits muscles qui, quoique couverts de la chair la plus potelée, n'exprime une douleur enfantine également honnête et vive. Je n'ai pu m'empêcher de baiser ce charmant enfant. J'ai voulu le consoler. Hélas! il pleure encore, et je suis forcé de le quitter.

Que rencontré-je? *L'Amitié confiante embrassant l'Amour*[2] qu'elle ne connaît pas et blessée par ce perfide au moment où elle craint le moins de l'être. Je la regarde et je soupire. Enfant! Enfant! qui pleurais

1. Par *Le Comte*, sous le n° 219 : « Un enfant qui pleure son oiseau.

« Marbre de grandeur naturelle. »

Le reste de l'envoi de l'artiste comprenait :

N° 215 : « Une jeune fille qui tient une corne d'abondance remplie de fleurs.

« Figure en marbre de 4 pieds 6 pouces de hauteur. C'est une des torchères destinées à décorer le pavillon de Lucienne. » [Voir le dessin de *Moreau* le jeune du Musée du Louvre où se voient ces figures.]

N° 216 : « Un bas-relief des armes de Mme la comtesse du Barry.

« Modèle de 2 pieds 6 pouces de haut. Il doit être exécuté en pierre, et les figures auront 6 pieds de proportion. »

N° 217. Deux figures représentant la « Justice » et la « Paix ».

« Modèle en talc de 2 pieds 6 pouces de haut. Ces figures doivent être exécutées en pierre, de 6 pieds de proportion, pour l'Hôtel des Monnaies. » [Statues exécutées et se trouvant actuellement à la façade du palais.]

N° 218 : « Le Grand Condé » (voir ci-dessus).

N° 220 : « Une figure de l'Égalité et une d'une Bacchante dansant et portant des cymbales.

« Esquisse. »

2. Par *J.-J. Caffieri*, n° 202 : « L'Amitié surprise par l'Amour, ne le connaissant pas, elle l'embrasse avec confiance; cet enfant la caresse et saisit le moment de la blesser d'un de ses traits.

« Groupe en plâtre de 5 pieds 6 pouces de proportion. »

ton oiseau, tu me faisais compatir à ta douleur! Elle sera passagère. Rien n'est durable à ton âge. Ce sont les peines du nôtre qui sont cruelles! — Qu'elle est belle l'Amitié, qu'elle est noble! Quelle sérénité, quelle candeur brillent sur son visage et dans son geste! Combien est caressant, séducteur et rusé le traître par lequel elle est blessée! Que le philosophe détourne les yeux et qu'il apprenne à craindre toujours le danger.

Que vois-je un peu plus loin? Quelle est cette belle femme qui déploie le bras avec tant de grâce, dont le sourire est si affectueux et si tendre? Cinq ou six enfants de différents âges l'entourent et semblent l'appeler maman. Que porte-t-elle dans la draperie légère dont elle est vêtue? Que tient-elle à la main? Ce sont des pierres. C'est *Pyrrha* qui repeuple le monde. L'amour maternel respire dans tous ses traits, les sentiments les plus doux paraissent échauffer son cœur. Chacun lui crie avec l'aîné des aimables enfants qui la retiennent et qui l'environnent : « Arrête, mère adorable, prends soin de cette famille qui t'es si chère; ce n'est pas ainsi qu'il faut la multiplier. »

Elle n'est point sur le catalogue, cette intéressante *Pyrrha* de M. *Tassaert*[1]. Elle n'y est pas; non plus qu'un superbe *Méléagre* de M. *Boizot*[2], portant sans

1. En effet, le livret ne contient pas le nom de *Tassaert.*

2. En marbre au Salon de 1779, cf. ci-dessous, p. 120. L'envoi de *Boizot*, d'après le livret, comprenait :

N° 237 : « La statue pédestre du Roi. » [Suit une description.] « Ce modèle, de 4 pieds 6 pouces de haut, doit être exécuté en marbre, sur 18 pieds de haut, pour être placé à Brest, par MM. les officiers de la marine de ce département. »

N° 238 : « Une nymphe qui éprouve avec surprise le danger des traits de l'Amour.

effort, avec légèreté, avec noblesse, avec la plus imposante vigueur, la tête du sanglier dont il vient de triompher; non plus qu'un bas-relief de M. *Clodion*[1] *Michel* qui représente deux jeunes filles qu'un Satyre moqueur aide à relever la statue thermale du dieu Pan.

« Terre cuite de 2 pieds de haut. »

N° 239 : « Un groupe représentant un sujet de Bacchanale.

« Terre cuite de 15 pouces de haut. »

N° 240. Deux groupes, l'un de « l'Amour et l'Amitié », l'autre « Zéphire et Flore ».

« Ces deux groupes, de 18 pouces de haut, sont destinés à être exécutés en argent. »

N° 241 : « Plusieurs portraits, têtes d'étude et quelques bas-reliefs sous le même numéro. »

1. D'après cette description, l'on reconnaît le sujet en un petit bas-relief souvent reproduit par le moulage et dont un exemplaire en terre cuite existe au Musée céramique de Sèvres. Cf. Émile Bourgeois, *Le Biscuit de Sèvres au XVIIIe siècle.* Paris, Manzi, 1908, in-4°, p. 185 et pl. 86.

L'envoi de *Clodion* est ainsi désigné au livret :

N° 242 : « Un Jupiter prêt à lancer la foudre.

« Modèle en plâtre de 3 pieds 6 pouces de haut. »

N° 243 : « Le Fleuve Scamandre desséché par les feux de Vulcain implorant le secours des dieux.

« Modèle en plâtre de 2 pieds 8 pouces de haut. »

N° 244 : « Hercule qui se repose.

« Modèle en plâtre de 18 pouces de haut. »

N° 245 : « Le Fleuve du Rhin séparant ses eaux.

« Esquisse en terre cuite de 16 pouces de large. »

N° 246. Deux vases ornés de bas-reliefs : l'un représente une « Offrande à l'Amour » et l'autre une « Offrande au dieu Pan.

« Ces morceaux en terre cuite ont 8 pouces de haut. »

N° 247 : « Autre vase où l'on voit une Bacchanale d'enfants.

« Sa hauteur est de 10 pouces. »

N° 248 : « Un satyre enfant tenant un hibou entre ses bras.

« En marbre, de 1 pied de haut. »

N° 249. Deux bas-reliefs sous le même numéro : l'un un « Sacrifice à l'Amour », l'autre une « Marchande d'Amours ».

« Ils ont chacun 1 pied de large sur 10 pouces de haut. »

N° 250 : « Une femme qui, en expirant, montre à son époux le fils qu'elle lui laisse; l'époux tâche de repousser la mort.

« Sujet destiné pour un tombeau.

« Bas-relief de 18 pouces de large sur 10 pouces de haut. »

Ce qui y est et ce qu'on ne se lasse point de voir, ce sont les vases et les autres bas-reliefs du même auteur ; son *Jupiter prêt à lancer la foudre;* le *Fleuve du Rhin séparant ses eaux*, auquel des barbares ont cassé un bras dans le Salon même. C'est un petit *Satyre* en marbre portant un hibou dans ses bras. C'est un groupe délicieux encore de *Boizot* représentant un sujet de *Bacchanale*[1] où l'on voit la Nymphe la plus belle et la plus légère, le Satyre le plus ardent et l'enfant le plus gourmand que l'on puisse imaginer. Chacun de ces trois personnages liés ensemble avec le plus grand art et animé d'une passion diverse. La Nymphe danse, le Satyre est occupé d'autre chose et l'enfant porté sur les épaules de son père dévore à deux mains une grosse grappe de raisin.

Ce qu'on y voit encore est un *Saint Bruno en prière* dont l'attitude vaut mieux qu'un sermon[2]. C'est un *Martyre de saint Barthélemi*, morceau de réception de M. *Bridan*[3], où le saint plein de douceur et de résignation est garrotté par un bourreau féroce qui, les deux mains occupées à serrer les liens du martyr, tient entre les dents le large couteau préparé pour son supplice.

Après ces grands sujets, on voit des portraits d'une rare perfection : celui de *Mme du Barry*, qui n'est pas infiniment ressemblant, mais qui est un modèle

1. Sans doute le n° 239 (voir ci-dessus).

2. Par M. *Gois*, n° 212 : « Saint Bruno en prière.
« Ce modèle, de 6 pieds de proportion, doit être exécuté pour la Chartreuse de Gaillon. »

3. Par *Bridan*, n° 221 : « Le Martyre de saint Barthélemy. »
« Groupe en marbre de 3 pieds de haut. C'est le morceau de réception de l'auteur à l'Académie. » [Au Musée du Louvre, non porté au *Catalogue des sculptures modernes*.]

de beauté, par M. *Pajou;* celui de *M. de Buffon*, du même auteur[1]; celui de l'*Impératrice de Russie*, par M. *Houdon*[2]; ceux de *M. Helvétius*[3], de *Diderot*, de *M. de La Lande*, par *Caffieri*[4].

Si je ne vous parle point des autres morceaux, Madame, ce n'est pas que la plupart ne soient très beaux; mais c'est qu'après avoir indiqué les plus frappants, je crains de fatiguer V. A. S. par une répétition d'éloges qui, quoique justes, pourraient être un peu moins mérités.

1. N° 197 : « Le portrait de Mme la comtesse du Barry.
« Buste en marbre. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue*, n° 774.]
N° 198 : « Le portrait de M. le comte de Buffon.
« Buste en marbre. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue*, n° 773.]
N° 200 : « Une femme qui tient une corne d'abondance.
« Figure de marbre, de 4 pieds 8 pouces de haut, destinée à orner le pavillon de Lucienne. »

2. Par *Houdon*, n° 231 : « L'Impératrice de Russie [Catherine II].
« Buste en marbre. » [A Saint-Pétersbourg, Musée de l'Ermitage.]
Houdon avait exposé en outre, cette année, les maquettes de deux monuments au prince Michel Michailowitsch Gallitzin et au prince Alexis de Métricewistch [Démitrievich] Gallitzin (nos 229 et 230) [aujourd'hui à Moscou, église Notre-Dame de Cazan, couvent de l'Apparition]; puis les portraits de feu Frédéric III, duc de Saxe-Gotha et d'Altembourg (n° 232); du duc régnant Ernest-Louis (n° 233); de Marie-Charlotte de Saxe-Meiningen, épouse du duc régnant (n° 234); de Frédéric-Louise, sœur du duc régnant (n° 235); une tête de vieillard aveugle représentant Bélisaire (n° 236) [une épreuve en terre cuite est au Musée de Toulouse].

3. Par *J.-J. Caffieri*, n° 204 : « Portrait de feu M. Helvétius.
« Buste en marbre. » [Aujourd'hui à M. le marquis de Balleroy; un plâtre de plus petite dimension est au Musée de Versailles. Cf. J.-J. Marquet de Vasselot, *Trois œuvres inconnues de Mazière, J.-J. Caffieri et C.-A. Bridan au Musée de Versailles*, *Revue de l'histoire de Versailles*, 1901, p. 202-206.]

4. Ces deux bustes sont inscrits comme anonymes sur le livret sous le n° 205 : « Deux portraits sous le même numéro. » Leur sort est inconnu.

Des gravures et des dessins.

Que vous dirai-je des graveurs, Madame? V. A. S. connaît *Le Bas*[1]. Elle connaît *De Marteau*[2]. Elle connaît *Flipart*[3], *L'Empereur*[4], *Alliamet*[5]. Elle ne connaît peut-être pas *Le Vasseur*[6], dont le coup de burin est un peu court, un peu sec, mais qui cependant a de beaux effets de lumière et rend assez le coloris du maître qu'il copie.

1. *Le Bas* exposait du n° 251 au n° 258 : « Achille reconnu par Ulysse, d'après *Téniers* », « Un paysage, d'après *Pinnaker* », « la Sainte-Famille, d'après *Rembrandt* », « les trois Moulins et la Route de Flandres, d'après *Breughels de Velours* », « les Satyres et les Driades, d'après *Berghem* », « un Taureau, d'après *P. Potter* », « le Marché conclu, la cinquième, la sixième et la septième Fête de village, d'après *Téniers* ».

2. *Demarteau* exposait (n°s 261 à 266) : « Une Descente de croix, d'après une esquisse de *Pierre* », « un Groupe d'académie, d'après *Carle Vanloo* », « Deux enfants jouant avec un chien, d'après *Boucher* », « trois sujets de femmes et d'enfants, d'après *Boucher*, gravés à plusieurs crayons », « un Portrait, d'après *Vandick*, à l'imitation du crayon noir et du lavé », « la Laitière, à plusieurs crayons, d'après *Huet* ».

3. *Flipart*, n° 271 : « Une Tempête au clair de lune, d'après *Vernet* »; n° 272 : « Une Chasse aux tigres, d'après le tableau de *F. Boucher* du Cabinet du Roi. »

4. *L'Empereur*, n°s 273 à 275 : « Le Festin espagnol, d'après *Palamède Stevens* », « les Serments du berger, d'après *Pierre* », « les Présents du berger, d'après *F. Boucher* ».

5. *Aliamet*, n° 283 : « La Bergère prévoyante, d'après *F. Boucher.* »

6. *Levasseur* exposait du n°s 267 à 270 : « La Confiance d'Alexandre en Philippe, son médecin, d'après le tableau de *J. Restout* du Cabinet du Roi », « Glaucias, roi d'Illyrie, prend Pirrhus sous sa protection, d'après le tableau de *Colin de Vermont* du Cabinet du Roi », « l'Enlèvement de Proserpine, d'après *De Troy* le fils », « les Plaisirs des Satyres, d'après *Corneille Poëlembourg* ».

Les beaux dessins de *Cochin*[1], destinés au *Télémaque* et à l'*Histoire de France*, plairaient davantage à V. A. S. C'est bien ce maître-là qui entend la composition d'un tableau, l'art d'y jeter une foule de personnages, en général très variés et qui ne font pas confusion.

Dans un genre tout différent, je crois que Vous ne verriez pas non plus sans plaisir les dessins léchés à la mine de plomb que *Beauvarlet*[2] expose comme les préparatifs de ses estampes que l'on prendrait pour les estampes mêmes ou plutôt que les estampes ne pourront jamais égaler, quelque talent qu'ait l'auteur.

Je ne puis m'empêcher de terminer cette notice des travaux de nos artistes comme je l'ai commencée, en regrettant, Madame, qu'il n'y ait pas plus d'union entre ces grands hommes, que l'on ne puisse pas ou diminuer la jalousie qui les divise ou l'employer d'une manière plus avantageuse aux progrès de l'art et aux bons effets qu'il pourrait produire pour l'instruction générale et pour l'amélioration des mœurs.

1. *Cochin*, n° 259 : « Plusieurs dessins des Aventures de Télémaque, destinés à une édition in-8° de ce livre » ; n° 260 : « Deux dessins allégoriques sur l'histoire de France. Continuation de la suite destinée à orner l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* par feu M. le président Hénault. »

2. *Beauvarlet.* Dessins destinés à être gravés : n° 279 : « Les Couseuses, d'après le tableau du *Guide.* »

N° 280 : « Télémaque racontant ses aventures à Calypso, d'après le tableau de *Raoux.* »

N° 281 : « Le Médecin aux urines. »

N° 282 : « La Marchande de gibier. Ces deux dessins sont d'après les tableaux de *Gerard d'Ow.* »

Beauvarlet avait aussi exposé (n° 276 à 278), le portrait du marquis de Pombal, d'après *L.-M. Vanloo;* le portrait de Molière, d'après *Bourdon*, et « la Lecture espagnole », d'après *Carle Vanloo.*

Il en est de nos artistes comme de nos gens de lettres, comme de nos négociants et même comme de nos grands propriétaires. On trouve assez de talents séparés, assez de lumières isolées, trop peu de secours mutuels, presque point d'esprit public. Chacun s'élance de son côté sans projet suivi, sans règle sûre, au gré de son caprice, sans objet général de ralliement (faut-il le dire?), sans une instruction suffisante sur ce qui est réellement beau et conforme au bon goût. Il est constamment vrai que tous les arts faits pour parler à l'âme, il n'y a de bien beau que ce qui réveille chez elle des sentiments honnêtes ou des idées utiles. Il est constamment vrai que l'homme de goût ne peut être que l'homme très sensible, éclairé par la connaissance de ce qui est bon et agréable aux autres hommes et soutenu par une sorte d'amour fraternel qui lui fait attacher un grand prix à tout ce qui peut leur plaire ou les servir. On ne peut là-dessus augmenter les connaissances humaines sans rendre le goût plus délicat et plus sûr et par conséquence sans perfectionner infiniment tous les arts dont il est le guide et le juge suprême. C'est ce qui fait qu'un bon gouvernement qui multiplierait les richesses, qui ferait respecter la justice et le droit de chacun dans les lois relatives à leur distribution, à leur partage, à leur reproduction et qui instituerait une bonne éducation morale et politique, porterait naturellement les arts à un degré de supériorité dont le vulgaire même des gens d'esprit n'a point d'idée et qui ne peut être deviné que par quelques philosophes et par les souverains bienfaisants.

Daignez agréer, Madame, les assurances du plus profond respect et de la vive reconnaissance avec les-

quels j'aurai toujours l'honneur d'être de Votre Altesse Sérénissime le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur et conseiller aulique.

Du Pont.

Signé par Du Pont, avec des corrections de sa main. — Archives de Karlsruhe, *Papiers de la Margrave Caroline-Louise*, t. XCVI.

II.

[Salon de 1777.]

Au bois des Fossés[1], près Chevannes,
par Nemours, 24 octobre 1777.

Madame,

Je me flatte que V. A. S. attendait de mon zèle un meilleur service que celui dont je puis m'acquitter relativement à l'exposition des peintures et sculptures au Salon du Louvre. En effet, Madame, si Vous rendez quelque justice à tous les sentiments de reconnaissance et de respect qui m'attachent pour jamais à V. A. et à toute votre auguste Maison, Vous pouvez penser que lorsque je ne me hâterai pas de faire ce que je croirai Vous être agréable, je serai mort ou bien peu s'en faudra. Hélas! bien peu s'en est fallu; depuis dix-huit mois, je n'ai que des lueurs de convalescence suivies de promptes rechutes. J'ai traîné ma mauvaise santé de Paris à la campagne et de la campagne à Paris, cherchant à profiter des moments où je me croyais mieux pour Vous offrir quelques tributs de mon zèle. C'est dans cette vue que j'avais été visiter le cabinet de feu M. Randon de Boissette et que j'avais jeté à la hâte quelques notes sur son catalogue[2].

1. Propriété acquise par Du Pont en 1775, située dans le bailliage de Nemours, non loin du château du Bignon, où habitaient les Mirabeau. La maison existe encore; la commune de Chevannes fait aujourd'hui partie du canton de Ferrières-Gâtinais, dans le Loiret.

2. La vente de la collection Randon de Boisset eut lieu le 27 février 1777 et les jours suivants. Les notes annoncées ne se trouvent plus aux archives de Karlsruhe.

J'ai appris par M. le baron d'Edelsheim[1] que, malgré la prière que j'avais fait faire à M. Maelrondt[2] d'envoyer promptement ce paquet à V. A. S., il ne Vous était parvenu que par la poste aux colimaçons, c'est-à-dire un temps infini après celui où Vous auriez dû le recevoir, de sorte que si Vous eussiez jugé à propos de me donner quelques ordres, il aurait été trop tard pour les exécuter.

J'ai passé presque tout l'été dans une situation déplorable. Me trouvant mieux vers la fin d'août, j'ai couru à Paris pour voir le Salon et Vous en rendre compte. Je n'ai pu y aller que quatre fois et je me suis vu forcé de retourner aux champs chercher l'air pur et le lait qui ne viennent que de me rétablir imparfaitement.

Il ne me reste donc de ressource que de Vous envoyer bien tard avec le livre du Salon la moins mauvaise brochure dont il ait été l'occasion[3]. Vous y trouverez quelques lumières et beaucoup de prétention. Ses jugements ne sont pas mauvais, mais un peu flattés. Mon travail se bornera à Vous indiquer en quoi ils me paraissent susceptibles de réforme.

V. A. S. est plus en état que moi, Madame, d'évaluer la théorie que déploie l'auteur dans sa première

1. Guillaume, baron d'Edelsheim, ministre du Margrave.
2. Maelrondt était un commerçant établi à Paris, rue Saint-Honoré, qui était agent d'affaires du Margrave.
3. Quelle était, au jugement de Du Pont, la « moins mauvaise » des brochures (peu nombreuses d'ailleurs) provoquées par ce Salon ? Sans doute les *Lettres pittoresques à l'occasion des tableaux exposés au Salon de 1777* (in-12, 48 p.). L'auteur inconnu dit en effet (p. 46), à propos des statues commandées par M. d'Angiviller : « On peut louer celle de Sully, qui est de M. *Mouchy*, pour un certain air de simplicité intéressante qui la distingue. »

partie et l'opinion qu'il a des diverses écoles. Je passe par dessus ce préliminaire pour arriver avec lui au Salon ou plutôt dans la cour du Salon où il regarde en passant les statues de *Sully*, de *Descartes*, de *Fénelon* et du *chancelier de l'Hôpital*, auxquelles il revient sur la fin de son ouvrage.

C'est une belle idée dont la nation française aura obligation à M. le comte d'Angivillers[1] que celle de faire faire successivement aux frais du Roi les statues de nos grands hommes et des tableaux sur les points les plus intéressants de notre histoire. Si l'on continue à ne décerner cet honneur qu'à des gens morts depuis un siècle ou deux, on perdra quelque chose de leur ressemblance dans les monuments faits pour les représenter, mais on gagnera de ne point avilir la plus grande marque de distinction qui puisse être reçue en s'assurant de ne la point prodiguer. Il y a toujours à se défier des statues faites aux contemporains. Les Romains et les Athéniens même semblaient n'en élever que pour les renverser. Autant en feront toujours les peuples peu instruits, remués alternativement par une intrigue ou par une autre. C'est un inconvénient assez sérieux cependant que celui de faire d'idée la statue d'un héros. Ce serait le cas de

1. Sur cette série de statues de grands hommes qui devaient orner le Museum projeté au Louvre, consulter l'article de M. J.-J. Guiffrey : *Les marbres du palais de l'Institut,* dans le *Journal des Savants*, 1904, p. 690-696. — Les œuvres commandées sont aujourd'hui dispersées entre l'Institut (écrivains) et le Musée de Versailles (hommes de guerre); deux statues figurent au Palais de Compiègne. Pour la direction artistique du comte d'Angiviller, consulter sa *Correspondance avec Pierre*, publiée par M. Furcy-Raynaud, et l'*Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des Bâtiments du Roi (1709-1792)*, constitué par F. Engerand, qui a singulièrement aidé notre tâche dans l'annotation.

s'assujettir à la ressemblance la plus exacte. Une collection des portraits fidèles des hommes illustres comparée avec leurs actions aiderait beaucoup à reconnaître ces traits souvent peu sensibles qui impriment sur le visage le caractère de l'âme. La science des physionomies, science si nécessaire aux souverains à qui l'on ne montre guère que cela et qui sur cela sont obligés de se décider dans des choix importants, cette science qui n'est pas dénuée de fondement, mais qui est trop ignorée et peut-être encore trop conjecturale deviendrait un recueil d'observations certaines contrôlé sans cesse par l'histoire.

Entre les deux dangers d'avoir des statues de héros qui ne leur ressemblent point, ou d'élever des statues à qui n'en est pas digne, il y aurait un milieu, qui serait de faire dans les familles une espèce de devoir filial d'avoir et de conserver les portraits de ses ancêtres, et quand la postérité aurait jugé qu'un homme a été digne de l'hommage public d'une statue, on irait chez ses parents chercher quels traits lui donner et de l'oratoire de la famille le grand homme passerait par cette espèce d'apothéose dans le temple de la société.

On avait, pour les grands hommes à qui M. d'Angivillers vient de faire décerner cet honneur insigne, l'avantage d'avoir de leurs portraits. Il existait même de *Sully* une assez bonne statue[1]. Il en est d'autant

1. Du Pont fait probablement allusion à la statue tombale de Sully, qui se trouve encore à Nogent-le-Rotrou, œuvre de Barthélemy Boudin en 1642 (cf. Paul Vitry, *Le tombeau de Sully à Nogent-le-Rotrou*, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XXVI (1895), p. 145-159, et J.-J. Guiffrey, *Nouvelles Archives de l'Art français* [*Revue de l'Art français ancien et moderne*], 1895, p. 361-366).

plus surprenant que celle qu'a faite M. *Mouchy*[1] ne ressemble point à l'ami de Henri IV. Sully avait la figure grave, noble, imposante, un peu rébarbative avec un front négatif, disait Pimentel au Roi en lui racontant comment il en avait été reçu. La statue actuelle a en effet de la simplicité, comme le remarque l'auteur anonyme de la critique du Salon, mais elle n'a aucune noblesse, ce qui est à tous égards un défaut capital. On peut y en remarquer un autre dans le costume. Sully y est vêtu à la mode de son temps, avec la fraise, le pourpoint et le haut de chausses tailladé. Voilà qui est bien; mais par-dessus cet attirail, il porte une épée romaine longue de vingt-deux pouces sans garde et avec la poignée en simple croix; c'est là l'épée de Marcellus, de Scipion, de Sertorius ou de Pompée, ce n'est pas celle de Sully qui pourtant en valait bien une autre. La sienne était une grande épée de cavalier, fort longue et fort large, avec une garde qui couvrait toute la main, comme celle qu'a son maître dans la statue équestre du Pont-Neuf.

La statue de *M. de Fénelon*[2] a plus d'élégance. La draperie en est superbe. Un défaut dans le marbre dépare malheureusement le visage. Cependant, cette figure ne mériterait que des éloges sans deux fautes de convenance, dont l'une est une méprise dans le plan

1. Par *Mouchy*, n° 229 : « Sully. Figure de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement conservée au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

2. Par *Le Comte*, n° 232 : « Fénelon en habit épiscopal, tenant le livre de Télémaque. Statue de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

et l'autre décèle quelque stérilité dans l'imagination de l'artiste.

Fénelon était archevêque et Fénelon a composé *Télémaque*. On a cru faire merveille de le mettre en habits pontificaux avec *Télémaque* sous le bras. Mais ce n'est pas comme évêque que Fénelon nous a laissé ce... ce poème, car c'en est un, quoi qu'on dise, et qui mérite d'être placé bien près de l'*Odyssée* dont il est imité; c'est comme homme de lettres d'un goût très délicat et d'une âme très tendre, chargé de l'éducation du prince héritier d'une couronne. Le philosophe éclairé et sensible a eu beaucoup de part à cet ouvrage; le théologien et le prêtre n'y en ont eu aucune. Il est vraisemblable que l'archevêque de Cambrai, quand il prenait ses habits pontificaux, portait ou se faisait porter un livre d'église, mais qu'alors il ne pensait point à *Télémaque* et ne s'occupait pas des amours de la belle Eucharis. Il est certain qu'il n'était pas ainsi vêtu lorsqu'il a donné cet ouvrage à son élève. Si c'est le prélat dont on a voulu conserver la mémoire, comme son habit semblerait le dire, il ne fallait l'occuper que des fonctions de son ministère. Si c'est l'homme cher à la nation et à l'Europe, l'auteur de *Télémaque*, le précepteur du duc de Bourgogne, il fallait le représenter dans l'habillement qu'il portait en donnant des leçons à ce prince, n'ayant de marque de sa dignité que la simple croix épiscopale.

Le second défaut de convenance, moins grave pour celui qui a conçu le plan, plus sérieux pour l'artiste, est dans la manière dont Fénelon paraît prendre *Télémaque* pour l'offrir à son élève. Il y porte le bout des doigts qu'il paraît agiter sur le bord des feuillets.

M. *Le Comte* a cru mieux faire d'étaler ainsi les doigts de son héros et de ployer sous eux quelques pages du livre. Cela lui a semblé plus pittoresque. Mais peindre ou sculpter, ce n'est pas simplement imiter des effets variés et possibles de la nature, c'est représenter ce qu'on veut exprimer. Or dans cette attitude, on ne sait ce que Fénelon fait de son livre; il a l'air de jouer niaisement avec et d'en rouler les pages, comme font quelquefois les écoliers.

J'aimerais mieux le *Descartes* de M. *Pajou*[1]. Il ressemble aux portraits que nous avons de ce grand homme, de la physionomie sans beauté, l'air penseur, un peu dédaigneux, l'air de Descartes. Mais j'avouerai à V. A. qu'il avait besoin de son visage pour être reconnu. Croiriez-Vous, Madame, qu'on avait mis au bas : René Descartes, seigneur du Perron? Quand j'ai vu cette seigneurie, j'ai cru qu'il s'agissait d'un autre Descartes qu'on distinguait par sa terre, pour empêcher qu'on ne le confondît avec le philosophe si distingué par son génie. Se pourrait-il qu'on eût cru ajouter à la considération que mérite le restaurateur de la philosophie en gravant sur le marbre qu'il avait un petit fief en Touraine?

Je passe au *Chancelier de l'Hôpital*[2]. C'est vraiment

1. Par *Pajou,* n° 214 : « René Descartes. Statue de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

Pajou exposait en outre cette année (du n° 211 au n° 215) des bustes, dont celui de Louis XVI, une figure de Mercure, deux dessins et, « ajoute le livret, on voit du même artiste, au Cabinet d'histoire naturelle, au Jardin du Roi, la statue de M. de Buffon, exécutée en marbre, aux dépens de S. M. » [Cette statue se trouve toujours au Museum d'histoire naturelle, dans l'un des vestibules des galeries de zoologie.]

2. Par *Gois*, n° 223 : « Le chancelier de l'Hôpital. Statue de 6 pieds de proportion, exécutée en marbre pour le Roi.

la première des quatre statues. Elle a beaucoup de dignité et d'expression. La draperie, si l'on ne s'arrête point à l'uniformité trop grande des plis occasionnés par les boutons de la simarre, est très belle. Le caractère de tête inspire le plus grand respect. L'auteur a voulu exprimer l'ordre donné par l'Hôpital d'ouvrir aux meurtriers envoyés pour l'assassiner. Le seul tort qu'il ait eu dans cette occasion est de lui avoir mis son bonnet qu'on appelle mortier à la main. Ce n'est pas le cas de saluer. Un grand homme proscrit et sans défense laisse enlever sa tête par les satellites, mais ne leur ôte pas son bonnet.

Encore une remarque sur ces statues que je crois avoir déjà eu l'honneur de faire à V. A. dans une autre occasion. Elles sont toutes les quatre de six pieds de proportion. Cela ôte de la vérité. Il faudrait se conformer à la taille connue des personnages. Tous les grands hommes n'ont pas six pieds de haut; et leurs dispositions naturelles percent davantage dans les traits qui ennoblissent une taille médiocre. C'est l'homme tel qu'il était qu'il importe de voir. Nos peintres et nos sculpteurs ne s'attachent qu'aux visages; mais la physionomie s'étend plus loin. Une partie du caractère d'Hercule est dans ses épaules. Il

« Ce chancelier, exilé dans son château, apprenant par ses domestiques que ses ennemis venaient pour l'assassiner, loin de s'émouvoir, commanda d'ouvrir toutes les portes. Ce trait de fermeté a déterminé l'artiste à donner ce caractère à son attitude et à l'expression de son visage. »

[La statue de l'Hôpital, après avoir figuré dans la salle des Maréchaux au Palais des Tuileries, a été transportée au Palais de Compiègne et se trouve à l'entrée de l'escalier d'honneur.]

Gois avait envoyé au Salon, en outre, un buste de femme (n° 222) et une série de dessins (n°s 224 à 228).

ferait beau voir Ésope ou même Socrate de six pieds de proportion. La grosseur et la forme du col, celle des reins et la position des hanches désignent certaines qualités de l'âme. Et celui qui étudie la nature, surtout la nature dans les hommes illustres, doit l'observer de la tête aux pieds et se bien garder de poser toutes ses têtes sur le même mannequin.

Je finirai ici l'article des sculptures et je ne dirai pas un mot à V. A. de celles qui étaient dans l'intérieur du Salon; car j'ai été si scandalisé d'y trouver le buste de M. *Turgot* affadi par *Houdon*[1] et avec toutes les formes arrondies que pourrait avoir Mme sa sœur, si elle lui ressemblait, que l'humeur m'a empêché de regarder avec attention les autres sculptures où, dans un coup d'œil rapide, rien ne m'a paru très frappant.

Une chose singulière est que les meilleurs tableaux d'histoire du Salon, ou du moins que ceux qui décèlent le talent le plus fait pour les grandes choses, sont de jeunes gens à peine agréés à l'Académie. La *Polixène* de M. *Ménageot*[2], le *Saint Jérôme* de

1. Par *Houdon*, n° 241 : « Portrait de M. Turgot, ancien contrôleur général, honoraire-associé libre de l'Académie. Buste marbre. » [Ce buste, signé *Houdon f. 1778*, appartient aujourd'hui à M. Dubois de l'Estang. Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1908, p. 168.]

Houdon avait cependant envoyé à ce Salon une série considérable de sculptures (nos 233 à 256); des bustes, parmi lesquels ceux du comte et de la comtesse de Provence, de Mmes Adélaïde et Victoire, de la comtesse de Cayla, de la comtesse de Jaucourt, de Gluck; un buste de Diane, une Naïade, une Vestale, Morphée et deux esquisses de tombeaux.

2. Par *Ménageot*, n° 202 : « Les adieux de Polixène à Hécube au moment où cette jeune princesse est arrachée des bras de sa mère pour être immolée aux mânes d'Achille. Hécube tombe

M. *Vincent*[1], les *Bourgeois de Calais* de M. *Berthélemy*[2] sont ceux qui méritent le mieux les éloges que l'auteur se plaît à donner. Il y faut ajouter l'*Agriculteur romain* de M. *Brenet*[3], ou peut-être faut-il le

évanouie de douleur en recevant les derniers adieux de sa fille, qu'Ulysse entraîne à la mort.

« Tableau de 15 pieds de large sur 10 de haut. »

Du même, nos 203 et 204 : « Un gladiateur » et « Un vieillard qui écrit. Tête d'étude ».

1. Par *Vincent*, n° 191 : « Saint Jérôme, retiré dans les déserts, entend l'Ange de la Mort qui lui annonce le Jugement dernier.

« Tableau de 7 pieds et demi de large sur 5 pieds et demi de haut. »

Vincent exposait en outre aux nos 189 à 201 : « Bélisaire, réduit à la mendicité, secouru par un officier des troupes de l'empereur Justinien ; » « Alcibiade recevant des leçons de Socrate ; » plusieurs portraits, de M. *Bergeret*, *Berthellemy*, peintre, *Rousseau*, architecte ; « les pèlerins d'Emmaüs, » une « leçon de dessin », des « têtes d'études ».

2. Par *Berthellemy*, n° 205 : « Siège de Calais. Édouard, roi d'Angleterre, irrité de la longue résistance des habitants de Calais, ne voulut entendre à aucune composition si on ne lui livrait six des principaux d'entre eux pour en faire ce qu'il lui plairait. Eustache de Saint-Pierre et cinq autres se dévouèrent et lui portèrent les clefs, tête et pieds nus et la corde au col. Édouard, déterminé à les faire mourir, n'accorda leur grâce qu'aux prières de son fils et de la Reine.

« Tableau de 9 pieds de haut sur 12 pieds et demi de large. »

[Le peintre reçut la commande pour le Roi d'une nouvelle toile d'après le même sujet qu'il exposa au Salon de 1779, ce second tableau se trouve actuellement au Musée de Laon. Voir ci-dessous, p. 82, note 2.]

Berthellemy avait exposé en outre (nos 206 à 209) : « Un gladiateur expirant, » « Saint Sébastien, » « plusieurs têtes » et deux dessins.

3. Par *Brenet*, n° 19 : « L'agriculteur romain Cayus Furius Cressinus, affranchi, cité devant un édile pour se disculper d'une accusation de magie, fondée sur les récoltes abondantes qu'il faisait dans un champ d'une petite étendue, montre des instruments d'agriculture en bon état, sa femme, sa fille et des bœufs gras et vigoureux. Alors, s'adressant au peuple assemblé : « O Romains, s'écria-t-il, voilà mes sortilèges,

mettre avant eux, comme montrant avec à peu près autant d'éclat un talent plus consommé et plus maître de lui-même. La *Mort de Duguesclin*[1] mérite aussi d'être distinguée. Mais je supplie V. A. de ne pas croire un mot du bien que l'auteur dit quoique modérément du *Bayard* de M. *du Rameau*[2], ni du

« maïs je ne puis apporter avec moi, dans la place publique, « mes soins, mes fatigues et mes veilles. » (Pline, *Histoire naturelle*, livre XVIII, ch. VI.)

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. »

[Ce « trait d'encouragement au travail chez les Romains » fut en effet payé par le service des Bâtiments. Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 65. En 1794, lors du classement des modèles aux Gobelins, la toile fut rejetée « sous le rapport de l'art, quoique le sujet en fût vraiment philosophique et républicain ».]

1. Par *Brenet*, n° 18 : « Honneurs rendus au Connétable du Guesclin. L'an 1380, sous le règne de Charles V, du Guesclin assiégeant le Château-Neuf de Randon, situé dans le Gévaudan, entre les sources du Lot et de l'Allier, fut attaqué de la maladie dont il mourut. Les ennemis eux-mêmes, admirateurs de son courage, ne purent s'empêcher de rendre justice à sa mémoire. Les Anglais assiégés avaient promis de se rendre au Connétable s'ils n'étaient pas secourus à certain jour indiqué ; quoiqu'il fût mort, ils ne se crurent pas dispensés de lui tenir parole. Le commandant ennemi, suivi de sa garnison, se rendit à la tente du défunt : là, se prosternant au pied de son lit, il déposa les clefs de la place. Villaret, *Histoire de France*, t. XI. L'artiste a peint Olivier de Clisson, frère d'armes de du Guesclin, debout et plongé dans la plus grande tristesse, montrant son ami mort. Derrière lui on voit, aussi debout, le maréchal de Sancerre, chargé du commandement de l'armée par la mort de du Guesclin, et qui depuis fut Connétable.

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 7 pieds de large, est un de ceux de l'Histoire de France commandés pour le Roi. »

[Cf. Engerand, *Inventaire,* p. 65. Ce tableau est aujourd'hui au Musée de Versailles, *Catalogue*, n° 26. Il a été reproduit en tapisserie par les Gobelins.]

2. Par *Du Rameau*, n° 22 : « La continence de Bayard. Bayard étant à Grenoble au milieu de sa famille, après une longue maladie, suite de ses blessures et de ses fatigues militaires, eut une tentation dont ne sont pas exempts les Héros.

Fabricius[1], ni de l'*Albinus* de *La Grenée*[2], ni même de

Un jour, il ordonna à son valet de chambre de lui chercher compagnie pour la nuit suivante. Le soir, rentré chez lui, au sortir d'une de ces fêtes qu'il recevait ou rendait aux Dames de la ville, son valet lui présente une jeune fille d'une beauté éblouissante. Il en fut frappé, mais apercevant ses yeux encore rouges de larmes : « Qu'avez-vous, la belle enfant, lui dit « Bayard ? — De la vertu et de la naissance, s'écrie-t-elle en « tombant à ses genoux et en versant un nouveau torrent de « pleurs. La misère, dont ma mère est sur le point d'expirer, « me met aujourd'hui à votre discrétion. Que la mort n'a- « t-elle prévenu mon déshonneur ! » Bayard, attendri, la relève en lui disant : « Rassurez-vous, je suis incapable de combattre « de si beaux sentiments; j'ai toujours respecté la vertu et la « noblesse : vous avez l'une et l'autre, ornées de la beauté; je « veux vous mettre en sûreté et contre moi et contre le soup- « çon : venez passer la nuit chez ma parente, qui loge près « d'ici. » Sur-le-champ, il prend un flambeau et l'y conduit lui-même. Le lendemain, il manda la mère, à qui il fit les plus vifs reproches, en s'informant si aucun époux ne s'était présenté pour sa fille. Sur ce qu'elle l'assura qu'un de ses voisins l'aurait prise avec six cents florins, il fit apporter de l'argent et lui en fit compter douze cents, tant pour la dot que pour le trousseau. Trois jours après, le mariage fut fait. L'artiste a choisi l'instant où Bayard dote la jeune fille.

« Ce tableau est un de ceux de l'Histoire de France commandés pour le Roi. Il a 10 pieds de haut sur 7 pieds de large. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 185-186. Le tableau est aujourd'hui au Musée de Grenoble.]

1. Par *de la Grenée* l'aîné, n° 2 : « Fabricius, accompagné de sa famille, refuse les présents que Pyrrhus lui envoie.

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 pieds de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 251-252. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Libourne.]

De la Grenée exposait, du n° 3 au n° 7, plusieurs autres tableaux et dessins.

2. Par *de la Grenée* le jeune, n° 24 : « Albinus, s'enfuyant de Rome, offre son char aux Vestales, qu'il rencontre chargées des vases sacrés.

« Ce tableau est pour le Roi. Il a 10 pieds quarrés. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 258-259. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lorient.]

De la Grenée le jeune exposait une longue suite de tableaux (nos 25 à 41, et des dessins, nos 42 à 48).

la *Porcie* de *L'Épicié*[1], qu'il a groupée avec une troupe de femmes qui ont l'air de s'empresser autour d'une malade qu'on vient de soigner, tandis que le sujet ne pourrait renfermer avec quelque noblesse que *Porcie* et *Brutus* seuls; si tant est qu'une femme qui montre une blessure à sa cuisse puisse jamais inspirer dans un tableau le sentiment de respect que mérite en elle-même l'action de Porcie. Croyez encore moins les compliments à M. *Hallé*[2] qui continue de coller des découpures mesquines sur du papier bleu et d'appeler cela des tableaux et de les exposer au Salon et d'être hardiment à la tête du catalogue et de l'Académie. Au reste, l'exécution de son tableau répond au sujet qui est très ridicule. Un père de famille qui ferait clore son héritage aurait quelque chose d'inté-

1. Par *Lépicié*, n° 11 : « Courage de Porcia, fille de Caton, femme de Brutus.

« Cette Romaine, d'un courage au-dessus de son sexe, ayant découvert, la nuit même qui précéda l'assassinat de César, le dessin de Brutus son époux, demanda, dès que Brutus fut sorti le matin de son appartement, un rasoir, sous prétexte de se couper les ongles, et s'en blessa, comme lui étant échappé par mégarde. Aux cris de ses femmes, Brutus, étant rentré, lui reprocha son imprudence à se servir d'un pareil instrument. « Non, non, lui dit tout bas Porcia, ceci n'est « point une imprudence; mais, dans notre position, c'est le « témoignage le plus certain de mon amour pour toi. J'ai « voulu essayer, si tu échouais dans ton entreprise, avec quelle « fermeté je me donnerais la mort. » (*Valère-Maxime.*)

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 pieds de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 287. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lille.]

[Pour la suite des envois de l'artiste, voir ci-dessous, p. 58.]

2. Par *Noël Hallé*, n° 1 : « Cimon l'Athénien, ayant fait abattre les murs de ses possessions, invite le peuple à entrer librement dans ses jardins et à prendre les fruits.

« Ce tableau, de 10 pieds 4 pouces quarrés, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 232. Le tableau se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 404.]

ressant; mais un flagorneur de populace qui fait abattre ses murs pour donner ses poires aux polissons, ce qu'il eût pu faire avec plus de profit pour eux et pour lui à sa porte, ne paraît qu'un fol ou plutôt qu'un charlatan fripon. Mais je suppose que V. A. a déjà laissé là M. *Hallé.*

Passez vite aussi pour cette fois par-dessus *Doyen*[1], qui est rabaissé dans son ex-voto presque au niveau du sot et du poltron qu'il a peint et de la chapelle duquel le tableau ne devait jamais sortir. Passez même sur *Amédée Vanloo*[2]. Jetez un coup d'œil à *Robin*[3] et courez à *Vernet.*

1. Par *Doyen*, n° 10 : « Un particulier, traversant la forêt de Gros-Bois, près des Camaldules, tombe de cheval, la jambe embarrassée dans l'étrier, le bras droit pris avec son fouet dans une haie, l'autre main tenant la bride. Etant près de périr, dans cette situation, il se recommande à la Vierge, à sainte Geneviève et à saint Denys. Dans le moment, le Ciel vient à son secours, et il fut délivré.

« Ce particulier a voulu rendre publique, par l'exposition, la grâce singulière qui l'a sauvé ; mais l'orgueil n'étant point le motif qui lui en fait désirer la publicité, il a trouvé bon que l'artiste sacrifiât le protégé à ses libérateurs.

« Ce tableau, ex-voto dédié à la Vierge, à sainte Geneviève et à saint Denys, est de 9 pieds de haut sur 7 de large. »

2. Par *Vanloo*, n° 8 : « L'Aurore et Céphale.

« Ce tableau, de 7 pieds de large sur 10 de haut, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 498.]

N° 9 : « L'électricité.

« Ce tableau, de 2 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 7 pouces de haut, appartient à M. *Beauvarlet*, graveur du Roi. »

3. *Robin* avait exposé (n° 166) « l'esquisse d'un plafond exécuté dans la nouvelle salle de spectacle de Bordeaux », construite sur les dessins de *Victor Louis*. Le sujet général, « la ville de Bordeaux, élevant un temple à Apollon et aux Muses, » divisé en cinq parties, est longuement décrit dans le livret. Ce plafond disparu est gravé dans l'ouvrage de Louis : *La salle de spectacle de Bordeaux*, 1782, in-fol. Sous le n° 167, l'artiste exposait un portrait de « Madame Louis faisant de la musique » et « un dessin d'après Madame Vien ».

Vernet[1] n'a jamais été plus digne de lui-même. Ses calmes et ses tempêtes qu'il a mille fois répétés ne l'ont jamais été si bien que cette fois. Il a consumé seul près de la moitié du temps que j'ai passé aux tableaux. Je regrette de n'en pas connaître à V. A. quelques-uns de ce grand maître qui n'a point eu et vraisemblablement qui n'aura point d'égal en ce genre; car *Le Prince* même et *Loutherbourg*, avec autant et plus de feu, ont bien moins de correction; ils imaginent, mais il peint. A force de l'admirer cependant et de l'examiner en détail, j'ai cru remarquer un défaut plus sensible qui m'a paru se trouver dans presque tous ses tableaux. Les figures du premier plan ont les attitudes moins vraies, quelque chose de plus recherché et de plus gêné que celles du second, du troisième et des fonds. Il semble que le grand paysagiste, que le peintre du soleil, des nuées, de la foudre et des flots qui sait néanmoins dessiner et peindre la figure, craigne de se compromettre dans les personnages qu'on pourra détailler. Son goût plus grand que son talent dans ce genre qui n'est pas le sien, rend sa touche plus embarrassée et plus timide. Il ne s'abandonne qu'aux figures qui, n'étant que croquées ou sur un très petit module dans l'éloignement, ne contribuent guère qu'à l'effet général, et c'est à celles-là qu'il réussit mieux. Comme toutes les figures de *Vernet* sont pourtant excellentes, la différence de celles du premier plan avec celles des autres, quoique

1. Par M. *Vernet*, nº 51 : « Deux tableaux : l'un, l'Entrée d'un port de mer par un temps calme, au coucher du soleil; l'autre, une Tempête, avec le naufrage d'un vaisseau.

« De 9 pieds 4 pouces de haut sur 6 pieds 2 pouces de large. »

Nº 52 : « Plusieurs autres tableaux sous le même numéro. »

je la crois très réelle, est assez légère pour n'être pas sentie aisément. Je pense que peu de personnes en auront fait l'observation et, dans la peur de me tromper, je voudrais savoir si V. A. qui s'y connaît si bien trouverait mon opinion fondée.

A présent, Madame, je n'ai plus qu'à descendre. Mais V. A. trouvera que je ne descends que bien peu en m'arrêtant à *Le Prince*[1]. Le bien qu'en dît l'auteur n'a rien d'exagéré. C'est bien le mérite de l'École française et de la flamande réunies : les plus beaux sites, les plus riches étoffes, les carnations les plus vraies, un esprit infini; et l'on doit ajouter que M. *Le Prince* s'est perfectionné en peignant enfin d'autres femmes que des Russes; non que les Russes n'en vaillent point d'autres, mais parce que c'était en lui un petit défaut, dont il s'est corrigé de ne savoir rendre que les visages d'une nation. Tous les tableaux de M. *Le Prince*, quelqu'en fût le costume jusqu'à cette année, étaient moscovites, comme presque tous les tableaux de *Casanove* sont allemands. V. A. aura sans doute remarqué sur ce dernier que ses soldats

1. Par *Le Prince*, n° 53 : « Deux tableaux : l'un, une ferme; l'autre, un paysage orné de bergers.
« Ils ont 5 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 6 pouces de haut. »
N° 54 : « Étude de vache d'après nature.
« De 2 pieds quarrés. »
N° 55 : « La Crainte.
« Tableau de 2 pieds de large sur 18 pouces de haut. »
N° 56 : « Un corps de garde.
« De 15 pouces de haut sur 1 pied de large. »
N° 57 : « Trois paysages des environs de Lagny. »
N° 59 : « Une moisson, à l'instant du repos des moissonneurs. »
N° 60 : « Une fête de village. »
« Ces trois tableaux, de même grandeur, ont 3 pieds 4 pouces de large sur 2 pieds 6 pouces de haut. »

et ses bergers ne sont ni d'Italie, ni de France, mais tous de votre côté du Rhin. On dirait qu'il ne peint que les guerres du roi de Prusse ou de la maison de Saxe et de la vôtre contre la maison d'Autriche, et même en peignant les campagnes du Grand Condé, il n'a pas mis vingt Français dans l'armée française. Ce sont des tics comme celui de *Vien* qui n'exprime guère que des Grecques, et celui de *Mignard* qui faisait de toutes les femmes le portrait de sa fille. Mais les peintres du premier ordre doivent avoir dans l'imagination des multitudes de physionomies, comme les grands poètes y doivent avoir des multitudes d'images, de tours et d'idées.

Un autre peintre qui s'est perfectionné est M. *Beaufort*[1], dont le coloris avait toujours été sale et dont les anges, la Vierge et l'enfant Jésus sont rayonnants de grâce, de gloire et de lumière.

Quant à l'école qui semble se former des imitateurs de *Greuze*, il n'en faut guère estimer que l'intention. Si V. A. en excepte les tableaux d'une seule figure de *L'Épicié*[2] qui encore sont trop gris, la *Jeune fille* et la *Jeune mère* de Mlle *Valayer*[3], la *Visite à l'enfant en*

1. Par *Beaufort*, n° 108 : « L'enfant Jésus et la Vierge. Les anges viennent lui rendre hommage.
« Tableau ovale de 22 pouces de haut sur 18 de large. »
N° 109 : « Charité romaine.
« Tableau d'un pied de haut sur 9 pouces de large. »
2. Par *Lépicié*, n° 12 : « La réponse désirée.
« Tableau de 2 pieds 5 pouces de large sur 2 pieds de haut. »
N° 13 : « L'Union paisible.
« Tableau ovale de 22 pouces de large sur 18 pouces de haut. »
N° 14 : « La Solitude laborieuse. »
N° 15 : « Le Repos. »
N° 16 : « Un portrait de dame. »
N° 17 : « Deux autres portraits sous le même numéro. »
3. Par Mlle *Valayer*, n° 105 : « Deux petits tableaux : l'un,

nourrice de M. *Aubry*[1], le reste est bien médiocre. Ne Vous en fiez pas aux louanges que l'auteur donne au *Mariage rompu* d'*Aubry* ou à la *Mère sévère* de *Théaulon*[2] ou à la *Fête des bonnes gens* de *Wille*[3] le fils.

une jeune femme avec un enfant sur ses genoux qui lui offre des fleurs; l'autre, une jeune fille qui vient de recevoir une lettre.

« D'un pied sur 9 pouces. »

L'artiste avait exposé (nos 100 à 107) des tableaux de fleurs groupés avec des vases et des attributs et le portrait du graveur *Rœttiers*.

1. Par *Aubry*, n° 124 : « Le mariage rompu. Un jeune homme et une jeune fille sont prêts de recevoir la bénédiction nuptiale. A l'instant où le curé écrit l'acte arrive une femme, précédée d'un huissier, présentant au curé une opposition et une promesse de mariage. Cette femme se jette aux pieds du jeune homme et cherche à l'attendrir en lui montrant deux enfants, fruits de leur amour secret. Le futur époux, voyant sa prétendue tomber en faiblesse dans les bras de sa mère, vole à son secours et lui demande pardon de sa perfidie. Le père du jeune homme, ému à l'aspect de ses rejetons infortunés, fait retourner les yeux de son fils sur ses enfants. Le fils, sentant, à ce spectacle, son cœur se déchirer, se rend, et l'amour paternel triomphe. »

N° 125 : « Deux époux, allant voir un de leurs enfants en nourrice, font embrasser le petit nourrisson par son frère aîné. »

N° 126 : « Les adieux d'un villageois et de sa femme au nourrisson que le père et la mère leur retirent. »

N° 127 : « Portrait d'un artiste. »

N° 128 : « Plusieurs petits tableaux sous le même numéro. »

2. Par *Théaulon*, n° 177 : « La mère sévère. Une jeune fille coquette a reçu un bouquet d'un jeune homme. Sa mère a mis son bouquet en pièces et, pour l'humilier, lui fait mettre des sabots en présence des petites filles du voisinage et du jeune homme qui a donné le bouquet, tandis que le père inspire de bonne heure à une jeune enfant des sentiments d'honnêteté et de mépris pour la coquetterie.

« Tableau de 3 pieds 6 pouces de large sur 2 pieds 9 pouces de haut. »

L'artiste exposait en outre (nos 178 à 183) des tableaux de genre : « Les œufs cassés, » « Une jeune femme occupée à blanchir, sa mère fait manger la soupe à l'enfant, » « Une jeune femme faisant de la bouillie; » des paysages : « La balançoire, Bergères, Baigneuses, des têtes d'études. »

3. Par *Wille* le fils, n° 169 : « Fête de bonnes gens ou récom-

Le dernier est bien monotone, le second puéril dans son plan, poissard dans l'expression de la mère, colorié avec assez de vigueur, faiblement groupé; le premier contourné, sale, montrant beaucoup trop la fatigue qu'a pris l'artiste pour avoir de la passion. Quelqu'un a dit que le rôle d'un homme entre deux femmes est toujours sot. M. Voltaire même n'a pu démentir le proverbe en mettant son *Ramire* sur le théâtre, et M. *Aubry* vient de le confirmer par son *Mariage rompu*. Mais si V. A. voulait faire peindre Mgr le Margrave donnant audience à son peuple ou lui remettant les corvées, ou lui distribuant de la graine de trèfle, ou se mêlant à ses jeux dans la fête de Steinbach[1], — je crois que j'estropie le nom, — ne vous adressez ni à *Aubry*, ni à *Theaulon*, ni à *Wille*, ni surtout à *Ollivier*[2] qui a très ridiculement

pense de la Sagesse et de la Vertu. Une jeune rosière est couronnée, comme la plus vertueuse, par le seigneur du village. Il tient une autre couronne pour un bon vieillard, suivi de sa femme aveugle. La noblesse de l'un et de l'autre sexe est d'un côté et les villageois de l'autre, sous les armes. Quelques-uns attachent des guirlandes aux maisons des couronnés. Cette fête se solennise sous les auspices de Henri IV et de Louis XVI.

« Tableau de 4 pieds de large sur 3 pieds 3 pouces de haut. »

L'artiste avait envoyé au Salon d'autres tableaux du même genre : n° 168 : « L'aumône, des fermiers indigents secourus par un homme vertueux; » n° 170 : « Le devoir filial, les enfants aident un vieillard à marcher; » n° 171 : « Le repos du bon père; » n° 172 : « Le repas villageois; » n° 173 : « Des joueurs aux cartes; » n° 174 : « Deux buveurs; » n° 175 : « Une dame reçoit une lettre qui l'afflige; » n° 176 : « Deux têtes d'étude. »

1. Langensteinbach, petit village des environs de Karlsruhe dont les bains étaient fréquentés alors par la famille du Margrave et les habitants de sa résidence.

2. Par *Ollivier*, n° 133 : « Fête donnée par feu M. le Prince de Conti au Prince Héréditaire sous la tente, dans le bois de Cassan, à l'Ile-Adam. » [Aujourd'hui au Musée de Versailles, n° 3822.]

rendu, quoiqu'en dise l'auteur, les fêtes données par M. le prince de Conti au prince héréditaire de Brunswick, prenez *Greuze*. C'est celui-là qui est le peintre de la morale, de la bienfaisance, des belles âmes, mais principalement de la nature et de la vérité. On ne peut trop regretter qu'il ait eu la faiblesse de bouder le Salon à cause que son *Empereur Sévère*, un peu trop bronzé, n'y avait pas réussi [1]. On lui pardonne en voyant ses tableaux de ne les montrer que dans sa maison et comme on n'a besoin que de son rare talent et rien à démêler avec la susceptibilité de son caractère qui peut-être ajoute à ce talent même, c'est toujours lui qu'il faut choisir.

Je ne parlerai point à V. A. des autres articles qui ne m'ont point fait d'impression. En tout, ce Salon m'a paru plus faible que celui dont j'ai eu l'honneur de lui rendre compte il y a quatre ans. Peut-être est-ce la faute de nos artistes, peut-être et plus vraisemblablement est-ce la mienne. Le sage et grand Franklin me contait, il y a quelques semaines, qu'un

N° 134 : « Le Cerf pris dans l'eau, devant le château de l'Isle-Adam. » [Au Musée de Versailles, n° 3823.]

« Ces deux tableaux, de 4 pieds et demi de large sur 3 pieds et demi de haut, sont destinés à décorer le salon de l'Isle-Adam. »

N° 135 : « Le Thé à l'anglaise, dans le salon des quatre glaces, au Temple, avec toute la cour du Prince de Conti.

« Tableau de 20 pouces de haut sur 24 de large. » [Passé du Musée de Versailles, n° 3824, au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 665.]

« Ces trois tableaux appartiennent à S. A. S. Mgr le Prince de Conti. »

1. Le tableau de *Greuze* : « L'Empereur Sévère reproche à son fils Caracalla d'avoir voulu l'assassiner » [au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 368], exposé au Salon de 1769, y avait été fort mal accueilli ; l'artiste, de dépit, ne voulut plus soumettre ses œuvres aux Salons.

de ses vieux amis qui voyage depuis soixante ans trouvait que le monde était devenu généralement plus triste que dans sa jeunesse. C'était son ami qui n'avait plus la même gaîté. La mienne a disparu de même. Je vois avec des yeux flétris. L'enthousiasme a fui loin de moi. Mon cœur brûlant qui n'a plus de pâture et qui n'ose plus former de projets se consume lui-même dans sa douleur. Trop heureux de n'avoir point de remords, il me reste tant de regrets! Un seul sentiment les adoucit. C'est l'attachement si respectueux et si tendre que je conserverai toujours pour V. A. S., pour mon très bon Sgr le Margrave, pour Mgr le Prince héréditaire, pour votre cour et votre Maison. Mais cet attachement même est impuissant, je ne vois plus de chemin ouvert pour vous servir. Ah! Madame! ah! mes Princes! daignez me plaindre et quand je ne serai plus, dites : ce pauvre Du Pont aurait donné son sang pour nous.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Madame, de V. A. S. le très humble et très obéissant et toujours dévoué serviteur.

Du Pont.

Ma femme et mes fils sont aux pieds de toutes VV. AA. Oserais-je offrir l'hommage de mon respect à celles d'entre elles qui daignent ne m'avoir pas oublié?

Entièrement écrit de la main de Du Pont. — Archives de Karlsruhe, *Papiers de la Margrave Caroline-Louise*, t. XCVIII.

III.

Le Salon de 1779[1].

Quittons les champs; c'est assez être l'homme de la nature. L'amateur des arts est-il mort? Les seigles, les avoines, les froments, les derniers foins même sont recueillis. L'oiseau des Indes parcourt en liberté la campagne; la prairie est livrée aux vaches qui prenant un nouvel embonpoint et portant avec une douce gravité leurs mamelles gonflées et blanchissantes voient bondir autour d'elles la génisse livrée à des jeux enfantins et qui n'a point connu les douceurs de l'amour. Les raisins sont déjà colorés d'un pourpre foncé, mais leur pédicule encore verd n'appelle pas la serpette. On peut saisir quelques instants. Volons à Paris. Voyons si *Vernet*, *Casanove, Le Prince*, *Loutherbourg* peuvent lutter contre le peintre auguste qui dore nos coteaux, qui varie de mille verdures différentes nos prés, nos trèfles, nos luzernes, nos bois épais, nos abondants potagers, qui commence à couvrir d'un léger brouillard les charmes de l'aurore naissante, qui répand de longs traits de feu sur l'azur du ciel lorsque le soleil finit son cours. Voyons si les héros de *Vien*, de *Doyen*, de *Brenet*, de *Beaufort*, de *Lépicié* ont l'air aussi mâle que nos vigoureux journaliers, aussi noble que ceux d'entre eux qui, après avoir versé leur sang pour l'État, ont rapporté

1. Le manuscrit de ce Salon étant une copie, il s'est glissé plusieurs erreurs ou omissions dans la transcription; nous avons corrigé les fautes évidentes qui altéraient le sens en ayant soin de mettre entre crochets les mots rétablis ou introduits.

sur leur terre natale leurs fronts couverts d'honorables cicatrices et leurs bras endurcis aux travaux champêtres par l'habitude des travaux guerriers. Voyons si les femmes et les enfants des deux *La Grenée* ont la fraîcheur de santé, l'œil vif, le ressort dans les nerfs, la vie dans les chairs des polissons de nos hameaux folâtrant sur l'herbe ou des filles de nos fermiers dansant sous l'ormée et serrant la main que leur offre un amant plus robuste qu'agréable. Voyons si les vieillards et les mères de *Greuze*, de *Wille*, d'*Aubry* ont l'air aussi respectable que les patriarches de nos cantons; si les geais pillards pourront becqueter les raisins et les pêches de l'aimable *Vallayer* et si nous serons tentés de cueillir ses fleurs pour couronner nos jeunes mariées.

O favoris des Muses, magiciens qui animez le marbre et la toile, mes maîtres, mes amis, craignez-moi! J'ai perdu le fil méthodique de vos leçons. Je ne suis plus entraîné par la manière de nul d'entre vous. Ce n'est point avec vos instructeurs, ni avec vos rivaux, que je vais vous comparer. Je ne connais plus aucune école. Je sors tout neuf de celle de la nature, je viens de voir ce que vous devez imiter. Je parlerai de vos succès et de vos fautes avec la champêtre franchise qui convient au paysan des rives du Bez. Mais craignez-moi plus encore; j'en parlerai à la déesse des bords du Rhin.

J'arrive, je perce la foule, j'entre, je suis ébloui. Serait-ce qu'ayant été longtemps privé de la vue des chefs-d'œuvres de l'art, leur aspect m'en impose davantage? Non, je ne me trouve point saisi par un étonnement stupide. Il me semble que je puis encore

sentir et juger; et je sens et je juge que je suis dans le plus riche Salon que j'aie vu.

Vingt grands tableaux d'histoire se disputent le prix. Ils étincellent presque tous de talent. Aucun d'eux n'est parfait; mais rarement de plus dignes rivaux et en si grand nombre ont couru avec une émulation plus marquée vers la perfection.

D'où naît cette émulation intéressante? De peu de chose, d'une dépense faible pour un puissant royaume qui a une cour magnifique, quoique je sois obligé d'avouer qu'on peut faire des dépenses plus utiles et plus louables encore; mais il faut de tout dans un grand État. Il y faut de la majesté dans les édifices publics; et il n'y a pas de doute qu'il ne vaille mieux payer des sculpteurs et des peintres que des courtisannes. Le Roi fait faire tous les ans deux statues qu'il décerne à quelques-uns des grands hommes qui ont illustré la nation. Elles sont destinées à orner la grande galerie du Louvre où l'on veut rassembler un jour l'immense quantité de superbes tableaux qui existent, ignorés, dans les garde-meubles des diverses maisons royales et qui ne sont pas nécessaires à la décoration de ces maisons. Il fait encore faire tous les ans quatre grands tableaux d'histoire qui doivent entrer aussi dans ce vaste muséum. C'est un honneur que d'être choisi pour les exécuter. C'est un emploi fourni à ce genre de travail que la grandeur des palais d'Italie a fait naître, que la construction un peu mesquine de nos édifices modernes avait fait négliger et dégénérer. C'est environ vingt-quatre mille francs par an que M. le comte d'Angivillers a donné le conseil sage de consacrer à encourager dans le grand genre les arts dont il est le ministre. Le feu Roi dépen-

sait davantage en dessus de porte pour des bâtiments de mauvais goût. Et l'impression de cette dépense tournée vers les compositions d'une espèce noble est déjà sensible sur toute l'École française. C'est ainsi que le moindre écoulement donné à une vaste pièce d'eau répand un mouvement général dans sa masse.

Tel est le premier effet qui frapperait une protectrice des arts, artiste elle-même comme la Princesse pour laquelle j'écris. Les détails laissent beaucoup à dire. Il faut l'oser. Il ne faut pas faire à nos artistes l'injure de les juger avec indulgence. Nous leur dirons comme Horace[1] :

Ubi plura nitent, paucis non offendant maculis.

« Où brillent des beautés sans nombre, quelques légers défauts n'offensent pas les yeux. »

Le premier de nos peintres est *Vien*. Nourri de l'antique, plein de sagesse et de grâces, dessinateur sévère, compositeur ingénieux, coloriste chaud sans cesser d'être vrai, il est digne sans doute de diriger nos élèves à Rome et d'établir un point de réunion entre l'école de France et celle d'Italie. Mais trop plein de ses études, plus correct que hardi, ayant l'imagination plus douce que forte, *Vien* n'en est pas encore aux héros et il est à craindre qu'il n'y vienne jamais. Dans son tableau d'*Hector déterminant Pâris à s'armer pour la patrie*[2] (nº 4), Vous trouverez un

1. Du Pont altère ici le texte d'Horace, qui est le suivant :
« Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis. »
Ep. ad Pissones sive De Arte poetica (v. 351-352).

2. Par *Vien*, nº 4 : « Hector détermine Pâris, son frère, à prendre les armes pour la défense de la patrie.
« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 de large, appartient à M. le comte d'Orsay. »

groupe bien disposé, des contours libres et nobles, des étoffes riches et vraies, un très beau Pâris qui, les bras croisés, à demi ému, commence à jeter avec une fierté naissante un coup d'œil expressif sur ses armes suspendues à un pilier. Vous y chercherez Hector et Vous n'y trouverez à sa place qu'un jeune homme délicat, faible, sans barbe. Homère cependant nous parle de la barbe d'Hector. Hector doit être un guerrier puissant et nerveux, digne de combattre Achille même et qui ne peut céder qu'à lui. Mais *Vien* a vu sans doute notre comédien Molé jouer Achille. Il lui a proportionné son Hector, et moi aussi j'ai vu à Mannheim avec V. A. de malheureux Italiens sans barbe, comme l'Hector de *Vien*, qui chantaient les amours et leurs exploits. J'avoue que cela m'a paru un pauvre spectacle. Je reviens donc au Pâris. C'est la seule figure du tableau dont je ne me lasse point. Il est un peu efféminé et doit l'être; mais il est parfaitement bien fait, plus grand que son frère, ce qui est encore un défaut de convenance. Sa tête très belle annonce une sensibilité touchante, un grand œil bleu plein d'âme semble excuser Hélène d'avoir quitté pour lui Ménélas.

Malheureusement, Hélène est aussi dans ce tableau. Elle en occupe un des côtés, assise dans un fauteuil au-dessous du trophée des armes de Pâris, l'amour est à ses genoux et ôte un peu de la vraisemblance. La figure d'Hélène en ôte davantage. C'est l'écueil des peintres qu'Hélène. Ils vous feront des Vénus tant que vous voudrez. Vénus n'emporte qu'une idée vague de beauté et de tendresse; mais Hélène, simple mortelle, chargée de faits plus positifs, obligée de mériter qu'on arme pour elle l'Europe contre l'Asie,

qu'on fasse couler le sang de mille héros, qu'on engage les dieux dans la querelle, qu'on détruise un grand empire, Hélène demande une beauté bien plus expressive et bien plus séduisante. Je n'ai point vu de tableau qui l'atteignît. Dans celui de *Vien*, c'est une joufflue assez laide, et l'on dit involontairement : c'est là le sujet de la guerre, il n'y a pas de quoi.

En femmes grecques, *Vien* ne pouvait manquer qu'Hélène. C'est peut-être pour nous avoir montré tant de fois les plus belles que nous eussions vues qu'il s'est cru capable de peindre la plus belle qui ait existé. La *Toilette d'une jeune mariée dans le costume antique*[1] (n° 3), sujet justement proportionné à ses forces, nous en redonne une charmante qui, sans avoir comme son Hélène une grande réputation à soutenir, mériterait mieux qu'on fît des folies pour elle; on en ferait même pour ses suivantes. V. A. remarquera que *Vien* a jugé comme nous et qu'il estime plus ce tableau que celui d'*Hector;* car, quoique d'un genre inférieur, il l'a placé le premier sur le catalogue.

Passons à *La Grenée.* C'est encore un peintre de femmes, comme Vous savez, très inférieur à *Vien* pour le dessin et bien moins antique. C'est un peintre d'enfants fort agréable, parce que servilement assujéti à ses modèles, il trouve dans les modèles d'enfants la nature moins défigurée par le costume que dans ceux de femmes. C'est un coloriste gracieux. Il a voulu montrer qu'il pouvait peindre autre chose que de jolies petites nudités modernes. Il a tenté un grand

1. N° 3 : « La toilette d'une jeune mariée dans le costume antique.
« Ce tableau a 4 pieds de large sur 3 de haut. »

tableau[1] dans le grand genre (n° 5), et ce tableau n'est pas sans mérite, quoiqu'il ait été bien durement critiqué par M. Diderot[2]. V. A. y trouverait un très beau consul, imposant, grave et ferme, sans avoir rien d'insolent, écueil difficile à éviter pour *Popilius* lui-même et pour son peintre. Il n'y a rien de si commun aux hommes ordinaires que de mettre l'insolence à la place de la fierté, et il n'y a rien de plus révoltant pour les âmes vraiment nobles. Vous y verriez un autre caractère peu facile à rendre de mesure. C'est un roi qui, très embarrassé à l'étrange sommation qu'il reçoit et à laquelle il va céder, n'a l'air qu'hésitant et non pas humilié ni sot. Vous approuveriez un coloris agréable et vrai, des gardes de fort bonne mine, de beaux licteurs, quoiqu'il en ait un accroupi, on ne sait pourquoi. Le peintre dira que c'est pour élargir la base de son groupe et le faire pyramider.

1. Par *de la Grenée* l'aîné, n° 5 : « Popilius envoyé en ambassade à Antiochus Epiphanes pour arrêter le cours de ses ravages en Égypte. Le Consul et ses deux collègues joignirent Antiochus à Éleusine, bourgade peu éloignée de la ville d'Alexandrie, que ce prince allait assiéger. Là, le Consul lui lut le décret du Sénat, qui portait qu'Antiochus cesse de faire la guerre à Ptolémée en Syrie. Ce Roi répondit au Consul : « Donnez-moi le temps d'en conférer avec mon con-« seil. » Le fier républicain ne trouvant point la réponse du Roi assez prompte ni assez décisive l'environna d'un cercle, qu'il traça sur le sable avec la baguette qu'il tenait à la main, en lui disant : « Vous ne sortirez pas de l'enceinte où je vous « enferme que je ne sache si je dois vous regarder comme « ami ou comme ennemi. Vous devez révérer en moi l'auto-« rité du Sénat romain que je représente. » Le Roi cessa toute hostilité.

« Ce tableau, de 13 pieds de large sur 10 de haut, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 252-253. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lille.]

2. Diderot n'a rien écrit sur le Salon de 1779. Le jugement auquel Du Pont fait allusion fut sans doute formulé au cours d'un entretien dont il n'y a pas d'autre trace.

V. A. trouvera la raison mauvaise, car pour agencer ces groupes il ne faut pas que personne y fasse rien autre chose que ce qu'il doit faire. Vous y remarqueriez en même temps peu d'habitude à disposer une grande machine et la singularité un peu étrange d'être comme les croquis de *Carmontelle*, un recueil de portraits à la silhouette. Le consul, celui qui l'accompagne et l'un de ses licteurs montrent le profil du côté gauche. Le Roi, son premier garde et l'un des guerriers qu'on distingue à cheval sur le troisième plan montrent le profil du côté droit. Il n'y a qu'un garde et un licteur dont on voie les deux yeux. Si vous joignez à cela un cheval blanc qu'on paraît retenir avec force et qui cependant a la tête et les épaules d'un cheval de bois, Vous direz à *La Grenée :* « Mon ami, ce tableau a des beautés qu'on n'aurait pas attendues de vous; mais à tout prendre, j'aime encore mieux vos jolis modèles malgré les corps qui leur ont gâté la taille, les jarretières qui ont défiguré les genoux et les pantoufles qui ont blessé leurs pieds mignons. »

Vous arrêterez-Vous à *Mithridate devenant amoureux de Stratonice qui chante devant lui pendant qu'il est à table avec ses femmes*[1] (nº 6)? Elles sont jolies, toutes ces femmes, aucune n'est belle, pas même Stratonice. Vous reconnaîtrez parmi elles trois sœurs et trouverez au Roi, malgré sa grande barbe, le teint aussi couleur de rose et blanc que celui de ses odalisques. Cela fait un tableau brillant, frais, froid, monotone et fade.

1. Nº 6 : « Mithridate devient amoureux de Stratonice, qui chante devant lui pendant qu'il est à table avec ses femmes.
« Ce tableau appartient à M. le marquis de Cossé. »

Mais ne Vous fâchez pas contre *La Grenée*. Voici quatre petits tableaux précieux (n° 7). C'est l'*Éducation de l'Amour*[1]. Dans le premier, il tête encore; ce régime lui est très favorable. Dans le second, Vénus lui montre à lire. Au troisième, elle lui met son bandeau. Ah! le méchant, il a fait quelque sottise : au quatrième, elle lui donne le fouet avec un bouquet de roses; et la Vénus et l'Amour sont charmants dans les quatre tableaux.

Voilà encore deux tableaux de *Jeux d'enfants* (n° 10) de la plus agréable nature. Ils sont à M. le marquis de Véry, comme les *Grâces lutinées par les Amours* (n° 8) dont Vous serez beaucoup moins contente. Imaginez les trois Grâces couchées ensemble dans un vaste lit conjugal. Pardon, M. *de La Grenée*, cela n'a point de grâce. De petits fripons d'Amours tirent la couverture qu'une des Grâces voudrait retenir; une autre est déjà levée; la troisième reste couchée paisiblement. C'est la plus jolie; les deux autres sont lourdes. Laissons-les prendre leur revanche dans le tableau correspondant (n° 9). Elles vont lier de rubans les Amours endormis à leur tour dans un énorme lit; mais elles ont des cuisses et des jambes d'hommes. On dit que pour enchaîner les Amours cela n'est pas indifférent[2].

1. N° 7 : « Quatre petits tableaux représentant l'éducation de l'Amour.

« Ils appartiennent à M. le Chevalier de Cossé. »

2. Voici la suite des envois de l'artiste :

N° 8 : « Les Grâces lutinées par les Amours.

N° 9 : « Les Grâces qui prennent leur revanche.

N° 10 : « Deux tableaux représentant des jeux d'enfants.

« Ces quatre tableaux appartiennent à M. le marquis de Véry. »

N° 11 : « Vénus et l'Amour.

J'aime mieux la *Sainte Famille* (n° 13). C'est une esquisse sage.

J'aime encore mieux la *Charité* (n° 15). Elle a des réminiscences du *Guide* qui ne la déparent point.

Quant à *Loth et ses filles* (n° 14), je suis obligé de convenir que la favorisée a une vilaine épaule de mannequin, mais le bonhomme est ivre et n'y prendra pas garde.

Qui sont ces deux femmes les pieds dans l'eau (n° 12)? La maîtresse est jolie. La suivante a la gorge serrée, elle est laide; on dit que c'est une politique que les dames ont quelquefois. Mais voilà un croissant sur la tête de la première; ce ne peut être *Diane au bain*. Où sont ses nymphes, ses chiens, ses armes, ses filets? Si c'était la nymphe suivante qui eût de la beauté, je croirais que c'est Jupiter prenant la forme de Diane pour tromper Callisto. Mais Callisto sans doute en valait la peine. Ah! c'est Diane elle-même. Voilà à trois cent toises au moins et le visage tourné vers nous un Actéon grand comme la main de Diane à qui, par conséquent, elle ne doit pas paraître plus grande que sa propre main. Il est bien surpris de se sentir pousser les cornes à sa tête et d'être changé en cerf. Le pauvre homme n'a rien vu; il ne pouvait rien voir; le voilà cruellement puni à bon marché.

Tantae ne animis cœlestibus irae?
Tant de fiel entre-t-il dans les âmes divines?

Quoi encore, une *Vénus* et un *Amour* (n° 11)!

N° 12 : « Diane et Actéon.
« Tirés du cabinet de M. le marquis de Ségur. »
N° 13 : « Une Sainte Famille. »
N° 14 : « Loth et ses filles. »
N° 15 : « La Charité. »
N° 16 : « Pan et Syrinx. »

L'enfant est bien joli. La tête et la chair de la mère sont bien belles; mais pourquoi donc a-t-elle mis un corps de baleines? La mode en est passée.

Et vous aussi, *Syrinx* (nº 16), vous aviez un corps de baleine et des jarretières et sûrement des pantoufles. Quand on se montre nue, c'est un grand défaut.

Pourquoi est-ce un si grand défaut et si choquant dans un tableau exposé en public? C'est non seulement que le costume gâte la nature, c'est encore qu'il rend le tableau de mauvaises mœurs.

Qu'un peintre m'offre une belle femme parfaitement nue et sans aucune trace de vêtements qui l'aient défigurée, rien n'est plus naturel. L'idée peut en être respectable et religieuse. C'est la première mère des humains, c'est Ève dans Éden, c'est une déesse, c'est le symbole de la fécondité et de la vie, ce peut être celui de la sagesse; c'est la Vertu, c'est la Vérité; mais que je trouve sur son corps l'impression d'un costume désavantageux et des liens qui en ont rompu les contours, c'est une femme qui s'est entièrement déshabillée, qui s'est même déshabillée pour de l'argent, afin de se montrer au Salon ou du moins au peintre qui nous la fait passer sous les yeux; ce n'est plus qu'un modèle, elle est indécente et vile.

Mais laissons donc M. *La Grenée*. N'en étais-je pas aux tableaux d'histoire? Ah! volupté, volupté, tu entraînes avec des chaînes de fleurs les philosophes même qui te blâment!

Voici un beau tableau (nº 26). C'est *Régulus*[1] qui va

1. Par *L'Épicié*, nº 26 : « Régulus sort de Rome pour se rendre à Carthage. » « Il n'ignorait pas, ce grand homme, quels supplices lui destinaient ses barbares ennemis; cependant, il écarta sa famille, qui s'opposait à son passage, et s'em-

s'embarquer pour retourner à Carthage. Que vous ayez fait un vieillard ferme et serein, qui marche à la mort avec dignité, une famille éplorée, un peuple attendri, cela est fort pour ce que vous aviez fait jusqu'à ce jour, M. *Lépicié;* mais que rien de cela ne soit en grisaille et qu'on y trouve presque partout un coloris sage et naturel, c'est ce que je n'aurais pas

barqua pour Carthage d'un air aussi tranquille et satisfait que si, après avoir terminé les affaires de ses clients, il fût parti pour se délasser de ses pénibles travaux dans les riantes campagnes de Tarente. » (Horace, ode V, livre III. Traduction de Sénadon.)

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 13 de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 287-288. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Carcassonne.]

N° 27 : « Jésus-Christ descendu de la croix.

« Ce tableau, de 4 pieds de large sur 6 pieds 3 pouces de haut, est destiné pour un autel latéral de la cathédrale de Châlons-sur-Saône. »

N° 28 : « Deux tableaux ovales représentant l'Amour et Flore. Ce sont les portraits des enfants de M. le comte de Brancas. Ces tableaux ont 2 pieds 1 pouce de haut sur 18 pouces de large. »

N° 29 : « Vue de l'intérieur d'une grande halle.

« Ce tableau est le pendant de celui qui a été exposé en 1777 sous le titre d'une Douane. Ces deux tableaux appartiennent à M. Dubois, négociant. De 5 pieds de large sur 3 de haut. »

[« L'intérieur de halle » comme « la Douane » se trouvaient parmi les tableaux de la collection Émile de Tarade donnés par ce dernier au Musée de Tours et figurant au catalogue du Musée imprimé en 1874 sous les n°s 364 et 365, le second daté de 1775, le premier de 1778. La donation de M. de Tarade ayant été révoquée par jugement en 1881, à la suite de la réclamation de sa veuve, les tableaux furent restitués à cette dernière et vendus au château de Belleroche, près Amboise, au mois d'octobre 1881. Les toiles de *Lépicié* figuraient en tête du catalogue aux n°s 1 et 2; elles furent adjugées pour 21,500 francs. D'après le travail de A. Gabeau, *La collection de tableaux du chevalier Émile de Tarade*, *Réunion des sociétés des beaux-arts des départements*, 1906, p. 199-235.]

N° 30 : « Le jardinier de bonne humeur.

« Tiré du Cabinet de M. le marquis de Ségur. »

attendu de vous. Recevez-en mon compliment très humble.

Je vous en ferai moins pour votre *Amour* et votre *Flore* (nº 28). Ils se sentent de l'ancienne habitude grise et vague. D'ailleurs, ce sont des portraits, tant pis pour les originaux. Qu'est-ce que cette armure complète de chevalier que je vois aux pieds de votre *Amour?* Cela est-il du costume de son arsenal?

Mais ce qui mérite encore plus de louanges que votre *Régulus* même, quoique le genre en soit moins noble, c'est votre *Halle* (nº 29) du coloris de *Jeaurat* avec un bien meilleur ton de composition, un dessein plus sévère, bien plus d'esprit et de richesse. Ce superbe tableau peut se soutenir peut-être avec quelque avantage même auprès du *Marché asiatique* de *Le Prince* (nº 66), supérieur sans doute par la couleur et par les fabriques, mais où il y a bien moins de foule et où tout est subordonné à une esclave vêtue d'un simple voile et qu'on va vendre sous une espèce de tente, un vieil ennuque vient de visiter ses attraits. L'acheteur a posé sa pipe pour débattre le prix. Est-il bien vrai que je préfère le tableau de *Lépicié?* La multitude des personnages et la multiplicité des actions indifférentes à une seule action bien rendue et qui inspire de l'intérêt? Si j'osais prononcer pour la *Halle d'Europe*, une larme répandue sur le sort de la belle esclave rappellerait mon cœur en Asie avec le vœu de la délivrer. Mais quoi, nos halles d'Europe ne demandent-elles pas aussi qu'on les délivre? Ah, Madame, n'en parlez pas à un guerrier malheureux auquel il ne reste qu'un courage impuissant et le tronçon de son épée.

Retournons à l'histoire ancienne, la moderne afflige trop mon cœur.

V. A. connaît M. *Brenet*. Il avait à tout prendre fait le meilleur des tableaux de *Saint Louis* dans le Salon de 1773[1], temps heureux où je n'avais qu'à cultiver vos bontés! Son grand tableau de cette année (n° 31) est inférieur[2]; non que la figure du jeune *Metellus* ne soit d'une très belle expression, mais celle du père n'est ni assez sereine, ni assez noble, et Auguste placé dans la demi-teinte est d'une bassesse qui fait peine.

C'était, je le sais, un très vil scélérat que cet Auguste; je ne l'aime point. Je fais cas de ceux qui ne l'en estiment pas davantage pour les flatteries d'Horace et de Virgile et qui même en estiment un peu moins ces deux grands poètes. Mais on ne joue pas le personnage qu'il a joué sans être un homme de représentation, un comédien très noble. Auguste d'ailleurs a une tête fort connue par ses médailles et par une foule de pierres gravées. Il n'est pas permis

1. Voir plus haut, p. 12.

2. Par M. *Brenet*, n° 31 : « Métullus sauvé par son fils. Octave tenant à Samos une séance pour l'examen des causes des prisonniers du parti d'Antoine, Métellus, vieillard accablé d'années et de misère et défiguré par une longue barbe, lui fut amené. Le fils de ce vieillard, qui était l'un de ses juges, après avoir avec peine démêlé les traits de son père, court l'embrasser en versant des larmes et jetant de grands cris; puis, se retournant sur Octave : « César, dit-il, mon père est « ton ennemi et je sers sous tes drapeaux! Il doit être puni et « moi récompensé; sauve-le à cause de moi ou donne-moi la « mort avec lui. » César, attendri, accorda aux prières de son fils la grâce de Métellus, quoiqu'il le connût pour un ennemi implacable.

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 13 de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 66. Le tableau est aujourd'hui au Musée de Reims.]

à celui qui le peint de la faire de fantaisie et moins encore d'une vilaine fantaisie.

Une autre chose qu'on reprend avec raison dans ce tableau est le défaut de costume. Auguste et Metellus le fils y sont en cuirasse; mais ils jugeaient, dit-on; or, jamais des Romains n'ont jugé en cuirasse; ils devaient être en toge et l'on ne devait trouver de cuirassés que les centurions qui les entourent et les soldats qui conduisent le vieux Metellus.

Je préférerais le *Cincinnatus*[1] du même auteur (nº 32). J'ai un penchant naturel et fort redoublé par les circonstances, pour les hommes qui labourent la terre. La composition de ce tableau est riche et ingénieuse; mais Cincinnatus était un bien grand homme et celui que je vois n'a pas cinq pieds deux pouces. Il est gros et court. Quoi, n'y a-t-il pas eu des héros d'une très petite stature? Sans doute, et quand ils sont donnés tels par l'histoire, il faut la respecter; mais lorsqu'on n'a sur leur taille aucun mémoire positif, il convient de leur donner les plus belles proportions et, comme dit Montaigne, « de rehausser si l'on peut d'un coup d'épaule ces objets de la vénération du genre humain ».

Nous nous arrêterons peu à M. *Du Rameau*, encore que ses élèves aient fait imprimer deux ou trois brochures pour le vanter. Son *Entelle* et son *Darès*[2]

1. Nº 32 : « Cincinnatus créé dictateur. Quintius Cincinnatus, occupé à labourer son champ et appuyé sur ses bœufs qu'il semble arrêter, reçoit les députés du Sénat, qui, se prosternant devant lui, le supplient de se revêtir de la robe de dictateur et de prendre les rênes du gouvernement pour remédier aux maux qui affligent la République romaine.

« Ce tableau, de 5 pieds de large sur 3 de haut, est tiré du Cabinet de M. Cochu. »

2. Par *Du Rameau*, nº 34 : « Combat d'Entelle et de Darès.

(nº 34) s'ils n'étaient pas métis, presque mulâtres, ne seraient pas sans mérite. Il est vrai qu'Entelle, Sicilien et vieux, doit être un peu basané; mais le jeune Phrygien Darès avait le plus beau teint du monde. Ses amis répondent qu'il est meurtri; l'est-il donc exactement de la tête aux pieds? Virgile indique des blessures.

Cléobis et Biton[1] (nº 35) ne sont pas tout à fait aussi mordorés qu'Entelle, Énée et Darès et le sont encore beaucoup. On dit que cela pâlit; je crois que cela ne fait que noircir. Au reste, c'est un point de chymie très ignoré et qui serait fort curieux que la composition des couleurs. Celle des tableaux est plus à la portée de tout le monde. Je plains ces frères traînant un char sur une montagne raboteuse où il est impossible de le faire rouler. Je suis surpris qu'on n'ait pas mieux applani les avenues du temple de Junon; mais je le suis encore davantage de trouver la mère de Cléobis et de Biton plus jeune que ses enfants. C'est peut-être un miracle de la déesse et M. *Du Rameau*

Dans les jeux funèbres qu'Énée fait célébrer en Sicile, chez le roi Aceste, sur le tombeau d'Anchise son père, ce héros sépare ces deux athlètes et sauve Darès de la fureur du vieux Entelle. (Sujet tiré du Vᵉ livre de l'*Énéide*.)

« Ce tableau, de 13 pieds de large sur 10 de haut, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 186-187. Le tableau est aujourd'hui au Musée de Riom.]

1. Nº 35 : « Piété filiale de Cléobis et Biton. Ces deux frères, voyant que les animaux qui devaient traîner le char de leur mère, grande prêtresse de Junon, tardaient trop, s'attelèrent eux-mêmes et la conduisirent au Temple. Là, cette mère demanda à la Déesse de donner à ses fils, pour récompense de leur piété filiale, ce que le Ciel peut accorder de plus heureux aux hommes. Le lendemain, ils furent trouvés morts. (*Valère-Maxime*.)

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 185-186.]

dira que c'est qu'elle est moins près de sa fin, car ils doivent expirer cette nuit. Au reste, cette mère est belle, quoique son attitude soit maniérée à la Clairon.

A propos de manière, V. A. sait-elle que M. *de La Grenée*, auquel nous nous sommes arrêtés un peu longtemps, a un frère ? Et pourquoi non ? Pierre Corneille qui valait mieux que lui en avait bien un. L'un et l'autre en sont toujours restés à une assez notable distance. Quand M. *de La Grenée* l'aîné n'a fait que des femmes et des enfants, M. *de La Grenée* le jeune a fait des enfants et des femmes en contre-épreuve. Aujourd'hui, l'aîné fait un grand tableau d'histoire et vite le jeune fait aussi un tableau d'histoire (nº 36). Il l'appelle *La fermeté*, Vous l'appellerez *La fureur atroce de Jubellius Taurea qui poignarde sa femme et ses enfants*[1], quand le Sénat romain qui ne les avait pas condamnés vient de lui faire grâce à lui-même. Ce tableau ne manque pas d'une sorte de poésie qui va jusqu'à disloquer à force d'exagérer. Le

1. Par *de la Grenée* le jeune, nº 36 : « Fermeté de Jubellius Taurea. Fulvius Flaccus, Consul, dans le moment qu'il faisait exécuter, sous ses yeux, les principaux sénateurs de Capoue, coupables de révolte contre les Romains, reçoit des lettres du Sénat qui lui ordonnent de suspendre. Alors Jubellius Taurea, Campanien, s'avance vers lui et lui dit à haute voix : « Pourquoi, Fulvius, n'appaises-tu pas la soif que tu as de répandre « notre sang ? En versant le mien, tu pourrais te vanter d'avoir « fait périr un homme plus courageux que toi. Je le ferais, « lui répond Fulvius, si l'ordre du Sénat ne m'arrêtait. « Pour moi, répond Taurea, qui n'ai point reçu d'ordre des « Pères conscrits, je vais te donner un spectacle digne de ta « cruauté et un exemple au-dessus de ton courage. » A ces mots, il poignarde sa femme, ses enfants et se tue lui-même. (*Valère-Maxime*.)

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Engerand, *Inventaire*, p. 259-260. Le tableau se trouve aujourd'hui au Musée de Montpellier.]

coloris en est très médiocre, verd et gris. La femme et les enfants qu'on vient de poignarder paraissent morts de la peste depuis quatre jours. On y trouve une grande invraisemblance, c'est que personne ne se mette en devoir d'arrêter ce furibond de Taurea qui vient de commettre trois meurtres sous les yeux d'un consul.

Ce n'est pas le tout que de peindre et d'exprimer. Il faudrait n'exprimer et ne peindre que ce qui vaut la peine d'être transmis à la postérité. Faire des atrocités sans objet, l'honneur de les immortaliser, c'est manquer à l'esprit de l'art et au but moral de la peinture d'histoire.

Parcourrai-je les petits tableaux[1] de M. *de La Grenée*

1. La suite de l'envoi de *La Grenée* comprenait :

N° 37 : « Un Christ en croix, ayant à ses pieds la Vierge et saint Jean. De 7 pieds et demi de haut sur 4 de large. »

N° 38 : « Une Diane au bain.

« 14 pouces de haut sur 18 de large. »

N° 39 : « Une Vierge avec l'Enfant Jésus assis sur un mouton.

« Ce tableau, de 8 pieds de haut sur 12 de large, appartient à Mme Victoire de France. »

N° 40 : « L'Arche dans le Temple de Dagon causant la peste chez les Philistins.

« Tableau de 2 pieds de large sur 1 pied 6 pouces de haut. »

N° 41 : « Mercure, voulant entrer chez Hersé, en est empêché par Aglaure, qu'il change en statue.

« Ce tableau, de 3 pieds de haut sur 3 pieds 3 pouces de large, appartient à M. le marquis de Véri. »

N° 42 : « Trois petites Vierges.

« Esquisses finies, sous le même numéro. »

N° 43 : « Deux petits tableaux faisant pendants représentant des jeux d'enfants.

« 6 pouces de large sur 5 de haut. »

N° 44 : « Un Repos en Égypte.

« 2 pieds de haut sur 3 pieds de large, appartenant à M. le chevalier de Cossé. »

N° 45 : « L'esquisse d'un plafond, exécuté à Trianon, dans la Salle de Comédie de la Reine. » [Il s'agit du Théâtre du

le jeune? Une *Diane* assez maigre (nº 38), quelques *Vierges* agréables (nº 42)? Une d'entre elles tient l'enfant Jésus sur un mouton (nº 39); le tout est du plus joli couleur de rose et de blanc. Pourquoi donc un petit Amour à côté d'eux? Non pas, c'est un ange; ainsi soit-il.

Voici un autre tableau où l'histoire sainte est encore moins respectée (nº 40). *L'arche*, dit l'auteur, *dans le temple de Dagon cause la peste aux Philistins*. Point du tout : l'historien sacré assure que ce furent les hémorroïdes dont la peinture, il est vrai, ferait un tableau singulier et difficile à rendre intéressant. Au surplus, le catalogue met dans le temple l'arche que M. *de La Grenée* le jeune n'a placé que sous le vestibule. Son tableau a quelques attitudes imitées du bas-relief de la peste de Marseille[1], on y voit peu de monde, mais c'est que le pays est déjà dépeuplé.

Si vous voulez une peste d'un autre style, regardez celle de M. *Ménageot*[2] (nº 160). David prosterné devant l'ange exterminateur qui promène au milieu d'une nue obscure son glaive étincellant, une mère expirante qui repousse les secours de sa fille en pleurs, et le contraste de la maladie à son plus haut période avec la santé menacée que l'amour filial dévoue sans regret. C'était un jeune homme l'année passée que M. *Ménageot;* mais quand on a fait ce tableau-là, on n'est plus un jeune homme.

Petit-Trianon; le plafond existe encore, mais en très mauvais état et défiguré par les restaurations du XIXe siècle.]

Plus les nos 46 à 50, suite de dessins.

1. Bas-relief de Puget à « l'Intendance sanitaire » de Marseille.

2. Par *Ménageot*, nº 160 : « La peste de David. David, après avoir fait un sacrifice pour appaiser la colère céleste, se prosterne devant l'Ange du Seigneur et demande à Dieu de tourner sur lui tous les maux qui accablent son Peuple. »

Je louerai moins la *Justification de Suzanne*[1] (nº 159). Le sujet est partagé en trois groupes qui sont peu liés l'un à l'autre. Daniel est juché sur un perron d'où il ne pourra descendre. Suzanne se trouve mal, on ne sait si elle est condamnée ou sauvée, si on l'arrête ou si on la secourt, il n'y a que les vieillards et les soldats qui les entraînent, qui soient très beaux.

Puisque j'ai parlé de *Ménageot*, je ne dois oublier ici ni *Vincent* ni *Berthélemy*, ses camarades, ses rivaux, ses émules, ses amis. Ils ont étudié ensemble. Ils ont eu successivement les grands prix. Ils ont été ensemble à Rome. Ils vivent et luttent ensemble à Paris. Ils est difficile de prononcer entre *Berthélemy*[2]

1. Nº 159 : « La justification de Suzanne. Suzanne, presque évanouie, est entourée de ses parents, qui lui ôtent les chaînes. Le jeune Daniel a confondu les Vieillards qui l'accusaient. Il désigne le Ciel qui les condamne et le supplice qui les attend. Des soldats les entraînent et vont les livrer au peuple pour être lapidés.

« Ce tableau et le précédent, de 15 pieds et demi de large sur 11 pieds 1 pouce de haut, sont destinés pour l'abbaye d'Anchin. »

2. Par *Berthellemy*, nº 161 : « L'action courageuse d'Eustache de Saint-Pierre au siège de Calais. Édouard III, roi d'Angleterre, ayant réduit la ville de Calais à la dernière extrémité, exigea que l'on lui livrât six des principaux habitants pour être mis à mort. Eustache de Saint-Pierre se dévoua volontairement pour sauver la vie de ses concitoyens et cinq autres suivirent son exemple; ils vinrent tête et pieds nus, la corde au col, mettre les clefs de la ville aux pieds du Roi; ils attendaient l'instant de leur supplice. Les seigneurs anglais avaient en vain tenté d'adoucir le Roi, en vain le jeune prince de Galles, son fils, le sollicitait les larmes aux yeux, Édouard persistait et prononçait l'arrêt de mort, lorsque la Reine, son épouse, qui était enceinte, se mit à ses genoux en pleurant, demandant la grâce de ces braves citoyens de Calais. Édouard se laissa fléchir et accorda, aux instances de la Reine, ce qu'il avait refusé à son fils et à toute la cour.

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Engerand, *Inventaire*, p. 34. Le tableau est actuellement au Musée

et *Ménageot.* Le premier oppose à la *Peste de David* le *Martyre de saint Pierre* (nº 162) et l'on croit les deux tableaux de la même main. *Eustache de Saint-Pierre* (nº 161) n'est qu'au niveau de la *Justification de Suzanne*, équilibre de beautés et de défauts. Le *Saint Pierre* est très beau; Vous savez qu'il est crucifié la tête en bas, le sang s'y porte avec force ainsi qu'à la poitrine, ce qui rend leur coloris ardent d'une grande vérité. Un vieillard est auprès de saint Pierre et lui parle avec chaleur. Est-ce un prêtre payen qui veut lui faire adorer la statue d'Hercule vers laquelle il étend la main? Est-ce saint Paul qui exhorte son compagnon et qui lui montre le ciel? Je n'en sais rien, mais cette petite incertitude que laisse le poète n'empêche pas que le peintre n'ait mis là un beau vieillard et un beau prêtre.

On peut reprocher au tableau d'*Eustache de Saint-Pierre* que ce maire de Calais qui devait y faire le principal personnage y est subordonné à Édouard III, dont le rôle est beaucoup moins noble en cette occasion. Mais si l'on pardonne en outre à ce roi d'avoir une armure qui paraît plus de verre que d'acier, on sera obligé de convenir que ce tableau est mieux distribué et mieux groupé que celui de la *Justification de Suzanne* qu'on voit à côté. *Berthélemy* comme philosophe peut donc être placé de quelques crans

de Laon. Au Salon de 1777, l'artiste avait déjà exposé une toile sur le même sujet. Voir plus haut, p. 51.]

Nº 162 : « Le martyre de saint Pierre.

« Ce tableau, de 13 pieds de large sur 11 de haut, est pour l'abbaye d'Anchin, en Flandre. »

Nº 163 : « La peste de Milan, où saint Charles porte lui-même le viatique aux pestiférés.

« Esquisse d'un plafond de 2 pieds de diamètre. »

Nº 164 : « Deux portraits et études sous le même numéro. »

au-dessous de M. *de Ménageot,* mais l'artiste n'est pas inférieur.

Vincent[1] a plus d'énergie qu'eux encore. Il a [en] plus l'enthousiasme qui fait les très grands peintres; mais il a les autres qualités dans un degré moins égal. Son coloris est sale et négligé. Il entend peu la perspective. Son tableau du *Président Molé saisi par les factieux du temps de la Fronde* (n° 155) a eu le plus grand succès, parce que ce qui frappe et doit frapper le plus est l'expression qui est ici d'une vivacité et d'une chaleur extrême. On ne peut voir une figure plus noble, plus sévère et plus indignée que celle du président. Il n'y en a point de plus animées que celles des mutins qui l'arrêtent. Mais après avoir été ébloui, on remarque avec peine que presque tous les personnages sont sur le même plan, que le président et surtout le principal factieux sont gigantesques et qu'il y a une toise de distance entre les deux pieds de celui-ci.

J'aimerais peut-être mieux la *Guérison de l'aveugle né* (n° 156). Il y a moins d'expression sans doute et le sujet n'en comportait pas autant, mais il y a moins de prétention, plus de vérité, un dessein plus correct. Je dois avouer que le coloris en est fort sale. La figure

1. Par *Vincent,* n° 155 : « Le président Molé, saisi par les factieux au temps des guerres de la Fronde. La scène se passe près la Croix-du-Trahoir.

« Ce tableau, de 10 pieds quarrés, est pour le Roi. » [Engerand, *Inventaire*, p. 519-520. Une réplique faite par l'artiste sur l'ordre du Roi pour le président Molé se trouve au château de Champlâtreux.]

N° 156 : « Guérison de l'aveugle-né.

« Tableau de 10 pieds 4 pouces sur 8 pieds 2 pouces. »

N° 157 : « Le paralytique guéri à la piscine.

« Esquisse de trois pieds 4 pouces sur 1 pied 9 pouces. »

N° 158 : « Plusieurs études sous le même numéro. »

du tableau qui a le plus d'esprit, et peut-être en a-t-elle trop, est celle du chien qui jappe contre le Sauveur, comme s'il craignait d'être réformé ainsi que l'est le bâton qu'on vient de jeter à la terre. Rassure-toi, pauvre animal, ce ne sont pas parmi les aveugles mendiants que se trouvent les gens qui oublient ceux qui les aiment et qui les ont servis avec zèle lorsqu'ils ne sont plus bons à rien, et quand on a la fidélité du chien, ne doit-on pas espérer la bienveillance constante qui en est la récompense?

Un coup d'œil en passant au *Paralytique tiré de la piscine* (nº 157). C'est une esquisse très estimable.

Voici encore un jeune homme d'une grande espérance, M. *Suvée*[1]. Deux grands tableaux de lui, la *Naissance de la Vierge* (nº 186) et l'*Adoration des anges* (nº 185) ont été fort loués et méritent de l'être. La composition en est sage et reposée, le dessin pur, l'air tourne avec facilité autour des figures qui se détachent bien les unes des autres. La couleur a de l'éclat sans affectation.

1. Par *Suvée*, nº 185 : « La Nativité ou l'Adoration des anges.

Nº 186 : « La naissance de la Vierge.

« Ces deux tableaux ont chacun 10 pieds de haut sur 13 de large. »

Nº 187 : « Herminie, sous les armes de Clorinde, rencontre un vieillard et s'étonne de sa tranquillité et de son bonheur au milieu des horreurs de la guerre; le vieillard lui répond : « Ce n'est point sur les roseaux, c'est sur les chênes que la « foudre tombe. »

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 9 pieds 4 pouces de large, appartient à M. l'abbé Van Outryve, député aux États de Flandres. »

Suvée exposait en outre, du nº 188 au nº 191, « deux figures académiques : Saint Sébastien et un soldat; » « Deux têtes de vieillards; » « Un philosophe et une jeune fille; » deux esquisses : « Mort de Cléopâtre et Prédication de saint Paul. »

Un peu au-dessous, en face de la porte, je vois une *Minerve* assez jolie qui console le Temps du pauvre usage auquel le prodiguent les mortels ; et encore que le Temps n'ait pas l'épaule ensemble, je m'en console. Qui est-ce qui fait du temps ce qu'il veut ? Je cherche dans le catalogue le nº 187 et je trouve que cette *Minerve* est une *Herminie sous les armes de Clorinde*. Mais Clorinde était une guerrière des temps de chevalerie. Elle n'avait point un casque à la grecque, ni les bras nuds, ni une vilaine jupe de drap sous sa cuirasse. Elle doit être armée en chevalier sarrazin. On doit présenter presque de face celle qui a pris son armure, pour que le visage le plus doux soit vu entre la visière relevée et la mentonnière abattue d'un casque rond, surmonté d'un panache de crin blanc, entouré d'un turban et orné d'une aigrette. On peut laisser voir sa jolie main, car il est à croire que *Herminie* a oublié les gantelets qui l'auraient blessée ; mais cette main délicate doit sortir d'un brassard. Elle doit être appuyée sur une lance et non sur une pique. Sa cuirasse doit être recouverte d'un cafetan d'étoffe légère, mais bordée cependant d'une pelisse de samit, c'est-à-dire de martre zibeline[1], et ne descendant par les manches que jusqu'à moitié de l'avant-bras.

On donne aux jeunes peintres des leçons d'anatomie, et c'est très bien fait. On devrait leur en donner de costume et y consacrer un savant professeur tiré de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; ce serait très bien fait encore.

1. Le samit était au contraire un tissu léger semblable à notre velours de soie. La Curne de Sainte-Palaye et surtout Godefroy ont relevé de nombreux exemples de ce mot dans les textes du moyen âge.

En voici un, M. *Bardin*[1], qui a cherché avec esprit ses accessoires dans la nature du sujet. Il peint *Saint Bernard traduisant le Cantique des cantiques* (nº 167). Les anges qui l'inspirent sont des amours. Sa tête et son regard sont très expressifs et de même qu'on a peine à savoir si le livre sacré dont il s'occupe traite de choses célestes ou terrestres ; on peut douter si c'est d'un feu céleste ou terrestre que le saint est animé ; mais ce grand saint si agréablement ému a une vilaine main colossale qui le dépare beaucoup.

La *Dispute de sainte Catherine* (nº 166) est cependant très inférieure. La sainte a la tête de Mlle Clairon, mais non pas son geste. Elle est enluminée encore plus qu'illuminée ; on ne voit qu'un seul des cinquante philosophes qui disputent contre elle et on ne le voit que par le dos. Ce philosophe est sale comme le plus

1. Par *Bardin*, nº 166 : « Dispute de sainte Catherine. Elle naquit à Alexandrie en Égypte ; elle était issue de sang royal. Ayant refusé à Maximin, empereur d'Orient, de sacrifier aux faux Dieux, il fit assembler cinquante orateurs et philosophes pour la convaincre ; ils furent eux-mêmes convertis à la Religion chrétienne par son éloquence.

« Tableau de 8 pieds et demi de large sur 6 pieds 9 pouces de haut. »

Nº 167 : « Saint Bernard se dispose à traduire le Cantique des cantiques.

« Tableau de 8 pieds 5 pouces de haut sur 4 pieds 10 pouces de large. »

Bardin exposait en outre plusieurs esquisses à l'huile : « Henri IV malade à Monceau parlant à Sully » (nº 168) ; « Salomon sacrifiant aux idoles » (nº 169) ; « le Midi et la Nuit » (nº 170) ; et une suite de dessins depuis le nº 171 : « Trois dessins au crayon noir et blanc : l'un représentant l'Enlèvement des Sabines ; le second, les Sabines interrompant la bataille occasionnée par leur enlèvement obtiennent la paix et l'union des deux peuples ; le troisième, le Massacre des Innocents. Ces dessins ont chacun 4 pieds de large sur 2 de haut, » jusqu'au nº 177, d'autres dessins, sujets mythologiques ou de l'histoire ancienne.

vilain cynique et l'Empereur l'est comme le philosophe. Ce qu'il y a de plus estimable de cet auteur est un dessein représentant les *Sabines qui séparent leurs pères et leurs époux*.

Revenons à des peintres plus formés et plus dignes d'occuper Vos regards.

Voyez *Agrippine débarquant à Brindes et rapportant les cendres de Germanicus*[1] (nº 76). Ce sujet est traité avec beaucoup de nerf et de dignité. La scène est pleine sans surchage, le dessein correct, l'expression noble, le coloris sage. M. *Renou* est homme de lettres et poète; cela donne plus de sévérité dans le costume. Ici il n'a été qu'historien, mais il a Tacite derrière lui, historien que les poètes égalent bien rarement.

Que Vous dirai-je de M. *Beaufort?* Nous ne devons pas oublier que nous avons vu de lui une très bonne esquisse de la *Délibération de Brutus et de Collatin après la mort de Lucrèce*[2], et un excellent tableau du *Laboureur romain* accusé de sortilège et montrant ses

1. Par *Renou*, nº 76 : « Agrippine débarque à Brindes, portant l'urne de Germanicus, son époux. Après la mort de Germanicus en Syrie, Agrippine, malgré la rigueur de l'hiver, arrive à Brindes. Le peuple des villes voisines y accourt, les uns se répandent sur le port et sur le rivage, les autres montent sur les murs de la ville et sur les toits des maisons. La flotte arrive; Agrippine, tenant les yeux baissés et portant entre ses mains l'urne de son mari, sort du navire accompagnée de deux enfants. Alors hommes et femmes se précipitent en foule sur ses pas, avec une tristesse morne et silencieuse. Tibère avait envoyé au-devant d'elle deux cohortes prétoriennes et sur son passage on brûlait, en l'honneur du Prince, des parfums et des vêtements (*Annales de Tacite*). » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 413. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Lunéville.]

2. Salon de 1771 (nº 152); Du Pont aurait-il confondu le suivant, non mentionné au livret, avec l'œuvre de Brenet? Cf. ci-dessus, p. 51.

bras, sa fille, ses bœufs et sa charrue au préteur qui l'admire. Il a fait cette année la *Mort de Calanus*[1] (nº 109). V. A. en trouvera dans le catalogue une longue explication très nécessaire à ceux qui regardent le tableau. Vous aurez même le plaisir de voir dans cette explication l'armée d'Alexandre en bataille, ce qui devait être un fort beau spectacle que Vous chercheriez en vain sur la toile. Un vieillard gigantesque monté sur des fagots et parlant à un jeune homme qui lui aide peut-être à les arranger est tout ce qu'on peut discerner sans l'explication secourable, et que m'importe que ce vieillard ait quelque beauté si je ne comprends rien à son action? Avant tout soyez clair; il ne faut pas qu'un tableau soit une énigme.

En voici une autre et même une belle énigme du même auteur (nº 110). Le public, encore ému d'avoir

1. Par *Beaufort*, nº 109 : « Mort de Calanus, philosophe indien. Ce philosophe, ayant atteint l'âge de quatre-vingt-trois ans sans aucune incommodité, se trouvant un jour tourmenté d'une douleur violente d'entrailles, dit à Alexandre qu'il avait suivi dans son expédition des Indes : « Dieu m'appelle et veut « reprendre ce qui lui appartient. Ordonnez que l'on dresse « un bûcher pour mes funérailles afin que les flammes puri- « fient les fautes que mon corps peut avoir commises. » De ce dévouement, il en résultait un grand honneur aux descendants de celui qui en avait eu le courage. Alexandre, qui aimait Calanus, ne lui accorda cette grâce qu'avec peine, et, pour orner sa pompe funèbre, il fit mettre son armée en bataille, ordonnant de répandre des parfums précieux sur le bûcher, couvert d'un tapis magnifique. L'instant du tableau est celui où Calanus monte sur le bûcher et parle à un officier député par Alexandre, qui lui demande s'il n'avait rien à dire à ce Prince avant de mourir : « Non, lui répond Calanus, je compte « le revoir dans trois mois à Babylone. » Cette réponse fut regardée comme une prédiction de la mort d'Alexandre, arrivée, en effet, trois mois après à Babylone... (*Quinte-Curce.*)

« Ce tableau, de 10 pieds de haut sur 8 de large, est pour le Roi. » [Cf. Engerand, *Inventaire*, p. 17-18. Le tableau se trouve actuellement au Musée de Caen.]

vu jouer avec effroi cette scène des furies dans l'*Iphigénie en Tauride* du chevalier Gluck, nommait Oreste; M. *Beaufort* et le catalogue nomment *Néron*[1]. Le mot pouvait être le nom de tout autre coupable; mais c'est toujours une belle hardiesse et sur le théâtre et sur la toile que d'avoir osé personnifier les remords et les mettre en action. Il est vrai que l'honneur de cette hardiesse est à Sophocle. Je suis porté, pour les avoir vus tous deux et pour les ressemblances que j'y trouve, à croire que le tableau est tiré de l'Opéra et que M. *Beaufort* n'a suppléé Néron à Oreste que pour voiler un peu cette origine qui n'avait rien de honteux. Mais beaucoup de gens imaginent qu'il n'y a de mérite qu'à inventer. Il y a du mérite à tout ce qui est bien fait et il y en a beaucoup à ne point dissimuler ceux qui nous ont aidés à bien faire.

Je ne dois pas oublier une très belle esquisse de l'*Apothéose de saint Louis*[2] (nº 23) que *Doyen* devait

1. Nº 110 : « Néron tourmenté par ses remords. Néron, l'esprit bourrelé par l'horreur de ses crimes, dit un jour à un de ses affranchis que les nuits lui étaient affreuses, qu'il se croyait tourmenté et déchiré par les Furies à coups de fouet et de serpents et qu'il lui semblait entendre sa Mère elle-même lui reprocher son parricide.

« Tableau de 5 pieds 2 pouces de large sur 4 pieds de haut. »

2. Par *Doyen*, nº 18 : « Anacréon chante une ode à la louange de Vénus, l'Amour accorde sa lyre, la Déesse descend du ciel et couronne le poète de myrthe et de rose. La colombe de Vénus vient boire dans la coupe d'Anacréon.

« De 4 pieds de haut sur 3 pieds de large. »

Nº 19 : « Une nymphe enivre l'Amour.

« De 4 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 6 pouces de large. »

Nº 20 : « Bacchantes endormies.

« De 2 pieds 4 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces de large. »

Nº 21 : « Une caravane.

« De 4 pieds de haut sur 3 de large. »

Nº 22 : « Autre caravane.

exécuter pour la sacristie de la chapelle de l'École Royale Militaire. Dans les esquisses, *Doyen* est toujours le même, plein de poésie et de feu, mais trop vain pour prendre des conseils, trop ébloui de ses premiers succès pour croire avoir besoin de travail, trop dissipé par les plaisirs, *Doyen* ne fait plus que des esquisses. Après celle de l'*Apothéose de saint Louis*, le seul ouvrage digne de lui qu'il ait mis au Salon, est un petit tableau de *Bacchantes endormies* (nº 20) où l'on reconnaît que le très grand maître pourra un jour se réveiller. Mais ses *Caravanes* (nºs 21 et 22) sont de médiocres réminiscences. Sa *Nymphe qui énivre l'Amour* (nº 19) est maniérée. Son *Anacréon* (nº 18) n'est qu'une esquisse ragoûtante où l'on est fâché de voir Vénus dans l'attitude forcée d'une femme qui se balance sur une escarpolette que nous dérobe sans doute le nuage sur lequel *Doyen* l'a posée. Son dessein d'*Hector rapporté par Priam* (nº 24) a de grandes beautés ; on est touché de la douleur d'Andromaque et d'Hécube ; mais on ne voit pas pourquoi Priam est monté dans une tribune au-dessus du lit de son fils mort. Va-t-il en faire l'oraison funèbre ? La grande douleur n'en fait point.

« De 2 pieds 4 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces de large. »

Nº 23 : « L'apothéose de saint Louis.

« Esquisse d'un tableau qui devait être exécuté dans la sacristie de la chapelle de l'École Royale Militaire. De 2 pieds 4 pouces de haut sur 18 pouces de large. »

Nº 24 : « Hector reporté par Priam après l'avoir retiré des mains d'Achille. Il est exposé dans la cour de son palais, au milieu de toute sa famille.

« Dessin au bistre de 3 pieds 2 pouces sur 2 pieds 3 pouces de haut. »

Nº 25 : « Une nymphe qui a volé un nid d'amours.

« Esquisse de 15 pouces de haut sur 10 pouces de large. »

Voici encore un tableau d'histoire d'un jeune maître qui est de beaucoup d'espérance quoiqu'il soit loin d'avoir la vigueur que *Doyen* conserve au milieu de ses écarts. Ce tableau est petit, mais qu'importe, il est très expressif et très touchant. C'est le *Supplice d'une vestale* par M. *Bounieu*[1]. La douleur de la victime et de ses parents passe dans l'âme des spectateurs. Elle est sur l'échelle fatale, un pied déjà dans la fosse, la pierre qui doit la couvrir est auprès. Elle a les yeux au ciel. Sa taille un peu arrondie semble indiquer l'accident pour lequel elle est si cruellement punie et ajoute à la pitié. Les bourreaux même sont touchés de compassion; leur tristesse est variée; mais si des bourreaux pleurent, pourquoi aurions-nous honte d'avoir une larme au bord des yeux? J'en demande la permission à V. A.

Pardon, Madame, on ne peut mieux sortir d'une émotion vive que par une émotion douce. Je vais passer à un autre petit tableau qui sans être triste est presqu'aussi intéressant pour des spectateurs français que celui que nous quittons. C'est la *Naissance d'Henri IV*[2] (nº 138). Il est très fâcheux que ce tableau

1. Par *Bounieu*, nº 136 : « Le supplice d'une Vestale. Lorsqu'une Vestale coupable était arrivée au lieu du supplice, l'Exécuteur ouvrait le cercueil et la déliait. Ensuite le Pontife la tirait lui-même de dessous les voiles qui la cachaient et la menait jusqu'à l'échelle qui descendait dans la fosse où elle devait être enterrée vive. Alors il la livrait à l'Exécuteur, après quoi il lui tournait le dos et se retirait brusquement, avec les autres Pontifes, en adressant au ciel une prière, qui regardait l'honneur de l'Empire, exposé par le crime de la Vestale... (*Hist. des Vestales*, par M. l'abbé Nadal.)

« 2 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 4 pouces de large. »

2. Par *Bounieu*, nº 138 : « La Naissance de Henri IV. Sitôt que ce Prince fut né, son grand-père le prit dans ses bras, le baisa. Il donna à sa mère une chaîne d'or, qu'il lui mit au cou, et son testament enfermé dans une boîte d'or, en lui

soit un peu gâté par le vernis [avec lequel] il a été peint. Une autre couche du vernis le plus brillant le recouvre et le rend difficile à regarder; mais en surmontant ces difficultés et ces défauts qui tiennent à la manière d'opérer plus qu'au talent de l'artiste, on trouve le tableau d'une beauté rare et d'une très grande expression. La princesse accouchée est loin cependant de valoir celle de *Rubens*.

Il faut bientôt quitter l'histoire. Vous arrêterais-je à M. *Huet* qui n'avait guère peint que des animaux et des fleurs et qui donne une grande *Omphale faisant filer Hercule*[1]. On blâme ces deux figures nues un peu colossales. On les appelle de grandes académies. On ne peut nier cependant que la femme ne soit une belle académie. On dit au reste qu'il est possible qu'Hercule et la reine de Lydie aient étendu fort loin les privilèges du déshabillé, mais qu'il n'est pas vraisemblable qu'Hercule filât alors et qu'en tout [cas] cela était inutile à peindre.

Je n'ai pas vu l'esquisse de M. *Parrocel*[2] (nº 134); j'aurais autant aimé de ne pas voir le tableau de M. *Olivier*[3] (nº 135).

disant : voilà qui est à vous et, lui montrant l'enfant, voici ce qui est à moi. Il le mit dans le pan de la robe, etc. (*Histoire de Henri IV*, par Buri.)

« Tableau de 1 pied 9 pouces de haut sur 1 pied 6 pouces de large. »

Voir la suite de l'envoi de l'artiste ci-dessous, p. 100, note 1.

1. Par *J.-B. Huet*, nº 98 : « Hercule chez la reine Omphale.

« Tableau de 10 pieds de haut sur 8 de large. »

2. Par *Joseph-François Parrocel*, nº 134 : « Une esquisse de la multiplication des pains.

« De 2 pieds 9 pouces de large sur 21 pouces de haut.

« Le tableau, de 22 pieds de large sur 8 pieds de haut, vient d'être exécuté pour le réfectoire des Bénédictins de la Couture au Mans. »

3. Par *Ollivier*, nº 135 : « Télémaque et Mentor sont con-

Me permettrez-vous de faire une réparation d'honneur à M. *Hallé?* Il n'a pas collé cette fois des découpures jaunes sur du papier rouge, comme dans son *Scilurus*, ni blafardes sur du papier bleu comme dans son *Saint Louis.* Il a sagement quitté ces grandes machines et se réduisant aux tableaux de chevalet il en a fait deux assez estimables[1]. Sa *Cornélie* (nº 1) surtout est bien groupée et d'un ton de couleur qui approche presque de *Le Prince.* Son *Agésilas* (nº 2) est moins beau, on y retrouve des traces de la vieille habitude des ciels en papier bleu.

Vous amuserai-je à *Philopémen*[2] (nº 115) qui porte

duits prisonniers devant Alceste, roi de Sicile, qui, sans les connaître, les condamne à l'esclavage. Télémaque, indigné, se nomme. Aussitôt le peuple demande à grands cris qu'on immole ces deux Grecs sur le tombeau d'Anchise. Mais le sage Mentor, prévenant Alceste d'une irruption prochaine de Barbaresques dans ses États, sauve, par cette prédiction, sa vie et celle de Télémaque.

« Tableau de 22 pouces de haut sur 27 de large. »

1. Par *Noël Hallé*, nº 1 : « Cornélie, mère des Gracques, recevant la visite d'une dame campanienne, richement vêtue et qui tirait vanité de toutes ses parures, lui dit, en lui présentant ses enfants, qui revenaient des Écoles publiques : « Pour moi, voilà mon faste et mes bijoux. » (*Valère-Maxime*, livre IV, ch. IV.)

Nº 2 : « Un ami d'Agésilas, Roi de Sparte, l'ayant trouvé à cheval sur un bâton, jouant avec ses enfants, lui en marqua sa surprise; le Roi lui dit : « Ne parlez de ce que vous voyez « que lorsque vous serez père. » (Élien, *Hist. diverses*, l. XII, ch. XV.)

« Ces deux tableaux ont 3 pieds 7 pouces de large sur 3 pieds de haut. »

[*Les derniers moments de Scilurus, roi des Scythes* (tableau commandé par Stanislas-Auguste II, roi de Pologne), avaient figuré au Salon de 1767.]

2. Par *Jollain*, nº 115 : « Philopoemen, général des Achéens, invité à dîner chez un ami, s'y étant rendu seul et le premier, fut pris par la femme de son ami, qui ne le connaissait pas, pour un des esclaves du général qu'elle attendait. Elle le pria

de beaucoup de justice la peine de sa mauvaise mine chez un ami dont la mine est encore plus mauvaise? Quand on se ressemble, il faut qu'on s'assemble; c'est tout ce qu'on en peut dire.

Assemblons donc les platitudes de M. *Jollain*[1] (nos 111 et 112) et celle de M. *Amédée Vanloo*[2] (no 17), mettons tout cela avec le projet de monument et les estampes de M. *l'abbé de Lubersac*[3], que Vous avez sûrement vues et passons. V. A. n'aime ni la flatterie ni pour Elle ni pour les autres. Je dois cependant remarquer, par rapport au tableau de M. *Vanloo*, que le cadre est peint sur la toile, qu'il fait la plus grande illusion et que c'est ce qu'il y a de plus estimable dans cet ouvrage compliqué. Et vite, vite, plus d'illu-

de fendre du bois. L'ami, arrivant sur ces entrefaites et fort surpris, lui dit : « Eh! que faites-vous là, Philopoemen? — Je « porte, dit-il, la peine de ma mauvaise mine. » (*Plutarque.*)

1. Les nos 111 et 112, de *Jollain*, étaient des tableaux allégoriques sur : « Le Rétablissement de la Marine » et « l'ordre remis dans les Finances » dont le livret donne de courtes descriptions; ils appartenaient au duc de Charost. L'artiste avait envoyé en outre plusieurs toiles (nos 113, 114, 116 à 122) et au Supplément les nos 290-291, dont les sujets étaient empruntés principalement à la mythologie.

2. Par *Amédée Vanloo*, no 17 : « Le Temps découvre les Vertus, la Sagesse détruit les Vices, le Soleil anime la Nature. Allégorie. [Le livret donne une longue description de cette allégorie compliquée à la gloire de Louis XVI : la France est assise sur un corps d'architecture; le Temps, tirant un rideau, fait voir l'assemblée des Vertus; le génie de la France tient les Vices enchaînés; la Renommée publie les vertus du Roi.]

« Tableau de 8 pieds 8 pouces de haut sur 5 pieds 8 pouces de large. »

3. *Discours sur les monuments publics de tous les âges et de tous les peuples connus, suivi d'une Description de projets de monuments à la gloire du roi régnant Louis XVI et de la France, d'Observations sur les principaux monuments modernes de la ville de Paris et de plusieurs projets de décorations et d'utilité publique pour cette capitale.* Paris, Impr. royale, 1775, in-fol. Planches par Monnet et Touzé, gravées par Masquelier.

sion, plus de flatterie, plus de fausseté, la nature elle-même, *Vernet*[1].

Il est près de chez Vous, Madame, il est à Laufenburg. Il nous montre la *Cataracte du Rhin* (nos 57 et 58). Il nous la montre des deux rives du fleuve alternativement. La vue de la rive gauche surtout est d'une beauté pour laquelle l'expression manque. Cette énorme lame d'eau si brillante, si transparente, si limpide, si pompeusement brisée par sa chute et tout à coup si écumante, si bouillonnante et si tumultueuse, je la vois avec admiration. Je crois qu'il en a peint le bruit terrible, je l'entends avec effroi. La vue de la rive droite a moins d'effet. *Vernet* l'a senti et a voulu compenser la différence en animant son tableau par un plus grand nombre de figures; mais l'homme est si petit devant ces grandes merveilles de la nature qu'il n'offre qu'une faible compensation.

Du reste, V. A. trouverait les tableaux qu'Elle connaît, mais aussi beaux qu'elle les ait jamais vus, deux *Marines au clair de lune* (nos 5 6 et 60), deux *Paysages au coucher de soleil*, dont celui du no 60 est d'une beauté sublime, deux *Matins* (nos 56 et 59), le dernier

1. Par *Joseph Vernet*, no 56 : « Deux tableaux représentant, l'un le matin et l'autre une mer calme au clair de lune.

« Ils ont 9 pieds 4 pouces de haut sur 7 pieds 8 pouces de large. »

Nos 57 et 58 : « Deux tableaux représentant la chute ou les cataractes du Rhin à Lauffenbourg, près de Schafouse, en Suisse; vues des deux côtés opposés.

No 59 : « Deux autres tableaux, l'un, un lever du Soleil avec une mer calme par un temps de brouillard, l'autre, un paysage au coucher du Soleil.

« Ces quatre tableaux, de 4 pieds de large sur 2 et demi de haut, appartiennent à M. Girardot de Marigny. »

No 60 : « Deux tableaux, l'un, un paysage éclairé du Soleil couchant, et l'autre, une marine au clair de lune. »

accompagné d'un brouillard qui serait unique, si *Robert*[1] n'en avait approché dans son premier tableau (nº 89). C'est le plus grand éloge qu'on puisse faire de *Robert*, et il est vrai que ce tableau est son chef-d'œuvre. *Le jet d'eau* qu'il offre en pendant sous le même numéro n'en saurait approcher. La couleur en est trop argentée. Vous préférerez sa *Cascade*, (nº 93) qu'on peut encore mettre immédiatement après

1. Par *Hubert Robert*, nº 89 : « Deux tableaux, l'un une pêche sur un canal couvert d'un brouillard ; et l'autre un grand jet d'eau dans des jardins d'Italie ; on voit, sur le devant du tableau, des femmes qui jouent à la main-chaude. De 5 pieds de haut sur 3 de large. »

Nº 90 : « Une partie de la cour du Capitole, ornée de musiciens ambulants près d'une fontaine.

« De 5 pieds de haut sur 4 de large. Ces trois tableaux appartiennent à Mgr le comte d'Artois. »

Nº 91 : « Deux tableaux, l'un est l'entrée d'un Temple et l'autre des portiques et des colonnades au milieu de jardins entourés d'eau.

« De 12 pieds de haut sur 7 de large. »

Nº 92 : « Deux autres tableaux ; l'un, une fontaine antique, et l'autre, un Palais ruiné, sous l'arcade duquel on aperçoit la coupole de Saint-Pierre de Rome dans l'éloignement.

« De 12 pieds de haut sur 6 de large.

« Ces quatre tableaux appartiennent à M. le comte de Brienne. »

Nº 93 : « Deux tableaux faisant pendants ; l'un, une vue de cascade d'Italie, et l'autre, une vue de Normandie.

« Ces tableaux, de 7 pieds et demi de long sur 5 pieds de haut, appartiennent à M. de Thésigny. »

Nº 94 : « Des arcades sur un plan circulaire, une pièce d'eau au milieu et le Colisée de Rome dans le fond.

« Ce tableau, de 5 pieds de large sur 3 de haut, appartient à M. le marquis de Véri. »

Nº 95 : « Ruines d'architecture avec une statue équestre sur le devant.

« Tableau de même grandeur que le précédent. »

Nº 96 : « Différents dessins coloriés représentant des vues de monuments antiques et modernes, tant d'après nature que de composition, sous le même numéro. »

Vernet, et son *Colisée* (nº 94), qui est aussi de la plus grande beauté.

Appellé par *Casanove*, retenu par *Le Prince*[1], je ne sais auquel m'arrêter. J'ai parlé à V. A. du *Marché asiatique* (nº 66). Je voudrais pouvoir lui montrer le paysage dans lequel on voit des laboureurs (nº 67), plus beau même que celui de *Casanove* (nº 79) qui pourtant est bien beau. Celui où une mère s'arrête pour faire têter son enfant (nº 68) est charmant; mais il n'est pas fini. Celui d'un *Ancien pont* offre des animaux admirables et une superbe rivière. Celui des *Marionettes* (nº 73) est d'une gaîté folle; on y voit la plus plaisante figure de matamore italien, couvert d'une cuirasse, armé d'une épée nue, large de quatre doigts; mais les farceurs sont établis sur des ballots de marchandises, et si le peuple s'en amuse, cela ne doit pas faire rire les marchands.

1. Par *Le Prince*, nº 66 : « Un marché asiatique. De 3 pieds 6 pouces de large sur 2 pieds 8 pouces de haut. »

Nº 67 : « Un paysage dans lequel on voit des laboureurs.

« Ce tableau, de 4 pieds 1 pouce de large sur 3 pieds 3 pouces de haut, est tiré du cabinet de M. de Ségur. »

Nº 68 : « Un paysage où l'on voit une mère s'arrêter pour donner à teter à son enfant.

« 2 pieds 8 pouces de haut sur 4 pieds de large. »

Nº 69 : « L'extérieur d'un cabaret.

« Ce tableau, de 2 pieds 3 pouces de large sur 1 pied 8 pouces de haut, appartient à M. Cochu. »

Nº 70 : « Des joueurs de boule. »

Nº 71 : « Des joueurs de petit palet. »

Nº 72 : « Un ancien pont.

« Tableau, de 20 pouces de haut sur 27 pouces de large, tiré du cabinet de M. de La Ferté. »

Nº 73 : « Des marionnettes.

Nº 74 : « Une auberge.

« Ces deux tableaux ont 2 pieds de large sur 2 pieds 6 pouces de haut. »

Nº 75 : « Un cabaretier avertit un cavalier que son cheval est prêt et plusieurs paysages sous le même numéro. »

Comme *Greuze* a le talent des contes moraux, V. A. connaît à *Le Prince* celui des contes pour rire. En voici un assez joli (nº 75); un voyageur sur la porte d'une auberge embrasse vivement l'hôtesse; l'hôte amène son cheval et le chapeau bas lui dit : « Monsieur, ne vouliez-vous point partir? »

Le fier *Casanove*[1], avec lequel *Le Prince* lutte pour le paysage et les animaux, dédaigne ces spirituelles gentillesses. Ses deux tableaux (nº 81) sont du plus noble style. L'un est un cavalier dont le costume n'indique pas trop la nation, mais qui est beau et dont le cheval même est exagéré; l'autre est un Tartare l'épée à la main et il est plus beau encore.

Ses deux principaux tableaux sont *Un coup de tonnerre*, où le sillon de la foudre me paraît d'une lumière un peu blanchâtre, et l'autre *Un coup de vent* terrible. Ces deux tableaux (nº 82) ont un fracas très imposant, la touche la plus vigoureuse, autant de poésie et plus de vérité que n'en a ordinairement *Loutherbourg*.

Il n'est pas mort *Loutherbourg*[2]; il n'a pas renoncé, comme on le croyait, à donner de ses ouvrages à l'Académie. Nous avons de lui un *Port de mer où se*

1. Par *Casanova*, nº 79 : « Un passage d'animaux dans l'eau au coucher du soleil.

« Tableau de 4 pieds 3 pouces de large sur 3 pieds 4 pouces de haut. »

Nº 80 : « Un paysage orné d'animaux.

« De 3 pieds 8 pouces de haut sur 3 pieds de large. »

Nº 81 : « Deux tableaux représentant deux cavaliers.

« De 2 pieds 10 pouces de haut sur 2 pieds 4 pouces de large. »

Nº 82 : « Deux tableaux faisant pendants; l'un, un coup de tonnerre; l'autre, un coup de vent. »

2. Par *Loutherbourg*, nº 97 : « Un tableau représentant un port de mer où l'on voit un embarquement.

« De 4 pieds de long sur 3 de haut. »

fait un embarquement (n° 97). Je n'ai pas pu le voir d'assez près pour bien juger les détails. Je l'ai entendu blâmer par des gens qui, sans doute, l'ont vu mieux que moi.

Mais deux grands artistes qui boudent sérieusement l'Académie sont *Fragonard* et *Greuze*. Tous deux pleins d'expression, le premier hardi, brillant, employant avec les plus vives oppositions toute la magie des couleurs; l'autre, doux, agréable, réfléchi, connaissant le cœur humain plus encore que les formes de la nature, manquant quelquefois le dessein de ses figures et jamais leur effet. M. *Greuze* ne montre plus ses ouvrages que chez lui.

Deux ou trois jeunes gens, M. *Wille* le fils, M. *Aubry*, M. *Bounieu*, se sont chargés de suppléer au Salon les tableaux de son genre, de ce genre intéressant et moral qu'il a créé. C'est ainsi qu'on donne plusieurs pièces d'argent pour une pièce d'or que rarement elles valent réunies. J'ai déjà parlé de M. *Bounieu,* qui cette année s'est surpassé et a même pris un ton plus héroïque que ses émules. Parmi ses autres tableaux[1], il y en a encore deux qui méritent qu'on y

1. Voir plus haut, p. 92. Les autres tableaux de *Bounieu* étaient les suivants : n° 137 : « Des femmes au bord d'un ruisseau se disposent à prendre le bain.

« 2 pieds de haut sur 2 pieds 4 pouces de large. »

N° 139 : « Dors, mon enfant.

« 8 pouces de haut sur 6 pouces de large. »

N° 140 : « Une femme que l'on saigne au pied.

« 1 pied 3 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces. »

N° 141 : « Un enfant à mi-corps reposant sur un oreiller.

« 1 pied 7 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces. »

N° 142 : « Une tête de jeune fille.

« 1 pied 10 pouces de haut sur 1 pied 3 pouces de large. »

N° 143 : « Un point de vue du jardin des Tuileries.

« 14 pouces de haut sur 18 pouces de large. »

donne un coup d'œil. Le premier (nº 139) est intitulé : *Dors, mon enfant*. Le sujet en est pris d'une romance de M. Berquin où une jeune personne qui allaite son enfant et qui a sujet de se plaindre de celui qui en est le père chante :

> Dors, mon enfant, clos ta paupière,
> Tes cris me déchirent le cœur.
> Dors mon enfant, ta pauvre mère
> A bien assez de sa douleur.

Ce couplet sert de refrain à tous les autres; et c'est un succès de plus pour cette romance touchante que d'avoir produit un joli tableau. La tête de la mère y est belle et pleine d'expression. Ses bras et ceux de l'enfant sont mal dessinés. C'est une chose qu'on ne peut trop recommander aux jeunes peintres à qui la nature a donné de l'âme de ne pas négliger le dessein, de même que les jeunes poètes qui ont de la verve doivent surtout soigner leur style. L'expression plus à la portée du commun des spectateurs que la correction procure de demi-succès qui enflent l'amour propre et l'on reste mauvais dessinateur toute sa vie et au troisième ou quatrième rang parmi les peintres, tandis qu'on avait reçu de la nature un talent qui, joint à la sévérité du travail, aurait pu faire monter au premier. Peut-être aurait-il fallu répéter ce conseil à M. *Greuze* lui-même. S'il l'eût suivi, il n'aurait pas été critiqué une fois dans sa vie un peu durement et il ne se serait pas courroucé contre ses confrères. Il aurait un ridicule de moins qu'un grand talent fait pardonner et ne couvre pas et ses tableaux auraient un mérite de plus. Il est d'autant plus fâcheux qu'il n'en ait pas été ainsi que quand un homme supérieur

se permet une négligence on peut être certain que ses imitateurs s'en permettront dix; aussi MM. *Aubry*, *Wille* et *Bounieu* ne s'en font pas faute. Le dernier tableau de celui-ci dont je parlerai est celui d'une *Jeune dame que l'on saigne du pied* (nº 140). Il n'y a rien de moral, mais il a des détails agréables, quoique trop verni et trop rembruni.

M. *Aubry* donne une longue explication de son tableau[1] (nº 132). On y trouve quelqu'expression, beaucoup de réminiscences de M. *Greuze*, un dessin peu soigné, une couleur fort sale.

M. *Wille* est des imitateurs de M. *Greuze* celui qui approche le plus de son modèle[2]. Il a fait, comme M. *Greuze*, le portrait de sa femme (nº 148), et

1. Par *Aubry*, nº 132 : « Un fils repentant de retour à la maison paternelle. Un enfant, déserteur de la maison de son père, après avoir éprouvé la plus affreuse misère, désire enfin de rentrer dans le sein de sa famille; mais, n'osant se présenter seul, il se fait accompagner par un Ermite du voisinage. Il retrouve son père vieux, décrépit et aveugle. Aussitôt que le vieillard entend nommer son fils, il fait des efforts, aidé de ses autres enfants, pour se lever de son fauteuil et allonge la main pour tâter son fils et le serrer dans ses bras. Le fils sent ses entrailles se déchirer et est pénétré des plus vifs remords, d'être en partie cause de l'état où il revoit son père.

« Nota. — L'artiste a observé dans ce tableau, fait à Rome, le costume d'Italie, et la scène se passe dans une ruine antique supposée habitée par le vieillard et sa famille. »

2. Par *Wille* le fils, nº 147 : « Le seigneur indulgent et le braconnier.

« 4 pieds de haut sur 5 de large. Il appartient à M. *Beauvarlet*, graveur du Roi. »

Nº 148 : « Une jeune dame lisant une lettre.

« 2 pieds et demi de haut sur 2 de large. »

Nº 149 : « Un juif polonais.

« 3 pieds de haut sur 2 pieds 3 pouces de large. »

Nº 150 : « Des dames de la ville allant boire du lait à la campagne.

« 2 pieds 2 pouces de haut sur 2 pieds 10 pouces de large. »

Mme Wille a la figure très intéressante; assise dans un fauteuil, appuyée sur une table, son mouchoir et sa tabatière devant elle, elle relit à loisir une lettre qui lui plaît. Je dis qu'elle relit, parce qu'on ne s'arrange pas ainsi pour une première lecture; on brise le cachet et l'on dévore à la première place où l'on se trouve. Mme Wille lit haut, elle ouvre la bouche et laisse entrevoir des dents charmantes, mais son déshabillé est sale ainsi que toute la couleur du tableau, si l'on en excepte le visage heureusement éclairé et sur lequel la blancheur du papier reflète avec esprit.

V. A. serait moins contente du *Seigneur et du braconnier* (nº 147). Le seigneur n'est point indulgent, comme le prétend le catalogue; au contraire, il est sec et hautain, sa physionomie peu noble, ses tempes serrées, son menton pointu, sa taille gênée annoncent un caractère étroit et dur; mais sa femme, assise auprès de lui et la tête penchée sur son épaule, le sollicite à l'indulgence avec une grâce charmante. Cette dame et les enfants du braconnier sont d'une grande expression. Le coloris est encore fort sale et l'on dit avec raison que, la scène finie, il faudra que le seigneur et la dame du château aillent se laver les mains.

M. *Wille* doit avoir un caractère très sensible. L'intérêt qu'il a mis dans le portrait de sa femme et la supériorité qu'ont en général ses femmes sur ses hommes paraissent indiquer que les grâces de celles-ci le frappent davantage et se gravent mieux dans sa mémoire. Le plus grand des peintres qu'il y ait encore eu, le sublime Richardson, avait aussi cette disposition dans l'esprit ou plutôt dans l'âme. Il peignait mieux le sexe qu'il admirait que celui dont il avait la conscience dans le cœur. Combien Clarisse et

Miss Byron ne sont-elles pas supérieures à Grandisson même?

Des dames très agréables encore de M. *Wille* sont celles qui vont boire du lait à la campagne (nº 150). On aurait désiré seulement qu'elles le bussent en plein air plutôt que dans une chambre mal éclairée, mais l'obscurité du lieu était plus favorable à l'habitude de peindre sans propreté. D'ailleurs, les artistes accoutumés à ne pas sortir des sujets qui se passent dans l'intérieur d'une maison pourraient être embarrassés d'un paysage; n'a pas qui veut la clef des champs.

Le seul tableau de M. *Wille* où sa couleur ne lui nuise point est celui d'un *Juif polonais* (nº 149). Il est très beau. J'ai vu dix fois ce juif-là; et le défaut de propreté ajoute au costume.

J'avance beaucoup dans l'examen du Salon. Il faut à présent que j'y cherche pour y trouver des tableaux dont on puisse parler à V. A. Voici cependant une *Vestale couronnée de roses*[1] (nº 102); charmante vestale, charmante gaze qui l'enveloppe, charmantes roses sur sa tête, charmantes fleurs dans sa corbeille, charmante demoiselle *Vallayer* quel autre que vous eût peint tout cela?

Mlle *Vallayer* réunit les grâces de son sexe à la timidité, qui est souvent une grâce de plus, et à un talent plus grand qu'elle n'ose le croire. Elle ne s'est présentée à l'Académie que comme peignant les choses inanimées, ce qu'on appelle la nature morte, et parmi les vivants je ne lui vois point d'égal en ce

1. Par Mlle *Vallayer*, nº 102 : « Une Vestale couronnée de roses et tenant une corbeille de fleurs.

« Ce petit tableau, de forme ovale, appartient à la Reine. »

genre que M. *van Spaendonck*, qui peut-être la surpasse encore pour les fleurs, comme je le dirai plus bas à V. A.

Mais Mlle *Vallayer* ne se borne point à ce talent, qui est le seul auquel elle ait prétendu. Elle réussit beaucoup mieux dans la figure que M. *Jollain*, que M. *Robin*, que M. *Guérin*. Je ne veux pas Vous nommer tous les artistes médiocres de l'Académie. Elle égale quelquefois les meilleurs, elle égale dans sa *Vestale* la *Rosalba*, avec laquelle elle a tant d'autres rapports, dans le portrait de *M. Mesnilglaise*[1] (nº 108), elle se met presque entre *Duplessis* et *Roslin*.

Ceux-ci sont de puissants rivaux, le premier réussissant un peu mieux dans les chairs, le second dans les meubles et les étoffes; tous deux saisissant la ressemblance et la saisissant avec esprit; tous deux dessinateurs, tous deux peintres.

C'est un grand plaisir que de voir auprès l'un de l'autre le portrait de *Linné*[2] par *Roslin* (nº 64) et celui de *Franklin* par *Duplessis*[3] (nº 128), de comparer à la fois les deux artistes et les deux grands hommes dont ils nous conservent les traits. Il n'y a point de prix à donner entre ces deux chefs-d'œuvre. Tous deux

1. Nº 108 : « Le portrait de M. le Comte de M...
« Tableau ovale de 2 pieds de haut sur 1 pied 6 pouces de large. » [Mlle *Vallayer* avait exposé, aux nos 103 à 107, des tableaux de fleurs et fruits et « deux têtes de fantaisie ».]

2. Par *Roslin*, nº 64 : « Le portrait du célèbre Linné, professeur d'Upsal, Chevalier de l'ordre de l'Étoile Polaire.
« Ce portrait est gravé par M. Bervic. » [D'après cette gravure, on voit que le très médiocre tableau du Musée de Versailles, conservé sous le nº 4514, n'est pas une réplique de ce portrait, il a été exécuté d'après celui de L. Pasch.]

3. Par *Duplessis*, nº 128 : « Le portrait de M. Franklin.
« Tiré du Cabinet de M. de Chaumont. »

sont beaux et vrais comme la nature. *Roslin* même paraît avoir voulu combattre sans avantage en renonçant au secours des superbes étoffes qui sortent ordinairement de dessous son pinceau. Indécis entre les peintres, admirant également les deux portraits, on reste à contempler ces deux têtes profondes et à chercher dans leur figure les traces de leur âme, de leur génie, de leur caractère, de leur esprit.

V. A. sait combien j'aime cette science des physionomies et combien je suis éloigné de la croire aussi conjecturale que l'imaginent ceux qui ne l'ont point étudiée. La meilleure bibliothèque pour étendre et perfectionner cette utile science qui convient surtout aux princes et aux philosophes serait une immense galerie des portraits de tous les hommes dont le caractère est connu, exécutés par *Largillière*, *La Tour*, *Roslin* ou *Duplessis.*

Ce n'est pas assez de dire que *Franklin* est beau; il faut dire qu'il a été un des plus beaux hommes du monde et qu'on n'en connaît pas de son âge qui lui soit égal. Toutes ses proportions annoncent la vigueur d'Hercule et à soixante et quinze ans il a encore de la souplesse et de la légèreté. Son large front peint les fortes pensées et son col robuste la fermeté de son caractère. Il a dans les yeux l'égalité de l'âme et sur les lèvres le rire d'une inaltérable sérénité. Il ne paraît pas que le travail ait jamais fatigué ses nerfs. Il a des rides gaies; il en a de tendres et de fières; il n'en a pas une de laborieuse. On voit qu'il a plus conçu qu'étudié, qu'il a joué avec les sciences, les hommes et les affaires. Et c'est encore presqu'en jouant qu'au déclin de ses ans il travaille à fonder la plus imposante république. On a mis au bas de son portrait

cette laconique inscription : *Vir.* Il n'y a pas un trait de sa figure ni de sa vie qui la démente.

Linnéus aussi est beau, d'une beauté plus sérieuse et un peu moins mâle que celle de *Franklin.* Son front, presque aussi grand, fuit un peu plus en arrière et les tempes en sont plus creusées. Il a moins d'idées d'un seul jet que *Franklin*, mais son œil, fixe et perçant, annonce qu'il les suit et les arrange avec une attention plus soutenue. C'est celui-là dont toutes les rides décèlent les longues études d'un profond penseur. Son visage est plus allongé, sa bouche a quelque réserve; on voit qu'il est plus laborieux que l'Américain, moins ardent, aussi bonhomme, moins gai, aussi serein, mais d'une sérénité qui tient plus à la réflexion et à l'expérience. Il faut un adjectif à l'inscription de son tableau. Il y faut mettre : *Vir illustrissimus.* La nature lui a donné tout le mérite possible pour l'être et il est sensible à le regarder qu'il n'a rien négligé pour mettre en valeur les dons de la nature.

Si V. A. me demandait à présent lequel je préfère de ces deux grands hommes, je lui répondrais qu'entre de tels hommes je ne préfère point. Si elle insistait et me demandait, en supposant qu'il n'y eût qu'à souhaiter et que Dieu voulût accorder à la hauteur de mon ambition une de leurs nobles carrières, laquelle j'aimerais le mieux et qui je voudrais être, je la prierais d'attendre que la guerre actuelle fût finie et que la liberté ou la servitude de l'Amérique ne fussent plus un problème. Si les États-Unis conservent leur indépendance, *Franklin* sans contredit, s'ils doivent céder à l'Angleterre, *Linné.*

Me voilà bien loin du Salon et, en vérité, si ce

n'était un devoir que j'ai à remplir auprès de V. A., j'aurais peine à y revenir. Croyez-Vous que M. le *Comte Panin*[1] m'intéresse beaucoup à présent? Ah! charge son portrait de diamants, *Roslin;* j'admirerai ton art à les peindre, mais je me garderai bien d'appliquer une dissertation de physionomique sur le visage du premier ministre de la souveraine de Kamschatka.

Il y a cependant un portrait dont je veux Vous parler parce qu'il est très bien fait et parce que j'aime l'homme qu'il représente. C'est celui de M. le *Comte d'Angivillers*[2] (n° 127). V. A. ne dira point que je fasse passer sous ses yeux de vilains visages. M. d'Angivillers a toujours eu de la beauté et *Duplessis* l'a fait ressembler en le rajeunissant. Il tient le plan de la galerie où doivent être les statues des grands hommes. C'est de la part du peintre une idée heureuse, un

1. N° 63 : « Portrait de M. le comte de Panin, conseiller d'État intime de S. M. Impériale de toutes les Russies, ayant le département des Affaires étrangères.

« Tableau de 4 pieds de haut sur 3 pieds 2 pouces de large. » [*Roslin* avait exposé d'autres portraits, n° 61, « l'archiduchesse Marie-Christine », n° 62, « le Prince et la Princesse Orloff ».]

2. N° 127 : « Le portrait de M. le Comte d'Angiviller, Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments. » [D'après un mémoire de l'artiste publié par Engerand, *Inventaire*, p. 184, le portrait du Directeur commandé par les Bâtiments fût donné par le Roi à l'Académie de peinture. Engerand le reconnaît dans la toile conservée au Musée de Versailles sous le n° 3926. Mais, à l'examen, il est difficile de croire que cette peinture soit un original. Le portrait donné à l'Académie ne fut probablement qu'une copie, l'œuvre primitive conservée par le Comte d'Angiviller.]

Duplessis avait exposé en outre à ce Salon les portraits de « Monsieur, frère du Roi » (n° 124), de « Mme la duchesse de Chartres » (n° 125), du « Prince de Marsan », pour la ville de Marseille (n° 126), de « M. de Fontanel » (n° 129), et plusieurs autres non désignés (n°s 130 et 131).

éloge délicat, une manière ingénieuse de mettre le nom sur le tableau. Il était cependant très suffisamment dans les traits du visage. Les accessoires en sont superbes. De même que *Roslin* a jouté avec *Duplessis* pour la tête de *Linné*, *Duplessis* a jouté avec *Roslin* pour l'habillement de M. *d'Angivillers* et, sans un raccourci peu agréable dans la cuisse gauche, ce serait un des plus beaux portraits qu'on ait vus et même un très beau tableau.

V. A. me dispense sans doute de lui rendre compte des portraits de M. *Péronneau*[1]. Celui auquel M. *Callet* a donné le nom de *Mgr le comte d'Artois*[2] est, quant aux draperies, une très belle copie de celui de *Louis XV* par *Michel Vanloo.*

Celui de M. *Belle* par M. *Loir*[3] (n° 133) doit avoir le mérite de la ressemblance, puisque c'est le morceau de réception de l'auteur; mais je n'y peux remarquer que la singularité d'être en pastel, grand comme nature, sur une énorme planche de cuivre à laquelle le pastel doit être encore beaucoup moins fixé qu'il ne l'est sur le papier. Quand on dessine en sable

1. Par *Perronneau*, n° 77 : « Plusieurs portraits de femmes en pastel sous le même numéro. » [L'auteur d'une brochure intitulée : *Ah! Ah! Encore une critique! Voyons ce qu'elle chante* (1779, in-8°, 31 p.), et qui est très probablement Radet, déclare que ces portraits sont « de ceux dont on ne dit rien », et ce jugement sommaire est le seul dont nous ayons connaissance.]

2. Par *Callet*, n° 165 : « Le portrait de Monseigneur le comte d'Artois.

« Tableau de 7 pieds 8 pouces de haut sur 5 pieds 2 pouces de large. »

3. Par *Loir*, n° 133 : « Le portrait de M. *Belle*, peintre du Roi et professeur de l'Académie, peint en pastel sur cuivre.

« C'est le morceau de réception de l'auteur. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue des dessins*, *pastels*, etc., par Fréd. Reiset, n° 1164.]

sur le marbre pour que l'ouvrage soit dissipé au premier vent, on ne le destine pas à la postérité.

Les portraits en émail que nous offrent M. *Pasquier*[1] et M. *Hall*[2] y pourront passer et en sont dignes. Ils ont fait chacun un *Voltaire.* Le second a fait une femme en pied dont le sein repousse la robe et qui rappelle le genre gracieux de ce *Baudouin* que nous avons vu naître et mourir, dit-on, pour avoir trop abusé de ses études.

J'ai envie de laisser en paix l'*Hippodrome* de M. *Favray*[3], où l'on ne manque point de figures éparses et qui est estimable [pour] l'ouvrage d'un amateur; mais un peintre aurait autrement groupé cette foule, aurait mieux suivi les lois de la perspective, aurait plus reculé les personnages du second et troisième plan.

Il y a une *Lecture champêtre* de M. *Guérin*[4] (nº 88), mais Vous avez vu celle de *Charles Vanloo.*

Il y a une *Aréthuse* (nº 114) et une *Toilette de Vénus* (nº 119) de M. *Jollain*[5], moins mauvaise que ses autres tableaux.

1. Par *Pasquier*, nº 99 : « Le portrait de Mme la comtesse d'Artois, peinte en émail avec les attributs de Cérès. »

Nº 100 : « Le portrait de M. de Voltaire. Répétition en émail de celui fait à Fernay en 1771. »

Nº 101 : « Plusieurs autres portraits ou têtes d'étude en émail, en pastel et en huile, sous le même numéro. »

2. Par *Hall*, nº 144 : « Plusieurs études et portraits en huile, en pastel, en émail et en miniature, sous le même numéro. »

3. Par *Favray*, nº 78 : « La rue de l'Hippodrome à Constantinople.

« Ce tableau appartient à M. le comte de Vergennes, ministre d'État. »

4. Par *Guérin*, nº 88 : « Une Junon et plusieurs tableaux, sous le même numéro. »

5. Voir ci-dessus, p. 94 et note 2.

Il y a une *Jeune Grecque nouvellement mariée* (nº 51) de M. *Taraval*[1] à mille lieues de celle de *Vien*. Il y a, du même *Taraval*, un *Médecin d'urine* (nº 53) et un *Souffleur* (nº 54), têtes d'études assez estimables.

Il y en a quatre ou cinq autres qui le sont beaucoup plus et qui ont amusé le vieux M. *Chardin*[2], qui combattrait contre plusieurs de nos jeunes gens, comme Entelle contre Darès.

Il y a de M. *Robin* une *Entrée allégorique du Roi dans Paris*[3] (nº 145) qui ne fait pas honneur au goût du corps de ville, lequel en a [été], dit-on, si extasié qu'après l'avoir vu, ce qu'on aura peine à croire, il en a augmenté le prix d'un quart en sus; on ne peut

1. Par *Taraval*, nº 51 : « L'instruction d'une jeune Grecque sortant du bain ou la nouvelle mariée.

« Tableau de 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds. ».

Nº 52 : « Un pacha, devant lequel sont présentées des esclaves. »

« Même grandeur que le précédent. »

Nº 53 : « Un médecin d'urine.

« 1 pied 5 pouces sur 1 pied 2 pouces. »

Nº 54 : « Un souffleur ou chimiste.

« Même grandeur. »

2. Par *Chardin*, nº 55 : « Plusieurs têtes d'étude au pastel, sous le même numéro. »

3. Par *Robin*, nº 145 : « Tableau ordonné par la ville, à l'occasion du rétablissement du Parlement et de la remise des droits du joyeux avènement à la Couronne.

« Le Roi entre dans Paris par le quai des Tuileries, sur un char attelé de quatre chevaux blancs. La Vérité tient les rênes et de son flambeau éclaire la marche. La Justice, la Bienfaisance paternelle et la Concorde accompagnent le Roi. M. le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, lui présente M. de la Michodière, alors prévôt des marchands, et le Corps de Ville.

« Tableau de 9 pieds de large sur 6 pieds de haut. »

Nº 146 : « Le portrait de M. l'évêque de Dijon. » [Jacques-Joseph-François de Vogüé.]

« De 5 pieds de haut sur 4 de large. »

rien imaginer de plus mauvais. Quatre chevaux de proportion différente attelés au même char, dont les uns marchent et les autres reculent et qui tombent tous de côté; des portraits médiocres enluminés au carmin d'un coloris éclatant d'outremer et parfaitement faux. Hélas! hélas!

Le même auteur a fait un portrait de M. *l'évêque de Dijon* (nº 146). Il ne devrait pas sortir de ce genre qui lui laisserait espérer plus de succès que le genre héroïque et l'histoire. Ce n'est pas qu'il n'ait comme un autre voyagé en Italie, car il est membre des Arcades de Rome et de l'Institut de Bologne; mais on peut conclure de ces titres mis à côté de ses tableaux qu'au delà des monts il s'agitait autour des académies au lieu de s'appliquer à l'étude de l'antique.

Il y a de M. *Bellenger*[1] des fleurs, des fruits, du gibier; mais s'ils ne peuvent se soutenir à côté de ceux de Mlle *Vallayer* que seront-ils auprès de M. *van Spaendonck?* C'est à lui qu'il appartient de nous couronner de fleurs[2].

Mon premier cri en voyant le tableau nº 151 a été : comment peut-on surpasser Mlle *Vallayer?* Au pied du vase de marbre jaune du tableau nº 152 est un

1. *Bellengé* exposait du nº 83 au nº 87 des tableaux représentant du gibier, des fruits, raisins, poires, pêches, prunes et corbeilles de fleurs.

2. Par *van Spaendonck*, nº 151 : « Différentes fleurs dans un vase de marbre blanc, mêlées avec des fruits, comme ananas, pêches, raisins, etc.

« Tableau de 2 pieds et demi de haut sur 2 pieds de large. »

Nº 152 : « Des fleurs dans un vase de marbre jaune antique.

« 2 pieds 3 pouces de haut sur 1 pied 10 pouces de large. »

Nº 153 : « Un dessin peint à gouache sur papier blanc, représentant un bouquet de fleurs. »

Nº 154 : « Autre dessin peint sur papier bleu d'un bouquet de fleurs. »

nid d'oiseau où se trouve encore une petite plume. Ils sont l'un et l'autre et tout ce qui les entoure d'une inexprimable vérité; c'est au moins la grâce, la légèreté, l'éclat de *van Huysum;* mais les deux dessins (nos 153 et 154) sont peut-être encore plus étonnants que les deux tableaux. Ils sont faits avec rien. Comme un sculpteur qui ôte d'un bloc de marbre tout ce qui n'était pas sa statue, M. *van Spaendonck* n'a coloré ou fouillé de son papier que ce qui ne pouvait pas entrer dans l'effet de ses fleurs. Le papier est mis dans un tiers de l'ouvrage et l'on est tenté de prendre les bouquets. Il n'y a guère eu de grands peintres de fleurs que parmi les Hollandais. Je pourrais dire que ce genre de travail, qui est froid quoiqu'agréable, convient mieux à une nation flegmatique; mais la véritable raison est qu'il n'y a point de pays où l'on cultive les fleurs avec autant de soin, de recherche et de prétention. C'est une des branches de luxe des riches de Hollande. Ils aiment leurs fleurs et ils les font peindre comme un Français qui fait peindre sa maîtresse. Or, le talent se tourne toujours vers l'objet qui est récompensé, et c'est pourquoi les tableaux que fait faire M. d'Angivillers nous forment actuellement des peintres d'histoire.

Au reste, ce n'est pas un talent peu estimable que celui de bien peindre la nature morte. C'est le seul moyen d'enrichir nos connaissances de l'histoire naturelle des pays très éloignés. C'est peut-être la branche la plus réellement utile de la peinture. Aussi dans les voyages qui se font pour les progrès des sciences, il faudrait envoyer les plus grands maîtres en ce genre et ne pas marchander sur les motifs qui pourraient les y déterminer, mais, au lieu de cela, on

choisit ordinairement de jeunes gens qui veulent bien courir à bon marché et qui savent à peine manier le crayon et les couleurs. De là bien des bévues et une différence extrême entre les rapports de divers voyageurs, et puis l'on recommence pour éclaircir ou pour embrouiller. Il aurait mieux valu bien faire d'abord. La meilleure économie est souvent dans une apparente prodigalité.

Oh! pour le coup, je n'ai plus rien à dire à V. A. de nos peintres, et ma seule crainte est de ne m'être pas assez tôt arrêté.

Passons aux sculpteurs.

Il faut naturellement commencer par les quatre statues faites pour le Roi. La meilleure est celle de *Corneille* par *Caffiéry*[1], et c'est peut-être la seule vraiment belle. Il est assis et fait des vers. Le caractère de sa tête annonce une pensée fière et profonde. On peut reprocher à son habillement d'être trop lourd. L'étoffe en paraît avoir au moins cinq lignes d'épaisseur. Corneille sans doute ne doit pas être vêtu de gaze comme une jeune nymphe, mais ne doit pas non plus l'être de pierre.

Oserais-je dire quand je vois tout Paris admirer que je ne suis content ni de la statue de *Bossuet* par *Pajou*[2]

1. Par *J.-J. Caffieri*, n° 202 : « Pierre Corneille. Statue de 6 pieds de proportion exécutée en marbre pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, vestibule de la salle des séances publiques. Une réduction en terre cuite de petite nature se trouve au Musée de Rouen.]

2. Par *Pajou*, n° 201 : « Bossuet, évêque de Meaux. Statue exécutée en marbre de 6 pieds de proportion pour le Roi. » [Actuellement au Palais de l'Institut, salle des séances publiques. Moulage au Musée de Versailles.]

ni de celle de *M. le chancelier d'Aguesseau*[1] par M. *Berruer?*

On leur a donné à tous deux une posture de théâtre que je pense qu'ils n'ont jamais eue. M. d'Aguesseau avait une raison trop égale et Bossuet un caractère trop mâle pour mettre de l'affectation et de la prétention dans leurs attitudes.

La chaleur est très à la mode et nos artistes, comme nos écrivains modernes, craignant d'être froids ou de passer pour tels, deviennent aisément maniérés, ce qui est un tort bien plus grave.

Le *Chancelier d'Aguesseau* tient un rouleau de papier sur lequel est gravé : « Ordonnances sur la législation », inscription qui n'a point de sens.

La statue de *Montesquieu* par M. *Clodion*[2] n'est encore qu'un modèle en plâtre. Cela est très heureux, parce qu'il aura le loisir de la corriger sur le marbre. C'est la plus mauvaise des quatre. Elle a deux défauts qu'avait Montesquieu dans son style, l'apprêt et la vanité; mais ce n'est pas ainsi qu'il faut imiter le caractère de son héros.

Il est assis hors d'aplomb, le poids du corps porté

1. Par *Berruer*, n° 215 : « Le Chancelier d'Aguesseau. Statue de 6 pieds de proportion exécutée en marbre pour le Roi. » [Comme la statue de l'Hôpital (voir ci-dessus, p. 49), celle de d'Aguesseau, après avoir orné la salle des Maréchaux aux Tuileries, a été transportée, sous le second Empire, au château de Compiègne, où elle se trouve dans le vestibule de l'escalier d'honneur. Moulage au Musée de Versailles.]

2. Par *Clodion*, n° 238 : « Montesquieu. Modèle en plâtre. Cette figure est ordonnée pour le Roi. Son exécution en marbre est remise au prochain Salon, parce qu'il ne s'est pas trouvé de bloc convenable. » [Exposée en marbre seulement au Salon de 1783, la statue de Montesquieu se trouve aujourd'hui au Palais de l'Institut, dans le vestibule de la salle des séances publiques.]

sur l'*Esprit des lois* qu'il montre du doigt aux passants. Le *Temple de Gnide* est sur le bord d'une espèce d'autel où Montesquieu appuie le livre sur lequel il est lui-même appuyé. Les *Lettres persanes* sont à ses pieds. Le costume est bizarre. La tête ne ressemble point à celle de Montesquieu et elle manque de derrière de tête, comme la médaille de *Dassier*, qui paraît lui avoir servi de modèle.

M. *Clodion* a beaucoup mieux réussi dans ses bas-reliefs[1]. Celui du *Triomphe de Galathée* est infiniment agréable. C'est une grande composition où se trouve un nombre prodigieux de figures pour un bas-relief. Sa nymphe principale est un peu moins bien que les suivantes, ce qui est un petit défaut, mais celles-ci sont charmantes. Il y a de jolis amours, de beaux tritons, beaucoup d'action et de grâce.

Les trois autres bas-reliefs (nº 243) sont aussi très précieux; sans un peu de manière qui décèle le moderne, l'antique ne serait pas plus beau.

Si je n'ai pas loué le *Bossuet* de M. *Pajou*, encore que sa tête et ses draperies fassent honneur à l'artiste, je dois louer son buste du *Roi*[2], celui de feu *M. Tru-*

1. La suite de l'envoi de *Clodion* comprenait :

Nº 239 : « Le Triomphe de Galatée. Bas-relief en terre cuite; il a été exécuté en pierre de 5 pieds de haut sur 32 de long. »

Nº 240 : « Quatre bas-reliefs en terre cuite, sous le même numéro, représentant les arts. Ils ont été exécutés en pierre de grandeur naturelle. »

Nº 241 : « Deux figures en terre cuite de 15 pouces de haut. » [Non exposées, voir ci-dessous, p. 121.]

Nº 242 : « Deux vases en terre cuite, de 16 pouces de haut. »

Nº 243 : « Trois bas-reliefs en terre cuite sous le même numéro. »

2. *Pajou* avait exposé avec la statue de Bossuet :

Nº 192 : « Le buste du Roi, en marbre. » [Au Petit-Trianon, nº 196 de la *Notice des palais de Trianon*, par Soulié.]

Nº 193 : « M. de Trudaine. »

daine, quoiqu'un peu trop joufflu, celui de *M. Andouillé* et surtout une charmante petite figure de la *Fidélité* de la plus gracieuse expression.

M. *Gois*[1] donne (nº 206) une *Charité* qui est fort

Nº 194 : « Un philosophe. »

« Bustes en terre cuite. »

Nº 195 : « M. Andouillet, premier chirurgien du Roi en survivance. »

Nº 196 : « M. Ducis, secrétaire ordinaire de Monsieur et l'un des quarante de l'Académie française. » [Ce buste doit être celui qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Doistau; la terre cuite est signée de 1779. Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de l'Art français*, 1908, p. 180.]

« Esquisses en terre cuite. »

Nº 197 : « La Fidélité. »

Nº 198 : « Le Pouvoir de l'amour. »

Nº 199 : « Une Bacchante avec un enfant et une chèvre. »

Nº 200 : « Une Charité accompagnée de deux enfants. »

1. Par *Gois*, nº 206 : « Modèle en marbre et en bronze représentant une Charité. » [On conserve à la Bibliothèque de l'Institut un petit modèle de monument en marbre et bronze où figure une Charité surmontée du buste de M. de Livry, évêque; cette sculpture est signée : « *Gois*, 1778 » (*Inventaire des richesses d'art de la France. Paris, monuments civils*, t. I, p. 12). Faut-il y reconnaître l'œuvre exposée à ce Salon ?]

Nº 207 : « Télémaque racontant ses aventures à Calypso. Bas-relief en terre cuite de 2 pieds 6 pouces de haut sur 1 pied 7 pouces de large. »

Portraits.

Nº 208 : « Le portrait de Monseigneur le comte d'Artois. Modèle en terre cuite qui doit être exécuté en marbre pour la ville de Bordeaux. »

Nº 209 : « Plusieurs portraits sous le même numéro. »

Dessins.

Nº 210 : « Cambyse, roi de Perse, ayant été informé que l'un de ses juges royaux (on les nommait ainsi), s'était laissé corrompre par des présents, le condamne à la mort et fit étendre sa peau sur le tribunal où il siégeait. »

Nº 211 : « Cambyse, après avoir fait exécuter ses ordres envers ce juge prévaricateur, ordonne à son fils, qui devait lui succéder, de s'asseoir sur la peau de son père, en présence du Sénat assemblé. »

« Ces deux dessins ont 2 pieds 6 pouces de haut sur 3 pieds 2 pouces de large. »

belle et un bas-relief de *Télémaque racontant ses aventures à Calypso*, mais dans lequel il n'aurait pas fallu oublier l'attentative Eucharis.

Il a aussi donné plusieurs desseins d'un mérite très inégal. Les deux premiers (nos 210 et 211) représentent *Cambyse condamnant un juge prévaricateur à être écorché,* faisant couvrir son siège de sa peau et forçant le fils du coupable de prendre la place de son père. Je laisse à maître Simon-Nicolas-Henri Linguet[1] à louer cet acte de justice orientale. Il nous donnera peut-être quelque jour l'éloge même du lâche fils. Je me bornerai à louer les desseins qui sont beaux et indiquent que M. *Gois* eût pu être autre chose que sculpteur. Mais ce qui m'étonne est que le même M. *Gois* donne un troisième dessein (n° 213) de *Tullie, fille de Tarquin, faisant passer son char sur le corps de son père*, dessein aussi détestable que le sujet est atroce. Le char, les chevaux, la fille, le peuple et le site sont tous également mauvais.

M. *Caffiéry*[2] et M. *Houdon* nous ont donné chacun

N° 212 : « Moïse qui fait renverser le veau d'or. »

N° 213 : « Tullie, fille de Tarquin, fait passer son char sur le corps de son père.

« Ces deux dessins appartiennent à M. Jeaurat, recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture. »

N° 214 : « Plusieurs dessins sous le même numéro. »

1. Linguet fut un adversaire des physiocrates ; Du Pont eut avec lui plusieurs polémiques dans les *Éphémérides du citoyen*.

2. Ce buste de Franklin n'est pas désigné au livret. Il est à remarquer que *Caffieri* avait déjà exposé le buste de l'illustre Américain au Salon de 1777 (n° 218, terre cuite). Cette œuvre, — ou une réplique également de terre cuite, — se retrouve aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine ; elle porte la signature : *Fait par J.-J. Caffieri en 1777* (*Inventaire des richesses d'art de la France. Paris, monuments civils*, t. I, p. 310). L'artiste avait-il exécuté un second portrait pour le Salon de 1779 ou

un buste de *Franklin;* je préférerais celui de M. *Houdon*[1]. Il a fait aussi trois *Voltaire* admirables et un *Jean-Jacques Rousseau* très ressemblant, très expressif, mais qui me fait une grande peine à regarder. Si j'oublie, Madame, que c'est Rousseau et si je considère attentivement cette figure comme la voyant pour la première fois, pour étudier son âme dans ses traits,

avait-il renvoyé son œuvre antérieure pour forcer le public à comparer son Franklin à celui de *Houdon?*

La suite de l'envoi de *J.-J. Caffieri* comprenait, d'après le catalogue :

N° 203 : « Buste de La Fontaine. »

N° 204 : « Vulcain. Esquisse en terre cuite. »

N° 205 : « Plusieurs portraits sous le même numéro. »

3. Par *Houdon :*

« Bustes en marbre. »

N° 216 : « M. de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes. »

N° 217 : « M. de Caumartin, prévôt des marchands. »

[Aujourd'hui dans la collection de Mme Édouard André. Un plâtre est à l'Hôpital général de Lille. Cf. G. Brière, *Le buste de Caumartin par Houdon. Annales de l'Est et du Nord*, 1908, p. 57-65.]

« Buste en terre cuite. »

N° 218 : « Molière.

« Il est tiré du cabinet de M. de Miromesnil, garde des sceaux. »

N° 219 : « Voltaire.

« Ces deux bustes sont exécutés en marbre et placés dans le foyer de la Comédie-Française [où ils se trouvent toujours]. »

N° 220 : « J.-J. Rousseau.

« Appartenant à M. le marquis de Gérardin. »

N° 221 : « Buste de M. Franklin. » [La terre cuite originale, signée de 1778, provenant de la collection Walferdin, est au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, n° 713.]

N° 222 : « Statue de Voltaire, représenté assis. Cette figure est exécutée en bronze doré. »

N° 223 : « Autre buste de Voltaire, drapé à la manière des anciens. Il est exécuté en marbre. »

« Ces deux objets sont placés dans le cabinet de l'impératrice de Russie. » [Au Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg.]

je trouverai qu'il a beaucoup de sensibilité et même de susceptibilité, ce qu'il avait en effet; beaucoup de ressort et d'énergie, ce qu'il avait encore; mais peu d'étendue dans l'esprit, peu de sûreté dans le cœur et quelque fausseté dans le caractère. Le visage qu'il a dans ses écrits et celui qu'il a sur la face, celui qu'il se donnait avec sa plume et celui que Dieu lui avait donné ne sont pas du tout le même. Cela m'inquiète et m'afflige beaucoup.

J'ai encore à Vous nommer comme beaux le buste de *Molière* par le même M. *Houdon*, celui de *Regnard* par M. *Foucou*[1], celui de *Lafontaine* par M. *Caffiéry* et celui de *Racine* par M. *Boizot*[2].

Je préférerais à ces bustes cependant le *Méléagre* (nº 224) portant avec vigueur d'une main la hure du sanglier qu'il a vaincu et de l'autre son javelot. C'est une figure bien antique, bien active et bien noble.

Nous placerons ce *Méléagre* plein de force et de vie entre deux beaux mourants. L'un est le *Gladiateur*

1. Par *Foucou*, nº 245 : « Regnard.

« Ce buste en marbre doit être placé dans le foyer de la Comédie-Française » [où il se trouve toujours].

Foucou exposait en plus deux modèles de torchères, « un Mercure » et « un Berger ».

2. Par *Boizot*, nº 224 : « Méléagre.

« Figure en marbre de 2 pieds et demi de proportion; c'est le morceau de réception de l'auteur. » [Exposé en plâtre au Salon de 1773. Voir ci-dessus, p. 34; le marbre au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, nº 502.]

Nº 225 : « Racine.

« Buste en marbre destiné à décorer le foyer de la Comédie-Française » [où il se trouve toujours].

Nº 226 : « Madame de B*** en Bacchante.

« Buste en terre cuite. »

Nº 227 : « Madame Chalgrin.

« Buste en plâtre. »

Nº 228 : « Deux bustes d'enfants. »

de M. *Julien*[1] et l'autre le *Lacédémonien* de M. *Sergell*[2] qui, resté seul sur le champ de bataille, y dresse avant d'expirer une trophée où il met une inscription de son sang. J'observerai seulement sur cette figure que quand l'on écrit avec son sang, on ne peut employer comme le fait l'*Othryadès* de M. *Sergell* un tronçon d'épée peu propre à le recueillir. Une flèche brisée dont le fer resterait encore dans la plaie serait aussi noble et plus propre à cet usage.

A propos de flèches je reprocherai à M. *Dejoux* que je n'en vois aucune trace, ni même des blessures qu'elles ont faites à son *Saint Sébastien*[3] déjà mort, et pendant avec vérité à l'arbre auquel il est attaché. C'est une belle figure, mais, sans le secours du livre, je ne pourrais y reconnaître *Saint Sébastien*.

V. A. trouvera indiquées au nº 241[4] deux figures en terre cuite de M. *Clodion*. Elles n'étaient point au Salon. Il y avait à leur place sous ce numéro trois *Cariatides soutenant en commun une cuvette de fon-*

1. Par *Julien*, nº 229 : « Un gladiateur mourant.

« Figure en marbre de 3 pieds de proportion. C'est le morceau de réception de l'auteur. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, nº 749.] *Julien* avait envoyé en outre aux nºs 230 et 231 : « Des nymphes coupant les ailes de l'amour endormi » et une « tête de jeune fille italienne ».

2. Par *Sergell*, nº 293 : « Othryadès, Lacédémonien, resté seul sur le champ de bataille et blessé mortellement, dresse un trophée à Jupiter, sur lequel il écrit avec son sang. Modèle en plâtre. »

3. Par *de Joux*, nº 232 : « Saint Sébastien.

« Figure en marbre de 2 pieds et demi de proportion ; c'est le morceau de réception de l'auteur. » [Au Musée du Louvre, *Catalogue sommaire*, nº 649.] *De Joux* exposait en outre deux têtes de marbre : « Esculape et Hygie » (nº 233) et « le Plan et élévation du sanctuaire de l'église des dames Ursulines d'Arbois » (nº 234).

4. Voir ci-dessus, p. 116, note 1.

taine ou de jet d'eau. Elles ont toutes trois les deux mains sur les deux seins, ce qui rend leur attitude un peu gênée; mais elles sont très jolies, correctement et gracieusement dessinées. En tout, nos sculpteurs paraissent plus pleins de l'antique que nos peintres.

Je n'ai plus à parler à V. A. que d'un charmant petit enfant de M. *Monnot* qui joue avec son pied et passe une gimblette dans son orteil[1].

Quant aux gravures, je n'y ai pas apporté la même attention. Elles courent partout. V. A. a peut-être déjà les meilleures. Je n'en ai bien regardé que deux, toutes deux d'après M. *Fragonard*, auxquelles les grands effets de lumière qui lui sont particuliers m'ont appelé et que la disette où nous sommes de ses tableaux m'a fait considérer plus soigneusement. L'une est la *Bonne mère* gravée par *de Launay* (n° 288). L'autre est l'*Amour en sentinelle* (n° 268) où M. *Miger* me paraît avoir rendu tout l'éclat du charmant tableau qu'il a copié.

Il ne me reste plus que deux excuses à faire à V. A. S., l'une d'être entré dans tant de détails, l'autre de les lui avoir fait attendre si longtemps. Plus vite et mieux, c'est ce que j'aurais dû faire. V. A. ne s'apercevra que trop que je deviens invalide. Mon attachement pour Vous, pour mon bon maître Mgr le

1. Par *Monnot*, n° 236 : « Un enfant jouant avec ses pieds. Modèle en plâtre de grandeur naturelle; cet enfant est un portrait. »

Monnot avait envoyé de plus un modèle (n°.235) qui devait être exécuté pour le vestibule de Bagatelle : « L'Amour, foulant aux pieds l'aigle de Jupiter, semble s'applaudir de triompher de l'Univers » et (n° 237) le buste de l'actrice Mlle Duplan.

Margrave, pour Mgr le Prince héréditaire, pour toute Votre Auguste Maison est peut-être la seule chose chez moi qui ait gardé toute sa force. Mais je Vous supplierai, Madame, je Vous supplierai, mes Princes, de me traiter comme les invalides d'Angleterre et de me conserver au moins la demi-paye de Vos bontés.

Copie. — Archives de Karlsruhe, *Papiers de la Margrave Caroline-Louise*, t. XCVIII.

Il peut être intéressant d'indiquer que les tableaux représentant des sujets de l'histoire de France, exposés aux Salons de 1777 et 1779, par *Brenet* (*Mort de Duguesclin*), *Durameau* (*Continence de Bayard*), *Vincent* (*Molé et les factieux*), *Berthélemy* (*Les bourgeois de Calais*), joints à cinq autres peintures exécutées de 1781 à 1787, servirent de modèles pour une suite de tapisseries commandées à la Manufacture des Gobelins par le comte d'Angiviller. Cette tenture, composée de neuf pièces, fut mise sur le métier en 1788 et s'achevait sous la Révolution. M. Maurice Fenaille a réuni de curieux renseignements sur cette dernière entreprise de l'Ancien régime dans son *État général des tapisseries de la Manufacture des Gobelins*, t. III, XVIIIe siècle, 2e partie (1737-1794). Paris, Impr. nationale, 1907, aux p. 368-376.

LE

SUPPLÉMENT DE MALBOROUGH

AU SALON DU LOUVRE.

M. Guiffrey a publié, dans les *Documents inédits sur les Salons du XVIIIe siècle*, une correspondance concernant un libelle diffamatoire paru à l'occasion du Salon de 1787 et où Mme Guyard en particulier aurait été très malmenée. Une lettre de cette dernière à Ducis, au sujet de ce même libelle, avait déjà été publiée dans la *Revue rétrospective* de Taschereau (t. V, p. 315-316).

A la suite de cette plainte et à la requête de M. d'Angiviller, Lenoir, lieutenant de police, fit arrêter le vendeur, le libraire Cousin. L'interrogatoire de celui-ci a été publié par le baron Portalis (*Adélaïde-Labille Guyard*, p. 102-103). Ce document nous apprend que l'opuscule incriminé était intitulé : *Suite de Malborough au Salon.*

Les exemplaires saisis furent sans doute mis au pilon, car il n'en reste plus un seul. On en retrouve une copie dans le tome XIII de la collection Deloynes (n° 302). D'après le procès-verbal de saisie, cet ouvrage était non pas imprimé, mais gravé au moyen d'une planche.

La bibliographie de Montaiglon cite un libelle intitulé *Malborough au Salon* et l'attribue à Beffroy de Reigny; le titre de cette brochure se termine par les mots *en attendant le supplément.* C'est ce supplément qui fut l'objet de la poursuite. Une petite partie seulement en ayant été réimprimée, on peut considérer ce pamphlet comme inédit.

SUITE DE MALBOROUGH AU SALON 1783.

Confession promise par le peintre allemand.

(Air du Confiteor.)

Dans le Salon j'ai vu passer
Les Grâces, l'Amour à leur suite,
Il faut soudain les confesser
De peur, dit-on, de mort subite (*bis*).
Approchés-donc (*bis*), beau quatuor,
Commencés le *Confiteor*.

A MADAME VALLAYER-COSTER.

Oui vous pouvés faire un amant,
Faire un tableau froid et sans vie,
Mais quand vous faites le pédant,
Quand vous critiqués le génie (*bis*),
En vérité (*bis*) vous avés tort,
Dites votre *Confiteor*.

A MADAME LE BRUN.

Si votre équipage est brillant,
Ne vous gonflés pas trop la belle;
Votre orgueil est impertinent
Et votre couleur infidelle (*bis*);
Relisés bien (*bis*) ce couplet-ci,
Dites votre *Confiteor* aussi.

A MONSIEUR HUE.

Soiés modeste, mon cadet,

Votre touche est lourde et commune,
On regrette l'ami *Vernet*,
Lorsqu'on voit vos clairs de lune (*bis*)
Profités de (*bis*) cet avis-là,
Dites votre *meâ culpâ*.

A MADAME GUIARD[1].

Que vois-je, ô ciel, l'ami *Vincent*
Ne va donc plus que d'une fesse.
Son amour fuit votre talent,
L'amour meurt et le talent baisse (*bis*),
Résignés-vous (*bis*), fière Cloris,
Dites votre *De profundis*.

Ah! je me rappelle une anecdote que je vais vous raconter :

Dernièrement, un jeune peintre fut envoyés chés Madame (chut, ne nommons personne), de qui et pourquoi, ma foi, je n'en scais rien; on le reçut gaiement, on loua sa figure : « Mais vous êtes charmant » par ci, « vous êtes votre aimable » par là et mille autres propos dont je ne me souviens pas; vous devés avoir bien des maîtresses, etc.

Le jeune homme, sans répondre à ces sots complimens, lui dit : « Madame, quand on est aussi intéressante que vous, on ne manque pas d'amans. Moi ... j'en ai deux mille, je vous crois, car vingt cents, ou

1. Dans une longue lettre à la comtesse d'Angiviller (voy. *Notes et documents inédits sur les Expositions du XVIIIe siècle*) en date du 19 septembre, Mme Guyard se plaint amèrement de cette critique, se disant la plus maltraitée des trois artistes femme dont elle parle.

2,000, c'est la même chose. » Notés que *Vincent* retouche cette dame-là, c'est drôle n'est-ce pas?

Plusieurs artistes vont croire que le silence de Malborough est une critique pour eux; je déclare qu'il n'en est rien, qu'il m'a chargé de revoir le Salon et d'y faire mes remarques; les voici : le connoisseur y trouvera des fleurs de toute beauté par M. *Vanspaendonck*, des *Vernet* charmans, des *Sauvage* uniques, des *Machy*, des *Casanova* qui le flateront beaucoup, des *Hall*, des *Weyler* médiocres, il y trouvera encore un grand magasin de fayence et de porcelaine par MM. *de Marne* et *de Bucourt*. On croit que j'ai oublié M. *Nivart* et on se trompe. Si Malborough avait vu ses tableaux, il eût admiré la légèreté, la finesse et la variété de sa touche, l'effet, l'accord, l'harmonie, la vérité et enfin cette vapeur, ce je ne sçai quoi qui donne la vie à ses ouvrages et qui caractérise un peintre accompli dans son genre. S'il avoit vu le portrait de Mme *Necker* par M. *Duplessis*, s'il avoit connu d'autres ouvrages du même artiste, il eût dit franchement : « C'est très bien, *Duplessis*, tu n'as encore rien fait qui flétrisse tes lauriers. » S'il avoit vu la figure de M. *Caffieri*, s'il avoit su qu'elle a été changée de place différentes fois, il eût chanté ce couplet :

(Air de la Façon de barbari.)

Votre *Molière* est un croûton
Le public vous l'assure,
Ne changés pas sa place, non,
Mais changés sa figure.
Vous avés cru l'embellir ? Bon
La faridondaine, la faridondon.

On sifflera là comme ici, biribi,
La façon de *Caffieri*, mon ami[1].

En parlant de M. *Caffieri*, il faut que je vous donne un couplet agréable qui lui fut chanté une belle nuit d'hiver. Il se leva au bruit des instrumens, il se mit à la fenêtre et il eut la satisfaction d'entendre une symphonie charmante accompagner la louange que voici :

Réveillés-vous, sculpteur bernable,
Réveillés-vous, point de courroux,
Quand on dira c'est détestable,
Vous entendrés parler de vous.

(Collection Deloynes, t. XIII, n° 302.)

1. Le comte d'Angiviller écrit à *Pierre* le 28 août : « Je suis étonné de la liberté qu'a prise M. *Caffieri* de faire déplacer, sans vous en prévenir et sans aucune autorisation, sa figure de *Molière* au travers du chemin et d'une croisée du cabinet de M. Amelot. Elle ne peut rester dans cette place... » (*Notes et documents inédits sur les Expositions du XVIIIe siècle.*)

JEAN-JACQUES CAFFIERI

(1766-1767)

(Documents communiqués par M. G. Lechevallier-Chevignard).

Comme tous ses confrères, *Jean-Jacques Caffieri*, l'auteur des bustes de la Comédie-Française, se montre un infatigable solliciteur quand se présente l'occasion de quêter un emploi devenu vacant. Dans notre histoire de cette dynastie d'artistes, nous avons inséré quantité de placets, de requêtes, de mémoires adressés au Directeur général des Bâtiments. Faut-il d'ailleurs lui faire un reproche de ce désir, commun à tous les sculpteurs, d'obtenir les commandes et les places dont dispose l'administration ? N'est-ce pas en quelque sorte une impérieuse nécessité pour toute cette classe d'artistes ?

Jusqu'ici, on ignorait que *Caffieri* avait aspiré à remplacer *Falconet* partant pour la Russie dans les fonctions de sculpteur attitré de la manufacture de Sèvres. Il invoque la recommandation du prince de Condé et les longs travaux de son père et de son grand-père, dont les noms reparaissent dans tous les documents analogues, et ils sont nombreux. Mais la particularité la plus curieuse révélée par cette requête, qui n'eut pas de suites, est cette participation du sculpteur au modèle d'un service en porcelaine destiné à être exécuté en Chine. Il y a là l'indication d'un travail complètement inconnu jusqu'ici et sur lequel nous appelons l'attention des historiens de la céramique.

On sait que les deux statues de *Caffieri* pour la suite des grands hommes, représentant *Pierre Corneille* et *Molière*, furent reproduites en biscuit de Sèvres, d'après les petits modèles réduits en terre cuite, conservés dans les collections de la manufacture.

J.-J. G.

I.

Requête de Caffieri sollicitant les fonctions de sculpteur de la manufacture de Sèvres[1].

Monseigneur,

Permettez-moi de vous faire ressouvenir que j'ay eu l'honneur de vous solliciter pour la place de sculpteur de la Manufacture royale de porcelaine de Sève et que Monseigneur le prince de Condé a bien voulu m'honoré de sa protection auprès de vous, Monseigneur. Je me flatte que vous aurés égard à la recommandation de ce Prince ainsi qu'à mes services et ceux de mes pères.

J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Caffieri.

De Paris, ce 11 décembre 1766.

II.

Observations sur la lettre précédente.

13 décembre 1766.

Le s[r] *Jean-Jacques Caffieri*, sculpteur du Roy et professeur de son Académie royale de peinture et de sculpture, prend la liberté de demander la place de sculpteur de la Manufacture royale de porcelaine de

1. Archives de la Manufacture de Sèvres, B 2, liasse 2.

France établie à Sèves, vacante par la démission du s^r *Falconnet* qui vient de partir pour la Russie.

Le s^r *Caffiery* ose se flatter d'obtenir cette grâce des bontés du Roy en considération des services rendus depuis cent ans par ses pères à S. M.

M. de Colbert, surintendant des bâtiments, fit venir de Rome, en 1666, *Philippe Caffiery*, ayeul du suppliant, et le nomma sculpteur des bâtiments et ensuitte des vaisseaux du Roy. *Jacques Caffiery*, son père, fondeur et doreur des bâtiments de S. M., a travaillé pendant plus de 40 ans et a fait particulièrement la grande pendule à sphère qui est dans le cabinet du Roy à Versailles. Le suppliant ne parle point de sa capacité pour remplir la place qu'il demande. La qualité de professeur de l'Académie et le choix que M. le marquis de Marigny vient de faire de lui pour une statue en marbre destinée au château de Choisy sont des témoignages suffisants en sa faveur.

III.

Mémoire.

Porcelaine.

16 janvier 1767.

Le s^r *Falconet*, sculpteur de la Manufacture de Sève, étant parti pour la Russie, le s^r *Caffiery*, un des plus habiles sculpteurs de Paris et de l'Académie, demande de le remplacer. Le sieur *Caffiery* s'occupe depuis longtemps des ouvrages du genre de la Manufacture, et on peut faire voir à Monseigneur des modèles magnifiques d'un service projetté de faire exécuter à la Chine, et dont on a cru devoir empêcher l'envoy. On ne croit pas qu'il y ait rien de plus

beau à Sève que ces modèles, et dont Monseigneur peut s'informer auprès de M. Beaudoïn.

En haut, en note, de la main de M. de Courteille : Le Roy ne nommera pas encore à cette place.

IV.

Nouvelle requête de Caffieri.

Monseigneur,

Permettez-moi de vous renouveller la demande que jay eu l'honneur de vous faire de la place de sculpteur de la Manufacture royalle de porcelaine établie à Sève, vacante par la démission du s[r] *Falconet*. Monseigneur le prince de Condé, qui m'honore de sa protection, a eu la bonté de vous faire écrire et de vous marquer l'intérêt qu'il veut bien prendre à ce qui me regarde. Je sais qu'une recommandation aussi respectable ne pouroit vous déterminer en ma faveur sy je manquai des talents nécessaires pour remplir cette place, ou sy je n'avois aucun titre pour prétendre aux grâces et aux récompenses que le Roy veus bien accorder aux artistes. Il ne me convient point de rien dire sur le premier article. A l'égard du second, je prendray la liberté de vous exposer qu'il y a plus de cent ans que ma famille a l'honneur de travailler pour le Roy. M. le cardinal Mazarin fit venir, en 1660, *Philippe Caffieri*, mon grand-père, qui étoit sculpteur à Rome; il luy donna un logement aux Gobelins et luy confia plusieurs morceaux pour le superbe Versailles que Louis quartorze faisoit alors bâtir. En 1686, Sa Majesté le nomma sculpteur de ses vaisseaux à Dunckerque, où son fils aîné luy a succédé, et est

depuis passé à Brest en la même qualité. *Jacques Caffieri*, mon père et son fils puîné, a travaillé pendant 45 ans pour le service du Roy en qualité de fondeur et doreur, et il y a plus de 25 ans que je fais mes efforts pour mériter les suffrages du public et les bontés de Sa Majesté. L'honneur que j'ay d'être professeur de l'Académie royal de peinture et sculpture est encore un nouveau titre sur lequel je fonde mes espérances et ose me flater d'obtenir de vous, Monseigneur, la grâce d'être nommé à la place du s[r] *Falconet*.

Je sui, avec un profond respect, Monseigneur, votres très humble et très obéissant serviteur.

CAFFIERI.

De Paris, ce 17 novembre 1767.

En note, *en haut* : La place ne sera pas donnée. C'est Monsieur *Bachelier* qui continue les fonctions et dirige les sculpteurs.

UNE LETTRE AUTOGRAPHE

DE

PIGALLE

AUX ARCHIVES NATIONALES.

Les autographes de *Pigalle* paraissent être assez rares. Ils se trouvent de plus dans des collections particulières ou à l'étranger, où ils ne sont pas d'une consultation toujours facile.

Dans le cas où quelque chercheur aurait besoin d'en consulter, nous sommes heureux de signaler une lettre de Pigalle qui se trouve aux Archives nationales (carton O[1] 1911/5, pièce 121) dans la *Correspondance générale des beaux-arts*.

En 1769, Chapeau, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, accompagné de plusieurs de ses marguilliers, ayant eu l'occasion de visiter *Pigalle* dans son atelier, remarqua un « ... crucifix en marbre blanc sur marbre noir de la hauteur de dix-huit pouces dans un cadre de bronze doré d'or moulu large d'environ deux pieds sur deux pieds et demi de haut » qu'il avait exécuté pour le feu Dauphin. Il écrivit le 16 juin à la direction des Bâtiments du Roi pour le demander pour leur église[1].

Il lui fut répondu négativement, par une lettre dont la minute est datée de Ménars le 28 juin 1769, regrettant de ne pouvoir accéder à son désir malgré que, « ... comme paroisse du Roy, Paris, elle auroit plus de droit qu'une autre à un pareil don de Sa Majesté », mais que..., « dans la situation où se trouvent les Bâtimens du Roy, ils ne sauroient appliquer aucune partie du peu de fonds qu'ils touchent à remplacer cet ouvrage sans les ravir à une destination plus pressante, celle

1. Arch. nat., O[1] 1911/5, pièce 119.

de venir au secours de ceux qui tiennent à cette administration...[1]. »

Pigalle, de son côté, avait appuyé la demande des marguilliers par la lettre suivante :

Monsieur,

A l'occasion de ce que Mrs les chevaliers de saint Michel ont porté le dais à Saint-Germain-l'Auxerrois le jour de la grande Feste-Dieu, Mrs les marguilliers de cette paroisse sont venus à mon attelier; ils y ont vu entre autres choses le *Christ* que j'ai fait pour Monsieur le Dauphin deffunt; ils paroissent désirer beaucoup de l'avoir pour leur église, qui est la paroisse du Roy, et ils m'ont parus décidés à vous le demander; comme c'est un ouvrage en petit qui m'a demandé beaucoup de soin, je crois ne devoir pas vous dissimuler que je serois satisfait de le voir placé dans un lieu où il put être vu, n'ayant pas d'ouvrage en marbre à Paris, et je joins en conséquence mes prières aux leurs.

Je profite, Monsieur, avec empressement, de cette occasion pour vous renouveller mes remerciments de toutes les marques de bonté que vous m'avez toujours accordées et notamment de celles que vous venés de me donner en dernier lieu, aussi personne n'est-il, avec plus de reconnoissance et de respect que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

PIGALLE.

Paris, 19 Juin 1769.

(Arch. nat., O¹ 1911, pièce 121.)

En tête de cette lettre figure la mention suivante, probable-

1. Arch. nat., O¹ 1911/5, pièce 120.

ment de M. de Marigny : « Le Roy doit trop dans ses bastimens, d'ailleurs, je compte placer son crucifix chez le Roy à la 1re occasion. »

A cette lettre, il lui fut répondu (également de Ménars, où se trouvait alors M. de Marigny), à la date du 28 juin 1769, que l'administration aurait acquiescé à son désir « ... si les Bâtimens n'étoient pas aussi obérés qu'ils le sont, ce qui ne permettroit pas de le (le crucifix) remplacer sans distraire des fonds qui ne sauroient être employés plus utilement qu'à soulager ceux qui y sont attachés...[1]. »

Georges Pélissier.

1. Arch. nat., O1 1911, pièce 122.

DÉCORATIONS

EXÉCUTÉES POUR LES FÊTES DE L'ENTRÉE DE MARIE DE MÉDICIS A PARIS EN 1610

PAR

GERMAIN GRENOBLE

ET

BARTHÉLEMY PRIEUR

Des deux documents dont on trouvera le texte ci-dessous, l'un, le second, avait déjà été signalé par Berty dans sa *Topographie historique du Vieux Paris* (t. II, p. 74). Le texte de l'un et l'autre avait été relevé[1] par Courajod et utilisé dans sa dernière année de cours à l'École du Louvre (1895-96); mais on n'a imprimé en entier dans le volume consacré à ses Leçons de cette année (Paris, Picard, 1903, p. 258) que le document qui concerne *Barthélemy Prieur;* l'autre a été simplement indiqué par un renvoi aux Archives (Ibid., p. 276). Il nous a paru utile de les faire figurer tous les deux dans ce recueil, celui qui concerne *Germain Grenoble* étant peut-être du reste le plus important, puisqu'il est presque seul à nous révéler l'activité de cet artiste, et tous deux se complétant nécessairement, puisqu'ils paraissent relatifs au même travail et nous montrent la part que devait y prendre chacun des artistes, suivant son talent probable, sa renommée, son âge et son rang dans la hiérarchie artistique déjà très établie à l'époque de Henri IV.

Barthélemy Prieur, en effet, qui arrivait en 1610 à la fin de sa carrière (il devait mourir en 1611), était depuis 1594 premier sculpteur du Roi et avait été chargé pendant tout le règne des travaux les plus importants. *Germain Grenoble*, au contraire,

1. Archives nationales, H 1795, fol. 127 et 128.

n'avait sans doute encore exercé ses talents que dans l'atelier de son père, *Mathieu Jacquet*, dit *Grenoble*, auteur de la belle Cheminée de Fontainebleau et « garde des antiques » du Roi. Précisément, on a relevé[1] sur les comptes royaux, vers la date à laquelle se placent les travaux dont nous allons parler, la mention suivante en face du nom de *Mathieu Jacquet :*

Mort, et en son lieu Germain Jacquet, *dit* Grenoble, *son fils, par brevet du dernier octobre 1610.*

Le travail dont il s'agit dans notre texte est donc sans doute l'un de ceux qui permirent à *Germain Grenoble* d'affirmer sa personnalité et d'obtenir, quelque temps après, la succession de son père dans l'office de garde des antiques qu'il devait lui-même transmettre à son fils *Alexandre* en 1636.

Nous savons que *Mathieu Jacquet* eut deux autres fils, *Nicolas* et *Pierre*, mais nous ne connaissons presque rien de ces deux derniers, sauf un dessin signé de *Pierre*, que nous avons publié jadis dans la *Chronique des arts* (1895, p. 277).

Les deux marchés que l'on va lire sont relatifs à l'une de ces décorations provisoires, de ces grandes machines allégoriques, de toile, de carton pâte et de plâtre, que l'on élevait sur le parcours des entrées royales. Ils se suivent l'un et l'autre dans les documents originaux et furent conclus à deux jours d'intervalle. Il semble bien, de plus, qu'il s'agisse du même ensemble, où paraît un navire accostant un rocher entouré d'eau et de roseaux qui représente l'Ile-de-France. *Grenoble* doit faire le navire avec la figure, sans doute secondaire, qui est placée sur le mât, plus le rocher et tous ses accessoires, mais « à la réserve des figures ». Ce sont ces figures principales, que l'on imagine assez facilement comme des nymphes, naïades ou allégories quelconques, que l'on demande probablement au talent plus éprouvé de *Barthélemy Prieur* et dont on laisse le thème à son choix ainsi que la disposition.

Paul Vitry.

3 avril 1610.

Iceluy jour, mes dicts sieurs les prevost des marchands et eschevins de la dicte ville ont fait marché

1. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1872, p. 31.

avec *Germain Grenoble*, maître sculpteur, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, de faire et parfaire par le dict *Grenoble* le navire, rocher, l'eau, les thoilles peintes au pourtour des trois faces, tant ce qui est représenté par le desseing que ce qui est donné à entendre. Ensemble la figure sur le matz du navire, dont sera faict plus ample devis, comme aussi fera l'isle de France, sçavoir pour les rochers, fleurs, rozeaulx et autres choses représentées par les dicts desseins, *à la réserve des figures*. Le tout faire, parfaire bien et duement en place d'huy à vingt-cinq jours prochainement venant, moyennant le prix en somme de deux mil quatre cents livres tournoys qui lui seront payés au fur et à mesure qu'il travaillera.

5 avril 1610.

Iceluy jour, mes dicts sieurs les prevost des marchands et eschevins ont fait marché avec *Barthélemy Prieur*, maître sculpteur du Roy, demeurant ès faubourg Saint-Germain, rue Traversière, de faire bien et deument par le dit *Prieur*, au dire de gens à ce cognoissans, *deux grandes figures ou sculptures en plâtre* telles que ledict *Prieur* choisira, sur le suject dont il a le mémoire, chacune figure de huit pieds de haut et celles qui seront couchées aussi de huit pieds de haut si elles étoient debout. Fournira le bois, fer, plâtre et tout ce qu'il conviendra, même les poser en place, le tout dedans trois semaines prochainement venant, moyennant le prix en somme de 165 livres tournoys pour chacune de ces figures, et sur le total 65 livres tournoys par-dessus ledict prix, lesquels deniers lui seront payés par le receveur de la ville.

PIERRE BIARD

ET LES SCULPTURES

DU JUBÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT

Les œuvres de *Pierre Biard* et sa personnalité, qui sont cependant parmi les plus originales du début du XVIIe siècle, n'ont fait encore l'objet d'aucune étude d'ensemble. Parmi ces œuvres, l'une des plus célèbres est sans conteste le *Jubé de Saint-Étienne-du-Mont* dont, sur la foi des anciens guides de Paris, on lui attribue généralement, non seulement la décoration, mais la construction tout entière. De fait, nous savons que *Biard* fut à la fois sculpteur et architecte; l'attribution n'a donc rien qui puisse nous étonner. Il serait bon cependant de pouvoir l'étayer sur des textes originaux. En voici un qui est tiré des comptes de la fabrique, malheureusement trop incomplets, et qui, loin de confirmer cette attribution de l'architecture du jubé à notre artiste, irait plutôt à la ruiner. Il est relatif seulement en effet à des *sculptures en bois*, *étoffées et dorées*, aujourd'hui disparues, représentant un *Calvaire*, composé des trois figures traditionnelles du Christ, de la Vierge et de saint Jean; ce *Calvaire* était destiné évidemment à prendre place, suivant l'habitude constante, au-dessus de la balustrade de l'entrée du chœur. C'est, sans nul doute, la principale pièce de cet ensemble, le *Crucifix* dont Sauval (t. I, p. 407) dit que, du temps de l'artiste, il « passait pour une merveille ». Mais il faut remarquer, en dehors de certaines questions de date sur lesquelles nous allons revenir tout à l'heure, qu'il n'est nullement fait allusion dans le contexte à d'autres travaux quelconques de *Pierre Biard* dans l'église; bien au contraire, on semble le soumettre pour cet achèvement

du jubé à une direction étrangère, puisqu'il est dit qu'il aura à asseoir ses figures « au lieu qui lui sera montré ». N'eut-il fait, d'autre part, que ces trois figures en bois, sans l'architecture ni les statues ou reliefs de pierre qui l'accompagnent, que la formule du guide de Dargenville (1778, p. 276) se trouverait presque suffisamment justifiée : « La beauté du jubé, écrit-il, attire encore l'attention; les figures qui le décorent sont de *Biard* le père. »

Voici, du reste, le texte en question :

Promesse faicte entre Pierre Biart, *sculteur*, *et Vincent Baudouin*, *l'un des marguilliers M*re *Saint-Estienne-du-Mont à Paris.*

XXII juing MVI^{c}.

Fut present en sa personne *Pierre Biard*, architecte et sculpteur du Roy, demeurant à Paris, rue de la Cerizaye, paroisse saint Paul, lequel a confessé et confesse avoir promis et promettre à Messieurs les Marguilliers de l'œuvre et fabrique Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, absents, honorable homme Vincent Baudouin, marchant bourgeois de Paris, l'un des marguilliers à present tenant les comptes de la fabrique, à ce present et acceptant, de faire et parfaire bien et dûment comme il appartient, au dire d'ouvriers et gens à ce cognoissant, les *figures d'un Crucifix de N*re *Seigneur et Nostre-Dame et de saint Jean* ayant, chacune de ces figures, cinq pieds de hault, de bois le plus propre que ledict *Biard* advisera bon estre, lesquelles figures ledict *Biard* sera tenu peindre, *estoffées et dorées* où il sera nécessaire, et icelles figures rendre faictes et parfaictes bien et dûment comme dit est aux dits marguilliers de la fabrique, dedans le jour Saint-Remy prochain venant. Cette promesse faicte moyennant le prix et somme de six vingts escus d'or sol, sur

quoy ledict *Biard* a confessé et confesse avoir eu et reçu presentement comptant dudit Baudouyn, qui lui a baillé et payé comptant en la presence des notaires soubsignés la somme de cinquante escus sol en quarts d'escus testons demis francs et monnoye de douzaine, le tout bon. Dont quittance. Et le reste ledict Baudouyn le promet et gaige, au nom des marguilliers, bailler et payer audict *Biard* ou au porteur en livrant lesdites figures et après avoir, par ledit *Biard*, icelles posées et assises à demeure *en ladite eglise au lieu qu'il lui sera montré.* Par ainsy promettant, chacun en droit soit, renonçant, etc.

Fait et passé le 22e jour de juing mil six cents, avant midy, en l'étude des notaires soubsignés. Et ont signé la minute Vincent Baudouin, *Pierre Biard.*

Baudouin (?) *(illisible).*

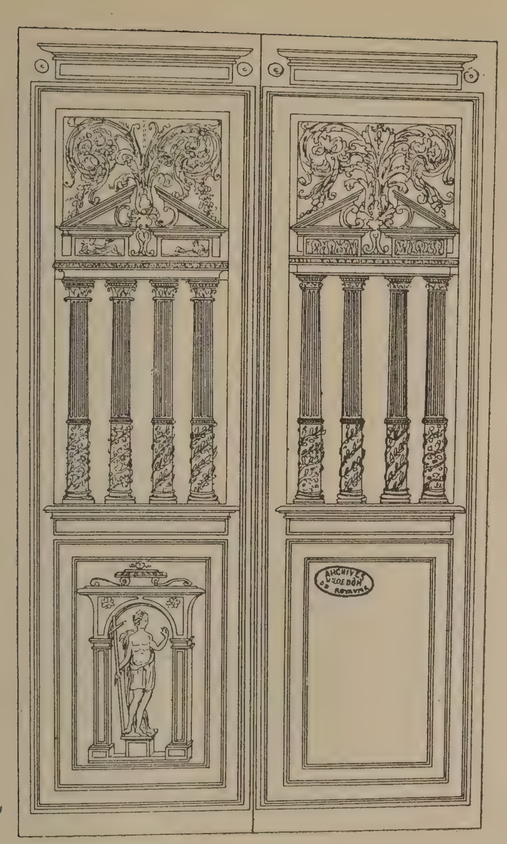
Biard.

A la suite du marché précédent, on rencontre, dans le même dossier, le dessin que nous reproduisons ci-contre, avec cette suscription :

Ce qui dessus qui est le dessein de la grande porte de l'entrée du chœur de l'eglise Monsgr Saint-Estienne-du-Mont a été paraffé et signé des notaires soubsignez *ne varietur.* Sur quoi le marché fait par *Simon Hardouyn*, mre menuisier et juré, ce jourd'huy vingt et un juing mil six cents, avec honorable homme Vincent Baudouin, l'un des marguilliers.

Cressé. . . . . . *(illisible).*

Le marché même nous manque, et cela est infiniment regrettable, car il nous eût peut-être appris le nom de l'auteur du dessin. Est-ce le menuisier lui-même? Cela est peu pro-



PROJET POUR L'UNE DES PORTES
DU JUBÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT (1600).

(Archives nationales.)

bable. Il semble plutôt que nous ayons ici l'une de ces indications fournies par le maître d'œuvre à un exécutant plus ou moins célèbre, comme notre Simon Hardouyn (le nom de celui-ci ne semble pas connu par ailleurs), et il serait tentant dans ce cas, si l'on suivait l'opinion traditionnelle, de chercher à reconnaître ici un dessin de *Biard*, architecte du jubé. Mais nous avons vu que le document précédent, sans nous la défendre absolument, ne nous apportait aucune lumière sur cette attribution générale.

Quant au dessin en lui-même, il est inutile de le décrire, puisque l'on en trouvera ci-contre la reproduction. Ce paraît bien être un dessin d'architecte : il donne la disposition générale d'une porte à deux vantaux à claire-voie, et sur l'un des panneaux pleins, au bas du vantail de gauche, le croquis d'une petite figure demi-nue qui porte une croix et représente sans doute la *Foi*.

Malgré la formule *ne varietur* inscrite au contrat notarié, le projet ne fut pas suivi à la lettre, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, en comparant notre dessin avec la porte qui se voit encore au bas-côté nord de l'église; la proportion de la baie à garnir était du reste légèrement différente : tout un motif ajouré vient s'intercaler entre le panneau plein et la claire-voie à colonnettes. Le couronnement de chaque vantail fut également modifié et alourdi. L'ensemble de l'exécution est plus composite et moins classique que le dessin; la figure de la *Foi* surtout, qui se voit sur le panneau de droite au bas de la porte, est très différente. Le dessin marquait encore une certaine parenté avec les élégantes figures de l'école de *Primatice* et de *Goujon;* dans le bas-relief, beaucoup plus vêtu et d'un style qui sent déjà le XVIIe siècle, la figure a perdu infiniment de sa grâce légère. Elle trahit du reste une main-d'œuvre très banale et presque médiocre. On ne saurait en aucune façon chercher à reconnaître là un travail de *Pierre Biard* lui-même. Cette sculpture appartient bien à quelque praticien de l'atelier de Simon Hardouyn.

Reste à examiner ce qu'apporte de nouveau dans l'histoire du monument et de l'artiste la *date* même des documents que nous venons de produire : cette double commande de sculp-

tures et de portes en bois nous permet d'abord d'affirmer qu'à la date de juin 1600, le gros œuvre du jubé était sans doute achevé, ce que nous ne savions pas par ailleurs. De plus, nous pouvons tirer de cette date quelque indication sur la carrière même de *Pierre Biard* et la série assez mal établie encore de ses travaux.

Il était né en 1559. En 1594, il concourait avec *Prieur* pour la place de premier sculpteur et échouait dans ce concours; en 1597, il était appelé à Bordeaux pour des travaux qu'il eut à y exécuter pour le duc d'Épernon. Nous n'avons pas à entrer ici dans l'examen de ces travaux qui ont été l'objet de longues discussions, mais qui sont indéniables. Il importe toutefois de remarquer qu'ils n'ont pu se prolonger de très longues années et que, dès juin 1600 à tout le moins, *Biard* était revenu à Paris. Nous avons vu qu'à cette date le jubé était à peu près terminé. C'est donc un an ou deux auparavant qu'il faudrait faire rentrer notre artiste de province si l'on voulait continuer à lui attribuer la direction entière des travaux du jubé. Conséquemment aussi, il faudrait limiter strictement à un an ou deux tout au plus son activité à Cadillac et à Bordeaux. Il y a là un problème de chronologie que nous ne nous flattons pas de résoudre entièrement ici, mais qui doit se poser nécessairement aux historiens de *Pierre Biard* avec cette donnée précise de la date de juin 1600 établie par le document que nous venons de mettre au jour.

Paul Vitry.

ARCHIVES

DE

L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME II. — IIe FASCICULE



PARIS

JEAN SCHEMIT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

52, RUE LAFFITTE

1908

LE VERSEMENT

DE

L'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS

AUX ARCHIVES NATIONALES.

L'Administration des Beaux-Arts a versé en mai 1906 aux Archives nationales ses archives anciennes jusqu'à 1880. Elles ont été placées dans la série F (Administration générale de la France), dont elles forment désormais une subdivision nouvelle, cotée F^{21}. Les documents qui la composent se répartissent en quatre groupes, d'après leur provenance[1] :

1° Documents provenant du bureau des « Musées et travaux d'art ».

2° Documents provenant du bureau des « Écoles et manufactures ».

3° Documents provenant du bureau des « Bâtiments civils ».

4° Documents provenant du bureau des « Théâtres »[2].

Le bureau des « Monuments historiques », dont

1. A l'Administration des Beaux-Arts, chaque bureau conserve ses archives; le versement a donc été fait par bureaux. Il va sans dire que le nom et le nombre des bureaux ont varié à plusieurs reprises au cours du XIXe siècle.

2. Le bureau des Théâtres n'a versé que jusqu'à 1870; son versement est néanmoins considérable. L'inventaire en sera publié prochainement dans la revue *Le Bibliographe moderne*.

les dossiers sont indispensables au service courant, — ils sont d'ailleurs bien classés et consultables, — n'a rien versé. Il en a été de même du bureau de la « Comptabilité ».

Laissant de côté les documents relatifs aux théâtres, qui sont étrangers aux travaux de la Société de l'Histoire de l'Art français, nous donnons ci-après l'inventaire des documents des trois premiers groupes : Musées et travaux d'art, Écoles et manufactures, Bâtiments civils.

* * *

En tête de la sous-série F^{21} figurent 261 cartons classés sous la rubrique : *Travaux d'art*, *Commandes et acquisitions*. Chaque commande ou acquisition y est représentée par un dossier; les dossiers sont répartis par séries décennales, et, dans l'intérieur de chaque série, d'après l'ordre alphabétique des noms d'artistes. Voici la liste des séries :

F^{21} 1-2. 1re et 2e séries. An X-1820.
La 1re série, an X-1810, est représentée par 4 dossiers, de F à L; la 2e série, 1810-1820, comprend 73 dossiers, de A à V.
3-4. 3e série. 1821-1830.
5-11. 4e série. 1831-1840.
12-60. 5e série. 1841-1850.
61-112. 6e série. 1851-1860.
113-189. 7e série. 1861-1870.
190-261. 8e série. 1871-1880.

Les recherches, dans ce premier groupe de documents, sont faites par les soins de l'Administration

des Archives. Pour avoir communication du dossier de telle commande ou de telle acquisition, il suffit d'indiquer le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, et, aussi exactement que possible, la date de la commande ou de l'acquisition. Pour savoir s'il existe, au nom de tel ou tel artiste, un ou plusieurs dossiers de commandes ou d'acquisitions, il faut indiquer le nom de l'artiste et, autant que possible, les dates extrêmes de sa production.

Viennent ensuite plusieurs groupes moins importants, mais contenant également des dossiers à consulter pour l'histoire particulière des artistes :

F^{21} 262-291. Encouragements pécuniaires attribués à des artistes. XIXe siècle (surtout second Empire et troisième République).

Ces 30 cartons renferment des dossiers classés par ordre alphabétique de noms d'artistes et divisés en deux séries : « Encouragements éteints » et « Arrêtés collectifs ».

F^{21} 292-303. Affaires diverses concernant des artistes. 1813-1893.

Dossiers classés par ordre alphabétique de noms d'artistes ; ces dossiers ne deviennent abondants qu'à partir de 1852.

F^{21} 304-313. Demandes diverses faites par des artistes. 1859-1880.

Dossiers classés en deux séries : « Peintres » et « Sculpteurs, dessinateurs, graveurs et lithographes ». Dans chaque série, classement par ordre alphabétique de noms d'artistes. Les dossiers ne sont vraiment abondants que pour la période 1870-1880.

F^{21} 314-317. Demandes d'emploi dans l'administration des Beaux-Arts. 1869-1892.

Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de personnes, et nombreux surtout pour la période 1870-1880.

Pour consulter les dossiers de ces quatre groupes, il faut adresser une demande (demande de communication ou demande de recherches) à l'Administration des Archives. Conformément aux règlements sur la matière, les dossiers contenus dans les cartons F^{21} 1 à 317, ayant un caractère personnel, ne peuvent être communiqués qu'isolément.

La suite de la série se compose, sauf exception, d'articles intégralement communicables. En voici l'inventaire :

318-435. — Attributions d'objets d'art. Dossiers classés par départements, et, dans chaque département, par ordre alphabétique de noms de villes. An IV-1875 (surtout second Empire).

318. Ain.	A-Z.
319. Aisne.	A-L.
320. —	M-Z.
321. Allier.	A-Z.
322. Alpes (Basses-).	A-Z.
323. Alpes (Hautes-).	A-Z.
324. Alpes-Maritimes.	A-Z.
325. Ardèche.	A-Z.
326. Ardennes.	A-Z.
327. Ariège.	A-Z.
328. Aube.	A-Z.

329.	Aude.	A-Z.
330.	Aveyron.	A-P.
331.	—	R-Z.
332.	Bouches-du-Rhône.	A-L.
333.	—	M-Z.
334.	Calvados.	A-L.
335.	—	M-Z.
336.	Cantal.	A-Z.
337.	Charente.	A-Z.
338.	Charente-Inférieure.	A-M.
339.	—	N-Z.
340.	Cher.	A-Z.
341.	Corrèze.	A-Z.
342.	Corse.	A-Z.
343.	Côte-d'Or.	A-L.
344.	—	M-Z.
345.	Côtes-du-Nord.	A-Z.
346.	Creuse.	A-Z.
347.	Dordogne.	A-O.
348.	—	P-Z.
349.	Doubs.	A-Z.
350.	Drôme.	A-Z.
351.	Eure.	A-D.
352.	—	E-Z.
353.	Eure-et-Loir.	A-Z.
354.	Finistère.	A-Z.
355.	Gard.	A-M.
356.	—	N-Z.
357.	Garonne (Haute-).	A-Z.
358.	Gers.	A-Z.
359.	Gironde.	A-B.
360.	—	C-Z.
361.	Hérault.	A-L.

362.	Hérault.	M-Z.
363.	Ille-et-Vilaine.	A-R.
364.	—	S-Z.
365.	Indre.	A-Z.
366.	Indre-et-Loire.	A-Z.
367.	Isère.	A-K.
368.	—	L-Z.
369.	Jura.	A-Z.
370.	Landes.	A-Z.
371.	Loir-et-Cher.	A-Z.
372.	Loire.	A-Z.
373.	Loire (Haute-).	A-Z.
374.	Loire-Inférieure.	A-Z.
375.	Loiret.	A-M.
376.	—	N-Z.
377.	Lot.	A-Z.
378.	Lot-et-Garonne.	A-Z.
379.	Lozère.	A-Z.
380.	Maine-et-Loire.	A-Z.
381.	Manche.	A-F.
382.	—	G-Z.
383.	Marne.	A-Z.
384.	Marne (Haute-).	A-Z.
385.	Mayenne.	A-Z.
386.	Meurthe.	A-Z.
387.	Meuse.	A-Z.
388.	Morbihan.	A-Z.
389.	Moselle.	A-Z.
390.	Nièvre.	A-Z.
391.	Nord.	A-F.
392.	—	G-M.
393.	—	N-Z.
394.	Oise.	A-L.

395.	Oise.	M-Z.
396.	Orne.	A-Z.
397.	Pas-de-Calais.	A-G.
398.	—	H-Z.
399.	Puy-de-Dôme.	A-L.
400.	—	M-Z.
401.	Pyrénées (Basses-).	A-O.
402.	—	P-Z.
403.	Pyrénées (Hautes-).	A-Z.
404.	Pyrénées-Orientales.	A-Z.
405.	Rhin (Bas-).	A-Z.
406.	Rhin (Haut-).	A-Z.
407.	Rhône.	A-Z.
408.	Saône (Haute-).	A-Z.
409.	Saône-et-Loire.	A-Z.
410.	Sarthe.	A-Z.
411.	Savoie et H^te-Savoie.	A-Z.
412.	Seine. Affaires diverses; dons à des administrations; décisions collectives (an X-1876).	
413.	Seine. Dons à des fonctionnaires et à des particuliers (1852-1876).	
414.	Seine-Inférieure.	A-G.
415.	—	H-Z.
416.	Seine-et-Marne.	A-L.
417.	—	M-Z.
418.	Seine-et-Oise.	A-F.
419.	—	G-O.
420.	—	P-Z.
421.	Sèvres (Deux-).	A-Z.
422.	Somme.	A-E.

423.	Somme.	F-Z.
424.	Tarn.	A-Z.
425.	Tarn-et-Garonne.	A-Z.
426.	Var.	A-Z.
427.	Vaucluse.	A-Z.
428.	Vendée.	A-Z.
429.	Vienne.	A-Z.
430.	Vienne (Haute-).	A-Z.
431.	Vosges.	A-Z.
432.	Yonne.	A-K.
433.	—	L-Z.
434.	Algérie.	A-Z.
435.	Colonies.	A-Z.

436-475. — Répartition d'objets d'art entre les Musées. Dossiers classés par séries décennales[1] et, dans chaque série, par ordre alphabétique de Musées.

6e série. 1851-1860.

436. Agen-Béziers.
437. Blois-Condom.
438. Dijon-Le Puy.
439. Lille-Moulins.
(Le reste de cette série est en déficit.)

7e série. 1861-1870.

440. Abbeville-Apt.
441. Argentan-Avranches.
442. Bagnères-de-Bigorre-Béziers.

1. Les cinq premières (1800 à 1850) n'ont pas été retrouvées lors du versement.

443. Blois-Castres.
444. Châlons-sur-Marne-Coutances.
445. Dieppe-Guéret.
446. Honfleur-Le Puy.
447. Lille-Mirande.
448. Montargis-Narbonne.
449. Nevers-Quimper.
450. Rennes-Saint-Lô.
451. Saint-Malo-Toulouse.
452. Tourcoing-Vitry.

8e série. 1871-1880.

453. Abbeville-Alger.
454. Amboise-Apt.
455. Argentan-Auxonne.
456. Avesnes-Bayeux.
457. Beaume-les-Dames-Béziers.
458. Blois-Brionne.
459. Caen-Castres.
460. Chalon-sur-Saône-Cherbourg.
461. Clamecy-Cusset.
462. Dinan-Douai.
463. Draguignan-Foix.
464. Gap-Laval.
465. Lectoure-Lisieux.
466. Lons-le-Saulnier-Mayenne.
467. Meaux-Moulins.
468. Nancy-Nîmes.
469. Niort-Pontoise.
470. Privas-Rodez.
471. Roubaix-Saint-Malo.
472. Saint-Omer-Soissons.
473. Tarbes-Troyes.

474. Valence-Vesoul.
475. Vichy-Vitry.

476-478. — Marbres. Affaires générales; dépôts, achats, attributions de marbres. 1806-1885.
476. 1806-1829.
477. 1828-1858.
478. 1856-1885.

479-484. — Marbres. Dossiers des statuaires et des villes. 1849-1882.
479. A-Ca.
480. Ch-D.
481. E-G.
482. H-L.
483. M-Pe.
484. Pi-Z.

485-487. — Travaux d'art. Demandes d'achat, commandes, acquisitions, transports. 1831-1877.
485. 1831-1873.
486. 1840-1877.
487. 1854-1870.

488. — Dr 1. Commandes et acquisitions. Arrêtés et divers. 1830-1834.
Dr 2. Commandes et acquisitions. Arrêtés et certificats de paiements collectifs. 1871-1881.
Dr 3. Ouvrages imprimés et gravures. Souscriptions et dons. 1857-1880.

489. — Dr 1. Travaux divers, notamment : Colonne de la Grande Armée. 1808-1812.

Dr 2. Artistes. Décorations. 1841-1870.

490. — Dr 1. Demandes et dons de bustes et portraits de l'Empereur et de l'Impératrice. 1855-1857.

Dr 2. Objets d'art tirés de Turquie. 1806-1811.

Dr 3. Allocation de livres par le ministre de l'Intérieur à divers établissements scientifiques. An III-1835.

491. — Dr 1. Pièces diverses provenant du cabinet du surintendant, puis directeur des Beaux-Arts. 1849-1877.

Dr 2. Subvention à la Société des Panoramas. 1857-1881.

Dr 3. Demandes d'avis adressées par l'Administration à l'Académie des Beaux-Arts. 1849-1863.

492-495B. — Papiers et correspondance de M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts. 1871-1873.

496. — Objets divers. Lettres, arrêtés et pièces diverses (1815-1870). Commandes et travaux d'art; décoration des édifices publics; encouragements aux arts, y compris l'art dramatique (1815-1868). Notes relatives au personnel de la

Direction des Beaux-Arts (1870-1871). Objets d'art perdus ou détruits en 1870-1871. Lettres adressées à M. Ch. Blanc et remises pendant son absence (1870-1871). 1815-1871.

497. — Objets divers, notamment : Personnel des écoles dépendant de l'Administration des Beaux-Arts (1868). Marbres; inventaire des richesses d'art de la France. Service des beaux-arts : timbres-poste, réceptions (1859-1874). Dépôt légal (1860). Plans du château de Meudon (1860), du monument du maréchal Ney, du château de Choisy. Fouilles sur l'emplacement de Troie (affaire Schliemann, 1874-1875). Mission archéologique de M. Ph. Lebas à Athènes (1842-1844). 1823-1880.

498-499. — Emballage d'œuvres d'art. 1840-1881.
498. 1840-1859.
499. 1864-1881.

500-502. — Encadrements. 1831-1880.
500. 1831-1880.
501. 1840-1859.
502. 1861-1880.

503. — Transports d'objets d'art. An V-1860.

504-505. — Transports et emballages. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de fournisseurs.) 1840-1860.
504. A-F.
505. G-O.

506-508. — Transports par chemin de fer. 1860-1885.

506. » Est, Lyon. 1860-1881.
507. D^{r} 1. Midi. 1861-1881.
» D^{r} 2. Nord. 1860-1878.
508. D^{r} 1. Orléans. 1860-1880.
» D^{r} 2. Ouest. 1860-1885.

509-510. — Travaux et fournitures diverses pour le compte de l'Administration des Beaux-Arts. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de fournisseurs.) 1854-1881.

509. A-H.
510. I-Z.

511. — Artistes et acteurs. Indemnités de logement. An X-1840.

512-513. — Artistes. Indemnités annuelles. États généraux et rapports. 1841-1880.

512. 1841-1870.
513. 1871-1880.

514. — Artistes. Indemnités annuelles. Demandes. 1840-1875.

515-518. — Artistes. Indemnités annuelles. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms d'artistes.) 1832-1884.

519-524. — Expositions des Beaux-Arts aux Expositions universelles. 1855-1889.

519. Exposition universelle de 1855.
520. —
521^{A}. —
521^{B}. —

522. Exposition universelle de 1867.
523. Expositions universelles de 1867 et 1889.
524. Exposition universelle de 1878.

525-526. — Expositions françaises des Beaux-Arts dans les Expositions étrangères. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de pays.) 1851-1880.
525. Allemagne à Angleterre.
526. Autriche à Suisse.

527-535. — Salons annuels. An III-1877.
527. An III-1852.
528. 1861-1862.
529. 1864-1867.
530. 1867-1868.
531. 1869.
532. 1870.
533. 1872.
534. 1872.
535. 1873-1877.

536. — Salon. Demandes d'entrées. 1878.

537. — Salon. Demandes de cartes. 1879.

538. — Salons. Affaires diverses, notamment : achats, distribution des œuvres achetées. 1879-1882.

539. — Salons. Commandes et acquisitions. 1861-1876.

540-541. — Expositions des Beaux-arts de province. (Dossiers classés par ordre alphabétique de localités.) 1873-1884.

540. A-N.
541. P-Z.

542. — Expositions des Beaux-Arts de province. Catalogues. 1873-1886.

543. — Dr 1. Missions scientifiques. Demandes, pièces diverses. 1853-1860.
Dr 2. Expédition scientifique en Égypte. 1819-1840.

544 et 545. — Expédition scientifique de Morée. 1828-1847.

546 et 547. — Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ninive. 1851-1860.

548. — Mission de M. Fresnel en Mésopotamie. 1851-1869.

549-550. — Monnaie des médailles. An V-1864.
549. An V-1837.
550. 1831-1864.

551-552. — Médailles. États et autorisations de frappe. 1841-1865.
551. 1834-1859 (lacune de 1835 à 1840).
552. 1860-1865.

553. — Moulages. Pièces diverses. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de mouleurs.) 1842-1880.

554. — Moulages. Travaux exécutés par M. Desachey. 1852-1880.

555. — Dr 1. Moulages. Travaux divers. 1855-1883.

Dr 2. Fonderies, et, accessoirement, magasin de marbres. 1806-1830.

557. — Demandes d'autorisation de visiter les monuments de Paris. 1871-1873.

558. — Dr 1. Direction des Beaux-Arts. Demandes d'audience et demandes diverses. 1871-1873.

Dr 2. Administration des Beaux-Arts. Objets divers. 1843-1885.

559. — Administration des Beaux-Arts. Renseignements sur les budgets de 1811, 1821, 1835-1854, 1860, 1861, 1868, 1869, 1871.

560. — Budgets des Beaux-Arts. 1826-1871.

561. — Dr 1. Inspecteurs des Beaux-Arts. États d'appointements. 1867-1877.

Dr 2. Beaux-Arts. Personnel extérieur et auxiliaire. États d'appointements. 1879-1881.

562. — Dr 1. Administration des Beaux-Arts. Pièces et correspondances diverses, notamment : correspondances sur des érections de monuments en province (avec trois pièces de l'an VIII sur La Tour d'Auvergne). 1840-1860.

Dr 2. Bureau des travaux d'art. Relevé des acquisitions de 1870 à 1884; demandes de tableaux et statues pour églises et mairies (1882);

états de dépenses à liquider sur les crédits des travaux d'art (1879-1886); états des œuvres d'art expédiées (1882-1883). 1870-1884.

Dr 3. Bureau des travaux d'art. Affaires diverses, notamment : inspection des musées départementaux; pétitions pour l'institution d'une fête nationale; règlement du Salon en 1880. 1879-1881.

563. — Dr 1. Personnel des Beaux-Arts (administration centrale et établissements, avec quelques pièces sur des affaires diverses). 1815-1872.

Dr 2. Direction des Beaux-Arts. Pensions civiles. 1848-1871.

564. — Publication du « Musée français », puis « Musée Napoléon », puis « Musée royal ». An IV-1822.

565. — Dr 1. Mémoires et projets divers concernant notamment les expositions des Beaux-Arts en France et à l'étranger. 1858-1869.

Dr 2. Conservation des monuments. 1814-1830.

566. — Dr 1. Bulletin des Beaux-Arts. 1877-1878.

Dr 2. Médailles frappées à l'occasion de l'érection du monument de

Louis XIII et de la reconstruction de la Chambre des députés. 1828-1833.

Dr 3. Concours pour la figure de la République. 1848.

567. — Dr 1. Musées nationaux. Divers. An V-1873.

Dr 2. Musées nationaux. Acquisitions et divers. 1850-1851.

Dr 3. Musée des Monuments français. Dépenses. An X-1816.

568. — Dr 1. Musée des Monuments français. An IV-an XII.

Dr 2. Musée des Monuments français. Copies, extraits et analyses des documents du dossier 1. An IV-an XII.

569-570. — Musée du Louvre. An II-an XIII.

569. An II-an XI.

570. An II-an XIII.

571. — Dr 1. Musée du Louvre. Dépenses. An VIII-an XIII.

Dr 2. Musée du Louvre. Dépenses. An IX-1823.

572. — Dr 1. Musée des Souverains. 1852-1872.

Dr 2. Musée Campana. 1861-1863.

Dr 3. Musée Européen. 1867-1887.

573. — Dr 1. Transport à Paris des marbres acquis en Italie. 1807-1828.

Dr 2. Transport en France des monu-

ments de la villa Borghèse. 1808-1813.

Dr 3. Transport en France des œuvres d'art enlevées à l'Italie. An VI-an XI.

574. — Dr 1. France. Restitution d'objets d'art, livres, etc., enlevés à des particuliers. 1814-1822.

Dr 2. Restitution d'objets d'art, livres, etc., enlevés aux pays suivants : Angleterre, Autriche, Bavière, Brunswick, Espagne, Hanovre, Hesse, Pays-Bas, Prusse, Rome, Toscane. 1814-1830.

(Les dossiers d'Autriche et d'Espagne contiennent quelques pièces remontant jusqu'à l'an IX.)

575. — Correspondances et pièces diverses concernant des édifices et monuments parisiens : Palais-Royal (an IX-1808), Palais de Justice, Cour des Comptes, Tribunaux, Conciergerie (1816-1817), statue de Strasbourg (1870), monument à Louis XVIII (1826-1827), fontaine Molière (1838-1845), statue équestre de Louis XV (1817-1834), fontaine de la place Saint-Sulpice (1842-1843), monument de Louis XVI (sur la place Louis XVI, 1827-1834), pont d'Iéna (1850-1853).

576. — Dr 1. Colonne Vendôme. An XII-1876.
Dr 2. Église de la Madeleine (Temple de la Gloire). 1806-1807.

577. — Église de la Madeleine. 1814-1844.

578. — Dr 1. Église Sainte-Geneviève (Panthéon). An XI-1838.

579. — Dr 1. Projets d'embellissements pour la place des Victoires (monument Desaix). An II-1815.
Dr 2. Arc de triomphe de l'Étoile. 1808-1833.
Dr 3. Décoration de la place de la Bastille (Éléphant, fontaine). 1808-1835.

580. — Décoration du pont de la Concorde, puis pont Louis XVI. 1810-1834.

581. — Dr 1. Palais du quai d'Orsay. 1823-1840.
Dr 2. Monument à la mémoire du duc de Berry. 1820-1826.
Dr 3. Monument expiatoire pour le duc d'Enghien, à Vincennes. 1816-1852.

582. — Dr 1. Monument expiatoire. 1816-1828.
Dr 2. Rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf. 1814-1823.

583. — Dr 1. Statue équestre de Louis XIV, place des Victoires. 1816-1827.

Dr 2. Monument du maréchal Ney. 1850-1854.

584. — Chambre des députés. Travaux, œuvres d'art. An IV-1847.

585. — Chambre des pairs (Luxembourg). Travaux, œuvres d'art. 1840-1848.

586. — Dr 1. Palais du Luxembourg. An III-1807.

Dr 2. Attribution d'objets d'art et d'objets divers aux églises suivantes de Paris : Abbaye-aux-Bois (an X-an XI), Bonne-Nouvelle (1829), Madeleine (1835-1843), Notre-Dame (an X-1831), Notre-Dame-des-Victoires (an X-1811), Dames du Sacré-Cœur (1828-1830), Saint-Étienne-du-Mont (an IV-1824), Saint-Eustache (an IX-1806), Saint-Germain-l'Auxerrois (an V-1830), Sainte-Geneviève (1828-1829), Saint-Germain-des-Prés (an XI-1814), Sainte-Madeleine (autrefois l'Assomption, an XIII-1814), Saint-Nicolas-des-Champs (1821-1822), Saint-Paul-Saint-Louis (an X-1820), Saint-Sulpice (an XI-1821), Saint-Thomas-d'Aquin (an V-1827). — Hors Paris : églises d'Aubervilliers (1809), de Choisy-le-Roi (an X-

1814), de Saint-Denis (an VII-1827).

587. — Dr 1. Statues et copies de statues exécutées à Rome pour la cour du Louvre. 1848-1879.

Dr 2. Colonnes départementales en l'honneur des soldats morts pour la patrie. An VIII-an XII.

588. — Dr 1. Bibliothèques publiques et palais nationaux. Personnel, appointements. 1872.

Dr 2. Monuments divers érigés dans les départements. Statue de Racine à La Ferté-Milon (1824-1833), monument à Achille Allier à Moulins (1838), monument à Manuel à Barcelonnette (1831-1833), monument du général Albert à Guillestre (Hautes-Alpes) (1840, 1 pièce), monuments divers dans l'Ardèche (statue d'Olivier de Serres, monument commémoratif du camp de Jalès, portrait de Charles X, 1825-1831, 4 pièces), monument du poète Chênedollé à Vire (1834), statue du maréchal Brune à Brives (1837-1842), monument à Napoléon à Broons (Côtes-du-Nord) et à Duguesclin à Dinan (an XIII-1836), monument à Jouffroy à Besançon

(1845, 5 pièces), monument à La Tour d'Auvergne à Carhaix (1838-1845), monument aux victimes de Juillet à Nantes (1833), monument à M. de Saint-Aignan à Nantes (1839), statue du général Valhubert à Avranches (1806-1831), rétablissement de la statue de Louis XV, et érection d'une statue à Louis XVI à Reims (1815-1821), monument à Colbert à Reims (1844, 3 pièces), monument à Ambroise Paré à Laval (1836-1837), monument de l'abbé de l'Épée à Paris (1845, 1 pièce), monument au maréchal Jourdan à Limoges (1838). An XIII-1845.

589-605. — École de Rome. Dépenses. 1823-1880.
589. 1823-1847.
590. 1848-1853.
591. 1854-1856.
592. 1857.
593. 1858.
594. 1859.
595. 1860.
596. 1861.
597. 1862.
598. 1863.
599. 1864.
600. 1865.
601. 1866.

602. 1867.
603. 1868.
604. 1873-1874.
605. 1879-1880.

606. — Dr 1. Académie de France à Rome. Comptes généraux et pièces diverses. 1867-1891.
Dr 2. Académie de France à Rome. Bénéficiaires du legs Jarry. 1844-1885.
Dr 3. Académie de France à Rome. Rapports sur les travaux des élèves. (Série chronologique avec lacunes.) An X-1830.

607. — Académie de France à Rome. Rapports sur les travaux des élèves. (Série chronologique avec lacunes.) 1831-1879.

608-609. — Grands prix de Rome. (Dossiers collectifs classés par années.) 1805-1869.
608. 1805-1850.
609. 1851-1869.

610-611. — Grands prix de Rome. Musiciens. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de personnes, avec des lacunes pour les grands prix des années 1809 à 1818 et 1834 à 1849.) 1808-1869.
610. B-G.
611. H-T.

612. — Académie de France à Rome. Direc-

tion et administration. (Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de personnes.) XIXe siècle.

613. — Dr 1. Académie de France à Rome. Pièces diverses. An IV-1813.
Dr 2. Académie de France à Rome. Pièces diverses. 1815-1878.

614. — École des Beaux-Arts de Paris. Renseignements généraux, bâtiments, règlements. An X-1870.

615. — École des Beaux-Arts de Paris. Bâtiments, musée et moulages, marchés avec les fournisseurs. 1824-1880.

616. — École des Beaux-Arts de Paris. Divers. 1824-1875.

617. — École des Beaux-Arts de Paris. Personnel, affaires diverses. 1851-1880.

618. — École des Beaux-Arts de Paris. Conseil supérieur d'enseignement. 1863-1873.

619-620. — École des Beaux-Arts de Paris. Jurys. 1838-1879.
619. 1838-1879.
620. 1864-1868.

621. — École des Beaux-Arts de Paris. Affaires diverses concernant les élèves. 1861-1879.

622-623. — École des Beaux-Arts de Paris. Élèves conscrits. (Dossiers classés par ordre

alphabétique de noms d'élèves.) 1844-1874.

622. A-I.

623. J-Z.

624. — École des Beaux-Arts de Paris. Élèves étrangers; demandes d'admission. 1864-1886.

625. — École des Beaux-Arts de Paris. Élèves étrangers. (Dossiers nominatifs classés par ordre alphabétique de A à R.) 1864-1887.

626-641. — École des Beaux-Arts de Paris. Dépenses. 1801-1875.

626. 1801-1813.
627. 1814-1829.
628. 1830-1849.
629. 1850-1856.
630. 1857-1859.
631. 1860-1862.
632. 1863-1864.
633. 1865.
634. 1866.
635. 1867.
636. 1869.
637. 1870.
638. 1871.
639. 1872.
640. 1873.
641. 1874-1875.

642. — École des Beaux-Arts de Dijon. Dépenses. 1804-1847.

643. — École nationale des arts décoratifs. Affaires diverses. 1808-1875.

644. — École nationale des arts décoratifs. Personnel, collections, règlements. 1807-1869.

645-655. — École nationale des arts décoratifs. Dépenses. 1796-1869.

645. 1796-1811.
646. 1812-1819.
647. 1820-1829.
648. 1831-1849 (lacune de 1835 à 1839).
649. 1850-1855.
650. 1856-1858.
651. 1859-1860.
652. 1861-1862.
653. 1863-1864.
654. 1865-1866.
655. 1867-1869.

656-658. — École de dessin pour jeunes filles. Dépenses. 1810-1878.

656. 1810-1829.
657. 1851-1865.
658. 1872-1878.

659. — École polytechnique. Bourses (avec documents sur l'établissement de l'École au collège de Navarre, le règlement, le personnel, la participation de l'École à la défense de Paris en 1814). An XIII-1832.

660. — École polytechnique. Bourses. 1833-1843.

661. — Manufactures impériales, puis nationales. Administration, circulaires, frais de voyages; participation à l'Exposition universelle de 1855. 1852-1882.

662. — Participation des manufactures nationales à l'Exposition universelle de 1878.

663. — Manufactures impériales, puis nationales. Concessions écartées, participation aux Expositions étrangères, comptabilité. 1853-1879.

664. — Manufactures nationales, puis impériales. Service général, logements. 1849-1870.

665. — Manufactures impériales, puis nationales. Service général, chauffage, éclairage. 1854-1874.

666. — Manufactures impériales, puis nationales. Service général, habillement, coiffures. 1857-1876.

667-669. — Manufacture de Beauvais. 1852-1887.

667. Concessions et affectations. Comptabilité et divers. 1852-1879.

668. Comptabilité, autorisations de dépenses, gratifications. 1860-1870.

669. Personnel et matériel. 1871-1887.

670-681. — Manufacture des Gobelins. 1849-1884.

670. Administration. Objets divers. 1849-1872.

671. Administration. Objets divers. 1854-1866.
672. Personnel. Comptabilité et divers. 1859-1878.
673. Personnel. Comptabilité. 1870-1884.
674. Personnel. Autorisations de dépenses. Admissions d'élèves. 1853-1860.
675. Personnel. Autorisations de dépenses. 1861-1870.
676. Matériel. Autorisations de dépenses. 1852-1870.
677. Matériel. Autorisations de dépenses et divers. 1870-1881.
678. Concessions et affectations. 1852-1870.
679. Travaux. 1849-1873.
680. Travaux. 1852-1868.
681. État des objets mobiliers (1870-1880); mouvement des matières premières destinées à la fabrication (1874-1880); chapelle, service du culte; comptabilité et divers. 1856-1880.

682-692. — Manufacture de Sèvres. 1848-1885.

682. Administration; objets divers. 1848-1869.
683. Personnel. Renseignements divers; distinctions honorifiques. 1852-1885.
684. Personnel. Demandes et divers. 1853-1870.

685. Personnel. Autorisations de dépenses. 1853-1863.

686. Personnel. Autorisations de dépenses (1867-1870). Comptabilité (1870-1873). 1867-1873.

687. Comptabilité; personnel (1876-1877); divers (1867-1880, notamment dons à des Commissions); ventes (1853-1870). 1853-1880.

688. Ventes. 1871-1878.

689. Ventes. 1874-1877.

690. Matériel. Autorisations de dépenses. 1852-1878.

691. Matériel. Autorisations de dépenses. 1864-1869.

692. Travaux et concessions. 1853-1879.

693-700. — Exposition des portraits nationaux. 1878.

693. Correspondance générale, répertoires. 1878.

694. Correspondance. Paris, A-E. —

695. — — F-M. —

696. — — N-Z. —

697. — Province, A-K. —

698. — — L-Z. —

699. Demandes infructueuses. —

700. Réponses attendues, catalogues, spécimens. —

701-706. — Distributions d'ouvrages. 1817-1880.

701. Archives, pièces diverses. 1817-1864.

702. Arrêtés. 1867-1873.

703. Arrêtés.		1874-1876.
704. —		1877-1880.
705. Série alphabétique.	A-L.	1822-1878.
706. —	M-Z.	

707-716. — Souscriptions à des ouvrages divers (d'art et autres).

707. Pièces diverses.	An IX-1824.
708. —	1825-1837.
709. —	1838-1870.
710. Archives.	1800-1814.
711. —	1815-1818.
712. —	1819-1821.
713. —	1822-1826.
714. —	1827-1830.
715. —	1831-1835.
716. —	1842-1880.

717-727. — Fêtes publiques. Organisation et divers.

717. An II-1839.
718. 1840-1841.
719. 1842-1847.
720. 1848-1851.
721. 1852.
722. 1852-1853.
723. 1855-1856.
724. 1856-1860.
725. 1861-1862.
726. 1863-1865.
727. 1867-1869.

728-740. — Tombeau de Napoléon Ier. 1841-1856.

728 et 729. Dossier général.
730 à 733. Marbres, granits, porphyres.

734. Sculptures, mosaïques, médailles.
735. Travaux exécutés par Marochetti, statuaire; travaux divers.
736. Bronze, dorures.
737 à 739. Comptabilité.
740. Comptabilité; agence, ouvriers, gardiens. Monuments de Bertrand et Duroc aux Invalides.

741 et 742. — Translation des cendres de Napoléon Ier aux Invalides. 1840-1842.

743. — Funérailles du duc d'Orléans (1842-1843). Funérailles des victimes des journées de Février 1848 (1848-1849). Cérémonie funèbre de juillet 1848. 1842-1849.

744. — Numéro réservé.

Les cartons F^{21} 745 à 890 contiennent les dossiers administratifs (correspondances, rapports, états et comptes divers) relatifs aux bâtiments civils. Ces dossiers sont classés par ordre alphabétique de noms d'établissements. En voici le détail :

745. Académie de France à Rome. 1853-1885.
746. Arc de triomphe de l'Étoile. 1825-1888.
747. Archives nationales. 1849-1879.
748. Beauvais (Manufacture de). 1856-1878.
749. Bibliothèque de l'Arsenal. 1850-1879.
750. Bibliothèque nationale. 1851-1882.
751. Bibliothèque Sainte-Geneviève. 1844-1879.
752. Chambre des députés (Palais-Bourbon). 1836-1848.

753. Chambre des députés (Palais-Bourbon, 1848-1853). Chambre des députés et Sénat (Palais de Versailles, 1875-1877). 1848-1877.
754. Charenton (Maison de). 1848-1879.
755. Collège de France. 1837-1874.
756. Dr 1. Collège de France. 1875-1879.
Dr 2. Colonne de Boulogne. 1849-1879.
757. Dr 1. Colonne de Juillet. 1851-1879.
Dr 2. Colonne de la place Vendôme. 1852-1879.
758-763. Compiègne (Palais de). 1862-1880.
758. 1862-1863.
759. 1864-1865.
760. 1866-1867.
761. 1868-1870.
762. 1871-1872.
763. 1873-1880.
764. Conseil d'État et Cour des comptes (Palais du quai d'Orsay). 1849-1880.
765. Conseil d'État (Hôtel de la présidence du). 1849-1880.
766 et 767. Conservatoire des Arts et Métiers. 1847-1881.
768. Conservatoire de musique et de déclamation. 1851-1879.
769 et 770. Cour de cassation. 1848-1881.
771. Dr 1. Cour des comptes (Archives de la). 1849-1872.
Dr 2. Cour des Fontaines au Palais-Royal (Maison de la). 1854-1869.
772-774. Dépôts d'étalons. 1860-1888.
772. Dépôts d'Abbeville, Angers, Annecy, Aurillac, Besançon, Blois, Braine, Charleville, Cluny, Com-

piègne, Hennebont, Lamballe, Montiérender.

773. Dépôts de Pau, Perpignan, Pin (le).

774. Dépôts de Pompadour, Roche-sur-Yon (la), Rodez, Rosières-aux-Salines, Saint-James, Saint-Lô, Saintes, Strasbourg, Tarbes, Villeneuve-sur-Lot.

775. Dépôt des marbres. 1850-1879.

776 et 777. Eaux (Service des). 1871-1888.

778. Dr 1. École d'agriculture de Grignon. 1872-1880.

Dr 2. Écoles d'arts et métiers d'Aix, Angers, Châteauroux. 1842-1878.

779 et 780. École des beaux-arts. 1846-1879.

781. Écoles botanique, de dessin, du génie maritime, des langues orientales. 1838-1879.

782 et 783. École des mines. 1846-1881.

784. Dr 1. École des mines de Saint-Étienne. 1853-1885.

Dr 2. École de pharmacie. 1851-1879.

785. École normale supérieure. 1851-1885.

786 et 787. École polytechnique. An VII-1879.

788 et 789. École des ponts-et-chaussées. 1843-1880.

790. École vétérinaire d'Alfort. 1842-1880.

791. École vétérinaire de Lyon. 1859-1879.

792. École vétérinaire de Toulouse. 1855-1880.

793. Écuries de l'Alma. 1859-1880.

794-796. Élysée (Palais de l'). 1861-1880.

794. 1861-1865.

795. 1866-1869.

796. 1870-1880.

797. Établissements divers (ambassades, églises,

établissements thermaux, Halles centrales, hôpitaux et hospices, hôtels et palais divers, salles de spectacle, prisons, etc.). 1850-1869.

798. Dr 1. Faculté de médecine. 1868-1870.
Dr 2. Fermes de Champagne. 1859-1871.

799. Ferme de Villeneuve-l'Étang. 1863-1870.

800-804. Fontainebleau (Palais de). 1854-1880.
800. 1854-1864.
801. 1865-1867.
802. 1867-1868.
803. 1869-1873.
804. 1874-1880.

805. Garde-Meuble. 1863-1879.

806 et 807. Gobelins (Manufacture des). 1863-1880.

808-809. Institut (Palais de l'). 1849-1880.
808. 1849-1868.
809. 1869-1880.

810. Invalides. Dôme, église, tombeau de Napoléon. 1853-1879.

811. Jardins de la Couronne et des Palais nationaux. 1857-1879.

812 et 813. Jeunes aveugles (Institution des). 1843-1880.

814-816. Louvre (Palais du). 1852-1881.
814. 1852-1865.
815. 1866-1870.
816. 1871-1881.

817-818. Luxembourg (Palais et jardin du). 1860-1880.
817. 1860-1875.
818. 1876-1880.

819. Malmaison (Château de la). 1863-1877.

820-821. Meudon (Château de). 1863-1878.
820. 1863-1867.
821. 1868-1878.
822. Ministère des Affaires étrangères. 1850-1888.
823. Dr 1. Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. 1859-1880.
Dr 2. Ministère de l'Algérie et des Colonies. 1859-1861.
824. Dr 1. Ministère de l'Instruction publique. 1849-1882.
Dr 2. Ministère de l'Intérieur. 1861-1879.
Dr 3. Ministère de la Marine. 1867-1879.
825. Dr 1. Mont-Genèvre (Hospice national du). 1879-1880.
Dr 2. Monument (statue) de Henri IV. 1845-1879.
Dr 3. Monument (colonne) de Juillet. 1847-1856.
Dr 4. Monument de Louis XIII. 1855-1879.
Dr 5. Monument de Louis XIV. 1847-1879.
Dr 6. Monument de la rue d'Anjou. 1853-1885.
Dr 7. Monument (statue) du maréchal Ney. 1858-1879.
826 et 827. Muséum d'histoire naturelle. 1851-1884.
828. Dr 1. Obélisque de Louqsor. 1851-1879.
Dr 2. Observatoire de Paris. 1849-1879.
829. Odéon (Théâtre de l'). 1852-1880.
830 à 834. Opéra (Théâtre de l'). 1859-1879.
835. Opéra (Magasins de décors de l'). 1832-1880.
836. Opéra (Théâtre de l'). État des lieux. 1879-1880.
837 et 838. Palais de l'Industrie. 1856-1881.
839-842. Palais-Royal. 1862-1880.

839. 1862-1865.
840. 1865-1867.
841. 1868-1872.
842. 1873-1880.

843-845. Panthéon. 1833-1890.
843. 1833-1844.
844. 1845-1849.
845. 1850-1890.

846-847. Pau (Château de). 1863-1880.
846. 1863-1867.
847. 1868-1880.

848. Dr 1. Pierrefonds (Château de). 1873-1880.
Dr 2. Portes Saint-Denis et Saint-Martin. 1839-1850.

849. Postes et télégraphes. Hôtel et divers. 1877-1886.

850. Pyramides (Hôtel des). 1853-1878.

851-853. Rambouillet (Château de). 1863-1881.
851. 1863-1867.
852. 1868-1870.
853. 1871-1881.

854-857. Saint-Cloud (Château de). 1863-1880.
854. 1863-1865 (avec des pièces de 1855).
855. 1866-1869.
856. 1870-1873.
857. 1874-1880.

858-863. Saint-Germain (Château de).
858. Château et eaux. 1824-1860.
859. — 1861-1872.
860. — 1873-1891.
861. Domaine. 1863-1866.
862. — 1867-1870.
863. — 1871-1880.

864 et 865. Sèvres (Manufacture de). 1853-1880.
866 et 867. Sèvres (Fleuriste de). 1863-1880.
868 et 869. Sourdes-muettes de Bordeaux (Institution des). 1853-1879.
870. Dr 1. Sourds-muets de Chambéry (Institution des). 1863-1879.
Dr 2. Sourds-muets de Paris (Institution des). 1851-1879.
871. Tombeau de Napoléon aux Invalides. 1854-1880.
872. Trianon (Palais de). 1861-1880.
873 à 877. Trianon (Pépinières de). 1866-1880.
878-883. Tuileries (Palais des). 1861-1882.
878. 1861-1865.
879. 1866-1869.
880. 1870-1873.
881. 1871-1876 (projets de reconstruction).
882. 1874-1878.
883. 1879-1882.
884-888. Versailles (Palais de). 1858-1879.
884. 1858-1868.
885. 1868-1870.
886. 1871-1873.
887. 1874-1876.
888. 1877-1879.
889. Versailles (Palais de). Installation des ministères, de la Chambre des députés et du Sénat, du Conseil général de Seine-et-Oise. 1872-1880.
890 à 891. Versailles (Potager de). 1869-1880.

Viennent ensuite, sous le titre : *Bâtiments civils, Objets généraux*, 60 cartons concernant le person-

nel du service des Bâtiments et les opérations de ce service : adjudications, soumissions, règlements, etc. Ces documents sont, pour la plupart, d'un intérêt très limité, et nous jugeons inutile d'en reproduire ici l'inventaire (dont on pourra, au besoin, avoir connaissance aux Archives nationales). Nous nous bornerons à mentionner les articles suivants :

906. Circulaires du service des Bâtiments civils. 1853-1884.
908. Dr 1. Commission d'enquête sur les divers monuments de Paris. 1863-1865.
Dr 2. Commission supérieure des Bâtiments. 1878-1879.
909. Conseil des Bâtiments civils. 1813-1854.
911. Dr 2. Décrets et arrêtés relatifs au service des Bâtiments civils. 1852-1888.
922. Dr 1. Inspection générale des Bâtiments civils. 1871-1881.
Dr 2. Installation des ministères et services publics. 1859-1879.
924 à 930. Objets généraux. Divers. 1808-1891.

Avec la cote F^{21} 952 commence le versement du bureau des Théâtres[1].

*
* *

Les documents dont l'inventaire précède proviennent tous du service proprement administratif

1. Pour être absolument complet, l'inventaire qui précède devrait comprendre un certain nombre de registres versés, en même temps que les cartons et liasses, par l'Administration des Beaux-Arts. Mais ces registres, qui doivent être placés à la fin de la série F^{21}, n'ont été que sommairement reconnus et n'ont pas encore reçu de cotes. Nous leur consacrerons ultérieurement une note spéciale.

des Beaux-Arts[1]. Ils ne constituent donc pas à eux seuls les archives de l'histoire de l'art français depuis 1789, et, aux Archives nationales, les documents émanés des bureaux affectés au « Département des Beaux-Arts » dans la Maison de l'Empereur (série O^2), la Maison du Roi (séries O^3, Restauration, et O^4, Monarchie de Juillet), puis de nouveau la Maison de l'Empereur (second Empire, série O^5) gardent leur importance, déjà consacrée par maints travaux[2]. Il ne faut pas oublier non plus la série F^{13}, dite : *Travaux publics*, et qui serait mieux intitulée : *Bâtiments civils*, mine fort riche, surtout pour la période révo-

1. Le service des Beaux-Arts a été créé, dans sa forme moderne, par la Révolution : dès l'organisation des ministères (1790-1791), une division de l'Intérieur a dans ses attributions les affaires ayant trait aux beaux-arts. Le règlement du 18 germinal an VIII, sur l'organisation des bureaux du ministère de l'Intérieur, prescrit la formation d'un « bureau des beaux-arts ». De l'an VIII à 1832, ce bureau ne cesse de faire, sous différents noms, partie du ministère de l'Intérieur; en 1832, il est rattaché au ministère du Commerce et des Travaux publics; en 1834, il revient à l'Intérieur, passe (début de 1853) au ministère d'État et de la Maison de l'Empereur, puis (1860) au ministère d'État, et, en 1863, au ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts. Le 2 janvier 1870 est créé un ministère des Beaux-Arts; il est remplacé en mai par un ministère des Lettres, Sciences et Beaux-Arts. Le 23 août de la même année, le service des Beaux-Arts est transféré au ministère de l'Instruction publique; il y est resté constamment depuis, sous le nom de Division, de Direction ou d'Administration, sauf pendant la courte existence du ministère des Arts (nov. 1881-janv. 1882). C'est en 1870 que les bureaux actuels de la rue de Valois lui ont été affectés. La Direction des Bâtiments civils est restée indépendante jusqu'en 1895; à cette date, elle a été rattachée à l'Administration des Beaux-Arts, dont elle constitue un des bureaux. — Ces renseignements m'ont été obligeamment fournis par M. P. Marichal, archiviste aux Archives nationales.

2. Sur la série O, voir les renseignements fournis par l'*État sommaire* de 1891. Il existe de O^2, O^3, O^4, O^5 des inventaires sur fiches, dont la publication serait très désirable.

lutionnaire, et encore peu exploitée. Enfin, en dehors des Archives nationales, la Direction des Musées, et, d'une manière générale, les établissements dépendant de l'Administration des Beaux-Arts conservent des dossiers à caractère historique.

Les plus anciennes pièces de la série F^{21} sont de l'an II; mais c'est surtout pour la période postérieure à 1815 que les documents sont abondants. Sans doute, on peut affirmer que le fonctionnement des services des Beaux-Arts, depuis l'an VIII, avait produit, jusqu'à 1880, une masse de documents plus considérable que celle qui a été versée aux Archives nationales en 1906, et il faut faire la part des destructions, volontaires ou non : la série F^{21} n'en constitue pas moins un ensemble imposant. Naturellement, elle ne présente pas une valeur égale dans toutes ses parties. Il y a des liasses d'un intérêt très vif, comme celles qui sont relatives aux travaux de construction des monuments de Paris sous le premier Empire; il y en a d'autres d'intérêt souvent fort médiocre, comme celles qui concernent les manufactures nationales (F^{21} 661 et suiv.). Somme toute, ce sont les cartons 1 à 261 (Commandes et acquisitions) qui, tant par leur contenu que par leur nombre, constituent le groupe le plus important. A côté de pièces administratives banales, ils renferment des pièces, mémoires, lettres d'artistes, etc., curieuses et utiles. On doit avoir soin de consulter ces cartons pour toute étude sur la vie d'un artiste français au XIXe siècle.

Pierre CARON.

DEUX INVENTAIRES

DE BAGUES, JOYAUX, PIERRERIES ET DORURES

DE LA

REINE MARIE DE MÉDICIS

(1609 ou 1610).

Le manuscrit coté 769 du fonds France des archives du ministère des Affaires étrangères contient trois inventaires de meubles appartenant à Marie de Médicis. Le dernier en date (fol. 9-19), que nous ne publions pas, s'intitule : *Inventaire des pieces, meubles et hardes que la Royne regente a faict prendre et choisir parmy les besongnes que le feu Roy, que Dieu absolve, a faict venir de Paux, et c'est pour icelles faire mectre dans son Cabinet du Louvre...* Il fut dressé le 5 mai 1613 à l'occasion du décès de Pierre Courtois, l'un des valets de chambre et orfèvres de la Reine, et de la prise en charge par le seul Nicolas Roger, autre valet de chambre et orfèvre de Marie de Médicis, desdits objets dont il avait précédemment la garde conjointement avec Courtois.

Quant aux deux autres inventaires ci-dessous publiés (fol. 66-83 et 84-86 du ms.), dressés à la même date, ils ne le furent point, comme leur intitulé pourrait le donner à croire, lors de l'entrée en fonctions de Leonora Galigaï comme dame d'atours. C'est en effet en 1601 que cette dernière, après de nombreuses intrigues, obtint d'Henri IV, par l'entremise de la marquise de Verneuil, le renvoi de Mme de Richelieu et sa propre élévation à cette charge. Or, la duchesse de Bar, Catherine, dont le second inventaire énumère une partie des bijoux hérités par son frère Henri IV, ne mourut que le 13 février 1604. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de chercher bien loin

pour déterminer approximativement la date de rédaction de ce recensement; l'article 12 décrit une chaîne offerte par Marie de Médicis à Henri IV à la foire Saint-Germain 1609, c'est-à-dire entre le 3 février et le 2 avril de cette année : le document est donc postérieur à cette époque. D'autre part, la remarque consignée dans la suite par une autre main « qu'il manque » au grand carquant (n° 1), « ung diamant... qui fut perdu le jour du sacre de la Royne », c'est-à-dire le 13 mai 1610, implique bien que l'inventaire fut dressé avant cette date; notons aussi que chaque fois qu'il est mentionné dans notre texte, Henri IV, assassiné, comme l'on sait, le lendemain du sacre de Marie de Médicis (14 mai 1610), est simplement appelé le Roi, et non « le feu Roi » ou « le feu Roi que Dieu absolve », comme dans l'inventaire de 1613, auquel nous faisons allusion plus haut. Nous croyons donc pouvoir fixer comme date de rédaction la fin de l'année 1609 ou le début de l'année 1610.

***

Les documents du genre de celui que nous publions n'intéressent guère que quelques érudits ou spécialistes auxquels n'échappe point la signification des termes techniques qu'on y rencontre : on s'est donc borné à quelques brèves indications purement historiques et dispensé d'une annotation qui risquait de simplement reproduire certains articles des glossaires de Gay et de L. de Laborde; il sera loisible au lecteur de se référer à ces deux ouvrages.

Signalons seulement (n° 69) un article visant le célèbre diamant le « Sancy », et quelques autres (n°s 31, 70, 81, 113, 117) nous fournissant les noms d'orfèvres et de marchands français et étrangers qui restent à identifier. Il y a sans doute aussi quelques renseignements curieux à glaner au cours du présent inventaire sur les mœurs de l'époque et particulièrement sur les habitudes et le genre de vie de Marie de Médicis. Il est banal de constater qu'Henri IV offrait souvent à la Reine les diamants par lui gagnés au jeu, et que la Florentine, passionnée de bijoux et superstitieusement religieuse, transformait sans cesse ses parures, le plus souvent en croix et en chapelets. Mais il peut paraître piquant de constater que cette folie de pierreries allait chez la Reine jusqu'à

lui faire acquérir un rubis porté par Gabrielle d'Estrées et échanger des diamants avec la marquise de Verneuil, contre des perles que cette dernière tenait sans doute de l'affection illégitime de Henri IV (nos 101 et 112).

F.-L. Bruel.

[Fol. 66.] Inventaire general des bagues, joyaulx, pierreries et autres pieces precieuses appartenans a la Royne, faict par le commandement et en presence de Sa Majesté, et lesquelles elle a mises es mains de Madame Concine[1], sa dame d'atour, pour les garder et conserver, laquelle sera tenue de les representer toutesfois et quantes qu'il luy sera commandé par Sa Majesté.

Premierement.

Carquans.

(1.) Le grand carquant que le Roy donna a la Royne lorsqu'il l'espousa[2], composé de quinze pieces, assavoir huict pieces ayans chacune ung grand diament au milieu, dont les six sont en table et les deux autres a facettes, et huict autres diamens a l'entour du chat-

1. Leonora Dori Galigaï, qui devait épouser en juillet 1601 son compatriote Concino Concini, plus tard marquis, puis maréchal d'Ancre, était venue en France, comme lui, à la suite de Marie de Médicis, qu'elle avait servie à Florence, et dont elle devint la dame d'atours. Accusée de sorcellerie, elle fut décapitée puis brûlée en place de Grève le 8 juillet 1617, trois mois après l'assassinat du maréchal d'Ancre (24 avril 1617).

2. Le mariage par procuration d'Henri IV, représenté par Ferdinand de Médicis, oncle de Marie de Médicis, avec cette dernière eut lieu à Florence le 6 octobre 1600. Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis fut célébré à Lyon le 17 décembre 1600.

ton du milieu, de moienne grandeur, et cent trente quatre petiz diamens, tant en table que en triangle, lesquelz servent d'ornemens, et sept autres pieces ayant chacune deux perles boutons et huict diamens a l'entour des perles, de moienne grandeur, et soixante et quatorze petiz diamens, tant en table que en triangle, pour servir d'ornemens ausdictes pieces. *Nota*[1] *qu'il manque ung diamans d'environ xl escus qui fut perdu le jour du sacre de la Royne*[2].

(2.) Ung carquant qui estoit de feu Madame, seur du Roy[3], contenant quinze pieces, assavoir huict pieces ayant chacun neuf perles et quatre rubis a l'entour, et sept pieces avec treze petitz diamens [fol. 66 v°] a chacune, dont celuy du milieu est plus grand que les autres, faictz en griffe, dont la piece du milieu est de plus fortz diamens que les autres. *Nota*[4] *qu'il manque ung petit diamant en l'une desdictes pieces.*

(3.) Ung autre carquant qui estoit de feu Madame, seur du Roy[5], contenant quinze pieces ou chattons, assavoir sept pieces de diamens, dont il y en a six ayans chacun cinq diamens, dont celuy du milieu est en table, plus grand que les autres, et a la piece du milieu il y a ung autre diament, dix huict petitz a l'entour, et quatre autres petitz en l'œuvre, et huict

1. Les deux lignes qui suivent ont été rajoutées d'une main différente que nous retrouverons à presque toutes les pages.

2. Le sacre de Marie de Médicis eut lieu à Saint-Denis le 13 mai 1610, veille de l'assassinat d'Henri IV.

3. Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, unique sœur de Henri IV, née à Paris le 7 février 1558, mariée le 2 janvier 1599 avec Henri de Lorraine, duc de Bar, morte à Nancy le 13 février 1604. En marge, la main signalée ci-dessus, note 1, a ajouté : « Mad[e] ».

4. Cette ligne également rajoutée.

5. En marge : « Mad[e] ».

pieces avec deux perles boutons a chacune piece et quatre petitz diamens a l'entour; et est a notter qu'il y manque quelques petitz diamens.

(4.) Ung autre carquant de Madame, seur du Roy[1], contenant quinze pieces, dont y en a trois ayant chacun ung grand diament en table au milieu et quatre petitz diamens a l'entour, quatre pieces avec ung grand rubis au milieu de chacune piece et quatre diamens a l'entour, et huict autres pieces avec deux perles a chacune piece et quatre petitz diamens a l'entour; et est a notter que en ce carquant y manque dix huict petitz diamens.

(5.) Ung autre carquant, contenant douse pieces esmaillees de diverses coulleurs et de petites fleurs d'esmail, dont y en a six pieces avec chacune ung diament en table au milieu et quatre petitz diamans [fol. 67] a l'entour, et siz autres pieces avec deux perles boutons au milieu et quatre petitz diamens a l'entour desdictes pieces; y manque en tout sept petitz diamens.

(6.) Ung autre carquant qui fut donné a la Royne par Monsieur le Grand duc[2], contenant quatorze pieces peu esmaillees, dont celle du milieu est plus grande que les autres, ayant chacune ung diament de moienne grandeur au milieu et plusieurs petitz diamens en grande quantité pour ornemens.

[Fol. 68.] CHESNES.

(7.) Une chesne de diamens donnée par le Roy aux

1. En marge : « Mad^e^. »
2. Il s'agit de l'oncle de la Reine, Ferdinand Ier de Médicis, grand-duc de Toscane, qui avait succédé en 1587 à son frère

estrennes de l'année M VI^c ung[1], a Lyon, contenant trente deux pieces, assavoir huict qui sont en chiffres, a chacun desquelz il y a soixante dix diamens, seze pieces en façon de nœud a chacune desquelles y a cinquante trois diamens, dont celuy du milieu est de moienne grandeur, et huict autres pieces rondes en forme d'enseignes garnies de quatre vingtz treze diamens chacun, tant en table que en triangle, dont ceux du milieu sont plus grandz que les autres.

(8.) Une chesne qui estoit de feu Madame, seur du Roy[2], contenant vingt deux pieces, dont y en a unze qui sont toutes de diamens et sont faictes en forme d'ovalle, composée de six doubles et garnies chacune de quatre diamens et de plusieurs autres petitz et est a notter qu'il y a l'une des unze pieces qui est de façon plus delicate et differente des autres et en laquelle manque aucuns des plus petitz diamens. Il est aussi a notter que a l'une desdictes pieces les quatre grandz diamens sont beaucoup plus grandz que les autres. Les autres unze grandes pieces sont rondes en forme de rozes ou y a d'ung costé ung diament au milieu et huict petitz a l'entour et de l'autre costé ung ruby au milieu et huict petitz a l'entour.

(9.) Une chesne de couronnes d'espines et de croix[3] contenant cinquante pieces, assavoir vingt cinq cou-

aîné, François-Marie, père de Marie de Médicis. Voyez ci-dessus, p. 188, note 2.

1. Marie de Médicis, arrivée à Lyon le 3 décembre 1600, y épousa Henri IV le 17 du même mois. Les nouveaux mariés demeurèrent dans cette ville au moins jusqu'au 17 janvier 1601, date de la signature du traité de Lyon avec le duc de Savoie; ils s'y trouvaient donc au moment des étrennes de 1601.

2. En marge : « Mad^e ».

3. En marge : « En partie de Mad^e ».

ronnes d'espines ayant chacune neuf diamens en griffe, dont celuy du milieu est plus grand [fol. 68 v°] que les autres, et vingt cinq croix ayant chacune cinq diamens aussi en griffe et cinquante bellieres ayant chacun ung petit diament pour assembler ladicte chesne et est a notter qu'il y manque ung diament *en l'une des pieces*[1] que le Roy perdit au ballet de la Royne[2]. Est aussi a notter que dans ladicte chesne y ont esté emploiez plusieurs petitz diamens qui ont esté pris des bagues de feu Madame qui ont esté changees d'œuvre[3].

(10.) Une chesne façon de Milan contenant trente pieces dont il y en [a] quinze pieces grandes ayans chacune vingt huict diamens et quinze pieces petites avec dix diamens a chacune et est a notter qu'il y manque quelques petitz diamens.

(11.) Une autre chesne contenant six vingtz douze pieces, assavoir soixante six ayans quatre diamens de chacun costé qui font huict diamens a chacune, et autres soixante six pieces ayant chacun une ung diament de chacun costé plus grand que les autres qui font deux diamens a chacune piece, toutes esmaillees de blanc.

(12.) Une chesne contenant cent cinquante pieces d'or esmaillees de noir, a chacune desquelles y a deux diamens, faisans en tout le nombre de trois cens diamens, laquelle chesne la Royne donna au Roy a la

1. Ces cinq mots rajoutés en interligne.

2. Il s'agit sans doute du ballet de la Reine de l'année 1609 (8 mars). « Le ballet de la Reine, écrit Bassompierre, se dansa le premier dimanche de caresme, quy fut le plus beau et le dernier aussy de tous ceux qu'elle a dansés... »

3. Cf. les nos (118) et (140) ci-après.

foire Saint-Germain[1] de l'année M VI^c neuf et depuis l'a faict mestre parmy celles de ladicte dame.

(13.) Une autre chesne esmaillee de blanc et noir, contenant cent cinquante six pieces, a chacune desquelles y a deux diamens, qui font en tout trois cens douze diamens.

[Fol. 69.] (14.) Une autre chesne d'or esmaillee de noir, contenant quarante pieces en forme de roues de deux facons avec leurs bellieres, *le tout enrichy d'une quantité de petitz diamens*[2].

(15.) Une autre d'or, esmaillee de noir et de blanc, contenant quatre vingtz six pieces de deux facons, toutes lesdictes pieces garnies de turquoises.

(16.) Une autre petite chesne a petites roues garnie de petitz rubis, et au milieu de chacune ung petit diament, laquelle le Pappe[3] a donnee a la Royne.

(17.) Une autre chesne de lappis et cornalines rouge

1. La célèbre foire de Saint-Germain-des-Prés, qui datait du XIIe siècle et qui fut incendiée dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, ouvrait le 3 février de chaque année pour quinze jours, période prolongée par permission spéciale du Roi jusqu'au dimanche de la Passion. Elle avait lieu au bénéfice des religieux de l'abbaye dans un enclos coupé de rues bordées de loges, qui occupait approximativement l'emplacement actuel du marché Saint-Germain. Sur cette foire de 1609, il faut lire les très savants articles de notre confrère M. Fromageot parus dans le *Bulletin historique du VIe arrondissement*, juillet-décembre 1901, et particulièrement les p. 194 et 195. Sur un curieux épisode arrivé neuf ans après à la foire Saint-Germain, le 10 février 1618 (Mgr Ruccellai bâtonné par le marquis de Rouillac, auquel il disputait les faveurs de la marquise d'Alluye), voyez l'intéressant article de M. Rabbe, p. 65-76 de la livraison d'avril-septembre 1898 du même recueil.

2. Cette fin de phrase rajoutée d'une autre main.

3. Paul V Borghèse, élu le 16 mai 1605, mort le 28 janvier 1601.

et blanche, contenant cinquante sept pieces, assavoir quinze de cornaline rouge et quinze de lappis, et vingt sept de cornaline blanche, le tout façonné et garny d'or et de petitz diamens.

[Fol. 70.] Enseignes.

(18.) Une grande enseigne ronde[1] faicte en forme d'ung grand bouton, et cinq autres boutons a l'entour, sur le milieu de chacun desquelz boutons y a ung grand diament dont y en a cinq en table et ung a facettes, plus y a encore plusieurs autres diamens tant grandz que petitz jusques au nombre de trois cens vingt, y compris les six grands, et est a notter que le grand diament du milieu et ung autre des grands, qui est en table et long, sont des bagues de feu Madame seur du Roy[2].

(19.) Une enseigne ronde qui fut donnée par le Roy aux estrennes de l'année M VI^{c} huict, ayant ung grand diament en table au milieu et quatre diamens a facettes et trente deux diamens petitz en table pour servir d'ornement.

(20.) Une grande enseigne faicte en panache[3], esmaillee de rouge, garnie de six rubis cabochons, et plusieurs diamens en table et triangle, et autres sortes de diamens en nombre de quatre cens quatre vingtz treze, tant grands que petitz diamens. Est a notter que le rubis du mitan est rubis Spinelle[4], lequel avec

1. On lit en marge, de la main déjà signalée : « En partie de Mad^{e} ».
2. Cf. le n° (138) ci-après.
3. En marge, rajouté : « En partie de Mad^{e} ».
4. Cf. le n° (137) ci-après.

ung rubi en cueur[1] sont des bagues de feu Madame seur du Roy.

(21.) Une autre enseigne[2], faicte en feuille, des bagues de feu Madame seur du Roy, garnie de plusieurs diamens tant grandz que petitz, dont les plus grands sont en poincte et les autres taillez de diverses façons jusques au nombre de soixante douze en tout.

[Fol. 71.] BOUTONS ET NOEUDZ.

(22.) Une douzaine de grands boutons ayans chacun vingt neuf diamens tant grands que petitz, dont celuy du milieu est en table plus grand que les autres.

(23.) Une douzaine et demie de noeudz ayans chacun une perle bouton au milieu et vingt diamens a chacun noeud tant en table que en triangle.

(24.) Dix autres boutons faictz en lozanges esmaillez de bleud et rouge, ayans chacun trente cinq diamens tant grandz que petitz de plusieurs façons.

(25.) Dix neuf autres petitz boutons d'or, esmaillez de diverses coulleurs, contenant chacun dix sept petitz diamens. *Nota*[3] *qu'il y manque quelques petitz diamans.*

(26.) Trente autres petitz boutons d'or, esmaillez de diverses couleurs, contenans chacun cinq diamens. *Nota*[4] *qu'il y manque quelques petits diamans.*

(27.) Deux autres petitz boutons d'or garniz de petitz diamens pour mectre a des gans.

1. Cf. le nº (138) ci-après.
2. Rajouté en marge : « Madᵉ ».
3. Cette fin de phrase est rajoutée.
4. Idem.

(28.) Douze petites rozes d'or esmaillees de noir, enrichies de chacun cinq diamens pour servir a des gans.

[Fol. 72.] COLLIERS.

(29.) Ung collier garny de huict diamens en table et sept diamens a facettes en cueur et triangle, les chattons esmaillez de blanc par le derriere, et seze perles rondes et quinze perles en poire.

[Fol. 72 v°.] CROIX ET CHAPPELETZ.

(30.) Une croix de diamens ayant neuf grandz diamens, dont celuy du milieu est taillé a facettes façon de lozange, qui est celuy que monsieur le Grand Escuier[1] donna de la part du Roy a la Royne lorsqu'elle fut espousee[2], entouree d'une couronne d'espines et au dessus ung diament en table aux costez et au dessoubz trois autres diamens en clouz, au dessoubz ung autre diament en pointe a huict faces et trois diamens en cueur servans de pendelocques, tous lesdicts diamens mis en œuvre a jour et ladicte croix esmaillée de coulleur de bois.

(31.) Une autre grand croix garnie de dix sept diamens, assavoir celuy du milieu en table qui fut achepté par le Roy du Picart[3] VII^{m} escus, neuf autres dia-

1. Roger de Saint-Lary (1563-1646), baron de Termes, duc de Bellegarde en 1620, grand écuyer de France, représentait Henri IV au mariage par procuration et accompagna officiellement Marie de Médicis en France.

2. Sur le mariage par procuration, voir ci-dessus, p. 188, note 2.

3. M. N. Rondot (*Les orfèvres de Lyon*, n°s 502 et 672, *Nouvelles Archives de l'Art français*, 3e série, t. IV, 1888) a donné ici même plusieurs mentions d'orfèvres du XVIe siècle du nom

mens moindres en table, ung autre diament au dessoubz en lozange taillé a facettes, deux autres diamens en façon de clouz au bas de la croix et quatre autres diamens en cueur a l'entour de ladicte croix.

(32.) Ung chappelet contenant soixante trois grains d'or et six marques d'or esmaillez de noir, lesdicts grains garniz de dix a unze petitz diamens chacun et les marques garniz de quarante petitz diamens chacune.

(33.) Ung autre chappelet composé de sept marques et soixante [fol. 73] dix grains, lesdictes marques faictes en forme de foy d'or esmaillé de blanc, ayant chacune six petitz diamens et les soixante dix grains semez de petites turquoises, non esmaillez.

(34.) Ung autre chappelet[1], composé de seze pieces en forme d'aigles esmaillez de blanc ayant chacun ung petit diament sur l'estomac, rattachez de seze bellieres a chacune desquelles y a ung plus grand diament, dont deux desdictes bellieres tiennent a une piece faicte en forme de fleur de lix couronnée, garnie de dix sept diamens tant grandz que petitz, au dessoubz de laquelle piece pend une autre piece ou y a un nom de Jesus couronné, et au dessus de la couronne ung chiffre, ladicte piece garnie de cent diamens tant grandz que petitz et ung autre diament servant de pandelocque au dessoubz.

(35.) Huict pieces attachees ensembles des Misteres

de Gauvain, ou le Picard, dont notre personnage est sans doute le descendant.

1. En marge de cet article on lit : *Na que la Royne a donné le dict chappelet à Madame Chrestienne.* Chrétienne ou Christine de France, seconde fille de Henri IV et de Marie de Médicis, naquit le 10 février 1606 et épousa le 10 février 1619 le prince de Piémont, Victor-Amédée.

de la Passion dont l'une est la lanterne garnie de quinze petitz diamens, la seconde est un coq garny de cinq petitz diamens, la troisiesme est la couronne garnie de neuf petitz diamens, la quatreiesme, cinqiesme et sixiesme sont autres pieces garnies ensembles de dix neuf petitz diamens, la septiesme est ung nom de Jesus garny de trente huict petitz diamens et la huictiesme est une croix garnie de quarante neuf diamens tous fort petitz.

(36.) Ung autre chappelet de cornalines blanches contenant [fol. 73 v°] soixante trois grains et quatorze marques de testes de mores garnies de petitz diamens.

(37.) Une petite croix d'or, esmaillée de blanc, garnie de trente petitz diamens.

(38.) Une croix d'or, esmaillee de plusieurs coulleurs, enrichie de treze diamens et autres trente sept petitz diamens[1].

(39.) Une autre croix d'or enrichie de tous costez d'environ cent soixante petitz diamens.

[Fol. 74.] FLEURS EN FAÇON DE BOUCQUETZ
ET AUTRES PIECES A MECTRE SUR LA TESTE.

(40.) Sept fleurs garnies de diamens dont l'une qui est la plus grande est en forme de soucy et y a en la fleur quarante ung diamens et a la queue d'icelle deux autres petites fleurs a chacune desquelles y a neuf

1. Ici on lit en marge, toujours de la main signalée ci-dessus : « La Royne a baillé à Nicolle ladicte croix en eschange d'aucune besongne. » Nicolle est sans doute Nicolas Roger, valet de chambre et orfèvre de la Reine. Cf. ci-après le n° 89 et la note jointe.

petitz diamens et une feuille a laquelle y a ung diament.

(41.) Deux autres desdictes fleurs sont en forme d'oeuilletz d'Indes esmaillees de rouge, a chacune desquelles y a ung diament en table au milieu et douze a facettes a l'entour et ung diament en triangle sur une feuille.

(42.) Deux autres fleurs en forme de pensees, esmaillees de coulleur de pensee, a chacune desquelles y a cinq grandz diamens a facettes et ung petit au milieu et ung autre diament sur une feuille.

(43.) Et deux autres en forme de marguerites esmaillees de rouge, garnies chacune de vingt cinq petitz diamens.

(44.) Une petite espee, en forme d'esguille d'or a mectre aux cheveux, dont la garde est couverte de petitz diamens et y a en tout cent quatre vingtz quinze diamens fort petitz.

[Fol. 75.] Braceletz.

(45.) Ung grand bracelet a mectre a l'entour du bras, contenant douze pieces dont celle du milieu est faicte en façon de boueste avec une devise dessus, garny de deux grandz diamens en table, deux perles en poire et ung rubis taillé a facettes et plusieurs petitz diamens a l'entour pour l'ornement. Cinq autres pieces aussi faictes en bouestes a mectre portraict ayant des devises au dessus et garnies chacunes de plusieurs diamens pour ornement, et six autres pieces faictes en façon de nœud esmaillez de blanc, entrelassez de fleches et flammes ayant chacune ung diament de moienne grandeur en table au milieu et

quatre en poincte aux quatre coings et plusieurs autres petitz diamens pour ornement.

(46.) Une paire de braceletz d'or faict en rozes donnez par Monsieur le Grand Duc[1], contenant chacun dix pieces qui sont vingt en tout dont les dix plus grandes sont garnies de vingt ung petitz diamens chacun et les dix petites ont chacune cinq petitz diamens.

(47.) Une autre paire de braceletz contenant quatorze pieces en tout, en chacune desquelles y a au milieu une foy de rubis et quatorze petitz diamens a l'entour.

[Fol. 75 v°.] (48.) Une autre paire de braceletz contenant en tout vingt pieces en chacune desquelles y a au milieu une foy d'esmerauldes et huict petitz diamens a l'entour.

(49.) Une autre paire de braceletz contenant en tout seze pieces esmaillees de noir, en chacune desquelles y a au milieu une grosse turquoise et quatre petitz rubis et plusieurs petites turquoises a l'entour.

(50.) Une autre paire de braceletz, contenant en tout vingt huict pieces esmaillees de blanc et noir et a chacune d'icelles y a trois turquoises.

(51.) Ung bracelet seul de dix pieces esmaillees de blanc et noir et garniz d'une hiacinthe chacune.

[Fol. 76.] Pendans a porter a la ceinture.

(52.) Ung petit miroir d'or donné par monsieur le duc de Mantoue[2], esmaillé de blanc, ou sont

1. Ci-dessus, p. 190, note 2.
2. Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue de 1587 à 1612, offrit sans doute ce miroir à l'occasion du mariage.

empraincтes les armes de la Royne, garny en tout de trente huict petitz diamens, cinq rubis et ung saphir.

(53.) Une monstre d'horloge sonnante d'or, esmaillée de noir, dont la boueste et le demy jon du tour sont couvertz de diamens et y a en tout cent quatre diamens tant grandz que petitz de diverses façons, et ladicte monstre pend a ung crochet et une autre piece facon de chesne, aussi garniz de diamens, et y en a tant au crochet que a ladicte piece de chesne cinquante cinq diamens; plus a l'esguille qui monstre les heures y a encores sept diamens.

(54.) Une petite monstre d'or garnie de cent cinquante huict diamens tant grandz que petitz, compris ceux qui sont en une petite chesne a laquelle elle pend, qui est composée de quatre petites pieces.

(55.) Une autre monstre de lappis, garnie de plusieurs petitz diamens qui font une estoille a chacun des costez, et d'autres petitz diamens a l'entour, garnie de sa chesne de six fleurs d'or sans diamans.

(56.) Ung miroir d'or, garny de plusieurs diamens tant en tables que triangles, et au milieu ung chiffre, que la Royne d'Angleterre[1] a donné a la Royne.

[Fol. 76 v°.] (57.) Une petite orloge d'or, faicte en glandz, ou est le chiffre de la Royne et au dessus une couronne, le tout garny de petitz diamens.

(58.) Une autre orloge d'or avec son pendant, le

1. La reine d'Angleterre, dont il est ici question, est sans doute Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemark, mariée en 1589 à Jacques Ier Stuart, roi d'Angleterre, et morte le 2 mars 1619. Nous savons par les *Lettres de Henri IV* (t. VI, p. 193) qu'en janvier 1604 Marie de Médicis fit elle-même à la reine d'Angleterre cadeau de son portrait.

tout garny de petites turquoises, qui a esté achepté quinze cens livres.

(59.) Une ceinture d'or, esmaillee de plusieurs coulleurs en lacz d'amour.

(60.) Ung estuy d'or, esmaillé de diverses coulleurs, garny de petitz diamens.

(61.) Une escarcelle de cuir, garnie d'or esmaillé de plusieurs coulleurs et enrichie de plusieurs petitz diamens.

[Fol. 77.] Pendans d'oreilles.

(62.) Deux grandes tables de diamens enchassez a jour d'ung petit fillet d'or esmaillé de noir, lesquelz ont esté donnez par le Roy a la Royne l'ung aux estrennes de l'année M VI^{c} cinq et l'autre de l'année M VI^{c} six et furent achaptez l'ung xv^{m} escus et l'autre xii^{m} v^{c} escus.

(63.) Deux autres diamens en cueur, taillez a facettes, servans de pendelocques aux dessusdicts ou a d'autres, selon qu'il plaist a la Royne.

(64.) Une paire de pendans d'oreilles a chacun desquelz y a trois diamens en poinctes taillez a facettes, mis en œuvre a jour avec ung filet d'or, esmaillez de noir et de petitz grains blancs.

(65.) Une paire de pendans d'oreilles faictz en façon de couronnes, garniz chacun de trente petitz diamens [1].

(66.) Une paire de pendans d'oreilles de testes de mores, garniz de neuf petitz diamens chacun.

1. Ici on lit encore en marge : « La Royne a donné les dicts pendans d'oreilles à Madame Chrestienne. »

(67.) Une paire de pendans d'oreilles en poire, garniz chacun de quarante neuf petitz diamens[1].

(68.) Une paire de pendans d'oreilles d'emerauldes faictes en façon de poires, qui estoient a feu Madame seur du Roy[2].

(69.) Le grand diament taillé a facettes des deux costez acheptė de Monsieur de Sancy[3] pour xxv^m escus.

[Fol. 77 v°.] (70.) Ung autre grand diament en cueur aussi taillé a facettes, acheptė de Congnet[4] pour xii^m escus et donné par le Roy a la Royne aux estrennes de l'année mil VI^c quatre.

(71.) Une paire de pendans d'oreilles, de chacun ung diament en cueur taillé a facettes des deux costez, acheptez par la Royne ix^m escus.

(72.) Une paire de pendans d'oreilles, chacun garny de trois cueurs de diamens, et plusieurs autres petitz diamens a l'entour faictz en façon d'ancolie esmaillé

1. De même, en marge : « La Royne a aussi donné lesdits pendans à Madame Chrestienne. »

2. En marge : « Mad^e ».

3. Nicolas Harlay de Sancy (1546-1629), colonel général des Suisses, dont il avait été négocier au nom d'Henri III l'engagement au service du roi de France, avait été auparavant chargé de diverses ambassades en Allemagne et en Angleterre et devint par la suite surintendant des bâtiments. Grand amateur de pierres précieuses, il avait acheté à Antoine, prieur de Crato, le fameux diamant qui porte encore son nom, pour le prix de 100,000 livres. Le revendant au Roi 25,000 écus (soit environ 125,000 livres), il ne réalisait donc qu'un bénéfice honnête. On sait l'histoire du Sancy; possédé par Charles le Téméraire, il fut perdu à Granson, ramassé par un soldat et vendu par celui-ci à un prêtre pour 1 florin. Il fait actuellement partie du Trésor impérial de Russie, qui le paya en 1835 la somme de 500,000 roubles d'argent.

4. Cf. ci-après notre n° (81). Ce personnage était sans doute un orfèvre fournisseur habituel de la couronne.

de noir, donnez par le Roy a la foire Saint Germain de l'année M VI^{c} neuf[1].

Quelques diverses pieces.

[Fol. 78 v°.] (73.) Une pierre de hiacinthe en laquelle est taillé la teste de Nostre Dame avec une enchasseure d'or et au bout trois perles pendantes faictes en gourdes.

(74.) Une pomme d'or esmaillee et gravee, avec son pendant d'or, pour servir a mectre du parfun.

(75.) Ung Agnus Dei garni d'or, ayant deux cens vingt cinq diamens, ou d'ung costé est peinte l'image de la Vierge et de l'autre d'ung ange.

(76.) Ung autre Agnus Dei d'or, garny de huict diamens et aultant de rubis, ou d'ung costé est peinte l'image de la Vierge et de l'autre celle de saint François.

(77.) Ung relicquaire d'or faict en forme de monstre a huict faces, esmaillé de viollet et blanc, sur lequel y a cent quinze fort petitz diamens.

(78.) Ung livre couvert d'or, esmaillé de coulleur de bois, enrichi de plusieurs diamans de toutes sortes par tous les endroictz, representant aux deux grandz costez la passion de Nostre Seigneur avec des diamens et le doz et les fermetures d'icelluy aussy garniz de diamens.

[Fol. 79.] (79.) Ung ange d'or esmaillé de rouge et blanc, enrichy de plusieurs diamens, et au bout une pierre gravée pour servir de cachet.

(80.) Une chemise de Nostre Dame de Chartres

1. Ci-dessus, p. 193, note 1.

d'or, esmaillée de plusieurs coulleurs et enrichie de plusieurs diamens.

[Fol. 79 v°.] BAGUES ET ANNEAUX.

(81.) Ung grand diament en cueur taillé a facettes, achepté de Congnet pour VI^m escus.

(82.) Ung autre grand diament en cueur, en poincte taillé à facettes, que le Roy a donné a la Royne, lequel il avoit gaigné au jeu.

(83.) Ung autre grand diament en table, aussi donné par le Roy et gaigné au jeu.

(84.) Ung autre grand diament en table, donné par le Roy qu'il avoit aussi gaigné au jeu.

(85.) Ung autre diament[1] jaune en griffe, taillé a six faces, lequel estoit a feu Madame seur du Roy.

(86.) Ung autre grand diament en table avec deux petitz diamens aux costez, donnez par le Roy et gaigné au jeu.

(87.) Deux autres diamens en cueur, taillez a facettes, esmaillez de noir, donnez par le Roy et gaignez au jeu.

(88.) Ung autre grand diament taillé a faces de triangle, en griffe, avec douze petitz diamens a l'entour, achepté de Madame de Luxembourg[2] pour XII^c escus.

[Fol. 80.] (89.) Ung autre grand diament donné a

1. En marge : « Mad^e ».
2. Marguerite de Lorraine, veuve en premières noces d'Anne, duc de Joyeuse, avait épousé en 1599 François de Luxembourg, duc de Piney, ambassadeur extraordinaire d'Henri IV à Rome, et qui mourut le 30 septembre 1613. Elle-même mourut le 20 septembre 1625 et fut enterrée aux Capucines de Paris.

la Royne aux estrennes mil six cens dix et qui a esté achepté par Nicole Roger[1] de Monsieur le duc de Mantoue[2] XIIII^{m} escus.

(90.) Ung autre diament en poincte taillé a facettes et enchassé en or en façon de griffes pour servir d'ung pendant d'oreille.

(91.) Ung autre diament en griffe taillé a facettes avec deux petitz diamens aux costez, esmaillé de noir, achepté de Langia[3] pour XVI^{c} escus.

(92.) Ung autre diament façon de tombeau taillé a facettes achepté de Monsieur de Fourcy[4] IIII^{c} escus.

(93.) Ung autre diament en ovalle taillé a facettes avec deux petitz diamens a chacun costé, gaigné par la Royne au jeu[5].

(94.) Ung autre petit diament en poincte creuse.

(95.) Ung autre diament en tombeau taillé a facettes et la bague entourée de petitz diamens.

(96.) Ung demy jon garny de quarante cinq petitz diamens non esmaillé.

(97.) Ung autre demy jon garny de trente petitz

1. Nicolas ou Nicole Roger, l'un des seize valets de chambre à « neuf vingts livres » d'appointements de Marie de Médicis, entra à son service en 1601 et se démit de sa charge en 1626. Il était en même temps, ainsi que Pierre Courtois, orfèvre de la Reine. Voyez ce que nous en avons dit dans la courte notice placée en tête de cet inventaire.

2. Ci-dessus, p. 200, note 2.

3. Nous n'avons pu identifier cet orfèvre italien.

4. Sur ce gentilhomme de la chambre du Roi, chargé par Henri IV, le 21 juillet 1606, d'un rapport à Sully sur les Gobelins et la requête formulée par de Comans et La Planche, voyez les *Lettres de Henri IV*, t. VI, p. 643-644.

5. Ici on lit en marge : « La Royne a baillé ceste bague a Nicole en eschange d'une croix de diamans. »

diamens dont y en a dix plus grands que les autres[1].

[Fol. 80 v°.] (98.) Deux petites bagues en façon de serpens couverte de force petitz diamens.

(99.) Ung autre diament en poincte taillé a faces, a griffes avec deux petitz diamens aux costez.

(100.) Ung rubis cabochon en forme de cueur dont l'anneau est esmaillé de noir.

(101.) Ung autre gros ruby ballais pour servir de pendant de teste, lequel estoit a feu Madame la duchesse de Beaufort[2].

(102.) Une grande table de rubis mise en œuvre en façon de cueur non esmaillée.

(103.) Une Nostre Dame de rubis de relief entourée de petitz rubis non esmaillé.

(104.) Deux bagues de foy de rubis entournez chacune de petitz rubis non esmaillé.

(105.) Ung demy jon garny de quarante petitz rubis non esmaillé.

[Fol. 81.] (106.) Une roze de petitz rubis et deux diamens petitz a costé, estant en une bague.

(107.) Ung rubis mis en œuvre en cueur et le tour de la bague couvert de petitz rubis.

(108.) Ung rubis cabochon que Madame la comtesse de Saulx[3] a donné a la Royne.

1. En marge, de même : « Le dict demy jon a esté eschangé a Nicole sur et tient moins d'une croix de diamens. »

2. Gabrielle d'Estrées, dont le mariage avec M. de Liancourt fut cassé par la volonté d'Henri IV, dont elle était devenue la maîtresse, devint successivement marquise de Monceaux (1595) et duchesse de Beaufort (par lettres du 10 juillet 1597). Elle mourut le 10 avril 1599.

3. Chrétienne d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort-

(109.) Une grande esmeraulde en cueur, garnie d'or et donnée à la Royne par feu Monsieur de Gondy[1].

(110.) Une autre esmeraude en griffe, deux petitz diamens a costé que Monsieur d'Argouges[2] a donnee a la Royne.

(111.) Une autre esmeraulde enchassée en ung chatton qui estoit a une des enseignes de feu Madame, seur du Roy, laquelle enseigne la Royne a donnee a monseigneur le Daulphin[3].

[Fol. 82.] PERLES.

*En partie de Mad*e. (112.) Soixante neuf grosses perles rondes dont y en a trente une acheptees de Madame d'Elbœuf[4] a cinq cens escus piece, une qui estoit au bas du carquant[5] donné par Monsieur le Grand Duc, deux que la Royne a eues par eschange de Madame la marquise de Verneuil[6], une autre que

Créqui, épousa en secondes noces François-Louis d'Agoult, comte de Sault. Après avoir dirigé en Provence le parti ligueur, elle fut ralliée à Henri IV par Lesdiguières et Montmorency. Elle mourut en 1611, après avoir été la confidente intime de Marie de Médicis, qu'elle incita souvent à des intrigues, ce dont Henri IV lui sut toujours mauvais gré.

1. Sur ce personnage, gentilhomme de la chambre du Roi, à ne point confondre avec les prélats contemporains du même nom, voyez les *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 317.

2. D'Argouges, trésorier de Marie de Médicis, et postérieurement trésorier de la Marine (*Lettres de Henri IV*, t. III, p. 584).

3. Louis XIII.

4. Marguerite Chabot, fille du comte de Charny, grand écuyer de France, femme de Charles Ier de Lorraine, duc d'Elbeuf, mourut le 29 septembre 1652 à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

5. Voyez la description de ce carquant au nº (6) ci-dessus.

6. Catherine-Henriette de Balzac d'Entraigues, marquise de

le Roy donna a la Royne, une autre qui estoit a ung pendant d'oreille dont l'autre fut perdu a Lyon[1], et les trente trois autres sont des bagues de feu Madame, seur du Roy.

(113.) Deux cent trois autres grosses perles rondes dont les cent ont esté acheptees de Madame d'Angoulesme[2] pour la somme de trente huict mil livres, cent autres de Granisset, marchant de Strasbourg, et (*un blanc*) et trois autres que la Royne a acheptees particulierement.

(114.) Deux cens soixante trois perles rondes qui peuvent estre du pris de douze escus pieces.

(115.) Sept cens soixante perles rondes de pris de huict escus piece.

(116.) Quatre mil cent cinquante perles rondes du pris de trois a quatre escus piece.

(117.) Quatorze perles en poire pour servir de pendants d'oreilles [fol. 82 v°] ou pendelocques[3], assavoir quatre dont l'une pese avec sa garniture d'or trente deux caratz et ung peu barrocque, une autre pese quatre caratz ung grain, aussi ung peu barrocque, une autre pese vingt quatre caratz qui est parfaicte et

Verneuil (1579-1633), fille de Marie Touchet, la maîtresse de Charles IX, et de François de Balzac; elle fut elle-même la maîtresse avouée de Henri IV depuis son mariage (1600) jusqu'environ 1610, date à laquelle il rechercha la princesse de Condé.

1. Sur le séjour à Lyon, cf. ci-dessus, p. 191, n. 1.

2. Diane, légitimée de France, fille de Henri II et de la Piémontaise Philippe Duc, épousa en premières noces Horace Farnèse, duc de Castro, et en secondes noces François de Montmorency (1557). Elle échangea en 1582 son duché de Châtellerault contre celui d'Angoulême. Elle mourut à Paris le 11 janvier 1619 à l'âge de quatre-vingts ans.

3. Ici, en marge : « En partie de Mad^{e} ».

une autre vingt six caratz aussi parfaicte et ces quatre sont des bagues de feu Madame, seur du Roy; une autre pese avec sa garniture d'or vingt deux caratz deux grains, une autre pese dix sept caratz deux grains, une autre qui est fort longue pese dix huict caratz, deux autres parfaictes pesans chacune avec leur garniture quinze caratz qui ont esté acheptees de Pilles six cens escus chacune, une autre pesant quatorze caratz, une autre pesant quinze caratz qui a deux grandz trouz rempliz de nacre de perle, une autre pesant quatorze caratz et deux autres pesans chacune unze caratz deux grains.

Nous, Marie, par la grace de Dieu Royne de France et de Navarre, certiffions a tous qu'il appartiendra que nous avons ce jour d'huy faict faire en nostre presence la description et inventaire de toutes les bagues, joyaux et pierreries a nous appartenans selon et ainsy qu'elles sont cy particulierement speciffiees et declarees, lesquelles nous avons au mesme instant mises es mains et en la garde de nostre bien amée la dame Concine, nostre dame d'atour [fol. 83], laquelle demeure chargee de les nous representer toutes fois et quantes que nous le luy commanderons. Faict a ... le ... jour de ... mil six cens ...[1].

[Fol. 84.] Autre inventaire des bagues, joyaulx, pierreries et doreures qui estoient a feu Madame la duchesse de Bar, seur unicque du Roy estans de present es mains de la Royne du reste de ce qui fut apporté et representé par Madame de Penzas apres

1. Le lieu et la date en blanc.

la mort de madicte dame, outre plusieurs grandes pieces qui sont comprises et emploiees en l'estat general des bagues de la Royne, ayant le surplus esté donné par le Roy et par la dicte dame Royne tant a la dicte dame de Pauzas[1] et autres dames et femmes de feu Madame que a plusieurs autres, ayant Sa Majesté mis les dictes bagues et joyaulx restantes et cy apres speciffiees es mains de Madame Concine, sa dame d'atour, pour estre par elle representez quand besoing sera.

Premierement.

COLLIERS OU CARQUANS ET BORDEURES.

(118.) Carquan. Huict pieces de carquant a chacun desquelz y a cinq perles boutons qui servoient a ung carquant auquel y avoit en outre cinq chattons de diamens que la Royne a fait oster et emploier les diamens a la chesne de couronnes d'espine qu'elle a faict faire[2].

(119.) Collier. Ung collier de diamens brillans d'or esmaillé de plusieurs coulleurs contenant quarante

1. Jeanne du Monceau de Tignonville avait épousé François-Jean-Charles de Pardailhan, comte de Panjas ou de Panzas, conseiller du Roi et gouverneur de la province d'Armagnac. Fille de la gouvernante de la duchesse de Bar, Marguerite de Selve, dame de Tignonville, elle était devenue la dame d'atours et la confidente intime de Catherine de Bourbon. Une lettre de Henri IV à Sully du 17 avril 1604 (*Lettres de Henri IV*, t. VI, p. 232) nous apprend que la dame de Panjas vint à cette époque à la cour apporter au Roi les inventaires des bijoux et des meubles de la feue duchesse, inventaires qui, déduction faite des objets qu'on lui abandonna, servirent sans doute à dresser celui que nous publions et celui auquel nous avons fait allusion que contient (fol. 9-19) le même manuscrit des Affaires étrangères.

2. Cf. le n° (9) ci-dessus.

trois pieces separees qui [fol. 84 v°] s'attachent ensembles, dont y en a vingt ung plus grandes que les autres et a celle du milieu y a ung diament faict en forme de cueur, ung petit plus grand que les autres. Ledict carquant soulloit contenir le nombre de deux cens vingt trois diamens tant grands que petitz, tant en table triangle que a faces, mais il se trouve neuf petitz diamens perduz.

(120.) Collier. Ung petit collier contenant sept pieces a trois desquelles y a ung petit diament et ung rubis en table au dessus avec cinq autres plus petitz rubis à l'entour et aux quatre autres y a a chacun ung petit diament et quatre petitz rubis en triangles, lesquelles sept pieces sont ratachees ensembles de huict petites pieces a chacune desquelles y a ung petit rubis et deux perles. Au dict carquant y a tout le nombre de XXVII petites perles.

(121.) Carquan. Quinze pieces d'or esmaillez de diverses coulleurs a cinq desquelles y a cinq grosses perles barrocques et aux dix autres estans plus petitz y a pareillement a chacune cinq perles barrocques plus petites.

(122.) Carquan. Sept autres pieces de carquans a chacun desquelz y a quatre perles barrocques et au milieu ung rubis; les rubis manquent a trois des dicts chattons.

(123.) Carquan. Ung petit carquant contenant dix neuf pieces, assavoir neuf pieces ayans chacune ung petit rubis cabochon au milieu et dix autres ayans chacun deux perles. Les dictes perles sont de diverses sortes [fol. 85].

(124.) Bordure. Une petite bordure contenant douze

pieces d'or a chacune des quelles y a deux perles a l'once et y manque une perle a l'une des pieces.

(125.) Carquan. Dix pieces de petit carquant esmaillez de diverses coulleurs a chacune desquelles y a deux perles barrocques et y a deux pieces d'œuvre differentes.

(126.) Carquan. Huict autres petites pieces a chacune desquelles y a quatre perles plattes.

(127.) Chesne. Six petites pieces d'or qui ont servy a une chesne a chacune desquelles y soulloit avoir deux rubis, assavoir ung de chacun costé, mais a trois desdictes pieces y manque ung rubis a chacune.

(128.) Chesne. Une chesne de dix filz de petitz grains de senteur couvertz de perles de fil d'or et entremeslez de perles de semence.

Quelques pieces de diverses sortes.

(129.) Ung vaze. Ung vaze d'or a mectre des boucquetz enrichy de grands diamens et moiens au nombre de quarante et quatre vingtz deux petitz et ung petit chappelet de fleur au dessus qui se deffaict.

(130.) Enseigne. Une feuille d'or esmaillee de diverses coulleurs enrichie au [fol. 85 v°] milieu, le dessus d'ung rubis cabochon taillé a facettes et de quatorze petitz diamens dont y en a cinq en triangle et les autres en table.

Quelques pieces de diverses sortes.

(131.) Une lezarde. Une lezarde d'or sur laquelle y a cinq esmerauldes et sur la teste d'icelle deux petits diamens et deux yeux de rubis et ung petit collier de rubis.

(132.) Une marthe. Une marthe garnie d'une teste d'or avec ses quatre pattes à laquelle y a dix huict diamens tant a la teste qu'aux pattes et douze rubis.

(133.) Une marthe. Une teste de marthe et quatre pattes enrichies de quarante cinq perles esmaillees de tanné avec deux yeux de rubis.

(134.) Une marthe. Une petite marthe ayant la teste et les quatre piedz d'or avec deux petitz rubis aux yeux et deux petites perles aux oreilles et une petite chesne d'or qui tient a ladicte teste.

(135.) Boucquetz. Quarante quatre boucquetz d'or representans de petites fleurs esmaillees de diverses coulleurs et faictz de diverses façons a la plupart desquelz y a de petitz rubis au milieu.

(136.) Une teste de more faicte de musc et ambre garnie d'or et d'argent enrichie de dix rubis au chappeau ou guirlande et de huict esmeraudes. Il y manque ung rubis.

[Fol. 86.] (137.) Bague. Une bague a l'anticque a pendre au col en laquelle y a deux chattons; en l'ung y a ung diament en poincte longuet et assez grand et l'autre chatton est vuide et y a eu autreffois ung rubis spinelle[1] qui a esté emploié en une enseigne que la Royne a faict faire.

(138.) Boucquet. Ung boucquet a mectre sur la teste au milieu duquel y avoit par cy devant ung grand diament qui a esté emploié dans la grande enseigne de la Royne[2]. Il y avoit aussi ung rubis en cueur qui a esté emploié en une autre enseigne de la

1. Cf. le nº (20) ci-dessus.
2. Cf. ci-dessus le nº (18).

Royne[1] et y reste maintenant quatre diamens en table.

(139.) Bordure. Quatre petitz chattons d'or esmaillez de rouge et de blanc a chacun desquelz y a une petite esmeraulde au milieu excepté a l'ung ou elle manque.

(140.) Chattons. Trente cinq boutons d'or a chacun desquelz il soulloit avoir quatre petitz diamens, mais la plus part des ditz diamens ont esté emploiez a une chesne de couronne d'espine que la Royne a faict faire[2], tellement qu'il n'y reste plus que les dictz soixante trois diamens en tout.

Nous, Marie, par la grace de Dieu Royne de France et de Navarre, certiffions a tous qu'il appartiendra que nous avons faict faire en nostre presence le present inventaire... Faict à ...[3] le ... jour de...

1. Cf. ci-dessus le n° (20).
2. Cf. le n° (9) ci-dessus.
3. Ces deux mots sont rajoutés d'une autre main.

DEVIS

POUR

LES PEINTURES DES SINGES

C'est un mémoire de trois pages en deux feuillets, écrit de la main de Sully, sur la décoration qu'il imagine pour une des salles de l'hôtel de Sully.

Il fait partie d'un recueil factice de 135 feuillets, acquis par M. Bénet, le précédent archiviste du Calvados, pendant l'exercice 1904-1905[1]. Toutes les pièces, sauf deux, sont manuscrites et proviennent de Sully, qui en avait composé comme une sorte de livre d'or de ses documents le plus précieux. Nous en devons l'indication à l'obligeance de M. Besnier, l'archiviste actuel.

Le devis (fol. 82 et 83) est entièrement de la main de Sully, titre, texte et suscription. Il est facile de s'en assurer en comparant par exemple avec la suscription du fol. 112, au verso : « Vers de Billard en ma louenge. »

Nous croyons, avec M. Henri Martin, qui en a dit son avis à la séance du 1er juillet 1907 de la Société de l'Histoire de l'Art français, que cette curieuse décoration était destinée soit au grand hôtel Sully, rue Saint-Antoine (nº 143 actuel), soit au petit hôtel Sully, qui communiquait avec le précédent par des jardins et servait d'orangerie, de lieu de repos et de songerie. L'entrée de ce dernier est au numéro 7 de la place des Vosges. C'est à la décoration de l'un ou de l'autre que se réfère encore le « Mémoire des devises qui sont dans la cour et la petite gallerie peinte de l'hôtel de Sully » (fol. 60 et 61). Il ne reste rien de ces peintures.

Mais le document demeure comme un piquant témoignage

1. Cf. le Rapport imprimé de l'archiviste du département pour l'exercice 1904-1905, chap. « Acquisitions », p. 16-17.

des divertissements d'imaginations auxquels se livrait Sully après sa retraite entre 1611 et 1641 (l'hôtel de Sully fut acheté par lui en 1634). A côté du personnage un peu solennel et toujours tendu vers la gravité que nous montrent les *Économies royales*, il y a le Sully malicieux, qui ne craint pas la fantaisie gauloise. Même les *Économies royales* nous le montrent prenant ses ébats à Rosny[1], avec des détails qui commentent d'une façon inattendue notre devis des peintures. D'autre part, il aime l'art plus qu'il ne veut l'avouer. Le document donne un démenti aux affectations de dédain prodiguées dans tel passages des *Mémoires*[2]. Enfin, nous sommes ici dans la tradition des représentations simiesques, chères à notre art français depuis les dessins de *Villard de Honnecourt* jusqu'aux œuvres de *Watteau* et de *Chardin*, aux cabinets de l'hôtel de Rohan et de Chantilly. Il semblait précisément qu'entre le XVIe et le XVIIIe siècle, le thème eût été un peu négligé sous l'influence de l'esprit classique : le devis vient s'ajouter aux quelques œuvres qui font la transition.

R. Schneider.

Particularités du tableau de foires et marchés
(1er feuillet, recto).

Premièrement représentera une halle, aux deux espics de laquelle il y aura deux singes, tenants chaqun une girouette en une main et un cadran en l'autre, en regardant quelle heure il est.

Plus, fault plusieurs singes qui facent des boutiques et feuillées; d'autres qui deschargent des chevaux chargés de marchandises; dautres qui les amènent tant à homme que à charette; dautres qui les destallent, vendent, mesurent et poisent et content argent.

1. Éd. Petitot, vol. I, p. 380.
2. Cf. t. VI, p. 353.

Plus, d'autres qui amènent des troupeaux de toutes sortes de bestail; dautres qui les rengent en ordre; dautres qui montent sur les chevaux et les galopent; d'autres qui visitent le bestail, les vendent et acheptent.

Plus, d'autres qui tiennent taverne, aprestent un disner, mettent la nape, tirent le vin, se mettent à table, mangent et boivent les uns aux autres, et des singesses mellées parmi, qui apportent, vendent et acheptent des œufs, du beure, fromage, poulets, oisons et autres menues denrées.

Plus, dautres qui jouent de la cornemuse, du viollon, et qui danssent avec les singesses et les vallets de la feste équipés comme il fault.

Plus, des boutiques de barbier et dapotiquaire, où les uns estants médecins, cirugiens, médecins et apoticaires, facent la barbe, arachent les dents, baillent des clistères, tastent le poux, ordonnent et baillent medecine.

Plus, des prévôts, archers, sergeans et officiers de justice qui ce promènent, voient mesurer les grains, poisent les marchandises et donnent ordre à la police : où soit pris un coupe... (*partie rongée par l'humidité*) et quelques ivrongnes qui se seront batt (*rongé par l'humidité*).

Particularités du tribunal (1er feuillet, verso).

Premièrement, un audittoire représenté, où il y ait des singes assis, avec leurs bonnés cornus, leur cornettes et grande gibesiere à la ceinture.

Plus, dautres pour advocats et procureurs, en habits nécessaires, ausquels les parties déduisent leurs raisons avec divers gestes, portants force sacs, papiers

et escritoires, et prenants argent à toutes mains, de toutes sortes de conditions, démonstrées par les habits accoustumés.

Plus, deux advocats qui plaident pour les parties, les unes habillées en malles, les autres en femelles.

Plus, des criminels pris, mis au carcan, aux fers, menés en prisons fortes et pendus.

Plus, un colège de lectures en toutes sortes de science, où soient représentés les docteurs, le recteur, les régens et les escoliers, les uns aux classes, d'autres estudians, les autres jouans à la paume, au ballon, au sabot, aux esguillettes, au cheval fondu, à pettangeulle, au chesne-fourché, aux quilles, d'autres qui luttent, aillent à l'escarpollette et autres jeux de jeunes gens, selon l'espace que lon aura.

Particularités d'une nopce et dansse (2e feuillet).

Premièrement, une salle où soit représenté un seigneur avec sa femme, enfans, gentishommes, damoiselles et autres domestiques, assis à voier (*sic*) jouer une commédie.

Plus, une table couverte, où il y ait des sommeliers et autres officiers laccommodant, mettant rafreschir le vin, accommodant les fruits et sallades, accommodans les viandes et les mettant au feu pour cuire, puis les en tirent et les facent servir.

Plus, des pères et mères qui marient leurs enfans, où chaqun soit bien habillé et mis en bonne posture; le notaire qui fiance, passe le contract, le faict signer aux parties, le fiancé qui baise et embrasse; puis se vont marier au temple, bien accompagnés et habillés,

avec toutes sortes d'instruments, sur un hault arbre accommodé en salle.

Plus, tous les convives à tables, servis de viandes, breuvages et autres choses, comme il apartient.

Plus, le bal et les masques, avec touts les abbits et formalités requises, et force singes ivres se battans l'un l'autre.

Plus, la conduite du marié et de la mariée au lit, et plusieurs qui se font l'amour, présentent des lettres, se baisent, s'embrassent, prennent querelle, mettent l'espée au poing et se battent.

Plus, les dons et présents divers qui se feront par tous les conviés et conviées.

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

JEAN TOUTIN

ET LES PREMIERS PEINTRES SUR ÉMAIL FRANÇAIS

(1593-1686).

On ne sait pour ainsi dire rien des premiers peintres sur émail. L'admirable talent de *Jean Petitot* éclipse si bien le merite de ses devanciers et de ses rivaux que son nom reste à peu près le seul cité pour la seconde moitié du XVIIe siècle. Tout ce qu'on connaît de l'invention et du développement de l'émail des peintres se borne à quelques lignes de Félibien, que les auteurs de dictionnaires et d'encyclopédies, à commencer par Diderot, ont répété sans y changer un mot :

Avant l'an 1630, ces sortes d'ouvrages estoient encore inconnues, car ce ne fut que deux ans après que Jean Toutin, orfèvre de Chasteaudun, qui émailloit parfaitement bien avec les émaux ordinaires et transparens, et qui avoit pour disciple un nommé *Gribelin*, s'estant mis à rechercher le moyen d'employer des émaux qui fissent des couleurs mates pour faire diverses teintes, se *parfondre* au feu et conserver une mesme égalité et un même lustre, en trouva enfin le secret, qu'il communiqua à d'autres ouvriers, qui tous contribuèrent ensuite à le perfectionner de plus en plus.

Dubié[1], orfèvre, qui travailloit dans les galleries du Louvre, fut des premiers; Morlière, natif d'Orléans, mais qui demeuroit à Blois, le suivit de prés, s'estant appliqué particulièrement à peindre en esmail sur des bagues et sur des boestes de monstres, il se mit en grand crédit. Morlière eut pour disciple Robert Vauquer, de Blois, qui a surpassé tous les autres à bien desseigner et à donner de belles couleurs. Il mourut en 1670. Pierre Chartier, de Blois, dont j'ay parlé, se mit à faire des fleurs, à quoy il réussit parfaitement. Et l'on vit aussi-tôt plusieurs personnes dans Paris s'attacher à cette manière de peindre, dont l'on fit quantité de médailles et d'autres petits ouvrages. On conmença mesme à faire des portraits émaillez, au lieu de ceux qu'on faisoit de miniature[2].

Voilà toute l'histoire de la peinture en couleurs vitrifiables. Cinq ou six noms et une date. C'est vraiment peu pour cet art charmant qui a mis au service des miniaturistes une palette d'un éclat sans pareil et d'une richesse de tons inaltérable.

Nous avons cherché à combler cette lacune en nous livrant à une première enquête au foyer même de la peinture sur émail, à Châteaudun et à Blois. Grâce au concours zélé et désintéressé d'excellents érudits locaux, nous sommes arrivé à grouper un nombre respectable d'actes d'état civil et de pièces judiciaires qui éclairent désormais quelque peu la question. Nous les publions intégralement, en y joignant, pour chaque artiste cité, une notice succincte, donnant, autant

1. Peut-être une erreur de nom. Il y avait dès 1635 un orfèvre renommé Jean Hubé, qui habitait à Paris, rue Bourtebourg, où il vivait encore en 1682.

2. [Félibien], *Des principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent*. Paris, 1676, in-4°, p. 4.

que nos renseignements nous l'ont permis, les étapes de sa carrière et ses œuvres connues.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous ceux qui nous ont facilité notre tâche, à MM. Henri Lecesne, président de la Société dunoise d'archéologie, à Châteaudun; Adrien Thibault, ancien président de la Société des arts et des lettres de Blois; A. Trouëssart, architecte à Blois; Trouillart, archiviste départemental de Loir-et-Cher. Sans le concours de ces obligeants érudits, notre travail eût été arrêté avant même d'être commencé[1].

Henri Clouzot.

Extraits des registres de l'église réformée de Chateaudun[2].

[Greffe du tribunal civil de Châteaudun.]

(Transcription par M. Henri Lecesne.)

I.

Du dimanche 1. jour d'aoust 1593.

Magdeleine Toutin[3], fille de Estienne Toutin[4] et de Marie Vallée, nasquit le xxij^e^ jullet 1593 et a esté

1. Il serait injuste de ne pas citer l'excellente brochure de M. l'abbé Develle, *Peintres en émail de Blois et de Châteaudun au XVIIe siècle*. Blois, 1894, in-12, 45 p., qui nous a mis sur la trace de plus d'un renseignement et nous aurait mieux servi encore sans son absence regrettable d'indications de sources.

2. Le plus ancien de ces registres débute par un acte du 3 novembre 1591; il ne peut donc contenir l'acte de baptême de Jean Toutin, le père, né en 1578.

3. Elle vivait encore à Châteaudun en 1617.

4. Estienne Toutin, maître orfèvre et ancien de l'église réformée de Châteaudun, époux de Marie Vallée, mourut avant 1609. C'est le père de Jean Ier Toutin.

presentee au baptesme par Claude Lubin[1] et Marie Gallou le 1. jour d'aoust 1593.

II.

Du vj^{me} d'apvril 1597.

Ester Toutin, fille de Estienne Toutin, orfeuvre et antien de ceste eglise, et de Marie Vallee, ses pere et mere, fut baptisee par Monsieur Berger le six^{me} d'apvril, jour de Pasques 1597. Presentee par honnorable homme Me Philipes Merault, docteur et medecin, et damoiselle Marie de Sainct-Mesmyn, femme du s^{r} Duperay, ses parrain et marraine.

III.

Du dimanche xiiij juin 1609.

Furent espouses à Chasteaudun par Monsieur Simson Jean Toutin[2], fils de deffunt Estienne Toutin, orfevre, et Marie Vallee, ses pere et mere, et Elizabeth Meraut[3], fille de Me Philippes Meraut, docteur en medecine, et Marguerite Raimonnet, ses pere et mere, d'autre part.

1. Orfèvre à Blois.

2. *Jean Ier Toutin*, orfèvre, graveur et peintre sur émail, naquit à Châteaudun en 1578 et mourut à Paris le 14 juin 1644. Il a laissé deux suites de gravures d'ornements datées l'une et l'autre de Châteaudun, 1619. On ne connaît aucune pièce d'émail pouvant lui être attribuée en toute certitude, mais la coll. Pierpont Morgan possède un étui d'orfèvrerie de sa façon. De sa femme Élizabeth Meraut, épousée le 14 juin 1609, il eut six enfants, dont les noms suivent. Sa femme lui survécut et mourut à Châteaudun le 18 mars 1654.

3. Elle était la belle-sœur du pasteur Simson, qui célébrait le mariage.

IV.

Elizabeth Toutin[1], fille de Jehan Toutin, orfevre, et de Elizabeth Miraut, nasquit le viij^e^ jour de mars 1612 et fut baptizée par Monsieur Lamy le dimanche xj^e^ dudit mois, et fut presentee au baptesme par Me Alexandre Simson et Anne Girard, fille (?) de Monsr Raymonnet, medecin à Vendosme.

L'Amy, pasteur.

Simson.

V.

Henry Toutin[2], filz de honnorable personne Jehan Toutin, demourant à Chasteaudun, et de honnorable femme Elizabeth Merault, sa femme, nasquit le lundy vingt huict^me^ jour de juillet mil six cens quatorze, et

1. Élisabeth Toutin, née à Châteaudun le 8 mars 1612, épousa Jacques Rou, procureur au Parlement de Paris, assassiné le 23 mars 1647 par deux de ses clercs qu'il avait fait condamner pour vol. Elle mourut le 24 août 1652, à Paris.

2. *Henry Toutin*, orfèvre, graveur et peintre sur émail, naquit à Châteaudun le 28 juillet 1614. On connaît de lui une planche de flacons et de vases datée de 1628, à Châteaudun. Il vint s'établir à Paris après sa réception à la maîtrise en 1636 et y demeura jusqu'en 1683. Il exerçait rue Saint-Louis, dans l'île Notre-Dame et travaillait en chambre. On ne le trouve plus en 1686 sur la liste des orfèvres parisiens. On connaît de lui un petit médaillon, *Diane et Actéon* (1636) au British Museum, un portrait de *Charles Ier* (1636) au Rijks Museum, deux portraits de *Louis XIV enfant et Anne d'Autriche*, dans un étui décoré de fleurs, au Trésor de Vienne, une montre exécutée à l'occasion du mariage de Guillaume II d'Orange (1641) au Musée néerlandais, une montre l'*Enlèvement des Sabines*, et un portrait de femme (1651) au British Museum, enfin, son chef-d'œuvre, une reproduction de la *Tente de Darius*, de Lebrun (1671), au Musée Rath, à Genève, longtemps attribuée à Petitot.

fut baptisé le vendredy suivant, premier jour d'aoust aud. an, par Monsieur Lamy, nostre pasteur, et fut tenu au baptesme par honnorable personne François Hervet, chirurgien d'Orleans, et Marie Toutin, sœur dudict Toutin.

L'Amy.
F. Harvet. J. Toutin.
Chauffourneau,
scribe du Consistoire.

VI.

Anne Toutin[1], fille de Jehan Toutin et de Elizabeth Mirault, ses pere et mere, demourans à Chasteaudun, nasquit le mercredy à une heure apres minuit six[me] avril m vi[c] seize, et fut baptisee par Monsieur Lamy, nostre pasteur, le dimanche ensuivant, dix[me] jour desd. mois et an, et presentee au baptesme par Jean Toutin le Jeune, son oncle[2], et Anne Merault, veufve M[e] Alexandre Simson, demeurans aud. Chasteaudun.

L'Amy.
Chauffourneau.

VII.

Philippes Toutin, fils de Jehan Toutin et de Elizabeth Mirault, nasquit le samedi 28 d'octobre 1617 et fut baptizé le 1. de novembre aud. an par M[e] Jacques L'Amy, ministre du S[t] Evangile de Chasteaudun, ayant esté presenté au baptesme par Phi-

1. Morte à Châteaudun le 14 juin 1632.
2. Ce frère de Jean I[er] Toutin nous est inconnu. Peut-être s'agit-il de Jean Toutin, marié à Isabelle d'Allemagne, et dont un fils, Valentin, naquit à Paris le 24 janvier 1631 (note de Ch. Read, *Bibl. prot. franç.*).

lippes Mirault, oncle maternel, et par Magdeleine Toutin, tante paternelle, parrain et marraine.

L'Amy.

Coyneau, scribe.

VIII.

Jehan Toutin[1], fils de Jehan Toutin, Me orfebvre à Chasteaudun, et d'Elizabeth Mirault, ses pere et mere, nasquit le jeudi 14. jour de novembre 1619. Et fut baptisée (*sic*) le dimanche 23. jour desd. mois et an par Me Jacques L'Amy, ministre du sainct Evangile, en l'église de Chateaudun; ayant esté presenté au bapteme par Me Jabi Raimonnet, docteur et medecin, demeurant à Vendosme, et par Marguerite d'Huisseau, femme de Me Philippes Mirault, chirurgien aud. Chasteaudun, ses parain et maraine.

L'Amy.

IX.

David Toutin[2], fils de Jehan Toutin, orfebvre, et d'Elizabeth Merault, son espouse, nasquit à Chasteaudun le samedi 29. jour de janvier 1622 et y fut baptizé le dimanche 6. jour de febvrier au present an par Me Jacques L'Amy, ministre du St Evangile, aiant esté presenté au baptesme par Messire David

1. *Jean II Toutin*, orfèvre, graveur et peintre sur émail, naquit à Châteaudun le 14 novembre 1619. Il épousa vers 1637 Sara Graviller ou Cavillier, dont il eut plusieurs enfants. Il était encore vivant en 1660. On ne connaît de lui que deux boîtiers de montres, mais superbes d'exécution. L'un est au British Museum, l'autre fait partie de la collection de M. Paul Garnier, à Paris.

2. Mort en bas âge en 1630.

du Plesseys, chevallier seigneur de la Perinne[1], et damoiselle Marie Bernard, vefve de feu Me Nicolas Tassin, receveur des tailles en l'élection de Chasteaudun et Bonneval, ses parain et maraine.

TOUTIN. L'AMY.

X.

David Toutin, fils de Jehan Toutin et d'Elizabeth Mirault, deceda à Chasteaudun le (*blanc*) 1630 et y fut enterré au cimetiere de ceux de la Religion.

XI.

Anne Toutin deceda à Chasteaudun le lundi xiiij. juin 1632. Et y fut enterrée le mesme jour au cimetiere de ceux de la Religion reformée.

XII.

Elizabeth Merault, vefve de deffunt Monsieur Toutin, est decedée le 18me mars 1654. Son corps a esté inhumé le 19me desdicts mois et an.

EXTRAITS DES REGISTRES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE BLOIS.

[Greffe du tribunal civil de Blois.]

(Transcriptions par M. Lalande, greffier du tribunal.)

XIII.

Suzanne Toutin, fille de Josias Toutin[2], mre orfebvre

1. Les seigneurs de la Perrine étaient, avec les de Courcillon-Dangeau, les chefs du parti protestant dans le Dunois.
2. Josias Toutin, orfèvre à Blois, frère de Jean Ier Toutin,

en ceste ville de Blois, et de Marye de Setens, sa mere, naquit le vendredy 3e jour de decembre m. vic quatre et a esté baptisee par Monsieur Vignier, pasteur en l'église de Bloys, le xxvie jour du dit moys et an, et ayant eu pour parrain Jehan Toutin[1], aussy me orfebvre aud. Bloys, son oncle, et pour marrenne Susanne Boyer, femme du sieur Isaac Morin, marchand drappier audit Bloys.

XIV.

Du vendredy cinq janvier 1618.

Pierre Chartier[2], fils de Antoine Chartier, maître orfèvre demeurant à Blois, et d'Anne Hardouin, sa femme, est né le vendredy cinquième de janvier mil six cent dix huit et a esté baptizé par le sr Vignier le dimanche septième dudit mois et an. Et porté au bapteme par honorable homme Pierre Chartier[3] et honorable femme Judit Toupet, mère de lad. Hardouin.

Vignier, Anthoine Chartier, P. Chartier, Judit Toupet.

épousa avant 1601 Marie de Septans. De 1601 à 1610, il fit baptiser six enfants, dont nous croyons inutile de donner les noms. Il était mort en 1623, et son frère Jean était nommé curateur aux fins d'inventaire de ses nièces Marie (née le 10 janvier 1603), Jacquette (née le 21 octobre 1606). Élisabeth (née le 1er mars 1601) était mariée à Jehan Desettant, orfèvre.

1. *Jean Ier Toutin* fut, comme on le voit, établi quelques années à Blois.

2. *Pierre Chartier*, orfèvre et peintre en émail, né à Blois le 5 janvier 1618, perdit son père avant 1631. Sa mère dirigea l'atelier jusqu'à sa majorité. En 1638, il se fit recevoir maître et alla s'établir à Paris avant 1651. Il y vivait encore en 1683 rue des Fossés-Saint-Germain. On lui attribue une plaque représentant des fleurs, au Kœnigliches Grünes Gewoelbe, à Dresde.

3. Sans doute Pierre Chartier, avocat au Parlement.

XV.

Du dimanche XXIIe d'octobre 1634.

Isaac Gribelin[1], marchant orpheuvre, demeurant au dit Bloys, et Anne Cupper[2], fille de deffunt Michel Cuper, devant marchant orlogier audict Bloys, ont esté aussy audict jour espouzez par mondict s^r Testard.

XVI.

Du jeudy 15 février 1652.

Marie Grillet, fille de Jean Grillet[3], ouvrier en émail dem^t à Bloys, et de Jeanne Boucher, sa femme, Bapiste[4] (*sic*), a esté porté au baptesme par monsieur Delafons, pasteur de cette église, et Marie Girard, fille d'honorable homme Théodore Girard, marchand orlogeur à Bloys. Monsieur Arbaud, aussy pasteur de cette église, luy a administré ce s^t sacrement à l'issue des prieres.

DELAFONS, Jean GRILLET, ARBAUD.

1. *Isaac Gribelin*, orfèvre et peintre sur émail, était sans doute fils de Simon Gribelin, horloger, et de Rebecca Maupas. Il semble s'être marié trois fois : avec Sarah Fousteau, avant 1625; avec Rachel Fousteau, avant 1629, et, le 22 octobre 1634, avec Anne Cuper, fille de l'horloger Michel Cuper, décédé. Il était donc allié à Petitot par les femmes. Il semble n'avoir laissé que des filles, dont deux épousèrent des horlogers. Suzanne, née le 25 juin 1632, s'unit à Nicolas Massy le 29 mai 1661; Rebecca, née le 14 décembre 1640, à Henri Marchal le 27 nov. 1661. A cette date, Isaac Gribelin était mort.

2. Jean Petitot épousa le 23 novembre 1651, à Paris, Marguerite Cuper, fille de Sulpice Cuper, conseiller du roi et contrôleur des rentes de la généralité de Bordeaux, et de Marie Manier. Leur fils Jean naquit à Blois le 2 janvier 1653.

3. Nous ne savons rien de cet émailleur. Il était peut-être fils de Michel Grillet, maître horloger, époux de Denise Aubry.

4. Papiste, catholique.

XVII.

Du jeudy 5e may 1661.

Simon Gribelin[1], fils d'honorable homme Jacob Gribelin[2], maître graveur demeurant à Bloys, et de Marie Norieux, sa femme, né le 4e du présent mois, a esté porté au baptesme par honorable homme Luc Coyrin, bourgeois de Bloys, et dame Judith Festeau, femme d'honorable homme Abraham Gribelin[3], marchand orlogeur aud. Bloys. Ce st sacrement lui a esté administré par Mr Janiçon, pasteur de cette église, à l'issue de son action.

Jacob GRIBELIN, Judith FESTEAU,
COYRIN, JANIÇON.

EXTRAITS DES REGISTRES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CHARENTON[4].

XVIII.

... Fille de Jean Toutin[5] et de Sara Graviller, née

1. *Simon Gribelin*, graveur en renom, né à Blois le 4 mai 1661, perdit son père à Paris en 1676. Il passa en Angleterre, où il se fit naturaliser le 8 mars 1682, avec sa mère et deux autres membres de sa famille. Il mourut à Londres le 18 janvier 1733. Son œuvre est considérable.

2. *Jacob Gribelin*, graveur, né le 19 juillet 1635, épousa Marie Norieux le 18 janvier 1660. Il mourut à Paris en 1676.

3. Abraham Gribelin, horloger et valet de chambre du roi, épousa le 17 novembre 1619 Judith Festeau. C'est le grand-père de l'enfant.

4. Ces registres ayant été brûlés en 1871, nous publions les actes ci-dessus d'après les relevés de Ch. Read dans le *Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. XIII, dans les *Mémoires de Jean Rou* (1858, in-8°), et d'après ses notes mss. à la *Bibliothèque du protestantisme français*.

5. Jean II Toutin.

le 22e febvrier 1638, a esté baptisée le dimanche 7 mars, audit an, par M. Le Faucheux, estant presentée au saint baptesme par M. Pierre Chartier, advocat au parlement, et Isabelle Toutin, femme de M. Jacques Roux, procureur en ladite cour.

XIX.

Du XVIII de juillet 1638 a esté baptisé par M. Lefaucheur Jean Rou[1], fils de Jacques Rou et d'Isabelle Toutin, présenté au baptême par noble homme Me Jean Toutin, sieur de Montbrun[2], et dame Isabelle Morault, femme du sieur Jean Toutin.

XX.

4 juin 1644, Jean Toutin[3], md orfevre, âgé de 66 ans, natif de Châteaudun, a esté enterré à Saint Père.

Extrait des registres de la paroisse Saint-Maclou d'Orléans[4].

XXI.

Le treysyesme jour de may mil six cens quatre fut

1. Jean Rou, né le 17 juillet 1638, petit-fils de Jean Ier Toutin par sa mère, est l'auteur d'une *Histoire de l'Académie de peinture*, aujourd'hui perdue, et de *Tablettes chronologiques et historiques* qui le firent embastiller. Il avait épousé une fille du peintre Elle-Ferdinand. Il mourut le 3 décembre 1711, laissant de curieux *Mémoires*, publiés par Francis Waddington. Paris, 1858, 2 vol. in-8°.
2. Sans doute Jean Toutin le jeune, frère de Jean Ier.
3. Jean Ier Toutin.
4. Publié par Herluison, *Artistes orléanais, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes*. Orléans, 1863, in-8°, p. 105.

baptisé C. tofle[1], fils de C. tofle Morlière, et de Marie Gouy, sa femme; ses parrains Daniel Mathaire et Pierre Gouy, sa marine Charlotte Gaultier, femme de Michel Gouy.

MATAYRE, P. GOUY, C. GAUTHIER.

EXTRAITS DES REGISTRES DE LA PAROISSE SAINT-HONORÉ DE BLOIS.

[Archives communales de Blois.]

(Transcription par M. F. Charrier.)

XXII.

Le onziesme jour d'octobre 1621 fut babtizé Jacques[2], filz de Michel Voquez, maistre orlogeur, et de Marguerite Turquoy[3]; son parain Jacques Prevost, marchand, et sa marraine Marie Vauquet.

PREVOST, Marie VAUQUET, LEFEBURE, vicaire.

XXIII.

Le vingt deuxiesme jour d'avril 1625 a esté baptizé

1. *Christophe Morlière,* orfèvre, graveur et peintre en émail, né à Orléans le 12 mai 1604, vint s'établir à Blois, où sa présence est constatée dès le 10 septembre 1628. Il y épousa, le 11 février 1630, Marie Poëte et mourut avant le 22 octobre 1644. Une très belle montre, au Trésor impérial de Vienne, dont le mouvement est signé de son beau-frère Jacques Poëte, est probablement son œuvre.

2. *Jacques Vauquer*, excellent graveur, né à Blois le 10 octobre 1621, épousa le 29 janvier 1640 Élisabeth Lemaire et mourut le 31 août 1686, ayant eu, entre autres enfants, Élisabeth (18 décembre 1640), qui épousa Barthélemy Cottineau, Marguerite (15 avril 1646), mariée à André Plejot, et deux fils, Michel (9 juin 1653) et Jacques (27 décembre 1658).

3. Morte le 16 juillet 1631.

Robert[1], filz de Michel Vauquier, m^e^ graveur à Blois, et de Marguerite Tuquoy; son parrain Robert..., marchant, sa marraine Françoise Vauquier, fille de feu Louis Vauquier, laquelle a dict ne signer.

N... LEFEBURE.

XXIV.

Le dixiesme jour de septembre 1628 a esté baptizé Michel, filz de Louis Gremy, maistre horlogeur, et de Magdaleine Vaulquier. Le parrain est Christophle Morlière. La marraine est Françoise Vaulquier, fille de defunt Louis Vaulquier, laquelle a declaré ne signer.

Christophe MORLIÈRE. BOURGITTEAU.

XXV.

Le vingt neuviesme jour du dit mois (janvier 1640) et an que dessus ont esté conjointés par sacrement de mariage en l'eglise Saint-Honoré Jacques Vauquer et Elisabeth Lemaire.

XXVI.

Le 3e jour d'octobre (1670) fut enterré en l'église Saint-Honoré et mourut le jour precedent à Chambon Robert Vauquer, peintre en émail.

1. *Robert Vauquer*, peintre en émail, né le 30 avril 1625, mort le 2 octobre 1670, épousa Anne Lescuyer, dont il eut Anne (27 avril 1669) et Michel (15 juin 1670). On connaît de lui une montre dans la collection Bernal (Londres, 1855) et une série de dix-huit émaux de la *Vie de J.-C.*, à la bibliothèque Vaticane. M. Paul Garnier possède une montre, évidemment de sa main, reproduisant une *Sainte-Famille* gravée par son frère Jacques.

XXVII.

Le dernier jour d'aoust 1686 mourut et le lendemain fut enterré en l'eglise Jacques Vauquier, graveur.

M. Voilpian.

Extrait des registres de la paroisse Saint-Sauveur de Blois.

[Archives communales de Blois.]

(Transcription par M. F. Charrier.)

XXVIII.

Ce jourdhuy, onziesme jour de febvrier 1630, fuz espouzé honneste homme Christophe Morlière, orfevre et graveur de monseigneur le frère du Roy, avec honneste famme Marie Poitte, en presence de honneste homme Louis Gremy, maistre orloger de ceste ville de Blois.

Christophe Morlière; Marie Poitte; Marie Jouy; Claude Moraut; Blondeau.

Extraits des archives du présidial de Blois.

[Arch. départ. de Loir-et-Cher.]

(Transcription par M. Adrien Thibault.)

XXIX.

Blois, 7 mars 1634.

[Sentence du présidial faisant défense à *Abel Bérault*, graveur à Blois, de recevoir en sa maison aucun compagnon orfèvre

sortant de boutique de maîtres et lui enjoignant de mettre hors de sa maison Jehan Godelain, compagnon orfèvre.]

Estienne Rousseau et Isaac Gribelin, jurez et gardes du mestier d'orfebvre à Blois, demdrs aux fins d'une requeste par Apou, lesds Rousseau et Adrian Prévost, doyen, en personne, contre Abel Berault, graveur, et Jehan Godellain, compaignon orfebvre, par Maillard.

Lesds demandeurs ont percisté aux fins de leur requeste.

Ledt Berault a dict qu'il n'a rien de commung aveq l'art et mestier d'orfebvre et n'ouvrage rien d'orfebvrie, parce qu'il ne faict et ne fond aulcun ouvrage d'or ou d'argent, qui est ledt art et mestier d'orfebvre; mais seullement quand les orfebvres ont faict leur art et fasson, il taille et grave au burin; à quoy lesds orfebvres n'ont aucun interest ny droict, pouvoir ny visitation. Qu'il ne veut pourtant empescher, encores qu'il n'y soit tenu et soubz la protestation de revocquer son offre, que lesds demandrs voyent et fassent veoir et visiter s'il fera quelque chose par entreprise sur l'art et mestier d'orfebvre, à la charge que, où ilz feront quelque denonciation et recherche calomnieuse, il en aura réparation. Qu'il desnye avoir desbauché, detiré ou soubztraict ledt Godellain de la bouticque d'ung me orfebvre[1] ou de qui que ce soit. Il est vray qu'ayant de la besongne pour employer luy et ung homme, ledt Godellain, qui est graveur et qui estoit lors vagant, l'ayant requis l'employer et mettre

1. Statuts des orfèvres, titre III, art. 3 : « ... Ne pourront les autres maîtres recevoir chez eux aucun compagnon qu'ils ne se soient informez si le maître d'où il sort a consenti qu'il le quittât » (Pierre Le Roy, *Statuts et privilèges du corps des marchands orfèvres-joyailliers*. Paris, 1734, in-4°).

à besogne, il l'a faict, mais de graver seullement, ce qu'il soustient avoir peu et pouvoir encores faire; et, partant, il requiert estre renvoyé aveq despens.

Ledt Godellain a dict que les demandrs, n'ayant de la besongne ou quoy que soit, ne luy en voullant fournir et bailler, il a esté contrainct se mettre à travailler de l'art de graveur, lequel il sçait aussy; ce qu'il a peu et peult encores faire; desniant avoir faict quelque chose qui appartienne à l'art d'orfebverye depuis qu'il est en la maison dudt Berault. Pour quoy aussy il requiert estre renvoyé aveq despens; ne faisant à propos ce que ledds demdrs disent qu'il travaille chez ledt Berault, dans un grenier ou chambre haulte, parce que, quand il a travaillé soubz la veuve Chartier[1] et Morlière[2], orfebvre, de l'art d'orfebvrerie, il a tousjours travaillé dans des greniers[3].

Les demdrs ont percisté nonobstant et requis deffault et provision dudt Godelain faulte d'estre comparu en personne, estant nécessaire en ce faict de son interrogatoire de respondre par sa bouche sur les faictz résultans de leur requeste; et quant audt Berault qu'il ne se peult excuser de faulte d'avoir retiré en sa maison ledt Godellain, et qu'il ne peult desnier qu'icelluy Godelain n'ayt travaillé en sa maison d'orfebvrie et porté de l'argent en lingot, et esté changé

1. Anne Hardouin, mariée le 5 juin 1616 avec Antoine Chartier, orfèvre. Elle perdit son mari en 1631 et dirigea l'atelier jusqu'à la majorité de son fils Pierre. C'était un privilège réservé aux veuves de maître (titre VIII, art. 1).

2. Christophe Morlière.

3. Titre VI, art. 2 : « ... Tous maîtres, etc..., tiendront leurs boutiques en lieux publics et apparens et sur rue publique, dans lesquelles ils auront leurs forges et fourneaux scellez en plâtre et non en arrière-boutiques, salles ou chambres secrètes, ni autres lieux. »

et converty en besongne d'orfebvrie, et requierent qu'il soit sur ce interrogé.

Ledt Godelain, par ledt Maillard, a dict qu'il n'y a point d'adjournement personnel, qu'il est appellé pour compaion par procureur, ainsy qu'il faict, et que le faict est nouveau, hors la requeste, et inventé depuis icelle, et que ledt Godelain comparera quand il aura esté dict et ordonné.

Sur quoy nous avons donné acte aux partyes de leurs dires et déclarations, mesmes de ce que ledt Berault, le serment de luy pris, a desnyé avoir jamais fait aulcun ouvrage d'orfebvrie, n'y faict faire par ledt Godelain; encores moing faict reduire aulcun lingot d'argent en ouvrage d'orfebvrie. Au principal, disons que ledt Godellain comparoistra en personne à ce jourd'huy quatre heures de rellevée pour estre interrogé sur les faictz resultans de la requeste des demdrs; et enjoinct à luy de comparoir à peyne de prison. Permettons aux demdrs de faire leurs visittes et recherches ès maisons dud. Berault et aultres qui contreviennent aux status; et sera faict droict sur les conclusions desds demdrs après que ledt Godellain aura esté par nous interrogé. Leur donnons acte de ce que ledt Berault est demouré d'accord d'avoir ung plact à dorer, lequel luy a esté dellaissé par Bajonville, me orlogeur, lequel a travaillé deux ou trois ans en la maison dudt Berault et depuis a servy à Moysant et Denodon et aultres mes orlogeurs, et ont aussy continuellement travaillé.

Chauvel, Abel Berault, Prevost, Rousseau, Maillard, Apou.

R/ xxxij s.

Et led^{t} jour, heure de quatre heures de rellevée par devant Nous, lieutenant général sud^{t}, sont comparuz lesd^{ts} jurez, doyen et orfebvres comme à l'assignation préceddante, et lesd^{s} Berault et Godellain en personnes et par Maillard. Après lesquelles comparutions nous avons faict retirer les partyes et pris le serment dud^{t} Godelain au cas requis et accoustumé, par lequel il a promis de dire véritté sur les faictz dont il sera par nous enquis. A quoy a esté proceddé ainsy qu'il ensuict.

A dict avoir nom Jehan Godelain, natif de Metz en Lorayne, compaignon orfebvre, allant par le pays, aagé de vingt-six ans.

Enquis s'il n'a pas tousjours faict ès villes où il a esté le mestier d'orfebvre, a dict que ouy. Si, en cette quallitté, depuis qu'il est en cette ville, il n'a pas travaillé ès bouticques de Yvert, et depuis chez Morlière, et pourquoy il est sorty d'aveq led^{t} Morlière : Est demeuré d'accord du contenu aud^{t} article et dict que ce qui l'a obligé de sortir d'aveq led^{t} Morlière est à cause qu'on l'a vollé dans sa maison de quelques papiers contenans plusieurs secretz d'orfebvrye; pour faire lequel vol on a rompu ung ais du plancher du cabinet où il avoit retiré lesd^{s} papiers.

S'il n'a pas pris ou emporté plusieurs papiers escriptz à la main contenans plusieurs secretz appartenans aud^{t} Morlière : A dict que non.

S'il n'a pas achepté de l'argent en lingot en la bouticque de Rousseau, m^{e} orfebvre, et laissé deux anneaux en gaige pour led^{t} lingot, lesquels anneaux ont été par luy faictz : A dict et confessé que six sepmaines sont ou environ, avant qu'il feust sorti d'aveq

led[t] Morlière, il achepta dud[t] Rousseau de l'argent en lingot pour le payement duquel il laissa deux anneaux d'or en gaige, lesquels il desnye avoir faictz et dict qu'ilz luy avoient esté baillez par Yvert.

S'il n'a pas travaillé d'orfebvrye chez Berault et doré des ouvrages dans ung plat à dorer qui est chez led[t] Berault : Dict que s'estant mis aveq led[t] Berault en intention de graver, attendant qu'il luy baillast de la besongne, il s'est mis à limer une boiste de latton, laquelle il nous a représentée, desniant avoir doré aulcune pièce.

S'il n'a pas de boistes d'argent en sa pocession et à qui elles appartiennent : A dict en avoir dix d'argent et une de latton faictes il y a fort long temps et la plus part lorsqu'il estoit chez led[t] Morlière, lesquelles boistes luy appartiennent. Et est tout.

Jean GOUDELIN.

Ce fait, avons mandé lesd[es] partyes et leurs procur[rs] et ordonné en leur présence qu'elles prendront communicquation dud[t] interrogatoire pour venir plaider à l'audiance à venredj.

Abel BERAUT, PREVOST, ROUSSEAU, MAILLARD, APOU, DUBOIS.

Et depuis, du consentement dud[t] Berault, luy faisons inhibitions et deffances de recepvoir à l'advenir en sa maison aulcuns compaignons orfebvres sortans de bouticque des maistres, comme aussy luy faisons deffances de recepvoir aulcuns compaignons de dehors dud[t] mestier d'orfebvre soubz quelque preteste que ce soit pour les tenir en sa bouticque, à peyne de trois cens livres d'amende applicquables suivant leurs

statuds et de confiscation des ouvrages dont il pourroit estre trouvé saisy. Luy enjoignons de mettre hors de sa bouticque et maison led[t] Godellain dans trois jours sous les mesmes peynes, et aud[t] Godellain de vuider et desloger de cette ville et faulxbourgs dans quinzaine; si mieux n'ayme travailler en la bouticques des maistres orfebvres; et led[t] jour passé, permis ausd[s] demd[rs] de le faire mettre et constituer prisonnier, le tout nonobstant, etc. Excusons led[t] Berault de l'amende pour cette fois et renvoyons les partyes sans despens, sauf des présentes, à quoy condamnons led[t] Berault. — Faict, etc.

CHAUVEL, Abel BERAULT, A. PREVOST, ROUSSEAU, MORLIÈRE, Jean GOUDELIN, C. LUBIN, MANGOT, DUBOIS, Henry YVER.

R/ xvj s.

XXX.

Blois, mardj xxij mars 1639.

[Procès en règlement de compte entre Henry Hivert, maître orfèvre à Blois, et Christophe Morlière, son associé.]

(Transcription par M. Adrien Thibault.)

Henry Hivert, m[e] orfebvre à Blois, demd[r] par Baignoux et en personne, contre Cristophle Morlière aussy m[e] orfebvre, deffend[r] par Fauvyn.

Le demd[r] a percisté aux fins de sa requeste, jurant et affirmant le contenu d'icelle véritable; requerant que led[t] deffd[r] recongnoistra sa promesse qu'il a à ceste fin representée comprise dans son papier journal.

Le deffd[r] a dict que l'espace de trois ans entiers il y a eu association de trafict de leur art, dont led[t]

Morlière a toujours eu l' (un mot? illisible) et que, sur ce qu'il luy dist qu'il alloit en la ville de Tours pour y porter des marchandises, il luy en bailla pour le pris contenu en sa promesse et luy en porta pour douze cens livres; lesquelles furent par luy vendues à Son Altesse[1], qui en a disposé ainsy que bon luy a semblé; et qu'à son retour il en advertist le demd^r^ qui ne luy en a faict demande (?) pour ce qu'il sçait que la chose luy est (encores)? deube par sad^e^ Altesse; que, neantmoings sur ce que le demd^r^ luy dict avoir affaire d'argent, il luy auroit faict divers payements, tellement qu'il ne luy doibt desd^es^ marchandises que la somme de quatre cens livres, peu plus peu moings, ce qui se doibt reigler lorsqu'ils auront compté ensemble; à la deduction toutefois de sept pistolles et deuz escuz, assçavoir six pistolles pour la façon d'une boiste de monstre pincte, une pistolle pour le dedans d'une aultre boiste en païzage et les deux escuz pour un jon d'or[2]; laquelle déduction faicte, il luy sera deub peu de chose, laquelle il payera lorsqu'il les aura receus de sad^e^ Altesse, y estant de beaucoup plus engagé que luy, ou sinon dans un dellay et terme compettant.

Led^t^ demd^r^ a nonobstant percisté et dict que tout ce qui s'est faict entre les partyes auparavant le quatre^e^ de novembre mil six cens trente sept, ayant esté arresté entre elles par la promesse dud^t^ deffend^r^ dud^t^ jour portant compte, il n'est plus question de parler de ce qui c'est faict avant icelluy compte, ains seulle-

1. Gaston d'Orléans destinait sans doute ces bijoux à la belle Louison Roger, dont il raffolait, et qui lui fit passer toute cette année-là à Tours (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*).

2. Bague ou anneau d'or.

ment de se tenir a lad^{e} promesse et veoir ce que icelluy deffd^{r} a payé effectivement sur icelle et sur trente deux livres neuf sols pour la valleur de six gros vingt grains d'or que pesoit un quadran, un fond de boiste, un cercle, un pendant, le tout à mettre sur une boiste d'assier, lesquels led^{t} demd^{r} a livrés aud^{t} deffd^{r} depuis led^{t} compte, et sur une pistolle d'Itallye vallant ix l. xij s., laquelle jcelluy demd^{r} a prestée depuis (mars)? aud^{t} deffd^{r}.

Or, est-il qu'il n'a receu sur tout ce que dessus que douze pistolles d'Espagne d'une part vallant vi^{xx} l., cent livres d'aultre part, quarante livres d'aultre part, quarante neuf livres quatre sols d'autre part et vingt livres d'aultre part, qui reviennent ensemble a iij^{c} xxix l. iiij s.; et partant icelluy deffd^{r} doibt nettement au demd^{r} quatre cens quarante une livres trois sols; pour quoy il perciste à la déduction encores de la valleur de la fasson d'un païsage du dedans d'une boiste et de la pinture d'un petit jon que icelluy deffd^{r} luy a faict faire, et pour icelles fassons sept livres qui est plus qu'il n'en appartient. Et quant au paysage pour lequel icelluy deffd^{r} demande six pistolles, dict le demd^{r} et soustient qu'il y est mal fondé, pour ce que ayant esté faict sur une boeste de monstre, laquelle led^{t} Morlière a vendue pour luy à Paris et dont il a reçeu le prix duquel ils ont ensemble compté à son retour, qui fut au mois de may mvj^{c} trente huict, y ayant. . . . .

Et, par ces moyens, joinct le temps qui s'est depuis escoulé.

Le deffd^{r} a percisté en ses deffences, et, pour les sommes demandées oultre et par dessus sa promesse, les desnie.

Sur quoy nous renvoyons les partyes à l'audience a demain et y comparoistront.

LAMBERT, GAULT, BAIGNOUX, FAUVYN.

Vingt sols reçeu.

EXTRAITS DES REGISTRES DU PARLEMENT DE PARIS.

(Arch. nat., X^{1a} 2133.)

XXXI.

28 août 1638.

[Arrêt confirmant une sentence du siège présidial de Blois du 19 avril 1636 faisant défense à Isaac Gribelin, orfèvre à Blois, de trafiquer d'horlogerie directement ou indirectement et d'employer des compagnons ou maîtres horlogers pour faire des montres.]

Entre Isaac Gribelin, me orphebvre à Blois, appellant d'une sentence contre luy donnée par Me Nicollas marchand, coner au bailliage de Blois, le dixneufme jour de juin mil six cens trente six, et demandeur affin d'exécution du prinal suivant la clause portée par son rellief d'appel du douziesme jour de juillet aud. an mil six cens trente six, d'une part.

Et Pierre Rigault et Pierre Roux, mes jurez orlogers de lad. ville de Blois, inthimez et deffendeurs, d'autre, et demandeurs aux fins d'une commission par eux obtenue en chancellerie le huictme jour de may mil six cens trente sept, à ce que le principal différend d'entre les parties, reglé par sentence rendue aud. siége présidial de Blois le dixneufiesme jour d'avril mil six cens trente six, soict évoqué en ladicte cour

pour y venir procedder suivant les derniers erremens, d'une part.

Et Claude Lubin et Christofle Morellieres, deffendeurs, d'autre.

Et encores entre led. Gribelin, demandeur en sommation, suivant lesd. lettres du douziesme jour de juillet mil six cens trente six et l'exploit du vingt et ungiesme febvrier mil six cens trente sept, d'une part.

Et Estienne Rousseau, doyen des m^es^ orfebvres de lad. ville de Blois, et lesd. Claude Lubin et Christofle Morelieres, jurez, et Adrien Prévost, tant pour eux que pour les autres orfebvres de lad. ville de Blois, deffendeurs, d'autre.

Et encores entre led. Gribelin, appellant d'une saisie sur luy faicte de vingt sept monstres à luy appartenans le vingt septiesme de juin mil six cens trente six, d'une part.

Et lesd. Rigault et Le Roux, m^es^ jurez orlogers de lad. ville de Blois, inthimez, d'autre.

Et entre led. Rousseau, doien, Lubin et Morelieres, jurez, Jean du Boys, Maurice Bellenger, Abraham Servot, Adrien Prévost, Michel Déposé, Pierre Berenger, Henry Hemerie et Pierre Chartier, tous m^es^ orfebvres, demeurans en lad. ville de Blois, intervenans et demandeur suivant leur requeste du vingt troisiesme jour de febvrier mil six cens trente huict, d'une part.

Et lesd. Gribelin, Rigault et Le Roux, deffendeurs, d'autre. Et entre les m^es^ et gardes des orfebvres de Paris aussy intervenans et demandeurs en requeste du vingt cinq^me^ jour de juin mil six cens trente huict, d'une part. Et led. Gribelin et lesd. communaultez

des orfebvres et des orlogers de Blois, deffendeurs, d'autre.

Et entre lesd. maistres et gardes de l'orfebvrerie, appellans de lad. sentence du dixneufme de juin mil six cens trente six, en ce qu'elle fait deffence aud. Gribelin, orfebvre à Blois, de traffiquer à l'advenir de l'orlogerie et permet aux orlogers de lad. ville de Blois de traffique de boettes d'or esmaillées d'une part[1].

Et lesd. Rigault et Roux, etc., mes jurez orlogers de lad. ville de Blois, inthimez, d'autre.

Veu par la cour lad. sentence dont est appel par laquelle il est faict mainlevée aud. Gribelin des monstres qui avoient esté sur luy saisies, ordonné qu'elles luy seroient rendues comme il auroict esté à l'instant faict, et en outre faict deffences aud. Gribelin de traffiquer à l'advenir d'orlogerie directement ou indirectement et employer des compagnons ou mes orlogers pour faire ou pour porter et debitter aucunes monstres à peine de trois cens livres d'amende et de confiscation desd. ouvrages. Et cependant permis ausd. orlogers de faire des boettes d'or et d'argent et traffiquer de celles qui seront esmaillées par les orfebvres suivant et conformément à l'arrest de lad. cour du quinziesme jour de may mil six cens dix sept, saouf de celles quy sont garnies de pierreries reservez par led. arrest, et condampne led. Gribelin aux despens, tant de l'appointement en droit que de

1. Titre XIII, art. 16 : « Les horlogers pourront fabriquer des boëtes et toutes sortes d'ornemens d'or et d'argent pour leurs montres et horloges, et ne pourront néanmoins employer des compagnons orfèvres, ni enrichir de pierrerie aucune de leurs dites boëtes. »

la saisie et de tout ce qui s'en est ensuivy. Auquel Gribelin est enjoinct de faire la vente de ses monstres saisies dans un mois hors de lad. ville de Bloys, à peine de confiscation, et s'exécuteroit lad. sentence nonobstant oppositions et appellations quelconques et sans préjudice dicelles, et ce du consentement dudict Gribelin, demandeur, lesd. lettres de rellief d'appel dud. jour douziesme de juillet et la clause apposée en icelles pour l'evalluation dud. princippal, les conclusions y prinses aussy par led. Gribelin et par led. exploict du vingt et unge de febvrier tendantes à ce que lesd. Rousseau, doien, Lubin, Moreliere, jurez, et par led. Prévost, tant pour eux que pour les autres orfebvres de lad. ville de Blois, feussent receus de se joindre en la cause avec led. Gribelin pour conjoinctement et à communs frais poursuivre lad. cause d'appel, attendu que lad. sentence est rendue contre le statud de l'orfebvrerie, lad. commission desd. Rigaud et Roux, mes orlogers, dud. jour huicte de may, tendante aussy par fin d'évocation dud. princippal arrest du dix huicte jour d'aoust mil six cens trente sept, par lequel la cour sur led. appel a appointé les parties au conseil, à bailler par l'appellant ses causes et moiens d'appel, les intimez leurs responces, et sur lad. sommation en droict et à produire par lesd. parties, evoqué à elle le princippal differend pendant par devant lesd. présidiaux de Blois et appointé aussy icelles à produire, bailler, contredictz et salvations dans le temps de l'ordonnance et joinct ausdictes appellations pour leur estre sur le tout faict droict conjoinctement ou separement, saouf à disjoindre, joinct les prétendues fins de non recevoir des intimez que lad. sentence dont est

appel par ledict Gribelin est rendue de son consentement et deffences au contraire dudict appellant qu'il bailleroit dans trois jours, sur lesquelles seroit preallablement ou aultrement faict droit deffences et responces dud. Gribelin ausdictes fins de non recevoir, causes et moiens d'appel d'iceluy Gribelin, responces desd. Rigault et Le Roux, escriptures et productions desd. parties suivant led. arrest du dix huict^{e} jour d'aoust, contredictz desd. Gribelin, Rigault et Le Roux, ladicte saisie desd. vingt monstres faicte sur led. Gribelin ledict jour vingt sept^{e} juin et dont est appel par icelluy Gribelin, arrest du dix huictiesme jour de febvrier portant appoinctement au conseil sur led. appel et joinct à l'instance principalle requeste du dix huictième jour de mars employées pour causes et moiens d'appel, productions dud. Gribelin, requeste desdictz inthimez du trentiesme dud. mois de mars employées pour responces et productions, lad. requeste d'intervention desd. Rousseau, doien, Lubin et Moreliere, m^{es} jurez, de Jean Dubois, Bellenger et consorts, m^{es} orfebvres de lad. ville de Bloys, dud. jour vingt trois^{e} febvrier, arrest du trois^{e} jour dudict mois de mars aud. an par lequel la cour ordonne qu'ils bailleront leurs moiens, les deffendeurs leurs responces, produiront lesd. parties tout ce que bon leur semblera et joinct à lad. instance principalle requeste du dix huict^{e} jour dud. mois employée pour moiens d'intervention et les conclusions desd. Rousseau et consorts, interventions tendantes à ce qu'il fut ordonné que suivant et conformément aux statuds et ordonnances du Roy Henry deuxiesme données en may mil cinq cens cinquante cinq sur le faict desdictz mestiers deffences

seroient faictes ausdicts orlogers de Bloys et tous autres de faire et fabriquer aucunes boettes d'or ou d'argent esmaillé, ny d'employer des compagnons orfebvres pour faire lesd. boettes, ainsy qu'il leur a esté desja expressément deffendu par led. arrest du quinziesme de may mil cinq cens vingt sept[1], mesme d'en exposer en vente sur peine de confiscation d'icelles et d'amende telle qu'il plaira à la cour d'arbitrer, responce, productions des parties sur lad. intervention, contredictz desd. Rousseau, Lubin et consorts, production nouvelle dud. Gribelin, requeste du vingt sixe de juin employée contre icelle pour contredictz et lad. requeste d'intervention desd. mes et gardes de l'orfebvrerie de Paris dud. jour vingt cinqe de juin, arrest de reglement sur icelle du vingt huicte jour dud. mois et joinct à lad. instance les moiens de lad. intervention signiffiez les neuf et dix de juillet dernier tendant à ce qu'il fut dict et ordonné que deffences seroient faictes aux orlogers de la ville de Bloys et à tous autres orfebvres de lad. ville de traffiquer de toutes sortes de monstres, lesd. inthimez et deffendeurs condampnez aux despens de l'instance, responces, productions des parties contredictz desdictz intervenans et orlogers de Bloys suivant l'ordonnance de la cour du vingt septe de juillet, forclusions d'en fournir par led. Gribelin et lesd. orfebvres de Blois, arrest du dix septe jour d'aoust dernier par lequel sur l'appel desd. mes et gardes de l'orfebvrerie

1. L'arrêt de la Cour du 15 mai 1527 faisant défense aux horlogers « de faire des boetes d'or esmaillé » avait été annulé par un arrêt du Conseil du 8 mai 1543 les autorisant à « faire, vendre et débiter toutes sortes de boetes d'or et d'argent émaillées et gravées. » Comme on le voit, la question était loin d'être tranchée.

de Paris de lad. sentence du dix neuf[e] de juin lesd. parties sont appointées au conseil à escripre et produire et joinct comme dessus et acte à eux donné de ce que, pour causes d'appel, responces et productions, elles ont employé ce qu'elles ont escript et produit audict procès et interventions, conclusions du procureur général du Roy et tout considéré, il sera dict la Cour faisant droit tant sur le princippal évoqué que appellations dudict Gribelin ayant aucunement esgard ausd. (*ici trois mots illisibles, le parchemin a été déchiré et recousu*), et sans s'arrester à l'intervention desd. m[es] orfebvres de Bloys, a déclaré et déclare led. Gribelin non recevable appellant, l'amendera d'une amende seulement et sy l'a condampné aux despens, et sur l'appel et intervention desdictz m[es] et gardes de l'orfebvrerie à Paris et sommation, a mis et met lesdictes parties hors de cour et de procez sans despens pour ce regard.

Extrait des archives de la Cour des monnaies.

(Arch. nat., Z[1b] 648.)

XXXII.

[Plainte adressée à la Cour des monnaies par Christophe Morlière et Isaac Gribelin, orfèvres à Blois, contre les maîtres et gardes des métiers qui cherchaient à se défaire de mauvaise marchandise avec la complicité de revendeurs étrangers à la profession.]

[5 mars 1640.]

A nos seigneurs de la Cour des monnoyes.

Supplient humblement Christofle Morliere et Isaac

Gribelin, marchans orphevres en la ville de Blois, cy devant m[es] et gardes de la communaulté des marchans orphevres de lad. ville, disans qu'encores que les maistres et gardes à present en charge soient obligez d'empescher les desordres qui se commettent du faict de l'orphevrie en lad. ville de Blois et de faire en sorte que les ordonnances soient executées, neantmoings ils souffrent que plusieurs particuliers qui n'ont aucune cognoissance du tiltre et de l'alliage des metaulx vendent et trafficquent des marchandises d'or et d'argent qui ne sont au tiltre des ordonnances, lesd. m[es] et gardes à present en charge font pis, car ils convient avec ceulx qui se meslent de vendre lesd. marchandises deffectueuses et ont des intelligences particulieres avec eux dans leur commune, ce qui faict que les supplians ont raison de soupconner que lesd. m[es] et gardes à present en charge se servent desd. particuliers, trafficquans en or et en argent sans pouvoir, pour se deffaire des mauvaises marchandises qu'ilz ont dans leur boutique, lesquelles ilz n'oseroient y exposer en vente subjectz aux visitations de messieurs de lad. cour et de messieurs les generaux subsidiaires, lesquelz par occasion font leur visite dans les provinces. C'est pourquoy les supplians desireroient leur estre sur ce pourveu par la cour, ayans interest de conserver l'honneur de leur profession et d'empescher le desordre qui se commet au faict de l'orphevrie en lad. ville de Blois, lequel en fin decrediteroit leur ouvrage sy lad. cour n'y apportoit le remede necessaire.

Ce consideré, nos seigneurs, il vous plaise de vos graces permettre aux supplians de faire procedder par voye de saisie sur tous les ouvrages d'or et d'argent

deffectueux qu'ilz trouveront estre exposez en vente en lad. ville de Blois à leur risques, perilz et fortunes, et que les marchandises qui seront par eux saisies seront apportées au greffe de lad. cour pour sur leur rapport estre ordonné de la confiscation desd. marchandises, ainsy que de raison, enjoinct aux juges royaulx des lieux de tenir mainforte à l'execution de la commission qui leur sera donnée et ordonner que le tiers des amendes et confiscations qui seront jugées contre les particuliers qui se trouveront avoir malversé sera baillé et delivré aux supplians conformement aux ordonnances et vous ferez bien.

MORLIERE, I. GRIBELIN, CLEMENT.

DOCUMENTS

CONCERNANT

CHARLES COYPEL

La personnalité de *Charles Coypel* est encore assez mal connue, malgré le rôle très important qu'il joua à l'Académie à partir de sa nomination de premier peintre du roi. Le manuscrit 12 de la bibliothèque de l'École des beaux-arts fournirait sur lui plus d'une indication utile, de même que l'*Histoire des directeurs de l'Académie* de Hulst. En attendant que ces sources soient scientifiquement explorées, nous donnons ici une pièce curieuse empruntée au manuscrit Yb 95 du Cabinet des Estampes et quelques lettres extraites de la série O¹ (1925b) des Archives nationales. Ces pièces ont d'ailleurs fait l'objet d'une communication insérée au *Bulletin* de la Société (année 1908, 4ᵉ fascicule).

A. FONTAINE.

ANECDOTE SUR UNE ESTAMPE REPRÉSENTANT « THALIE CHASSÉE PAR LA PEINTURE ».

Charles Coypel, fils de ... *Coypel*, premier peintre du roi, mort en ..., est auteur du tableau d'après lequel cette estampe a été gravée, et de plusieurs autres morceaux de peinture dont l'invention et la composition ne lui font pas moins d'honneur. Il est un des premiers qui aient travaillé pour les comédiens italiens en 1717. Il leur donna jusqu'à cinq canevas de comédies qui ont été jouées à l'improviste; on en voit des titres sur des feuilles volantes aux pieds de

la Peinture. En 1722[1], il donna les *Folies de Cardénio*, comédie-ballet en trois actes, représentée au Palais des Tuileries par les comédiens français de l'Académie de musique. Le roi y dansa seul plusieurs entrées. Cette pièce lui attira un brevet de calotte qu'on trouve imprimé dans le recueil[2]. Son père en porta ses plaintes dans un placet à M. le Régent; il y joignit des menaces de quitter la France si on ne faisait pas réparation d'honneur à son fils. M. le duc d'Orléans mit au bas du placet : *Bon voyage au suppliant.* Cela n'empêcha point le fils de faire des comédies, et il joua plusieurs de ses pièces dans les galeries du Louvre avec ses amis, entre lesquels il ne faut pas oublier une Mme Marchand, fille du poëte Duché et héritière des talents de son père pour la déclamation; on a quelques romans de cette dame et on la met au moins de moitié dans la composition des pièces de M. *Coypel.*

Le 17 juillet 1730, les comédiens français représentèrent à Versailles devant la reine le *Triomphe de la Raison*, comédie allégorique en trois actes du même auteur. Il l'aurait fait jouer à Paris, s'il n'avait pas craint de compromettre le sentiment de ses amis avec la décision du parterre qui peut-être ne l'aurait pas trouvée bonne.

Il paraît qu'il a absolument quitté le théâtre : l'estampe dont il s'agit doit le faire croire. Il s'y est dessiné lui-même, chargeant Thalie et les génies comiques de ses pièces, que, par ce moyen, il fait connaître au public en les écrivant sur chaque livre.

1. Cette date est inexacte; la pièce de *Coypel* fut jouée le lundi 30 décembre 1720.

2. Ce *brevet de calotte* a été publié en 1862 par A. de Montaiglon dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. II, p. 82.

L'estampe est bien entendue. Les *Folies de Cardénio* y sont caractérisées par le Génie qui les porte ; un autre génie, couvert d'une peau de tigre et qui traîne une chaîne, caractérise fort bien le *Sigismond* qu'il a traduit de la pièce intitulée *La vie est un songe*, jouée en italien à l'hôtel de Bourgogne le 10 février 1717, et depuis mise en vers français par M. de Boissy et représentée en novembre 1732.

M. de Vandières au roi.

Votre Majesté a honoré le sieur *Coypel* du titre de son premier peintre ; mais feu M. de Tournehem, en le lui annonçant, lui témoigna qu'il était fâcheux qu'on ne pût joindre à la grâce que Votre Majesté lui faisait une partie de la pension de 12,000 livres attachée à cette place et qu'il fallait se contenter de ce qui était porté sur les anciens états, savoir 1,200 livres de gages et 2,000 livres de grandes livrées.

M. de Tournehem ajouta qu'il sentait bien que ce revenu ne pouvait suffire pour soutenir honorablement l'état de cette place et qu'il n'ignorait pas la médiocrité de son bien diminué de moitié par la réduction des actions, mais qu'il fallait espérer que la paix le mettrait en état d'obtenir de Votre Majesté ce qu'il ne pouvait demander alors.

La mort de M. le duc d'Orléans ôte encore des pensions au suppliant, ce qui le force à exposer la médiocrité de sa fortune et à demander à Votre Majesté de l'honorer de ses bienfaits pour le mettre en état de soutenir la place qu'Elle a bien voulu lui confier.

En marge : *Bon*, *3,000 livres*, *3 mars 1752*. — *Le décès de M. Coypel étant arrivé le 14 juin 1752, on*

n'a point fait fonds de la portion qui revient aux héritiers, laquelle sera payée par ordonnance particulière.

Le marquis de Marigny au roi.

2 juin 1762.

Depuis dix ans, la place de premier peintre est vacante, le sieur *Coypel* étant mort en 1752. Je supplie très humblement Votre Majesté de l'accorder au sieur *Carle Van Loo*, très digne par ses talents d'en être décoré; cette grâce serait un motif de consolation pour lui dans l'affliction où il est encore par la perte de sa fille, à laquelle il était tendrement attaché.

Si Votre Majesté daigne lui donner ce nouveau témoignage de satisfaction, je la supplie très respectueusement d'ordonner que le sieur *Cochin*, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et de sculpture, continuera d'en suivre les détails et de m'en rendre compte.

En bas : *Bon.*

Louis de Silvestre a M. de Vandières.

A Monsieur de Vandières, directeur général des Bâtiments du roi, à Compiègne.

Monsieur,

On me mande tenir de vous que vous avez donné la place de garde des dessins à M. *Cochin*, et cela dès le lendemain de la mort de M. *Coypel*, quoique j'eusse eu l'honneur de vous prévenir et de vous la demander pour moi quatre heures après la mort du défunt. Vous avez dit aussi, Monsieur, que vous aviez

eu de bonnes raisons pour ne le pas déclarer. Je le conçois aisément; il a pu vous en coûter un peu pour convenir hautement de l'injustice que vous me faites. Ne persécutez pas, Monsieur, un honnête homme et un des plus anciens serviteurs du roi. Faites-vous honneur de rendre justice et comptez alors sur les sentiments ... de votre très humble et très obéissant serviteur.

SILVESTRE.

A Paris, le 22 juillet 1752.

M. DE VANDIÈRES AU ROI.

Par la mort de *Coypel* vaque la place de garde des dessins de Votre Majesté avec le logement au Louvre et 1,000 livres de gages.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien accorder la place de garde des dessins du Louvre au sieur *Cochin*, à condition par lui de ne toucher que 400 livres desdits gages et d'abandonner la jouissance des autres 600 livres au sieur *Coypel de Saint-Philippe*, frère de *Coypel*, reversibles au sieur *Cochin* après sa mort.

Coypel avait un atelier au Louvre. Son atelier à *Boucher*, celui de *Boucher* à *Restout*, celui de *Restout* au sieur *Vien*, jeune peintre arrivé depuis peu de Rome, qui promet beaucoup et qui est de l'Académie.

Au bas : *Bon*, *1er septembre 1752.*

TROIS QUITTANCES

DE

JACQUES PATIN

(1564).

Ces quittances, conservées dans les archives du Musée Condé, se rapportent probablement aux grandes peintures qui couvrent les cheminées du château d'Écouen. Il serait intéressant de retrouver le marché du 12 janvier 1564. *Jacques Patin* est connu; mais si l'on pouvait identifier son œuvre d'Écouen avec les grandes peintures qui subsistent, ce serait une bonne occasion pour étudier celles-ci et les faire photographier.

G. M.

Jacques Patin, Me painctre à Paris, confesse avoir eu et receu de noble homme Jehan Dalesso, sr de Lezeau, commis à recepvoir les finances de monseigneur le duc de Montmorency, per et connestable de France, la somme de quarente livres tournois sur et tant moings de la somme de cinquante livres tournois que led. sr Lezeau a promis payer et advancer aud. *Patin* sur les ouvraiges dudict mestier de painctre que led. *Patin* est tenu et a promis faire pour mond. sr le connestable en son chastel d'Escouan, suyvant le marché de ce faict entre led. sr de Lezeau et led. *Patin* par-devant Foucart et Bergeon, en datte de l'an mil Vc soixante-trois, le douzeiesme jour de janvier,

de laquelle somme de quarante livres tournois s'est led. *Patin* tenu content et en a quicté et quicte led. s^{r} de Lezeau et tous aultres. Faict l'an mil V^{c} soixante-trois, le samedy dix-huictiesme jour de mars.

BOREAU. PAYARD.

(Pièce en parchemin annotée au verso) : Au Ve compte rendu par led. s^{r} de Lezeau, en apvril mil V^{c} LXIIII après Pasques.

Jacques Patin, M^{e} painctre à Paris; confesse avoir eu et receu de noble homme Jehan Dalesso, escuier, s^{r} de Lezeau, la somme de cent livres tournois sur et tant moings des ouvraiges de paincture par ledict *Patin* faictz et qui fera cy après pour monseigneur le connestable en son chasteau d'Escouan. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-quatre, le vingt-troisiesme jour de juillet.

N. HEMON. BERGEON.

Jacques Patin, maistre paintre à Paris, confesse avoir eu et receu de noble homme Jehan Dalesso, escuier, s^{r} de Lezeau, la somme de cent livres tournois, et ce sur et tant moings des ouvraiges de paincture par led. *Patin* faictz et qu'il fera cy après pour monseigneur le connestable en son chasteau d'Escouan. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-quatre, le dimanche treze^{me} jour d'aoust.

BERGEON. FOUCART.

LES STATUES

DU

DÔME DES INVALIDES

AU XVIIIe SIÈCLE.

Lorsque *J.-H. Mansart* construisit le dôme des Invalides, il disposa six chapelles dans cette église qui devait être un des plus somptueux monuments de Paris. Quatorze grandes statues devaient orner les chapelles. Les modèles en furent exécutés par différents sculpteurs de la fin du XVIIe siècle, sous la direction de *Girardon*. Granet, dans sa description des Invalides, reproduit le premier ces statues, — gravées par *Cochin*, — en nous donnant les noms de leurs auteurs[1]. Il dit, dans un avertissement au public, que « tous les ouvrages de sculpture, tant de l'église que dehors, quoique faits par de très habiles sculpteurs, ont été exécutés sur les modèles de *François Girardon* de Troyes, sculpteur du Roy, recteur chancelier de l'Académie royale de peinture et sculpture, mort le 1er septembre 1715, âgé de quatre-vingt-huit ans ».

L'abbé Pérau reprit les mêmes planches de *Cochin* pour la nouvelle description des Invalides qu'il écrivit vingt ans après l'historien Granet[2]. Notons en passant que les cuivres des planches gravées par *Cochin* sont encore conservées aujourd'hui aux Invalides. En 1778, l'éditeur de l'abbé Pérau, Nicolas Desprez, se retirant des affaires, proposa à l'administration des Invalides l'achat des 118 planches de cuivre et, après esti-

1. *Histoire de l'hôtel royal des Invalides*, par Jean-Joseph Granet, 1736.

2. *Description de l'hôtel royal des Invalides*, par l'abbé Pérau, 1756.

mation faite par deux graveurs membres de l'Académie, *Surugue* et *Laurent Cars*, l'affaire fut conclue et, moyennant la somme de 10,000 livres, l'éditeur remit les 118 planches, plus 150 exemplaires du livre, « le tout en bon état renfermé dans sa boette fermant à clef ».

La chapelle de droite du transept du dôme devait abriter la statue de la *Vierge*, tandis que celle de gauche devait être dédiée à sainte Thérèse. Les quatre autres chapelles étaient dédiées aux saints Ambroise, Augustin, Jérôme et Grégoire. Dans chacune de ces chapelles, trois niches attendaient des statues. Le saint qui donnera son nom à la chapelle sera accompagné de deux saints ou saintes ayant avec lui des liens de parenté ou d'amitié. Saint Ambroise sera accompagné de son frère saint Satyre et de sa sœur sainte Marcelline; saint Augustin de sa mère sainte Monique et de saint Alippe, son fidèle compagnon et ami; saint Jérôme de sainte Paule, noble romaine qu'il connut à Rome et dont il écrivit la vie, et de la fille de celle-ci, sainte Eustochie, qui dirigea à Jérusalem les monastères que sa mère y avait fondés; saint Grégoire le Grand de sa mère sainte Silvie et de sa sœur sainte Émilienne.

La première commande fut donnée à *Corneille Van Clève*, qui exécuta en 1690 et 1691 la statue de la *Vierge*. Puis *Magnier* fut chargé en 1691 d'exécuter la *Sainte Thérèse* qui ne lui fut payée qu'en 1698. *Slodtz* fit la statue de *Saint Ambroise* en 1693; *Bertrand* reçut en 1705 700 livres pour son *Saint Satyre* et *Le Paultre* la même somme en 1705 et 1709 pour sa *Sainte Marcelline*. *Poultier* fit, en 1705, la statue de *Saint Augustin;* la même année, le sculpteur *François* reçut 600 livres pour sa *Sainte Monique* et *Mazières* 700 livres pour son *Saint Alype*. *Théodon* exécuta en 1805 la statue de *Saint Jérôme* qui lui fut payée 700 livres; *Garnier* reçut la même somme en 1705 et 1709 pour la *Sainte Paule*, de même que *Jean de Dieu* en 1709 pour sa statue de *Sainte Eustochie*. Enfin *Barrois* reçut 700 livres en 1705 et 1709 pour la statue de *Saint Grégoire* qu'il venait de terminer; 700 livres furent également données en 1705 à *Le Lorrain* pour sa *Sainte Émilienne* et à *Frémin* pour sa *Sainte Sylvie*.

Toutes ces statues furent exécutées en plâtre, et cela a lieu

PLAN DES CHAPELLES

DU

DÔME DES INVALIDES

6	8	13	12
Chapelle de saint Grégoire		Chapelle de saint Ambroise	
7			14
1	Chapelle de la Vierge	Chapelle de sainte Thérèse	2
5			10
Chapelle de saint Jérôme		Chapelle de saint Augustin	
3	4	11	9

Façade

Chapelle de la Vierge.

Plâtres. — Époque de Louis XIV.	*Marbres. Époque de Louis XVI.*
1. *La Vierge*, par *Corneille van Clève.*	— Par *Pigalle.*

Chapelle de sainte Thérèse.

2. *Sainte Thérèse*, par *Ph. Manière.*	— Par *Le Moyne.*

Chapelle de saint Jérôme.

3. *Saint Jérôme*, par *Théodon.*	— Par *L.-Sig. Adam.*
4. *Sainte Paule*, par *P. Granet.*	— Par *Allegrain* (terminée par *Mouchy*).
5. *Sainte Eustochie*, par *J. de Dieu.*	— Par *Monnot* (d'abord promise à *Caffiéri*).

Chapelle de saint Grégoire.

6. *Saint Grégoire*, par *F. Barrois.*	— Par *Le Moyne.*
7. *Sainte Silvie*, par *R. Frémin.*	— Par *J.-J. Caffiéri.*
8. *Sainte Émilienne*, par *R. Le Lorrain.*	— Par *d'Huez.*

Chapelle de saint Augustin.

9. *Saint Augustin*, par *J. Poultier.*	— Par *Pajou.*
10. *Sainte Monique*, par *François.*	— Par *Houdon* (d'abord promise à *Le Moyne* et à *d'Huez*).
11. *Saint Alype*, par *S. Mazières* l'aîné.	— Par *J.-J. Caffiéri.*

Chapelle de saint Ambroise.

12. *Saint Ambroise*, par *S. Slodtz.*	— Par *Falconet.*
13. *Saint Satyre*, par *P. Bertrand.*	— Par *J.-J. Caffiéri* (d'abord promise à *Guyard*).
14. *Sainte Marcelline*, par *Le Paultre.*	— Par *Pajou* (d'abord promise à *Caffiéri*).

de nous surprendre. Dans cet édifice que l'on construisait très somptueusement, dans ces chapelles qui devaient être ornées des peintures des plus grands artistes de l'époque, il est surprenant que l'on ait commandé aux sculpteurs les plus célèbres du temps des œuvres en plâtre et non en marbre. Deux raisons peuvent seules nous l'expliquer, d'abord l'économie sérieuse que l'on trouvait à ne pas faire sculpter dans le marbre ces quatorze statues, ensuite la rapidité avec laquelle un pareil travail pouvait être exécuté. Les quatorze statues de plâtre seront faites en quelques années seulement; lorsqu'il s'agira de les faire remplacer par des marbres, il faudra près de quarante ans pour que le travail soit fait.

Que sont devenues ces statues de plâtre lorsqu'elles furent remplacées par les marbres? Longtemps il s'en trouve en magasin aux Invalides, la plupart brisées. En 1788, quelques-unes d'entre elles furent vendues, comme nous l'apprend l'abbé Dufour, qui note « des statues en plâtre qui ont décoré les chapelles du dôme des Invalides à vendre »[1].

Au milieu du XVIIIe siècle, au moment où les peintres chargés de décorer les voûtes et les parois des chapelles sont sur le point de terminer leurs travaux, on se rend compte que les statues de plâtre ne sont pas dignes des richesses d'architecture, de peinture et de sculpture qui les entourent et l'on se propose de les faire exécuter en marbre. On va s'adresser aux plus fameux sculpteurs du moment, on leur demandera de s'inspirer des modèles en plâtre de leurs aînés, mais on ne pourra pas leur demander de les copier. Aucun de ces artistes n'aurait admis d'entreprendre un travail qui l'aurait obligé à abdiquer sa personnalité. Dans les notes que nous publions ici, deux fois seulement nous rencontrerons une exception à ceci qu'il est intéressant de relever : « *Le Moyne* ne fait aucune difficulté de copier le modèle du sieur *François*, qui est très bon »; il est bien improbable qu'un sculpteur tel que *Le Moyne* ait copié une statue faite plus de soixante ans avant lui par un autre sculpteur. Nous verrons aussi que « la statue de *Sainte Eustochie* a été promise à M. *Caffiéri* parce qu'il s'est engagé à faire la statue de *Sainte Marcelline* sur un

1. *Bibliographie artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789*, par l'abbé Dufour, 1882.

modèle ancien ». Il est vrai qu'il y aura une autre raison d'accorder la commande à *Caffiéri*, — bien plus sérieuse que la première, — c'est que Mgr le duc de Choiseul le protège particulièrement.

Le ministre de la Guerre est chargé par le Roi de faire exécuter ces statues de marbre, les commandes sont faites par les administrateurs des Invalides avec l'autorisation du ministre. Ce sont eux qui choisissent les artistes parmi les plus grands sculpteurs qui auront mission de rendre l'église des Invalides une des mieux décorée de l'Europe, comme elle était déjà une des plus belles par son architecture. Les statues sont payées par l'administration des Invalides sur le propre budget de l'hôtel. C'est pourquoi une partie des documents concernant ces diverses commandes est restée dans les Archives des Invalides, peu connues des travailleurs parce qu'elles étaient jusqu'à ces dernières années d'un accès difficile au public. Nous pensons que cette publication pourra intéresser tant par l'inédit des documents relatifs aux sculptures exécutées pour le dôme des Invalides au XVIIIe siècle que par la valeur des grands artistes qui ont participé à cette œuvre.

La question des dépenses tient une grande place dans les documents qui suivent. Les statues furent presque toutes payées 7,000 livres à leurs auteurs, sauf quelques-unes des dernières qui furent payées 8,000 livres. Pour répartir les dépenses qu'entraînent les commandes sur différents exercices, on prend comme règle de ne faire exécuter les statues que l'une après l'autre. Quant au mode de paiement, on observe toujours de l'effectuer en trois fois; l'artiste reçoit un premier acompte quand on lui fait la commande, un second lorsqu'il commence à travailler le marbre et le complément de la somme quand la statue est en place. Les artistes doivent souvent réclamer pour recevoir les sommes qui leur sont dues. Nous les verrons souvent protester contre les lenteurs administratives. L'un d'eux, *Pajou*, réclamera, — douze ans après avoir signé son traité avec les administrateurs des Invalides, — pour sa statue de *Saint Augustin* le complément de son paiement; *Le Moyne* ne sera totalement payé pour sa statue de *Saint Grégoire* que dix-sept ans après en avoir reçu la commande.

Le choix des marbres joue aussi un rôle important dans

l'histoire de ces différentes commandes. Au début, l'hôtel des Invalides délivre le marbre aux sculpteurs. Mais quand les six premières statues sont exécutées, il ne reste plus de blocs de marbre d'une taille suffisante pour faire des figures de 7 pieds 3 pouces de haut. Nous verrons *Caffiéri* offrir de faire la statue de *Sainte Sylvie* en deux pièces et il assure qu'il n'y paraîtra pas. D'autres sculpteurs, tel qu'*Allegrain*, refuseront d'employer le marbre qu'on leur propose, ne le trouvant pas d'une qualité assez belle. C'est une des raisons pour lesquelles la *Sainte Paule* d'*Allegrain* ne sera terminée que seize ans après qu'il en aura reçu la commande, par son neveu *Mouchy*.

Le travail durera presque un demi-siècle. *Pigalle* reçoit la première commande de la statue de la *Vierge* en 1745 et *Pajou* la dernière, — celle de *Sainte Marcelline*, — en 1782, après avoir déjà fait un *Saint Augustin*. Les autres sculpteurs qui travaillèrent à contribuer à faire de l'église des Invalides un somptueux monument ne sont pas de moindre valeur : *Le Moyne* qui fit deux statues, *L.-S. Adam*, *Falconet*, *J.-J. Caffiéri* qui obtint successivement trois commandes, *d'Huez*, *Allegrain* et *Mouchy*, *Houdon*, *Monnot*.

La dernière de ces statues était placée depuis peu d'années lorsqu'éclata la Révolution, qui vit tant de chefs-d'œuvre détériorés et détruits. Nous verrons qu'en 1794, l'inspecteur chargé de dresser l'inventaire de nos statues ne connaîtra même plus les noms de leurs auteurs, pourtant presque tous illustres. A part trois statues de *Pigalle*, *Adam* et *Caffiéri*, les noms des sculpteurs que donne cet inventaire sont ceux des statues de plâtre du XVIIe siècle, empruntés certainement aux ouvrages de Granet et de l'abbé Pérau. L'ordre fut d'abord donné de faire enlever de l'église des Invalides les signes de royauté et de féodalité et de « faire descendre avec beaucoup de précaution les statues de marbre sans les mutiler ». Ces statues furent descendues de leurs socles et jetées dans les fossés qui bordaient l'hôtel des Invalides.

En 1796, on s'inquiète de voir depuis deux ans les chefs-d'œuvre de nos sculpteurs exposés aux injures de l'air et l'on nomme des experts chargés de soustraire ces objets précieux aux dégradations « qui les menacent ». Enfin, en 1799 seulement, Lenoir obtiendra l'autorisation de mettre ces statues au

Musée des Monuments français. A l'exception de cinq, toutes ces statues lui seront remises.

Et maintenant, combien, — sur ces quatorze statues de marbre que la Révolution a renversées, — existent encore aujourd'hui? Nous n'en connaissons malheureusement que deux : la *Vierge* de *Pigalle* à l'église de Saint-Eustache et le *Saint Jérôme* de *L.-S. Adam* à l'église de Saint-Roch, qui nous font, par leur beauté, regretter encore davantage le triste sort des statues qui les entouraient[1]. Sept des autres statues ont été remises en 1799 à Lenoir, mais nous ne savons pas ce qu'elles sont devenues. Espérons qu'il sera peut-être possible de retrouver la trace de l'une ou l'autre d'entre elles. Les descriptions assez exactes que nous avons de quelques-unes de celles-ci devraient nous aider à les retrouver. Les marbres remis à Lenoir, dont le sort nous est inconnu, sont : *Sainte Thérèse* et *Saint Grégoire*, de *Le Moyne; Saint Augustin*, de *Pajou; Saint Ambroise*, de *Falconet; Sainte Émilienne*, de *d'Huez; Saint Alippe*, de *Caffiéri*, et *Sainte Monique*, de *Houdon*. Le dernier document que nous publions nous fixe sur le triste sort des cinq statues qui ne furent pas remises à Lenoir en 1799 et qui durent être complètement détruites avant cette date : *Sainte Sylvie* et *Saint Satyre*, de *Caffiéri; Sainte Eustochie*, de *Monnot; Sainte Marcelline*, de *Pajou*, et *Sainte Paule*, d'*Allegrain* et *Mouchy*. Ces œuvres d'artistes célèbres, dont quelques-unes obtinrent un succès éclatant, servirent de moellons pour les constructions et restaurations faites en 1798 aux Invalides et cela à cause de « l'impossibilité et de l'inutilité de restaurer ces statues et par-dessus tout la médiocrité de pareils ouvrages ».

Les chapelles du dôme des Invalides ont perdu de nos jours tout le caractère que devaient leur donner les belles sculptures de marbre exécutées au XVIII[e] siècle. Il ne reste plus, de tant d'œuvres dues au talent des plus grands sculpteurs de la fin du XVIII[e] siècle, que les piédestaux sur lesquels on lit encore les noms des saints et des saintes qui y étaient placées.

Au début du XIX[e] siècle, quelques monuments et des statues

1. Ces deux statues sont reproduites dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1908, p. 108.

ont remplacé quelques-unes des statues du XVIIIe siècle, sans que l'on ait pris la peine, depuis cent ans, d'effacer sur les bases les noms des saints qu'elles avaient primitivement supportés et qui n'y reviendront malheureusement jamais. A la place où se trouvait la *Sainte Thérèse* de *Le Moyne*, au transept de gauche, s'élève aujourd'hui le monument de *Turenne*, dont le groupe principal est de *Tuby*. En face, au transept de droite, le monument de *Vauban* par *Etex* a remplacé la *Vierge* de *Pigalle*.

La chapelle de saint Jérôme contient le grand monument du roi Jérôme-Napoléon, avec sa statue en bronze par *Guillaume* et la châsse renfermant le cœur de sa femme. La chapelle de saint Augustin, dans le centre de laquelle on a élevé un monument au prince Joseph-Napoléon, est ornée de deux statues : dans la niche, où se trouvait autrefois le *Saint Augustin* de *Pajou*, nous voyons une grande statue de marbre de la *Religion*[1]. Cette statue, que Lenoir a envoyée aux Invalides le 3 brumaire an XII, était, d'après lui, une œuvre de *Girardon*. Bien que nous trouvions plusieurs fois mention de cet envoi dans les papiers de Lenoir[2] et que le nom de *Girardon*, tracé anciennement sur la base de la statue, soit encore lisible, notre collègue M. Furcy-Raynaud a cru trouver dans cette statue une statue de la *Religion* de *Jacques Bousseau*[3]. A la place qu'occupait le *Saint Alippe* de *Caffiéri* se trouve une figure de marbre provenant du monument du maréchal de Créqui aux Capucines par *Mazeline*, aujourd'hui à l'église de Saint-Roch[4].

La seconde figure, provenant du même monument, a remplacé dans la chapelle de saint Grégoire la *Sainte Émilienne* de *d'Huez*. Un *Christ* à la colonne de *M.-A. Slodtz*[5], autrefois

1. *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux*, t. III, p. 247.
2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 316; t. III, p. 129, 235, 315.
3. *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1908, p. 43.
4. *Catalogue du Musée des Monuments français*, par Lenoir, n° 492. — *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. III, p. 207.
5. *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monu-*

dans l'église de Choisy-le-Roi et envoyé le 3 brumaire an XII par Lenoir aux Invalides[1], a pris la place de la *Sainte Sylvie* de *Caffiéri.*

Dans la chapelle de saint Ambroise, aux places des statues de *Saint Satyre*, par *Caffiéri*, et de *Sainte Marcelline*, par *Pajou*, se trouvent deux figures de marbre qui semblent être deux *Vertus* par *Mazière*, envoyées aussi le 3 brumaire an XII aux Invalides par Lenoir[2].

Nous publions ici, dans l'ordre chronologique des commandes, les documents conservés dans les Archives de l'hôtel des Invalides sur les sculptures qui ornaient le dôme au XVIIIe siècle. Pour les statues sur lesquelles aucun document n'est resté aux Invalides, une courte notice dira le peu que nous savons sur chacune d'elles.

Carle Dreyfus.

LA VIERGE PAR PIGALLE.

En 1745, le remplacement de toutes les statues de plâtre du dôme des Invalides par des marbres étant décidé, la commande de la statue de la *Vierge* est confiée par M. d'Argenson à *Pigalle*[3]. La statue de marbre qu'il exécutera devra remplacer dans la chapelle de droite du transept celle de plâtre de *Corneille Van Clève.*

Au Salon de 1745, *Pigalle* exposa le modèle en plâtre, puis la statue de marbre au Salon de 1748.

Il reçut la somme de 7,000 livres en 1749 pour son travail.

Un rapport des citoyens Naigeon, Lannoy et Jolain, du 21 pluviôse an IV (10 février 1796), sur des statues qui ornaient l'intérieur du dôme des Invalides et qui sont déposées sur la

ments religieux, t. III, p. 250. — *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1908, p. 45.

1. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 316; t. II, p. 129, 235, 315.

2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 316; t. II, p. 235.

3. *La vie et les œuvres de J.-B. Pigalle*, par P. Tarbé, 1859, p. 34 et suiv., 229 et suiv.

pelouse derrière le dôme de ce monument, insiste principalement sur « la belle statue de la *Vierge* par *Pigal* qui est digne d'entrer au Museum »[1].

Le 5 ventôse de la même année (24 février), le ministre de l'Intérieur autorise le transport de la *Vierge* au Museum. Pourtant, la statue de *Pigalle* ne fut pas transportée au Musée de la rue des Petits-Augustins; le 10 février 1804, l'abbé Bossu, curé de l'église Saint-Eustache, acheta 3,000 francs deux anges adorateurs à genoux par *Coustou* jeune et *Poirier* et la statue de la *Vierge* par *Pigalle* provenant du dôme des Invalides[2]. La *Vierge* orne encore aujourd'hui l'autel de l'église Saint-Eustache.

Aucun document concernant cette statue ne se trouve aux Archives des Invalides.

SAINTE THÉRÈSE PAR LE MOYNE.

En 1745, *J.-B. Lemoyne* reçoit la commande de la statue en marbre de *Sainte Thérèse*, qui devra remplacer dans la chapelle de gauche du transept du dôme, faisant face à celle de la *Vierge*, la statue de plâtre de *Magnier*.

Le Moyne reçut 7,000 livres pour son travail.

Cette statue, sur laquelle nous ne trouvons aucun document aux Archives des Invalides, est parmi celles qui furent remises en 1799 à Lenoir, comme en fait foi le reçu qu'il en avait conservé : le 9 floréal an IV (28 avril 1799), de l'Esplanade des Invalides, reçu du citoyen Boucault une figure de marbre de *Sainte Thérèse*[3]. Comme tant d'autres de ces sculptures que la Révolution renversa, nous ne savons pas ce qu'est devenue la *Sainte Thérèse* de *Le Moyne*.

1. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. I, p. 45.
2. *Notice descriptive et historique sur l'église de la paroisse de Saint-Eustache*, par l'abbé Gaudreau de Saint-Laurent, 1855. — *Inventaire des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris. Édifices religieux*, t. I, p. 106. — *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux*, t. III, p. 390.
3. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 393.

SAINT JÉRÔME PAR LAMBERT-SIGISBERT ADAM.

En 1745, la statue de *Saint Jérôme* est demandée à *L.-Sig. Adam* pour remplacer le plâtre de *Théodon* dans la chapelle de saint Jérôme. Elle est exposée au Salon de 1745 et fut payée 7,000 livres à *Adam.* C'est une des dernières œuvres et des plus considérables de ce sculpteur[1].

Le 20 germinal an III (9 avril 1799), le *Saint Jérôme* est remis à Lenoir, qui en conserve le reçu : du citoyen Boucault, de l'esplanade des Invalides, une statue en marbre représentant *Saint Jérôme* par *Adam*[2].

Le 10 fructidor an X (28 août 1802), Lenoir écrit au ministre de l'Intérieur qu'il offre au curé de l'église Saint-Roch un *Saint Jérôme* colossal en marbre d'*Adam* et une *Religion* de *Girardon*[3].

La statue de *Saint Jérôme* du dôme des Invalides fut seule envoyée à Saint-Roch, où elle se trouve encore aujourd'hui[4], tandis que la *Religion* de *Girardon* était envoyée aux Invalides.

Aucun document aux Archives des Invalides sur la statue de *Saint Jérôme.*

SAINT GRÉGOIRE PAR LE MOYNE.

En 1746, *Le Moyne* reçoit une seconde commande pour le dôme, celle de la statue de *Saint Grégoire*, qui remplacera le plâtre de *Barrois* dans la chapelle de saint Grégoire. Le modèle est exposé au Salon de 1746. *Le Moyne* reçut pour son travail 7,000 livres, qui ne lui furent entièrement payées qu'en 1763, soit dix-sept ans après qu'il en reçut la commande.

Cette statue, sur laquelle nous n'avons aucun document aux Archives des Invalides, fut, — comme la *Sainte Thérèse* de *Le Moyne*, — remise en 1799 à Lenoir. De même que pour

1. *Les Adam et les Clodion*, par Thirion, p. 412.
2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 392.
3. *Ibid.*, t. III, p. 68 et 128.
4. *Inventaire des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris. Édifices religieux*, t. I, p. 167. — *Inventaire des richesses d'art de la France. Paris. Monuments religieux*, t. II, p. 174.

elle, nous ne connaissons pas le sort qui lui fut destiné, après être sortie des Invalides et avoir été délivrée à Lenoir : le 9 floréal an IV (28 avril 1799), de l'esplanade des Invalides, reçu du citoyen Boucault une figure de marbre de *Saint Grégoire*[1].

SAINT AUGUSTIN PAR PAJOU.

En 1760, *Pajou* demande à faire une cinquième statue de marbre pour le dôme, dans les mêmes conditions que les sculpteurs qui travaillèrent avant lui aux Invalides. Il est chargé d'exécuter en marbre pour la chapelle de saint Augustin la statue de ce saint que le sculpteur *Poultier* avait faite en plâtre.

Nous publions les documents conservés aux Archives des Invalides concernant cette commande : demande de l'artiste au ministre, acceptation de celui-ci, mémoire et devis du sculpteur, puis l'échange de correspondances nécessaire pour que *Pajou* obtienne, — douze ans après avoir reçu la commande, — de recevoir le complément des 7,000 livres qui lui sont dues.

La statue de *Saint Augustin* de *Pajou* fut exposée au Salon de 1761.

Le 9 prairial an IV (28 mai 1799), cette statue des Invalides fut remise, contre reçu, par le citoyen Boucault à Lenoir[2]. Nous ne savons pas ce qu'elle est devenue.

Mémoire a Monsieur de Crémille, lieutenant général des armées du Roy, pour le sr Pajou, sculpteur du Roy.

Monsieur,

Le sieur *Le Moyne*, sculpteur ordinaire du Roy,

1. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 393.
2. *Archives du Musée des Monuments français* de Lenoir, t. II, p. 394.

propose le s^r *Pajou*, son élève, ayant la même qualité que lui, pour que l'on veuille bien lui accorder la faveur d'exécuter en marbre la statue désignée sous le nom de *Saint Augustin* pour l'une des chapelles du dosme des Invalides.

M. d'Argenson, désirant la perfection de l'intérieur des Invalides, a acquis les blocs de marbre pour l'exécution des figures, lesquelles ne sont encore qu'en plastre. Ce ministre c'était proposé de distribuer ces sortes d'ouvrages aux artistes sculpteur qui se distingueraient. Le s^r *Pajou* est dans le cas, ayant été reçu de l'Académie royale de peinture et sculpture avec applaudissement, ayant été huit années pensionnaire du Roy à Paris et à Rome. Et pour faire fructifier les talens que les bontés du Roy ont cultivé dans le s^r *Pajou*, il en souhaite l'exercice par l'émulation que cause l'avantage de travailler dans le plus respectable monument de Paris. Ces sortes d'ouvrages naporte que le gain de l'honneur, puisque si le Roy faisait faire de pareilles figures elles seraient payées 10 à 12 mille livres et que les artistes qui en ont déjà fait n'ent ont reçu que sept. Il ne s'en trouve encore que trois d'exécuté par les s^rs *Pigal*, *Adam* et *Le Moyne*. Messieurs Richard et de Boulogne, de l'Extraordinaire des guerres, et M. De la Borde espèrent de Monsieur de Crémille sa décision pour que M. Partiet, intendant des Invalides, constate avec le s^r *Pajou* les arrangements de cet ouvrage qui, étant plusieurs années à faire, ne se paye qu'en petite partie; et que c'est un avantage d'exercer un artiste dont la teste est nouvellement remplie de tout ce que l'Italie a de beau.

Hôtel royal des Invalides.

23 août 1760.

Il paraît que les offres du sieur *Le Moine* en faveur du s^r^ *Pajou* sont favorables aux ouvrages qui sont à faire dans l'hôtel, si Monsieur de Crémilles est déterminé à les admettre et à accorder la demande du s^r^ *Pajou*, sculpteur du Roy, au sujet d'une quatrième statue de l'église du dosme de l'hôtel royal des Invalides, qui est celle de *Saint Augustin*, l'intendant du dit hôtel signera un marché avec ce sculpteur en conséquence de l'ordre que Monsieur de Crémilles luy en donnera sur ce mémoire, les deux premières ont été payés au s^r^ *Pigale* et *Adam* huit mille livres chacune. Le s^r^ *Lemoyne* a reçu depuis fort longtems sept mille livres pour celle de *Saint Grégoire* qu'il fait et qu'il a promis de livrer en septembre prochain. L'intendant traitera sur le même pied avec le s^r^ *Pajou* et prendra des termes pour les paiements, ce qui sera beaucoup moins à charge à l'hôtel, cet ouvrage étant une affaire de deux à trois ans.

Approuvé : Le M^al^-Duc de Belleisle.

Nota (en marge). — Les statues n'ont été payées que 7,000^tt^ à ce qu'on croit.

Devis et conditions d'une figure de marbre de saint Augustin que le Roy a ordonné de faire pour être placée dans une des chapelles du dosme de l'hôtel royal des Invalides.

Je, soussigné, *Augustin Pajou*, sculpteur du Roy, de l'Académie royale de peinture et sculpture, me

soumets et m'oblige envers M. Partyet, intendant de l'hôtel royal des Invalides, autorisé par Monseigneur le maréchal duc de Belleisle, à passer le présent marché.

1° De faire la figure de *Saint Augustin* de sept pieds et trois pouces de proportion et de pareille hauteur que celle qui est anciennement posée dans la niche de la ditte chapelle de saint Augustin avec son piédouche.

2° Cette figure sera exécutée en marbre blanc et il me sera fourni un bloc de marbre blanc que j'enverrai chercher à mes dépens dans la cour du Louvre.

3° Je me charge de faire tous les modèles tant grands que petits, niches de menuiserie et niches de plastre, et avant de parvenir à l'exécution du marbre, le modèle sera approuvé par Mgr le maréchal duc de Belleisle ou M. de Cremilles, fesant les fonctions d'administrateur général de l'hôtel royal des Invalides, et lorsque la dite figure sera faite et reçue, elle sera transportée de mon atelier, voiturée à sa destination et posée aux frais de l'hôtel.

4° Tous lesquels ouvrages, tant en marbre qu'en plastre, modèle de plastre, niche de bois, niche de plastre et peines d'ouvriers, ustensils, outils, et tout généralement quelconque sans aucune réserve, seront fournis et exécutés par moy suivant l'art. 3.

5° Je m'engage de faire la ditte figure en trois ans, pour le prix et somme de sept milles livres, de laquelle somme le tiers me sera payé lorsque le marbre m'aura été délivré, l'autre tiers lorsque la figure de marbre sera à moitié faite et le reste lorsque l'ouvrage sera entièrrement exécuté.

6° Si je parvenais à la terminer avant ce terme, les

deux derniers payements seront avancés à proportion.

Fait à l'hôtel royal des Invalides, ce troisième de septembre mil sept cent soixante.

Signé : Pajou.

Partyet.

Approuvé : Le M^{al}-duc de Belleisle.

A M. Leray de Chaumont.

A Paris, le 13 août 1772.

Monsieur,

La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, vous aviez eu la bonté de me faire espérer d'aître soldé du peu qui me reste dü sur la figure de *Saint Augustin* que j'ai exécutée et placée dans une des chapelles du dôme de l'hôtel royal des Invalides; j'ai eu dans ce même temps l'honneur de vous présanter le marché avec la note des acompte reçu, ce que vous avez remis entre les mains d'une personne pour le faire passer au contrôle et faire le décompte; je prand la liberté de vous demander où cela en est pour aître certin de l'instant où vous voudrai bien m'envoyer l'ordonnance qui me donnera drois de me présanter chez M. le trésorier et recevoir les six cens livres qui doivent acquitter cette ouvrage; vous m'obligerai semsiblement, Monsieur, si vous voulé bien ne pas oublier cette petite affaire. J'ai l'honneur d'aître, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Pajou.

Suivant le devis du 3 septembre 1760, lequel est

déposé aux Archives de l'hôtel royal des Invalides, le sr *Pajou*, sculteur du Roi, s'obligea, moyennant la some de sept mille livres, à faire en marbre blanc la figure de *Saint Augustin*, qui devait être posée dans la chapelle dédiée à ce saint. Le sr *Pajou* a rempli les clauses du devis en livrant cette statue qui est depuis lontems placée dans la dite chapelle, mais il n'a encore reçu pour cete ouvrage que six mille quatre cent livres, savoir :

Le 1er août 1760	2,000₶
Le 9 juillet 1763	1,200₶
Le 30 août 1764	2,000₶
Le 21 février 1765	1,200₶
Total.	6,400₶

Il lui est donc dû encore la somme de six cent livres, et il suplie Monsieur l'Intendant de l'hôtel royal des Invalides de vouloir bien lui faire payer ces six cent livres, c'est une grâce qu'il atend de sa justice.

(En marge :) Payés sur une ordce du 18 août 1772.

Mémoire au sujet des statues de marbre de l'église du dôme de l'hôtel royal des Invalides.

5 août 1770.

Le projet a été, dés la construction, de mettre dans les quatre chapelles des angles de cette église et sur les deux autels de la neffe des statues de marbre, plusieurs sont exécutées, les autres sont encore en modèle. Il doit y avoir dans chaque chapelle trois statues, une sur l'autel et deux dans des niches collatéralles, et une sur chacun des deux autels de la neffe.

Chapelle de saint Grégoire pape surnommé le Grand.

M. Partyet a fait faire par M. *Le Moine*, sur les ordres du ministre, la statue pour l'autel de saint Grégoire, qui est en place.

Les statues de *Sainte Sylvie* mère et de *Sainte Émilienne*, sœur de saint Grégoire, sont commandées à Mrs *Caffieri* et *D'hües* dès le mois de février 1764 sur l'ordre de Mgr le duc de Choiseul, dont l'original, cotte A, est cy-joint. On n'a pas pressé ces artistes à cause du manque de fonds, et qu'il était nécessaire que la peinture du dôme de cette chapelle fût finie pour la mettre en place. M. De fréminville leur a donné des acomptes dont il a les reçus. M. Partyet est convenu avec eux de huit mille livres par statue, l'hôtel fournissant les marbres, il avait voulu faire une économie dès 1760, et par son marché avec le sr *Pajou* du 3 septembre de la dite année pour la statue de *Saint Augustin*, il était convenu qu'il ne payerait que sept mille livres; mais il a été vérifié que les autres statues avaient coûté huit mille livres, et il a été accordé la même somme à ces artistes suivant l'ordre de M. De Crémille cy-joint cotté B du 11 février 1762, et par leurs talens ils ne méritaient pas qu'on les traitast moins bien que ceux qui avaient travaillé avant eux. Le marché du sr *Pajou* est cy-joint sous la cotte C parce qu'il peut servir de model pour les autres marchés lorsqu'on sera dans le cas de les conclure. Ces deux statues seront prêtes à mettre en place l'été prochain.

Chapelle de saint Augustin.

La statue de l'autel a été faite par le dit sr *Pajou*,

elle est en place, mais il y a encore quelques coups de cizeau à y donner, et un reste à payer à ce sculpteur.

La statue de *Sainte Monique* a été promise par le ministre à M. *Le Moine*, qui ne fait aucune difficulté de copier le modèle du s^r^ *François*, qui est très bon, et s'il n'est pas en état de la faire à cause de ses autres ouvrages, elle a été promise à M. *D'hües.*

Chapelle de saint Ambroise.

La statue de l'autel a été faite par *Falconnet*, celuy à qui le Roy a permis d'aller en Russie.

La statue de *Sainte Marceline* a été promise par le ministre à M. *Caffiéri* qui s'est engagé à suivre le model du s^r^ *Le Pautre* qui est excellent.

La statue de *Saint Satyre* a été promise par le ministre à M. *Guyard*, jeune sculpteur qui arrive de Rome et qui, après sa réception à l'Académie, a permission du Roy d'aller à la cour du duc de Parme, qui l'a nommé son sculpteur. C'est un jeune homme plein de feu et d'un talent supérieur. Il a été projetté, depuis qu'il a cette destination, de faire avec luy un marché par lequel il s'engage de fournir le marbre parce qu'il sera à portée de le tirer de Carrare, et il enverra la statue toute faite. Le marché à faire doit comprendre la fourniture du marbre.

Chapelle de saint Jérôme.

La statue de l'autel a été faite ancienement par feu M. *Adam.*

La statue de *Sainte Paule* a été choisie par M. *Alégrain*, sculpteur du Roy et de l'Académie, à qui M. le duc de Choiseul a accordé une statue aux Inva-

lides; il en a l'ordre original, dont copie est cy-jointe sous la cotte D. Son model est très avancé.

La statue de *Sainte Eustochie* a été promise à M. *Caffiéri* parce qu'il s'est engagé à faire la statue de *Sainte Marcelline* sur un model ancien. Mgr le duc de Choiseul le protège particulièrement.

— Les statues des deux autels de la neffe sont exécutées en marbre par Mrs *Pigal* et *Le Moine*.

— Il est nécessaire de fournir des marbres à ces artistes. On avait projetté de les laisser s'arranger entre eux pour des morceaux qui appartenaient à l'hôtel et qu'ils feraient les statues de plusieurs pièces, il y en avait dans la cour du Louvre un seul bloc qui pouvait servir en entier, et a été enlevé depuis quelque tems par M. Bouret qui a prétendu qu'il a été autorisé cy-devant par M. le Mal de Belleisle d'en choisir deux, ainsi ce sont deux blocs qu'il doit à l'hôtel au lieu d'un.

Il y en avait deux dans la cour des infirmeries de l'hôtel qui avaient plusieurs défauts; Mgr le duc de Choiseul en a déposé pour des ouvrages particuliers. M. *Caffiéri* connaist en détail tous ces morceaux, mais les grands artistes sont d'avis qu'un tel projet est contraire au bien de la chose et ne convient pas dans un monument tel que le dôme des Invalides. On a aussi parlé de donner en échange de blocs entiers ces morceaux à des marbriers de Paris, on a aussi pensé qu'il fallait s'accommoder avec eux de vingt-huit blocs ronds entiers de couleur et huit morceaux qui sont dehors l'autel devant les murs du jardin de l'intendant, et que M. d'Argenvilliers avait fait venir du Dauphiné pour faire les colonnes du maître-autel du Dôme, et qui sont restées sans desti-

nation parce qu'ils se sont trouvés d'un mauvais grain. On a aussi pensé à faire venir des marbres blancs de Carrare, et le s^r *Guyard* qui va à Parme se trouvera à portée d'exécuter les ordres que l'on jugera à propos de lui donner, lors que les circonstances permettront de completter ces ouvrages, pour rendre le dôme des Invalides une des Eglises de l'Europe la mieux décorée, comme elle est déjà une des plus belles par son architecture.

Figures de marbre pour le dôme.

Un devis coté n° 7 datté du 15 mars 1746 pour trois figures, etc.

Un devis coté n° 11 datté du 3 septembre 1760 pour une figure idem, *Saint Augustin* par le s^r *Pajou*.

Nota (en marge). — Le 6 novembre 1760, reçu 2,000# acompte pour commencer. L'on ignore comme il a été payé finalement.

Ordonnances de payements, etc.

Le 3 septembre 1766, payé au s^r *Falconnet* 8,000#. En deux fois, dont le p^r acompte a été de 2,400# pour la statue de *Saint Ambroise* ordonnée par M. le duc de Choiseul.

Nota (en marge). — Le devis n'a pas été déposé aux archives.

Le 20 aoust 1767, payé 6,000# en deux fois, acompte de 8,000# au s^r *Caffiéry* pour la statue de *Sainte Sylvie* ordonnée par...

Nota (en marge). — Idem.

Le 7 septembre 1767, payé 1,000# avec 4,000# déjà

reçus à M. *Dhuéz* pour la statue de *Sainte Émilienne* ordonnée par...

Nota. — Le 15 mars 1768, M. *Dhuéz* a reçu un nouvel acompte de 1,000#, font 6,000# à compte de 8,000#.

Nota (en marge). — Idem.

Nota. — La statue de *Saint Grégoire* par M. *Le Moine* ne lui a été payée que 7,000#. Finie en 1773.

Nota. — La statue de la *Sainte Vierge* par M. *Pigalle* lui a été payée 8,000#. Finie en 1749.

SAINT AMBROISE PAR FALCONET.

Falconet reçut la commande de la statue en marbre de *Saint Ambroise* pour remplacer dans la chapelle de ce saint le plâtre de *Slodtz*.

Il l'exposa au Salon de 1765 et reçut 8,000 livres en 1766 pour son travail.

Nous n'avons aucun document aux Archives des Invalides sur cette statue, qui fut remise en 1799 à Lenoir, qui en conservait le reçu : le 9 floréal an IV (28 mai 1799), reçu du citoyen Boucault, de l'Esplanade des Invalides, la statue de *Saint Ambroise*[1]. Nous avons perdu sa trace depuis cette époque.

SAINTE SYLVIE PAR J.-J. CAFFIÉRI.

En 1764, *J.-J. Caffiéri* demande à exécuter en marbre la statue de *Sainte Sylvie*, dont le plâtre est du sculpteur *Frémin*, pour la chapelle de saint Grégoire. Il reçoit 8,000 livres pour son travail. Au livret du Salon de 1775, *Caffiéri* annonce dans une note qu'il vient de terminer cette statue destinée aux Invalides et en donne une description assez détaillée[2].

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 394.
2. *Les Caffiéri*, par Jules Guiffrey, p. 230.

Les Archives des Invalides ne conservent plus aujourd'hui que la lettre accordant la commande de cette statue à *Caffiéri*.

Nous ne trouvons pas mentionnée dans les papiers de Lenoir la *Sainte Sylvie* de *Caffiéri*. Cette statue a très vraisemblablement été détruite aux Invalides en 1798, avant que Lenoir ne fasse rentrer au Musée des Monuments français les statues de marbre provenant du dôme.

SAINTE ÉMILIENNE PAR D'HUEZ.

En 1764, *d'Huez* obtient la commande de la statue de *Sainte Émilienne*, dont le marbre doit remplacer dans la chapelle de saint Grégoire le plâtre de *Le Lorrain*. Il reçoit en 1767 et 1768 les 8,000 livres convenues pour son travail. La lettre accordant cette commande à *d'Huez* est seule conservée aux Archives des Invalides.

En 1799, Lenoir recevait cette statue; nous ne savons ce qu'il en est advenu depuis cette époque : le 9 germinal an IV (29 mars 1799), reçu de la plate-forme des Invalides, du citoyen Boucault, une statue en marbre de Vierge (c'est certainement la statue de *Sainte Émilienne*) par *d'Huez*[1].

15 février 1764.

Les s^rs^ *Caffiéri* et *d'Hués*, sculpteurs de l'Académie, demandent à faire les deux statues de marbre qui ne sont qu'en model dans la chapelle de saint Grégoire que M. *Carle Van Loo* doit peindre.

Le s^r^ *Caffiéri* offre de faire la statue de *Sainte Silvie* de deux pièces, si dans les marbres qui restent à l'hôtel il ne peut trouver un bloc pour le faire d'une pièce, et il assure qu'il n'y paraistra pas. Le s^r^ *d'Hués* demande la statue de *Sainte Émilienne*.

Comme les ouvrages sont trois et quatre années à faire, il se paieront insensiblement et seront finis

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 391.

dans le tems que la peinture du dôme s'achèvera. Il peut être avantageux de profiter du tems que ces artistes ne sont pas fort occupés. Dans les autres statues faites, il y en a dont l'ouvrage a duré dix ans. Si Monseigneur se détermine à admettre les offres de ces artistes, il voudra bien mettre son bon sur leurs mémoires. M[rs] *Carle Vanloo, Le Moine*, *Coutant* et *Franque* certifient de la supériorité de leurs talens.

Approuvé.

Nota (en marge). — M. *Caffiéry* a trouvé un marbre pour exécuter la dite figure d'une seule pièce.

Signé : PARTYET.

SAINTE PAULE PAR ALLEGRAIN ET MOUCHY.

En 1768, *Allegrain* demande à faire en marbre la statue de *Sainte Paule*, pour remplacer dans la chapelle de saint Jérôme celle que le sculpteur *Garnier* avait exécutée en plâtre. Il obtient la commande de cette statue, se met à l'ouvrage et termine le modèle. Mais, par suite de difficultés avec l'administration des Invalides qui devait lui fournir le marbre, seize ans après avoir terminé le modèle, *Allegrain* n'avait pas commencé à travailler au marbre. En 1784 en effet, *Allegrain*, âgé de soixante-quatorze ans, ne peut entreprendre le travail qu'il s'était engagé à faire et demande que son neveu, *Mouchy*, soit chargé de sculpter dans le marbre la statue de *Sainte Paule* dont il a fait le modèle.

Nous publions les documents relatifs à cette commande, aux difficultés qui ont empêché *Allegrain* de terminer son œuvre, à la proposition que *Mouchy* suppléât son oncle.

La statue fut payée 8,000 livres partagées entre *Allegrain* et *Mouchy*.

Aucune mention de la *Sainte Paule* des Invalides ne se trouve dans les papiers de Lenoir. Cette statue a dû être détruite en 1798 aux Invalides.

COPIE DU 12 AOUST 1768.

A Monseigneur,

Monseigneur le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères et de la Guerre.

Allegrain, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, a eu l'honneur de se présenter à M. l'Intendant des Invalides pour obtenir de luy une des statues qui restent à faire en marbre pour les chapelles du dôme. M. l'Intendant a bien voulu la lui promettre sous le bon plaisir de Monseigneur, sans l'agrément duquel il ne peut le mettre en ouvrage. C'est pourquoi *Allegrain* ose supplier Monseigneur de luy accorder cet agrément pour qu'il puisse travailler au modèle en attendant que le marbre lui soit livré. Il fera ses efforts pour répondre à la confiance dont on daignera l'honorer.

(En marge.) — Le bon est à la marge de l'original de ce mémoire, de la main de M. le duc de Choiseul, qui est resté entre celles du s^r^ *Allegrain.*

Paris, 7 janvier 1772.

Monsieur,

Comme je suis chargé de faire en marbre une *Sainte Paule*, pour une des chapelles du dôme des Invalides, j'ai l'honneur de vous représenter que j'en ai déjà fait le petit modèle et que je suis fort avancé du grand. Comme cela ne se fait pas sans beaucoup de dépenses, vous m'obligerez beaucoup, Monsieur,

si vous pouvez me faire donner un à compte, et m'honorer d'un mot de réponse pour m'indiquer quand je pourrai le recevoir.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : ALLEGRAIN,
Sculpteur du Roy, rue Meslée.

Je vous prie aussi de me faire savoir le jour que vous pourrez me faire l'honneur de venir voir mon modèle pour que j'aie celui de m'y trouver pour vous recevoir.

A Versailles, le 4 février 1778.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, un mémoire du s^r^ *Allégrain* relatif à l'une des statues destinées aux chapelles du dôme des Invalides qu'il a été chargé par M. le duc de Choiseul d'exécuter en marbre. Vous voudrés bien faire rechercher les ordres donnés à ce sujet, vériffier s'il y a eu quelque convention ou soumission de la part de cet artiste par rapport à cet ouvrage et si les demandes qu'il fait y sont conformes; vous assurer de l'état où se trouve ce même ouvrage et des motifs qui en ont retardé jusqu'à présent l'exécution; enfin me mander, en me renvoyant le mémoire ci-joint, ce que vous pensés des demandes qui y sont contenues.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

Mrs le baron d'Espagnac et de la Ponce.

A Versailles, le 4 may 1778.

J'ai eu l'honneur de vous envoyer, Messieurs, le 4 février dernier, un mémoire par lequel le s[r] *Allégrain*, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture, annonçait avoir été chargé, sous le ministère de M. le duc de Choiseul, d'exécuter en marbre une des statues destinées à orner les chapelles du dôme des Invalides et je vous priais de faire la recherche des ordres donnés à ce sujet et de vérifier s'il n'y avait pas eu quelque convention ou soumission de la part de cet artiste relativement à cet ouvrage, depuis ce temps je n'ai pas reçu de réponse de vous sur cet objet. Comme le s[r] *Allégrain* vient de m'adresser un second mémoire, que je joins icy, par lequel il marque avoir reçu en 1774 un acompte de 1,200[tt] pour cette entreprise et en demande un nouveau pour se procurer le marbre qui lui est nécessaire pour commencer cet ouvrage, vous voudrez bien m'informer des motifs qui en ont retardé jusqu'à présent l'exécution et me mettre en état de statuer sur cette demande.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

Messieurs le baron d'Espagnac et de la Ponce.

A Monseigneur le prince de Montbazzey,
Ministre et secrétaire d'État de la Guerre.

Le s[r] *Allegrain*, professeur à l'Académie royale de

peinture et sculpture, a eu ordre depuis 1768 de M. le duc de Choiseul d'exécuter en marbre une des statues qui restent à faire pour les chapelles du dosme des Invalides. En conséquence, il n'a pas perdu de tems pour finir le model dont il a fait toutes les avances, mais depuis plusieurs années il attend le marbre que M. l'intendant lui promettait. M. l'intendant lui a fait donner en 1774 un simple acompte de 1,200#.

Montant du marbre :

Un bloc de marbre blanc statuaire de 6 pieds sur 4 pieds 3 pieds 6 pouces cube	84 pieds
Un autre bloc de même qualité de 2 pieds 6 pouces sur 2 pieds et 2 pieds cube. . .	6 pieds
Total.	90 pieds

Ce marbre de belle qualité coûtera, rendu au port aux pierres vis-à-vis les Champs-Elisées, 45# le pied cube, et au moyen du parti que l'on prend d'employer deux blocs au lieu d'un seul, cela fait une économie de plus de 1,500#.

Le s^r *Allegrain* attend de nouveaux ordres de Monseigneur tant pour un nouvel acompte qui lui est indispensable que pour que le marbre lui soit fourni le plus promptement possible.

D'ANGIVILLER A MGR LE MARÉCHAL DE SÉGUR.

Versailles, le 8 mai 1784.

Monseigneur,

Il y a environ seize ans que le s^r *Allégrain*, l'un des meilleurs sculpteurs de l'Académie, fut chargé d'une figure en marbre destinée à orner une chapelle du dôme des Invalides. Le modèle en a été fait, et la figure serait exécutée si le marbre lui eût été fourni à

tems, mais il ne fait que d'arriver, cependant le s^r *Allégrain* a acquis des années et son âge ne lui permet plus d'exécuter un pareil ouvrage de manière à soutenir sa réputation. Permettez-moi, en conséquence, de vous proposer M. *Mouchy* pour le remplacer. Cet artiste, neveu de M. *Pigal* et de M. *Allégrain* et élève du premier, marche dignement sur les traces de l'un et de l'autre; il sera à portée de jouir de leurs conseils, et j'ai tout lieu de présumer qu'il suppléera le dernier de manière à ne pas laisser de regret; ce sera d'ailleurs un encouragement pour cet artiste et une grande satisfaction pour le s^r *Pigal*, auteur du beau monument du maréchal de Saxe. Je vous serai en mon particulier bien obligé de ce que vous voudrez bien faire pour le s^r *Mouchy*.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Signé : D'ANGIVILLER.

D'ANGIVILLER A PIGALLE.

C'est avec plaisir, M., que, d'après la lettre que vous m'avez écrite, j'ai exposé à M. le maréchal de Ségur les circonstances où se trouve M. *Allégrain* et que je lui ai demandé ses bontés pour M. *Mouchy*. Cet artiste, votre neveu et votre élève, marchant comme il faut sur vos traces, j'ai lieu d'espérer que M. le maréchal aura égard à ma recommandation.

Je suis, M., etc.

Signé : D'ANGIVILLER.

COPIE DE LA LETTRE ÉCRITE PAR M. LE M^al DE SÉGUR A M. LE Cte D'ANGIVILLER.

Le 9 mai 1784.

Je m'empresse, Monsieur, de répondre à la lettre

que vous me faites l'honneur de m'écrire pour me proposer de charger le s^r^ *Mouchy*, neveu de Mrs *Pigal* et *Allegrain*, de l'exécution de la statue en marbre qui a été confiée à ce dernier pour une des chapelles de l'hôtel royal des Invalides. Votre suffrage est un si sûr garant des talents du s^r^ *Mouchy* que je ne balance pas à consentir qu'il remplace son oncle. La seule condition que j'y mets, c'est qu'il exécutera tout ce qui a été convenu avec M. *Allegrain* et que sur le prix convenu il tiendra compte des 2,400# que M. *Allegrain* a déjà touchées.

J'ai l'honneur, etc.

(En marge.) — Écrit à M. *de Mouchy* le 12e juin 1784.

Versailles, 5 juin 1784.

Le sr *de Mouchy*, Messieurs, vous a dit la vérité sur le consentement que j'ai donné à ce qu'il supléât le sr *Allegrain*. Je vous envoye copie de la lettre que j'ai écrite à ce sujet à M. le Cte d'Angiviller qui m'en a fait la proposition et je vous prie de faire exécuter par le sr *Mouchy* les conditions que j'ai mises au choix que j'ai fait de lui.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Mal DE SÉGUR.

Messieurs les administrateurs des Invalides.

Je, soussigné, sculpteur du Roy et de son Académie royale de peinture et sculpture, pour me conformer aux ordres de M. le maréchal de Ségur, en date

du 5 juin 1784, adressés à l'administration de l'hôtel des Invalides, me soumets à supléer le s^r *Allegrain*, mon oncle, chargé de l'exécution de sa statue en marbre blanc de *Sainte Paule*, sous les conditions d'usage dans l'hôtel des Invalides, et de tenir compte sur le prix de la somme de *deux mille quatre cent livres* que M. *Allegrain* mon oncle a déjà touché comme premier à compte.

Fait à l'hôtel royal des Invalides, le 15 juin 1784.

Signé : MOUCHY.

Versailles, 4 décembre 1784.

Je vous envoye, Messieurs, une lettre du s^r *Mouchy*, sculpteur, chargé de la confection de la statue dont l'exécution avait été confiée au s^r *Allegrain* son oncle. Il demande un acompte de deux mille quatre cent livres; mais avant de rien ordonner à cet égard, je désire que vous vous instruisiez de l'état exact du modèle en plâtre et que vous me mandiez le prix fixé pour chaque statue.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M^al DE SÉGUR.

M^rs les administrateurs des Invalides.

Mgr, — Conformément à la lettre dont vous nous avez honorés le 4 de ce mois, à laquelle était jointe celle que vous avez reçue du s^r *de Mouchy*, sculpteur, neveu du s^r *Allegrain* qui était chargé d'exécuter en marbre la statue de *Sainte Paule* pour la chapelle de saint Jérôme, l'une des coupoles du dôme, nous

avons, Mgr, vérifié la vérité de l'exposé que le s^r *de Mouchy* vous fait, ainsi nous attendons vos ordres pour lui accorder l'acompte qu'il demande. Par les vérifications que nous avons faites dans les archives de l'hôtel, il a toujours été donné des acomptes aux différens sculpteurs qui ont exécuté semblables statues, et chacune d'elles leur a été payée 8,000#, l'hôtel fournissant le bloc de marbre et payant de plus les frais de transport des statues et de leurs mises en place.

Versailles, 25 décembre 1784.

Je me suis fait rendre compte, Messieurs, de votre lettre du 15 de ce mois, par laquelle vous m'informez de l'état du modèle en plâtre du s^r *Mouchy*. Je vous autorise en conséquence à donner des ordres pour lui faire remettre l'acompte de deux mille quatre cent livres qu'il sollicite. Cette somme et celle de 2,400 déjà payée à M. *Allegrain* formeront 4,800 payées à compte des 8,000# que doit coûter cette statue.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M^al DE SÉGUR.

Messieurs les administrateurs des Invalides.

SAINT SATYRE PAR J.-J. CAFFIÉRI.

En 1774, *J.-J. Caffiéri* demande à faire une seconde statue de marbre pour le dôme, celle de *Sainte Marcelline*. L'année suivante, il demande en place de celle-ci celle de *Saint Satyre* et en reçoit la commande en 1775, pour remplacer dans la chapelle de saint Ambroise le plâtre du sculpteur *Ber-*

trand. Au début de 1780, *Caffiéri* termine cette statue[1] qui obtient auprès du public un très vif succès.

Les lettres par lesquelles *Caffiéri* demande tour à tour les deux commandes se trouvent aux Archives des Invalides avec une réclamation de paiement.

La statue fut payée 8,000 livres à son auteur.

Aucune mention de *Saint Satyre* dans les papiers de Lenoir. Cette statue a probablement été détruite en 1798 aux Invalides.

A Versailles, le 5 octobre 1774.

Je ne vois nul inconvénient, Monsieur, à confier au s^r^ *Caffiéry*, sculpteur du Roy, la figure de *Sainte Marcelline* qu'il propose d'exécuter, d'après le modèle placé actuellement au dôme des Invalides, dès que l'on est satisfait de celle de *Sainte Silvie* qu'il vient d'achever et qu'il offre d'ailleurs d'employer trois blocs de marbre déposés au Louvre dont le s^r^ *Allegrain* refuse de faire usage pour l'exécution de celle dont il est chargé. Vous pouvés, en conséquence, lui faire remettre le tout comme il vous l'a demandé. A l'égard du s^r^ *Allegrain*, je trouve bon que vous lui fassiez payer un à compte de douze cent livres sur les dépenses qu'il a faites pour son modèle. Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : DUMONT.

M. de Chaumont.

MÉMOIRE.

Le s^r^ *Caffiéri*, sculpteur du Roi, professeur de son Académie royale, a l'honneur de supplier Monseigneur le maréchal de Muy de vouloir bien lui accor-

1. *Les Caffiéri*, par Jules Guiffrey, p. 306.

der la figure de *Saint Satyre*, chapelle de saint Ambroise, en place de celle de *Sainte Marcelline* qu'il avait demandé. L'hôtel des Invalides s'engage de fournir au s[r] *Caffiéri* un bloc de marbre de huit pieds de haut sur quatre pieds de large et trois pieds d'épaisseur et de le payer la somme de huit mille livres.

Approuvé.

Bon pour être enregistré, le 15 juillet 1775.

Signé : LERAY DE CHAUMONT.

HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

Décoration de l'église. 31 mars 1776.

L'intendant de l'hostel royal des Invalides suplie Monseigneur le comte de Saint-Germain d'approuver qu'il fasse payer par le receveur dudit hostel au s[r] *Caffiéry*, sculpteur, *douze cent livres* acompte d'une statue de marbre qui lui a été ordonnée par M. le maréchal du Muid pour être placée dans le dosme de l'église au lieu d'une statue de plâtre.

Il est d'usage de payer des acomptes aux sculpteurs à cause des frais que ces sortes d'ouvrages leur occasionnent.

Approuvé.

SAINT ALIPPE PAR CAFFIÉRI.

En 1780, *Caffiéri*, — non content d'avoir déjà eu deux commandes pour le dôme des Invalides, — supplie le ministre de lui accorder l'exécution d'une troisième statue : celle de *Saint Alippe*. Il obtient cette faveur et se met à travailler au marbre qui doit remplacer le plâtre de *Mazières* dans la chapelle de saint Augustin.

Nous publions les documents conservés aux Archives des Invalides concernant cette commande : demande de l'artiste au ministre, acceptation de celui-ci, échange de correspondances relatives aux difficultés que soulève *Caffiéri* au sujet du marbre qu'on doit lui fournir, demandes de paiement, mémoire de l'entrepreneur chargé de transporter la statue du Louvre aux Invalides et de la placer sur son socle.

La statue fut payée 8,000 livres à *Caffiéri* en 1787. Elle fut fort bien accueillie du public. Un amateur des beaux-arts du temps invite son lecteur à contempler la statue de *Saint Alippe* de M. *Caffiéri* qu'on vient de placer au dôme des Invalides, nouvelle preuve de son génie[1].

Le 17 prairial an IV (5 juin 1799), cette statue fut remise, contre reçu, par le citoyen Boucault à Lenoir[2].

MÉMOIRE.

24 may 1780.

Le s[r] *Caffiéri*, sculpteur du Roi, professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, a l'honneur de supplier Monseigneur le prince de Monbazzé de luy accorder l'exécution de la statue en marbre de *Saint Alippe*, chapelle de saint Augustin de l'église royale des Invalides.

L'hôtel se charge de fournir au s[r] *Caffiéri* un bloc de marbre de huit pieds de large et de trois pieds d'épaisseur et de le payer la somme de huit mille livres.

Bon pour le temps que les travaux le permettront. Le 24 may 1780.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

1. Lettre d'un amateur des beaux-arts à M***, 1789. — *Les Caffiéri*, par Jules Guiffrey, p. 389.

2. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 394.

A Versailles, le 11 septembre 1780.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, un mémoire par lequel le s^r^ *Caffiéri*, sculpteur du Roy, en demandant d'être chargé de l'exécution de la figure de *Sainte Marcelline* destinée à être placée dans la chapelle de saint Ambroise de l'église de l'hôtel royal des Invalides, observe que vous offrés de lui fournir un bloc de marbre de la valeur de 8,000#; je vous prie de me marquer, en me renvoyant son mémoire, si vous avés effectivement pris des engagements avec cet artiste à ce sujet et si vous jugerez qu'il convienne de lui accorder la préférence.

J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZER.

Mrs les administrateurs des Invalides.

Paris, le 25 décembre 1780.

Mgr le Mis de Ségur,

Nous avons l'honneur de vous renvoyer cy-joint le mémoire que le sr *Caffiéri*, sculpteur du Roy, avait présenté à M. le duc de Montbazey, qui a bien voulu nous le communiquer le 11 de ce mois. Nous sommes bien éloignés de confirmer l'assertion de cet artiste et, loin que nous nous soyons chargés de luy fournir le bloc de marbre qu'il désigne et de le payer la somme de 8,000# qui nous paraît exorbitante, nous lui avons constamment répondu à toutes ses instances qu'il fallait attendre la paix et qu'alors nous nous ferions autoriser pour tirer d'Italie au meilleur mar-

ché possible la quantité de pieds de marbre jugés nécessaires pour le complément des statues qui restent à faire dans notre église.

Nous sommes, avec un profond respect, Mgr, vos, etc.

Versailles, 16 février 1782.

Le choix que M. le prince de Mombazey a fait de vous, Monsieur, pour exécuter la statue de *Saint Alippe*, destinée à décorer une des chapelles de l'église des Invalides, est un hommage qu'il a rendu à vos talens. J'en ai moi-même une trop grande idée pour ne pas l'aprouver, puisque c'est d'ailleurs le seul moyen que m'ait laissé M. le prince de Mombazey de vous assûrer, Monsieur, de la parfaite considération que j'ai pour un artiste comme vous.

Signé : Ségur.

M. *Caffiéri*, sculpteur.

Ce 3 octobre 1783.

Monsieur,

Je vous fais mes remercîmens de l'état que vous avé bien voulu m'envoyer, mais je désire avoir les noms des sculpteurs que M. le marquis de Ségur a nomé pour faire les status de *Sainte Monique*, de *Sainte Marcelline* et de *Sainte Eustochie*. M. De la ponce m'a dit que je les trouveraiens aux Archives.

J'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Caffiéri.

A Monsieur Necquet, secrétaire général, garde des Archives des Invalides.

A Monseigneur le Maréchal de Ségur, ministre et secrétaire d'État de la Guerre, honoraire de l'Académie royale de peinture et sculpture.

Monseigneur,

Le s^r *Caffiéri*, sculpteur du Roy et professeur de l'Académie, a l'honneur de vous représenter que M. le prince de Montbazey l'a chargé de l'exécution de la statue en marbre de *Saint Alippe* pour être placée dans la chapelle de saint Augustin de l'église royale des Invalides et que ce ministre a approuvé l'esquise que le s^r *Caffiéri* lui a présenté.

Depuis ce tems, il s'est occupé du modèle en grand de cette statue et l'a fait voir à M. le comte de Guibert qui en a paru très satisfait, et désirant terminer cet ouvrage, le s^r *Caffiéry* vous supplie, Monseigneur, d'ordonner qu'on lui délivre le bloc de marbre qui lui est destiné, se soumettant, pour ne rien déranger aux règles que vous avés prescrites, de ne demander aucun acompte sur cette statue, que celle de *Sainte Paule* ne soit placée dans la chapelle de saint Jérôme.

Versailles, 16 septembre 1786.

Je vous renvoye, Messieurs, un mémoire qui m'est adressé par le s^r *Caffiéry*, sculpteur du Roi, chargé de l'exécution de la statue en marbre de *Saint Alippe*, destinée à une des chapelles de l'église des Invalides. Son objet est d'avoir le bloc de marbre dont il a besoin pour sa statue afin de s'en occuper dès à présent, et il s'oblige de ne demander aucun à compte, que la statue de *Sainte Paule* ne soit en

place dans la même église. S'il n'y a d'ailleurs aucun obstacle, je vous autorise à lui faire remettre le bloc de marbre qu'il demande et je vous engage à conserver son mémoire pour veiller à l'exécution de la condition qu'il contient.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le M[al] DE SÉGUR.

M[rs] les administrateurs des Invalides.

19 septembre 1786.

Monseigneur,

En exécution de vos ordres, nous allons délivrer au s[r] *Caffiéry*, sculpteur du Roy, le bloc de marbre qui lui est nécessaire pour l'exécution de la statue de *Saint Alippe*. Quant à l'engagement qu'il prend de ne demander aucun acompte que lorsque la statue de *Sainte Paule* sera en place, il ne risque pas d'attendre longtems, Monseigneur, à vous faire sa demande, puisque cette statue touche au moment d'être placée et qu'elle le sera sous huit à dix jours. Nous croions que les acomptes que ces artistes ne cessent de solliciter mérittent quelque attention pour ne pas mettre l'hôtel dans le cas de perdre les sommes qu'il aurait avancées si quelqu'un de ces artistes venait à mourir pendant l'exécution de la statue qu'il aurait commencée. Il serait encore possible, Monseigneur, que les différens artistes à qui vous avés accordé l'exécution des statues qui restent à faire vous sollicitassent pour avoir les blocs dont ils ont besoin et entreprendre toutes à la fois les statues qu'ils doivent sculpter, la

dépense alors deviendrait onéreuse à l'hôtel, et dans ce cas nous prendrions la liberté de vous représenter que, depuis qu'il a été aretté qu'on substituerait des statues de marbre à la place de celles qui étaient et qui sont encor en plâtre dans les chapelles du dôme, on ne les a jamais entreprises que l'une après l'autre.

Versailles, 23 septembre 1786.

Je viens de me faire rendre compte, Messieurs, de la lettre que vous m'avez écrite le 19 de ce mois, au sujet de la demande que fait le s^r^ *Caffiéri* du bloc de marbre destiné pour la statue de l'exécution de laquelle il est chargé. Vos observations sur le risque que l'hôtel des Invalides peut courir de perdre les à-comptes ordonnés aux artistes pendant leur travail sont fort sages; mais il faut convenir aussi que le dommage serait peu considérable, parce qu'il n'est pas naturel de penser qu'ils mourront tous avant l'exécution de leur ouvrage. Cette réflexion et le bien-être actuel de l'hôtel des Invalides me déterminent à employer un moyen que je crois propre d'ailleurs à écarter les demandes d'à comptes; c'est de remettre à tous les artistes désignés les blocs de marbre qui leur sont destinés et de les presser de les employer aussi promptement qu'il dépendra d'eux de le faire. Il résultera de cet arrangement que l'hôtel payera peut-être dans la même année une somme de 50,000# au plus pour les statues qui restent à faire; mais outre que le bon état de ses finances rend une dépense insensible, la jouissance de ces monuments sera aussi plus prompte et servira de compensation au sacrifice qu'on aura pu faire. Je vous autorise en

conséquence à avertir ces artistes et à leur faire connaître mes intentions.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Mis DE SÉGUR.

M^rs^ les administrateurs des Invalides.

Versailles, 3 mars 1787.

Je me suis fait rendre compte, Messieurs, de la lettre que vous m'avez écrite le 24 du mois dernier pour m'informer de la demande que fait le s^r^ *Caffiéry* d'un acompte de trois mille livres sur les honoraires de la statue de *Saint Alipe* dont il est chargé. Comme l'usage établi est de ne donner que deux mille quatre cent livres aux artistes employés pour l'hôtel des Invalides, je vous autorise à lui faire payer cette somme en suposant encore qu'il ait rempli la condition imposée jusqu'à présent, qui est d'avoir établi le modèle en plâtre de sa statue.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Mis DE SÉGUR.

M^rs^ les administrateurs des Invalides.

Versailles, 21 juillet 1787.

Je vous autorise avec plaisir, Messieurs, conformément à votre lettre du 15 de ce mois, à faire payer au s^r^ *Caffiery*, sculpteur, le second à compte sur le prix de la statue qu'il est chargé d'exécuter, puisque vous vous êtes assurés qu'il est en mesure à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement,

Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : M[is] de Ségur.

M[rs] les administrateurs des Invalides.

Versailles, le 7 mars 1789.

Je vous renvoye, Messieurs, revêtu de mon aprobation, le marché fait avec le s[r] Pelayo pour le transport des ateliers du s[r] *Caffiéry* à l'hôtel de la statue dont l'exécution a été confiée à cet artiste et le placement de cette statue sur son pied d'estal moyénant la somme de 744#.

J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Puységur.

M[rs] du Conseil d'administration des Invalides.

État estimatif d'un transport d'une figure à prendre chez M. Cafferie *au Louvre et la conduire à l'hôtel royal des Invalides et la metre en place.*

7 mars 1789.

Savoir :

Pour sortir ladite figure de l'atellier, tant pour journées d'ouvriers et bois employés pour chantiers et coulottes, la somme de . . . . 66#

Plus 18 journées de cheveaux à 10#, font la somme de . . . . 180#

Douze journées d'ouvriers pour conduire à 2# 10 s., font . . . . 30#

A Reporter. . . . . . 276#

Report.	276 ₶
Pour faire et placer des coulottes rempante sur le péron, côté de la porte doré, tant chantiers que platteformes dans l'intérieur du dôme que pour metre d'autres coulottes pour monter au niveau de la chapelle et metre l'ancien échaffaud en place, ainsi que la figure, la somme de	300 ₶
Plus pour cordages, chevres, cabestrant, vindas et autres ustensiles pour ports et transports, la somme de	72 ₶
Pour la démolition de l'échaffaud et le transporté au magasin, la somme de	60 ₶
Pour traîneau et ferrements nécessaires, évalué pour chaque figure la somme de	36 ₶
Total.	744 ₶

J'ai, soussigné, entrepréneur des Bâtiments du Roy et de l'hôtel royal des Invalides, promet et m'engage envers l'administration dudit hôtel, de prendre une figure destinée pour le dôme étant chez M. *Caffiérie* au Louvre, ou est son atellier, de la conduire et de la metre en place pour le prix et somme de sept cents quarante-quatre livres, sans prétendre aucune augmentation, en foi de quoi jé remis ma présente soumission à Monsieur Motel, directeur et ordonnateur de l'hôtel royal des Invalides.

A Paris, ce onze octobre 1788.

Signé : PELLAYOT.

Vu et approuvé par nous, architecte du Roy et de l'hôtel royal des Invalides. La présente soumission du s[r] Pelayo pour le transport de la figure de l'attelier de M. *Caffiéri* au dôme des Invalides et la placé

sur son pied d'estal dans le dit dôme moyennant sept cent quarante-quatre livres.

A l'hôtel des Invalides, le 18 février 1789.

Signé : A.-T. BRONGNIART.

Le Conseil de l'hôtel royal des Invalides assemblé a agréé le présent état estimatif pour le transport d'une statue à prendre chez le s^r *Caffiéry* au Louvre et la conduire au dôme de l'hôtel, la mettre en place d'après l'avis de M. Brongniard, architecte, mais il n'aura son exécution qu'après avoir été revêtu de l'approbation de Monsieur le comte de Puységur. Fait au Conseil, le 18 février 1789.

Signé : SOUDREUIL, MOTEL, IGELLEBERT, HUQUET, DE FRÉMINVILLE neveu.

Approuvé à Versailles, ce 7 mars 1789.

PUYSÉGUR.

CAFFIÉRI.

Le s^r *Caffiéri* a exécuté trois statues en marbre de huit pieds de proportion qui lui ont été confiée successivement par trois ministres de la Guerre : M. le duc de Choiseul, M. le maréchal de Muy et M. le prince de Montbazey.

La statue de *Sainte Silvie* a été payée par les ordres du ministre de la Guerre la somme de huit mille livres.

Le s^r *Caffiéri* en a déboursé (?) la somme de. 5,476 ₶

Reste la somme de . . . . 2,524 ₶

La statue de *Saint Satyre* a été payée par les ordres du ministre de la Guerre la somme de . . . 8,000 ₶

Le s^r *Caffiéri* en a déboursé (?) la somme de. 5,834 ₶

Reste la somme de . . . . 2,166 ₶

La statue de *Saint Alipe* a été payée par les ordres du ministre de la Guerre la somme de. 8,000[#]

Le s[r] *Caffiéri* a déboursé (?) la somme de. 6,447[#]

Reste la somme de . . . . 1,553[#]

A Versailles, le 3 juillet 1780.

M. d'Angivilliers désire, Messieurs, que le s[r] *Goys*, sculpteur, soit employé à l'exécution des quatre statues en marbre qui doivent servir à décorer les chapelles de l'église de l'hôtel royal des Invalides. Cet artiste s'étant déjà fait connaître par des ouvrages qui donnent l'idée la plus avantageuse de ses talens, vous voudrez bien le charger de faire une de ces statues en suivant l'ordre établi pour ces objets et relatif aux sommes qui y sont destinées.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAZE.

M[rs] les administrateurs de l'hôtel royal des Invalides.

SAINTE MONIQUE PAR HOUDON.

En 1781, *Houdon* demande à exécuter l'une des statues qui restent à faire pour les chapelles du dôme. On le charge de faire pour la chapelle de saint Augustin le marbre de la *Sainte Monique* que le sculpteur *François* avait précédemment exécutée en plâtre. Avant que cette décision ne fût prise, il avait été question que *Houdon* terminât la *Sainte Paule* qu'*Allegrain* n'avait pas exécutée en marbre; il en fit même un modèle en terre cuite, comme nous le voyons dans les documents suivants. Avant d'être commandée à *Houdon*, la statue de *Sainte Monique* avait été promise à *Le Moyne* et à *d'Huez*.

Le 9 germinal an IV (29 mars 1799), la statue de *Houdon* fut remise à Lenoir : reçu de la plate-forme des Invalides, du citoyen Boucault une statue en marbre de *Sainte Monique* par *Monnot*[1] (il faut vraisemblablement lire *Houdon*, puisque *Monnot* exécuta une *Sainte Eustochie*).

A Versailles, le 20 juillet 1781.

Le sr *Houdon*, sculpteur, désire, Messieurs, être employé à l'exécution d'une des statues en marbre qui doivent servir à décorer les chapelles de l'église de l'hôtel royal des Invalides. Cet artiste s'étant déjà fait connaître par des ouvrages qui donnent l'idée la plus avantageuse de ses talents, vous voudrés bien le charger de faire une de ces statues aussitôt que vous le pourrés.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Ségur.

Mrs les administrateurs de l'hôtel royal des Invalides.

Répondu le 27.

Ce dimanche 11 novembre 1781.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'espère être libre avant peu de former quelque projets relatif à la *Sainte Paule* dont Mgr le marquis de Ségur, ainsi que Monsieur le baron d'Espagnac veulent bien me confier l'exécution en marbre. Lors de l'arivée du bloc de cette statue, qui ne doit être qu'à la paix, que

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. II, p. 391.

je désire prochaine, car j'attends pour mon propre compte la restitution d'un bloc de pareille mesure qui m'est dû par le Roi. La guerre mettant obstacle au transport des marbres, je ne puis me livrer aux grandes exécutions dans ce genre, mais je peux m'occuper du model en terre qu'il faut toujours faire longtemps avant l'exécution en marbre; en conséquence, Monsieur, et conformément à la lettre que le ministre a eu la bonté de vous envoyer, je vous prie de me faire délivrer l'ordre nécessaire et accoutumé dans ces sortes d'occasions. Vous obligerez sensiblement celui qui est, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : HOUDON.

Répondu le 13 novembre.

Aux Invalides, le 13 novembre 1781.

M. le M[is] de Ségur, Monsieur, nous a en effet autorisés, par la lettre dont il nous a honorés le 20 juillet dernier, à vous employer, ainsi que vous lui avez paru le désirer, à l'exécution d'une des statues du dôme de l'hôtel royal des Invalides, conséquemment, vous êtes bien le maistre d'aller en avant sur celle de *Sainte Paule* destinée à la chapelle de saint Jérôme et de préparer dès à présent, comme vous l'observez, votre modèle en terre cuite, en attendant que la paix vous facilite les moyens de recevoir les blocs de marbre qui vous sont nécessaires. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

M. *Houdon*, de l'Académie de peinture et sculpture, barrière du Roule.

SAINTE EUSTOCHIE PAR MONNOT.

En 1781, *Monnot* reçoit la commande d'une statue de marbre de *Sainte Eustochie*, qui avait précédemment été promise à *Caffiéri*, pour remplacer le plâtre de *Jean de Dieu* dans la chapelle de saint Jérôme.

Nous n'avons, dans les Archives des Invalides, qu'une seule lettre du ministre de la Guerre approuvant le choix du sculpteur *Monnot*.

La *Sainte Eustochie* de *Monnot* n'est pas mentionnée dans les papiers de Lenoir. Elle a probablement été détruite aux Invalides en 1798.

A Versailles, le 23 mars 1781.

J'ai reçu, Messieurs, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois celle par laquelle le s^r *Monnot*, sculpteur, demande d'être employé à l'exécution d'une des statues qui doivent servir à décorer l'église de l'hôtel royal des Invalides. Si cet artiste vous paraît mériter la préférence, vous pourrés le charger de faire une de ces statues, lorsque vous aurés pu vous procurer du marbre.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : SÉGUR.

P.-S. — Les talens du s^r *Monnot*, Messieurs, me sont parfaitement connus; il en a déjà donné des preuves si distinguées que je ne doute nullement que votre choix ne tombe sur lui.

M^rs les administrateurs de l'hôtel royal des Invalides.

SAINTE MARCELLINE PAR PAJOU.

En 1782, *Pajou* se voit confier l'exécution de la dernière statue qui reste à élever au dôme des Invalides, celle de *Sainte Marcelline*, de la chapelle de saint Ambroise, dont le plâtre était de *Le Paultre*, et qui avait été d'abord promise à *Caffiéri* et à *Guyard*.

Nous n'avons que la date de cette commande dans les documents qui suivent.

La *Sainte Marcelline* de *Pajou* ne figure pas dans les papiers de Lenoir, elle a dû disparaître aussi, détruite en 1798 aux Invalides.

Versailles, 30 mars 1782.

D'après la lettre que vous m'avez écrite, Monsieur, le 24 de ce mois et l'état qui y était joint, voici les résolutions que j'ai cru devoir prendre et l'ordre qui me paraît le plus sage, pour prévenir les inconvénients qu'entraînerait infailliblement l'exécution trop prompte des cinq statues à faire pour l'église des Invalides.

Le s[r] *Monnot* sera chargé de *Sainte Eustochie*.

Le s[r] *Houdon* exécutera *Sainte Monique* et *Sainte Marcelline* sera confiée au s[r] *Pajou*.

Le s[r] *Caffiéri* et ses confrères ne s'occuperont de leurs travaux à cet égard que successivement et en vertu d'un ordre exprès qui ne sera donné d'abord qu'après l'exécution et l'élévation en place de la statue dont aura été chargé celui qui les précède dans l'ordre de l'état ci-joint, et ensuite qu'autant que les circonstances le permettront. Il ne sera conséquement donné aucun à compte à celui qui n'aura pas l'ordre exprès de travailler, et vous êtes, par cette disposition, autorisé à refuser celui que demande le

s[r] *Caffiéri* et tous ceux qui pouraient vous être demandés. J'écris à chacun de ces artistes pour les instruire de mes intentions à cet égard.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Ségur.

M. de la Ponce.

30 mars 1782.

Il résulte de l'état ci-joint envoyé par le s[r] de la Ponce, directeur de l'hôtel des Invalides :

Que la statue de *Sainte Paule* a été donnée au s[r] *Allegrain* le 12 août 1768 et qu'il a déjà reçu 2,400[#] à compte ;

Que la statue de *Saint Alippe* a été donnée au s[r] *Caffiéry* le 24 mai 1780 et qu'il demande un à compte de 1,200[#] ;

Que le s[r] *Monnot* a été chargé d'une statue, qui n'est point désignée, le 23 mars 1781 ;

Que le s[r] *Houdon* est chargé d'une statue, qui n'est pas désignée, du 20 juillet 1781.

Et qu'il reste une statue à donner.

On propose à Monseigneur, pour ne pas laisser cette disposition en arrière, de choisir pour cette dernière statue entre *Falconnet*, *Pajou* et *Bridan*.

De donner, en suivant l'ordre de l'état :

Sainte Eustochie à *Monnot*,

Sainte Monique à *Houdon*,

Et *Sainte Marcelline* à celui que Monseigneur aura choisi dans les trois proposés.

Approuvé, et *Sainte Marcelline* sera donnée à M. *Pajou*.

STATUES DU DÔME DES INVALIDES DANS L'ORDRE DE LEUR EXÉCUTION EN MARBRE.

30 mars 1782.

Dénomination des statues :	Noms des auteurs :	Dates du choix qui a été fait d'eux :
Sainte Paule.	*Allegrain.*	12 août 1768.
Saint Alippe.	*Caffiéri.*	24 mai 1780.
Sainte Eustochie.	*Monnot.*	23 mars 1781.
Sainte Monique.	*Houdon.*	20 juillet 1781.
Sainte Marcelline.	*Pajou.*	30 mars 1782.

Aprouvé par Mgr, suivant la décision de ce jour, pour n'avoir d'exécution que conformément à la lettre écrite à M. de la Ponce et à celle écrite à chacun des artistes ci-dessus nommés.

Suivant ces lettres, M. *Caffiéri* ne doit travailler qu'après que M. *Allegrain* aura fini; M. *Monnot* après que M. *Caffiéri* aura fini et ainsi des autres.

DOCUMENTS DE L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION.

INVENTAIRE DES OBJETS TROUVÉS DANS LA MAISON DES INVALIDES, SISE PLACE DES INVALIDES, TANT MARBRES, TABLEAUX ET FRESQUES.

20 nivôse an II-9 janvier 1794.

Intérieur du dôme.

. . . .

Six chapelles :

Chapelle de la Vierge.

Marbre. — La *Vierge*, par *Pigalle.*

Chapelle saint Jérôme.

Marbre. Statue. — *Saint Jérôme*, par *Adam l'aîné.*
Marbre. Statue. — *Sainte Paule*, par *Granier?*
Marbre. Statue. — *Sainte Eustochie*, par *Dieu?*

Chapelle saint Augustin.

Marbre. Statue. — *Saint Augustin*, par *Poultier?*
Marbre. Statue. — *Sainte Monique*, par *François?*
Marbre. Statue. — *Saint Alipe*, par *Mazières?*

Chapelle sainte Thérèse.

Marbre. Statue. — *Sainte Thérèse*, par *Magnier?*

Chapelle saint Ambroise.

Marbre. Statue. — *Sainte Marcelline*, par *Le Paultre?*
Marbre. Statue. — *Saint Satyre*, par *Caffiéri.*
Marbre. Statue. — *Saint Ambroise*, par *Slodtz?*

Chapelle saint Grégoire.

Marbre. Statue. — *Saint Grégoire*, par *François Barrois?*
Marbre. Statue. — *Sainte Silvie*, par *René Frémin?*
Marbre. Statue. — *Sainte Émilienne*, par *Robert Le Lorrain?*

. . . .

Moi, Le Brun, membre de la Commission nommé par le Comité d'Instruction publique, et en vertu des pouvoirs qu'il m'a donnés, je me suis transporté dans la susdite maison des Invalides, où j'y ai trouvé les objets cy-dessus énoncés. Le présent inventaire fait et fini le 20 nivôse, l'an 2e de la République une et indivisible.

Signé : LE BRUN.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PROCUREUR SYNDIC DE L'ADMINISTRATION DES INVALIDES.

Paris, ce 29 pluviôse, l'an 2e de la République française une et indivisible (19 février 1794).

Je te préviens, citoyen, de l'autorisation que j'ai donnée au c. *Daujon*, sculpteur, pour faire enlever de l'église de la maison nationale des Invalides le baldaquin, les autels en bois, les confessionnaux, les signes de royauté, de féodalité, les fleurs de lys et les écussons en cuivre et en plomb qui existe sur les portes. Tu voudras bien, en conséquence de cette autorisation, laisser exécuter ces travaux, dont il me sera rendu compte par le c. *Daujon*, ainsi qu'à la commission des arts pour ce qui regarde les monuments et les ornements du culte.

Signé : PARÉ.

Copie de l'ordre donné à l'inspecteur des Bâtiments par l'architecte du département.
—
9 germinal, 2e année de la République française.
—

MAISON NATIONALE DES MILITAIRES INVALIDES.

Ordre donné à l'inspecteur des Bâtiments de ladite maison par le citoyen Hubert, *architecte, relativement aux travaux de l'extérieur et intérieur du dôme.*

Neuf germinal, l'an 2e de l'ère républicaine (mars 1794).

Ouvrages à faire :

La démolition de tous les autels dans la cy devant

église et l'intérieur du dôme. — Le baldaquin et les colonnes du maître-autel. — La chaire. — Les confessionnaux et les stales. — Tous les signes de royauté et féodalité. — Les fleurs de lys et écussons en cuivre et plomb qui sont sur les portes dans l'intérieur. *Faire descendre avec beaucoup de précaution les statues de marbre sans les mutiller, non plus que les marbres qui carlent le dôme.* Pour cet effet, l'inspecteur se fera fournir tous les paillassons nécessaires tant pour les figures que pour couvrir les carreaux.

A l'extérieur, l'inspecteur fera ôter les quatre statues en plomb qui sont au-dessus de la lanterne du dôme. Ces plombs seront coupés par morceau et déposés au magazin[1]. Il fera supprimé toutes les têtes d'anges qui se trouveront tant sur les ceintres que sur les arcquebou-tants, en général partout où il s'en trouvera. Fera descendre toutes les figures de saints en pierre qui se trouveront tant au premier cordon qu'au second, les matériaux seront déposés avec soin pour être employés. Dans tous les frontons, les armes, les L couronnés, les fleurs de lys seront supprimés, ainsi que celles qui se trouvent au-dessus de la porte dorée et les anges de la corniche au-dessus de la dite porte. On fera disparaître toutes les marques de féodalité qui sont sur la porte dorée, elles seront remplacées par des ornements dont je donnerai les dessins. Tous les verres de couleurs qui armoriés seront suprimés

1. Les quatre statues de plomb de la lanterne du dôme ne furent pas remises à Lenoir pour le Musée des Monuments français et servirent à faire des balles.

En 1812, on commanda pour les remplacer au sculpteur *Ruxhield* quatre statues de plomb de *la Force*, *la Justice*, *la Charité* et *la Prudence* pour la somme de 33,600 francs. Elles ne furent jamais mises en place et furent refusées par l'administration des Musées.

et remplacés par des panneaux à petits plombs semblables aux grandes parties. Au pourtour de l'entablement du dôme, les L couronnés seront suprimés. Le grand cordon qui représente 12 rois entourés de fleurs de lys, je donnerai le dessin de ce qui les représentera. On suprimera les ornements et bordures de plomb des 4 tableaux représentant les 4 évangélistes. Suprimer toutes les armoiries qui se trouveront sur les portes du dôme. A l'égard des marques de féodalité qui se trouvent dans l'église, on suspendra jusqu'à ce que j'aie donné de nouveaux ordres.

Signé : HUBERT,
Architecte provisoire
du département de Paris.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

L'EXPERT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS AU CITOYEN LESCHENARD, SINDIC DE L'ADMINISTRATION DE LA MAISON DITE DES INVALIDES.

Paris, le 2 floréal, l'an 2e de la République
française une et indivisible (21 avril 1794).

En conséquence de la demande contenue dans la lettre adressée dernièrement par toi à la Commission temporaire des arts, je te donne avis, citoyen, que les citoyens *Lannoi*, architecte, et *Dardel*, sculpteur, tous les deux membres de la dite commission, doivent se rendre à la maison dite des Invalides demain tridi-troisième jour du présent mois, pour désigner parmi les objets de décorations ou de revêtissemens en marbres, que tu es chargé de faire supprimer ou changer, ceux qui devront être réservés comme monumens ou comme objets d'art et dont la dépose et le

déplacement devront par ces raisons être exécutés avec les soins et les précautions nécessaires, afin de les préserver de toute dégradation.

Salut et fraternité.

Signé : Bourdon.

Nota. — L'heure convenue est celle de midi et demi ou une heure de relevée.

LES STATUES DU DÔME
après la Révolution.

A la date du 28 nivôse an 4 (18 janvier 1796), Louis-Marie Revellière-Lepeaux, membre du Directoire exécutif, s'adressant au ministre de l'Intérieur : « Je viens d'apprendre, écrivait-il, que les chefs-d'œuvre de nos sculpteurs qui décoraient l'intérieur du dôme des Invalides sont depuis très longtemps exposés aux injures de l'air. » — Le 9 pluviôse an 4 (29 janvier 1796), Ginguené informait la commission temporaire des arts de l'objet de la lettre de La Revellière : « Je vous invite à prendre sur-le-champ, écrivait Ginguené, les mesures nécessaires pour soustraire ces précieux objets aux dégradations qui les menacent. » — Des experts furent aussitôt nommés et l'examen auquel ils se livrèrent donna lieu au rapport qui va suivre, adressé par la commission temporaire des arts au ministre. (Résumé de pièces conservées aux archives de l'administration des beaux-arts. *Arch. des mon. fr.*, t. I, p. 44.)

Le 21 pluviôse an 4 (10 février 1796), rapport des citoyens Naigeon, Lannoy et Jolain sur des statues qui ornaient l'intérieur du dôme des Invalides et qui

sont déposées sur la pelouse derrière le dôme de ce monument, exposées à l'injure du temps et aux mutilations des malveillants. Demande que ces statues soient déposées au Dépôt national de la rue des Petits-Augustins. (Archives de l'administration des beaux-arts. *Arch. des mon. fr.*, t. I, p. 45.)

Le 5 ventôse an 4 (24 février 1796), autorisation du ministre de l'Intérieur de faire transporter les statues au Dépôt national de la rue des Petits-Augustins. (Archives de l'administration des beaux-arts. *Arch. des mon. fr.*, t. I, p. 45.)

Lettre du gouverneur des Invalides Montegui au ministre de la Guerre, 26 fructidor an 4 (septembre 1796), pour demander qu'on fasse transporter au Museum national 2 statues de marbre qui se trouvent encore dans les fossés des Invalides. (Archives du ministère de la Guerre.)

Lettre du ministère de la Guerre au ministère de l'Intérieur, 30 fructidor an 4 (septembre 1796), pour qu'il donne l'ordre de faire enlever ces 2 statues qui doivent être placées au Muséum. (Archives du ministère de la Guerre.)

5e division.
—
Bureau des Musées.
—
Conseil du 21 prairial an 6.
—
Charge le contrôleur de l'exécution de cette lettre vis-à-vis de l'architecte.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX ADMINISTRATEURS DE LA MAISON DES INVALIDES.

Paris, le 11 prairial an 6e de la République française une et indivisible (1798).

Citoyens, l'état de dégradation où se trouvent les

statues religieuses qui décoraient l'intérieur du dôme des Invalides, l'impossibilité, l'inutilité de les restaurer, et par-dessus tout la médiocrité de pareils ouvrages m'ont déterminé à les utiliser en vous les proposant pour servir de moëlons dans les diverses constructions ou réparations que vous serez obligé de faire dans l'établissement confié à vos soins. En conséquence, dès ce moment, je les mets à votre disposition en vous recommandant d'en tirer le parti le plus utile.

Salut et fraternité.

Signé : MONMEUX.

INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS

DE

JACQUES-ANDRÉ PORTAIL

La célébrité de *Jacques-André Portail*, comme celle de tant d'autres de ses contemporains, a été fort lente à émerger de l'oubli, et c'est même assez tard que les éléments essentiels de sa biographie ont pu être reconstitués, puisque la date et le lieu exacts de sa naissance ne sont définitivement connus que depuis une dizaine d'années à peine. Son nom fut cependant en faveur auprès des curieux beaucoup plus tôt qu'on ne serait tenté de le croire; sans parler des ventes Jacqmin (1773) et Marigny (1781), où ont passé de lui des dessins importants, deux catalogues, parus l'un et l'autre en 1810, celui de Paignon-Dijonval et celui de Jacques-Augustin Silvestre, recommandaient aux amateurs les lots et les pièces isolées qui s'y trouvaient mentionnés; mais Regnault-Delalande les présentait comme émanant d'un peintre qui « florissait au dernier siècle », et Bénard le qualifiait de « peintre amateur, vivant en 1738 », parce que l'un de ses dessins portait cette date. Plus tard, quand le marquis de Chennevières entreprit la publication de ses *Portraits inédits d'artistes français*[1], il n'eut garde de négliger un passage des *Mémoires* de Marmontel sur ses visites fréquentes au « bonhomme » *Portail*, dont il était le voisin à l'hôtel de la Surintendance à Versailles, ni les souhaits ou les regrets amicaux que pendant son directorat de Rome *Natoire* lui exprimait par l'intermédiaire de leur ami commun, Antoine Duchesne, prévôt des bâtiments du Roi. En

1. La première livraison, contenant, entre autres portraits, celui de *Portail*, d'après *Fredou*, parut en avril 1853.

1855, M. Charles Dugast-Matifeux[1] essaya de grouper les quelques indications déjà recueillies sur *Portail* qu'il croyait, d'ailleurs, comme tous ceux qui s'étaient occupés de lui, être d'origine nantaise. C'est seulement en 1898 que M. le Dr Marion, bibliothécaire de la ville de Brest, découvrit dans les registres paroissiaux de Recouvrance l'acte de baptême du peintre et le publia dans un journal local auquel l'emprunta la *Chronique des arts* (1898, p. 150); on le retrouve également dans le volume de la *Revue de l'Art français* (1898, t. XIV de la collection, XVe année) que le marquis de Granges de Surgères a consacré aux *Artistes nantais du moyen âge à la Révolution*. M. de Surgères, s'autorisant du long séjour de *Portail* et de sa famille à Nantes, n'avait pas hésité à le considérer comme ayant droit à une place dans son répertoire et la lui avait faite même très large, ce dont personne ne sera tenté de se plaindre. Outre les actes d'état civil qu'il avait réunis sous son nom, il avait tenté de dresser de l'œuvre de *Jacques-André Portail* un essai de catalogue méthodique qui pourrait être repris et complété, mais dont il est juste de faire honneur à celui qui en a eu la première pensée. En cette même année 1898, M. Henry de Chennevières écrivait dans la *Gazette des beaux-arts* du 1er avril un article destiné à accompagner la reproduction de quelques dessins tirés de la collection paternelle et *le Duo* de la vente Léon Decloux, délicieux croquis à la pierre noire et à la sanguine[2]. Si la trouvaille de M. le Dr Marion lui avait forcément échappé, — elle ne fut divulguée par *la Dépêche* de Brest que le 21 de ce même mois

1. Voyez dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (*Bretagne et Poitou*), 2e année, 12e livraison, août 1855, une *Notice sur le peintre Portail* qui a été tirée à part à 25 exemplaires et dont une esquisse avait paru en 1851 dans les *Annales de la Société académique de Nantes* (3e série, fasc. II, p. 247-258). L'auteur a depuis réimprimé à peu près intégralement la seconde version de son travail dans la *Biographie bretonne* de P. Levot (Vannes et Paris, 1852-1857, 2 vol. gr. in-8o).

2. N'oublions pas de signaler aussi deux conférences faites à Brest par M. A. de Lorme, professeur au lycée, et publiées dans le *Bulletin de la Société académique* de cette ville (1899-1900, 2e série, t. XXV, p. 121-168); c'est une agréable causerie, un peu discursive et qui n'ajoute rien à ce que l'on savait déjà sur le peintre et son époque.

d'avril, — M. Henry de Chennevières put au moins faire usage d'un document que lui avait signalé M. Ferdinand Engerand[1] dans le carton O[1] 1919 des Archives nationales : c'est une supplique adressée en 1756 par *Portail* à Marigny pour réclamer une augmentation de traitement et où, incidemment, il rappelait ses services antérieurs. Ce placet, dont ni M. Henry de Chennevières, ni M. Engerand n'ont donné le texte intégral, ne semble pas avoir eu l'effet qu'en attendait son auteur, et trois ans plus tard celui-ci s'éteignait à Versailles, le 5 novembre 1759[2].

Le document que l'on va lire a été retrouvé par M. Émile Coüard, archiviste départemental de Seine-et-Oise, dans le riche dépôt qu'il administre, et il se proposait sans doute de le joindre à la collection de curiosités qu'il en a tirées[3], mais, détourné de ce projet par ses absorbantes fonctions et des travaux multiples, il a bien voulu me communiquer spontanément et m'autoriser à mettre au jour la copie de cet inven-

1. M. Engerand a lui-même utilisé quelques passages de cette requête dans l'*Introduction* (p. XV-XVII) de l'*Inventaire des tableaux du Roy* rédigé par Nicolas Bailly en 1709-1710 et publié par ses soins (Paris, Ernest Leroux, 1899, in-8°).

2. Voici l'acte d'inhumation extrait des registres de la paroisse Saint-Louis, aujourd'hui conservés aux Archives communales (mairie de Versailles) :

« L'an mil sept cent cinquante-neuf, le sixième jour de novembre, s[r] *Jacques-André Portail*, l'un des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture et garde des plans et tableaux du Roy, âgé d'environ soixante-huit ans, natif de Nantes en Bretagne, décédé d'hier, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous soussigné, prêtre de la Congrégation de la Mission, faisant les fonctions curiales, en présence du s[r] *Hubert Pluyette*, architecte et controlleur des bâtiments du Roy, et de M[e] Antoine Duchesne, avocat en Parlement, prévôt des bâtiments du Roy, qui ont signé avec nous.

« PLUYETTE, DUCHESNE,

« SANSON, prêtre. »

M. de Surgères, qui a donné le texte de cet acte, a lu, sans doute d'après une erreur du copiste, PINSON au lieu de SANSON.

3. *Mémoires et recueils composés à l'aide des documents conservés dans les archives du département de Seine-et-Oise.* Versailles, impr. Aubert, 1889-1906, 12 fasc. in-8°.

taire; c'est donc à lui que la Société de l'histoire de l'Art français en est redevable, et elle lui adresse par ma plume l'expression de sa gratitude.

Cet acte ne nous apporte pas, il est vrai, de révélations destinées à renouveler le peu que l'on sait sur *Portail*, mais il confirme deux points indiqués par l'abbé Expilly dans une notice sur laquelle j'aurai à revenir; savoir que l'artiste était mort célibataire et qu'il avait pour unique héritier son frère puîné, l'architecte *Nicolas Portail*. Le mobilier inventorié ne prête pas non plus à d'importantes remarques, et l'on notera seulement, à titre de curiosité, que le défunt ne possédait pas moins de quatre-vingt-cinq chemises de jour et de nuit! En revanche, il avait laissé s'accumuler chez son boucher assez de notes arriérées pour atteindre le total de mille vingt-deux livres douze sols! Ce fournisseur fut sans doute désintéressé par l'héritier, ou celui-ci obtint une transaction, puisque le mandataire du boucher donna dès le 29 novembre mainlevée de l'opposition qu'il avait formée[1].

Suivant l'abbé Expilly, auteur de la première notice connue sur *Portail*, — et que l'on ne s'aviserait pas d'aller chercher

1. A l'inventaire est annexé l'acte qui constate cette mainlevée :

« Aujourd'huy est comparu par-devant les notaires au bailliage royal de Versailles soussignez s. Charles-Henry Martin, bourgeois de cette ville, y demeurant, rue du Vieux-Versailles, paroisse Saint-Louis, au nom et comme fondé de la procuration générale et spéciale passée devant Me Alain, qui en a la minutte, et son confrère, notaires à Versailles, le quinze juin mil sept cent quarante-huit, duement controllée du s. Alexandre Richard, marchand boucher à Versailles, lequel, sous la réserve des droits dud. s. Richard, pour raison du payement de la somme de mille vingt-deux livres douze sols due aud. s. Richard par deffunt s. *Jacques-André Portail*, garde des tableaux de la Couronne, pour marchandises de viande à lui fournies, a fait et donné pleine et entière mainlevée de l'oposition formée à la requête dud. s. Richard à la reconnoissance et levée des scellés aposés par les officiers de la prévôté de l'hôtel sur les meubles et effets délaissés par led. sr *Portail*, consentant que ladite oposition demeure nule comme non faite et que les scellés soient levés de la même manière que si lad. oposition n'eut point été formée.

« Dont acte, fait et passé à Versailles en la maison où led.

là où il l'a enfouie[1], — le frère de *Portail* « fut un peu trop tard recueillir sa succession et surtout sa riche collection de morceaux curieux de dessins qu'on aura de la peine à égaler pour le goût et la correction. La principale partie de ses portefeuilles a été achetée par ordre du Roi depuis 60 jusqu'à 80,000 livres pour enrichir le cabinet de Sa Majesté ». Sous la plume d'un contemporain, ces assertions ne sont pas négligeables, mais elles me paraissent, je l'avoue, bien suspectes. Qu'était-ce au juste que cette « riche collection de morceaux curieux de dessins » acquis par le Roi à un prix vraiment fabuleux pour le temps et quand une guerre désastreuse obérait si lourdement les finances de l'État? Comment *Portail* aurait-il pu, avec la modicité de ses ressources, acquérir ces « morceaux » estimés si haut à dire d'experts? S'il s'agit au contraire de ses propres dessins et tableaux, jamais la pensée ne serait venue à un contemporain de les payer à un taux aussi élevé. Aucune trace d'une aussi inconcevable prodigalité n'existe, que je sache, dans les papiers de la maison du Roi, où elle eut, sans aucun doute, été signalée depuis longtemps.

Il y eut toutefois, après le décès de *Jacques-André Portail*, une et peut-être même deux ventes, si l'on s'en rapporte à la teneur d'une mention extraite de l'inventaire également mortuaire de son frère Nicolas[2], déposé au greffe du tribunal civil

s. *Portail* est décédé, l'an mil sept cent cinquante-neuf, le vingt-neuf novembre, et a signé.

« MARTIN, RAUX-RAULAND.

« Controllé à Versailles, le 29 novembre 1759.
« Reçu 14 s.

« *(Signature illisible.)* »

1. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly, chanoine trésorier en dignité du chapitre royal de Tarascon, etc. Paris, 1762-1770, t. I-VI (le travail a été interrompu à la lettre S et n'a jamais été repris). La notice sur *Portail* figure au mot *Nantes*, t. V, p. 50.

2. D'après M. de Surgères, *Nicolas Portail*, architecte-voyer de la ville de Nantes, fut révoqué de ses fonctions, le 20 décembre 1760, sur l'ordre du duc d'Aiguillon, parce que ses ouvrages étaient « mal dirigés et mal construits ». Il mourut le 3 janvier 1767. Il n'avait pas eu moins de dix enfants, dont la plupart lui ont survécu.

de Nantes et dont Dugast-Matifeux avait pu avoir communication : « Le nombre de quarante-six pièces de différentes dates qui sont les procès-verbaux d'inventaire, vente et autres pièces au milieu desdits inventaires et vente des 29 novembre 1759 et jours suivants, signé ALLAIN et ROLLAND, notaires à Paris[1]; la vente en date du 10 décembre 1759, signé au délivré GUILLOT, faite après le décès de feu *André Portail*, garde des tableaux de la Couronne à Paris (*sic*). »

De cette mention assez confuse et que je reproduis telle quelle d'après la transcription de Dugast-Matifeux, il semble résulter que le mobilier de *Portail* aurait été vendu à Versailles et que ses peintures et dessins auraient été dispersés à Paris; est-il admissible qu'on eût procédé à ce second encan sans dresser un catalogue, si sommaire qu'il fût? Les *Annonces, Affiches et Avis divers*, dépouillés avec le soin le plus attentif par M. A. Trudon des Ormes, précisément au point de vue auquel nous nous plaçons ici[2], ne lui ont rien fourni qui nous permette de contrôler les indications recueillies par Dugast-Matifeux et dont M. de Surgères n'a pas tenu compte. Il serait, ce me semble, attrayant pour un jeune chercheur de reprendre la question et d'y apporter la lumière qui jusqu'à présent y a fait défaut. Si l'inventaire de *Nicolas Portail* existe encore au greffe du tribunal civil de Nantes, — et je ne vois pas pourquoi il aurait disparu, — il mettrait peut-être sur la voie qu'il s'agirait de suivre pour savoir à quelle date et dans quelles conditions s'opéra la première dispersion d'œuvres exquises dont les curieux de la seconde moitié du XVIII[e] siècle ne se sont pas montrés moins friands que leurs émules du XIX[e] siècle, bien que les enchères des uns et des autres se soient trouvées sensiblement différentes.

Maurice TOURNEUX.

1. Double erreur : d'après le travail de M. Cauvin, intitulé *la Compagnie des notaires de l'arrondissement de Versailles, 1804-1905* (Versailles, impr. Aubert, 1905, in-8°), M[e] Alain exerça de 1750 à 1772 et M[e] Raux-Rolland de 1743 à 1785; leurs successeurs respectifs sont actuellement M[e] Maurice-Théodore Langlois et M[e] Haizet.

2. *Contributions à l'état civil des artistes fixés à Paris de 1746 à 1778*, par A. Trudon des Ormes. Paris, 1907, in-8°, 64 p. (Extrait à 50 exemplaires des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXIII, 1906.)

L'an mil sept cent cinquante-neuf, le cinq novembre, cinq heures du soir, sur l'avis qu'il nous a été donné par Monsieur le Prévôt et M[rs] les officiers des bâtiments de Sa Majesté du décès du s[r] *Portail*, garde des plans et tableaux de Sa Majesté, arrivé ce jourd'huy à trois heures du matin et qu'il ne laissoit en cette ville aucuns héritiers ny représentants pour l'intérêt desquels et particulièrement pour la conservation des tableaux et effets de Sa Majesté, il étoit nécessaire que les scellés fussent apposés dans le logement dud. deffunt, nous, Pierre-Charles Davoust, écuyer, conseiller du Roy, lieutenant général civil, criminel et de police en la prévôté de l'hôtel du Roy et grande prévôté de France, assisté de notre commis greffier, nous nous sommes, à la requête de M[e] Jean-Baptiste L'Écu (?), substitut du procureur du Roy en cette partie, transporté en l'appartement dudit deffunt, scis rue du Vieux-Versailles, et y étant au premier étage, avons procédé à l'apposition de nos scellés et à l'état sommaire des effets en évidence, en présence de Messieurs les officiers desdits bâtiments du Roy et dud. substitut du procureur du Roy, de la manière et ainsy qu'il suit. Le tout à la conservation des effets appartenants à Sa Majesté, des droits des présomptifs héritiers, et de tous autres qu'il appartiendra.

Premièrement, dans une petite chambre servant de cabinet aud. deffunt ayant vue sur la cour, avons apposé nos scellés sur les deux bouts et extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battants d'une armoire de bois de chêne, traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure d'ycelle, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Avons aussy apposé nos scellés sur les deux bouts et extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battans d'une pareille armoire, traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure d'ycelle, fermeture préalablement faitte avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de quatre bandes de papier appliquées sur les tiroirs d'une commode de bois de raport à dessus de marbre, bouchante et traversantes les entrées et ouvertures des serrures des deux grands et deux petits tiroirs trouvés fermés, à l'exception du tiroir d'en bas, la clef desquelles tiroirs ne nous a point été représentée.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux volets de la croisée unique dud. cabinet après les avoir fermés avec leurs verroux.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier appliquées sur les trois tiroirs d'un bureau de bois noircy à filet sur ses quatre pieds, bouchantes et traversantes les entrées et ouvertures des serrures desdits tiroirs que nous avons trouvés ouverts et dont la clef ne nous a point été représentée.

Et pour éviter la description des effets qui sont en évidence dans ledit cabinet, avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte d'entrée dudit cabinet, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Ensuite sommes entrés dans la chambre où est décédé led. deffunt *Portail*, ayant vue sur la cour d'un bâtiment appartenant au Roy, lequel bâtiment

est actuellement occupé par le s[r] abbé Berthelot, dans laquelle avons procédé à la description des effets et apposition de nos scellés ainsy qu'il suit :

Premièrement, environ cinq aunes de tapisserie de laine goffrée de couleur cramoisy faisant la tenture de lad. chambre, douze tableaux représentants différents sujets dans leur cadre de bois sculpté et doré, un rideau de fenêtre de toille de coton avec ses tringles et anneaux, deux autres petits de mousseline rayés avec leur tringle et anneaux, un paravent à six feuilles garni de papier, une table sur ses quatre pieds garny d'un tapis de drap vert, la tenture de l'alcôve, la petite de devant et celle du fond, le fut et rideaux chantournés de camelot moiré cramoisy, un bois de lit en bois de chêne avec son enfonçure de bois blanc, une paillasse couverte de toille à carreau, une chaise de bois d'hêtre garnie de canne, un tabouret de même bois garny de crin et couvert de maroquin noir, une autre de même bois garny de crin couvert de panne rouge, une pelle, une pincette de fer poly et un feu garny de cuivre argenté, deux flambeaux aussy de cuivre argenté, deux autres flambeaux de bureau et un autre, le tout de cuivre, une mouchette et porte-mouchette de cuivre argenté, un trumeau en quatre glaces de chacune vingt-six pouces de haut sur quatorze de large dans sa bordure à filet de bois sculpté et doré, une autre trumeau sur la cheminée et deux glaces, dont une de trente pouces sur vingt-quatre pouces et l'autre de quatorze pouces de haut sur vingt-quatre de large.

Avons apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier traversante et bouchante les entrées et ouvertures des serrures de deux petits et un grand

tiroir, dont un petit trouvé ouverts et les autres fermés, d'une commode de bois de raport avec son dessus de marbre, garny de mains et entrées de cuivre dorées, la clef des serrures desquels tiroirs ne nous a point été représenté.

Ensuite sommes passés dans une antichambre donnant sur l'escalier et ayant même vue que la pièce cy-dessus, où étant avons apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier bouchantes et traversantes les entrées et ouvertures des serrures de deux grands et un petit tiroir d'une commode à dessus de marbre de bois de raport avec ses mains et entrées de cuivre dorées, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier, et à l'égard du deuxième petit tiroir de lad. commode n'a été apposé aucun scellé, s'étant trouvé ouvert et rien dedans.

Item, une pendule faite par Varogé, horloger à Paris, à cadran émaillé et de cuivre doré marquant heure et minute sur son pied et dans sa boîte de bois de marqueterie avec leurs ornements de cuivre doré, trois panneaux de papier de la Chine faisant la tenture de lad. chambre.

Étant ensuite passé par le salon boisé, une petite chambre ensuite et une chambre également boisées avec alcôve et [à] grillage la pièce de la Bibliothèque, ayant, toutes lesdites pièces, vue sur la rue du Vieux-Versailles, sommes parvenu à la garde-robe, étant en suite de lad. Bibliothèque ayant issue sur un corridor, sur la porte d'entrée avons apposés nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure d'ycelle trouvé fermé, dont la clef ne nous a point été représentée.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier traversante et bouchante l'entrée des ouvertures de la serrure de la porte d'une garde-robe communiquant à une alcôve, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Ensuite sommes passés dans la Bibliothèque et avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte qui communique de lad. garde-robe à l'intérieur dudit cabinet servant de Bibliothèque, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Avons aussy apposés nos scellés sur les bouts et extrémités des deux bandes de papier traversante et bouchantes les entrées et ouvertures de deux serrures fermantes les volets à grillage d'une bibliothèque adossée au mur, trouvé fermés et dont les clefs ne nous ont point été représentées.

Ensuite sommes passés dans la pièce de l'alcôve, dans laquelle avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante les entrées et ouverture d'une serrure d'une porte communiquant à un corridor sur l'escalier étant à côté de lad. alcôve, trouvée fermée et dont la clef nous a point été remise.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier bouchante et traversante les entrées et ouvertures des serrures de sept tiroirs d'une commode de bois de placard avec ses ornements en cuivre, trouvés fermés et dont les clefs ne nous ont point été remises.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battants

et traversante et bouchante les entrées et ouvertures de la serrure d'une armoire adossée au mur à côté de la cheminée, fermeture préalablement faite avec la clef qui nous a été remise.

Ensuite sommes passés dans le salon boisé ou étant avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure d'une porte d'armoire pratiquée dans le mur, fermeture préalablement faite avec la clef qui nous a été remise.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de trois bandes de papier bouchante et traversante les entrées et ouvertures des serrures des trois tiroirs d'une commode à dessus de marbre garnis de ses mains et entrées de cuivre dorées, fermeture préalablement faite avec la clef qui a été remise à notre greffier.

Et étant sorti de lad. pièce cy-dessus avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier traversante et bouchante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte d'entrée d'ycelle, fermeture préalablement faitte avec la clef qui nous a été remise. Et ce afin d'éviter la description des effets en évidence qui sont tant dans lad. chambre que dans les autres pièces cy-dessus désignés, auxquelles dud. salon où nous sommes jusqu'à lad. garde-robe on communique successivement.

Étant sortis dud. appartement, sommes passés par la rue du Vieux-Versailles et monté l'escalier communiquant et conduisant aux salles où sont déposés partie des tableaux de Sa Majesté étant à la garde dud. deffunt s^r *Portail*, en l'une desquelles sommes entrés, ayant vue sur la rue, où étant avons apposé

nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure d'une porte qui communique au magazin, fermante avec crochet sans autre fermeture.

Avons aussy apposé nos scellés sur les extrémités de deux bandes de papier fermantes et bouchantes les entrées et ouvertures des serrures d'une bibliothèque, appliquées sur les deux battans de glace d'en haut et les deux autres d'en bas de bois à placard, trouvés fermés et dont la clef ne nous a point été remise.

Et étant sorti de lad. salle, avons apposé nos scellés sur les extrémités d'une bande de papier bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure de la porte d'ycelle, fermeture présentement faitte avec la clef qui nous a été remise, lesquelles scellés ont été apposés pour éviter la description des tableaux et autres effets y renfermés.

Et à l'égard des salles où sont les tableaux de Sa Majesté, il n'a été apposé aucun scellé tant à cause qu'il n'y avoit aucun effet aud. deffunt que parce que l'entrée du cabinet où travailloit led. deffunt est fermé par nosd. scellés et encore parce qu'il est indispensable de laisser la jouissance desd. salles.

Revenus à l'appartement dudit deffunt, sommes entrés dans une salle par bas servant à manger. Avons apposé nos scellés sur les deux extrémités d'une bande de papier appliquée sur les deux battans, et bouchante et traversante l'entrée et ouverture de la serrure d'un buffet, fermeture préalablement faitte avec la clef qui nous a été remise.

Et à l'égard du bas dud. buffet et de deux armoires pratiquées dans la boiserie de lad. salle, ils se sont

trouvés et rien dedans, raison pour laquelle nous n'avons apposé aucuns scellés sur yceux.

Six chaises de bois d'hêtre foncé de canne, deux fauteuils de pareil bois foncé de crin et couvert de maroquin noir, un autre fauteuil de bois blanc foncé de paille, un paravent à cinq feuilles de toile couvert de papier commun, une grande table sur son pied brisé de bois blanc, deux flambeaux de cuivre en couleur, deux bras de cheminée de cuivre en couleur, un poële de fayance avec ses tuyaux, une mouchette et porte-mouchette, un rideau en deux parties de toille de coton encadré de toile peinte avec sa tringle et anneaux, deux pots à fleurs de fayance, deux autres petits rideaux de mousselines à fleurs avec leur tringle et anneaux, quatre tableaux dans leur cadres de bois sculpté, doré et uni représentant différents sujets, une fontaine de cuivre rouge à laver les mains avec sa cuvette aussy de cuivre rouge et une porte battante couverte de toile verte, deux cages à oiseau.

Dans la cuisine étant cy arret-de-chaussée (*sic*) et ayant vue sur la cour, deux chenets, une pelle, une pincette, une broche à noix, trois poëles de différentes grandeurs, un gril, deux fers à repasser linge, le tout de fer, un tournebroche aussy de fer garni de ses poids et cordage, cinq couvercles, huit casseroles, une lèchefritte, un pot au lait, un garde-feu, le tout de fer blanc, trois chaudrons, un grand et deux moyens, un grand et un petit poëlon, une paire de balances, une écumoire, une passoire, une petite saussière, le tout de cuivre jaune, une casserole à queue, deux marmites avec leurs couvercles, une casserole à confiture, une tourtière, un réchaud, deux couvercles, une bassinoire, une poissonnière, une telière, le tout

de cuivre rouge, deux entonnoirs de fer blanc, deux fontaines, une grande contenant environ quatre voyes, et l'autre deux, garnies de leur robinet de cuivre jaune, montées sur leurs pieds de bois de chêne, quinze pièces de fayance en assiettes, plats et soupières, dix pièces de potterie de terre, dont la plupart cassé, huit caraffons de gros verre vide, trois chaises de bois blanc foncées de paille, une table de bois blanc sur son chassis ployant, une grande table de cuisine de bois de chêne sur ses quatre pieds et fonds de pareille bois, un tabouret de bois d'hêtre foncé de crin couvert de moquette rouge, trois chandeliers de cuivre jaune, une mouchette d'acier, quinze planches de bois blanc servant de tablettes, deux chopines et une boulle d'étain.

Dans un bûcher à côté s'est trouvé environ trois cordes de gros bois.

Ensuite sommes descendus dans les caves qu'occupoit led. deffunt, dans lesquelles se sont trouvés quatre demy muids de vin de la récolte de l'année dernière, deux demy muids de vin de Bourgogne aussy de la récolte de l'année dernière, une demie queue aussy de vin du pays, même récolte, cent cinquante caraffons de gros verre remplis de vin de Bourgogne, deux planches pour poser des bouteilles, six pièces de bois servant de chantier et vingt-cinq bouteilles de vin de Muscat.

Dans un autre bûcher s'est trouvé environ une corde et demy de bois calin scié à usage de poële, une table de bois de chêne sur ses quatre pieds de biche, un autre pied de table brisé avec sa table, le tout de bois blanc, et environ cent caraffons de gros verre vide partie étoilé.

Dans le cabinet ou couche la cuisinière dudit deffunt une table de bois blanc sur son pied ployant, une chaise de bois d'hêtre foncé de crin et couvert de moquette rouge, une couchette à bas pilliers de pareille bois avec son enfonçure de bois blanc, une paillasse couvert de toile à carreaux, deux sommiers de crin couverts de pareille toile, un traversin de coutil rempli de plumes, une paire de draps de toile de ménage, une couverture de laine blanche, un pavillon de toile verte.

Ce fait et attendu qu'il ne s'est plus trouvé aucun scellés à apposés, ni meubles et effets à comprendre dans notre procès-verbal, avons, du consentement du substitut du procureur du Roy et de Messieurs les officiers des bâtiments du Roy, laissé le tout à la charge et garde du s^r^ *Henry-Philippe-Bon Coquerel*, peintre au cabinet des tableaux du Roy, ensemble nos scellés sains et entiers et s'en est chargé comme dépositaire de biens de justice et à promis le tout représenter toutesfois et quant il en sera requis, ainsy que quatre-vingt-cinq chemises de jour et de nuit de différentes toiles et manchettes, sept paires de draps aussy de différentes toiles, quatre douzaine et demy de cols de différentes mousselines, trente mouchoirs de différentes toiles et couleurs, quarante-deux coiffes de nuit partie garni de mousseline, trois vestes de bazin, une camisole de futaine, six tayes d'oreiller, sept tabliers de cuisine, douze torchons, trente serviettes de différentes toiles, trois nappes d'eux pleine et l'autre ouvrée, deux linges à barbe, cinq essuyemains et deux vieilles serviettes, lequel linge est tant pour l'usage de la maison que pour faire blanchir, et

quarante cuillères et quatre fourchettes d'argent marqué au poinçon de Paris et point au nom du deffunt, le tout après avoir vaqué depuis lad. heure de cinq de relevée jusqu'à celle d'onze heures et midy, et avons pris et reçu le serment de la nommée Jeanne Gérard, fille majeure, cuisinière dud. deffunt et la seule domestique qui se soit trouvée à son décès luy appartenir, qu'il n'a rien été détourné ny vû détourné, aucuns meubles et effets dépendants de lad. succession, qu'elle n'en retient aucun directement ny indirectement, et ont lesd. s[rs] officiers des bâtiments du Roy, led. s[r] *Coquerel* et lad. Gérard et led. substitut du procureur du Roy signé avec nous et notre greffier.

PLUYETTE, DUCHESNE, COQUEREL, SARRAU DE VAHINY, J. GÉRARD, DUVOIGNE.

Aujourd'huy vingt novembre mil sept cent cinquante-neuf est comparu au greffe de cette Cour Alexandre Richard, marchand boucher en cette ville de Versailles, demeurant rue du Vieux-Versailles, paroisse Saint-Louis, où il fait élection de domicile, lequel nous a dit et déclaré qu'il est opposant et s'oppose formellement à la reconnoissance et levée des scellés apposés par Monsieur le lieutenant général de la prévôté de l'hôtel en l'appartement où est décédé le s[r] *Portail*, garde des plans et tableaux du Roy, et ce pour causes et moyens à déduire en tems et lieux, et a signé sous toutes réserves de ses dûs, droits et actions.

RICHARD, DUVOIGNE.

Contrôlé à Versailles, le 29 novembre 1759.

Reçu 14 s.

Et le vingt-neuf novembre audit an mil sept cent cinquante-neuf, neuf heures du matin, nous écuier, conseiller du Roy, lieutenant général, juge susdit, assisté de notre greffier ordinaire à la suitte de la Cour, en exécution de notre ordonnance duement scellée étant au bas de la requête à nous présentée cejourd'huy sommes transportés en cette ville de Versailles, rue du Vieux-Versailles, en l'appartement où est décédé le sr *Jacques-André Portail*, garde des tableaux de la Couronne, où étant est comparu le sieur *Nicolas-François Portail*, architecte de la ville et communauté de Mantes [*sic*], lequel, assisté de Me Joseph-Emanuel Yvon, son procureur[1], nous a

1. Voici le texte de la requête de *Nicolas-François Portail* et de son procureur :

« A Monsieur le lieutenant général civil, criminel et de police en la prévôté de l'hôtel du Roy et grande prévôté de France.

« Suplie humblement *Nicolas-François Portail*, architecte de la ville et communauté de Nantes, y demeurant, étant à Versailles logé dans l'apartement qu'occupoit le feu sr *Jacques-André Portail*, garde des tableaux de la Couronne, duquel le supliant est seul et unique héritier, ainsi qu'il est justiffié par l'acte de notoriété passé devant Me Raux-Rauland et son confrère, notaires à Versailles, le vingt-quatre du présent mois, qu'il vous plaise, Monsieur, vous transporter tel jour et heure qu'il vous plaira dans l'apartement qu'occupoit et où est décédé le sr *Portail*, situé en cette ville, à l'effet d'y reconnaître et lever sans description ny inventaire les scellés qui ont été par vous apposés sur les portes, commodes, armoires et autres fermetures renfermans les meubles et effets dépendant de la succession dud. défunt sr *Portail*, et vous ferez bien.

« Portail, Yvon.

« Vu la présente requête, nous ordonnons que nous nous transporterons cejourd'huy, neuf heures du matin, en l'appartement où est décédé le sr *Jacques-André Portail*, à l'effet de reconnoître, lever et ôter les scellés par nous apposés sur les

dit qu'en sa qualité de seul et unique héritier, ainsi qu'il est justiffié par l'acte de notoriété passé devant Me Raux Rauland et son confrère[1], notaires au bailliage de Versailles, le vingt-quatre du présent mois, il nous plaise présentement procéder à la reconnaissance et levée des scellés par nous apposés sur les portes, commodes, armoires et autres fermetures renfermant les meubles et effets dépendant de la succession dud. deffunt sr *Portail*, sans aucun inventaire ni description, le tout à la conservation des droits et actions du comparant, lequel a signé, avec ledit Me Yvon, *Portail.*

Surquoy nous, lieutenant général, juge susdit, avons donné acte aud. sr *Nicolas-François Portail*, assisté de Me Yvon, son procureur, de ses comparution, dire et réquisition, en conséquence disons qu'il va être par nous présentement procédé à la reconnoissance et levée des scellés par nous apposés sur les commodes, armoires, portes et autres fermetures étant dans l'appartement où nous sommes, sans description ni inventaire, le tout à la conservation des droits et actions dudit sieur *Nicolas-François Portail*, ce qui sera exécuté nonobstant l'appel.

commodes, armoires et autres fermetures étant dans ledit appartement sans description ni prisée. A Versailles, le Roy y étant, le vingt-neuf novembre mil sept cent cinquante-neuf.

« Scellé à Versailles led. jour.

« Reçu 8 s. 1 d.

« DUVOIGNE. »

1. L'acte de notoriété auquel fait allusion cette requête existe encore dans l'étude de Me Haizet, successeur de Raux-Rolland, et m'y a été communiqué avec la plus courtoise obligeance, mais il m'a paru superflu de le reproduire, car la requête peut en tenir lieu.

En exécution de laquelle avons reconnu nos scellés sains et entiers comme tels levés et ôté apposés sur les extrémités de plusieurs bandes de papier traversantes et bouchantes les entrées et ouvertures des serrures des portes, commodes et autres fermetures, et après récollement fait des meubles décrits dans notre procès-verbal d'apposition qui se sont trouvés en nature, sans aucun defficit, avons déchargé le s^r^ *Henry-Philippes-Bon Coquerel,* gardien de nos scellés et notre greffier de la garde de nos scellés, nous nous sommes retiré et à led. s^r^ *François Portail* signé avec nous led. Me Yvon et notre greffier.

PORTAIL, DUVOIGNE.

Mémoires des frais faits pour parvenir à la reconnaissance et levée des scellés.

A M. le lieutenant général pour deux vacations lors de l'apposition de scellés, XXIIII #

A M. le procureur du Roy pour pareilles vacations, XVI #

Au greffier pour pareilles vacations, XVI #

Au s^r^ Guillet, huissier, VIII #

Pour la requeste à fin de lever les scellés, papier et scel, XL #

Pour l'ordonnance au bas de la requeste, III # IIII s.

A Monsieur le lieutenant général pour une vacation, XII #

Au greffier pour pareille vacation, VIII #

A M. Yvon, procureur, V #

Pour le scel du procès-verbal suivant le reçu, VII # XVIII s. VI d.

Pour le C^{lle} des épices suivant le reçu, LV s.
Droit de receveur, V^{tt} X s.
Pour le papier marquée, XX s.
Pour le C^{lle} d'une opposition, XXXIIII s.

Arrêté le présent mémoire de frais à la somme de cent treize livres, sauf erreur de calcul ou double employ à Versailles, le Roy y étant, le vingt-neuf novembre mil sept cent cinquante-neuf.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

